This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,145,905

Digitized by Google

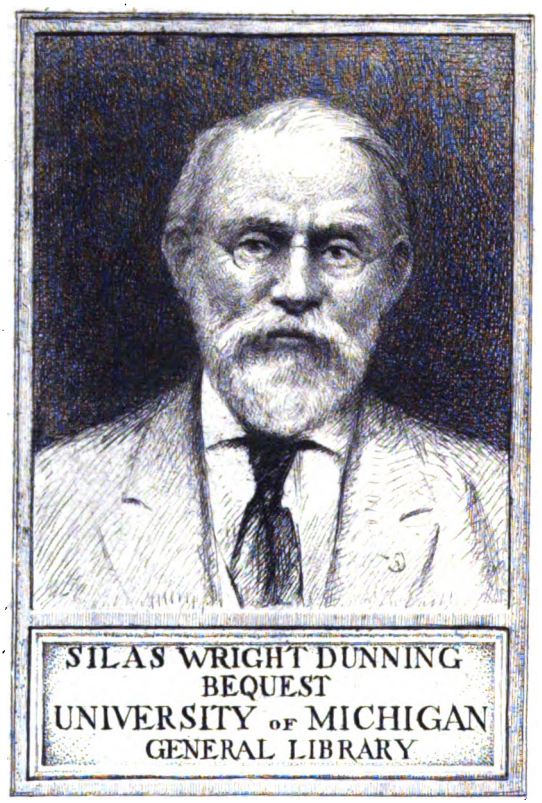

Digitized by Google

DQ
1.
S68

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

(Bulletin historique de la Suisse romande)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

PAUL MAILLEFER, PROFESSEUR

AVEC LE CONCOURS DE SAVANTS ET D'HISTORIENS NATIONAUX

4e Année. — 1896.

Administration :

LAUSANNE, IMPRIMERIE VINCENT
Editeur.

1896

Digitized by Google

sang suisse avait coulé sur tous les champs de bataille où la France avait combattu. Ces bons rapports furent compromis avec la révolution française.

Les gouvernements suisses, aussi bien les gouvernements aristocratiques que les démocraties, virent d'un mauvais œil la révolution française. Ils étaient immobilisés depuis le XVIIe siècle dans des formes politiques invariables; toute innovation, tout changement apporté aux anciennes traditions, leur paraissait une monstruosité. Ils craignaient surtout pour leurs sujets, et c'étaient en particulier les cantons voisins de la France qui redoutaient le plus l'influence de la révolution.

Aussi les relations diplomatiques entre les deux pays étaient-elles moins amicales dès le début de cette grande commotion politique. Les menées révolutionnaires du club de Paris avaient ému les cantons. Fribourg avait demandé sans succès l'extradition des meneurs. Berne et Fribourg avaient adressé leurs plaintes à Louis XVI. Elles étaient restées sans réponse.

L'attachement des cantons à la France avait toujours eu un caractère personnel. C'était bien plus avec le roi lui-même qu'ils entretenaient leurs bonnes relations qu'avec l'ensemble du peuple français. Louis XVI était particulièrement populaire auprès des gouvernements helvétiques A mesure que sa situation devenait plus critique, le mécontentement des Suisses allait croissant.

De leur côté, les révolutionnaires français ne ressentaient aucune sympathie pour les gouvernements aristocratiques et oligarchiques. Les rapports entre les deux pays étant fréquents, les différences entre les tendances n'en étaient que plus sensibles. On avait jusqu'alors considéré la Suisse comme la terre classique de la liberté. Et voilà que les réfugiés politiques de Genève, de Fribourg et de Vaud dévoilaient aux révolutionnaires français une

Digitized by Google

Suisse dans laquelle régnaient tous les abus de l'ancien régime. De là, le mauvais vouloir à son égard.

Tant que la royauté ne fut pas menacée, il n'y eut pas de conflit proprement dit. Les cantons qui avaient quelque sujet de mécontentement faisaient ce que font les faibles, ils récriminaient, ils boudaient, puis l'affaire passait, et des préoccupations nouvelles venaient effacer les anciennes. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'en 1791. Mais à partir de ce moment, la révolution précipite sa marche.

La monarchie était devenue constitutionnelle, l'assemblée législative s'emparait peu à peu des attributions de la souveraineté et ne laissait au roi qu'une autorité bien limitée. Ce changement de régime politique amenait fatalement un changement dans le personnel des ambassades. Le marquis de Vérac, ambassadeur de S. M. en Suisse, donna sa démission. Vérac était un réactionnaire avéré, très imbu des idées absolutistes et qui excitait par dessous main les oligarques suisses contre le nouveau régime. Il fut remplacé par un homme beaucoup plus pondéré, l'ambassadeur Barthélemy.

Le marquis François de Barthélemy était le neveu de l'abbé Barthélemy, auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Il dut à la protection de Choiseul d'entrer jeune au ministère des affaires étrangères. Il avait suivi le baron de Breteuil en Suisse et en Suède et avait été secrétaire de légation à la cour de Stockholm. Il fut ensuite secrétaire d'ambassade à Londres et y remplit les fonctions de chargé d'affaires de la France, après la révocation de son ambassadeur. Ce fut lui qui notifia à la cour de Saint-James l'acceptation de la constitution de 1791 par Louis XVI [1].

[1] *Biographie universelle*, III. 182.

Digitized by Google

Dans ces circonstances critiques, ce fut une bonne fortune pour la Suisse que de donner asile à Barthélemy, personnalité remarquable et tout à fait à part en une époque de fièvre et de surexcitation, où la fougue poussait aux résolutions extrêmes, où la modération était taxée de faiblesse et de lâcheté, où les républicains comme les réactionnaires étaient aveuglés par la passion.

Barthélemy eut avant tout le mérite de savoir rester à son poste malgré les transformations successives de la constitution française. D'abord ambassadeur du roi, il agit toujours d'après les intentions de son souverain. Après le Dix août, il offrit sa démission, mais il ne se fit pas trop prier pour rester. Dès lors, il suivit de loin le mouvement révolutionnaire, évoluant avec lui, en apparence du moins. Peut-être gardait-il par devers soi ses convictions politiques, qui étaient celles d'un royaliste modéré. Mais il sut malgré cela se plier aux petites exigences jacobines. A cet égard, le ton seul de sa correspondance avec les nombreux ministres auxquels il eut affaire est bien caractéristique. Il passa sans peine du titre d'Excellence à la simple épithète de « citoyen ministre », puis au tutoiement familier. Quand on exigea de lui qu'il fît preuve de civisme, il fit preuve de civisme. Quand on fit appel à la générosité des amis de la République, il envoya un don patriotique. Nul doute qu'il n'ait sévèrement blâmé les excès révolutionnaires ; jamais il n'en laisse rien paraître. Sans approuver formellement, il a l'air de trouver que ce qui se fait en France est bien, que tout est pour le mieux. Il fut souvent entravé dans sa mission par l'impatience des commissaires envoyés de Paris, qui ignoraient les circonstances locales toutes particulières à la Suisse, qui voulaient brusquer les affaires : jamais cependant il ne manifeste la moindre impatience.

Digitized by Google

Il laisse gronder l'orage, s'efforçant de louvoyer en attendant des jours meilleurs.

Barthélemy put ainsi vivre, même pendant la Terreur, sans être trop suspect, échapper à la proscription qui frappait ceux même qu'on avait cru les plus dévoués à la République, généraux dans les armées, serviteurs de l'Etat en France et à l'étranger. Sa modération ne plut pas toujours à la faction avancée. A plus d'une reprise, il fut l'objet de vives accusations. Il fut traité de royaliste et de réactionnaire. Ses ennemis tonnèrent contre lui à la tribune même de la Convention, mais sans ébranler le crédit de l'habile ambassadeur. L'éloignement, le séjour en Suisse sauvèrent Barthélemy des foudres jacobines. Il le sentait et fut reconnaissant envers la Suisse de l'asile qu'elle lui procurait ; il apprécia une situation qui lui permettait, tout en restant aux affaires et en servant son pays, de se mettre à l'abri de la tourmente révolutionnaire.

Il connaissait la Suisse aussi bien que la France. Tout différent en cela des politiciens de la révolution, il se rendait un compte bien exact de ce qu'était notre pays à la fin de l'ancien régime, bizarre et disparate assemblage des éléments les plus divers et les plus hétéroclites. Il savait l'état des partis dans chaque canton et démêlait les mobiles politiques des Etats suisses et tout particulièrement de Berne, le plus important d'entre eux. Frisching, l'adversaire de Steiger, l'informait des luttes qui se livraient, au sein du gouvernement bernois, entre les réactionnaires et les modérés, entre le parti français et le parti autrichien, entre le parti de la paix et celui de la guerre. Il comprenait ainsi bien des choses que le ministre, à Paris, jugeait inexplicables. Il prit sagement son parti des lenteurs et des tergiversations inévitables de la politique suisse. Il ne brusque ni ne presse,

Digitized by Google

et quand le cabinet de Paris insiste trop vivement, veut qu'on agisse sans égards, l'ambassadeur a mille excuses, mille objections à faire valoir. Il discute avec le ministre, lui montre les effets désastreux d'une démarche précipitée. Ainsi il gagne du temps ; la colère et la passion se calment, le danger est écarté. Quand il doit agir, il y met tant de formes et de ménagements qu'il adoucit le choc et empêche le conflit de dégénérer en guerre ouverte.

Dans sa constante préoccupation d'éviter les complications diplomatiques, il rédigeait ses rapports au ministre avec la plus grande prudence, présentant toujours les faits de la manière la moins défavorable à la Suisse, assurant son gouvernement des bonnes intentions des Confédérés, réfutant les suppositions et les imputations de commissaires moins circonspects et plus bilieux. D'autres agents le contredisent ; il ne se lasse pas d'argumenter, de réfuter. Il fut en un mot le véritable avocat des Suisses auprès du gouvernement de la France.

Avocat des cantons auprès du ministère, il fut aussi l'avocat de la France auprès du Corps helvétique. Il avait su gagner la confiance de la plupart des Etats confédérés. Il jouissait d'une très grande considération personnelle, et plusieurs hommes politiques suisses avaient pour lui une véritable affection. Sa conduite contrastait étrangement avec le ton hautain, les manières superbes et les façons cassantes de l'ambassadeur d'Autriche, M. de Buol, qui se rendait antipathique même aux partisans de l'empereur et de la Coalition. Cela profita grandement à la France, et souvent la Suisse recula devant des mesures extrêmes par considération pour Barthélemy.

Ce fut donc un choix heureux que celui de l'ambassadeur Barthélemy. Louis XVI, du reste, savait ce que la royauté française devait aux troupes suisses, et il comprenait que la garde suisse était le plus solide soutien

Digitized by Google

de la royauté menacée. Les instructions données au représentant de la France étaient empreintes de sentiments de conciliation. « Le roi, disaient-elles, a fait choix du sieur Barthélemy pour cette ambassade importante, et Sa Majesté lui a prescrit de se rendre le plus tôt possible à Soleure pour travailler sur-le-champ et sans relâche à changer notre manière d'être actuelle avec nos plus anciens alliés et à la rétablir sur le pied le plus convenable pour l'avantage des deux nations. » Barthélemy devait rassurer les Suisses au sujet du sort de leurs régiments, promettre un renouvellement prochain des capitulations militaires. Après avoir bien constaté que les changements politiques survenus en France et les progrès des idées révolutionnaires, les menées du club des Patriotes et celles des clubs étaient les causes du légitime ressentiment des Suisses; les *instructions* continuent : « Le sieur Barthélemy s'attachera à ramener soit les gouvernements helvétiques, soit les individus, à des opinions plus justes sur l'état de la France. Il fera sentir que rien dans la Constitution ne fait un devoir à ceux qui y sont dévoués, de travailler à amener les autres nations au système politique qui nous gouverne, qu'on y trouve même des choses faites pour rassurer les étrangers sur notre politique[1]. »

Barthélemy arriva en Suisse, « selon l'usage, incognito à Soleure, le 30 janvier ». Il fut bientôt aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes. A mesure qu'il en avait écarté une, il en surgissait une autre, et plus il s'efforçait de rétablir la bonne entente entre les gouvernements, plus la politique révolutionnaire semblait prendre à tâche de compromettre les relations diplomatiques.

[1] *Papiers de Barthélemy*, I, 1-8.

Digitized by Google

II

LES SOLDATS DU RÉGIMENT DE CHATEAUVIEUX

Le premier conflit eut lieu au sujet des soldats suisses du régiment de Châteauvieux. Une émeute avait éclaté en 1790 à Nancy où le régiment tenait garnison. Les soldats avaient pillé la caisse du régiment, avaient insulté leurs officiers, avaient parcouru les rues ivres en proférant des menaces. Les cantons suisses avaient manifesté leur courroux. Un des coupables fut roué, vingt-deux pendus, et quarante et un condamnés aux galères [1].

Mais, en matière de délit politique, les coupables de la veille sont souvent les héros du lendemain. A mesure que l'esprit révolutionnaire progressait, on considérait avec bienveillance les auteurs de troubles séditieux. Le 14 septembre 1791, l'Assemblée nationale amnistiait les condamnés pour cause de troubles révolutionnaires. On considéra les galériens de 1790 comme des martyrs de la liberté, et l'Assemblée leur fit grâce. D'après le droit strict, les cantons seuls dont les rebelles étaient ressortissants avaient à statuer sur leur sort. Les capitulations faisaient des régiments comme une portion de la Suisse transportée à l'étranger. Les régiments avaient leur organisation judiciaire et leur code particulier auquel personne ne devait toucher, et s'il y avait un droit de grâce à exercer, c'était aux cantons souverains qu'il appartenait. Les galères françaises recevaient les condamnés simplement en dépôt. L'amnistie ne pouvait donc être prononcée par le gouvernement français. Mais l'Assemblée nationale s'inquiétait peu de la tradition, des

1 Voir *le Pays de Vaud de* 1789 *à* 1792, p. 21-22.

Digitized by Google

formes et du droit. Les galériens furent compris dans l'amnistie.

D'après la constitution française, le roi pouvait opposer son veto à cette décision de l'Assemblée. Il l'aurait fait volontiers pour ne pas éveiller les susceptibilités de ses alliés ; mais d'autre part, il n'était déjà plus le maître de la situation, et il ne pouvait, à cette heure grave, soulever un conflit pour une affaire assez minime, en somme. Il imagina un moyen terme. Les cantons feraient grâce aux galériens ; le roi n'aurait rien à sanctionner ; les intentions de l'Assemblée seraient respectées et la dignité des cantons souverains sauvegardée. Ces faits se passaient au moment où le nouvel ambassadeur arrivait en Suisse. Les lenteurs ds son installation, le manque d'empressement de la part des cantons firent échouer cette combinaison. Le roi eut la main forcée et dut sanctionner le décret de l'Assemblée [1].

Cette mesure, bien qu'expliquée et commentée par le cabinet de Paris, fit, cela va sans dire, la plus mauvaise impression en Suisse. « J'ai profité, dit l'ambassadeur, pour faire quelques insinuations relatives à la malheureuse affaire de Châteauvieux... Mes tentatives ont été infructueuses. On m'a répondu que l'honneur de la nation helvétique était compromis dans cette affaire. » [2] La Suisse tenait trop au maintien de la jurisprudence mililaire telle que l'avaient consacrée les capitulations pour se contenter de bonnes paroles.

Ce fut bien pis encore quand on apprit, en Suisse, qu'une fête se préparait à Paris en l'honneur des forçats libérés. Barthélemy écrit à son ministre ? « Si la fête qu'on préparait à Paris a eu lieu, soyez assuré que nous allons réveiller bien des douleurs et nuire à nos propres

[1] *Papiers de Barthélemy*, I, 16. — [2] *Ibid.*, I, 20.

Digitized by Google

intérêts [1]. » Et plus loin : « La fête préparée en l'honneur des soldats de Châteauvieux a fait un mal horrible [2]. »

Mais ces avertissements venaient de trop loin pour être entendus à Paris. La fête eut lieu quand même. La population et les clubs accueillirent avec enthousiasme les galériens libérés. Ceux-ci demandèrent à présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale (9 avril 1792). La majorité et surtout les auditeurs des tribunes leur étaient favorables. Le député Gouvion, dont le frère avait succombé dans la révolte de Nancy, voulut en vain s'opposer à leur admission. Son discours fut couvert par les protestations de ses collègues et par les huées de la tribune [3].

Couthon au contraire exalta en eux les victimes du patriotisme. Ils furent enfin admis aux honneurs de la séance. Collot d'Herbois, qui avait pris la défense de ces soldats et avait répandu une note justifiant leur conduite, harangua l'Assemblée et fit leur apologie. « Dans tous les départements qu'ils ont traversés, disait-il, ils ont trouvé le plus vif intérêt pour leur *patriotisme* et, j'ose le dire, pour leur *innocence*. Ils ont recueilli sur toute leur route des tributs qui doivent leur être bien précieux. Ce sont les *bénédictions* sincères, vives et prolongées du peuple français pour tous les décrets que vous avez rendus ; car la sanction du peuple sur vos décrets n'a jamais été retardée. »

Les cantons protestèrent, individuellement d'abord ; puis le Directoire de Zurich remit à Barthélemy une protestation collective au nom du Corps helvétique [4]. Barthélemy, après l'avoir transmise à son ministre, écrit

[1] Barthélemy à Dumouriez, 14 avril 1792. *Papiers* I, 82. — [2] Barthélemy à Dumouriez, 30 mars 1792. *Papiers* I, 63. — [3] « Je demande, avait dit Gouvion, si je puis voir tranquillement les assassins de mon frère. » — « Eh bien, Monsieur, sortez, lui cria-t-on. » *Moniteur*, 10 avril 1792. — [4] *Papiers*, I, 136.

Digitized by Google

aux Suisses que « de fortes agitations inséparables d'une grande révolution ont impérieusement amené des circonstances pénibles pour les deux Nations, mais qu'il y a lieu d'espérer qu'elles auront désormais tout sujet de les oublier[1] ». C'était bien vague, et ces promesses constituaient une médiocre satisfaction pour les cantons offensés.

III

LE RÉGIMENT D'ERNST

Au moment où Barthélemy employait toute sa diplomatie pour calmer les cantons, les événements semblaient conjurer contre lui et rendre sa tâche impossible. Une nouvelle affaire plus grave vint indisposer le plus puissant des Etats suisses, celui où le parti anti-révolutionnaire avait les plus zélés adhérents. Ce fut l'affaire du régiment bernois d'Ernst.

Ce régiment avait quelque peu fait parler de lui à l'époque des troubles du Pays de Vaud. Les officiers vaudois, mécontents de se voir préférer les bourgeois de la capitale, auxquels les capitulations réservaient le plus grand nombre de places et les meilleures, avaient adressé à LL. EE. une humble requête, les priant de modifier cet état de choses[2]. Le gouvernement avait vu d'un très mauvais œil cette démarche ; il y avait reconnu un symptôme de l'esprit révolutionnaire. Bien à tort, car à partir de ce moment, le régiment d'Ernst, en garnison à Marseille, s'était distingué entre tous par sa belle tenue, par son attachement à la royauté et par son aversion pour les idées nouvelles. Il mérita à plusieurs reprises, pour ce fait, les éloges du souverain[3]. Un rapport envoyé

[1] Ibid. I, 137. — [2] Le *Pays de Vaud de* 1789-1792, p. 47 et suivantes. — [3] *Manuel* du C. S., 21 août 1791.

Digitized by Google

à LL. EE. en mai 1791 signalait déjà la satisfaction que causait au roi la belle conduite du régiment. Le gouvernement français attribuait à l'attitude énergique des soldats d'Ernst le maintien de l'ordre et de la tranquillité à Marseille.

Mais cette attitude hostile à la révolution, qui attirait au régiment l'estime du roi, lui valait la haine du peuple de Marseille. La cité du Midi s'agitait au souffle de la révolution : la présence d'un régiment royaliste dans ses murs lui était intolérable. Ce sentiment d'animadversion était d'autant plus vif que les officiers ne cachaient nullement leurs sentiments et avaient plutôt une attitude provoquante. « Ils se sont rendus odieux, écrivait Dumouriez, en affichant des sentiments anti-révolutionnaires. » A plusieurs reprises, on faillit en venir aux mains. En juin 1791, le régiment fut l'objet de menaces violentes [1]. Les affaires allaient de mal en pis, et en fin de compte, soit que les officiers, craignant pour leurs soldats la contagion d'indiscipline, en aient fait la demande, soit que le gouverneur, comte de Caraman, ait cédé à la pression jacobine, le régiment fut transféré à Aix.

Il se trouvait encore trop près au gré de la populace de Marseille et de la garde nationale. On résolut, dans les milieux révolutionnaires, d'attaquer le régiment. Et dans la nuit du 25 au 26 février 1792, une troupe de deux mille gardes nationaux quittait Marseille, se dirigeant vers Aix. Ils y arrivaient le 26 au matin. Le général de Barbantane était de connivence avec les Marseillais ou tout au moins sympathique au mouvement. Le commandant du régiment, M. d'Olivier, octogénaire infirme, était incapable de prendre des mesures énergiques. La responsabilité du commandement incombait ainsi au major de

[1] *Manuel* du C. S., 23 octobre 1791.

Digitized by Google

Watteville ; mais, paralysé par ses deux supérieurs, il ne put agir avec l'énergie nécessaire [1]. Après avoir ordonné de doubler les postes et de faire résistance, Barbantane laissa entrer les Marseillais dans la ville. A chaque instant, de nouveaux renforts leur arrivaient et ils se trouvèrent dans la soirée au nombre de dix mille. Les assaillants amenaient du canon et le braquaient sur la troupe suisse. Watteville demanda qu'on les fît retirer, sinon ils marcheraient contre eux. Le général restait dans l'expectative et finit par dire « qu'il n'y avait rien à faire avec ces gens-là ». A la fin, grâce à l'intervention de la municipalité, le régiment se retira dans ses casernes, abandonnant la ville aux Marseillais, qui furent logés chez les bourgeois. Les Suisses avaient emporté leurs drapeaux sans être inquiétés.

Vers quatre heures du soir, le général demanda un bataillon du régiment, se mit à sa tête et pénétra dans la ville. Aussitôt les Marseillais battent partout la générale. Le maire et les officiers municipaux arrivent et crient d'arrêter : « Aussitôt, dit Watteville, le bataillon fit halte : la municipalité nous apprit que, si nous avions marché encore un instant, nous nous trouvions engagés dans un coupe gorge complet. » On s'arrête, on négocie ; enfin les Suisses rentrent à la caserne, après avoir retiré leurs postes, dont quelques-uns avaient été désarmés par les Marseillais.

Pendant la nuit, alors que les Suisses restent dans l'inaction, les Marseillais rassemblent leurs hommes ; le lendemain matin (27 février) les casernes sont cernées et les canons braqués sur la troupe. Les Marseillais somment les Suisses de partir ; en attendant, ils demandent

[1] Relation de ce qui s'est passé à Aix concernant le régiment suisse d'Ernst le 26 et le 27 février 1792, par M. de Watteville. *Papiers* I, 44-48.

Digitized by Google

qu'on leur envoie quelques sergents, caporaux et soldats. Ceux-ci revinrent bientôt en disant qu'on leur avait fait des propositions *étonnantes*. On les avait sans doute engagés à abandonner leurs officiers et à faire cause commune avec les Marseillais. Ils refusèrent.

Cependant, au dehors des casernes, la foule s'impatiente. Elle avait désiré le départ des Suisses, armés ou non. Maintenant elle veut que le régiment soit désarmé, et devant l'hésitation des Suisses, elle s'apprête à donner l'assaut. Les Suisses attendent les ordres de Barbantane. Celui-ci répond qu'il leur laisse « le soin de prendre le parti qui leur conviendrait ».

L'issue d'une lutte ne pouvait être douteuse; de Watteville prit le parti de céder. Il rassembla les officiers et leur tint ce discours : « Comme subordonné, j'aurais désiré, comme vous, de périr à la tête de ce brave régiment, mais comme chef et maître de son sort, j'en suis responsable aux Cantons et ne puis vouloir faire périr sans utilité neuf cents de leurs sujets. Le régiment est en France pour défendre le royaume et non pour détruire des citoyens français, ils nous demandent nos armes, je vous ordonne donc, et que personne sous peine de désobéissance ne réponde un mot, je vous ordonne, dis-je, de dire aux soldats que moi je leur ordonne et en ma seule responsabilité de poser les armes lorsque l'ordre en sera donné [1]. »

Les soldats répondirent qu'ils obéiraient en tout et que leur vie était à la disposition de leur commandant. Les armes et gibernes furent déposées contre le mur de la caserne, et vers une heure la troupe sortit, emportant ses drapeaux, « sans aucune insulte, accompagnée, dit Watteville, de plusieurs de leurs chefs, qui se mirent pour notre sûreté à notre tête et qui ne nous quittèrent que lorsque nous

[1] Ibid.

Digitized by Google

eûmes dépassé leur poste de quelques cents pas ». Le régiment désarmé se dirigea sur Roquevaire, le Beausset et Ollioules près Toulon, où il arriva le 28, à six heures du soir.

L'intention de l'autorité militaire était d'armer de nouveau le régiment et de le faire rentrer à Toulon [1]. Mais les corps administratifs du département étaient sous l'influence directe des clubs, et ceux-ci ameutaient l'opinion contre les Suisses et demandaient à grands cris leur départ. Leurs armes ne leur furent pas rendues. Plusieurs officiers et soldats furent encore outragés à Toulon. De Watteville ne voulant plus rester responsable de la sûreté du régiment, demanda « une route qui conduisît les troupes par le fort de l'Ecluse en Suisse » et le régiment repartit pour Lorgues, dans la direction de Draguignan [2].

A l'arrivée de cette nouvelle, un cri d'indignation retentit dans toute la Suisse. Berne surtout était doublement affecté et par l'outrage fait à son régiment et par les conclusions que l'on pouvait tirer de ces faits sur l'état des esprits en France. Si la populace, contre la volonté du roi et des autorités, osait se livrer à des actes pareils, c'est que la révolution triomphait réellement. Or Berne était attaché à la France, surtout par esprit d'égoïsme. Berne voulait avoir pour allié un gouvernement fort et respecté, qui sût réprimer les menées des sociétés secrètes, l'agitation des clubs, les soulèvements populaires ; un gouvernement assez puissant pour se faire craindre au-dedans et pour protéger ses alliés au dehors. Devant la faiblesse de Louis XVI, on se demandait sérieusement si l'on ne recourrait pas à un autre protecteur.

[1] *Papiers*, I. 50. — [2] *Papiers*, I, 53.

Digitized by Google

Dans ces conditions, LL. EE. songèrent à rappeler leur régiment. C'était une grave détermination. On allait se mettre sur les bras neuf cents hommes qu'il faudrait nourrir, solder, loger. On brisait ou l'on compromettait la carrière militaire des officiers. Mais l'orgueil offensé parlait haut. Les Bernois pensaient aussi que s'ils faisaient mine de rappeler leur régiment, le cabinet de Paris insisterait pour garder les soldats suisses, en termes flatteurs pour l'amour-propre de LL. EE. Il serait beau de faire voir à toute l'Europe combien le roi tenait à vivre en bons termes avec les Bernois. Il y avait là une revanche à prendre, un effet moral à obtenir.

Et si, contrairement à toute attente, la France laissait partir les Suisses, il restait encore l'alternative d'offrir ces soldats à une autre puissance. Enfin, si, au pis aller, le régiment restait à la charge de Berne, le trésor était riche, on pouvait sans se ruiner entretenir cette petite armée permanente. Le canton y gagnerait en considération ; cette troupe pouvait servir à comprimer les sujets rebelles ou à garder la frontière en cas de guerre. Toutes ces raisons bien pesées, le régiment reçut l'ordre de regagner ses foyers.

Le rappel du régiment fit sensation en France, mais pas autant que Berne ne le supposait ; le roi désirait le garder à tout prix, mais ses ministres ne voulurent pas s'abaisser à des négociations humiliantes. L'ambassadeur fit auprès de LL. EE. des démarches pour les faire revenir de leur décision. Il finit par trouver que Berne se montrait par trop opiniâtre. « Cet Etat, écrit-il à Dumouriez, fait aussi trop le renchéri, et je ne puis m'empêcher de regretter que nous le mettions dans le cas de se donner de l'importance par la peine que nous avons l'air de nous faire de lui renvoyer son régiment. Puisqu'il le redemande, rendons-le lui avec indifférence pour l'Etat et avec beau-

Digitized by Google

coup de démonstrations de bienveillance pour le corps. Au moins nous en finirons d'une affaire dans laquelle cet Etat pourrait se complaire à manifester une grande dignité et à traiter de puissance à puissance.[1] »

Le régiment se mit en route pour la frontière suisse, en belle ordonnance, observant la discipline la plus rigoureuse et sans être inquiété par les populations. « Cette catastrophe présenta un phénomène peut-être unique, c'est que dès cet instant, ce régiment ne compta pas un seul déserteur, qu'une stricte subordination s'y maintint et que plusieurs officiers vaudois, zélés partisans des principes modernes, ne partagèrent pas moins jusqu'au terme l'infortune de leurs camarades et refusèrent obstinément, de même que divers sous-officiers, les offres brillantes d'avancement qui leur furent faites pour les en séparer. Trente hommes qui se trouvaient détachés dans les montagnes, conservèrent courageusement leurs armes et les gardèrent après avoir rejoint le régiment »[1].

Le roi, de son côté, fit son possible pour réparer l'insulte faite aux soldats. De Watteville et le colonel d'Ernst reçurent le cordon rouge. Ernst ayant démissionné, le roi donna à de Watteville le brevet de colonel. Les officiers français chargés de ramener le régiment lui témoignèrent beaucoup d'égards. M. du Muy, lieutenant général, adressa aux troupes, dans la petite ville de Romans, un discours élogieux pour les Suisses. « Les Français voient avec douleur le départ du régiment. Ils ont désapprouvé les coupables mouvements qui en sont la cause, mais ils aiment à croire que cette séparation ne sera point longue »[1].

Le gouvernement bernois fit fête à ses troupiers. De

[1] 22 mai 1792. *Papiers de B.* I. 147-148. — [2] Rovéréa. Mémoires, I, 83, 84. — [3] *Papiers de B.* I. 172.

Digitized by Google

Gingins, accompagné du bailli de Lausanne, vint recevoir le régiment à son entrée en Suisse, le 15 juin 1792. La troupe fut passée en revue, elle prêta serment de fidélité à LL. EE. et reçut la cocarde bernoise. Le régiment s'avança ensuite à petites étapes à travers le Pays de Vaud jusqu'à Morat, où il arriva le 30 juin. Il gagna ensuite Nidau. La lenteur de cette marche donne à réfléchir. Berne attendait probablement de nouvelles propositions du roi ou de l'ambassadeur. Il n'en vint point et Berne se trouva quelque peu embarrassée. Ne pouvant licencier le régiment, LL. EE. en diminuèrent l'effectif le plus possible. Toutes les demandes de congé furent accordées, les places d'officiers vacantes ne furent pas repourvues, on refusa tout engagement et réengagement. Plusieurs soldats regagnèrent ainsi leurs foyers, les uns enchantés de l'aventure, les autres à regret. Maint troupier embarrassé de sa personne se souvint des propositions autrefois faites par les Marseillais et courut reprendre du service en France. Ce qui restait du régiment ainsi réduit aux deux tiers de son effectif fut employé à garder la frontière.

Dans la suite, il fut souvent question de licencier le régiment. Mais cela souffrait des retards, des difficultés. « Je n'apprends point, écrivait Barthélemy (26 août 1792), que l'Etat de Berne persiste dans l'intention de licencier le régiment de Watteville. Il est plus apparent qu'il n'y procèdera qu'à la paix générale, ou au plus tôt dans le courant de l'hiver [1] ».

Mais ce régiment donnait fort à faire à LL. EE. Durant son séjour à la frontière, le contact avec les troupes françaises modifiait les opinions politiques des soldats dans un sens qui n'était pas pour plaire à Berne. On s'aperçut

[1] *Papiers de B.* II. 485.

Digitized by Google

Digitized by Google

Armoiries Communales Vaudoises

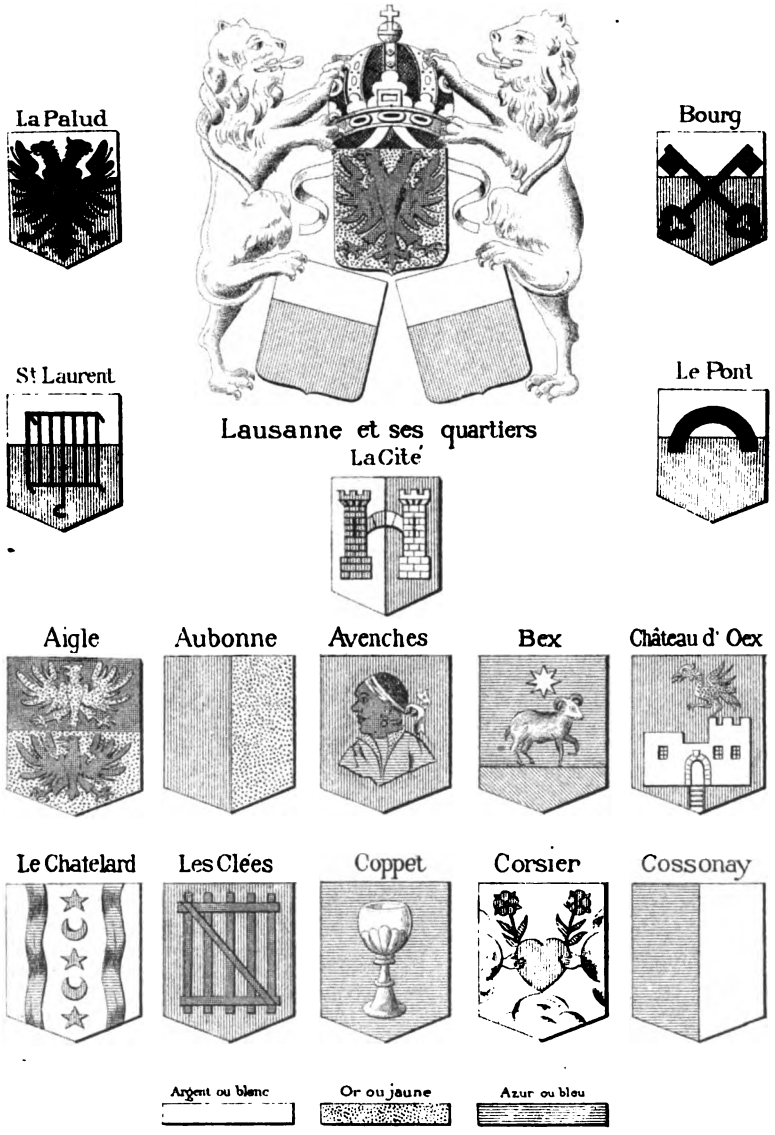

Lith. L. Magnenat & Fils, Lausanne

Supplément à la Revu

Digitized by Google

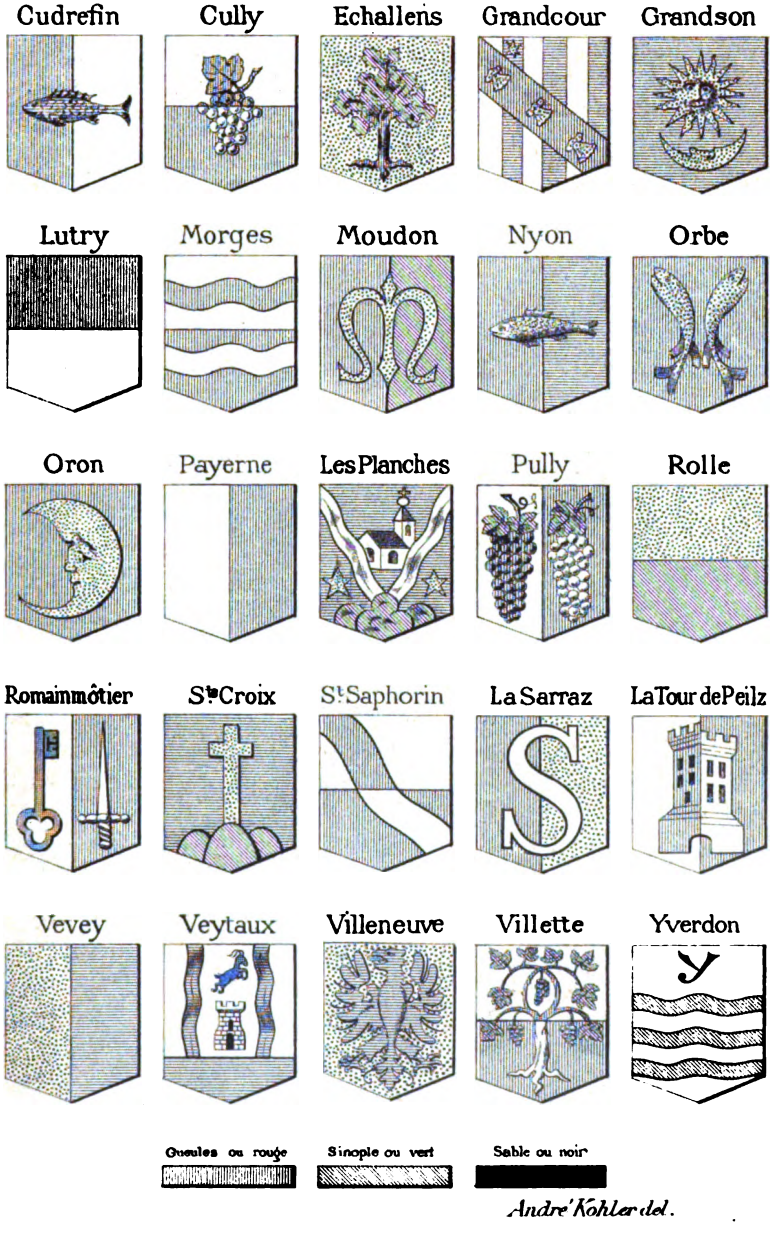

storique vaudoise

Digitized by Google

Digitized by Google

avec douleur que les idées révolutionnaires faisaient des progrès dans la troupe et même parmi les officiers [1]. Le Conseil demanda le déplacement de plusieurs compagnies, qui furent disséminées à la frontière vaudoise pour empêcher la contrebande [2]. L'entretien du régiment pesait de plus en plus au trésor bernois. « Le canton de Berne, écrit Barthélemy, ressent si fortement le poids de tenir sur pied le régiment de Watteville, qu'il est impatient de le licencier. Il ne se dissimule pas que la vue de cette troupe armée déplait au peuple ; mais les circonstances ont rendu nécessaire la conservation de ce corps [3]. » Le régiment ne fut définitivement licencié que le 26 janvier 1796.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES

Le mot de patrie n'a plus de nos jours le sens étroit qu'il avait au moyen âge : l'homme cependant ne peut s'empêcher de vouer une affection spéciale aux lieux qui l'ont vu naître, à l'endroit d'où sortit sa famille. En Suisse, où la commune joue un rôle moins effacé que dans la plupart des Etats européens, le sentiment dont nous parlons s'affirme avec une vivacité toute particulière. Il explique l'attachement qui se manifeste dans nos petites cités pour les couleurs et les armoiries locales.

Si les premières ne sont plus d'un emploi aussi fréquent qu'au bon vieux temps, où l'on en revêtait le hérault, le tambour et le fifre de ville, la milice, voire le bourreau, les secondes en revanche trouvent encore de nombreuses applications : le sculpteur les reproduit sur les édifices de tout genre, le peintre sur les vitraux des églises, dans la salle où s'assemblent les autorités communales ; sous forme de cocardes, elles ornent la casquette du collégien ou celle des agents de la force publique. Enfin, dans les fêtes populaires, autour de l'écusson cantonal, se groupent les écus aux armes des communes.

[1] *Papiers de B.* III. 505. — [2] *Papiers de B* III. 515. — [3] *Papiers B.* IV, 100.

Digitized by Google

Ces armoiries cependant sont souvent peu ou mal connues en dehors de la localité à laquelle elles sont propres. Cela tient, pour une part sans doute, à l'indifférence de beaucoup de gens pour les choses du passé, mais surtout à la rareté et au prix parfois élevé des recueils héraldiques. Aussi le but de la présente étude est-il de vulgariser la connaissance exacte des armes communales du canton de Vaud.

Les recueils auxquels nous venons de faire allusion et qui sont indispensables à l'héraldiste sont les suivants :

1° *Armorial de la Bibliothèque cantonale vaudoise*, peint par de Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855. Il a été dressé au moyen de divers armoriaux de l'époque bernoise.

2° *Armorial vaudois*, de Mandrot, 1856.

3° *Sceaux historiques du canton de Vaud*, par de Mandrot, dans les Mittheil. der antiq. Gesells. in Zürich, tome XIII, 1860.

4° *Armorial hist. du Pays de Vaud*, de Mandrot, 1880.

5° *Armorial des villes suisses*, J. Küpfer, Bâle, 1885.

6° *Cirkell der Eidtgnosschaft*, de Ryff, d'après un manuscrit de 1597, publié en 1892 à Bâle, sous le titre: « Une chronique suisse inédite du XVIe siècle. »

Faire la critique des ouvrages ci-dessus ne rentre pas dans le cadre de ce travail ; disons pourtant que les uns comme les autres sont incomplets ou renferment des erreurs. La plupart ne contiennent que les armoiries des villes. L'auteur de ces lignes s'est efforcé de combler les lacunes et de rectifier ce qui était erroné ; dans ce dessein, il a mis à contribution les sceaux et les documents que renferment les archives des communes. Il tient à remercier les nombreuses personnes, en particulier Messieurs les syndics et les secrétaires municipaux, qui l'ont aidé dans sa tâche en lui fournissant de nombreux et utiles renseignements.

* * *

Des 388 communes du canton de Vaud, un petit nombre seulement possèdent des armoiries ; ce sont presque exclusivement des villes et des bourgs. Il n'y a rien là qui doive étonner : l'usage de sceaux, de bannières, et par suite d'armoiries, suppose des institutions politiques et des franchises dont les communautés urbaines furent longtemps seules à jouir [1].

[1] C f. *Supplément au Dict. hist. du Canton de Vaud* de Martignier et de Crousaz, art. Communes.

Digitized by Google

Quant à la date à laquelle ces armoiries furent adoptées, il est impossible de préciser. Au dire d'héraldistes compétents, les principales villes avaient leur blason tout formé au XIIIe siècle déjà, car au commencement du XIVe siècle des villes de second et troisième ordre ont le leur [1].

On peut admettre qu'au moyen âge déjà les localités suivantes avaient des armoiries : Aigle, Aubonne, Avenches, Château-d'Œx, les Clées, Coppet, Cossonay, Cully, Grandcour, Grandson, Lausanne, Lutry, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Romainmôtier, St-Saphorin, La Sarraz, La Tour-de-Peilz, Vevey, Villeneuve, Villette, Yverdon. A cette liste on peut ajouter, mais avec moins de certitude, Cudrefin, Echallens, Pully, Rolle, Ste-Croix.

Quant aux armes de Bex et des communes du cercle de Montreux, elles nous paraissent moins anciennes.

Il est enfin des armes de création récente, ce sont celles que certaines communes se sont données dans notre siècle ou qu'on leur a attribuées. Nous ne les citons pas; cette exclusion demande à être justifiée. On ne peut en effet contester à une commune le droit de se choisir des armoiries si elle n'en a pas; bien plus, on ne saurait qu'applaudir à une pareille renaissance du blason [2]. Mais encore faudrait-il en pareil cas consulter des hommes experts en la matière au lieu de s'adresser au premier venu. Qu'est-il arrivé dans la pratique? — L'artiste chargé de peindre les armoiries de telle ou telle commune s'est contenté fréquemment de copier dans un armorial les armes d'une famille portant le nom de la localité, mais parfois ne se rattachant à celle-ci par aucun lien historique. C'est ainsi que Granges s'est vu octroyer les armes des seigneurs de Granges en Valais, Gilly celles des sires de Gilliers ou Gilly en Savoie; mieux que cela, l'Abbaye celles de la famille de Pont, Romanel celles de la famille de Cheseaux! [3]. — On est même allé plus loin, on a voulu trouver l'origine de certaines armoiries — de création éminemment fantaisiste et moderne — dans les bannières des

[1] Jean Grellet. *La Formation des Armoiries d'Etat.* (Arch. héraldiques suisses, 1894, p. 230.)

[2] Toutes les communes du canton de Neuchâtel ont des armoiries depuis 1888; celles qui n'en avaient pas encore en adoptèrent à cette époque.

[3] Des armoiries de ce genre ornaient la cantine du tir cantonal à Payerne.

Digitized by Google

clans burgondes dont le souvenir se serait conservé dans les sobriquets appliqués aux gens de divers villages [1].

De pareilles armoiries n'ont pas de valeur pour l'historien ou l'héraldiste, d'autant plus qu'il leur manque presque toujours la sanction d'une adoption officielle.

* * *

Le langage héraldique n'est pas familier à chacun; toutefois, comme il n'est guère possible de décrire des armoiries d'une manière claire, exacte et brève sans l'employer, nous nous en servirons. Il est donc nécessaire de donner la définition des termes techniques dont il sera fait usage ici.

Les **métaux** — *or* (jaune) et *argent* (blanc) — et les **couleurs** — *gueules* (rouge), *azur* (bleu), *sinople* (vert), *sable* (noir) — constituent les *émaux*. On les représente par des points ou des hachures [2] (système remontant au XVIIe siècle).

Les **partitions** sont les divisions de l'écu par des lignes verticales, horizontales ou obliques. Nous en citerons deux : le *parti*, qui se fait par un trait vertical; le *coupé*, qui se fait par un trait horizontal; l'un et l'autre partagent l'écu en deux moitiés égales.

Le *chef* est une **pièce** occupant le tiers supérieur de l'écu dont il est séparé par un trait horizontal, la *plaine* occupe le tiers inférieur, la *fasce* l'espace intermédiaire. S'il y a plusieurs fasces, la largeur de celles-ci est diminuée. Le *pal* occupe le tiers de l'écu verticalement; un écu couvert de pals est dit *pallé*. La *bande* coupe l'écu en diagonale de dextre à senestre; à ce propos, il est à remarquer que la droite de l'écu correspond à la gauche du spectateur et vice-versa. La fasce, le pal et la bande peuvent être *ondés;* en ce cas ils représentent ordinairement des cours d'eau.

On appelle **armes parlantes** celles qui traduisent en quelque sorte pour les yeux le nom de leur possesseur.

La forme de l'écu a varié suivant les époques : il faut donc, lorsqu'on emploie les armoiries dans un but décoratif, que le style en soit conforme à celui de l'objet à décorer. Quant aux ornements extérieurs, ils n'ont rien d'obligatoire et ont souvent varié pour les mêmes armoiries. Les villes

[1] Voir articles de M. F. Chabloz dans le *Démocrate* de Payerne (supplément du dimanche), 16 décembre 1888 et divers numéros, 1889.

[2] Voir la planche qui accompagne ce travail.

Digitized by Google

donnaient volontiers à leurs armes comme *tenants* des anges, des magistrats ou des guerriers ; parfois un ange seul tient l'écu devant lui, parfois c'est un saint ou Notre-Dame. Les armes des villes relevant de l'Empire sont surmontées de l'aigle impériale à une ou deux têtes, ou bien l'écusson de la cité est placé à double sous celui de l'Empire avec des lions comme *supports*. C'était là non un indice de dépendance, mais une preuve qu'on jouissait de toutes les libertés et que l'on était débarrassé de tout lien de vasselage[1]. A notre époque, l'écu est entouré généralement de branches de laurier ou de chêne et surmonté d'une couronne murale.

Si l'écusson d'une commune et celui du canton sont accolés, celui-ci doit avoir la prééminence, c'est-à-dire se trouver à dextre (héraldiquement parlant) ; on peut aussi placer au-dessous deux écus aux armes de la commune.

* * *

La date d'origine des communes dont nous allons blasonner les armoiries est la plupart du temps incertaine ou inconnue, aussi suivrons-nous l'ordre alphabétique. Les dates accompagnant les noms des localités sont celles des chartes communales ; il faut remarquer que « plusieurs d'entre elles sont de simples confirmations de franchises précédentes, dont le texte primitif a disparu[2] ».

Aigle. 1288. *Coupé de sable et d'or à deux aigles éployées de l'un à l'autre* (or sur sable et vice-versa).

En 1231, une partie d'Aigle fut élevée au rang de bourg par Thomas I, comte de Savoie (1188-1233) ; or Thomas portait pour armes (d'après Guichenon) d'or à l'aigle de sable. Serait-ce là qu'il faut chercher l'origine du blason d'Aigle ? Ou bien sommes-nous en présence d'armes parlantes ? Cette dernière supposition ne peut être admise sans réserve, car, au moyen-âge, le nom latin d'Aigle est non pas *Aquila* mais *Allium* (allemand *Aelen*).

Aubonne. 1234. *Parti de gueules et d'or.*

Avenches. 1338. *De gueules au buste de Maure de sable* (ou *au naturel*), *posé de profil, tortillé*[3] *d'argent, vêtu*

[1] Cf. Ad. Gauthier, *Les armoiries de la Confédération et des Cantons*, p. 27.

[2] Voir le *Supplément* au *Dict. hist. du Canton de Vaud*, article *Communes*, p. 170.

[3] Garni d'un *tortil*, sorte de bandeau aux extrémités flottantes.

Digitized by Google

d'azur (*avec le collet d'or*). Depuis une vingtaine d'années ces armes ont été supplantées par un écu coupé d'azur et de gueules à la tête de Vespasien posée de profil, regardant le flanc senestre, et brochant sur le tout. L'auteur de cette substitution est feu M. Caspari, conservateur du musée d'Avenches : dans une étude sur les sceaux d'Avenches, il fait remarquer que le plus ancien porte une effigie rappelant celle de Vespasien ; ce type aurait été transformé plus tard par un graveur maladroit en une tête de Maure. Cela est fort possible, d'autant plus qu'au début du moyen âge on a fréquemment utilisé comme sceaux des intailles antiques ; mais nous ne sommes plus d'accord avec M. Caspari quand il conclut en disant : « L'armoirie de la cité n'est pas le Maure, ce devrait être une tête romaine. » — En blason il faut considérer ce qui est, non ce qui devrait être : or sur les sceaux et dans les anciens manuscrits figurent les armes telles que nous les donnons. En outre, à l'époque où naquit le blason, on ignorait fort probablement à Avenches le nom même de Vespasien, tandis que le souvenir des Sarrasins y était encore vivant.

Bex. *D'azur au bélier passant et contourné*[1] *d'argent, sur une plaine de sinople, accompagné en chef d'une étoile à huit rais (rayons) d'argent.*

Château-d'Œx. *De gueules au château d'argent ajouré de sable, le pont-levis baissé, une tour à senestre surmontée d'une grue essorante*[2] *d'or.* Le château fait allusion au nom de la localité ; la présence de la grue s'explique par le fait que Château-d'Œx formait une des châtellenies du comté de Gruyère.

Chatelard, le (cercle de Montreux). *D'argent à trois étoiles, placées en pal* (verticalement), *de gueules, séparées par deux croissants également de gueules, accostées* (accompagnées sur les côtés) *de deux pals ondés d'azur.*

Ces deux pals représentent la Baie de Clarens et la Baie de Montreux, torrents qui limitent le territoire de la commune.

Clées, les. 1359. *De gueules à une claie* (ou *clédar*) *de sable.* Ce sont des armes parlantes. Le mot de *claie*, dans le langage romand, dit le *Dict. hist. du Canton de Vaud*, désigne une porte de bois destinée à garder un passage.

[1] Marchant vers le flanc senestre de l'écu.

[1] Prenant son essor.

Digitized by Google

Coppet. 1347; dès le XIIIe s., constitution municipale. *D'azur à une coupe d'argent.* Ce sont des armes parlantes.

Corsier. Une des quatre paroisses de Lavaux. *D'argent au cœur de gueules, d'où sortent deux roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, soutenu par deux mains au naturel sortant de nuées également au naturel, et accompagné en pointe d'une nuée de même.*

Cossonay. 1398. Au XIIIe s. déjà les gens du lieu sont qualifiés bourgeois. *Parti d'azur et d'argent.*

Cudrefin. Cité comme faisant partie des quatorze villes ou bourgs qui envoyaient des députés aux Etats de Vaud. *Parti de gueules et d'argent, à un poisson d'azur posé en fasce* (horizontalement) *et brochant sur le tout.*

Cully. Reçut divers privilèges importants sous les évêques. *Coupé d'argent et de gueules à la grappe de raisin feuillée d'une feuille, et brochant, de l'un en l'autre.* Ces armes dérivent sans doute de celles de la paroisse de Villette dont Cully faisait partie.

Echallens. 1351. *D'or à l'arbre arraché de sinople fusté* (au tronc) *de gueules.* On peut s'étonner que de Mandrot n'ait pas admis ces armes dans son armorial, puisqu'il cite ailleurs un sceau (du XVIe s., dit-il) où figure l'arbre. Sous la domination de Berne et de Fribourg, le bailliage d'Orbe-Echallens avait pour armes celles de la maison de Montfaucon-(Montbéliard) [1].

Grandcour. 1294. *Pallé de 6 pièces argent et azur à la bande brochant de gueules chargée de 3 coquilles, posées en bande, d'or; le premier pal d'azur chargé en chef d'une étoile d'or à 6 rais.* Abstraction faite de l'étoile, ce sont les armes de la famille de Grandson. En récompense de la bravoure que montrèrent ses vassaux de Grandcour dans un combat, le 5 mai 1381, le sire de Grandson leur fit don d'une bannière et de certaines terres dont les revenus furent dès lors employés à des prix de tir. Chaque année, le premier samedi de mai, l'anniversaire de ce fait est célébré par une fête et un tir militaire. Il ne reste du drapeau primitif que la hampe; un second, très vieux, a été remplacé par un troisième.

Grandson. 1399. *D'azur à un soleil d'or figuré* (ayant les traits d'une figure humaine) *soutenu d'un croissant figuré de même.*

[1] Cf. Orbe.

Digitized by Google

On a parfois attribué par erreur à la ville les armoiries de la famille ; cela vient de ce que ces dernières étaient celles du bailliage sous la domination de Berne et de Fribourg.

Lausanne. 1145 (reconn. d'Ardutius), 1368 (Plaict général). *De gueules au chef d'argent.*

Sur beaucoup de monuments (surtout à partir du XVIIIe siècle) et dans divers armoriaux, l'écu de Lausanne est *coupé* d'argent et de gueules. Lequel de ces deux blasons est le véritable ? C'est à notre avis le premier ; cette opinion a pour elle le *Commentaire du Plaict* [1], et s'appuie sur une étude attentive des sceaux et des monuments. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus amples détails là-dessus à un article des *Archives héraldiques* suisses (1892, p. 71) dans lequel nous avons cherché à élucider ce problème. Ils y trouveront retracées les principales phases du long procès (1436-1517) engagé entre l'évêque de Lausanne et ses sujets à propos de l'établissement d'un héraut par ces derniers. Les bourgeois voulaient faire porter à ce héraut leurs armes surmontées d'une aigle « en signe que Lausanne est ville impériale ». Ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent gain de cause. Nous donnons les armes de Lausanne sous l'écu de l'Empire [2] d'après l'*Armorial des Nobles Arquebusiers*, de 1654 [3]. Chacun des quartiers (ou *bannières*) a ses armes particulières :

La Palud, *de gueules au chef d'argent, à l'aigle à deux têtes éployée de sable brochant sur le tout.*

Bourg, *de gueules au chef d'argent, à deux clefs de sable passées en sautoir brochant sur le tout.* Bourg se terminait à la porte de St-Pierre, de là les clefs.

Le Pont, *de gueules au chef d'argent, à une arche de pont de sable brochant sur le tout.*

St-Laurent, *de gueules au chef d'argent à un gril de sable brochant sur le tout.* Le martyr dont ce quartier porte le nom fut, dit-on, attaché sur un gril.

La Cité (forma une commune distincte jusqu'en 1481, époque où elle se réunit à la « Ville inférieure »), *parti d'ar-*

[1] Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. XXXVI.

[2] L'Empire porte d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée, membrée, nimbée ou diadèmée de gueules.

[3] Cet armorial, d'une exécution soignée, se trouve aux Archives communales de Lausanne (D. 842).

Digitized by Google

gent et de gueules à deux tours crénelées jointes ensemble (par une arcade) *de l'un en l'autre.*

Lutry. 1328. Une des quatre paroisses de Lavaux. *Coupé de gueules et d'argent.* Souvent l'écu est entouré d'un cercle de roses alternativement rouges et blanches ; d'après de Mandrot [1] les roses proviendraient des armes du prieuré de Lutry.

Morges. 1328. Une des quatre « bonnes villes ». *Coupé d'argent et de gueules à deux fasces ondées de l'un à l'autre.*

Moudon. 1285. Une des quatre bonnes villes. *Parti de gueules et de sinople, à l'M gothique d'or brochant sur le tout.*

Nyon. 1293. Une des quatre bonnes villes. *Parti de gueules et d'azur, à une perchette d'argent posée en fasce et brochant sur le tout.* En 1439, les habitants de Nyon demandent à Amédée VIII, duc de Savoie, confirmation de leurs franchises, entre autres du droit pour la ville, les nobles et les bourgeois, d'avoir des sceaux particuliers (sigilla propria) [2].

Orbe. 1404. *De gueules à deux bars* (poissons) *adossés d'or.* Ce sont les armes de la maison de Montfaucon, qui posséda Orbe depuis 1168 (Amédée II, sire de Montfaucon et comte de Montbéliard, en fut investi par Frédéric Barberousse), jusqu'à la fin du XIVe s.

Oron. *De gueules au croissant figuré d'or.* Ces armes se voient sur une cloche du temple (1727) et sur la cloche de la maison d'école, ancien hôtel de ville (1733) ; elles figurent dans l'armorial de Ryff (1597) comme armes du bailliage.

Payerne. 1291. *Parti d'argent et de gueules.*

Planches, les (cercle de Montreux). *D'azur à un moûtier* (église) *au naturel, entre deux ondes d'argent mouvantes des angles du chef et aboutissant en pointe à 3 monts de sinople ; le tout accosté de 2 étoiles d'or.* Ces armoiries s'expliquent facilement ; c'est aux Planches que se trouve l'église de la paroisse ; les deux ondes représentent les deux torrents qui limitent le territoire des Planches, *commune d'entre Baie et Veraye* dans les actes ; enfin les trois mon-

[1] *Sceaux. hist. du Canton de Vaud.*

[2] M. D. R. XXVII, p. 255.

Digitized by Google

tagnes sont Jaman, Bon-Audon et Haut-Audon, dont les pâturages font la gloires des communiers [1].

Pully. 1368 (Plaict général). *Parti d'argent et de gueules, à deux grappes de raisin de l'un à l'autre, feuillées de sinople.* Il est possible que ces armes dérivent de celles du couvent de Payerne de qui dépendait le prieuré de Pully, ou de celles de l'évêché, dont les titulaires avaient obtenu de l'empereur Henri IV la suzeraineté sur le village et son territoire.

Rolle. Louis II de Savoie, baron de Vaud, commence vers 1430 à bâtir une *ville nouvelle, franche et libre,* près du château de *Ruelloz. Coupé d'or et de sinople.*

Romainmôtier. Déjà en 1387 le bourg de Romainmôtier avait une organisation municipale. *Parti d'argent et de gueules, le 1er chargé d'une clef de gueules, mise en pal, le panneton en chef; le 2me d'une épée d'argent mise en pal, la pointe vers le chef.* Ces armes, croyons-nous, étaient primitivement celles du couvent dont l'église était placée sous le vocable des saints Pierre et Paul, ce qui explique la présence de la clef et de l'épée.

Sainte-Croix. 1444. Faisait partie des quatorze villes ou bourgs envoyant des députés aux Etats de Vaud. *D'azur à la croix haussée* [2] *d'or sur trois monts de sinople.* Ce sont des armes parlantes.

Saint-Saphorin. Une des quatre paroisses de Lavaux. Dès 1430 les communes de Lavaux ont un corps de justice et un conseil général présidé par un banneret. *Coupé d'argent et de gueules, à la bande ondée de l'un en l'autre.*

Sarraz, la. 1363. *Parti de gueules et d'or à l'S d'argent brochant sur le tout.* Ces armes se voyaient, avec le millésime 1566, sur la chaire en pierre de l'église. Un sceau de 1599 présente les armes des seigneurs de La Sarraz chargées de l'S.

Tour de Peilz, la. 1378. *Parti d'argent et de gueules à deux tours accolées d'inégale hauteur de l'un à l'autre.* Telles sont les armes du cliché officiel, reproduction exacte d'un sceau en argent déposé aux archives de la commune. De Mandrot reproduit un autre sceau, plus ancien, où les deux tours, d'inégale hauteur, sont jointes par un mur;

[1] Cf. Montreux, par E. Rambert, Lebert, etc., p. 44.

[2] Croix latine (dont un des bras est plus long que les trois autres.)

Digitized by Google

c'est donc à tort qu'il donne dans son armorial des armes semblables à celles de la bannière de la Cité, à Lausanne. Ces armoiries ont été octroyées à la Tour par Amédée VI de Savoie en 1377.

VEVEY. 1236 (franchises de Rod. d'Oron). *Parti d'or et d'azur.* Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle qu'apparaissent sur l'écu les V entrelacés ; on ne voit à cet égard aucune décision de l'autorité.

VEYTAUX (cercle de Montreux). *D'argent à la tour au naturel, surmontée d'un chamois contourné et saillant de sable, le tout accosté de deux pals ondés d'azur aboutissant à une plaine de même.* Ces armes représentent deux torrents et le lac dans lequel ils se jettent.

VILLENEUVE. 1214. *D'or à l'aigle éployée d'azur.* Ces armes sont probablement une modification des armes primitives des comtes de Savoie (Cf. Aigle).

VILLETTE. 1283. Une des quatre paroisses de Lavaux. *Coupé d'argent et de gueules à un cep arraché, les branches entrelacées de l'un en l'autre, portant trois grappes* (1 et 2) *de l'un à l'autre, feuillé de sinople.* Ce sont les armes de l'ancienne communauté de la paroisse de Villette.

YVERDON. 1343. Une des quatre bonnes villes. *D'argent à trois fasces ondées de sinople, accompagnées en chef de la lettre Y (gothique ou romaine) d'or ou de sable.* Il est préférable de faire l'Y de sable pour éviter d'avoir métal sur métal.

* * *

Deux mots pour conclure. Existe-t-il encore des communes dont les armes devraient figurer ici au même titre que celles qui ont été citées ? C'est fort possible, car il arrive souvent que des documents importants échappent aux investigations les plus consciencieuses. Aussi l'auteur de ces lignes n'a-t-il pas la prétention de considérer ce travail comme définitif. Bien loin de redouter la critique, il accueillera avec reconnaissance toutes les observations qu'on pourra lui adresser, tous les renseignements qu'on voudra bien lui transmettre. Il lui suffit d'avoir fait faire un pas à la connaissance de nos armes communales, heureux si d'autres le suivent dans cette voie et s'il a réussi à éveiller chez ses lecteurs quelque intérêt pour une branche parfois trop délaissée des sciences historiques.

André KOHLER.

Digitized by Google

LAUSANNE DE 1865 à 1894.

Les villes de la jeune Amérique surgissent au milieu de plaines autrefois désertes. L'édilité y a ses coudées franches, elle taille en plein drap et trace de larges rues, de vastes avenues, des squares immenses. Tout y est grand, régulier, moderne.

Les cités de la vieille Europe ont, en Suisse particulièrement, tout un passé, toute une histoire. Leurs annales sont écrites non seulement dans les antiques chartes, mais aussi sur les monuments; elles sont gravées et moulées pour ainsi dire dans les vieux édifices, dans les tourelles des édifices publics, dans les pignons des maisons particulières, dans les restes des murailles écroulées, dans les cathédrales et les églises dont les flèches élancées semblent porter au ciel l'hommage et les prières d'une époque de croyance et de foi.

Mais voilà, ces villes aux souvenirs antiques et vénérables ont grandi, et les exigences de la vie moderne ne peuvent plus se contenter du cadre pittoresque mais mal commode qui suffisait aux gens d'il y a quatre ou cinq siècles.

Les enceintes fortifiées se sont trouvées trop étroites : l'agglomération urbaine a débordé de droite et de gauche. Les murailles ont fini par se trouver en pleine ville, témoins encombrants, gênant la circulation et le développement des grandes artères. Il a fallu détruire, combler, niveler. Les matériaux enlevés aux remparts ont servi à édifier des maisons neuves. Quand il reste quelque chose, ce ne sont que de rares vestiges que les amateurs de curiosités surveillent avec un soin jaloux. Ici on vous montre, au fond d'un jardin, un mur de soutènement qui n'est autre chose qu'un reste de l'ancienne enceinte contre lequel on a apporté du terrain ; là c'est dans l'intérieur même d'une maison. Certaines pierres enchâssées dans un mur portent des caractères ou des inscriptions qui rappellent une destination différente de celle d'aujourd'hui. Les vieilles rues deviennent trop étroites pour une circulation qui va croissant ; on les élargit, et des façades en style moderne remplacent les pignons du vieux temps. On perce de part en part des

Digitized by Google

anciens quartiers, il faut des rues plus plates, il faut plus d'espace, d'air, de lumière. Le confort augmente, mais le pittoresque s'en va.

La lutte entre l'ingénieur moderne et l'archéologue va ainsi s'accentuant, à mesure que nos villes se développent. Celui-ci voudrait tout garder et crie au vandalisme dès qu'on touche au passé. Celui-là sacrifie tout à la ligne droite, à l'idée de faire grand ; il accuse l'autre de conservatisme et d'étroitesse d'esprit. Et comme la victoire doit rester en somme à la science, l'archéologue gémit et l'ingénieur triomphe. On n'enraie pas le progrès, et on ne sacrifie pas tout un quartier pour conserver un vieil édifice, une tourelle caduque.

Que faire alors ? Vivre de souvenir et chercher au moins à fixer sur le papier ou la toile l'aspect des lieux que l'on va bouleverser, des sites qui vont disparaître. C'est ce que M. Vuillermet a fait pour Lausanne. Ici comme ailleurs, on a démoli des tours datant du XIVe et du XVe siècle, on a abattu des pans de muraille, on a fait disparaître d'anciens bâtiments. On y a mis autrefois une certaine brusquerie, et quelques-unes des reliques disparues auraient pu être conservées. De nos jours, on est plus modéré, d'autant que la rareté des monuments anciens en fait apprécier davantage la valeur. Mais enfin le vieux Lausanne s'en va quand même par fragments ; il n'y paraît pas d'un jour à l'autre, mais au bout d'une année, au bout de dix ans, la transformation est grande. Conservons donc en gravures ce qui n'existe plus en réalité.

Dans son *Vieux Lausanne*, M. Vuillermet a fait œuvre à la fois d'artiste et d'historien. A l'aide d'estampes, de gravures, de plans et de documents, il a fait revivre toute la vieille cité du moyen-âge à notre siècle. Comme complément, M. Vuillermet nous donne aujourd'hui *Lausanne de 1865 à 1894*, et c'est en feuilletant ce gracieux album que l'on voit combien nous sommes loin d'une époque relativement récente.

Voici la *Cité vue de la Caroline* (1865) : la ligne brisée des maisons, des arbres et des jardins va de la cathédrale au château. Aujourd'hui, l'imposant bâtiment de chimie et la rue Couvaloup ont modernisé tout cela. La *Place de la Palud* (1884) a moins changé, la *Barre, partie orientale* (1889) a par contre vu disparaître la tour Saint-Maire. Le

Digitized by Google

souvenir de cette tour est conservé dans la *Barre et le moulin du Tunnel* (juin 1889). Deux planches nous en rappellent la démolition en janvier 1890.

La *Place de la Cheneau de-Bourg* avec sa fontaine et ses gens en costume de travail nous transporte au loin dans une petite ville de province. Les *Escaliers de la Caroline* disparaîtront bientôt aussi ou seront reconstruits. On a déjà réparé quelques immeubles sur leur parcours. M. Vuillermet les a poétisés. A l'heure qu'il est, ils perdent décidément trop en confort ce qu'ils gagnent en rusticité.

L'*Entrée de la rue du Pré* prise de la Porte St-Martin en 1894 nous représente un pittoresque carrefour, à gauche une très ancienne maison pourrait nous en conter long sur ce vieux quartier des *Etuves*. La *Place du Petit-Pont* et la maison Vincent, la *Rue du Flon et vieille maison* à l'angle des rues du Pré et de la Cheneau-de-Bourg (6 juin 1891), la *Place du Pont* et les anciens abattoirs (avril 1891) conservent la mémoire d'un quartier qui a gardé encore beaucoup de cachet malgré les démolitions faites ces années dernières. On n'imagine pas de croquis plus gracieux et plus sincères que la *Place du Crêt* et les *Escaliers du Marché* partie supérieure (16 octobre 1894), que la *Terrasse de la Cathédrale* et l'ancienne maison du premier ministre (1894). La *Chapelle de la Maladière* nous transporte à l'autre extrémité du territoire communal, en pleine campagne. Enfin, la *Maison Clavel de Brenles* couronne dignement le volume. Nos lecteurs en ont eu la primeur l'année passée.

Si l'œil est agréablement flatté, si l'on éprouve une grande joie d'artiste en parcourant les croquis de M. Vuillermet, ce n'est pas sans mélancolie que l'on constate combien rapidement disparaissent ces témoins du passé, combien rapidement tout se transforme. Des façades en ciment remplacent la pierre de taille ; des persiennes vertes remplacent les volets massifs ; on n'attend plus que la patine du temps donne à la pierre sa teinte spéciale, on vernit et on badigeonne. Le caractère antique de certains quartiers s'en va, sans que l'art moderne leur donne un cachet nouveau. On a trop souvent le neuf à côté de l'ancien, et la juxtaposition des deux styles n'a rien d'esthétique.

Digitized by Google

4me année. No 2. Février 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

IV

LA GUERRE — OCCUPATION DE BALE

Les préoccupations que causèrent à la Suisse les incidents de Paris et d'Aix furent reléguées au second plan par les grands événements dont l'Europe était le théâtre. L'orage qui dès longtemps menaçait la paix générale éclata enfin. La France, prévenant une invasion imminente, avait forcé le roi à déclarer la guerre à l'Autriche (20 avril 1792) et à la Prusse. Toute la frontière française, de Bâle à la mer, se trouva menacée. Elle l'était également du côté de la Savoie et du Piémont, le roi de Sardaigne ayant pris une attitude hostile à la Révolution.

La situation de la Suisse fut, à partir de ce moment, des plus critiques. Elle avait à redouter que l'un ou l'autre des belligérants ne violassent son territoire. De plus, la lutte au sein de la Confédération des partisans de la France avec ceux de l'Autriche allait s'accentuant et provoquait un relâchement du lien fédéral déjà si fragile. En outre, l'une des puissances pouvait chercher, comme dans les guerres précédentes, à recruter sur son territoire. Enfin la nation victorieuse allait devenir prépondérante. Si

Digitized by Google

c'était l'Autriche, on redoutait l'ambition légendaire de cette ancienne ennemie des Suisses. Si c'était la France, la Révolution chercherait, par tous les moyens possibles, à faire pénétrer les nouvelles idées dans le sein des cantons.

Mais pour le moment, la France avait tout intérêt à ménager la Suisse. Une note remise à la diète extraordinaire réunie à Frauenfeld, en mai 1792, lui annonçait l'ouverture des hostilités. En même temps, l'ambassadeur invitait d'une façon pressante la Suisse à observer une attitude bienveillante pour la France.

« La Nation Française, Magnifiques Seigneurs, la plus ancienne et la plus fidèle Alliée de vos Républiques, d'accord avec son Roi, a pris les Armes pour défendre et pour assurer sa Liberté... Au milieu des combats qu'il (le Peuple français) livrera pour une si belle cause, il se réunira à Sa Majesté pour porter des regards d'intérêt et d'amitié sur une Nation voisine, recommandable dans tous les tems par sa bravoure et par son union : il ne cessera point de désirer que la paix et toutes ses félicités continuent d'être son heureux partage, tandis qu'il sera obligé de chercher lui-même à y parvenir par les malheurs de la guerre. Il comptera surtout, Magnifiques Seigneurs, sur les vœux du Louable Corps Helvétique. Car il est une grande vérité qu'on ne peut point se dissimuler, si la France devoit succomber dans son noble élan vers la liberté, s'ils étoient tels, ces malheurs de la guerre, qu'ils dussent opérer le démembrement et peut-être la ruine de la Monarchie, plus d'une des Puissances qui l'avoisinent, liant le souvenir des tems passés avec la prévoyance de l'avenir, devroit trembler pour son indépendance et pour l'intégrité de ses possessions. » [1]

[1] *Recès des diètes (Die Eidgenössischen Abschiede)* VIII. 168.

Digitized by Google

Les déclarations des puissances étaient cependant de nature à rassurer la Suisse. Elles annonçaient leur intention de respecter le territoire helvétique. Le général Custine et le ministre des affaires étrangères d'une part, le résident autrichien Greifenegg de l'autre, s'étaient prononcés dans le même sens. [1]

La diète de Frauenfeld répondit à ces déclarations en affirmant que la Confédération resterait neutre. Comme nos ancêtres, disait-elle en substance, ont toujours, en cas de guerre, observé une neutralité parfaite, pour le plus grand bien de tous, de même aujourd'hui les cantons dans leur ensemble ont l'intention de ne permettre à aucune puissance belligérante de pénétrer sur le territoire helvétique. Les cantons sont fermement résolus, en cas d'attaque, à repousser la force par la force et à s'opposer, dans la mesure de leur pouvoir, à toute violation de territoire.[2]

C'était là un noble langage, qui aurait été beaucoup mieux placé dans la bouche des Suisses s'ils avaient eu à leur disposition une armée forte et bien exercée. Tel n'était pas le cas. Cependant la Confédération fit tous les efforts compatibles avec sa situation pour tenir parole et pour faire respecter l'intégrité de son territoire.

La partie la plus sérieusement menacée comprenait les cantons de Soleure et de Bâle. Les Français occupaient le Porrentruy [3], et leurs troupes étaient échelonnées jusqu'à Huningue. Le Frickthal, par contre, était autrichien, et une armée impériale se trouvait aux portes de Bâle. Le territoire helvétique offrait ainsi une mince langue de terre entre deux armées prêtes à en venir aux mains. La tentation de franchir cet obstacle devait être très forte, d'autant plus que les moyens de résistance étaient déri-

[1] *Recès* VIII. 169. — [2] Ibid. VIII. 170. — [3] Voir plus bas : l'Evêché de Bâle.

Digitized by Google

soires. Bâle se sentant particulièrement exposé avait aussitôt demandé le secours des Confédérés.

Ses députés exposèrent la situation au sein de la diète de Frauenfeld et demandèrent l'envoi d'un contingent de troupes helvétiques. Treize cents hommes environ suffiraient pour le moment.[1] Toutes les députations se déclarèrent d'accord. Mais quand il s'agit de fixer le chiffre des contingents cantonaux, Schwytz fit quelques difficultés. « Le canton, disait-il, n'a jamais reconnu le « *defensional* », les anciennes alliances ne contiennent aucune trace de pareilles inventions (Machenschaften). L'histoire nous enseigne qu'une neutralité armée ne peut exister que quand elle est appuyée par un déploiement de troupes suffisant. Une neutralité armée qui s'appuie sur une troupe de douze ou treize cents hommes est plus nuisible qu'utile. C'est pourquoi il vaudrait mieux s'en rapporter aux puissances belligérantes.»[2] Encouragés par la résistance de Schwytz, les cantons démocratiques firent aussi quelques objections. A la fin cependant, un corps de 1375 hommes fournis par les XIII cantons, plus Bienne et St-Gall, marcha au secours des Bâlois.[3] Le Vallais, sans refuser sa participation, avait allégué son éloignement, la révolte de ses sujets dans le courant de l'année précédente, l'attitude menaçante des troupes sardes à la frontière. Il fut dispensé d'envoyer son contingent.

1 L'état-major bâlois élabora un plan complet de défense de la frontière. Il prévoyait pour ce fait une armée de 2040 hommes. Voir *Frid. Dinner*, Zur Eidgenœssischen Grenzbesetzung von 1792 bis 1795. *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte XII.* p. 97.

2 *Recès* VIII, 169, 170.

3 Les contingents respectifs étaient : Zurich 175 hommes, Berne 250, Lucerne 150, Uri 50, Schwytz 75, Unterwald 50, Zoug 50, Glaris 50, Bâle 50, Fribourg 100, Soleure 75, Schaffhouse 50, Appenzell 75, St-Gall abbé 125, St-Gall ville 25, Bienne 25. *Frid. Dinner, l. c.* p. 16.

Digitized by Google

Parmi les cantons les plus dévoués à la cause de la défense nationale, il faut citer Zurich [1] et Lucerne. Zoug s'acquitta aussi avec enthousiasme de l'obligation qui lui incombait [2]. Le zèle de certains cantons prouve que la fibre patriotique n'était pas complètement morte chez les Suisses de 1792. Les mémoires qui relatent l'expédition des Zurichois et celle des Zougois sont empreints d'un grand

[1] L'histoire de l'expédition zuricoise est racontée dans une brochure parue à Zurich en 1792 : *Description de l'expédition des troupes fédérales à Bâle et du départ du contingent zuricois.* (Reproduite par *Frid. Dinner*, l. c.— La Bibliothèque cantonale à Lausanne en possède un exemplaire.) Il ne sera pas sans intérêt pour l'histoire militaire de l'époque d'en citer les principaux épisodes : Aussitôt la décision de la diète connue, Zurich lève ses troupes On remet aux soldats des armes neuves, armes spirituelles aussi bien que temporelles ; chaque soldat reçoit en effet une bible et un livre de piété (Andachtsbuch). Le 30 mai (1792), une imposante cérémonie réunit la troupe : la prestation du serment. Dès trois heures du soir, le son des cloches rassemble une foule à l'église du Frauenmünster. « On y voyait une foule de près de six mille personnes, bien différentes les unes des autres par leur aspect, leur origine, leur rang, leur sexe, leur âge ; on y voyait à côté de la coiffure étagée avec art le simple bonnet; à côté de l'habit du citadin le sarrau du campagnard; à côté de l'uniforme militaire l'habit ecclésiastique. ... A quatre heures, la troupe entre dans l'église au son du tambour, enseignes déployées. Les soldats tout équipés prennent place aux premiers rangs. Toute l'assistance, tête découverte, salue les fils et les gardiens de la patrie. Les officiers prennent place vis-à-vis de la chaire. Derrière eux, les artilleurs et les chasseurs. Autour des fonts baptismaux, dans un endroit un peu exhaussé, s'étaient assis les membres du conseil de guerre, en habits sénatoriaux, ainsi que le général et le colonel. Du reste, tout le sénat était présent. » Après avoir entendu un psaume, la prière et une allocution patriotique, la troupe prêta serment. Le lendemain, elle quittait Zurich ; le 3 juin, elle était à Bâle.

[2] Une brochure analogue raconte l'expédition des Zougois : A Zoug, les volontaires s'offrirent en plus grand nombre que ne l'exigeait le contingent à fournir. On renvoya les plus vieux La bénédiction du drapeau donna lieu, comme à Zurich, à une cérémonie imposante. Les troupes partirent le 15 juin, après avoir entendu la messe et bu le coup du départ. Les officiers zougois qui ne partaient pas accompagnèrent la petite troupe — 50 hommes en tout — jusqu'au pont de la Reuss. Là, les officiers régalèrent leur monde. Une demi-heure après, on se sépara, non sans avoir bu le coup de l'étrier. La troupe fut reçue à l'abbaye de Muri et arriva à Bâle le surlendemain.

Digitized by Google

enthousiasme et d'un véritable amour pour la patrie suisse. Ces sentiments, comparés à l'apathie générale de 1798, sont remarquables.

L'esprit national parut se réveiller et inspira à plusieurs poètes des hymnes guerriers que chantaient les troupes des différents cantons.[1] Les Fribourgeois entonnaient le *Chant de guerre d'un volontaire du canton de Fribourg venu au secours de Basle en juin* 1792. En voici les deux derniers couplets :

Maintenant, Basle, dans tes murs
Reçois notre troupe fidèle :
Tu n'auras point d'amis plus sûrs,
Ni de meilleure sentinelle.
Mais déjà nous l'éprouvons tous,
Chacun ici nous traite en frère...
Eh bien ! parlés... que faut-il faire ?
Nos cœurs et nos bras sont à vous,

Un jour quand la main de la paix,
Loin de nous chassant les allarmes,
Pour mieux jouir de ses bienfaits
Nous fera déposer les armes ;
Que ce cri : Vive les Baslois,
Retentisse dans nos montagnes !
Et vous aussi, dans vos campagnes,
Dittes... Vive les Fribourgeois !

Chaque détachement était commandé par les officiers de son canton. Quant au commandement en chef, il avait fallu tenir compte des diverses susceptibilités à ménager. La diète avait décidé que Zurich fournirait le commandant en chef, Berne le lieutenant-général et Lucerne le major-général.[2]

[1] Voir *Frid. Dinner*, l. c. p. 24-26, p. 102-112. — [2] *Recès* VIII, p. 170.

Digitized by Google

En même temps qu'elle envoyait des troupes, la diète déléguait à Bâle des représentants. Ils avaient pour mission d'assister de leurs conseils les magistrats de Bâle, de veiller à ce que la neutralité du territoire bâlois fût respectée, de s'adresser à cet effet aux généraux et commandants des troupes étrangères dès qu'elles s'approcheraient de la frontière, de pourvoir à ce que l'on observât une attitude impartiale vis-à-vis de chacune des puissances, cela dans le but d'écarter tout soupçon et tout malentendu. [1]

Les deux premiers représentants fédéraux furent Hirzel de Zurich et Balthasar de Lucerne. A cette députation devaient succéder les délégués de Berne et Uri, puis Schwytz et Fribourg, Unterwald et Soleure, Zug et St-Gall (abbé), Glaris et St-Gall (ville), Bâle et Bienne, Schaffhouse et Appenzell.

Les représentants restaient en fonctions pendant neuf semaines. Leurs successeurs arrivaient au bout de la huitième semaine et se mettaient aussitôt au courant de leur mission. [2]

Les premiers représentants arrivèrent à Bâle au commencement de mai. Ils y furent reçus en grande pompe et avec un cérémonial très compliqué. Ils furent accueillis en entrant dans le canton par une députation du Conseil et par les baillis. A leur arrivée en ville, ils envoyèrent au bourgmestre régnant leurs lettres patentes. Après les visites d'usage aux quatre premiers magistrats, ils furent reçus en séance solennelle par le Conseil secret, qui se rendit en cortège à la demeure des délégués. Les huissiers aux couleurs bâloises marchaient devant. Venaient ensuite, dans le carrosse du gouvernement, noir et or, les quatre premiers magistrats. Suivait une seconde

[1] *Recès* VIII, p. 171. — [2] *Recès* VIII, p. 176.

Digitized by Google

voiture, dans laquelle étaient les neuf autres membres du Conseil secret, le chancelier de la ville et le greffier du Conseil. Tous avaient l'uniforme de gala et l'épée au côté.

Les représentants, accompagnés de leurs secrétaires et de toute leur suite, les reçurent à la porte de leur hôtel. Dans la salle d'audience, on forma le cercle. Les représentants avaient à leur droite le bourgmestre et le grand tribun régnants, et quelques conseillers secrets. Les autres premiers magistrats et conseillers secrets étaient à leur gauche. Vis-à-vis, le chancelier de la ville et le greffier du Conseil secret. Le chancelier fit le discours de bienvenue, et le premier représentant répondit. On s'embrassa ensuite et on se serra la main. Le même jour, un joyeux banquet termina la cérémonie. Le même cérémonial fut adopté pour le départ des délégués. -- Au milieu d'une grande conflagration politique, placé entre deux armées prêtes à en venir aux mains, menacé à chaque instant de voir son territoire envahi par l'une ou par l'autre, un petit Etat d'une trentaine de mille âmes organise des cérémonies dans lesquelles on prononce de pompeux discours et l'on observe une étiquette aussi rigoureuse qu'à la cour du Grand Roi. C'était dans les mœurs du temps ; le souci de la forme et de l'étiquette, le besoin de titres et d'appellations superbes n'est pas un des traits les moins caractéristiques des mœurs suisses à cette époque. — Pierre Ochs, l' historien de Bâle, auquel nous avons emprunté la description de la cérémonie, ajoute : « Les représentants avec leurs secrétaires et leur suite ainsi que leurs invités furent complètement défrayés, ce qui a été pour notre pays une charge assez forte. »

Les représentants siégeaient avec le Conseil secret toutes les fois qu'il était question d'affaires concernant la neutralité et la défense des frontières. Quand il s'agissait

Digitized by Google

de mesures militaires, les officiers supérieurs de l'état-major siégeaient aussi, avec voix consultative.

Les contingents militaires arrivèrent à Bâle dans le courant de juin. Ils y furent reçus avec le même enthousiasme qui avait accueilli les délégués. La chanson patriotique composée en leur honneur contient quelques beaux accents :

« O vous, frères confédérés, soyez les bienvenus au milieu de nous ; confiants, nous vous tendons la main, à vous, fils de ceux qu'a unis le lien de la liberté première. — Pour nous vous avez quitté maisons, biens et champs : devant la guerre menaçante, votre sentiment de pitié confraternelle vous a donné le signal du départ. — Oh non, Tell n'est pas mort, il revit dans ses neveux ; il allume leur courage dans le danger, et leur dit de marcher fidèles comme lui dans la voie des héros. — Nous partageons avec vous nourriture et boisson, tant que vous voudrez rester. Il n'en est aucun de nous qui, — nous vous le jurons par le Seigneur Dieu — n'apporterait volontiers la dernière brebis de son troupeau ; — Et quand vous retrouverez dans le sein des vôtres le bonheur dont vous êtes privés — oh ! pensez que vous avez laissé dans nos cœurs un monument d'airain. »

Elle devait présenter un singulier aspect, cette petite troupe suisse, de moins de 1500 hommes, formée de seize contingents divers ! Ils différaient entre eux par l'uniforme, par l'armement et l'équipement, par l'instruction militaire des soldats, par la langue et par la religion. *Presque tous les contingents*, dit une notice [1], portaient la tunique *bleue*, cependant les chasseurs la portaient verte, l'infanterie zuricoise grise, les gens de l'Entlebuch brune et courte, l'infanterie lucernoise rouge, les Unterwaldiens

[1] *Frid. Dinner*, l. c. 27.

Digitized by Google

et les Fribourgeois noire ou bleue. Les cols et parements étaient aussi *presque tous rouges*, à l'exception de ceux des Zuricois (bleus), des Lucernois et Uranais (jaunes), des Fribourgeois (noirs). Les pantalons étaient bleus, verts, blancs ou noirs, sans compter ceux des Fribourgeois, qui étaient rouges. Les gilets étaient bleus, verts ou jaunes, et ainsi de suite. Même bigarrure dans la solde, le commandement, les détails du service.

La troupe fut répartie dans les différents postes ; quelques travaux de fortifications furent entrepris : on remit en état la redoute de St-Jacques, près de la Birse. On établit sur les hauteurs des postes d'observation gardés chacun par quatre hommes. Un drapeau blanc les signalait pendant le jour, un bidon de poix brûlante pendant la nuit. On convint des différents signaux d'alarme : un coup de fusil comme avertissement, deux coups lorsque le feu éclatera, quatre coups en cas d'attaque.

Quelques illusions que les Suisses pussent encore avoir sur leur puissance et leur valeur militaire, ils n'avaient cependant pas la prétention de s'opposer, avec un contingent aussi faible, au passage d'une armée. La troupe d'occupation avait pour but d'observer les mouvements des corps ennemis et de signaler leur approche. En cas de violation de territoire par une armée ennemie, le contingent pouvait, uni à la milice du pays, retarder assez la marche des envahisseurs pour permettre à l'autre armée de prendre les mesures nécessaires à sa défense.

Le séjour des troupes helvétiques rassura les Bâlois : dans la diète ordinaire de Frauenfeld, en juin 1792, ils remercièrent chaleureusement leurs confédérés du prompt secours qu'ils leur avaient accordé. [1] La diète en prit note avec satisfaction : « Dans le corps arrivé heureusement à

[1] *Recès* VIII, p. 175.

Digitized by Google

Bâle, lui dit-on, la meilleure entente règne entre officiers et soldats. Toutes les mesures nécessaires ont été prises, soit en ville, soit dans la campagne, afin de fournir aux troupes les vivres et le logement, afin de satisfaire à leurs autres besoins, au soin des malades, au culte pour les deux religions. Les troupes sont divisées en deux bataillons ; l'un occupe la ville, l'autre la campagne ; ils alternent chaque quinzaine. Les chefs de l'état-major s'assemblent tous les lundis pour délibérer sur les affaires militaires ou autres... Dans la ville, la bourgeoisie a pourvu à ce que les postes de nuit fussent doublés, et toutes les mesures de police ont été prises avec le plus grand soin.

En revanche, les députations des divers Etats confédérés déclarèrent en diète que leurs commettants avaient été également touchés de la façon généreuse et fraternelle dont leurs soldats avaient été accueillis à Bâle ; elles se réjouissent d'avoir pour leur part contribué à rassurer l'Etat de Bâle. Ensuite on s'adresse des remerciements réciproques sur la manière dont les contingents ont été accueillis dans les cantons qu'ils ont traversés. Dernier vestige de la solidarité helvétique, avant la chute de l'ancien régime !

On avait pourvu, par l'occupation de Bâle, au strict nécessaire, et l'on s'en tint à ce minimum de mesures préventives. Il ne vint à l'idée de personne de procéder à une réorganisation politique de la Suisse. Quant aux vices de l'organisation militaire, que tous les hommes de bon sens déploraient, les Confédérés ne surent y remédier. La Société militaire suisse avait attiré l'attention de la diète sur les réformes les plus urgentes. La diète remercia la Société militaire de son zèle et... l'engagea à persévérer dans ses efforts. On en resta là.

La petite troupe suisse et les délégués de la Confédé-

Digitized by Google

ration eurent pendant leur séjour à Bâle une mission difficile à remplir. Des conflits surgirent à chaque instant avec les troupes et les généraux autrichiens et surtout avec les Français. La suite de notre récit nous ramènera sur ce sujet.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

UN ÉPISODE DES GUERRES DU PREMIER EMPIRE

LES PRISONNIERS DE « LA CASTILLE ». — RÉCIT D'UN SUISSE [1].

A la suite des campagnes désastreuses de 1808 à 1810, en Espagne, un grand nombre de soldats français tombèrent entre les mains des ennemis. Ce fut particulièrement à la suite de la capitulation de Baylen que le nombre des prisonniers fut considérable. Afin de les garder plus facilement et de prévenir toute tentative d'évasion, les Espagnols les reléguèrent sur les pontons qui se trouvaient dans le canal de l'île de Léon. On entassa ainsi dix mille prisonniers sur onze vaisseaux. Les officiers, au nombre de plus de mille, furent séparés de leurs soldats et relégués sur le vaisseau *La Castille.*

Les vaisseaux étaient dans la baie de Cadix, à une lieue environ du rivage, et séparés les uns des autres par une distance de deux ou trois portées de fusil. Chaque vaisseau était gardé par deux canonnières portant chacune une quarantaine de soldats. A bord se trouvaient quinze à vingt hommes sous la direction d'un sergent, chargés de la garde des prisonniers et de la police du vaisseau.

[1] *Relation du séjour des prisonniers de guerre français et suisses sur le ponton « la Castille » dans la baie de Cadix, et de leur évasion, le* 15 *mai* 1810. Par L. Chapuis, de Lausanne, chirurgien-major.

Digitized by Google

En outre, des vaisseaux de guerre anglais, espagnols et portugais croisaient dans la baie.

Le gouvernement espagnol payait aux officiers une solde équivalant à 42 sols de France. Ils avaient à se nourrir avec cette somme. Un marchand espagnol qui avait acheté le monopole de la fourniture des vivres se rendait deux fois par semaine sur *La Castille*. Il s'arrangeait de façon à rançonner les prisonniers, de sorte qu'il emportait chaque semaine la presque totalité de leur prêt.

La situation des prisonniers à bord des pontons était des plus misérables. Ils souffraient de la faim, de la soif, d'une chaleur suffocante. La maladie faisait des vides dans leurs rangs. Il en mourait une quarantaine par jour, que l'on jetait immédiatement à la mer, si bien qu'à chaque marée on voyait flotter des cadavres autour des pontons.

A la fin, quelques officiers intrépides résolurent de mettre fin coûte que coûte à une pareille existence. Ils conçurent le projet d'enlever la chaloupe qui apportait l'eau à bord. Une quarantaine d'officiers prirent part à cette conjuration, parmi eux plusieurs Suisses : *Gantin* de Lausanne, Müller de Berne et Landholt de Zurich.

Le projet fut exécuté avec une audace et une promptitude qui firent l'admiration des ennemis eux-mêmes. Un jour que le vent du sud-est était favorable, la chaloupe paraît. Dès qu'elle est amarrée, que les marins espagnols sont montés à bord du ponton et que les barriques sont déchargées, quarante-cinq des conjurés sautent dans la chaloupe avec la rapidité de l'éclair. Ils coupent la corde qui la rattache au vaisseau. Par malheur, les écoutes de la voile avaient été détachées par les Espagnols. On eut beaucoup de peine à la hisser. Ce fut un aspirant de marine qui se chargea, au péril de sa vie, de cette

Digitized by Google

opération difficile. Ce contre-temps retarde la manœuvre. Cependant la chaloupe est déjà à vingt mètres du bord quand la garde espagnole crie aux armes. Elle fait feu sur les fugitifs sans les toucher toutefois. Mais l'alarme est donnée dans la rade. La chaloupe doit essuyer le feu de plusieurs vaisseaux auprès desquels elle passe. La rapidité de sa marche empêchait les ennemis de bien viser. Elle ne fut pas atteinte.

Pendant ce temps, une chaloupe anglaise armée d'un canon et montée par une vingtaine d'hommes se met à la poursuite des fugitifs. Une première décharge tue un des fuyards, une seconde coupe la corde qui retenait la voile. Celle-ci flotte au vent comme un drapeau. La chaloupe reste immobile. Une dizaine d'officiers parviennent, après d'inouïs efforts, à s'en rendre maîtres de nouveau. Mais la chaloupe anglaise a gagné de vitesse. Elle est déjà à portée de la voix. Le commandant anglais somme les fugitifs de se rendre. On lui répond en criant : « Vive l'empereur ! »

Les Français avaient heureusement plusieurs excellents marins à leur bord. Une habile manœuvre les sauva. Ils distancent les Anglais et après trois quarts d'heure d'une poursuite mouvementée, ils arrivent sous le fort Sainte-Catherine, occupé par les Français. Ils n'attendent pas que la chaloupe soit au rivage. Ils sautent à l'eau et se rendent au fort. On les accueillit comme le méritait leur courage.

Plusieurs officiers qui étaient du complot restèrent à bord faute d'avoir sauté à temps dans la chaloupe. Un des fugitifs, voyant que l'on faisait feu sur la chaloupe, perdit courage, sauta à la mer, et regagna le ponton à la nage. Il y fut accueilli par les huées de ses compagnons de captivité !

La position des prisonniers qui restaient fut naturelle-

Digitized by Google

ment aggravée par la suite de cette équipée. Il fut défendu, sous peine de mort, de paraître sur les ponts pendant que l'on déchargeait l'eau. La chaloupe fut évaluée à 21,000 francs, que l'on fit payer aux officiers restants.

Dans le courant de mars 1810, une tempête qui dura plusieurs jours vint mettre en danger les prisonniers qui se trouvaient sur les pontons. Cette tempête dévasta pendant cinq jours consécutifs les côtes occidentales de l'Espagne. Il semblait à chaque instant que la carcasse de *La Castille* dût s'ouvrir. Personne ne pouvait se tenir debout. Il était impossible de faire du feu à la cuisine et par conséquent de rien cuire.

Pour comble de malheur, aucun vaisseau ne pouvant tenir la mer, l'eau douce et les provisions menaçaient de manquer. La ration d'eau fut réduite de moitié. La perspective d'en être privé semblait augmenter la soif et pendant la nuit du second jour plusieurs prisonniers percèrent les tonneaux pour augmenter leur provision. Deux barriques furent ainsi vidées et beaucoup d'eau perdue. La ration dut être réduite à deux verres pour 24 heures. On dut diminuer également la ration de biscuit, Les signaux de détresse restaient inutiles. Les Espagnols ne pouvaient mettre aucune chaloupe à la mer.

Pendant la nuit du troisième au quatrième jour, on dut travailler incessamment aux pompes pour ne pas être englouti. Les vivres manquant tout à fait, plusieurs malheureux périrent d'inanition. Le cinquième jour, le vent diminua de violence. L'on constata l'étendue des dégâts. Plusieurs des vaisseaux séjournant dans la rade étaient échoués sur le rivage.

Au soir du cinquième jour, on vit un canot anglais se détacher du rivage et faire voile vers le ponton. Les prisonniers auxquels il restait assez de force pour marcher s'assemblèrent sur le pont et suivirent avec anxiété la

Digitized by Google

marche du canot. Il était chargé d'eau et de provisions de bouche. C'était l'amiral anglais Pelew, commandant l'escadre, qui envoyait ce secours aux malheureux. Ces vivres sortaient de ses propres magasins. Les chefs durent prendre des mesures sévères pour empêcher les affamés de défoncer les barriques et de se ruer sur la nourriture. Une distribution d'eau, de vin et de biscuit fut faite, mais elle fut fatale à quelques-uns qui en usèrent immodérément.

Une pareille situation, les maux de tout genre auxquels on était exposé, le désir bien légitime de rejoindre l'armée française et de s'illustrer sous ses drapeaux, provoquaient de nombreuses tentatives d'évasion. Quelques prisonniers eurent assez d'or pour tenter la cupidité de marins espagnols qui les transportèrent sur la côte d'Afrique. Ils débarquèrent près de Tanger ; mais ils y furent bientôt assaillis par des naturels qui les massacrèrent impitoyablement. D'autres purent gagner à la nage des vaisseaux neutres qui les accueillirent. D'autres furent surpris et tués par les rondes espagnoles.

L'amiral espagnol essaya de prévenir les tentatives de ce genre en affichant sur le ponton qu'en cas d'évasion il ferait pendre autant de prisonniers parmi ceux qui restaient qu'il y en aurait de fugitifs. Cet acte despotique ne fit que redoubler le zèle des prisonniers à chercher la liberté. Les Français avaient obtenu quelques succès et s'étaient rapprochés de la côte orientale de la baie de Cadix. Quelques officiers conçurent le projet de rompre les amarres qui retenaient le ponton *La Castille*, et de le faire échouer sur la côte.

Comme il fallait user de prudence pour ne pas éveiller la vigilance des gardiens, quelques officiers de marine furent chargés d'étudier le projet. On discuta pour savoir : 1° si l'on chercherait à s'échapper ; 2° s'il était possible

Digitized by Google

de scier ou couper les câbles ; 3° si la marée serait assez forte pour éloigner promptement le ponton ; 4° si l'on pourrait trouver moyen de le diriger ; 5° si la nuit pourrait favoriser cette fuite.

On résolut d'employer l'eau forte pour ronger les câbles, qui seraient ensuite rompus à coups de scie et de hache. Les marées augmentant vers la nouvelle lune on ne douta pas qu'elles ne fussent assez fortes à un moment donné pour porter les vaisseaux à la côte. Les hamacs serviraient de voiles et il y avait à fond de cale assez de bois pour faire une vergue. Enfin on pensa que la nuit serait assez obscure pour dérober la vue du ponton aux canonnières qui surveillaient.

Le projet paraissant exécutable, douze tailleurs furent occupés à fond de cale à coudre des hamacs pour en faire une voile. Quelques hommes placés en sentinelles veillaient à ce que les Espagnols n'eussent vent de rien. Des charpentiers de marine confectionnaient péniblement une vergue au moyen de deux mauvaises haches. Tout cela s'exécutait sans bruit et dans le plus grand secret.

Une trahison faillit compromettre toute l'affaire. Un lâche écrivit à l'amiral une lettre anonyme, lui dévoilant le projet. Il la fit remettre par son domestique au sergent espagnol. Celui-ci devait ouvrir la lettre avant de la transmettre. Ne sachant pas le français, il appelle un officier de ses amis et demande la traduction. L'officier, qui était du complot, s'étonne et pâlit. Mais il donne le change au sergent. « On vous accuse, lui dit-il, de favoriser l'évasion de prisonniers français. Laissez-moi la lettre, je découvrirai le coupable. » Le sergent y consent, jurant de se venger sur l'auteur de la dénonciation.

Les officiers français cherchent à découvrir le traître. La lettre était sans signature et on n'en reconnaissait pas l'écriture. Il fallut chercher celui qui l'avait remise

Digitized by Google

au sergent. Pour cela, on fit la revue des hommes, et le sergent reconnut un soldat, domestique du sieur Dumolard, major, lequel soldat fut conduit aussitôt dans une soute à fond de cale.

On n'osait pas encore soupçonner Dumolard, qui plus que tout autre avait tonné contre le traître. Le domestique disait qu'il avait trouvé la lettre sur le pont. Il fallut l'intimidation pour lui arracher un aveu. Trois juges ou soi-disant tels descendent un soir dans la prison, accompagnés d'un tailleur. Celui-ci prend la mesure de la taille du prisonnier et se retire, le laissant livré à ses réflexions. Deux heures plus tard, les juges rentrent avec un grand sac et une masse de fer. On lit à l'accusé une sentence, par laquelle il est condamné à être enfermé dans un sac et jeté à la mer. Le pauvre diable fond en larmes, et promet de dire la vérité si on lui laisse la vie sauve. Il dénonce alors Dumolard, qui lui a donné la lettre et lui a commandé de la porter au sergent espagnol.

Les officiers se réunissent. Dumolard est démasqué. Il essaie de rejeter la faute sur sa femme. Les officiers sont indignés de son infamie. Quelques-uns veulent qu'on l'étrangle sur-le-champ. Les prières de sa femme et de son fils firent qu'on l'épargna. Il fut gardé à vue dans sa chambre, et on chercha surtout à l'empêcher de communiquer avec qui que ce fût. On apaisa aussi le sergent, qui voulait l'envoyer devant une commission militaire à Cadix.

Ces allées et venues donnèrent à penser au gardien. Il s'était aperçu de la disparition des hamacs. Un commissaire fut mandé pour procéder à la visite du ponton. Les conjurés furent informés à temps, et on put découdre la voile. Le commissaire vint, fouilla et s'en retourna sans avoir rien découvert.

Digitized by Google

Ces travers inquiétaient les conspirateurs. Quelques-uns et des plus résolus, dirent qu'il fallait renoncer au projet. Et en effet, pendant quelques jours, il n'en fut plus question. Mais une soixantaine d'intrépides résolurent de sauver leurs camarades malgré eux. Ils étaient persuadés que quand l'affaire serait en cours d'exécution, tout le monde finirait par y donner la main.

Le 15 mai (1810), le vent était au S.-O., la marée devait être haute et monter de six heures à minuit. Les conjurés tiennent un conseil secret. Le lieutenant de vaisseau Moreau, homme fort expérimenté, les encouragea. «Messieurs, dit-il, jamais il ne s'est présenté une occasion aussi belle d'exécuter notre projet, tout paraît concourir à le faire réussir, je juge qu'on peut facilement l'exécuter, et si nous ne le faisons pas, nous méritons tous de mourir dans les fers.» D'autres officiers, dont un nommé Papon, de Genève, appuient ce discours et on résoud de tenter l'aventure le soir même. Il fut convenu qu'on couperait les câbles, et qu'aussitôt après on demanderait à l'officier supérieur en grade de prendre le commandement, cela afin d'éviter tout désordre.

La journée se passa tranquillement. Personne, sauf les conjurés, ne se doutait de ce qui allait arriver. Le soir vers six heures et demie, l'enseigne Dumouthier et quelques officiers de marine descendirent dans la batterie de trente-six, vers la proue, où étaient fixés les câbles. Ils les arrosèrent d'eau forte pour en rendre la section plus facile. Puis, avant de les couper tout à fait, on chercha à s'emparer des hommes de la garde, afin de rendre toute indiscrétion et tout signal d'alarme impossibles.

A cet effet, quelques-uns des conjurés se placèrent comme par hasard sur les échelons de l'escalier conduisant à la batterie. Ceci fait, on vint dire au sergent qu'une querelle s'y était élevée et qu'il devait envoyer quelques

Digitized by Google

soldats pour l'apaiser. Le sergent, qui jouait aux cartes, y envoie un caporal avec six hommes. Ceux-ci sont à peine descendus dans la batterie qu'ils sont saisis, bâillonnés transportés à fond de cale. Ceci fait, on vient avertir le sergent : « Venez vite avez tout votre monde, quelques officiers veulent couper les câbles. » Le sergent s'y rend en maugréant ; il subit le même sort.

Restait une sentinelle placée sur la dunette, en vue des canonnières qui surveillaient le ponton. Un seul cri, un coup de fusil, et tout était compromis. S'en emparer était chose assez difficile. On y réussit cependant. Quatorze officiers s'armèrent chacun d'un fusil, se glissèrent sous la dunette et, à un signal donné, se présentent subitement à la sentinelle, la couchant en joue, et la menaçant de faire feu si elle ne se rend aussitôt sans dire mot. L'effet fut foudroyant. La sentinelle se rendit, on la descendit à fond de cale, on la déshabilla et un soldat français qui connaissait l'espagnol s'affubla de sa défroque et monta la garde à sa place, répondant au qui-vive des chaloupes. La nuit venait et l'obscurité favorisait la supercherie. Tout cela avait été exécuté si promptement que bon nombre de prisonniers n'en avaient pas eu connaissance.

Il fallut dix minutes pour couper les amarres. Aussitôt le vaisseau fit un mouvement brusque. Il ne fut plus possible de tenir le complot caché et tous les captifs en furent informés. Les uns accueillirent la nouvelle avec joie, d'autres en maugréant ; plusieurs craignaient un échec suivi des vengeances de l'amiral.

Le ponton commence à se mouvoir. Les canonnières donnent aussitôt l'alarme par une décharge générale. Les vaisseaux anglais font des signaux. Le vaisseau amiral tire du canon. Toute la rade s'illumine. L'affaire est éventée. Les canonnières dirigent sur le ponton un feu

Digitized by Google

qui ne fut pas trop meurtrier. Cependant le lieutenant de vaisseau Moreau, l'âme de la conjuration, est partagé en deux par un boulet. Une grande confusion règne à bord.

C'est alors que, vers huit heures, quatre officiers supérieurs prirent le commandement du ponton et organisèrent la défense contre une tentative éventuelle d'abordage. Les hommes furent répartis en quatre groupes, chargés, les uns de défendre les divers points du navire, les autres de construire un radeau. Peu à peu, le calme se rétablit ; les ordres sont donnés et reçus avec régularité ; la discipline militaire reprend le dessus et on attend les événements de pied ferme.

Vers les neuf heures, le ponton n'avait pas encore parcouru un quart de lieue et plusieurs chaloupes ennemies lancées à sa poursuite faisaient force rames pour l'atteindre. Pour faciliter la défense et surprendre les ennemis, les fugitifs entassent sur le pont un grand nombre de boulets qu'on avait trouvés à fond de cale, puis font silence complet, attendant l'abordage pour faire une belle résistance. Ce silence et l'obscurité trompèrent les assaillants. Deux des chaloupes avaient déjà rejoint le ponton, s'y étaient amarrées. Un officier anglais et quelques soldats grimpaient déjà à l'abordage lorsqu'une grêle de boulets en tue et blesse un grand nombre ; les chaloupes sont percées et coulent à pic. A l'aide des fusils pris aux gardiens, on fait feu sur les autres chaloupes et celles-ci finissent par s'éloigner. Cette victoire rassura les prisonniers contre les dangers d'un abordage.

Cependant, le ponton n'avançait qu'avec lenteur. Vers les dix heures, il faillit aborder une bombarde anglaise. A dix heures trois quarts, le vent tournait au N.-O., poussant le ponton sous les canons du fort Puntal, qui pouvait foudroyer les fugitifs. Ils désespéraient déjà de

Digitized by Google

leur salut ; mais le ciel s'obscursit subitement, un torrent de pluie déroba le vaisseau aux yeux du commandant du fort. Le vent redevint favorable et les fugitifs virent leur espoir renaître.

On approchait cependant de la côte. Il fallait s'y rendre et prévenir les Français qui occupaient le fort du Trocadero et Porto Real de l'approche des fugitifs et des dangers imminents auxquels ils étaient exposés si on ne venait pas à leur secours. A cet effet, le major Foras avait travaillé secrètement à fond de cale à la construction d'un petit canot que l'on mit à la mer. Elle était assez mauvaise, cependant trois hommes partirent et cherchèrent à gagner le camp des Français. Quelques nageurs de la *Société nautique* reçurent aussi la mission de gagner la côte et de hâter l'arrivée des secours. Cette Société nautique avait été organisée sur le ponton pendant la captivité. Elle était due à l'initiative d'un Lausannois nommé Chapuis, chirurgien-major. Elle avait pour but d'apprendre à nager à ceux qui ne le savaient pas, et de perfectionner les autres dans l'art de la natation. C'était en même temps une société de sauvetage.

A minuit, le ponton échoua sur un banc de sable, à une demi-lieue du rivage et du fort du Trocadero, occupé, avons-nous dit, par les troupes françaises. On n'avait aucune chaloupe à mettre à la mer. La nuit avançait, et si l'on n'était secouru avant le matin, c'en était fait de l'expédition. Chacun s'arrangeait de son mieux pour se jeter à la mer en cas de danger et gagner la côte à l'aide de planches ou d'épaves.

A trois heures, on était encore sans nouvelles de la côte. A quatre heures, l'angoisse des fugitifs a augmenté. Ils craignent que leurs messagers n'aient péri en route. On en délègue deux nouveaux, en la personne de MM. Chapuis et Guerry, tous deux de Lausanne.

Digitized by Google

Ces deux hommes n'hésitèrent pas, bien que le jour qui commençait à poindre et la marée descendante rendissent leur entreprise plus périlleuse. Au bout de trois quarts d'heure de grands efforts, ils abordèrent, coururent au fort, puis à Porto Real pour réclamer des secours immédiats.

On avait travaillé depuis le départ à la construction d'un grand radeau, en liant ensemble des planches qu'on avait trouvées à fond de cale. Il était destiné à sauver les vieillards, les femmes et les enfants. A cinq heures, on put le mettre à la mer ; mais tout le monde veut en profiter. On se bouscule. Le radeau enfonce dans l'eau et n'avance qu'avec peine. Quelques nageurs et d'autres fugitifs, hissés sur des épaves, cherchent à gagner le rivage.

Le danger était grand, car avec le point du jour les Espagnols purent diriger leur tir avec plus de certitude. Une dizaine de chaloupes canonnières, ainsi que l'artillerie du fort Puntal, foudroyaient le ponton. Les coups portaient juste. Le ponton, par bonheur, était vieux et les boulets ne causaient pas trop de ravages. Cependant il restait encore cinq cents personnes sur le ponton. Un incendie qui éclata rendit leur situation plus critique encore.

A sept heures enfin, plusieurs pièces de canon, conduites par des artilleurs français, arrivent sur la côte et ouvrent aussitôt leur feu contre les chaloupes espagnoles. Celles-ci ralentirent le leur et s'éloignèrent quelque peu. Le Trocadero répondait au fort Puntal et lui démontait plusieurs pièces. Vers dix heures, on vit arriver sur des chars deux canots français, qui n'avaient pu arriver par eau, les Anglais occupant le passage. Le débarquement fut alors plus rapide, mais non point sans danger. Les obus et les boulets anglais balayaient maintenant le

Digitized by Google

rivage. A onze heures, il y avait encore deux cents personnes sur le ponton. A trois heures, le débarquement fut complètement achevé. Le ponton brûlait depuis un quart d'heure quand la dernière personne en sortit.

Les fugitifs furent dirigés sur Porto Real, où ils arrivaient les uns demi-nus, les autres complètement, affamés et exténués de fatigue. La garnison partagea avec eux vivres et vêtements. Ils furent embarqués sur le *Guadalquivir*. Le 21 mai, ils arrivaient à Séville, où les attendait un accueil chaleureux de la part de leurs frères d'armes.

Un autre ponton, nommé l'*Argonaute*, exécuta quelques jours après un projet de fuite analogue. Moins heureux, ceux qui le montaient restèrent trente-six heures sous le feu de l'ennemi. Quatre cents seulement s'échappèrent. Un nommé Nicolerat, de Bex, se signala dans cette seconde entreprise par son courage et son sang-froid.

R. T.

UNE CHRONIQUE DE CHATEAU-D'ŒX

Un ami de Château-d'Œx, aujourd'hui pasteur dans la plaine, a bien voulu nous confier sa vieille Bible de famille. C'est un vénérable volume in-folio, édition de 1657, imprimé à Genève, chez Pierre Chouët. Une reliure de bois, garnie de gros clous de cuivre, le protège contre les morsures du temps : c'est le symbole d'une piété solide et de bon aloi. Un ancêtre de notre ami, vivant en 1747, a relevé, sur la feuille de garde, une chronique de Château-d'Œx, que lui et ses descendants ont continué jusqu'en 1778. Nous la livrons sans modifications ; elle présente un intérêt qui n'échappera pas à nos lecteurs.

H. Thélin, pasteur.

J'ai relevé ceci par curiosité, en 1747 :

1503. Ceux de Château-d'Œx, subjects du Comte de Gruyères, ayant différents pour les pâturages avec ceux d'Ormonts, subjects des Bernois, se mirent en campagne avec 300 hommes, encore que le différent fut en décision, et

Digitized by Google

coururent sus à ceux d'Ormonts, desquels il y en eut 6 de tués et quelques-uns de blessés. Les Bernois, informés de cela par leur gouverneur d'Aigle, voulaient, avec 2000 hommes, venger la querelle de leurs subjects, mais le tout fut spacifié (*sic*) par les députés de Bâle et de Valais et de Fribourg, sous certaines amendes auxquelles furent condamnés ceux de Château-d'Œx, et cela en l'an 1503.

Mémoires de nos Pères.

L'année 1554, ce vendredy avant le saint Martin, à 10 h. du soir, arrive que Michel Comte de Gruyères abandonne la Comté pour la quantité de ses dettes, lesquelles les deux principautés Berne et Fribourg payèrent en partie à ceux de Bâle, en partie à d'autres, en vertu de laquelle satisfaction la Comté leur fut dévolue et adjugée et par iceux régie et gouvernée jusqu'à l'année suivante (1555) auquel échut après division la dite Comté à LL. EE. de Berne, savoir le balliage de Gessenay, Château-d'Œx, Rougemont et Rossinières, qui (*ils*) firent chasser les prêtres et moines, croix abattirent, et le peuple prêta serment de fidélité, instants noble Hans Jacob de Wattewille, envoyé pour cet effet suivant.

1. Sur le commencement de l'année 1556, il fut question d'envoyer un Seigneur baillif pour régir les 4 communes. Mais des Deux Cents personne n'osait entreprendre le gouvernement du balliage causant (*à cause*) non tant l'infidélité du peuple que principalement l'idole populaire [1]. Sur la fin, Hans Rodolphe de Graffenried fut envoyé, qui ayant régi et gouverné le peuple en douceur et patience, fut rappelé à Berne pour la pesanteur de son corps.

Suivent les Baillifs :

2. Noble Albert d'Erlach fut bailli 5 années.

3. Julien Sturler fut 6 années.

4. Noble Hans d'Erlach. Sous sa préfecture la ville de Gessenay en l'an 1567 fut brûlée. Après, le Château de Rougemont fut bâti par le même Seigneur Bailli en la place du Cloître aux Moines.

5. Monsr Anthoyne de Grafferied fut 6 années ; sous lequel en 1579 avient la peste grande ; puis le 2 mars grand tremblement de terre.

En l'an 1572, une étoile nouvelle, soit comète. Le 1er jour

[1] Le catholicisme.

Digitized by Google

de l'an 1584, inflammations et rougeurs nocturnes. En l'an 1584 Yvorne périt un mercredy. La famine grande l'année 1584.

6. Mons. Hans Wisse fut baillif 4 années. Il rebastit le temple de Rougemont.

7. Monsieur Nicolas Zehnder fut baillif 6 années. Le 20 juin 1590 apparut le pimeride [1], en présage des maux arrivés à Gex, Thonon et Ternis (?) l'an 1591.

8. Mons. Vincent Holter fut baillif 6 ans. L'an 1595 la comète grande en forme de fouets.

9. Peter Risauld fut 6 années. Advint l'Escalade de Genève en 1602.

10. Anthoyne de Graffenried a été 6 années. L'année 1608 l'année fertile ; le pot de vin à un sol.

11. Hans Rodolphe de Wattewille 6 années. L'année 1612, grande peste dont moururent au Balliage 1500 personnes. L'année 1617 se fit l'alliance de nos seigneurs avec le duc de Savoie. L'année 1618, la maladie piedmontale fut apportée par les soldats tant bernois qu'étrangers de retour de la guerre de Piedmont entre le duc de Savoie et le roy d'Espagne.

12. Hans Wisse fut 6 ans ballif. Le 15 octobre (1620) la grande comète en forme de pertuisanne avec une grande étoile sur la pointe arrivée en Bohême, Palatinat et au Pays des Grisons, puis le 9 juillet 1620 massacre de fidèles. Le colonel, de même que cinq capitaines et quatre haïjer (*sic*) occis aux Grisons.

13. Mons. Hans Dubuis, 6 années.

14. Nicklaus Lombach, 1629. 6 ans.

15. Johannes François de Wattewille en 1635. — 6 ans.

16-17. Johannès Tribollet a été baillif en 1640 ; n'ayant régi que deux ans et à sa place fut établi Samuel Tribollet son frère, qui fut cause de la rébeillon des Paysans arrivée en 1653, du temps de la rebellion de l'Argau.

18. Jacques Bouhers. — 6 ans. — 1644.

19. Gabriel Wysse, capitaine. 6 ans.

20. Christian Willadin. — 6 ans.

21. Manuel Hermann. — 6 ans.

22. Daniel Yenner. 6 ans.

23. Albert Frisching. 6 ans.

[1] Pyramide (?).

Digitized by Google

24. Béat Fischer. 6 ans.

25. Charles Wistemberg. 6 ans.

L'année 1664 le village de Château-d'Œx fut incendié jusqu'à 3 ou 4 maisons.

Le 28 octobre dite année, la Rochelle fut vendue au Roy Louys. En l'année 1680, une comète en présage des maux arrivés en France pour la Religion.

26. Rodolphe Zehnder. 6 ans.

27. Jean Anthoine Tribolet, 6 ans.

28. Johannès Fischer. 6 ans, durant laquelle préfecture le calendrier julian a été réformé en 1701.

29. Gabriel Fehler. 5 ans.

30. Théobald de Watteville a été bailli 7 ans.

31. Brandolph de Graffried. 2 ans.

32. Jean Rodolphe Effinger, 7 ans.

33. Abram Manuel est entré au balliage en 1725. En l'an 1730, en allant rendre son compte à Berne, et descendant à Herlenbach, fut trouvé mort dans son lit d'un coup de pistolet. Il était un peu mélancolique. — En 1728, le 7 de janvier, le jubilé a été festoyé, qui est l'accomplissement de la 100e année que nous sommes entré en la religion chrestienne et réformée et sous la domination de LL. EE. de Berne, de quoi il y a déjà deux cents ans passés dès lors.

34. Monsieur Staiger a été bailli pour la dernière année de M. Manuel.

35. Gabriel de Gingins. 6 ans.

36. Jean Rodolphe Feler a été 6 ans. 1737.

37. Jean Rodolphe Winner est entré au Balliage en 1743.

38. Sigismond Wagnerer est entré au Balliage en 1749.

Le premier avril 1741, la veille de Pâques, à 1 h. de l'après-midi, le village de Château-d'Œx fut incendié jusqu'à 3 ou 4 maisons. Il y avait 51 demeurages, tant grands que petits. La perte a été taxée par des prudents hommes à 140000 florins sans les meubles et bagages de maisons. LL. EE. ont permis de faire une collecte qui s'est montée à 20000 florins, qui a été partagée en 4 classes, les plus pauvres la 5e partie, jusqu'à la 8e les plus riches. De plus, LL. EE. ont donné à tous les ménages 6 écus d'argent et chacun 10 quarterons d'épautre, d'abord après l'incendie, pour les consoler en leurs nécessités.

Le 15 février 1743, la compagnie électionnaire de Château-d'Œx est partie pour le service de LL. EE., nos Souverains

Digitized by Google

Seigneurs, ayant été en garnison à Lutry, pour les sujets de Don Philippe, fils du Roy d'Espagne.

39. Jean Rodolphe Fischer est entré au Balliage en 1755.

Le Loüable canton d'Ury ayant demandé secours à LL. EE. nos souverains Seigneurs pour ranger leurs sujets rebelles de la Vallée de la Lévine, il est parti 800 hommes en tout. Ils ont fait partir 48 hommes de Château-d'Œx et de tout le balliage. Ils ont pris deux « piquets » (?) et ils sont partis. Ils sont partis le 19 mai et ils sont revenus le 5 juin, ayant été par le pays de Vallais jusqu'à 8 lieues des dites vallées. Cela en 1755.

LL. EE. nos souverains Seigneurs ont fait célébrer un jeune extraordinaire qui a été célébré le 19 février 1756, à cause des tremblements de terre arrivés en divers lieux. Mons. le ministre a pris pour texte le 13e chapitre de Jérémie, v 23 : « Le Maure changera-t-il sa peau et le léopard ses taches? Pourriez-vous faire quelque bien, vous qui n'êtes appris qu'à mal faire ? »

40. Abram Groubay est entré au Balliage en 1762.

41. Sigismond Albert Staiger est entré au balliage en 1768, septembre.

L'année 1770 a été très remarquable par les tremblements de terre et la quantité de neige ; on en a mesuré jusqu'à 50 pieds dans des endroits. Les vaches n'ont pu aller dans les montagnes qu'en juillet et août, y ayant encore beaucoup de neige aux unes.

42. Albert de Wattewille est entré au balliage l'année 1774. Mort et enseveli le 28 décembre 1778.

L'année 1778 a été très remarquable par la quantité de pluie sur l'automne, qui a emporté tous les ponts et chemins et causé de grands dommages.

UN SIGNALEMENT

Le Lieutenant Ballival Substitué d'Yverdon.

A vous Monsieur le Ministre de Bercher, Salut.

Vous publierez Dimanche prochain en Chaire la translation ci-dessous, que vous remettrez ensuite à des personnes d'office de votre Paroisse, pour prendre copie des signalements, afin d'en faire usage. Donné ce 23 août 1757.

Digitized by Google

Le Lieutenant d'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne, notre salutation prémise, Noble, Cher et féal Ballif.

Sur ce que Jean et Daniel Corthési des Granges de Dompierre, deux voleurs décriés et armés de fusils, rodent sans cesse comme chasseurs dans ces Quartiers là, mettant les personnes en épouvante et en danger par leurs menaces et en les attaquant réellement, — comme aussi en pertes par leurs vols de bétail et autres larcins; nous nous sommes vus obligés de prendre des précautions contre ces perturbateurs pour le maintien de la sûreté publique; c'est pourquoi nous vous ordonnons de faire publier en Chaire qu'à l'égard de Jean Corthési dont le signalement est ci-dessous, il est déclaré qu'on peut le tuer impunément, étant ordonné de faire toutes les recherches pour le découvrir, et en ce cas de le saisir, reduire en Détention et nous en donner avis; Et s'il vient à s'y opposer à main armée de le tuer; Déclarant qu'à celuy qui livrera en vie ce mauvais drole, nous lui ferons donner une Récompense de cinquante Ecublancs, et à celuy qui le tuera étant en deffense avec des armes, vingt cinq Ecublancs.

Concernant ce garnement de Daniel Corthési, vous ferez aussi publier la même chose en Chaire; Ensorte que s'il se trouvait avec son frère et qu'il voulut se deffendre avec des armes, il sera procédé de la même manière contre luy; Et afin qu'il puisse aussi être découvert, nous ordonnons à notre Ballif de Moudon d'en prendre le signalement et de vous l'envoyer. Dieu avec vous. Donné ce 4 Aoust 1757.

Signalement.

Jean Corthési de Dompierre riére Moudon, Canton de Berne, âgé d'environ 26 à 28 ans, haut de 5 pieds et 5 pouces, bien pris de taille, bonne jambe, visage et la bouche large, un peu pale, peu de barbe, petits yeux gris, grosses lèvres, le nez camard, cheveux bruns lissés coupés en rond, quelques fois en cadenette, porte ordinairement une veste bleüe ou brune, un *Geppelin* rouge et culottes de peau, ayant toujours avec luy un fusil et un chien de chasse rouge, et lors qu'il parle à quelqu'un il ne le fixe pas, jettant toujours ses regards de çà ou de là; outre qu'il rend par l'extrémité de la Bouche, de la Salive et de l'Ecume.

Pierre Daniel Corthési son frère, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ 5 pieds; visage un peu rougeatre autour des joües, un gros nez un peu camard; ayant deux verrües du

Digitized by Google

côté gauche et une autre au menton, avec de grands poils lors qu'il n'est pas rasé fraichement, les épaules et la taille larges, les jambes minces, baissant la tête en marchant ; cheveux courts un peu frisés tirant sur le blond et assés clairs ; fixant aussi ses regards de côté quand il parle.

Communiqué par M. Genton, pasteur, à Berchier.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

— Avec l'hiver les **fouilles ont recommencé à Avenches.** L'Association Pro Aventico fait continuer les travaux en Selley, aux ruines du Théâtre. Dans un couloir, à 5 m. de profondeur, on a trouvé une crémaillère en fer ; un fil d'or assez long, mais très mince ; une grande perle en verre côtelé ; une applique en bronze représentant un Amour ailé ; enfin un doigt en bronze, probablement l'index, grandeur naturelle.

Dès que ce couloir sera terminé, les ouvriers attaqueront la partie du théâtre où se trouvait la scène. Non encore fouillée, les trouvailles y seront, si non abondantes, du moins très intéressantes.

Divers particuliers fouillent aussi çà et là, sans avoir, jusqu'à maintenant, trouvé quelque chose de réelle valeur.

— Sans être à proprement parler une œuvre historique, le **Livre de lecture à l'usage des écoles primaires** de MM. *L. Dupraz* et *E. Bonjour* mérite une mention dans notre revue. Les qualités pédagogiques de cet ouvrage si neuf, si vivant, si original ont été reconnues par tous les hommes d'école. Une très large part y est faite à l'histoire de la Suisse. Une suite de récits et des tableaux fort bien choisis mènent le lecteur des lacustres à la guerre de 1870, lui faisant parcourir ainsi les pages les plus glorieuses de nos annales. Du côté poésie, quelques-uns de nos plus beaux hymnes nationaux — l'*Helvétie* de Juste Olivier, *le Canton de Vaud* de Curtat, *Liauba* de Rambert — font aussi vibrer la fibre patriotique. Qualité de plus pour un ouvrage qui, à tant d'autres points de vue, est composé de main de maître.

— Il semblait que tout avait été dit ou à peu près sur l'histoire du **major Davel.** Cependant la figure de notre héros national a séduit un érudit allemand, M. Arthur Levinson, qui

Digitized by Google

a entrepris de faire connaître en Allemagne la figure du martyr de la liberté vaudoise. M. Levinson s'est adressé aux meilleures sources et son résumé est aussi fidèle et aussi minutieux que possible. C'est aujourd'hui ce qu'il y a de plus complet sur l'histoire de Davel.

— Notre infatigable collaborateur M. F. Reichlen vient d'éditer à Fribourg, un savant opuscule sur les **Sépultures celtiques**. Les tombes celtiques ou celto-romaines sont ou bien apparentes ou bien enfouies dans le sol. Les premiers tombeaux furent les *tumuli*, ou tertres, formés de pierres et de terre entassées sur la dépouille mortelle du défunt. Très exigus pour les simples mortels, ils prennent parfois, pour les chefs, des proportions de monticules et de collines. On en rencontre quelques-uns en Suisse, dans les cantons de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle, près du lac de Bienne. Les populations celtiques de ces contrées brûlaient leurs morts et ensevelissaient leurs cendres dans une urne. On l'entourait d'offrandes de nature et de richesse diverses, suivant le sexe ou le rang du mort : armes pour les hommes, objets de chasse, – bracelets, agrafes, boucles d'oreilles pour les femmes. Outre les tumuli à ustion on rencontre aussi des tombeaux à inhumations (Trullikon-Zurich).

Les tombes non apparentes se trouvent ordinairement isolées ou par groupes peu nombreux. Elles sont à inhumation. Quelquefois on déposait simplement le corps dans la fosse. Ailleurs on l'entourait de dalles brutes, sans mortier ni ciment. Certains tombeaux enfin contiennent des cercueils murés et voûtés.

Plusieurs planches fort bien réussies accompagnent l'ouvrage de M. Reichlen.

Vie de Thomas Platter, *suivie d'extraits des Mémoires de Félix Platter*. Traduits de l'allemand par *Ed. Fick*. Seconde édition avec notes, index et préface de M. le professeur A. Bernus. Lausanne, Georges Bridel et Ce, éditeurs.

Il ne suffit pas pour connaître une époque de pouvoir disserter sur les grands noms qui l'illustrèrent ou les événements qui la remplirent. Cette connaissance, à elle seule, est superficielle, elle ne sera complète que si nous descendons dans la rue, pénétrons dans l'échoppe de l'artisan, nous asseyons sur les bancs de l'école, prenons place au foyer domestique et nous rendons compte ainsi des doléances, des vœux, des espoirs de toute une classe.

Digitized by Google

Rien de plus charmant, de plus naïf, de plus propre à vous initier à la vie du XVIe siècle que ces souvenirs de Thomas Platter. Nous le voyons d'abord, dans ce Valais qu'il quitte bientôt, petit berger à la vie aventureuse ; il accompagne en Allemagne son cousin Paulus, volant en toute candeur oies et canards pour satisfaire la gourmandise brutale de ce dernier et finissant par se soustraire par la fuite à la tutelle de cet étudiant perpétuel. Il rentre dans le Valais. L'accueil qu'il reçoit de sa mère lui apprend qu'il doit se suffire à lui-même. « Est-ce le diable qui t'amène céans ? » lui demande la terrible femme. De retour à Zurich il apprend le latin, le grec et l'hébreu, se fait cordier, devient sous-maître à Bâle, puis domestique d'un docteur à Porrentruy, échappe à la peste à laquelle succombe son maître, revient à Bâle où il est successivement maître au Pædagogium, imprimeur et directeur de l'Ecole de la Cathédrale.

Que de pages, les unes touchantes, les autres comiques, comme les mésaventures de la statue de St-Jean. Qui ne suivra avec une anxieuse sympathie Félix Platter lorsqu'il tombe près de Mézières dans une auberge, repaire de bandits et arrive exténué à Lausanne. A citer aussi l'étrange façon dont il se procurait à Montpellier les cadavres dont il avait besoin pour la dissection.

Le XVIe siècle se trahit par le système d'éducation un peu rude que l'on employait. Le pauvre Félix Platter sortit un jour de l'école de son père tout balafré. Il est vrai que ce fut la dernière fois : « Grande fut la frayeur de ma mère qui fit une bonne algarade à son mari, lequel fut aussi grondé par mon futur beau-père qui m'appliqua des onguents. » Auparavant l'enfant avait été plus d'une fois fustigé et abîmé de coups de pieds.

En voilà assez. Qui veut passer quelques heures délicieuses et se donner l'illusion de vivre au XVIe siècle, spécialement dans le monde des escholiers, n'a qu'à prendre le volume. Il ne le fermera pas sans s'être cru de bonne foi le contemporain de Myconius, de Rabelais et de cet excellent Thomas Platter qui est certainement une des figures les plus captivantes que nous connaissions.

Les nombreuses notes qui accompagnent le récit font le plus grand honneur à la science si sûre de M. le professeur Bernus.

Digitized by Google

4me année. No 3. Mars 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

JEAN-JACQUES CART ET MAURICE GLAYRE

UN ÉPISODE DE LA VIE DE MAURICE GLAYRE

On sait que J.-J. Cart fut, à la fin du siècle passé, un des partisans les plus fougueux de l'indépendance vaudoise. Avocat de profession, il fit de bonne heure opposition au gouvernement de LL. EE. et, à la suite des fêtes par lesquelles on célébra en 1791, à Lausanne, à Rolle et ailleurs, l'anniversaire de la prise de la Bastille, il se vit obligé de quitter son pays. Il se retira en France, puis en Amérique, et ne rentra en Suisse que lorsqu'il apprit, au printemps de 1798, que le Pays de Vaud était libre. Quoique peu satisfait de la nouvelle constitution et de l'esprit général qui animait l'autorité et le peuple, il participa pendant quelque temps au gouvernement helvétique comme membre du Sénat. Il ne cessa de faire partie de cette assemblée qu'à la suite du coup d'Etat du 7 août 1800. Il se retira à Morges où il continua à s'occuper, autant que cela lui fut possible, des affaires publiques de la Suisse et spécialement de son canton.

Peu mesuré dans son langage, J.-J. Cart ne le fut pas davantage dans les nombreuses brochures politiques qu'il publia à cette époque sur divers sujets d'actualité et dont la principale est certainement celle qui a pour titre *De la*

Digitized by Google

Suisse avant la révolution et pendant la révolution. Ces écrits sont à peu près les seules sources dans lesquelles il soit possible de puiser des renseignements sur sa vie et sur ses opinions. Il n'a en effet laissé — à ma connaissance du moins — aucune collection de lettres ou papiers politiques quelconques. C'est pourquoi il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue historique* une missive qu'il adressa le 24 janvier 1802 à son compatriote Maurice Glayre, ancien collègue de La Harpe au Directoire helvétique, son successeur dans la Commission exécutive, et maintenant vice-président de la Diète cantonale vaudoise. Plus qu'une longue dissertation, elle pourra contribuer à faire mieux connaître les idées et le caractère de cet homme politique. J'y joindrai la réponse de son correspondant, réponse habile et pleine de malice,

On sait qu'à la date du 24 janvier 1802, la Suisse avait pour premier magistrat Aloïs Reding, le représentant le plus autorisé de l'opinion fédéraliste qui était contraire à la manière de voir de Maurice Glayre et de J.-J. Cart. Le parti de l'ancienne Suisse espérait tout aussi de la présence au pouvoir du héros de Rothenthurm.

L'instant était surtout critique pour le Canton du Léman — que l'on commençait alors à appeler le Canton de Vaud. — Tous les hommes de la révolution dans ce pays, depuis les plus modérés comme Maurice Glayre, jusqu'aux plus exaltés, comme La Harpe et J.-J. Cart, avaient voulu l'indépendance pour le Pays de Vaud et l'unité pour la Suisse.

Et maintenant Aloïs Reding, la personnification de l'ancienne Confédération et du fédéralisme, venait de rentrer triomphalement à Berne à la suite d'un voyage à Paris, où il avait été très bien reçu par le Premier Consul. C'est au son de toutes les cloches de la cathédrale et au

Digitized by Google

milieu des félicitations et des acclamations de la foule qu'il rentrait dans la capitale de la Suisse. Le parti aristocratique relevait la tête ; des pétitions circulaient dans les communes vaudoises et se couvraient de plus de 17,000 signatures pour demander la réunion du Canton de Vaud à celui de Berne, [1] les magistrats patriotes étaient destitués et, dans plusieurs districts, les tribunaux subissaient le même sort.

Dans ce moment de crise aiguë, où les plus grands intérêts du Canton du Léman étaient menacés [2], Maurice Glayre se décida à élever la voix pour les sauvegarder par les moyens légaux, pendant que d'autres, plus exaltés et plus fougueux, organisaient déjà dans l'ombre, pour arriver au même but, un mouvement révolutionnaire et anarchique dont le premier signal fut donné, dans la nuit du 19 au 20 février, par l'incendie des titres féodaux renfermés au Château de La Sarraz.

Quatre jours avant le retour de Reding, il adressa au Sénat helvétique, en qualité de vice-président de la Diète vaudoise, une lettre qui l'honore et dont j'indiquerai quelques passages, puisqu'elle fut le prétexte de la missive de J.-J. Cart et qu'elle constitue du reste un document important pour servir à l'histoire du Canton de Vaud.

« Citoyens Sénateurs,

» Les papiers publics annoncent sous la date du 4 du courant que douze députés des districts du Canton de Vaud, au nom de plusieurs milliers de citoyens de ce Canton, demandent sa réunion à celui de Berne, et que

[1] Il y aurait, il est vrai, beaucoup à dire sur la manière dont ces signatures furent recueillies.

[2] Je reviendrai quelque jour, j'espère, avec plus de détails sur les intrigues de cette époque peu connue, où s'élaborait, dans des conciliabules de tout genre, la destinée de la patrie vaudoise. Pour le moment, je ne parle que d'un incident.

Digitized by Google

leur adresse, accueillie par le Sénat, est renvoyée au Comité de Constitution.

» Le soussigné, vice-président de la Diète cantonale, a l'honneur de vous présenter les observations suivantes :

» La Constitution publiée le 29 mai 1801 [1] a été solennellement acceptée par les pouvoirs provisoires, législatif et exécutif. Ils ont soigné et régularisé sa mise en activité. Ils l'ont protégée depuis en s'opposant à tout ce qui tendait à lui porter atteinte. La loi du 28 octobre n'a pas eu d'autre motif pour écarter la Diète helvétique [2]. Vous existez vous-mêmes, Citoyens Sénateurs, sous la garantie de cette même Constitution.

» Ses bases sont la démocratie représentative exercée au centre et dans les cantons.

» Le peuple du Léman, appelé par elle à nommer des mandataires avec mission expresse de déclarer sa volonté sur la Constitution centrale et sur la Constitution cantonale, y a procédé par les formes voulues. L'observation pleine et entière de ces formes a donné aux élus du peuple le caractère de la plus haute légalité.

» Réunis en Diète, ces mandataires ont à l'unanimité voté l'acceptation de la Constitution helvétique du 29 mai 1801.

» J'en mets les preuves sous vos yeux par l'extrait du Protocole de la Diète cantonale et par les Instructions données aux représentants du Canton de Vaud à la Diète helvétique.

[1] C'est la Constitution dite de la Malmaison, à la rédaction de laquelle Glayre avait pris une part essentielle.

[2] On sait que le 27 octobre 1801, la Diète helvétique, voulant modifier la constitution de la Malmaison dans le sens unitaire, fut dissoute par un nouveau coup d'Etat qui, le lendemain, amena au pouvoir Aloïs Reding.

Digitized by Google

» L'isolement du Canton de Vaud de tout autre canton fait non seulement partie mais la *base* de la susdite Constitution. Cet isolement a reçu sa dernière sanction par la présence des représentants de ce canton à la Diète helvétique.

» Emettre aujourd'hui un vœu contraire est le fait caractérisé d'une faction insurgée contre l'autorité légitime et le protéger serait entrer en complicité de la violation des principes constitutionnels.

» Vous ne pouvez, Citoyens Sénateurs, autoriser une autre manière de constater la volonté du peuple vaudois que celle qu'il a suivie en la faisant déclarer par ses représentants, sans vous proclamer en révolution. Si vous conniviez à quelque autre, vous vous montreriez infidèles au mandat que vous avez reçu et vous mettriez en doute la légitimité des pouvoirs que vous exercez au nom de la Constitution sous la garantie de laquelle le peuple vaudois a exercé les siens. Si elle doit être respectée dans l'autorité qu'elle vous donne, elle doit l'être aussi lorsqu'elle protège les droits du peuple déposés dans les mains de ses représentants.

» L'abandon de ces principes aurait des conséquences que vous pouvez pressentir.

» Déjà l'opinion publique, celle que l'intrigue n'a pu atteindre, se prononce. Les amis de la Constitution se reposaient du maintien de leurs plus chers intérêts sur les travaux et les décrets de la Diète cantonale. Ils attendaient dans le calme que vous vinssiez au secours de la loi violée par les signatures opposées à ces Décrets ; s'ils voient accueillir sans marques de réprobation des signataires qui se disent les députés des districts du Canton de Vaud, ils pourraient douter de votre impartialité ; leur confiance en vous, Citoyens Sénateurs, pourrait s'affaiblir ; ils auraient le droit de voir dans vos mesures pour

Digitized by Google

empêcher la réunion de la Diète cantonale l'intention de laisser le champ libre à la faction qui veut usurper des droits et bientôt ils se croiraient justifiés s'ils abandonnaient la marche légale pour en suivre une autre de la nature de celle que vous n'auriez pas réprimée. Les résultats de cet ordre de choses seraient la matière d'une grande responsabilité.

» Comme vice-président de la Diète du Canton de Vaud, j'ai vocation pour vous rappeler ses droits, vous dénoncer les faits qui y portent atteinte et vous en demander le maintien. C'est l'objet de cette adresse respectueuse. »

En même temps que Glayre adressait au Sénat cette lettre pleine de dignité et de fermeté, il en communiquait des copies à un certain nombre de personnes influentes et même à Verninac, ambassadeur de France en Suisse. Elle remplit de joie les amis de l'indépendance vaudoise, diminua leurs craintes et valut à son auteur les remerciements et les félicitations des patriotes.

« Je vous remercie de l'adresse que vous avez envoyée à Berne, lui écrivit le même jour Jules Muret. Je la trouve excellente, forte de choses et de style. Si quelque chose peut faire effet, ce doit être cette adresse. J'espère, au reste, que nos destinées ne dépendront jamais de quelques hommes qui, sans autorité légitime, disposeraient de nous. »

Un patriote d'Aubonne, Marc-Louis Vionnet, membre de la Diète vaudoise, écrivait de son côté à Glayre le 25 janvier :

« Je ne doute pas que tous les bons citoyens de notre pays n'aient applaudi ou n'applaudissent avec reconnaissance à ce que vous avez fait dans cette occasion. Mais en attendant que les membres de la Diète cantonale puissent ensemble vous en témoigner leur satisfaction,

Digitized by Google

permettez que je vous en témoigne individuellement sous ce rapport et sous celui de citoyen, mes remerciements sincères et mon adhésion la plus complète (tant pour moi que pour le citoyen et sous-préfet Vionnet, notre collègue). Cette adresse est vraiment ce que j'ai vu en ce genre de mieux dit et de mieux fait depuis notre révolution. »

Qu'on me permette encore de citer quelques lignes d'une lettre de Louis Lambert d'Yverdon qui, le 14 avril 1803, devait être élu membre du premier Conseil d'Etat que le canton de Vaud ait possédé.

« La cause de notre Canton sera gagnée puisqu'elle a publiquement pour défenseur un homme qui, par sa réputation et ses vertus, vaut plus que les 21,000 autres. Vous mettez par là le sceau à tout ce que vous avez fait pour votre pays. J'ai admiré la force de votre protestation ; vos arguments irrésistibles sont présentés avec beaucoup d'énergie et ont fait généralement parmi nos amis une grande sensation de plaisir en redonnant dans les cœurs de grandes espérances. On m'a chargé de vous offrir notre hommage de reconnaissance. Un autre homme se trouverait acquitté envers son pays de tout ce que vous avez déjà fait pour lui, mais, au nom de Dieu, ne pensez pas ainsi. Il faut encore monter la machine du gouvernement et puis il faudra la mettre en œuvre, et pour tout cela nous n'avons d'ouvrier que vous, Monsieur. Tous les autres sont apprentis ; un peu de théorie sans pratique ; quelques principes et point de sentiments des convenances. Il vous reste à vous mettre au timon des affaires ; votre cœur, votre âme est dans le fort de son âge [1] ; votre santé peut encore aller et nous prierons Dieu pour elle. Ceux que vous voudrez qui vous soutiennent vous appuieront de

[1] Maurice Glayre avait alors 58 ans, mais sa santé était très mauvaise.

Digitized by Google

tout leur pouvoir. En un mot, il ne vous reste, disions-nous, qu'à prendre la place d'un de nos landammanns. Pendant que vous y serez : confiance plénière ; sans vous : résistance, résistance [1]. »

Maurice Glayre reçut de Berne l'assurance que le canton de Vaud ne serait pas inquiété dans son existence. « Le sort de notre Canton est irrévocablement décidé, lui écrivait le sénateur de Saussure [2]. Son existence politique est reconnue. Il faut donc arrêter ces tristes et indécentes signatures et ensevelir dans le plus profond oubli tout ce qui s'est passé. »

Mais ce qui dut surtout rassurer Glayre et ses amis, ce fut la lettre par laquelle l'ambassadeur de France Verninac lui accusa réception de l'adresse envoyée au Sénat.

« Je regrette beaucoup, lui disait-il, que les circonstances ne m'aient point encore mis à même de faire votre connaissance. L'occasion s'en présentera bientôt, j'espère. Quant à ce qui fait le sujet de cette lettre, je crois pouvoir vous assurer que le Canton de Vaud restera séparé de Berne [3]. »

Venons-en maintenant à la lettre de J.-J. Cart. Elle nous montrera quel était dans ce débat l'esprit qui animait l'aile gauche du parti patriote, ce que pensaient ceux qui, comme Claude Mandrot, Duchat de Cossonay,

[1] Lettre du 21 janvier 1802. Plusieurs des hommes qui avaient joué un rôle important dans l'émancipation du Pays de Vaud s'étaient momentanément retirés des affaires. On sait que La Harpe vivait dans la retraite près de Paris. Henri Monod avait quitté aussi le canton et ne rentra de Paris que lorsqu'il fut appelé, au commencement d'août 1802, à devenir Préfet national. D'autres se laissaient aller au découragement ou cherchaient à revenir aux affaires par les moyens démagogiques qui amenèrent la guerre des *Burla-Papey*. Les patriotes qui ne voulaient sauver leur pays que par les moyens légaux tournaient ainsi facilement leurs regards du côté de Maurice Glayre.

[2] Lettre du 24 janvier 1802.

[3] Lettre du 25 nivôse an X. (15 janvier 1802.)

Digitized by Google

Potterat d'Orny, allaient fomenter la révolte armée des paysans vaudois contre les détenteurs de titres féodaux.

« Morges, 24 janvier 1802,

» Citoyen,

» Vos principes politiques ne sont pas les miens ; ils sont une suite de vos observations, peut-être encore plus de vos habitudes en Pologne et en Russie[1].

» Mes principes politiques sont une suite de mes observations, peut-être encore plus de mes habitudes à Genève, en Angleterre et dans la Nouvelle-Angleterre, qu'après vingt-trois ans d'absence, j'ai revue indépendante et formant les Etats-Unis.

» Helvétius l'a dit, et je le sens profondément, les hommes sont ce que leur éducation, c'est-à-dire leurs habitudes, les font être. Il est donc impossible que vous et moi nous considérions jamais les hommes sous le même aspect ; nous les avons vus dans des situations trop opposées. Vous avez passé une grande partie de votre vie avec des nobles et des esclaves J'ai passé une grande partie de ma vie avec des hommes libres.

» Les résultats de votre politique m'effrayent ; je l'ai dit tout haut, je le dis encore.

» Une fois pourtant nous sommes d'accord. Votre lettre au Sénat m'a fait le plus grand plaisir et, bon gré mal gré, il faut que je vous le manifeste. Tous les bons citoyens vous en doivent de la reconnaissance. Agréez l'hommage de la mienne ; je ne peux vous être suspect.

» Mais je considère toujours le bout du compte et ne le considère qu'avec effroi. Vous semblez vouloir une

[1] On sait que Maurice Glayre avait été pendant 23 ans secrétaire, puis conseiller intime et chef du cabinet de Stanislas Poniatowski, roi de Pologne, et l'avait représenté comme agent diplomatique à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin et à Paris.

Digitized by Google

aristocratie vaudoise ou quelconque, c'est-à-dire un mal mille fois pire que celui dont la révolution semblait devoir nous guérir.

» J'avais pris la plume ; j'ai fait un ouvrage contre la Réunion et je le laissais là. Maintenant je le continue en lui ajoutant une seconde partie. J'y démontrerai les dangers qui menacent notre pays si jamais il est asservi à une nouvelle aristocratie ou à des éléments qui y conduisent.

» Un Conseil souverain créé contre-révolutionnairement et qui se perpétuera en nommant lui-même aux places vacantes dans son sein est préparatoire aux plus grands maux [1].

» Si ce Conseil est essentiellement composé de bourgeois des ci-devant capitales ou d'oligarques des petits cantons, ce sera pire encore.

» Tant que le peuple ne nommera pas aux principales magistratures, il n'y aura parmi nous ni esprit public, ni amour de la patrie, ni confiance dans les gouvernants, ni stabilité dans le gouvernement ; j'entends par peuple les propriétaires et les bons propriétaires.

» Les habitants des Petits-Cantons et du Haut-Valais nommaient leurs magistrats ; ils étaient libres ; eux seuls

[1] Ensuite du voyage de Reding à Paris et des conseils de Bonaparte — ses conseils étaient considérés comme des ordres — le Sénat venait de s'adjoindre six nouveaux membres du parti militaire, parmi lesquels se trouvait M. Glayre. C'est ainsi que, selon J.-J. Cart, il semblait vouloir se perpétuer, bien qu'en réalité il fût une autorité tout à fait provisoire destinée à être transformée d'après les principes de la constitution de la Malmaison. J.-J. Cart ignorait encore que Glayre avait refusé de faire partie du Sénat et du Petit Conseil. D'après la constitution de la Malmaison rédigée sur ce point uniquement par Glayre et acceptée par P.-A. Stapfer et Bonaparte, le Pays de Vaud devait nommer 7 députés à la Diète helvétique Celle-ci formée de 77 membres nommait le Sénat. L'opinion de Glayre différait ainsi beaucoup de celle que lui attribuait J.-J. Cart.

Digitized by Google

en Suisse avaient une patrie ; eux seuls ont opposé leurs armes aux armes de la France.

» Les habitants des cantons aristocratiques, tristes sujets de tristes maîtres, n'avaient point de patrie ; ils ont favorisé et provoqué les armes de la France.

» Que l'on nous ramène à un état de choses approchant de l'ancien état de choses, il produira nécessairement les mêmes résultats. Le peuple se livrera à tous les mouvements extérieurs ; la consistance du gouvernement sera faible et chancelante. Les Suisses, sous un régime pareil, n'auraient jamais une volonté nationale, ni la force que cette volonté comporte. Déjà si avilis, ils tomberont de plus en plus dans l'avilissement.

» Je vous invite, citoyen, à y réfléchir sérieusement et à agréer mes sincères obéissances.

» Jean-Jacq^e^ CART. »

Voici la réponse de Maurice Glayre :

« Lausanne, le 6 février 1802.

» Citoyen,

» J'ai reçu à Berne votre lettre du 24 janvier.

» Je dois vous tenir grand compte de tout ce qu'il a pu vous en coûter pour m'écrire ces mots : « Une fois au » moins nous sommes d'accord. » Vous me dites, il est vrai, bien des injures avant d'arriver à ce résultat. J'entre dans votre pensée ; j'eusse été trop vain sans ce correctif ; d'ailleurs cette formule vous est commune avec les grands maîtres ; elle assaisonne l'éloge et donne au satirique son caractère.

» Quant à mon aristocratie vaudoise, je vous affligerais trop en vous ôtant le plaisir d'y croire ; ce n'est pas ainsi que je veux répondre à une attention.

» J'ai vécu longtemps dans un pays de serfs, mais je n'en ai jamais eu en propre. Vous avez vécu en pays de

Digitized by Google

liberté, et vous avez eu des esclaves[1]. Serait-ce dans l'exercice du patronat que se serait épuré votre amour pour la liberté ? Helvétius en douterait peut-être. Mais moi, je veux croire que, possesseur d'un fonds riche en idées libérales, beaucoup ont pu souvent se perdre sans l'épuiser. Cette opinion a, sur la vôtre, le mérite d'être plus généreuse.

» Lisez tout ceci comme des plaisanteries insignifiantes en réponse à un persiflage apprécié à sa juste valeur et soyez persuadé, citoyen, de ma considération très distinguée.

Me GLAYRE.

Il me reste à dire quelle fut l'issue de cette lutte entre les patriotes et les réunisseurs et quel rôle était réservé à Maurice Glayre.

On sut bientôt vaguement que Bonaparte avait répondu à Reding que le canton de Vaud devait rester libre. « Ceci est mon sang, avait-il dit, et le soleil rebroussera du couchant au levant plutôt que Vaud ne retourne sous la patte de l'ours. » Le Premier Consul ayant parlé, il ne restait qu'à obéir. Les patriotes n'eurent cependant pas tous connaissance immédiatement de cet état de choses et beaucoup continuèrent à craindre les intrigues du parti rétrograde, d'autant plus que la politique du gouvernement français à l'égard de la Suisse était sujette à des variations assez brusques.

Bonaparte avait demandé aussi que le Sénat helvétique

[1] On lit dans la brochure que publia J.-J. Cart, en 1799, sous le titre *De la constitution helvétique,* les lignes suivantes à la page 41 : « Et moi qui l'aime tant, la liberté, l'égalité, moi qui, pour en avoir été l'apôtre, fus la victime de mon apostolat ; obligé de fuir la tyrannie, l'avouerai-je ? je devins tyran ; j'eus des esclaves ; le doux nom de maître tinta à mon oreille et retentit dans mon cœur. Homme, ton plus redoutable ennemi, c'est l'homme. » N'est-ce pas là l'histoire de bien des hommes et de bien des peuples ?

Digitized by Google

fût augmenté d'un certain nombre de membres pris dans le parti unitaire. Chacun pensa à Glayre pour le canton du Léman.

« Vous serez très décidément appelé à occuper une place dans le Petit Conseil et cela sous peu de jours, lui écrivait le sénateur Pellis. ..... Si vous ne voulez pas accepter vous le direz ici, mais venez, il le faut absolument. J'ai commission de vous représenter de la manière la plus forte le danger d'un refus..... J'ai passé hier toute la soirée chez Verninac. Il insiste étonnamment sur votre arrivée.....

» P.-S. Ne refusez pas, commencez par venir ici...»

Le 23 janvier, en effet, Glayre fut nommé membre du Sénat helvétique et le Petit Conseil l'invita le même jour d'une manière très pressante à accepter cet emploi, qui ne devait être, du reste, que très provisoire, puisqu'il était destiné à faire partie aussitôt du Pouvoir exécutif.

« C'est un point arrêté que vous entrerez au Petit Conseil, lui écrivait Pellis le 24 janvier. *Nous comptons* que vous ne tarderez pas à vous rendre ici... Le citoyen Verninac vous attend et désire vous parler. »

« Hier, le Sénat vous a appelé dans son sein et vous a placé dans le Petit Conseil, lui mandait de son côté le Sénateur de Saussure. Les sacrifices que vous avez déjà faits à la patrie. le besoin qu'elle a de vous dans la circonstance la plus délicate et la plus intéressante font espérer à ses amis que vous ne repousserez point l'invitation qui vous est adressée. Le sort de la Suisse va se décider. Si le Gouvernement sait unir à une décente fermeté la sagesse, la modération, la prudente circonspection que les circonstances commandent, il sera reconnu, la Constitution définitivement arrêtée et la République sortira pour toujours de cette tutelle humiliante et ruineuse sous laquelle elle gémit...

Digitized by Google

» Le Premier Consul repousse tous les exagérés, quelle que soit la couleur qu'ils portent ou qu'ils affectent. Il ne veut ni aristocrates héréditaires, ni jacobins, ni orateurs populaires. Il demande une Constitution représentative combinée de telle manière que l'influence du peuple et de l'intrigue qui l'égare si facilement ne puisse pas être dangereuse. Pour obtenir ce but, il veut qu'il compose un vaste tableau d'éligibles modifié par des opérations simples, mais que le choix, comme le gouvernement, soit confié à un petit nombre de personnes faites sous tous les rapports pour l'administration. Il désire que l'on donne une grande faveur à la propriété foncière, comme la seule garantie solide de l'attachement à la patrie et au bon ordre. Il veut enfin que l'on n'abandonne point la création première du gouvernement à des chances incertaines, aux faveurs des partis, aux menées de l'intrigue, aux préventions de toute espèce, mais qu'il soit mis tout de suite entre les mains d'hommes capables. Il espère qu'une fois établi sur cette base, il se perpétuera d'après les mêmes principes.

» Vous voyez par ce court exposé combien il importe que les gens de bien ne refusent pas les places qui leur sont présentées. Le faire sans des raisons décisives serait, à mes yeux, trahir la patrie.

» Venez donc le plus tôt possible ; tous les instants sont précieux et décisifs... Venez nous aider de vos lumières et de vos conseils...»

D'autres personnes encore dans le canton de Vaud engagèrent Maurice Glayre à ne pas refuser à son pays ce nouveau sacrifice important. De Lausanne, d'Yverdon, d'Aubonne, de Vevey, de Morges, lui vinrent aussitôt dans ce sens des sollicitations d'autant plus pressantes qu'on savait sa santé suffisamment chancelante pour le

Digitized by Google

porter à refuser et que l'on connaissait son désir de se consacrer dorénavant à sa famille.

« Venez ici, lui écrivait-on de Berne, votre présence est indispensable ; vous devez cela à votre patrie et à votre canton en particulier. Je vous atteste sur mon honneur que ce serait un grand malheur si vous refusiez de Lausanne. Venez voir par vous-même l'état des choses et alors vous prendrez votre résolution de la manière que vous jugerez convenable ; mais venez, il est essentiel et indispensable que vous soyez ici et que vous voyiez de près nos affaires. »

Sollicité d'une manière si pressante, Maurice Glayre pouvait certainement être indécis.

D'autre part, certains indices lui permettaient de supposer que sa situation à Berne serait très difficile ; que le poste qu'il aurait à y occuper serait avant tout un poste de combat contre l'ancien régime et le fédéralisme intransigeant. Cette situation ne pouvait convenir à la faiblesse de sa santé.

Il savait aussi quelle valeur il fallait attacher aux bonnes paroles de Bonaparte. Il avait eu l'occasion, dans le cours de la mission diplomatique qu'il avait remplie en 1800-1801 auprès du Premier Consul, de connaître les vues de la France. Il savait que ce pays voulait maintenir la Suisse dans le provisoire afin de la tenir mieux sous sa dépendance. Il avait vu les représentants diplomatiques du Premier Consul soutenir tous les coups d'Etat qui s'étaient succédé depuis le commencement de 1800. Quelles garanties le nouveau Petit Conseil, composé d'adversaires politiques irréconciliables, avait-il contre le renouvellement de scènes de ce genre ? Aucune [1]. Et,

[1] On sait que, le 17 avril déjà, le Petit Conseil fut victime d'un nouveau coup d'Etat, organisé par Ruttimann contre Aloïs Reding et soutenu par Verninac.

Digitized by Google

d'autre part, serait-il possible de gouverner paisiblement le pays aux côtés d'Aloïs Reding, qui n'avait pu admettre qu'à contre-cœur et uniquement parce que c'était la volonté de Bonaparte, l'arrivée au pouvoir de nouveaux magistrats du parti unitaire ?

Tout cela n'était-il pas un calcul machiavélique de la France pour maintenir le désordre en Suisse ? Glayre se demandait tout cela ou plutôt il était déjà presque convaincu du peu de chances qu'avait ce nouveau gouvernement de pouvoir arriver à la stabilité.

« On me mande de Berne, lui écrivait Vionnet, d'Aubonne, que l'on est impatient de voir comment Ruttimann, Schmidt et Rengger, vos nouveaux collègues, se conduiront dans la conjoncture présente, le premier surtout, qui a vomi peste et rage, tant de vive voix que par écrit, contre le Sénat auquel on l'associe. »

D'autre part, Louis Lambert, d'Yverdon, lui écrivait ces lignes significatives : « Pillichody [1] a dit dans une maison d'ici que vous seriez appelé à l'emploi de Landammann, que vous accepteriez, que vous seriez à couteau tiré avec Reding, que vous succomberiez et que le Pays de Vaud serait abandonné aux Français... »

Le mécontentement des Suisses allemands à l'égard des Vaudois datait du commencement de la République helvétique. Ce n'est pas ici le moment de l'expliquer. Maurice Glayre était un des rares magistrats du Canton du Léman auquel les confédérés allemands aient toujours

[1] Pillichody, seigneur de Bavois, fut dès le commencement de la révolution vaudoise, son plus acharné et persévérant adversaire. On le retrouve dans toutes les entreprises qui furent tentées à cette époque pour restaurer l'ancien régime et replacer le Canton du Léman sous la domination bernoise. Son château de Bavois fut dévasté en 1802 par les Burla-Papey. On sait que dans l'automne de la même année il voulut tendre la main aux fédéralistes en s'emparant d'Orbe, entreprise qui échoua en partie.

Digitized by Google

montré de la confiance. Il était plus que tout autre capable de maintenir l'union des deux parties de la Suisse. C'est pourquoi, à Berne, tous les hommes d'Etat, véritablement patriotes, insistaient tellement pour qu'il acceptât la situation qui lui était offerte.

Maurice Glayre se rendit cependant à Berne. Il parla aux divers personnages qui occupaient alors le devant de la scène politique, de même qu'à Verninac, et il se décida enfin à refuser définitivement la magistrature élevée qu'on lui proposait, mais qui ne convenait ni à ses idées, ni à son amour de la paix, ni surtout au repos que l'état de sa santé exigeait.

« J'ai senti tout le prix des motifs qui ont déterminé ce choix, écrivit-il au Sénat, et mon acceptation eût été le premier hommage que j'aurais offert à vos bontés ; mais j'ai mesuré la tâche qui m'était imposée ; elle n'est point en rapport avec les moyens que ma santé, essentiellement altérée depuis trois ans, a pu me conserver. Deux fois déjà mes forces ont trahi mon zèle pour la chose publique. Il y aurait trop d'imprudence à m'exposer à une troisième erreur.

» Je n'accepterai donc point la place de membre du Sénat, mais je conserverai la reconnaissance due à la bienveillance qui m'y avait appelé. »

Glayre n'aurait pas pu, du reste, modifier la marche du Gouvernement helvétique. Celui-ci était trop dans la dépendance de la France pour pouvoir faire quelque chose par lui-même. Jouet des intrigues du dedans et du dehors, il était destiné à disparaître à la première difficulté importante qu'il rencontrerait sur sa route.

Eug. MOTTAZ.

Digitized by Google

LES PASTEURS DE LA CLASSE DE MORGES APRÈS WILMERGEN

Depuis que la pensée d'élever un monument à la mémoire du Major Davel a pris corps dans notre pays, tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à notre héros national présente quelque intérêt. C'est ainsi, en particulier, que l'attention s'est de nouveau portée sur la seconde guerre de Wilmergen, sur la victoire que les troupes protestantes de Berne et Zurich — mais surtout de Berne — ont remportée sur les troupes catholiques à Wilmergen même ; sur la part importante prise par Davel à cette campagne et aux négociations qui ont suivi la victoire. Dans la lettre dont nous reproduisons plus bas le texte, il n'est sans doute pas question de Davel ; cependant, il nous a paru qu'elle pouvait servir à faire connaître les sentiments que le succès des armes bernoises avait excités parmi ceux des concitoyens de Davel le mieux placés pour exprimer l'opinion générale. En exaltant le triomphe de Leurs Excellences, les pasteurs de la Classe de Morges rendaient indirectement hommage aux nombreux Vaudois qui avaient vaillamment combattu à Wilmergen et contribué en grande partie à assurer la victoire à des Maîtres qui ne prodiguaient pas leurs faveurs aux sujets du pays romand. Voici cette lettre :

« Illustres, Hauts, Puissans et Souverains Seigneurs.

» La glorieuse victoire que vous venez de remporter tout fraîchement sur vos ennemis touche d'une manière si vive et si agréable les Pasteurs de votre Classe de Morges, qu'il n'est pas possible de retenir dans leurs cœurs les mouvements de leur joie sans les faire connaître à Vos Excellences. Ils m'ont donné ordre de vous écrire

Digitized by Google

pour vous demander avec tout le respect qui vous est dû la liberté de vous en féliciter.

» Nous le faisons donc, Souverains Seigneurs, sous votre bon vouloir, avec toute la soumission, l'ardeur et le zèle et la ténacité dont nous sommes capables.

» Nous remercions Dieu, l'Eternel des armées, du plus profond de notre cœur, de ce qu'il a béni et bénit encore d'une manière visible et éclatante vos justes armes, que lui, qui est le punisseur des parjures, vous ait vengés si hautement de la plus noire et de la plus odieuse perfidie dont on ait jamais vu d'exemple dans le corps helvétique et qui ait tourné à la honte et à la confusion de vos infidèles adversaires leurs propres attentats.

» Nous continuons, comme au temps de Moïse et d'Aaron, à lever nos mains et nos cœurs au ciel pour en implorer le secours et la bénédiction, pendant que vos illustres Josué et vos généreux Gédéon et vos courageux soldats combattent. Nous demandons au Seigneur qu'il veuille dissiper entièrement les machinations de vos ennemis et les mettre en état de ne plus rien entreprendre contre vos personnes et votre florissant Etat, nos Eglises et notre chère Patrie pour la conservation de laquelle nous sommes prêts de verser notre sang jusqu'à la dernière goutte, si tant est que nous y fussions appelés, aussi bien que nos troupeaux à qui nous inspirons les mêmes sentiments. C'est en ces dispositions très sincères et très ardentes que nous nous trouvons et dont nous prenons la liberté d'en assurer Vos Excellences, auxquelles nous sommes, avec un très profond respect et une entière fidélité,

» Illustres, Hauts, Puissans et Souverains Seigneurs,

» Vos très humbles et obéissans et fidèles sujets les Doyen, Jurés et Pasteurs et au nom de tous,

» BULARD, actuaire.

» Aubonne, le 2e Août 1712.»

Digitized by Google

A cette lettre si profondément humble, Leurs Excellences répondirent avec une brièveté qui témoignait qu'elles étaient habituées à ce style si soumis :

« L'Advoyer et Conseil de la Ville de Berne, nos salutations prémises.

» Par la lettre que vous nous avez envoyée, nous y avons vu avec plaisir les vœux et les souhaits que vous faites, desquels nous vous témoignons par cette présente notre bénigne reconnaissance, en n'attribuant rien à la force ni à nos armes, mais le tout à la puissante main de Dieu, que nous prions instamment de nous préserver et garantir à l'avenir, nous comblant de ses bénédictions et de ses grâces et à la protection duquel nous vous recommandons.

» Donné, ce 5e Août 1712.

» CHANCELLERIE DE BERNE. »

La Classe fut sans doute satisfaite de cette réponse, car, peu de temps après, elle ne manqua pas d'écrire de nouveau à LL. EE. pour les féliciter de la paix qu'Elles avaient « accordée à Leurs Ennemis ».

Chose curieuse ! le registre de la Classe ne contient pas un mot relatif à la tentative de Davel. Etait-ce par prudence, par crainte, que les pasteurs s'étaient abstenus d'exprimer leurs sentiments ? Etait-ce par sympathie pour le malheureux major ? On peut hésiter à répondre.

J. CART.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE MARTIGNY

I

Le touriste qui visite la pittoresque vallée du Rhône aperçoit à l'entrée de la plaine de Martigny, sur le roc escarpé qui s'avance à la base du Mont-Ravoire, les ruines imposantes d'une construction féodale. Dominant une massive enceinte de remparts démantelés, une forte tour se dresse encore altière, menaçante. A ses pieds, la Dranse roule ses flots pressés et enserre contre la roche les toits brunis du bourg de La Bâtiaz.

Ces vieux murs sont les débris d'un château fort qui appartenait aux princes-évêques de Sion et qui fut probablement bâti dans les premières années du XIIIe siècle. Quelques écrivains ont cru qu'il avait été construit par le comte Pierre de Savoie. C'est une erreur ; ce dernier ne fit que le réparer.

Les évêques avaient placé là cette forteresse, comme une colossale sentinelle, pour protéger les frontières de leur comté, que marquait, à quelque distance, le cours du Trient.

Cette importante position, commandant et la plaine du Rhône et la voie du Mont-Joux, leur avait-elle été indiquée par quelques restes de l'art romain ? Peut-être. Car il est probable qu'après la bataille d'Octodure, qui assura aux Romains la possession de la Vallée Pennine, ce point stratégique n'échappa point au regard du conquérant ; il dut le fortifier pour défendre et contenir en même temps la contrée nouvellement occupée.

Il est peu vraisemblable que les indigènes, les Véragres. aient songé à élever sur cette roche quelque ouvrage de défense. Dans ses *Commentaires*, Jules César parle de

Digitized by Google

la prise de plusieurs forts, qui existaient sur le territoire des Nantuates, mais il n'en mentionne aucun sur celui d'Octodure, dont il donne une complète description. Il semble que si un *castellum* quelconque s'y fût trouvé, il en eût certainement parlé, car nul écrivain militaire mieux que lui ne décrivit une topographie plus exacte et plus détaillée de lieux occupés par des armées belligérantes.

Le château de Martigny — qui formait l'une des principales places fortes du comté épiscopal — était placé sous le commandement d'un châtelain, officier électif et vassal de l'évêque, lequel, en temps de paix, avait sous ses ordres un nombre déterminé et relativement restreint d'hommes d'armes.

Le premier châtelain qui nous soit connu et qui paraît en 1233, est Amédée de Rarogne, dont la famille a laissé un nom célèbre dans l'histoire du Valais.

On ignore si, aux premiers siècles, ces officiers participaient à l'exercice de la justice. Les lettres de nomination délivrées à François de Compey ne paraissent lui conférer que des attributions militaires et administratives. Il est vrai qu'à cette époque il y avait une parfaite confusion de pouvoirs. Voici cette charte :

« Nous Aymon [1], évêque, nommons notre neveu François de Compey, chevalier, homme lige de l'Eglise de Sion, châtelain du château de Martigny et recteur de notre juridiction et de tous les biens que nous possédons dans le vidomnat de Martigny, ainsi que de la terre de Montreux, pour une année, aux gages de 50 livres. Il doit placer dans le château 9 clients [2] et 3 guetteurs. 1333, 13 janvier. »

[1] Aymon III de la Tour.

[2] Sergents d'armes.

Digitized by Google

Remarquons qu'à l'origine on trouve dans le gouvernement épiscopal quelques officiers généraux désignés sous le titre de *rector*, dont les attributions, dit M. Gremaud, nous sont inconnues. Cet auteur estime que ces attributions devaient être analogues à celles du bailli. En effet, le mot latin *rector* désigne plutôt un administrateur qu'un juge.

Si, à cette époque, les châtelains de Martigny possédaient les pouvoirs judiciaires dont ils ont eu plus tard l'exercice, ils ont dû nécessairement laisser une partie de la juridiction aux vidomnes et remplir l'office qui, dans plusieurs localités, était confié aux majors. Ces derniers avaient ordinairement l'omnimode juridiction pendant dix mois de l'année, tandis que les vidomnes ne siégeaient, en général, qu'aux mois de mai et d'octobre.

Au nombre des châtelains épiscopaux dont les noms nous sont parvenus, citons encore Rodolphe, métral de la cour épiscopale (1281), Nanthelme d'Ayent, donzel (1315), Nicod Tavelli, chevalier (1350). L'office de châtelain était souvent tenu par un lieutenant: Jean, métral de Versoya, vice-châtelain de Martigny, assiste comme témoin dans l'acte de délimitation des pâturages entre Martigny et Bovernier (1346).

De 1384 à 1475, les comtes de Savoie, maîtres du Bas-Valais, placèrent dans leur château de Martigny des officiers de leur choix.

II

La maison de Savoie avait dans le Valais de nombreuses possessions, au milieu desquelles la châtellenie de Martigny se trouvait entièrement enclavée. Par sa situation, ce domaine de l'Eglise de Sion devait nécessairement tenter la convoitise des comtes. Car si Saint-Maurice, dans le Chablais, leur livrait la clef de la vallée

Digitized by Google

du Rhône, le fort de Martigny commandait le cours supérieur du fleuve et l'entrée des vallées de la Dranse.

Aussi ces dynastes surent-ils habilement profiter des luttes intestines qui éclatèrent si souvent en Valais, pour imposer leur intervention et dicter leur volonté, jusqu'au jour où, vaincus sous les murs de Sion, ils durent définitivement abandonner le Bas-Valais.

Ce fut dans la guerre qui eut lieu entre le comte Pierre de Savoie et l'évêque Henri Ier de Rarogne, que Martigny vit, pour la première fois, flotter sur son fort les couleurs savoisiennes. En 1259, le comte investit le château, qui lui demanda un siège en règle. Les mangoneaux — grosses poutres suspendues dont l'extrémité armée d'une fronde de cuir jetait d'énormes pierres — étaient en mouvement pour ébranler les murailles. En même temps, les mineurs, protégés sous des abris recouverts de cuirs crus, sapaient les murs assis sur le roc. Enfin, en janvier 1260, un pan de mur tomba et fit brèche ; le château fut pris et le vainqueur put se porter sur Sion, en enlevant sur sa route un autre château épiscopal à Ardon.

L'évêque, contraint de demander la paix, se soumit au payement de tous les frais de guerre ; à titre de garantie, il dut remettre en hypothèque au comte le château de Martigny, ainsi que ceux du Crest et de Chamoson, le 2 juillet 1260. Le 5 septembre suivant, il se vit forcé de lui céder ses seigneuries et ses châteaux situés au-dessous de la Morge de Conthey, tandis que le comte lui abandonnait en retour les fiefs qu'il possédait au-dessus de cette rivière.

C'est après cet échange que Pierre de Savoie répara peut-être le château de Martigny, œuvre qui en tout cas demeura inachevée ; car, huit ans plus tard, le 14 novembre 1268, le successeur de Pierre, par un nouveau traité, rétablit Henri Ier de Rarogne dans ses possessions, — et

Digitized by Google

le 7 mars 1281 le chapitre de Sion accordait à l'évêque Pierre d'Oron, pour six ans, la perception des premiers fruits des bénéfices vacants pour l'aider à reconstruire le fort de Martigny « membre honorable et de défense de l'Eglise de Sion ».

Le châtelain Rodolphe fut chargé de la direction de ces travaux, dont le prix fut fixé à 2400 livres mauriçoises, somme qui représente aujourd'hui une centaine de mille francs environ.

Le château fut ainsi complètement relevé.

Le 10 juillet 1327, l'évêque Aymon III de la Tour contracta une alliance avec Henri, dauphin, baron de Montauban, Guigues VIII, dauphin de Viennois, et Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny, dans le but de pourvoir à la défense du Valais et du Faucigny.

Par ce traité, conclu spécialement en vue du comte de Savoie, les princes dauphins s'engageaient à entretenir à leurs frais, dans le fort de Martigny, et cela en temps de guerre, 10 clients armés de l'épée, du bouclier, de la lance et de la cervellière de fer, et à fournir 50 hommes d'armes bien équipés, à la solde de 10 florins par mois. L'évêque pouvait nommer un commandant du château, choisi parmi les vassaux du baron de Faucigny.

Cependant, il ne paraît pas que cet état de choses ait donné lieu à une prise d'armes, car les documents sont muets à ce sujet.

L'évêque Edouard de Savoie avait racheté du comte Amédée VI, son parent, les biens de la famille de la Tour, dont le représentant, le sire Antoine de la Tour-Châtillon, le meurtrier de l'évêque Guichard Tavelli, avait dû, après son crime, s'enfuir du Valais. En garantie du prix d'acquisition, s'élevant à 46,000 florins d'or, il remit les châteaux de la Soie, de Montorge et de Martigny au comte de Savoie, qui désigna les frères Aymon et Philippe

Digitized by Google

de Poypone et Mermet Rongeti, notaire, comme châtelains de ces places (9 juillet 1376).

Cette convention mécontenta les Valaisans et attira à Edouard leur disgrâce. En effet, en livrant à l'ennemi héréditaire les principales forteresses de la vallée, l'évêque ne prenait guère en mains les intérêts de ses administrés.

Aussi, à peine la mort eût-elle fait descendre dans la tombe Amédée VI, dont la présence avait seule pu maintenir Edouard sur le siège épiscopal, que les patriotes coururent aux armes, chassèrent leur prince-évêque, s'emparèrent des possessions que la Savoie avait dans le Bas-Valais et pénétrèrent même dans le Chablais.

Amédée VII, célèbre dans les tournois sous le nom de comte Rouge, irrité de l'outrage infligé à un membre de sa maison, réunit une armée et vint camper devant Sion. La ville, malgré une valeureuse résistance, fut enlevée, mise à sac, incendiée. Le 21 août 1384, les Valaisans durent souscrire à un traité qui abandonnait au vainqueur tout le territoire bas-valaisan, jusqu'à la Morge de Conthey.

A Martigny, les châtelains épiscopaux firent ainsi place aux châtelains savoisiens. L'un de ces derniers, Mermet de Vendoures, paraît comme juge dans une sentence arbitrale portée entre Pierre, covidomne de Martigny, et les syndics de ce lieu, sentence condamnant le covidomne à participer aux frais et aux dépenses occasionnés par les travaux publics (1407).

Le châtelain représentait à Martigny l'autorité des princes de Savoie. Amédée VIII, en confirmant aux hommes de cette châtellenie les usages et coutumes dont ils avaient joui sous la domination des évêques de Sion, lui donne l'ordre de protéger et de défendre les habitants dans l'exercice de ces privilèges (7 avril 1407).

Digitized by Google

Mais la fortune a ses retours et ses surprises. Le 13 novembre 1475, l'armée savoisienne était à son tour battue et mise en fuite sous les remparts de Sion. La plaine bas-valaisanne et ses places fortes furent reconquises. Le château de Martigny ne put résister au choc du vainqueur, il fut pillé, brûlé et en partie ruiné.

L'évêque Jodoc de Silinen (1482-1496), qui marqua son épiscopat par d'importants travaux d'utilité publique, restaura et releva le fort.

Celui-ci devait cependant être encore le théâtre d'un dernier et dramatique épisode

Dans les premières années du XVIme siècle, Georges Supersaxo, à la tête de nombreux partisans, s'était révolté contre l'évêque de Sion, le célèbre cardinal Mathieu Schiner. La plaine du Rhône devint la proie de la guerre civile. Les insurgés portèrent le fer et le feu dans les manoirs épiscopaux. Le château de Martigny ne tarda pas à être attaqué. Mais il ne fut emporté qu'après une longue et terrible résistance.

Le vainqueur, furieux des pertes que lui avait fait subir la vaillante garnison, se livra sur elle à une horrible tuerie; le sang coula, ce fut pitié... Sur le roc rougi rebondissaient les corps des hommes d'armes qu'on précipitait sans relâche dans les flots de la Dranse. La nuit, une nuit sans étoiles, vint mettre fin à cette sinistre besogne. Dans la grande cour du château, à la lueur des torches, la soldatesque fêtait dans l'orgie sa sanglante victoire.

C'était le 15 janvier 1518.

Quelques mois après, les partisans achevèrent la ruine du fort en le livrant aux flammes.

Les communes du Bas-Valais durent payer, pour les frais de ce siège, la somme de 12,200 florins.

La Tour de la Bâtiaz — c'est le nom que l'on donne

Digitized by Google

actuellement à cet ancien château fort — a seule résisté aux ravages du feu et des autans. On peut encore aujourd'hui, à l'aide d'un escalier conservé dans son épaisse muraille, en atteindre le sommet d'où le regard, surpris et charmé, se repose sur un de ces admirables panoramas que présente la sereine et majestueuse beauté des Alpes valaisannes [1].

H. GAY DU BORGEAL.

LA TABATIÈRE DU GÉNÉRAL DE LA HARPE

M. H. Mayor, appelé à préparer, pour l'Exposition nationale de Genève, une *Notice historique sur les Ecoles normales vaudoises,* nous transmet cet extrait des archives de l'Ecole :

Le 30 mars 1838, Monsieur le Président du Comité « communique la nouvelle de la mort de Monsieur le » général de la Harpe et demande s'il ne conviendrait » pas que le Comité témoignât sa reconnaissance à un » bienfaiteur aussi chaud et aussi zélé de l'Ecole Normale. » On décide que le Comité se rendra, avec MM. les » Instituteurs, au convoi du général de la Harpe, et qu'on » invitera aussi les élèves à le suivre. »

De temps en temps, l'Ecole recevait, en faveur des élèves les plus pauvres ou pour achat de livres, des dons de personnes généreuses, de Monsieur Perdonnet, de la Classe de Lausanne, du général de la Harpe.

Le 24 septembre, « M. le Président rappelle que Mon- » sieur le général de la Harpe a légué à l'Ecole Normale » une tabatière en or garnie de diamants, et un étui en » or, pour être vendus au profit de cette Ecole.

[1] *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, publiés par M. Gremaud dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande ;* tomes XXIX-XXXVIII de la publication. — B. Rameau, *Le Vallais historique.* — Cibrario, *Historia di Savoia.*

Digitized by Google

» Les exécuteurs testamentaires ont fait estimer la
» tabatière par M. Both, à Genève, qui l'a estimée francs
» de France 3480.

» M. S..., à Paris, l'a estimée, prix de marchand, francs
» de France 4978,75.

» Elle avait coûté à l'Etat, lorsqu'il la donna à Mon-
» sieur de la Harpe, fr. 6478,71.

» On consultera le Département de l'Intérieur sur ce
» qu'il y aurait de plus avantageux ; le Comité pense
» qu'il faudra vendre la tabatière au prix du marchand. »

Le 15 novembre, Madame veuve de la Harpe veut bien racheter la tabatière et l'étui pour 5000 francs de France. Monsieur le Président l'en remerciera. On proposera au Département de l'Intérieur de capitaliser la somme en bonnes créances hypothécaires, et d'employer les intérêts conformément aux intentions présumées du général : Achat de livres, objets d'enseignement, secours aux régents ou aux élèves des deux Ecoles. Ratifié par le Conseil d'Etat.

ADRESSE DES INFORTUNÉS HABITANTS DE THIERRENS

AU GÉNÉRAL MÉNARD

Les habitans de Thièrens, en vous présentant leurs homages et leurs vœux, vienent implorer la grace de leurs Concitoyens, qui ont eu le malheur d'etre de garde la nuit du 17 au 18 du Courant, et de tuer deux de vos braves Hussards. Ils ne veulent recourir qu'à votre générosité, à cette vertu qui distingua toujours les Héros François. Sils parloient à votre Justice ils diroient, et ils le diroient avec verité : Que dans le milieu de la nuit précédente, des gens en armes s'étant présentés à Thièrens, et ayant menacé de revenir en plus grand nombre, la Communeauté avoit établi une garde pour sa propre sureté. Ils diroient encore, que lorsque ce malheur est arrivé, les hussards étant en avant la

Digitized by Google

Patrouille cria *qui va là*, il fut demandé par l'un des hussards, *Pour qui êtes vous ?* La Patrouille répondit, *pour garder notre Village, et pour notre Patrie*, sur quoi l'un des hussards vint sur elle le sabre à la main, il la poursuivit, le plus jeune de cette Patrouille recut un coup de sabre par derriere sur son fusil, il se retourna, en recut un second qui lui emporta une partie de la jouë et du nez, alors il lacha son coup de fusil, qui tua le hussard. La garde ayant joint la Patrouille ce coup de fusil fut suivi de quelques autres, qui a quelques pas de lui, tuèrent l'autre hussard, et blesserent un Dragon. Ce fut donc uniquement cette première blessure grave faite à un des gens de Thièrens qui occasiona le coup de fusil et le facheux accident que nous regrettons tous amèrement.

Dès que la garde de ce malheureux village connut son erreur, et que ce n'etoit pas à des perturbateurs du repos public qu'elle avoit à faire, elle témoigna avec larmes la douleur qu'elle en ressentoit, et le raport des Dragons lui aura sans doute rendu justice à ce sujet.

Mais généreux Citoyen General, les habitans de Thièrens n'insistent point sur ces circonstances, ils ne plaident point la cause de leurs frères, de leurs Pères, de leurs Enfans, qui se sont rendus eux même volontairement en Prison à l'exception de celui qui a été blessé, et qui est trop dangereusement blessé pour avoir pu être transporté, et à l'exception d'un autre encore qui s'est expatrié.

Les habitans de Thièrens ne sollicitent que votre clémence et votre generosité Citoyen General en faveur d'un village entier contenant 160 Enfans, il seroit plongé dans le deuil et la désolation, et bientôt dans la misère; il est déja dans la douleur la plus profonde de n'avoir pas accueilli avec les sentiments qu'ils vous doivent, les personnes de votre suite dont ils ignoroient, la Patrie, la qualité et la vocation de porter des paroles de paix.

Si vous leur rendés leurs Concitoyens, vous changerés leurs larmes de douleur en larmes de reconnoissance, et cet acte de générosité sera un monument perpétuel, elevé de plus à votre Gloire, Citoyen General, et à celle d'une nation chérie parmi nous à tant de Titres.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société suisse d'héraldique,** d'après l'article premier de ses statuts, a pour but de créer un lien entre les personnes qui s'intéressent à l'étude des questions de blason, de généalogie et de sphragistique, et de faciliter entre elles l'échange des idées. La meilleure preuve que cette association répond à un réel besoin, c'est le nombre croissant de ses membres : pour 1896 seulement, il faut enregistrer quatorze adhésions nouvelles.

Un mot de l'activité déployée dans l'année écoulée. En 1894, la Société décida de continuer la publication des *Archives héraldiques*, fondées par le regretté Maurice Tripet ; la rédaction fut confiée à un comité composé de MM. J. Grellet, J. de Pury, Max Diacon, J. Colin, à Neuchâtel. Grâce au dévouement du susdit comité, le journal a suivi une marche progressive tant au point de vue du texte qu'au point de vue des reproductions de monuments héraldiques, sceaux, vitraux, ex-libris, etc. Parmi les travaux parus dans le cours de 1895, mentionnons, pour ne citer que ceux d'une portée générale, les suivants : *La vitalité de l'art héraldique*, *Les hachures héraldiques*, *Généalogies et chroniques de famille*, par J. Grellet ; *Die Kriegsaltertümer der Schweizer. Heraldik*, par E.-A. Stückelberg ; *Le drapeau des Cent-Suisses*, par L. Bron. Sous forme de supplément général, M. Adolphe Gauthier a fait hommage à la Société de son *Armorial des villes et des bourgs de la Suisse.*

La Société a de plus offert à ses membres la *Bibliographie héraldique et généalogique de la Suisse* (Fascicule V[a] de la Bibliog. nat. suisse), élaborée par J. Grellet et M. Tripet.

L'assemblée générale a eu lieu les 23 et 24 décembre à Bâle ; l'endroit était bien choisi pour une réunion de ce genre, car la vieille cité est riche en trésors héraldiques et l'art du blason y est représenté sous ses aspects les plus divers. Après une visite prolongée au Musée historique, séance officielle au Schützenhaus dont les remarquables vitraux armoriés (quelques-uns de la meilleure époque) font l'admiration de chacun. M. Stückelberg fait une communication

Digitized by Google

sur la riche moisson de notes historiques et généalogiques laissée par M. Georges Wyss ; M. Gull, sur le codex Haggenberg, grand armorial du XIVe siècle, à la bibliothèque abbatiale de Saint-Gall ; M. Kohler, sur les sceaux de la ville de Grandson ; M. Sieber, sur les armes de Bâle ; M. Colin, sur les armes de Berthier, prince de Neuchâtel. Enfin M. Ganz fait circuler une nombreuse collection de photographies prises par lui-même, des principaux monuments héraldiques de la Suisse.

Le lendemain, la Société se réunissait dès 9 heures du matin à la Bibliothèque de l'Université, où le bibliothécaire en chef, M. Bernouilli, avait eu l'amabilité de mettre à la disposition des visiteurs nombre d'ouvrages rares, manuscrits ou imprimés, du plus haut intérêt. Le reste de la journée se passe à visiter la ville et particulièrement les églises qui offrent à l'héraldiste un vaste champ d'études.

A. K.

— M. Mignot, éditeur, vient de faire paraître le premier fascicule de l'**Histoire de la nation suisse** par M. B. van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande. Nous saluons avec plaisir l'entreprise de M. van Muyden. Les histoires suisses, en langue française, ne sont pas très nombreuses. L'histoire de Jean de Müller est un peu longue à lire, chacun ne peut pas la posséder dans sa bibliothèque ; Vuillemin est probablement épuisé ; Daguet s'adresse plus spécialement aux savants. Le besoin d'une histoire suisse, s'adressant au public, sans rien perdre de son caractère scientifique — quelque chose comme l'ouvrage allemand de Dändliker — se faisait vivement sentir. La publication de M. van Muyden comblera une lacune dans notre littérature nationale. Nous nous réservons d'en parler plus longuement quand les deux volumes auront paru.

— Un ambassadeur de la **république de Venise**, s'entretenant avec un des premiers magistrats du canton de Berne, lui dit avec malice : « Mais qu'est-ce que c'est que votre *aboyer de Berne ?* — Votre excellence, répondit le magistrat, c'est à peu près la même chose que votre *dogue* de Venise. »

Digitized by Google

4me année. No 4. Avril 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

V

LE DIX AOUT ET LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE. — RENVOI DES RÉGIMENTS. — LA QUESTION DE LA NEUTRALITÉ.

On croit aisément ce qu'on désire. Une fois les mesures prises pour sauvegarder la neutralité de Bâle, les Suisses se flattèrent d'avoir écarté tout danger de leurs frontières. La Diète ordinaire se réunit à Frauenfeld le 2 juillet 1792 et sa physionomie fut assez calme ; on se félicita réciproquement de la tranquillité relative dont on jouissait. La France assurait la Suisse de ses bonnes intentions, et, du côté de l'Autriche, l'horizon n'était pas trop menaçant. On se sépara le 27 juillet, au moment même où, en France, se préparait la catastrophe du 10 août.

Nous avons déjà retracé ici même [1] les événements du dix août. Nous avons montré la situation anormale des régiments depuis le début de la Révolution et nous avons assisté au prélude de la sombre tragédie du dix août. Nous avons donné également les deux versions du récit de cette tragique journée. L'une est inspirée par le

[1] Voir *Revue historique vaudoise*, 1894, p. 236. Voir aussi plus haut : *Le régiment d'Ernst.*

Digitized by Google

cabinet des affaires étrangères, à Paris : on y rejette la responsabilité du sinistre sur les Suisses eux-mêmes, qui auraient tiré les premiers sur une foule pacifique. L'autre est contenue dans une déclaration des Confédérés, beaucoup moins prolixe, mais grave et digne : « Le dix août, la Garde suisse a été la malheureuse victime de l'accomplissement de son devoir militaire et de son courage héroïque. En ce jour, des bandes innombrables et furieuses assaillirent les Tuileries, où cette garde, obéissant à son devoir et aux ordres précis du pouvoir constitutionnel, défendit héroïquement le château et paya de sa vie son dévouement. »

L'opinion des Confédérés ne varie pas sur ce sujet, et plus les agents français cherchent à *éclairer* les Suisses sur la nature des événements, plus ceux-ci persistent dans leur opinion. Barthélemy le dit franchement au ministre : « J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire. Monsieur, je dois le répéter. Jamais la Nation françoise et la Nation helvétique ne s'accorderont dans le jugement à porter sur la conduite que ce corps a tenue. Nous estimons en France que les soldats qui la composoient sont des traîtres, en Suisse on leur décerne avec enthousiasme tous les honneurs du dévouement le plus généreux. Le danger pour moi de chercher à changer cette opinion dans une circonstance aussi critique est facile à apercevoir [1]. » Et plus tard : « En vous mandant que les officiers et soldats suisses morts dans la journée du dix août sont des traîtres à nos yeux, des victimes de leur devoir et de leur obéissance aux yeux de leurs concitoyens, je n'ai point eu l'idée de faire parler les cantons d'après mes pensées : j'ai recueilli cette opinion dans tout ce qu'on m'avoit écrit, dans les conversations que j'avois eues ici [2]. »

[1] *Papiers de B* I. 283. — [2] *Papiers de B.* I. 303.

Digitized by Google

La nouvelle du massacre des Gardes, de la suspension du roi arrivèrent en Suisse vers le 15 août. Un cri de douleur et d'indignation retentit d'une extrémité à l'autre du pays. L'exaspération fut à son comble quand on apprit coup sur coup les massacres de septembre et le licenciement de toutes les troupes suisses au service de la France.

La situation de la Suisse avait changé complètement ; la neutralité avait été décrétée en mai, alors que la France était considérée comme une puissance amie, que son roi était un allié. En présence des faits nouveaux, la France devenait une ennemie. La Suisse avait à venger le sang de ses fils. Elle avait ensuite à se prémunir contre le danger dont la Révolution triomphante et agressive menaçait l'Europe soumise à l'ancien régime.

La neutralité de la Suisse était donc remise en question par les deux puissances belligérantes et par une forte majorité en Suisse.

Du côté de la France, on ne fit pas de démarches officielles pour entraîner la Suisse dans une guerre contre la Coalition. Mais les révolutionnaires français espéraient qu'on pourrait provoquer en Suisse un soulèvement des sujets, un changement de régime. Alors la Suisse régénérée deviendrait l'alliée naturelle de la France. C'était là l'idée qu'avait soutenue le club des Patriotes suisses. Les événements avaient trompé leur attente. Mais après le dix août, quelques patriotes français reprirent cette idée de révolutionner la Suisse et d'en faire une alliée de la France républicaine. Leur plan est nettement exposé par Dumouriez dans une lettre qu'il adressait du camp de Valenciennes au ministre Lebrun [1]. Il fallait, d'après lui, s'attacher l'affection des cantons amis de la France ou simplement neutres, surtout Zurich et les petits cantons,

[1] 24 août 1792. *Papiers de B.* I. 252.

Digitized by Google

traiter avec rigueur ceux dont on n'avait rien à attendre (Fribourg, Soleure), puis ramener ceux qui pouvaient l'être. ainsi Berne, Lucerne, Schaffhouse. « Surtout, dit-il. caressez les Grisons, parce qu'un jour ils donneront l'entrée de la Valteline sur le Milanais, si la guerre continue, ou ils fermeront à l'empereur cette porte de l'Italie... D'ailleurs établissez un plan révolutionnaire lié entre les sujets de Berne et les Allobroges, entre les sujets de l'évêque de Bâle et les Alsaciens, entre les Gruériens *(sic)* et les indomptables habitants du Jura ; que ce plan soit méthodique et simple ; que ces différents peuples limitrophes, pour acquérir leur liberté, s'amalgament avec les gardes nationales de l'Ain, du Jura et du Haut-Rhin. Etablissez des régiments grisons sur le pied françois et donnez-leur la même paye et les mêmes droits de citoyen. Choisissez un homme fort, bien révolutionnaire, d'une éloquence simple et mâle, d'une grande activité, pour être le principal agent de ce plan sous votre direction. »

Le plan de Dumouriez est celui d'un théoricien qui connaissait mal le peuple suisse ; mais il ne manquait pas en France de gens de cette espèce. Cependant les hommes du parti révolutionnaire durent bientôt se convaincre de l'impossibilité d'exécuter — pour le moment du moins — ce projet grandiose, et les exigences de la France se bornèrent en définitive à réclamer de la Suisse une stricte neutralité, la reconnaissance de l'ambassadeur, la surveillance des émigrés et d'autres choses de moindre importance. Il y avait là, du reste, matière suffisante à discussion et à difficultés.

La Suisse était sollicitée en sens contraire par la Coalition et par ses amis. La position stratégique de la Suisse, bien plus que l'appui effectif de son contingent, tentait les ennemis de la France. Au début des hostilités,

Digitized by Google

l'Autriche avait fait savoir officieusement aux partisans de la guerre qu'elle verrait avec joie les Cantons prendre parti contre la France. On n'était pas allé plus loin. La déclaration de la Diète de Frauenfeld, en mai 1792, dont nous avons déjà parlé, ne laissait subsister aucun doute ; et en juillet, bien que la réponse officielle de l'Autriche ne fût pas encore arrivée, le résident Greifenegg annonçait à la Diète que la décision de l'Empereur serait évidemment favorable [1]. Cependant, l'Autriche ne désarmait pas complètement. Elle n'abandonnait pas l'espoir de voir un jour les Suisses poussés dans ses bras par la force même des choses. Lorsque apparut le manifeste de Brunswick, Greifenegg en fit répandre un grand nombre d'exemplaires en Suisse. En date du premier août, il en envoie dix-huit exemplaires au Corps helvétique, afin que ce Louable corps « ayant pesé dans sa sagesse cet objet, qui est de la plus haute importance pour les régiments suisses qui sont au service de la France, puisse juger provisoirement dans sa pénétration profonde de l'emploi qu'il croira devoir en faire [2] ». C'était une invitation indirecte ; le Corps helvétique projetait de répondre en exposant « les motifs qui le font persévérer dans sa résolution d'observer la neutralité [3] », lorsque le brusque dénouement du dix août vint fournir à l'Autriche et à ses partisans un argument presque irrésistible.

D'un côté, l'Autriche fit travailler les cantons aristocratiques pour obtenir un appui énergique. D'autre part, elle cherchait à agir sur la Diète. La lettre officielle, sans proposer ouvertement à la Suisse une alliance offensive, est très habilement conçue et montre clairement aux Confédérés le parti qu'ils ont à prendre.

[1] *Recès, VIII,* 174. — [2] *Papiers de B.* I. 246. — [3] *Ibid,* I. 246.

Digitized by Google

« L'Autriche, disait-elle, a reconnu tacitement la neutralité de la Confédération, telle qu'elle a été déclarée dans l'acte du 11 juin. Et, bien que la France ait attaqué injustement, bien que la cause de l'Autriche soit celle de tous les Etats bien organisés, nous avons trouvé votre déclaration de neutralité tout à fait appropriée aux circonstances, *parce que, dans ce moment, il n'y avait pas, à la frontière française, d'armée sous la protection de laquelle vous eussiez pu agir.* Mais, tandis que nos troupes observaient une stricte neutralité, la France violait le territoire helvétique, occupait l'évêché de Bâle et les passages qui y conduisent, poussait le peuple à la révolte et chassait du pays le Prince-Evêque, *votre allié.* Tout l'empire, chaque Etat en particulier, *et nous spécialement,* sommes tenus de porter secours au Prince-Evêque, de protéger ses Etats. Mais aujourd'hui que les circonstances ont complètement changé à tous égards, que les désordres civils et religieux ont atteint leur plus haut degré... que la vie et la liberté du Roi Très Chrétien, votre ancien et fidèle allié, sont exposées plus que jamais, que votre Etat même serait en droit de venger l'outrage fait aux régiments en France et de protéger les autres par des mesures promptes et vigoureuses, nous laissons amicalement et bienveillamment à votre Sagesse seule le soin de voir, après mûre réflexion, *si la totalité des Etats du Louable Corps helvétique estiment qu'il est dans l'intérêt futur et bien entendu de l'Etat de persister dans votre décision antérieure, et si cette manière de faire est compatible avec le maintien de votre propre constitution — qui repose sur d'antiques et respectables alliances — et avec la gloire et l'honneur de la Nation suisse.* Pour le cas cependant où vous maintiendriez une résolution prise dans d'autres circonstances, nous vous déclarons franchement que nous aussi nous devrions tenir fermement

Digitized by Google

à l'observation scrupuleuse d'une stricte neutralité et ne permettre sur aucun point une connivence contraire à nos intérêts ; et, par cette reconnaissance, *nous ne pourrions, en aucun cas, nous limiter dans l'accomplissement des devoirs qui nous lient à l'ensemble de l'empire et à chaque membre de celui-ci en particulier*[1]».

La note autrichienne contenait, on le voit, entourée de toutes les circonlocutions diplomatiques, une invitation non déguisée à rompre avec la France. Elle laissait sous-entendre, en cas de refus, que les exigences à la frontière allaient se multiplier, que l'Autriche faisait toutes ses réserves, relativement au passage sur le territoire suisse, si elle jugeait nécessaire de le traverser pour secourir l'Evêque de Bâle, membre de l'Empire.

A ces instances de l'Autriche venaient s'ajouter celles d'autres puissances. La Suisse était en ce moment un des points de mire de la diplomatie européenne. L'attitude qu'elle prendrait pouvait influer sur la marche des événements. L'Angleterre, qui suivait, comme toujours, avec beaucoup d'intérêt les affaires du continent, envoyait à Berne Lord Robert Fitz Gerald. Au dire de Barthélemy, la vanité bernoise ne dut pas être médiocrement flattée de la nomination de cet homme d'Etat en qualité de ministre plénipotentiaire à Berne. « L'Angleterre, dit-il, n'est pas dans l'habitude de confier cette mission à des personnes d'une grande considération ; je ne sais quel motif peut la déterminer aujourd'hui à en charger un homme aussi distingué par sa naissance que l'est Lord Robert Fitz Gerald[2]». La raison, nous venons de la voir. Il fallait pour le moment un homme sûr et avisé. Sa mission, du reste, ne s'étendait pas à Berne seulement, mais à l'ensemble du Corps helvétique et à Genève. Nous le retrouverons dans la suite de ce récit.

[1] *Recès*, VIII, 189. — [2] *Papiers de B.* I. 158.

Digitized by Google

La Prusse n'avait pas, à proprement parler, d'ambassadeur en Suisse. M. de Marval, ministre du roi à Neuchâtel, lui en tenait lieu. Ce fougueux ennemi de la Révolution intriguait fortement à Neuchâtel et à Berne en faveur de la guerre. — Le nonce du Pape, qui résidait à Lucerne et qui avait une grande influence sur les petits cantons, était, pour des motifs religieux, sympathique à la Coalition.—Enfin l'Espagne jugeait à propos d'envoyer un ambassadeur en la personne de Don José Caamano, « un petit Espagnol fait au tour, disait l'avoyer Pfyffer, d'une physionomie très agréable et d'un abord gracieux et prévenant [1] ». On craignait ses intrigues, mais sa principale mission était de recruter en Suisse des régiments pour le service de son pays.

Si les diplomates étrangers observaient quelque retenue, dans la forme du moins, d'autres y mettaient moins de modération. C'étaient les émigrés, dont quelques-uns avaient des attaches personnelles avec les personnages influents de différents cantons, dont plusieurs résidaient en Suisse même. Deux lettres furent remises au bourgmestre de Zurich par un envoyé du cardinal de Rohan. Elles étaient datées de Coblenz et leur contenu correspond assez exactement à la note autrichienne. « Il y est dit, écrit Barthélemy, qu'on étoit assuré combien la situation présente du Roi et de la France peine les Cantons et combien ils désapprouvoient la nouvelle Constitution. On y applaudit à leur sagesse de ne s'être pas déclarés sur un parti à prendre avant que d'autres grandes Puissances se fussent manifestées, mais que maintenant que le roi de Hongrie s'est mis en campagne, que le roi de Prusse va le suivre [2], que l'on connoît les dispositions favorables de l'impératrice de Russie, que le

[1] *Papiers de B.* I. 74. — [2] La lettre datait du commencement de juin.

Digitized by Google

roi de Sardaigne se prépare et que le roi d'Espagne fait marcher ses troupes vers les frontières, on est très persuadé que les Cantons suivront ces exemples, ce qui ne pourroit que leur être fort avantageux [1]».

Parmi les hommes qui conseillaient la guerre, il faut citer l'historien suisse Jean de Müller, alors secrétaire de l'archevêque de Mayence, qui devait, quelques mois plus tard, entrer au service de l'Autriche. Dans une lettre, particulière il est vrai, — elle est adressée à son frère — mais écrite dans le but d'influencer les hommes politiques de son canton, notre grand historien national expose la situation avec cette clarté de vue, cette connaissance des hommes et des choses qu'on lui connaît. La passion fait cependant dévier la justesse de son jugement et il conclut en faveur de la guerre. Sa lettre vaut la peine d'être citée [2].

« Pour porter un jugement sur la situation de la Suisse, je dois dire auparavant quelques mots de la situation générale. L'Autriche et la Prusse agissent avec lenteur, mais cela n'a rien d'étonnant. Nous n'avons pas fourni plus de 2000 hommes et Dieu sait qu'il a fallu à peu près trois grandes semaines pour les mobiliser. Pour ma part, il m'a fallu presque une semaine pour rassembler quelques centaines de chevaux. Pense qu'il faut agir à coup sûr, car une tentative manquée aurait des suites horriblement funestes... Rappelle-toi les grandes campagnes des temps passés : dans les années les plus actives on compte quatre grandes batailles, et nous n'en sommes qu'à la cinquième semaine depuis l'expédition de Coblence. Nous croyons trop facilement qu'autrefois tout allait vite, parce que nous parcourons l'histoire rapidement. En outre, il manque à peu près la moitié des troupes qui

[1] *Papiers de B.* I. 180.

[2] K. Henking. *Aus Johannes von Müller's handschriftlichem Nachlasse. Jahrb für Schw. Geschichte.* IX. 178.

Digitized by Google

doivent agir — et sur lesquelles on ne compte pourtant pas. Tout bien pesé, néanmoins — et à vues humaines — je crois encore à la victoire des Puissances. Mais pour en être plus sûr, il me manque un élément important. C'est la mesure de l'enthousiasme des Français (j'entends le vrai et non celui qu'on obtient par la peur) pour une constitution — non pas libre, (car celle-là personne ne veut ni ne peut la leur enlever) — mais pour une constitution comme la leur, une monarchie sans tête ou une république sans un centre, sans religion, sans mœurs, un système de liberté absolue pour 25 millions d'hommes passionnés. S'ils ont pour cette constitution un enthousiasme égal à celui des anciens Arabes pour le Coran, je dis non pas qu'ils maintiendront leurs positions, mais qu'ils apporteront cet évangile à toute l'Europe. Si, par contre, il y en a beaucoup parmi eux qui ne sont jacobins que par crainte des voleurs, s'il y a parmi eux beaucoup d'hommes tranquilles et raisonnables qui se contenteraient d'être libres à la manière des anciens Bretons, alors les jacobins seront vaincus. La France et l'Europe rentreront dans l'ordre, la tranquillité.

» La Suisse a été profondément offensée. Il importe peu de savoir si la Garde des Tuileries a tiré la première ou après la première décharge des autres. La dernière des nations ne pouvait être traitée avec plus de désinvolture. On n'a pas même envoyé un courrier en Suisse, pour donner quelques explications [1].

» La constitution française subsistera telle qu'elle est ou non. Si elle est renversée et que les Suisses n'aient pas bougé, se soient laissé faire, quel mépris ne s'attireront-ils pas de la part de tous les peuples. Ce sera une honte d'être appelé Suisse. Si cette constitution subsiste, nous

[1] Nous avons vu plus haut que cette affirmation n'est pas tout à fait exacte.

Digitized by Google

avons avant trois ans la guerre civile en Suisse pour le renversement des aristocraties, non pas seulement du Patriciat, mais aussi de celles où des communautés bourgeoises règnent sur le pays. Et ce sera non seulement la chute des gouvernements, mais encore la ruine de tous les capitalistes et d'une partie des propriétaires fonciers. Ce sera en même temps la perte de la tranquillité à laquelle nous sommes depuis longtemps accoutumés. — La guerre que font les Puissances sera heureuse ou non. Dans le premier cas, il sera infiniment profitable d'y avoir participé ; nous recouvrerons tous nos privilèges commerciaux et les meilleurs capitaux. Au cas contraire, il ne peut guère nous arriver quelque chose de plus grave que si nous étions restés tranquilles. Notre état politique et nos fortunes en souffriront probablement ; elles en souffriraient également, comme je l'ai dit plus haut, si nous n'agissons pas. Il ne nous reste donc d'autre alternative qu'à nous faire aussi jacobins, ou à faire cause commune avec les Puissances. Nous forcerons difficilement nos grands Etats à devenir jacobins ; l'issue de l'aventure serait plus que douteuse et grosse de conséquences ; les Puissances pourraient armer promptement et remporter contre nous de faciles succès, et alors...; ainsi j'avoue, sans vouloir en donner ici la preuve, que je crois impossible le maintien chez nous d'une telle constitution, bien moins encore en France. Elle est en contradiction avec l'expérience de tous les peuples et de tous les temps, avec tout ce qu'on a observé jusqu'ici, avec la nature humaine.

» Il ne nous resterait donc plus qu'à prendre part à la guerre. Mais la neutralité ne nous conviendrait-elle pas mieux ? En effet, mais n'est pas neutre qui veut ; est neutre celui auquel de plus puissants permettent de l'être. Les Français nous le permettront-ils ? Je crois que

Digitized by Google

non ; ils nous le permettront tout au plus si nous les laissons faire de nous ce qu'ils veulent. Pouvons-nous supporter un pareil état de choses et rester Suisses ? N'est-ce pas pour une nation l'anéantissement politique que de perdre l'estime de tous ? A la vérité, il ne serait pas judicieux de commencer la guerre, tant que nos troupes qui sont encore dans le pays du désordre ne sont pas en sûreté ; autant vaudrait alors les mener à la tuerie. Mais elles arrivent : l'ennemi, frappé de folie, nous les renvoie.

» Mon opinion serait celle-ci : 1° Exiger d'abord des Français qu'ils nous rendent nos régiments sains et saufs à la frontière. 2° En attendant leur arrivée, préparer tout dans le pays pour être en état de faire cause commune avec les grandes Puissances — cela sous prétexte de défense nationale. 3° Quand il sera temps, entrer en campagne et faire respecter aux Français — libres ou non — le nom suisse. Il y a là un autre avantage encore : ces préparatifs exigeront quelques mois, les Puissances verront notre bonne volonté et pendant ce temps nous jugerons du succès de leurs armes et nous règlerons notre conduite en conséquence.

» D'ici là, il faut, à la vérité, gouverner d'une façon populaire et, d'un autre côté, employer tous les moyens pour persuader à la Nation qu'elle est une nation. Et certes elle est une nation. *Est patrius vigor roburque fortunatum avorum !* ».

Ainsi parlait Jean de Muller et beaucoup pensaient comme lui. Car, tandis que les Puissances coalisées exerçaient sur la Suisse une pression énergique, un fort parti dans le sein de la Confédération cherchait à entraîner le Corps helvétique dans le même sens. Fribourg et Soleure, sous l'influence des émigrés, montraient ouvertement leurs sentiments hostiles au nouvel ordre de choses. Mais

Digitized by Google

à la tête du parti anti-français était, comme on sait, l'aristocratie bernoise et, en particulier, l'avoyer Nicolas-Frédéric de Steiger. Cet homme énergique tenait vigoureusement tête dans son pays au trésorier Frisching, chef du parti de la paix, ami de la France. Le conseil souverain de la république de Berne était partagé et c'était tantôt le parti français, tantôt le parti autrichien qui l'emportait au sein du Deux-Cents. De là, des oscillations dans la politique bernoise. Le parti de la guerre, très résolu, fit à plusieurs reprises de sérieux efforts pour entraîner le canton dans un conflit avec la France.

Il essaya d'abord de provoquer une rupture à propos d'une affaire qui ne concernait pas du tout les Bernois. En occupant le territoire de l'Evêché de Bâle[1], les Français étaient arrivés au passage bien connu de Pierre-Perthuis, conduisant dans l'Erguel ou val de St-Imier. La garde militaire de ce passage incombait à la république de Bienne. Ce qui n'empêcha pas Berne d'y envoyer aussitôt deux à trois cents soldats. Les généraux français s'irritent et menacent. On allait en venir aux mains, quand la république de Bienne, plus sage que sa puissante alliée, conclut avec les commissaires français une convention stipulant le retrait des troupes bernoises et l'occupation en commun du passage par les troupes de Bienne et les soldats français[2] (27 août). Le coup était manqué. Les Bernois ne dissimulèrent pas leur mauvaise humeur. Ils accusèrent la ville de Bienne auprès de leurs confédérés : celle-ci réussit à se justifier et la chose en resta là[3].

Mais le parti Steiger espérait néanmoins profiter de l'effervescence causée en Suisse par les nouvelles venues de France pour entraîner la Diète à des mesures hostiles.

[1] Voir plus bas, *Neutralité de l'Evêché de Bâle.* — [2] *Recès,* VIII, 187 — [3] *Ibid*, VIII, 188.

Digitized by Google

Les instructions données à ses députés étaient catégoriques. Ceux-ci devaient faire à la Diète les propositions suivantes : 1° Cesser toute communication avec l'ambassadeur de France et lui insinuer qu'on verra avec plaisir que lui, les secrétaires d'ambassade et tous ses gens ne tardent pas à quitter le territoire helvétique ; 2° requérir les Français d'évacuer complètement et promptement le Porrentruy, sans quoi l'on donnerait passage aux troupes autrichiennes ; 3° ordonner un armement général pour garantir le territoire helvétique [1]. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre adressée par Marval au roi de Prusse, lettre trouvée dans les papiers du comte de Provence. L'authenticité de cette missive fut contestée par le ministre de Prusse. Mais il n'y a aucune raison de la croire fausse. Son contenu correspond exactement aux sentiments du parti de la guerre, alors triomphant. Marval ajoutait, ce qui était rigoureusement exact : « Plusieurs Bernois voudroient que l'on ne tergiversât plus, et qu'au lieu de donner simplement passage aux troupes autrichiennes, on annonçât dès à présent à V. M. et à S. M. I. que les Suisses sont prêts à se joindre à elles, moyennant qu'elles concourent aussi à la défense de la Suisse. »

C'est au milieu de ces préoccupations, de cette agitation, de ces sollicitations multiples que s'ouvrit, le 3 septembre, la Diète d'Aarau. La Suisse entière en attendait les décisions avec anxiété.

Il est difficile de ressaisir la physionomie de cette assemblée d'après le compte rendu officiel des séances. La sécheresse voulue d'un procès-verbal ne donne pas d'indications à ce sujet. Cependant, on ne peut pas douter que l'assemblée n'ait été orageuse et que plusieurs

[1] *Papiers de B.* I. 302.

Digitized by Google

orateurs ne se soient prononcés avec violence contre la nation française et contre les révolutionnaires. Quelques échos en arrivèrent aux oreilles de Barthélemy. Mais en fin de compte, malgré la pression exercée de toutes parts, la majorité de la Diète se prononça — non sans une certaine mélancolie, car il y avait dans cette décision un aveu de faiblesse — pour la neutralité. Il fut décidé de répondre à l'invitation de l'empereur que les circonstances où se trouvait la Suisse l'empêchaient absolument de prendre part à une guerre européenne [1].

La décision de la Diète d'Aarau causa une certaine surprise ; quelques-uns même l'ont blâmée. Et cependant la Suisse ne pouvait prendre d'autre décision. Les confédérés ignoraient, il est vrai, les profonds dissentiments entre la Prusse et l'Autriche, qui paralysaient la Coalition. Ils ne pouvaient prévoir que les succès des Puissances en septembre seraient éphémères : le canon de Valmy tonnait au moment même où les délégués à la Diète se séparaient. Mais bien d'autres raisons commandaient de garder une attitude pacifique. La neutralité était un état passif, la guerre demandait l'action ; or la Suisse se trouvait dans l'impossibilité d'agir. « Elle est une *Nation* », avait dit Jean de Müller : sur ce point, le patriotisme avait trompé la sagacité de l'historien. La Suisse n'était plus une nation, au sens propre du mot. Ce n'était plus que la juxtaposition de plusieurs Etats, quelquefois amis, souvent ennemis les uns des autres. Les cantons catholiques formaient une confédération hostile aux cantons protestants. Ils n'avaient jamais pardonné Willmergen, et dans leurs Diètes séparées ils agitaient encore l'affaire de la Restitution, *das Restitutionsgeschäft*, qui creusait un fossé infranchissable entre les deux confessions religieuses. Au

[1] *Recès*, VIII, 189.

Digitized by Google

sein de la confédération catholique, il y avait encore des divisions. Les démocraties jalousaient les villes. Parmi les protestants, Berne ne marchait pas d'accord avec Zurich ; et entre ces deux villes et Bâle il existait des divergences. On l'a dit avec raison, le seul lien effectif qui ait empêché la Confédération de se dissoudre complètement étaient les bailliages communs. Il fallait bien se voir de temps en temps pour en régler l'administration ! C'était tout. Et si parfois une étincelle de l'ancien feu sacré, de l'ancienne solidarité confédérale se réveillait, c'était une lueur passagère qui s'éteignait bientôt.

Ce fantôme de nation avait un fantôme d'armée. Nous avons vu la composition du contingent qui occupait Bâle ! Et pourtant l'existence de ce contingent, tout faible qu'il fût, pesait lourdement à plusieurs cantons suisses, particulièrement aux cantons de la Suisse primitive. Cette troupe aurait été insuffisante à défendre la Suisse en cas d'une agression étrangère. Que serait-elle devenue lors d'une guerre offensive ?

« Pour faire la guerre il faut, disait un homme d'Etat, de l'argent, puis de l'argent et encore de l'argent. » C'est ce qui manquait le plus aux Etats suisses. Berne avait un trésor, mais c'était là une exception. Les Suisses du moyen âge avaient fait quelques guerres offensives. Mais leurs expéditions ne furent jamais lointaines et le butin pris sur l'ennemi indemnisait des frais de la guerre. Tout a changé ; une guerre en 1792 c'est la ruine financière et à bref délai de la plupart des Etats de la vieille Confédération.

Outre l'opposition entre les gouvernements, il y avait l'opposition entre les cantons et leurs sujets. Ces derniers supportaient, un peu partout, avec la plus grande soumission, le joug de leurs souverains. Cependant, ceux-ci ne se sentaient pas exempts de tout reproche ;

Digitized by Google

armer le peuple, c'était peut-être provoquer un mouvement insurrectionnel. L'expédition, au lieu d'être dirigée contre la France, aurait pu commencer par les villes aristocratiques.

Et puis, en somme, bien que l'Autriche témoignât pour le moment à la Suisse une sympathie intéressée, une alliance offensive avec cette puissance constituait un changement complet dans l'orientation de la politique suisse. Depuis cinq siècles, l'Autriche était l'ennemie héréditaire dont on avait toujours redouté l'ambition. La France avait été, au contraire, depuis trois siècles l'allié traditionnel. Et quels que fussent les griefs du moment, on ne rompt pas soudain avec une tradition aussi vieille, avec des mœurs politiques aussi profondément enracinées.

Des considérations d'ordre économique devaient, tout autant que les considérations politiques, peser sur la décision prise par le Corps helvétique. L'alliance avec la France avait orienté de ce côté le commerce suisse. Aussi les négociants de Bâle et de Zurich particulièrement étaient payés en assignats. Des capitaux énormes pour l'étendue du pays étaient, en outre, engagés en France, qu'une guerre eût compromis.

La position géographique de la Suisse l'a toujours rendue tributaire de l'étranger pour les denrées de première nécessité. Le canton de Berne lui-même, canton agricole, ne produisait pas toujours assez de blé pour sa propre consommation, encore moins ses confédérés. Il fallait s'approvisionner au dehors. La France faisait souvent l'appoint et quand elle ne pouvait suffire, elle accordait libre passage aux blés que les Cantons faisaient venir du Palatinat par l'Alsace ou des marchés de la Méditerranée par Marseille. Une rupture aurait compromis cette ressource. Il est vrai qu'elle le fut quand même dans la suite, grâce à la guerre. On dut songer à s'approvisionner en

Digitized by Google

Souabe, ce qui souffrait parfois des difficultés. Berne dut négocier à ce sujet avec le cabinet de Vienne. De là, nécessité de ne pas non plus se brouiller avec l'Autriche. Prise ainsi entre deux feux, la Suisse devait nécessairement avoir une attitude vacillante et observer une politique opportuniste.

Il en était de même du sel. Berne possédait des salines, mais leurs produits ne suffisaient pas. Lucerne, Fribourg, Soleure, Zurich, Glaris et surtout les petits cantons tiraient de France des quantités considérables de sel. On l'appelait *sel d'alliance* et il était livré à un prix inférieur au sel du commerce. Une partie des pensions et des sommes versées aux cantons en vertu des capitulations militaires étaient payées avec ce sel-là. Et quand il manquait, il fallait recourir à l'Autriche. Nouvelle raison de ménager l'un et l'autre des belligérants.

On le voit, l'attitude prise par la Suisse lui était imposée par les circonstances et toute résolution autre que celle de la Diète de septembre aurait amené sa perte.

Si la Suisse avait pris part à la guerre, elle aurait été révolutionnée et envahie quelques années plus tôt ; ce ne fut donc qu'une question de temps. Mais elle l'eût été dans d'autres conditions, sous la pression des idées jacobines triomphantes. Nous aurions eu en Suisse la terreur et après elle la réaction. Peut-être aurions-nous eu le sort de Venise. Dans tous les cas, la Suisse choisit alors, sans le savoir, le moindre entre deux maux.

Ce fut, du reste, une neutralité boiteuse et précaire que celle de la Confédération pendant la guerre. Ce fut non pas cette neutralité forte telle que la nation suisse la comprend aujourd'hui, neutralité qui dépend aussi et surtout de sa propre volonté et qu'elle peut défendre, mais une neutralité telle que la définissait Jean de Müller, celle d'un peuple

Digitized by Google

qui n'est neutre qu'autant que de plus puissants le lui permettent.

De plus, la question n'était résolue que par les cantons de l'ancienne Confédération. Autour de ce centre gravitaient d'autres corps politiques dont la position vis-à-vis des belligérants n'était pas aussi nette que celle des XIII anciens cantons. C'étaient Genève d'abord, puis Neuchâtel, les divers Etats de l'Evêché de Bâle avec Bienne. Dès les débuts de la guerre, ils avaient demandé à être compris dans la neutralité helvétique, et la Diète de mai 1792, faisant droit à leurs demandes, avait demandé à l'Autriche et à la France de comprendre aussi ces territoires dans la neutralité. La question fut diversément résolue et le repos de ces petits Etats fut encore plus gravement compromis que celui de la Confédération proprement dite. Nous allons voir comment.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

FRIBOURG EN 1798

La *Revue historique vaudoise* a publié maintes pages sur les événements qui se sont déroulés dans le canton de Vaud en particulier, vers la fin du siècle dernier. Quoique ces événements soient laissés plus ou moins dans l'ombre, nous ne savons pour quelle cause, ils n'en sont pas moins un anneau de la chaîne de nos annales. Si des ombres se promènent dans le tableau, il faut penser qu'il a fallu des efforts violents pour déraciner le vieil arbre de l'ancien régime, qui plongeait ses racines depuis des siècles et résistait tenace aux signes avant-coureurs de l'orage.

Les transformations importantes ne s'effectuent pas sans quelques secousses ; il faut souvent qu'un orage ait

Digitized by Google

passé sur la forêt pour que la sève circule librement du tronc aux branches et des branches aux feuilles.

De même que sur les forêts d'arbres, il faut aussi parfois qu'un orage passe sur les forêts d'hommes pour que l'épanouissement de la vie sociale donne toutes ses fleurs et ses fruits. Lorsque l'orage est venu le canton de Vaud a aussi connu sa date.

Nous avons pensé qu'une communication rétrospective sur ce temps passé pourrait encore intéresser les lecteurs de la *Revue*. Nous placerons le théâtre des exploits à Fribourg, qui fut agité par les partisans de la cause vaudoise, comme on l'appelait, contre le patriciat régnant, qui se mourait du reste.

Il n'est pas dans notre pensée d'écrire ici l'histoire, même sommaire, de ces événements, mais seulement d'extraire du protocole du gouvernement provisoire quelques faits qui peuvent nous intéresser et qui jettent un singulier jour sur ces temps passés.

Le 1er mars 1798, après un inoffensif bombardement et un semblant de résistance, Fribourg se rendit au général Pigeon. Une des conditions de la capitulation fut la déchéance du gouvernement patricien et son remplacement par un gouvernement provisoire pris un peu partout, dans toutes les classes et se composant d'une centaine de membres.

C'est Jean Montenach dit le Turc qui fut appelé à la présidence et Charles d'Affry à la vice-présidence. Ce gouvernement se divisa en plusieurs commissions ; c'est ainsi que nous trouvons les commissions de la guerre, de surveillance, des subsistances, de la police, des finances, etc., etc.

C'est le 4 mars, pour la première fois, que le gouvernement provisoire se réunit et sa première besogne fut de décider le choix de l'emplacement des cinq arbres de

Digitized by Google

liberté que l'on vient d'amener. Après mûres réflexions, on décide de les planter aux places déterminées par le comité provisoire.

Cette plantation sera faite avec pompe, copions-nous dans le protocole, et l'on priera le commandant français de procurer une musique française. Les arbres seront surmontés d'un chapeau en fer-blanc.

Il décide en outre la rédaction d'une lettre de remerciements au Directoire sur les ménagements qu'ont eus les troupes françaises après les prises de Fribourg et de Morat ; une seconde missive sera adressée au général Brune l'informant de la constitution du gouvernement provisoire.

Les vieilles titulatures sont abolies et l'avoyer sera désigné « citoyen avoyer ».

Les oberritter (messagers à cheval), les huissiers, les trompettes et autres gens de livrée porteront le ruban au bâton, la cocarde verte.

On propose de procurer une sépulture aux défenseurs morts et dispersés autour des remparts de la place et qui sont oubliés.

5 *mars*. Il est discuté la rédaction d'une lettre pour les villes de Payerne, Avenches et Morat, aux fins de leur faire connaître le désir qu'on a de s'unir à elles pour satisfaire au vœu du Directoire.

Le comité de surveillance se concertera avec le général français pour procurer la sûreté des routes et extirper le brigandage qui domine surtout à la campagne.

Les citoyens Gendre et Odet sont commis auprès du général Pigeon dans le but d'acheter les chevaux enlevés par les Français aux Bernois.

Le citoyen Duc a accompagné les généraux français dans les combats de Laupen et de Neuenegg ; il en fait le récit : les routes sont désertes, l'effroi est visible partout.

Digitized by Google

Les Français se sont emparés de Laupen après quelque résistance et ont tout passé au fil de l'épée. De là, il s'est rendu à Neuenegg. Sur la route, la consternation est terrible : Neuenegg a été emporté après une forte résistance. Les Bernois ont perdu mille hommes. Les batteries ont été emportées à la bayonnette après deux attaques inutiles. Les Français ont poursuivi les fuyards jusqu'aux portes de Berne et se sont repliés ensuite sur Neuenegg. Lorsque le combat était engagé, le général Pigeon a reçu une lettre du général Brune qui lui ordonnait de ne pas commencer le combat ; mais c'était trop tard. En ce moment, les Bernois se reforment et menacent d'attaquer.

Les citoyens Berlens, Bach, Hostettler et Krattinger sont chargés d'acheter douze beaux chevaux comme cadeau aux généraux Brune, Pigeon et Rampon. Quatre chevaux de selle sont destinés à Pigeon.

Le comité de surveillance est requis de pourvoir aux sépultures des nombreux Français décédés dans les hôpitaux de Fribourg ensuite du sanglant combat de Neuenegg. Le comité devra se procurer de la chaux pour être répandue sur les trépassés en évitation d'infection.

Le général français autorise la sonnerie des cloches, mais pas trop matin ni trop tard.

Le citoyen Carmintran rapporte que les membres des comités désertent les séances les uns après les autres et cependant la besogne ne manque pas. Il est décidé de rappeler militairement les fuyards.

Le citoyen Boccard expose le complet dénûment des hôpitaux de Fribourg : tout manque et les blessés sont très nombreux. Il est arrêté qu'il doit se procurer les objets nécessaires en utilisant la force militaire.

Le président députe quatre membres au général Brune, qui doit arriver dans la soirée. Ils devront lui manifester

Digitized by Google

les sentiments de reconnaissance qui animent et font battre les cœurs des membres du gouvernement, puis lui représenter l'impossibilité où l'on se trouve de satisfaire aux trop nombreuses réquisitions.

Du 6 mars. Il est donné l'ordre de faire sonner les cloches et de s'informer de la cause de leur silence. Un huissier ira s'enquérir de ce mutisme.

Il est annoncé l'assassinat d'une sentinelle française à Guin par des pillards français ainsi que le pillage de ce village. Un habitant d'Heitenried a été également assassiné devant sa maison

Il est réquisitionné toutes les bottes et souliers pour les troupes françaises.

Le citoyen Fontaine est autorisé à réquisitionner toutes les femmes ayant des connaissances en fait de pansement.

Les détenus des maisons de force et de correction ayant été mis en liberté le 2 mars, il est décidé de les faire rentrer dans leur logis respectif.

Les crimes s'accumulent; la situation devient noire, il est commis une députation au commandant de place pour châtier les malfaiteurs.

Du 7 mars. L'hôpital est dans le plus profond dénûment et les malades sont nombreux. On ne trouve aucun moyen de remédier aux pressants besoins.

Le citoyen avoyer constate que les membres du gouvernement disparaissent des séances à la queue leu leu. Deux des plus anciens officiers seront chargés de leur faire la chasse et de les faire rentrer.

Les meurtres augmentent, c'est pourquoi on augmentera les patrouilles et les campagnards pourront porter des armes.

Une escorte de soldats accompagnera les bouchers pour se procurer du bétail dans les campagnes.

Digitized by Google

Tout membre du gouvernement est sommé de remplir son devoir sous peine d'être privé du titre de citoyen.

Du 8 *mars*. Les citoyens Forestier et Savary sont envoyés auprès de Brune pour lui exposer la profonde détresse dans laquelle on se trouve. Inutile d'augmenter les réquisitions. Il est recommandé au général français la levée du séquestre sur les biens des Fribourgeois situés dans le canton de Vaud, entre autres sur les vignes des monastères d'Hauterive et de la Part-Dieu puisque l'on est réuni au canton de Sarine et Broye.

Le fermier de l'hôpital a été complètement volé par des militaires. Le grand sautier (le grand juge) armé de son bâton en compagnie des autres sautiers (juges) est chargé de pratiquer des perquisitions.

L'abbé d'Hauterive expose que l'assemblée provisoire de la nation vaudoise exige que le monastère renonce à la bourgeoisie de Fribourg et que son représentant prête le serment civique dans quinze jours. Il est décidé que l'on communiquera à cette assemblée sa réunion au canton de Sarine et Broye, qu'elle veuille en conséquence lever le séquestre.

Du 9 *mars*. Des libelles circulent. Elles excitent le peuple à la révolte. Un paquet de ces écrits injurieux sera remis au commandant français et les bureaux postaux sont autorisés à faire illico une prompte justice en les détruisant.

Il est pris des mesures pour la subsistance des professeurs du collège. On leur prêche la patience.

Le commissaire des guerres réquisitionne 15,000 pots de vin par jour. Inutile d'y songer, on ne saurait où les découvrir ; au reste, on attend 800 cavaliers. Il est demandé des secours fraternels aux villes de Romont, Yverdon, Lausanne, Vevey et Moudon, sans grand succès.

Digitized by Google

Le citoyen président expose que Pigeon exige 500,000 livres payables dans les vingt-quatre heures. Le comité des finances siégea bien toute la nuit pour découvrir un Pactole quelconque, mais rien, rien.

Du 10 *mars.* Pigeon consent par l'ordre de Brune à atténuer le règlement immédiat de la contribution de guerre :

300,000 livres seront versées jusqu'à 4 heures du soir ;

100,000 livres dans la huitaine ;

100,000 livres dans la quinzaine.

140,000 livres seront supportées par les membres de l'ancien gouvernement qui a provoqué l'invasion.

Il est remis un acompte de 60,000 livres qui se trouvent encore dans la caisse publique.

Tous les chevaux de la ville et des paroisses environnantes ont été enlevés pour les besoins militaires ; il n'en existe plus pour le travail des champs.

Les paysans bernois du bailliage de Laupen font des incursions jusqu'à Wallenbuch et coupent les bois ; ils disent que sous le régime de liberté et d'égalité on peut se permettre bien une coupe de bois. Le commandant français est chargé de détruire cette croyance.

Du 11 *mars.* Défense est faite aux allumeurs de torches d'oublier leur échelle qui sert aux militaires pour des escalades et des vols.

Le citoyen Fontaine propose de continuer à battre monnaie : on émettra des pièces de 30 sols ou 6 piécettes. La légende sera le coin aux trois tours (armoirie de la ville de Fribourg) surmonté du chapeau ; l'inscription : *Pro Deo et Patria* ; de l'autre une croix et l'inscription : *Comunitas Friburgensis.*

Du 12 *mars.* Les citoyens Pettolaz et Maillardoz sont commis au général Pigeon pour lui communiquer

Digitized by Google

qu'il n'existe pas même une pinte de vin dans tout Fribourg.

Du 13 *mars*. Une bonne nouvelle est arrivée. Le citoyen Hotz de Lausanne amène du vin à Fribourg.

Le commandant de place exige pour la soirée une réquisition de dix chevaux. On s'ingénie pour en découvrir, mais inutilement, pas moyen d'en trouver.

Du 15 *mars*. Le citoyen Féguely propose d'enlever la pique de la porte de Romont qui supportait la tête de Nicolas Chenaux, tué en 1781 et les effigies qui se trouvent à la potence des citoyens Castella et Raccaud. Toute cette exhibition de la justice des ci-devant sera dépendue et détruite.

Il est apporté au commandant des libelles contre la France.

Des faux bons circulent ; il est décidé de les retirer et d'en confectionner avec des vignettes compliquées ; on coupera ensuite le milieu de la vignette.

Les Français ont enlevé les chevaux des citoyens Benz, Seckelmann et Winckler lors de la prise de Fribourg ; ils en demandent le prix qui leur est refusé.

Le général Pigeon se plaint de la pauvre décoration des arbres de liberté. On les renouvellera et on les embellira d'un beau chapeau, d'allégories, de couronnes de mousse.

Vevey, Lausanne et Yverdon ne veulent délivrer du vin que moyennant paiement préalable. Il en sera fait rapport au général Pigeon.

Les troupes françaises ayant été payées en piastres d'Espagne, il est décidé que cette monnaie pourrait circuler à raison de 36 baches par piastre.

Les citoyens Gachoud et Monnerat sont délégués pour aller fraterniser avec Vevey, Lausanne, Bulle, Gessenay.

Digitized by Google

L'arbre de liberté qu'on vient d'amener n'est qu'un balai, il faut le remplacer par un autre plus touffu.

17 *mars*. Les Français ont brûlé les provisions de bois des religieuses des monastères de la Visitation et de la Maigrange. Le Baumeister leur en conduira deux chars.

Il est arrêté la rédaction d'une lettre au général Brune l'informant qu'on ne peut satisfaire aux nouvelles réquisitions.

19 *mars*. Brune exige du gouvernement provisoire qu'il rende compte immédiatement de sa gestion.

21 mars. Vers les cinq heures, il est reçu un ordre du général Pigeon, il demande pas moins de 70 chevaux dans les deux fois vingt-quatre heures pour la remonte de la cavalerie du général Brune.

Impossible de satisfaire à cette demande : tous les chevaux bons et mauvais se trouvent au camp de Berne.

Le citoyen ferblantier Donnier a reçu des coups ; il a été maltraité parce qu'il avait confectionné le premier chapeau de liberté.

Les coupables seront punis.

La plantation d'un arbre de liberté est renvoyée, attendu que la pompe qu'on y mettrait et la joie qu'on témoignerait feraient attribuer ce bonheur au départ des troupes françaises de la place.

22 *mars*. Le citoyen Chevalier, Français, n'est pas satisfait du présent de deux chevaux ; il exige encore un bon de 15 louis, alléguant qu'il pouvait être utile aux Fribourgeois. On lui refuse. Il revient à la charge et enfin on cède.

23 *mars*. Le citoyen Duc propose d'écrire à tous les exilés de rentrer dans leur patrie.

Ordre est donné aux divers comités de tenir leur local

Digitized by Google

des séances dans un état un peu convenable et de n'y pas fumer.

24 *mars*. Le général de brigade Jean Pigeon, commandant la rive gauche de l'Aar, comme il aime à se désigner, peste parce qu'on ne lui a pas livré les quatre fourgons réquisitionnés.

Les citoyens Diesbach, Gottrau, Schneuwly sont chargés de la préparation d'un banquet à l'occasion de l'arrivée de Ochs de Bâle.

Il est arrêté la rédaction d'une proclamation démentant l'envoi des recrues en Angleterre.

Le citoyen Steubi a été tué par un campagnard lui criant : « Tu es aussi un de ceux de la ville, toi ! »

Le citoyen Duc informe que le général Brune arrive dans la journée. Il lui est préparé un banquet à la Grenette et des ovations.

Le citoyen Ochs ne passera pas par Fribourg. Force est donc aux initiateurs du banquet de remporter les assiettes.

Du 25 *mars*. Le général Pigeon demande un fusil double de chasse. On lui en fait cadeau d'un coûtant 5 louis.

Le même général exige trois chevaux. On les lui refuse.

Du 26 *mars*. Le général Schauenburg et l'ambassadeur Mengaud se trouvant à Berne, le citoyen Duc propose l'envoi d'une députation pour leur rendre hommage lige.

Le comité militaire est chargé de modérer le zèle du général Curton qui enrégimente dans des bataillons de volontaires de tout jeunes gens, des écoliers.

Nouvelles réquisitions par le citoyen Roulier, commissaire ordonnateur.

Le comité de surveillance ordonne l'enlèvement des girouettes et des armoiries dans la huitaine.

Du 28 *mars*. Il est reçu l'avis de l'arrivée de deux

Digitized by Google

bataillons français ; ce n'est pas deux qui arrivent, mais trois. On les loge en partie à la campagne.

Ordre est donné aux présidents de divers comités d'éliminer toutes les pipes, car l'on fume dans les séances de la manière la plus «indécente».

L'arrivée du général Lorge est attendue.

La défense de fumer dans les séances est rapportée.

Du 29 mars. Le général Curton informe qu'il arrive avec ses volontaires. Le comité militaire surveillera que sa troupe doit se composer de 60 volontaires, pas davantage. Le reste demeurera à la charge du général.

Le citoyen Weck réclame : il doit nourrir le général Lorge et ses officiers, ils sont très exigeants. Il est répondu au citoyen Weck de continuer sa pension le plus économiquement possible. On le paiera.

Le général Curton fait son entrée en ville avec 70 volontaires. Il est décidé de les recevoir.

30 *mars.* Le citoyen président dit que le citoyen avoyer lui a remis les sceaux du ci-devant Etat, et que n'ayant pas pu les casser, il les a fait biffer pour qu'on ne puisse en abuser.

Le 30 mars 1798 est le dernier jour du gouvernement provisoire qui, comme on vient de lire, ne prit aucune mesure violente. Si sa durée fut courte, elle n'en fut pas moins mouvementée ; il fallait satisfaire aux réquisitions incessantes et exorbitantes des généraux français alors que le pays n'était rien moins que préparé à supporter les nouvelles situations.

C'est le gouvernement central, le Directoire, qui va dès lors prendre la haute direction de la République, une et indivisible. Nous connaissons ses succès et sa durée.

Les cantons, comme Etats, n'existent plus ; ce ne sont plus que de simples préfectures.

Fribourg, mars 1896. F. REICHLEN.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le comité du **monument Davel** a sanctionné la convention passée par son bureau, sous réserve de ratification, avec M. **Reymond,** artiste sculpteur à Paris, pour l'exécution du monument de la Cité.

M. Reymond s'engage à livrer le monument parachevé pour le 1er septembre 1898. Cette année-là sera l'anniversaire centenaire de la proclamation de l'indépendance du canton de Vaud.

Deux membres du comité ont demandé qu'il fût encore fait une démarche auprès de l'artiste pour le consulter sur la possibilité d'ériger la statue, soit sur la terrasse haute du Château, soit sur la place inférieure mais en l'éloignant du mur du château et en supprimant le bas-relief et la figure allégorique incrustée dans la façade de l'édifice. Cette opinion n'a pas prévalu.

— La **Société d'histoire de la Suisse romande** s'est réunie mardi, 10 mars, au Musée industriel de Lausanne, sous la présidence de M. B. van Muyden. Une douzaine de membres étaient présents. Il s'agissait spécialement d'une séance d'affaires. L'association *Pro Aventico* a acquis d'un particulier, au moyen d'une souscription, pour le prix de 2100 francs, le terrain qui correspond à la partie centrale du théâtre d'*Aventicum;* de son côté, la commune d'Avenches lui a fait don du terrain situé à droite et à gauche du précédent et correspondant aux pourtours du même théâtre. Mais, pour devenir propriétaire, l'association *Pro Aventico* devrait modifier du tout au tout son organisation ; elle a donc offert à la Société d'histoire de la Suisse romande de devenir la propriétaire du terrain acquis, soit du théâtre d'*Aventicum; Pro Aventico* en conservera l'usage et prend à sa charge tous frais de fouilles et d'entretien.

Après d'intéressantes explications données par MM. Eug. Secretan, Golliez, G. Favey, de Blonay, B. van Muyden, l'assemblée a décidé d'accepter l'offre de l'association *Pro Aventico.* Elle a ensuite apporté aux règlements de la Société de légères modifications tendant à rendre possible son inscription au registre du commerce. Après quoi la séance a été levée.

Digitized by Google

— Nous extrayons du rapport de la **Société pour la restauration du temple de Lutry** les renseignements suivants :

« L'aspect intérieur de notre vieille église a bien changé depuis un an ! Suivant l'avis de MM. Rahn, Burnat et Châtelain, nous avons étendu sur les murs du chœur et de la nef l'artistique décoration des voûtes. M. Ch. Schmidt, de Zurich, a déployé dans cette composition le même talent qu'il avait mis à restaurer les vieilles fresques. L'harmonie est maintenant si parfaite que toute la peinture semble être l'ouvrage d'une seule main.

» Les Réformés du XVIe siècle ont voulu rajeunir cet édifice gothique en le parant des gracieux décors de la Renaissance italienne. Nous avons suivi leur idée et complété l'œuvre de 1577, d'une façon que nos devanciers ne désavoueraient point, en faisant peindre — en caractères Renaissance, avec ornements — quelques paroles bibliques destinées à rappeler la sainteté du lieu, tout en comblant des espaces vides.

» En réparant la voûte de la chapelle de la Trinité, nous avons eu le bonheur d'y découvrir, sous un épais crépissage, de curieuses peintures du XIVe siècle (quatre anges munis de trompettes) que nous avons eu soin de restaurer, ainsi qu'une Madone peinte dans la chapelle de la Vierge et toute la décoration primitive de la cloison à colonnettes qui sépare les deux chapelles.

» Les autres voûtes latérales ne présentent plus aucune trace de peinture, nous y avons fait un décor emprunté à une chapelle de la même époque située à Cully. Nous avons refait une porte ajourée en fer au tabernacle de la chapelle saint Antoine, et des porte-lampes en fer forgé ont été fixés aux colonnes de l'église.

» La chaire a été dégagée de tout un entourage malencontreux : l'escalier lourd et disparate a été provisoirement déplacé et doit être refait, les inscriptions datées de 1577 ont été rafraîchies ; le pupitre en sapin a pu être enlevé, grâce à la générosité de M. Lavanchy-Clarke qui nous a donné, de la part de son fils Marmaduke, un magnifique lutrin gothique en chêne sculpté.

» Le chœur de l'église méritait surtout notre attention et nos soins : Nous avons fait disparaître la porte moderne, l'horrible barraque en briques rougeâtres et le portail de bois qui en gâtaient tant l'aspect extérieur. Nous avons rouvert l'ancienne porte, murée en 1540, donnant dans la

Digitized by Google

chapelle saint Claude qui lui sert d'abri. L'ogive, les chapiteaux et le tabernacle ont été ainsi remis au jour. »

— A l'exemple de l'**Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux,** la *Revue historique vaudoise* s'est décidée à faire l'essai d'une tribune publique pour l'éclaircissement de points d'histoire pouvant être utiles à ses lecteurs.

Notre canton compte un grand nombre d'érudits et de collectionneurs modestes, qui possèdent des trésors malheureusement ignorés. Il arrive souvent qu'après avoir publié un travail l'auteur en reçoive des notes nouvelles qui lui auraient été d'une grande utilité s'il en avait eu connaissance plus tôt. Combien d'heures chacun de nous n'a-t-il en outre pas perdues à la recherche de documents introuvables sur lesquels un collègue obligeant aurait pu nous renseigner? C'est donc principalement pour éviter des pertes de temps à ceux qui travaillent que nous offrons gratuitement une page par livraison de la *Revue historique vaudoise* à l'usage exclusif de nos abonnés. Nous espérons que cette innovation sera bien accueillie, et qu'on y verra la preuve du soin que nous mettons à être agréables à nos lecteurs.

— Pendant que le **maréchal de Bassompierre** était ambassadeur en Suisse, il eut l'occasion de faire plusieurs propositions aux Diètes helvétiques, qui les renvoyaient presque toujours à un autre temps, ou les acceptaient **ad referendum,** selon l'expression diplomatique.

Ce **referendum** contrariait tellement le maréchal que, dans sa mauvaise humeur, il se promenait dans son appartement en jurant et en frappant du pied. De retour à Paris, quelques personnes ayant interrogé son valet de chambre sur le caractère des chefs de la Suisse, il leur répondit de bonne foi : Ils sont en général bons enfants ; j'ai connu des bourgmestres, des avoyers, des landammanns, des bannerets, tous fort traitables et très honnêtes; il n'y a que ce diable de Referendum qui ne peut s'accorder avec mon maître : je ne l'ai jamais vu, celui-là; mais il faut qu'il soit bien fier, car monsieur le maréchal ne saurait le souffrir, et s'en est plaint amèrement plus d'une fois.

Digitized by Google

4me année. No 5. Mai 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

VI

GENÈVE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Suisse, nous l'avons dit, parvint à sauvegarder sa neutralité pendant la guerre contre la première coalition. Parmi les alliés qui cherchèrent, au début des hostilités, à se mettre au bénéfice de cette neutralité, Genève était la plus intéressée. Pendant la Diète de Frauenfeld, en mai 1792, l'ancien syndic Rigaud en fit la demande au nom de la république de Genève. Les petits cantons, peu sympathiques à la cité de Calvin, firent quelques objections. Berne et Zurich plaidèrent chaleureusement en faveur de leurs combourgeois [1]. A la fin, la plupart des Etats se montrèrent disposés à accéder au désir des Genevois, et la ville du Rhône fut déclarée neutre, au même titre que Neuchâtel et l'Evêché de Bâle.

On se souvient qu'en 1782, à la suite de troubles violents, le parti aristocratique avait repris le dessus, grâce au concours des armées françaises, sardes et bernoises. Les adversaires du gouvernement, du Roveray et Clavière à leur tête, furent bannis. Ils ne cessèrent

[1] *Recès*, VIII. 172.

Digitized by Google

dès lors d'intriguer et de pousser leurs concitoyens à renverser le régime issu de l'intervention étrangère. En 1789, le peuple se souleva, construisit des barricades et força le gouvernement à modifier la constitution dans un sens plus démocratique. « Conçu dans un esprit opposé à l'esprit aristocratique de l'édit de 1782, dit Monnard[1], celui du 10 février 1789 fut adopté dans le Conseil général par 1321 suffrages contre 52. Par cette révolution, la magistrature descendit à une popularité caressante. » Mais les concessions faites ne suffirent plus et le parti révolutionnaire, sous l'empire des idées nouvelles, commença à s'agiter et à menacer l'existence du gouvernement.

Bientôt la révolution gronda aux portes même de Genève. Le roi de Sardaigne était, depuis le commencement de la guerre, manifestement hostile à la France. La France usa alors de la tactique habile qui la servit si bien. Au lieu d'attendre l'agresseur, elle porta la guerre dans ses Etats. La Savoie était déjà travaillée par les émissaires de la révolution. Un parti républicain s'y était formé. Quand il fut assez fort, il provoqua un soulèvement, décréta la déchéance du roi, appela les Français. La Savoie s'organisa en attendant l'incorporation à la France. Dans ces conditions, la conquête par les Français fut l'affaire de quelques jours et bientôt Montesquiou arrivait devant Genève.

L'approche des Français ranima les espérances du parti démocratique genevois, effraya les aristocrates. On savait bien que l'intention des révolutionnaires était de bouleverser Genève, comme ils avaient fait de la Savoie. « Il sera beau, écrivait Servan à Montesquiou, d'aller briser les fers que le despotisme a forgés à Genève. Il y a

[1] *Tableaux d'histoire de la Suisse au XVIIIe siècle*, p. 284.

Digitized by Google

dans cette ville vingt mille bons fusils dont nous avons besoin. » — « Il faut, disait Clavière, détruire ce nid d'aristocrates. »

L'intention des révolutionnaires français était bien évidente. Alors que les assurances les plus positives étaient données aux Genevois qu'on ne ferait rien contre eux, le ministre de la guerre, influencé par Clavière, écrivait, en date du 3 octobre, une lettre au général Montesquiou, lui enjoignant d'entrer de gré ou de force à Genève. Cette place, disait-il, est nécessaire pour assurer la possession de la Savoie. Il s'y trouve 20,000 bons fusils dont nous avons besoin. « Si on vous représente que ces armes sont nécessaires pour la défense de la ville, vous les rassurerez en leur laissant 4 à 5000 hommes armés, suivant votre prudence. Vous ferez ainsi de Genève le boulevard de la France [1]. »

Le gouvernement de Genève, trop faible pour tenir tête au double danger d'une révolution intérieure et d'une invasion étrangère, demanda du secours à ses combourgeois de Berne et de Zurich. Ces deux alliés n'hésitèrent pas à la secourir.

Ce fut Berne qui montra le plus d'empressement. La décision de la Diète d'Aarau, prise au moment où les coalisés semblaient encore victorieux, avait causé un grand mécontentement à plusieurs Bernois. Le parti hostile à la France n'avait peut-être pas la majorité dans le CC., mais il était prépondérant dans le Sénat et dans le Conseil secret.

Persuadé, comme l'étaient alors les réactionnaires en Europe, que la France allait être bientôt vaincue, le parti de la guerre aurait voulu s'allier à la coalition, participer à ses victoires, puis au partage de la France qui devait

[1] A. Mazon. *Histoire de Soulavie*, I. 155.

Digitized by Google

suivre. En cas de succès, le pays de Gex et, peut-être, une partie de la Savoie pouvaient échoir à Berne. La déclaration du maintien de la neutralité mettait à néant ces projets.

Ceux des Bernois qui n'avaient pas des visées aussi ambitieuses se laissaient entraîner par des raisons d'un autre ordre. La république bernoise avait été ébranlée par les troubles de 1791. LL. EE. en frémissaient encore. Le parti révolutionnaire vaudois avait été décimé. Mais le feu de la rebellion couvait sous la cendre. Les novateurs attendaient le secours de la France. L'approche des troupes françaises pouvait ranimer les espérances des sujets. Une révolution pouvait éclater sur les bords du Léman, si l'on n'y mettait ordre.

Le roi de Sardaigne avait averti le Corps helvétique. « La France, écrivait-il, menace de miner tous les Etats en bouleversant tous les gouvernements [1] » ; et il proposait au Corps helvétique de prendre, de concert avec lui, quelques mesures protectrices, de l'aider en particulier à recouvrer la Savoie. On prêtait aussi aux Français le désir de faire du Pays de Vaud ce qu'ils avaient fait de la Savoie, de faire du Léman un lac français.

A tous les points de vue, donc, il importait aux Bernois d'écarter les Français de Genève ; et la demande des syndics de cette ville fut accueillie avec empressement. Le bailli de Lausanne avait déjà mis ses troupes de piquet. Le colonel de Muralt fut investi du commandement suprême de ce corps. Les bataillons vaudois se réunirent à Nyon, pleins de zèle et d'enthousiasme.

Rovéréa, qui participait à l'expédition, l'a racontée en termes pittoresques : « Je lis, dit-il [2], la formule du serment : soudain, les cris unanimes et redoublés retentissent : « Je le jure, nous jurons d'obéir, de marcher et

[1] *Papiers de B.* I. 389. — [2] *Mémoires*, I. 92.

Digitized by Google

» de combattre pour notre Souverain, pour notre patrie, » en vengeant la mort de nos frères. » Le souvenir du dix août n'était pas complètement effacé, le colonel, dans son allocution aux troupes, venait de le rappeler. Il n'avait pas manqué son effet. Les Vaudois, du reste, ignoraient la politique de LL. EE. Pour eux, il s'agissait de protéger, de délivrer une ville amie.

« A cet instant, continue Rovéréa, le soleil parut derrière la cîme des monts, comme pour apposer son sceau à cet acte de dévouement, digne des hauts faits de nos ancêtres. Seize barques attendaient au rivage, on s'y élance en bon ordre, elles mettent aussitôt à la voile, aux acclamations de la foule étonnée et attendrie : une brise les conduit en trois heures au port au moment où, par un hasard d'heureux augure, les cloches sonnaient pour le service religieux du matin, qui sans doute en fut un d'action de grâces de ce gage presque inespéré de salut ; car la sommation que l'on redoutait et devant laquelle on aurait indubitablement fléchi, aurait probablement eu lieu le soir même, la tête des colonnes ayant atteint Carouge ce jour-là [1]. »

Tout entier dans ces idées-là, le bon major s'étonne du peu d'enthousiasme que manifestent les Genevois. « Nos gens, auxquels on aurait dû prodiguer des témoignages de reconnaissance et d'affection, en reçurent peu ; ils furent immédiatement casernés et médiocrement pourvus du nécessaire. » C'est que la majorité du peuple genevois sentait bien que la troupe bernoise était un corps de police autant qu'un corps de secours.

Zurich était plus désintéressé dans son empressement à soutenir Genève. Les troupes s'étaient mises en marche à la première réquisition. Elles étaient pleines d'enthou-

[1] *Mémoires*, I. 93, 94.

Digitized by Google

siasme, bien que ne croyant pas à la guerre : les expéditions militaires platoniques étaient de petits incidents assez joyeux dans la monotonie de l'existence. Lorsque la troupe fut arrivée devant l'obélisque de Morat, (6 sept. 1792) le major Meyer tint à ses soldats un discours plein de feu et d'entrain, leur rappelant la valeur des vieux Suisses qui avaient triomphé, dans ce lieu même, trois siècles auparavant. Ce morceau d'éloquence mérite d'être cité, il donnera la note oratoire de l'expédition :

« Nobles, vaillants, fidèles citoyens, chers frères : Voyez ici le monument que nos pères ont fondé, voyez la force de leur bras, les signes de leur vaillance. Ils combattirent pour leur liberté et pour la nôtre ; ils combattirent pour le salut de la patrie ; ils combattirent contre un peuple qui fait aujourd'hui partie de la nation que nous serons peut-être appelés à combattre.

» Amis, nos ancêtres étaient vaillants et, je n'en doute pas, nous le serons aussi. Animés par le souvenir de leur bravoure et des bienfaits qu'elle leur a valus, montrons à la postérité que nous sommes leurs dignes descendants, que nous savons défendre avec courage notre honneur et nos biens et que la gloire acquise par nos pères ne s'éteindra jamais chez leurs fils. »

Après avoir donné l'ordre de présenter les armes, il continua : « Moi, votre major et votre chef, je jure auprès de ce monument, dont l'aspect doit vous causer à tous, comme à moi, une profonde émotion ; je jure, dis-je, ici, devant Dieu et devant les hommes, et devant ces ossements que je veux être et rester un brave Suisse, qu'aucun péril ne me fera chanceler, et que je ferai revivre dans la mesure de mes forces le souvenir et la gloire de nos loyaux ancêtres ; j'espère avec certitude, chers frères d'armes, que ce sera aussi votre sentiment. »

Après ce discours, le commandant descendit de cheval,

Digitized by Google

s'avança — tête découverte — jusqu'à l'ossuaire, y lut l'inscription commémorative, et frappa trois fois la pierre de son épée. [1]

En cas de guerre Berne pouvait, au dire de Rovéréa, disposer immédiatement de « quatorze bataillons, deux parcs d'artillerie, quelques faibles escadrons de dragons et plusieurs compagnies de chasseurs carabiniers du canton : deux bataillons zurichois qui se distinguaient par leur discipline et leur bonne tenue, et deux de Fribourg composés en majeure partie d'officiers et de soldats revenus du service de France. » [2]

Le plan de campagne était le suivant : on devait, si Genève était attaquée, se porter subitement au Pays de Gex et occuper le fort de l'Ecluse que l'on savait être mal gardé. Mais quand il s'agit d'entrer en campagne, Berne vit tout de suite qu'elle ne devait guère compter que sur elle-même, elle eut un avant-goût de la solidarité de 1798. « Le zèle s'était malheureusement déjà ralenti dans le reste de la Suisse, la plupart des gouvernements alléguant leur pénurie pour excuse de leur inertie. » [3]

L'étonnement des Français égala leur indignation.

Le projet de bouleverser Genève, d'y provoquer une révolution violente, échouait devant l'ardeur des Bernois. De plus, la présence de troupes à Genève, dans un poste avancé, et la mobilisation imminente des troupes bernoises constituaient un sérieux danger pour la France. L'aristocratie bernoise suspectait le jacobinisme français, mais celui-ci lui rendait la pareille, tous deux étant fort soup-

[1] Ce discours a été trouvé, parmi d'autres documents manuscrits à Mollis, par M. Frédéric Dinner, qui le reproduit in extenso dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*. Tome XII, p. 50-51. Il fut imprimé après les événements. La Bibliothèque cantonale de Lausanne en possède un exemplaire.

[2] Rovéréa. *Mémoires*, I. 105. — [3] Ibid. 106.

Digitized by Google

çonneux de nature. Depuis la divulgation de la lettre de Marval, on ne doutait plus, au ministère des affaires étrangères, que Berne ne fût prêt à marcher avec la Coalition. Le coup de main sur Genève était manqué, mais il fallait à tout prix en faire retirer les troupes suisses.

On rassura d'abord les Suisses. « Je vois avec douleur, écrivait Montesquiou à de Muralt, [1] que votre Nation ait conçu des inquiétudes sur l'approche des troupes françoises du territoire de Genève. La France n'a fait que poursuivre ses ennemis sans cesser de respecter ses amis. Ceux qui cherchent à inspirer des méfiances que repoussent également les principes de notre liberté et ceux de notre gouvernement, ceux qui cherchent à persuader aux Genevois que la France pourroit jamais vouloir attenter à leur indépendance et à la nation helvétique qu'elle doit prendre des précautions contre nous, ceux-là sont nos ennemis... Je désire que le gouvernement de Genève, plus juste envers nous, ne mette aucune distinction entre les degrés de confiance qu'il doit à la République helvétique et ceux qu'il doit à la République françoise. »

La France agit également sur Genève. On calmait les craintes du gouvernement et en même temps on cherchait à l'intimider. Le résident de France à Genève écrivait au Conseil de cette ville : « L'introduction dans les murs de Genève d'un corps de troupes de l'Etat de Berne n'a pu paroître au Conseil exécutif suprême qu'une atteinte aux traités et à la bonne harmonie qui avoient jusqu'ici si heureusement existé entre la ville de Genève et la France..... Il déclare les magistrats fauteurs des divisions qui vont séparer deux Nations jusqu'à présent toujours amies, responsables de tous les événements qui vont suivre. [2] »

[1] 6 oct. 1792. *Papiers de B.*, I. 322, 323. — [2] *Papiers de B.* I. 318.

Digitized by Google

Les Genevois étaient très perplexes. Le parti gouvernemental de cette ville ne voulait rien céder, maintenir l'occupation bernoise, au risque de provoquer la guerre. Rovéréa appelle ce parti « une minorité courageuse, dirigée par le syndic Naville, qui s'obstinait hardiment à maintenir de vive force l'existence chancelante de leur frêle république. [1] » La majorité ne demandait qu'une garantie de la neutralité de Genève, l'assurance que les Français n'y entreraient pas, et l'éloignement des troupes suisses, soutien du régime oligarchique, et comme telles, tout aussi détestées que les Français.

Les négociations entamées entre le général français, les Genevois et les Bernois pour obtenir le retrait des troupes de part et d'autre furent longues et laborieuses. Les partis extrêmes, à Berne aussi bien qu'à Paris, cherchaient à brusquer les choses. Ici le Conseil exécutif provisoire, dans sa séance du 19 octobre, décrétait que « dans le cas où les troupes suisses actuellement en garnison à Genève n'évacueraient pas incessamment cette ville et son territoire, le général Montesquiou demeure autorisé à déclarer la guerre à l'Etat de Berne et à se porter en conséquence sur son territoire. [2] »

La modération de Montesquiou, l'esprit conciliant de Barthélemy évitèrent le conflit. Et pendant ce temps, il s'opérait à Berne un revirement en faveur de la paix.

Un rien suffisait alors pour déplacer la majorité dans les conseils bernois; l'opinion des indécis alternait à chaque instant entre les résolutions extrêmes et faisait pencher la balance tantôt du côté des ultras, tantôt du côté des modérés. Le langage énergique du Conseil exécutif provisoire donna à réfléchir aux fougueux partisans de la guerre. La fortune avait souri aux armes fran-

[1] Rovéréa. *Mémoires*. I. 107. — [2] *Papiers de B.* I, 364.

Digitized by Google

çaises. La Coalition repoussée n'était qu'un faible appui. La position de Berne devenait critique. Le poste d'occupation de Genève était trop avancé et très exposé. On comprit le danger que courait en cas de guerre ce corps isolé. De plus, la frontière du Pays de Vaud était sérieusement menacée. La perspective d'un soulèvement possible chez les sujets donnait le frisson à LL. EE. En songeant au danger que l'on courait, on comprenait que le gouvernement s'était emballé trop vite et l'on blâmait Steiger et de Watteville d'avoir entraîné l'Etat dans une mauvaise affaire.

Le parti modéré regagnait ainsi du terrain. « La vente des biens de M. de la Harpe a été renvoyée à une époque indéterminée, et l'on ne doute guère que l'évasion de MM. Müller et Rosset, prisonniers au château d'Arbourg, ait été favorisée sous main par le gouvernement bernois [1]. »

Les patriciens craignaient aussi pour le moral de leurs troupes. Comme on n'était pas encore sur le pied de guerre, des rapports parfois amicaux s'établissaient entre Français et Suisses. LL. EE. avaient pleine confiance en leurs soldats, mais redoutaient néanmoins la contagion de l'exemple. Les farouches révolutionnaires, qu'on représentait aux sujets comme des tigres altérés de sang, étaient en somme d'assez braves gens ; ils pouvaient faire des prosélytes. Dans une missive adressée au gouvernement de Genève [2], il est demandé expressément qu'on empêche tout contact entre soldats suisses et soldats français. Mais la surveillance était difficile. Il valait mieux à tous les points de vue rappeler les troupes.

Toutes ces considérations amenèrent un accommodement. Il ne restait plus qu'à ménager l'amour-propre de LL. EE. Les Conseils de Genève demandèrent à Berne et

[1] *Papiers de B.* I. 369. — [2] M. du C. S. 1 nov 92.

Digitized by Google

à Zurich de retirer leurs troupes. Comme c'était à la réquisition de Genève qu'elles avaient été envoyées, on les éloignait à la demande de cet Etat; ainsi les Confédérés n'avaient pas l'air de céder à la sommation française. Un accord intervint le 20 octobre 1798. Le général français consentait à faire retirer ses troupes à dix lieues de Genève, et les cantons s'engageaient à rappeler les leurs. Le traité fut ratifié à Berne et à Zurich dès le 27 octobre.

Si la nouvelle de la paix fut bien accueillie par le parti modéré en Suisse, les émigrés et la Coalition en furent fort irrités : « Les aristocrates françois, furieux de ce que l'Etat de Berne n'a pas entraîné la Suisse dans la guerre contre la France, se déchaînent ouvertement contre lui et cherchent tous les moyens possibles de lui nuire. » [1]. Les ardents révolutionnaires furent tout aussi peu satisfaits de cette solution pacifique : « Les révolutionnaires genevois, suisses, « et de tous les coins de la terre » intriguent pour empêcher la ratification de la convention conclue avec Genève.» La ratification du traité subit en effet toutes sortes de retards et de longueurs. La Convention nationale finit par reconnaître la neutralité de Genève, à la condition que les troupes suisses se retirassent. La France renonçait en même temps au traité de 1782, qui prévoyait, en cas de troubles, l'occupation de Genève par les puissances garantes, et la faculté de faire passer ses troupes par Genève en temps de guerre. Genève devait se contenter de cette garantie : « Cette renonciation, disait le ministre, qui assure à Genève, en ce qui nous concerne, le libre et entier exercice de ses droits politiques, doit nécessairement lever tout soupçon, bannir toute crainte sur toutes les intentions de la République française. »

[1] *Papiers de Barthélemy*, I. 425.

Digitized by Google

Genève se contenta en effet de cette assurance. Les cantons amis rappelèrent leurs troupes; elles furent embarquées le 30 novembre.

Montesquiou fut accusé de trahison et décrété de prise de corps. Les Bernois et les Genevois, qui lui avaient quelque reconnaissance pour la façon courtoise avec laquelle il avait mené les négociations, s'employèrent à le sauver. « Chargé, dit Rovéréa [1], de porter à Montesquiou cet avis et de lui offrir un asile, je fus devancé par un agent genevois, l'avocat d'Yvernois, qui l'amena secrètement à Genève, d'où on le fit immédiatement passer incognito au Pays de Vaud, n'emportant que sa cassette. »

Privé du secours effectif de Berne, le parti aristocratique genevois ne devait pas tarder à succomber. En décembre 1792, éclatait une révolution d'abord peu dangereuse qui avait pour but l'établissement d'un régime tout à fait démocratique; le 28 décembre, l'ancien gouvernement était renversé; une assemblée de citoyens conférait l'autorité exécutive à deux comités provisoires, — le comité de sûreté et le comité d'administration [2] — et le pouvoir législatif à une Assemblée nationale de cent vingt membres.

Genève aurait pu jouir de quelque tranquillité, car la France sembla d'abord renoncer à tout projet d'annexion. Le général Kellermann, qui remplaça Montesquiou, cantonna, il est vrai, des troupes assez près du territoire genevois, mais il avait reçu de son gouvernement l'injonction expresse de ne pénétrer à Genève que dans le cas où des troupes étrangères voudraient y pénétrer [3]. La France se défendit toujours envers la Suisse d'avoir eu des visées ambitieuses sur Genève. « Je suis, écrivait

[1] *Mémoires*, I. 108. — [2] *Monnard, Tableaux*. 228. — [3] *Papiers de Barthélemy*. II. 8.

Digitized by Google

Lebrun, ministre des affaires étrangères, expressément autorisé à rassurer les Cantons sur l'inquiétude que quelques-uns d'eux ont laissé entrevoir au sujet du projet que l'on nous supposoit de vouloir réunir la république de Genève à la France. Ce projet n'existe pas. Il y a plus : Genève demanderoit sa réunion qu'elle ne seroit pas acceptée » [1]. Mais, ajoutait le ministre, la France ne souffrira jamais qu'on fasse de Genève un quatorzième canton. Lebrun insiste encore sur le même sujet dans les instructions données au citoyen Crépy, allant en mission à Genève. Voici la teneur de celles-ci : « Une partie des habitants paraissoit il y a quelque temps disposée à demander la réunion de ce petit Etat à la France. Loin de chercher à fortifier cette disposition, il faut s'attacher par des voies indirectes à l'affoiblir. On paroît ici généralement convaincu que cette réunion ne convient à nos intérêts sous aucun rapport. Elle auroit surtout l'inconvénient de présenter aux Suisses un sujet continuel d'inquiétudes et d'alarmes et l'on est déterminé à éviter désormais tout ce qui pourroit leur porter ombrage. [2] »

Pour le malheur de Genève, le résident français Châteauneuf y fut remplacé en juin 1793, par Soulavie, un prêtre défroqué, qui prit à tâche de troubler Genève, d'y faire régner les troubles et les excès révolutionnaires. En même temps, la politique de la France devenait agressive, à mesure que le parti jacobin gagnait du terrain à Paris.

La France n'avait pas renoncé complètement à Genève, mais Soulavie devait agir prudemment. Les instructions[3] données à ce représentant contiennent ce passage : « On

[1] *Papiers de B.*, II. 231. — [2] *Papiers de B.*, II. 244. — [3] A. Mazon. *Histoire de Soulavie*. I. 159.

Digitized by Google

cherchera sans doute à pressentir (le peuple genevois) sur le projet de réunir Genève à la République française. Ce projet, qui n'était d'abord que celui d'un petit nombre d'individus, paraît avoir acquis de nouveaux partisans. Mais, d'après l'immense majorité de citoyens qui se sont prononcés sur le système d'indépendance, il est difficile de penser que celui de la réunion puisse jamais prévaloir. »

Soulavie paraît avoir obéi et dépassé la note en bouleversant Genève pour amener la réunion à la France. On l'a accusé aussi d'être un de ces révolutionnaires vendus à la réaction et cherchant à force de scandales à faire haïr la République et à la rendre odieuse aux honnêtes gens.

Il trouva, à Genève, une faction toute prête à seconder ses projets. Les clubs révolutionnaires, ceux de la Grille, des Sans-Culottes, des Marseillais, le Grand-Club, exerçaient une activité tapageuse, imitant les clubs de Paris. La révolution dégénéra. On commença par exiger des citoyens le serment civique. Ensuite, on célébra une fête solennelle à la mémoire de J.-J. Rousseau. L'agitation continua, et, en 1794, Genève eut aussi sa période de Terreur. La république ruinée par les troubles des dernières années, se débattait dans des embarras économiques et financiers de toute sorte. Quelques misérables eurent alors l'idée de forcer par la terreur les riches à combler le déficit du trésor. Dans la nuit du 18 au 19 juillet 1794, les sans-culottes armés, inspirés par les clubs, arrêtèrent quelques centaines de personnes réputées aristocrates (tout créancier l'était, dit Monnard [1]). » Un tribunal révolutionnaire fut institué, onze accusés furent fusillés.

[1] Monnard, l. c., 292.

Digitized by Google

Mais l'excès du désordre ramena l'ordre. La Suisse, indignée des événements de Genève, reprocha vivement au gouvernement français sa manière d'agir. La conduite de Soulavie excitait la réprobation même au ministère français. La chute de Robespierre calma les terroristes de Genève comme ceux de Paris. Soulavie fut enfin rappelé. Son successeur Adet fut accueilli avec des transports de joie. Les passions se calmèrent. La réunion à la France fut ainsi renvoyée de quelques années.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

FRIBOURG EN 1798

(Deuxième et dernier article.)

C'est par une proclamation du 30 avril 1798 que le Directoire exécutif de la République une et indivisible annonça d'Aarau sa constitution, et, partant, une profonde transformation s'opéra dans le gouvernement de la Suisse.

La République, une et indivisible en France, devait aussi être une et indivisible en Suisse. Il fallait que la copie reçût le cachet du modèle. Les faits et gestes de cette pâle imitation ne laisseront pour matériaux à l'histoire qu'un champ bouleversé par les luttes et les réquisitions incessantes.

Dans l'organisation de la République helvétique et unitaire, nous trouvons au haut le Sénat, où siégeaient quatre sénateurs de chaque canton, et le Grand Conseil, composé de huit députés ou représentants du peuple, pareillement de chaque canton.

Digitized by Google

Un Directoire, composé de cinq membres, gérait le pouvoir exécutif central, et le Tribunal suprême, qui comprenait un juge par canton, exerçait le pouvoir judiciaire.

Les trois premières autorités cantonales étaient le préfet national, la Chambre administrative, espèce de conseil de préfecture chargé de l'exécution des lois et de l'administration intérieure, et enfin le tribunal de canton. Plus bas sont les sous-préfets. Les tribunaux inférieurs représentent l'administration dans les districts, et les agents nationaux sont à la tête des municipalités.

Notre deuxième article a été glané dans le protocole de la Chambre administrative. Cette Chambre se composait des citoyens suivants :

Jean-Jacques Herrenschwand, de Morat, président,

Laurent Chaney, d'Estavayer,

Jacques Wicky, de Fribourg,

Constantin Blanc, de Charmey,

Laurent Kolly, de Praroman,

Le citoyen Frédéric Chaillet, de Morat, secrétaire général.

Ils ne furent jamais violents et persécuteurs, mais ils n'étaient pas libres ; ils recevaient les ordres des ministres de la République unitaire et devaient, par-dessus tout, déférer aux volontés toutes puissantes des chefs militaires français, dominateurs absolus du pays.

1er avril. Les citoyens d'Affry, Fegely et Lanther sont commis auprès du général Schauenburg aux fins d'obtenir un adoucissement aux réquisitions qui pleuvent, mais leur mission reste sans succès.

On s'occupe des menées de ce général, qui consistent à détacher l'ancien bailliage de Morat du reste du canton de Fribourg.

Rouhière, commissaire français, présente une nouvelle

Digitized by Google

liste des réquisitions. Elle est renvoyée aux membres de l'ancien gouvernement pour y faire droit.

Michel, commandant de place, réquisitionne 300 couvertures, 300 draps de lit, 56 gamelles.

Lecarlier, à son tour, dépose une liste des réquisitions. On invite les comités de Morat, de Payerne, d'Avenches, à y pourvoir.

2 avril. On écrit aux administrateurs du Léman, de Soleure et de Lucerne, qu'on désire fraterniser avec eux.

4 avril. La Chambre administrative arrête de s'adresser directement au Directoire français pour mettre un terme aux exigences de ses agents et commissaires dans le canton de Fribourg.

Berne refuse des secours à Fribourg. On lui rappellera que ce dernier canton a dû nourrir jusqu'à 9000 soldats qui campaient près de la ville de Berne.

Le couvent des Ursulines a été incendié par les Français. On s'adressera au général Lorge, le priant de prendre des mesures de sûreté.

7 avril. Ce général réclame le désarmement de toutes les communes.

Réquisition de 400 gerbes de paille. On n'en découvre pas une : tout a été enlevé.

11 avril. Il est pris des mesures prophylactiques : les rives de la Singine, depuis Laupen à Neuenegg, sont infectées par les nombreux cadavres des combattants des journées de mars.

Berne est invité à pourvoir à la sépulture des morts abandonnés sur son territoire.

12 avril. Le grand canton de Berne suscite à son profit un démembrement de territoire de son voisin de Fribourg. On proteste. Berne est suffisamment riche en pays sans dépouiller son voisin, au milieu de ses malheurs.

Digitized by Google

Nouvelles réquisitions de draps de lit et de numéraire.

14 avril. Nouveaux ordres des généraux Schauenburg et Lorge relatifs au désarmement de la campagne.

16 avril. Les habitants sont requis de faire des prêts aux imposés des agents français, sous l'hypothèque de leurs biens et la responsabilité personnelle des contribuables ; les personnes des deux sexes ayant appartenu au patriciat d'ancienne et fraîche date participeront pour une grande part à l'imposition française.

Aucune réclamation ne sera admise sans le versement préalable des 2/5 de la contribution.

18 avril. Les biens des Trappistes de la Valsainte devront être classés au nombre des biens nationaux.

23 avril. On délibère encore sur le sort des cadavres qui restent sans sépulture sur les rives de la Singine et rendent ces rives inhabitables. Il sera pris des mesures pour que leur inhumation ait lieu le plus promptement possible.

Il est décidé que tous les contribuables sont requis de dénoncer leur créance dans le délai fatal de 15 jours, sous peine de prescription.

24 avril. Il est envoyé une députation à Aarau pour complimenter le Directoire helvétique et lui exposer la pénible situation dans laquelle on se trouve.

Les frères Duc ne parviennent pas à négocier les effets sur la Saxe ; ils sont autorisés à s'adresser aux banquiers de Francfort.

26 avril. Les citoyens Bosset et Fornerod sont blâmés de leurs agissements tendant à incorporer le district d'Avenches au canton du Léman.

28 avril. Le chef de bataillon Bussigny réclame la solde pour lui et ses soldats. Il est renvoyé au Directoire.

Digitized by Google

30 avril. Les contributions ne rentrent pas au gré des agents français ; le citoyen Chevalier, commissaire des guerres, fait irruption dans la salle des séances de la Chambre administrative, vers les 7 heures du soir, et somme les administrateurs de s'exécuter. Ceux-ci prennent peur et remettent au citoyen Chevalier tous les papiers de valeur qu'on peut posséder. Le séquestre est mis sur l'argent qui dépose. On se borne à protester et c'est tout.

1er mai. Avec le retour des beaux jours, les événements se succèdent plus noirs que jamais : les réquisitions, les contributions se suivent. On commence par en avoir assez avec l'armée libératrice.

La ville de Payerne se plaint amèrement aussi des sacrifices qu'elle a faits et elle est à bout de ressources.

5 mai. Louis Barras, de Broc, apporte la peau d'un loup-cervier qu'il a abattu. Il lui est alloué un louis.

Il est pris des mesures pour éclairer les rues, lorsque la nuit est trop noire.

9 mai. Arrêté les termes d'un mémoire destiné au citoyen Mengaud, chargé d'affaires, énumérant les griefs qu'on a à faire valoir sur la conduite du général Pigeon, sur les menaces d'incendie proférées par les soldats du Rhin, sur le pillage des arsenaux, sur l'incendie du couvent des Ursulines.

22 mai. Le citoyen Auderset, de Courtepin, se plaint que les soldats français lui ont enlevé 5 chars de vin. La Chambre l'exonère du paiement de l'ohmgeld.

23 mai. Le citoyen Sybourg, de Payerne, dénonce le sac de sa maison et réclame une indemnité.

Il lui est répondu qu'il y aurait trop à payer si l'on voulait se mettre sur le pied d'indemniser les citoyens.

29 mai. Il est reçu le compte des aubergistes Frossard et Bühler au sujet de la pension et du liquide procurés au

Digitized by Google

général Bonaparte et à ses dragons lors de leur passage à Payerne. Ces aubergistes devront s'adresser au Directoire pour ce règlement.

30 mai. La Chambre prescrit l'emploi de la langue française, au lieu de l'allemand, qui revient à la mode.

8 juin. On remercie le général Schauenburg qui a bien voulu retarder les charrois des boulets jusqu'après les moissons.

On adresse au comité de Payerne la lettre du ministère des finances au sujet des réclamations pour prix des chevaux fournis lors du passage du général Bonaparte et de son escorte.

Le monastère d'Hauterive est imposé pour 50,000 livres.

16 juin. Le procureur d'Hauterive demande l'autorisation de vendre les immeubles possédés dans le canton du Léman pour payer la contribution imposée à son couvent.

25 juin. Sur une sommation de Rapinat, la Chambre décide d'exposer en vente tous les biens du couvent d'Hauterive, où qu'ils se trouvent, si la contribution ne se paie pas immédiatement.

28 juin. On prie le général Lorge de ne pas diriger sur Fribourg les deux escadrons du 7e régiment de houssards, car on ne pourrait les nourrir et les loger.

Les comptes déposés par les hôteliers de Payerne, soit de la Maison-de-Ville et de la Croix-Blanche, ensuite de l'hébergement du général Bonaparte et de son escorte, s'élèvent à 1624 livres. On les réduit à 869 livres.

Les mois de juillet, d'août et septembre s'écoulent avec la même série de réquisitions françaises. Nous ne fatiguerons pas le lecteur par leur nomenclature.

1er octobre. Il est donné lecture d'une lettre du général

Digitized by Google

Lorge, qui défend la chasse sans sa permission. On lui conteste le droit qu'il s'arroge.

17 octobre. Il est décidé d'effacer l'armoirie du canton sur les bornes. On y substituera les deux lettres R. H. (République helvétique) et canton de Fribourg.

19 octobre. Les frères Hirt réclament le paiement du char à bagage du général Lorge. C'est à ce général à le payer.

31 octobre. Rouhière exige un acompte de 100.000 livres sur la contribution de deux millions imposée au canton de Fribourg.

Le prix de la viande est fixé comme suit :

Le bœuf,	8 batz	6 cruches.
Le veau,	7 »	
Le mouton,	8 »	6 »
Le bouc,	6 »	

12 décembre. La Chambre arrête des mesures militaires contre les contribuables qui ne peuvent se décider à payer leur taxe.

14 décembre. Le préfet national met à la disposition de la Chambre administrative une garde de 100 hommes pour forcer les contribuables à s'exécuter.

15 décembre. Arrivée de la 36e demi-brigade française et du dépôt de la 37e demi-brigade, ainsi que des ateliers y annexés.

25 décembre. Rollet, économe de l'hôpital militaire, demande une place pour le nouveau cimetière, l'ancien est comblé. On lui indique le pré de l'hôpital.

31 décembre. Il est arrêté de commencer une enquête sur les événements de 1781. (Le soulèvement de Chenaux). On cite à la barre des administrateurs les grands sautiers et greffiers encore existants et qui ont participé au jugement des insurgés. Ils ne se souviennent plus de cette vieille histoire.

Digitized by Google

Charles-Ferdinand Bovard, ci-devant roi Hérode pour figurer au jeu des Rois, expose par écrit la perte de sa royauté.

La Chambre lui alloue un secours d'un louis pour son règne éphémère et lui abandonne les vêtements des prophètes pour vêtir ses enfants.

Les membres du tribunal de Fribourg réclament leur traitement. Impossible de les satisfaire.

On accuse réception à Rapinat de son arrêté au sujet de l'expulsion complète des émigrés français.

Le châtelain Badoud, de Romont, est autorisé à se payer de son traitement par des coupes de sapins.

La ville de Gruyère se plaint de l'encombrement des troupes ; le château est transformé en hôpital. On ne peut rien faire pour cette ville.

En terminant, nous dirons que l'année suivante, soit 1799, fut aussi dure que sa devancière.

Aux réquisitions et impositions, aux lourdes charges d'entretien de l'armée française, vinrent se mêler les insurrections qui éclatèrent dans la partie allemande du canton de Fribourg.

Fribourg, avril 1896.

F. REICHLEN.

NOTE DE LA MAIN DE P.-A. STAPFER [1]

relative à l'écrit de Charles Pictet de Rochemont : DE LA SUISSE DANS L'INTÉRÊT DE L'EUROPE [2] (1821)

Page 14. — Je doute fort que la formation d'un gouvernement central eût pour motif principal le succès d'un

[1] Pièces retrouvées par M. E. P., de Genève, parmi d'anciens papiers de famille. — [2] Voir sur cet écrit la biographie de Pictet de Rochemont, (page 415 et suivantes).

Digitized by Google

plan de campagne. Buonaparte, qui avait dans l'origine suggéré l'invasion de la Suisse, ne voulait pas l'unité : il ne voulait que doubler partout le nombre des familles régnantes, pour balancer les ennemis de la France révolutionnaire par ses amis.

On eut, en 1798, un moment l'idée d'établir *trois* républiques en Suisse. Le général Brune avait proposé la chose, et ce fut le colonel Laharpe qui la fit manquer. Le calcul n'eût d'ailleurs pas été sûr. Si l'unité de gouvernement facilitait l'influence française dans le cas où la majorité de ses membres était disposée à s'y prêter, cette majorité pouvait se modifier par un changement de personnes ou de sentiments, — ce qui arriva effectivement en 1800. Mais, déjà dans l'été de 1799, avant la bataille de Zurich, les vexations des généraux français avaient donné lieu à des motions très violentes dans le Directoire helvétique, — et Masséna dénonça le colonel Laharpe à son gouvernement comme un ennemi qui entravait toutes ses mesures.

Plus tard, Buonaparte dit, en 1803, franchement à la commission des Dix nommée par la Consulta Helvétique rassemblée à Paris, « qu'une république fédérative rendrait les décisions plus lentes et empêcherait les résolutions irréfléchies ». Nul doute qu'un Directoire composé d'hommes tels qu'Aloys Reding n'eût fait cause commune contre la France toutes les fois que les succès des puissances belligérantes auraient paru se balancer.

L'établissement du gouvernement unitaire fut en partie amené par le désir de donner aux Français l'idée d'apporter à leur propre constitution de l'an III des modifications favorables à l'autorité Directoriale (par exemple, la dépendance de la Trésorerie du pouvoir exécutif), et aussi par une singerie à laquelle on fait trop d'honneur de prêter de grandes vues !

Digitized by Google

Page 24. — Ces réflexions — d'une parfaite justesse — se sont, je n'en doute pas, présentées à l'esprit de Buonaparte, lorsqu'il renonça à l'occupation indéfinie de la Suisse. Assurément, s'il avait voulu la garder, aucune puissance n'aurait pu, en 1802 ou 1803, l'en empêcher. Lorsqu'après la paix de Lunéville, il annonça le désir de réunir le Vallais à la France, — désir qu'il exprimait aussi fortement que possible en déclarant que *le Vallais, pays étranger à la Suisse, lui était nécessaire (à lui, B.), pour la défense de la Cisalpine*, — je me hâtai, sans même avoir demandé des instructions au gouvernement, dont je devais présumer l'assentiment et auquel il fallait laisser, dans sa position dépendante du Premier Consul, la ressource de me désavouer sans mentir, — je me hâtai, dis-je, de communiquer les projets de Buonaparte au plénipotentiaire autrichien de Lunéville, le comte L. de Cobentzel, qui était encore à Paris pour les arrangements complémentaires du traité, et lui fis sentir l'importance du démembrement dont nous étions menacés. Il me répondit franchement : « Vous prêchez un converti : nous sentons bien tout cela, mais nous ne pouvons recommencer la guerre pour le Vallais. » A la même époque, le marquis de Lucchesini me disait : « Vous serez ce que la France voudra. »

Qu'est-ce donc qui a empêché Buonaparte, — qui, certes, aimait assez le jeu de la grande guerre et en prévoyait les nouvelles chances comme résultats nécessaires de sa position, — de conserver, en gardant la Suisse, les avantages stratégiques qu'elle lui offrait ? Indubitablement, la conviction où il était qu'il serait obligé de tenir garnison coûteuse, nombreuse, impossible à employer ailleurs, au milieu de peuplades pauvres et indépendantes, qui ne s'accoutumeraient jamais à un

Digitized by Google

pareil joug. Il aurait été le premier à désavouer le système du général Sébastiani.

Je me permettrai de citer encore un mot de Buonaparte.

En 1801, il m'avait, dans le cours d'une consultation sur le rétablissement de la neutralité suisse, dit, au sujet des dépendances de l'Evêché de Bâle, alliées des cantons : « Je vous promets de vous rendre tout ce qui n'a pas été réuni *par une loi*. Ces petits districts me sont très indifférents, mais vous sentez bien que je ne puis retrancher du territoire français des portions qui y ont été incorporées par une mesure de l'autorité législative et souveraine. » Cette promesse avait été la suite d'une observation que je lui avais faite sur l'impossibilité que l'Europe nous reconnût en état de garder la forteresse, dont la neutralité nous était confiée dans l'intérêt de toutes les puissances, et particulièrement de la France, si cette dernière conservait un pied dans l'intérieur de cette forteresse. Il dit : « C'est juste, remettez là-dessus une note à M. de Talleyrand. » — Dans cette note — que j'adressai au ministre des affaires étrangères — je fournis la preuve que le district de Porrentrui, *seul*, avait été compris dans le décret de la Convention, unique loi rendue sur la réunion de l'Evêché de Bâle, — et que le Münsterthal, l'Ergüel, Bienne, etc., n'avaient été réunis à la France qu'*administrativement*. Mais le ministre ne répondit pas à cette note, et j'appris d'une manière authentique que la direction des Douanes avait opposé le plus de difficultés à l'objet d'une négociation à laquelle Buonaparte lui-même n'attachait que peu d'intérêt.

Digitized by Google

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

Archives communales.

1342. — Echange par lequel le Reverend Jean, Evêque de Lausanne, remet à la Communauté dudit Lausanne un morcel de son pré situé près de Lausanne sous la Porte de Condemine (porte d'Ouchy) et au dessous du couvent des frères mineurs.

1368. — Ceux de Lausanne allant à *chevaugie* (chevauchée) ceux de Pully sont tenus de garder la Porte de St Pierre de toutes leurs forces. (Plaid général de Pully.)

D'après le Plaid général de Lausanne du 3 mai 1368 chacun en la ville de Lausanne est tenu d'entretenir en bon état et a ses frais le pavé devant toute la longueur de sa maison et jusqu'au milieu de la rue. Il était défendu de tenir du fumier dans les rues sous peine de bamp de 3 sols.

1400. — Confession, soit déclaration de Sérénissime Prince Amédée Duc de Savoye, en faveur de la ville de Lausanne, d'avoir reçû d'Elle 150 Ecus d'or par Elle libéralement fournis pour la solde et service de six Lances, pendant deux mois, sans y être tenue, sans aussi que cette Gratiosité puisse lui en porter aucun prejudice, ni tirer a conséquence.

1405. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Jacquet Cagnyz et Estienne de Ballaigues, d'une pièce de terre ou planche située Es Costes de Montbenon, près la *Porte neuve de Montbenon* jouxte le Terreaux fait Es dites Costes d'orient etc.

1405. — Pous subvenir aux dépenses necessitées par les acquisitions des emplacements pour y elever différents bâtiments d'utilité publique, la grande Cour séculière de nov 1405 décida :

art. 18° Que par subhastations et au plus offrant soient aliénés des paturâges communs et autres choses moins utiles a la Communaute pour des prix en provenant payer lesdites maisons et chesaux.

19° Que qui a maison sur le Puits de la Palud soit contraint d'acheter la rue publique devant sa maison et de même qui aura une maison sur le puits du Degré-du-Marché, pour de l'argent en provenant faire les paiements susdits.

Digitized by Google

Plus la ville de Lausanne avait vendu le droit commun à tous d'aller, revenir et entrer à volonté et impunément dans certains Promenoirs communs situés dans ladite ville depuis le chemin tendant de la Palud, vers le Couvent de la Magdeleine jusqu'à la maison d'Estienne d'Yverdun exclusivement a Girard Daux, a Antoinette d'Antoine de Billens, a Francois Racinay etc.

Et de même certains Promenoir dans le chemin soit Rue de la Mercerie, depuis un certain chesal qui fut de feu Mermet Richard orfèvre, jusqu'à la maison de Guichard de Ville aussi orfèvre inclusivement audit Guichard de Ville, a Antoine Jouttens, a Francois d'Aubonne, a A, Crissier, a Pierre Choux, a Pierre et à Francois de Combremont.

Corps-de-Ville.

1405. — Reconnaissance passée en faveur de la Communauté de la Cite supérieure de Lausanne par Mermet Corsales citoyen habitant en la dite Cité, d'une piece de terre par lui en jardin réduite, située devant et hors de la *Porte de Cunay* soit *de la Barre;* jouxte le chemin public tendant de ladite Cite soit de ladite Porte vers les jardins de la Tiolière, d'occident. Autre chemin tendant de ladite Porte vers les vaulx de la part dessous etc sous la cense directs de 8 den. Lausannois.

1407. — Différends entre Henri Seigneur de Menthon, et le Recteur et Syndics de la communaute de la ville supérieure de Lausanne a propos de réparations a exécuter au mur des fortifications derrière la maison dudit Seigneur située jouxte la Porte de Couvaloup de la part dessous; maison de messire Jean Bailloud chanoine de Lausanne de la part dessus.

1419. — Habitations et privilèges concèdes par le Reverend Seigneur Guillaume de Challant a nombre de Juifs tant rière la ville de Lausanne que autres lieux des états dudit seigneur Evèque.

(Les juifs payaient 12 sols de droit annuel pour raison de son habitation. Les étrangers étaient aussi astreints a un droit variable de 4 à 12 sols.)

Corps-de-Ville.

1425. — Confession faite par les Recteurs et Syndics, tant de la Cité que de la Ville inférieure de devoir a Maître Georges Thibaud fondeur de Cloches en Métail, la somme

Digitized by Google

de 178 écus d'or, pour reste du prix non payé d'une cloche par lui faite posée et expediée auxdits Recteurs de Cité et Ville inférieure de Lausanne pour l'Horloge qui devait être mis au Clocher de l'Eglise Cathedrale de Lausanne.

1426. — Ordonnances de la grande Cour Séculière.

Un impôt sera levé pour subvenir aux pressantes nécessités suivantes :

1° Pour les fortifications de la ville.

2° Pour refaire le Pont, tombant en ruines.

3° Pour réparer les chemins.

4° Pour réparation des pavés en ville.

5° Pour faire un grand horloge (a la cathedrale) a l'usage de la ville et des villages de son ressort.

6° Pour faire une boucherie au Pont dans le chesal de Jean de la Rive, hors de laquelle boucherie on ne pourra en dite ville vendre de la viande.

1436. — Albergement passé par la ville inférieure de Lausanne a Rolet Baillif maçon habitant a Lausanne, d'une place commune située près la Porte sous le couvent de la Magdeleine, jouxte le chemin public tendant de la Palud vers la Barre, du levant ; le ruisseau de Bellevaux, du couchant, les murs de ville dessous etc sur la cense directe de 6 sols B. Lausannois.

1° Que ledit albergataire sera tenu de faire a ses frais a chaux et a sable un bon mur depuis ledit chemin public jusqu'au dit ruisseau de la hauteur d'une toise et de l'épaisseur de 2 pieds d'homme, du côté du mur de ville : Et laisser libre entre ledit mur de ville et ledit mur a faire par ledit albergataire un chemin large de 9 pieds d'homme Que dans le cas de guerre, et non autres ledit albergataire sera tenu abandonner a ladite ville, ladite place albergée pour nécessité et fortification de la ville etc.

1444. — Une revendeuse, est recherchée pour avoir acheté avant dix heures sonnées.

En 1450 Girard de Nant ayant fait derrière sa maison une postelle de bois sortante sur la place commune derriere de ladite hâle de la Palud et la Communauté s'en plaignant il déclare au Conseil qu'on peut l'enlever. (Sans égard pour les réclamations formulées plus haut on voit que Jean Trolliet fit 2 ans plus tard une autre postelle a la même place, de bois également et plus grande que la précédente, recherché

Digitized by Google

par la ville a ce sujet, il se soumet mais demande prudemment un an pour chercher et produire ses titres).

1453. — Bamp de 3 sols a qui ne nettoiera la rue devant sa maison, le samedi, il est defendu de pousser les immondices sur le terrain de son voisin.

(Le marché se tenait le samedi a l'exception des jours de grande fête, il avait alors lieu le vendredi).

1461. — Le Chapitre demande au Conseil du bois de chêne et autres pour monter la grosse cloche au clocher de la grande église.

1481. — Benoît de Montferand Evêque de Lausanne fait défense de porter dans Lausanne, armes comme épées bâtons etc et d'aller de nuit sans chandelle depuis les 8 heures en sus par le cimetière de St Laurent sous le bamp de 60 sols.

1491. — Acte de l'élection faite par les chanoines de l'église-cathedrale de Lausanne de Reverend Francois de Colombier, chanoine dudit Lausanne pour successeur de feu Reverend Benoît de Montferrand au siège episcopal de Lausanne. (Ce choix ne fut pas ratifié, le Saint-Siége nomma Aymon de Montfalçon).

1492. — Lettre du Reverend Seigneur Aymond de Montfalçon évêque de Lausanne a l'Empereur Frederic pour le prier de l'excuser sur ce qu'il ne va pas lui rendre ses devoirs, disant que les sujets de son église ont souffert de grandes calamités par la guerre; ce qui lui ôte les moyens d'en faire la dépense. Et cependant lui fait reconnaissance de ses devoirs qu'il lui rendra dès qu'il pourra.

CHARLES VUILLERMET.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Généalogies et chroniques de famille [1], par Jean Grellet, président de la Société suisse d'héraldique. — Quiconque a eu l'occasion de faire des recherches dans un domaine de la science qu'il n'avait pas encore exploré s'est rendu compte du temps que l'on peut perdre faute d'une méthode éprouvée, d'un guide expérimenté. Aussi la brochure publiée par

[1] Neuchâtel, Soc. neuchâteloise d'imprimerie, 1895.

Digitized by Google

l'infatigable président de la Société suisse d'héraldique sera-t-elle bien accueillie de tous les chercheurs.

« La curiosité que l'on éprouve à l'égard des générations passées est inhérente à la nature humaine »... L'histoire d'un pays en retraçant ses origines, ses crises, ses progrès, explique le développement de ses institutions et fait comprendre son état actuel. Il n'en est pas autrement des individus qui sont les unités dont se compose la patrie... Toutes les manifestations de la vie d'autrefois sont attachantes, aussi est-il absurde de dire qu'une famille qui n'a pas de parchemins ne saurait donner matière à une chronique intéressante... Les questions d'atavisme méritent au plus haut degré d'attirer l'attention du moraliste, et moralistes nous le sommes tous un peu... Des recherches sur le passé d'une famille nous semblent donc pleinement se justifier en dehors de toute question de vanité. Si, du reste, elle voulait se mettre de la partie, elle éprouverait de rudes déconvenues, car il n'est famille qui n'ait eu ses brebis galeuses dont il faut bien faire mention ; une chronique de famille n'aura de valeur que si elle est absolument sincère et ne farde aucunement la vérité..... Nous pourrions encore relever les services que le généalogiste rend à l'historien en rectifiant les dates, rétablissant des faits et surtout en sauvant de la destruction certains documents. »

Ces quelques citations suffisent à indiquer à quel point de vue s'est placé M. Grellet et comment il prouve la légitimité de recherches que d'aucuns qualifient de futiles et où d'autres ne voient que la manifestation de prétentions aristocratiques ; quant à entrer dans des détails sur la méthode proposée, nous ne saurions le faire : ce serait marcher sur les brisées de l'auteur, tandis qu'en abrégeant nous courrions le risque d'être obscur. Disons seulement quel est le plan suivi. Après avoir énuméré les principales *sources* à consulter, M. Grellet indique la manière de s'en servir, c'est ce qu'il appelle la *mise en œuvre ;* de là il passe à la manière de rédiger les *chroniques* et de dresser les *tableaux et arbres généalogiques* ainsi que les *tableaux de quartiers.* A. K.

— Le comité pour la **restauration de la tour de l'Ale (l'Halle)**, à Lausanne, vient enfin d'obtenir gain de cause. Le Conseil communal a décidé, à une forte majorité, l'acquisition d'immeubles dont la démolition dégagera la tour. A cette

Digitized by Google

occasion, le comité publie une ravissante petite brochure contenant plusieurs planches dues au crayon de MM. Chs Vuillermet et Th. van Muyden. Elles sont accompagnées de notes descriptives de M. A. Næf et d'une notice historique par M. A. de Molin. Nous extrayons de ce charmant opuscule une de ses pages intéressantes.

« Avant d'aborder la description et l'examen de la Tour de l'Ale, il sera bon peut-être de rappeler rapidement sa position et son importance relative dans l'ensemble des fortifications de Lausanne au Moyen-Age.

» Toute la science, la stratégie et l'architecture militaires du Moyen-Age ne furent qu'un legs des Romains. Les règles générales de cette science se conservèrent sans modifications essentielles jusqu'à la révolution complète que devait leur faire subir l'emploi régulier des armes à feu. Cette révolution a lieu pendant le cours du XVe siècle, plus ou moins tôt, et accompagnée de tâtonnements plus ou moins longs, suivant les contrées. La conséquence la plus importante de l'état de choses primitif fut que les moyens d'attaque et de défense, les engins et les armes, restant à peu près semblables pendant des siècles, il en fut de même des dispositions et des formes générales de l'architecture militaire.

» Les défenses des villes, des forteresses et des châteaux consistaient en une ou plusieurs enceintes, presque toujours protégées par un fossé, naturel ou artificiel, et d'ordinaire renforcées de tours, de distance en distance. A l'intérieur se trouvait un point particulièrement fortifié, citadelle, château ou donjon, commandant l'ensemble et, si possible, absolument indépendant. Les tours, semi-circulaires ou rectangulaires, suivant les époques et les contrées, avaient pour mission essentielle de combiner une défense latérale avec la défense de front et de protéger ainsi les courtines intermédiaires ; suivant une règle, donnée déjà par Vitruve, elles devaient en effet être assez rapprochées l'une de l'autre pour pouvoir croiser leurs feux.

» La tour, au Moyen-Age, est un exemple frappant de la lutte individuelle, corps à corps, telle qu'elle se pratiquait à cette époque ; tout en faisant partie d'un ensemble, elle doit pouvoir se transformer en fort d'arrêt isolé et nécessiter un petit siège en règle.

» Inutile de dire que les précautions prises dans la disposition des tours ordinaires sont encore plus soigneusement

Digitized by Google

observées pour les tours d'angle ; elles sont plus fortes, plus élevées ou plus massives. Enfin les points particulièrement faibles, ceux qui devaient former l'objectif immédiat de l'assaillant, sont renforcés d'ouvrages avancés ; cette remarque nous amène à la Tour de l'Ale.

» Cette tour se trouvait absolument en dehors de l'enceinte de la ville de Lausanne, du côté occidental. Le plan de Buttet, levé au XVIIe siècle et publié par M. Ch. Vuillermet, nous montre sa position à l'angle nord-ouest des fortifications du faubourg de St-Laurent. Les remparts, en partie masqués par les maisons d'habitation, se distinguent encore facilement ; ils viennent s'adosser à la Tour circulaire, tout contre les pieds droits de sa porte, placée à ce qu'il semble à plusieurs mètres au-dessus du niveau extérieur. A cette époque, les anciens fossés n'existent déjà plus ; ils ont été remplacés par des jardins et des espaces vagues, qui en ont conservé la direction générale.

» La Tour fut-elle de tout temps reliée aux remparts du faubourg ? — Je ne saurais le dire encore, mais ce qui semble très probable, c'est que, le cas échéant, elle devait pouvoir se transformer en un fort d'arrêt isolé, destiné à protéger l'accès occidental de la ville et la porte de St-Laurent. Dans sa charmante description de l'enceinte du vieux Lausanne, M. Th. van Muyden a non seulement partagé mon opinion, mais a ajouté que du côté oriental de la ville, la Tour de Martheray remplissait le même office et dans les mêmes conditions ; c'étaient des forts détachés aux points critiques. La disposition défavorable du terrain, à l'ouest et à l'est de la ville, avait nécessité en ces endroits une augmentation de défense ; de ces postes d'observation élevés, il était possible d'échanger des signaux avec les autres tours de l'enceinte et de combiner la défense en cas de siège. »

— Nous signalons à nos lecteurs la publication d'un ouvrage de M. E.-D. Turrian, peintre, sur les **temples nationaux du canton de Vaud.** Cette publication réunira, sous forme de dessins à la plume, tous les temples nationaux du canton, c'est-à-dire plus de 270 églises et chapelles, dessinées d'après nature.

Digitized by Google

4me année. N° 6. Juin 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA MARINE BERNOISE SUR LE LÉMAN

DIE BERNISCHE MARINE AUF DEM GENFERSEE [1]

Depuis que Berne, pour la protection de la ville de Genève, toujours menacée par le duc de Savoie, devait presque chaque année envoyer des troupes ; depuis aussi que le « nouveau pays », comme on appelait Vaud, se trouvait constamment exposé à une attaque soudaine, l'idée avait surgi plusieurs fois d'entretenir quelques grandes embarcations armées, pour faciliter et accélérer le transport des soldats, des munitions et des vivres, comme aussi pour couvrir les places fortes. Au commencement de 1583, alors que les Cantons catholiques faisaient flèche de tout bois pour isoler l'hérétique Genève et la livrer au duc, et déclaraient ouvertement ne vouloir, au grand jamais, comprendre Vaud dans le territoire fédéral, l'idée passa dans les faits ; on décida de faire construire, à Genève ou ailleurs, deux grands bateaux de guerre [2].

[1] M. Haller, auteur de ce mémoire, a bien voulu nous expliquer certains termes obscurs des documents officiels. Nous l'en remercions ici. H. M.

[2] *Kriegsschiffe :* Nous n'osons traduire par vaisseaux, terme trop pompeux pour cette marine helvétique et lacustre qui fait les délices des journalistes français à court de copie, bien que la plupart ignorent sa très réelle existence.

Digitized by Google

Au cours du mois de mars de la même année, un contrat fut passé avec un armateur pour la fabrication de deux galiotes, contrat par lequel le gouvernement bernois s'engageait à fournir lui-même les matériaux nécessaires. Le bois de service, plus de 400 chênes, 30 peupliers pour faire des défenses, autant de noyers pour les poupes, pour les saillies latérales et pour le gouvernail, se trouva dans la contrée de Nyon. Mais on n'avait aucune idée précise du coût total de bâtiments tels qu'on les désirait, et il est bien compréhensible qu'une dépense aussi extraordinaire ait un peu préoccupé le gouvernement ; il recommande chaudement au bailli de Nyon, qui avait à surveiller la construction, d'être aussi regardant que possible, de prescrire l'économie à l'inspecteur délégué aux chantiers de Genève et de veiller à ce que les ouvriers travaillent avec zèle et application, et ne gâchent pas trop inutilement les matériaux ; comme les clous et autres pièces en fer se fabriquaient à Vallorbes, la lettre du gouvernement charge aussi le bailli de Nyon d'envoyer les modèles au bailli de Romainmôtier. Tous les soins possibles furent mis à la construction ; rien ne fut négligé pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise. Le Conseil ayant appris, par exemple, qu'il y avait en prison à Genève un condamné du nom de Baptiste Chappone, versé dans l'art des constructions navales, on chercha aussitôt à obtenir sa libération afin qu'il pût aussi s'employer à la fabrication des galiotes. Le travail avança lentement, sous la surveillance du délégué spécial, Marquart Zehnder : bientôt le gouvernement s'aperçut avec effroi que les frais dépasseraient de beaucoup les devis, et des voix, toujours plus nombreuses, demandèrent la suspension des travaux. Le premier mai, la chose fut discutée en Conseil. Il fut établi que le coût d'une galiote, sans l'artillerie, s'élevait, chiffres ronds, à 3000 couronnes au soleil, *Sonnenkronen*.

Digitized by Google

Après discussion longue et minutieuse, où les sorties ne manquèrent pas contre une entreprise aussi aléatoire, les pères de la patrie décidèrent cependant: « Puisque le bois » est déjà coupé et travaillé, et que tous les préparatifs » nécessaires sont ordonnés, il serait plus ridicule et plus » outrageant qu'utile d'abandonner l'œuvre ; on continuera » donc et l'on risquera la dépense. »

Le travail suivit son cours jusqu'au commencement de l'hiver, où il dut être interrompu ; les embarcations commencées et le matériel furent mis en sûreté, sous toit. En mai 1585, l'une des galiotes était finie, l'autre se trouvait en plein travail ; mais déjà Mes Gracieux Seigneurs en avaient assez, sans doute à cause des frais. Un beau jour, le bailli de Morges reçut la mission d'offrir aux Genevois ce bâtiment inachevé, et les Welsches, toujours galants, acceptèrent le présent avec reconnaissance.

A partir de ce moment, les renseignements n'abondent pas. En 1616, la barque bernoise se trouvait dans le port de Genève, sous la garde du capitaine Jakobs ; elle était encore utilisable ; à son mât flottait le pavillon rectangulaire avec l'ours ; en décembre 1650, le haut gouvernement se souvint de nouveau qu'il devait y avoir à Genève une grande barque ayant appartenu aux Gracieux Seigneurs. « Mais comme elle est peut-être hors d'usage, » et qu'on n'arrive pas à savoir ce que la ferraille est » devenue, on prendra des informations. »

A la fin de 1614, le duc de Savoie renouvelant ses prétentions sur Vaud et faisant mine de les soutenir par les armes, on proposa en Conseil la construction de deux nouvelles frégates ; mais on ne put, alors, s'y résoudre. Ce ne fut qu'au printemps de 1656, après la bataille de Willmergen, alors que la France prenait une attitude menaçante vis-à-vis de l'Etat de Berne, des autres villes évangéliques et surtout de Genève, alors que le duc de

Digitized by Google

Savoie se disposait à prêter un appui effectif aux Cantons catholiques, — ce fut dans ces circonstances que Mes Gracieux Seigneurs songèrent de nouveau sérieusement à lancer sur le Léman quelques bâtiments. Le banneret Wagner reçut mission d'acheter en toute hâte deux grandes barques, de les faire transformer en galères par le capitaine Jakobs, déjà nommé, et de placer à la proue deux ours sculptés. Ces barques furent employées au transport des troupes de renfort, puis conduites à Vevey, où on les désarma. Tout l'équipement fut déposé à Chillon, mais bientôt on ne s'en occupa guère.

Au bout de trois ans, le goût pour la marine se réveilla dans le cœur des pères de la patrie ; les deux bâtiments mis à la retraite furent tirés de leur sommeil et inspectés ; mais comme ils furent reconnus impropres à de nouveaux services, le Conseil décida de faire construire quatre grandes barques neuves. Fin décembre 1659, ordre fut donné de couper le bois nécessaire, et la construction confiée de nouveau au vieux Jakobs ; les nouveaux bâtiments devaient être construits sur le modèle de ceux de Zurich. En novembre 1666, à Morges, le travail était assez avancé pour qu'on pût procéder à l'armement. La flotille se composait de deux grandes galères, d'une brigantine, d'une chaloupe ou petite brigantine, et d'un petit esquif. La plus grande galère mesurait cent pieds de long, sa proue était décorée de deux ours magnifiques ; son armement consistait en pièces de $^5/_4$ et de $^3/_4$ de livre. La seconde galère, moins grande, était pourvue de six canons et de douze arquebuses doubles. Toutes les pièces avaient été livrées par les fondeurs Abraham Zehnder et Hans Gerber. Le plus grand bâtiment comptait 32 rames, le second 14, les deux suivants 10 ; ils avaient coûté en tout 38,000 livres ; pour leur construction, on avait aussi utilisé le fer de la vieille galère de Genève.

Digitized by Google

Fin novembre 1667, le banneret Frisching et l'ingénieur de la ville de Genève, Ivoy, commis à cet effet, procédèrent à l'inspection. Ils relevèrent, malheureusement, de gros défauts de construction : Le plancher des deux galères était trop haut ; le gouvernail, les blindages pour la protection des soldats et des rameurs, manqués et insuffisants. A la suite de ce rapport, les mines s'allongèrent, et l'on se vit dans la nécessité de faire aussitôt réparer les beaux bateaux à peine finis. Ivoy fut chargé de les reconstruire complètement, et tout d'abord d'achever la petite brigantine, pour qu'elle servît de modèle. En mars 1668, elle était transformée, à la satisfaction de tous. On reconstruisit aussi la petite galère, *le Petit Ours*, et enfin la brigantine. La première fut armée de 8 pièces d'artillerie et de 12 arquebuses doubles ; sa rénovation n'avait pas coûté moins de 8914 florins.

Au milieu d'avril, course d'essai, avec 36 rameurs, autant de mousquetaires de Genève, volontaires, 4 maîtres-canonniers, 3 mousses (*Bootgesellen*), M. Ivoy lui-même et son domestique, en tout 88 personnes. En janvier de l'année suivante, le Conseil se fit adresser par le dit sieur Maximilien Ivoy, désormais commis de Leurs Excellences de Berne, un rapport écrit et précis sur tous les bateaux, rapport que nous donnons ici textuellement :

« 1. *Le* grand ours a été laissé, comme *elle* a été construite par les Allemands en l'an 1666, elle a une longueur de 84 pieds de roy, et de largeur dans le milieu jusqu'aux deux bords 17 pieds de roy, garnie de Ballustrade à l'entour des deux Plattesformes de la Poupe et en Proye, dans lesquelles se doibt loger le canon, 16 bancs de rameurs, au milieu un mat, 5 à 6 marches pour monter sur la plateforme, les deux tentes pour les platesformes sont peintes en huile rouge et jaune ondée, 32 rames de sapin, peints en huile rouge.

Digitized by Google

» 2. Le petit ours a été réformé par ordre de Leurs Excellences par le Sieur Ivoye en l'an 1668 ; longueur 63 pieds de roy et large au milieu entre les bords 14 pieds. Bois de chesne.

» A la proue une Platteforme pour loger 4 pièces de canons, 10 bancs de chesne pour les rameurs. Dans la chambre du capitaine, dans laquelle on descend par un degré de 4 marches, il y a 4 fenêtres, une cheminée de fer blanc, trois voiles, 5 ancres, 22 rames de sapin. peintes en rouge avec une flamme jaune.

» Il y a sur le bout de la proue un ours de la grandeur du naturel, en sa patte droite une masse d'arme et l'autre un écusson, dans lequel les armes de leurs Excellences. Derrière la poupe sont les armes de l. E., environn*ées* d'un trophée, relev*és* en bosse, au côté et au dessus 4 petits ours. Dessus l'écusson est le fanal ou lanterne ; trois banderoles pour le Grand Pavillon, le Pavillon sur le mat et les armes de l. E. au milieu.

» 3. le brigantin, apelé « la Bernoise », a été fait avec changement ; longueur 45, largeur 9 $^1/_2$ pieds ; une Plateforme sur le devant pour loger 2 pièces de canon, 7 bancs pour les rames. Une chambre en forme de coffre, fermant à clef et une table de sapin au milieu de la chambre. Sur la poupe une plateforme et dessous les platesformes les magasins ; un mat, 14 rames.

» 4. « La fortune », petit brigantin, a été réformé par le Sieur Ivoy pour servir de modelle à réformer les autres vaisseaux ; une plateforme sur le devant pour une petite pièce de canon, 5 bancs de rames, 6 colonnes pour la tente, petite plateforme sur la poupe, 2 voiles appelées Basans, un faux fond de sapin tout au long du bateau ; une flamme d'environ une aulne de longueur, toute orangée, blanc et bleu.

» Suivent les canons sur les 4 vaisseaux.

Digitized by Google

» 4 pièces de canons de fontes, portant le calibre 1 1/2 liv. de boulets, longues de 6 pieds, formées et travaillées à huit ans (pans ?), nommées « les jeux de cartes ». fabriquées au l'an 1529, marquées des armes de L. E.; — deux sur le grand ours, 3 (?) sur le petit ours.

» 10 autres pièces de canons de fonte, ayant le calibre 4 liv. de boules, longues de 3 1/2 pieds. Elles ont chacune leur couvercle, 6 ont été fabriquées en 1639, et les autres 4, marqués avec les ancres, en 1662. Nr. 1 « le soleil » : 35 liv. (350 ?), Nr. 2 « la lune » : pèse 350 liv., Nr. 3 « le héléphant » : 343 liv., Nr. 4 « Un homme avec enseigne, avec les armes de l. E.» : 350 liv., Nr. 5 « Un ange » : 350 liv., Nr. 6 « la mort » : 357 liv., Nr. 7 « Un ancre », Nr. 8 « un ancre », Nr. 9 « un ancre », Nr. 10 « un ancre ». Six sur le grand ours, 4 sur le petit ours.

» 3 pièces de canon de fonte, fabriquées à Genève en 1668, calibre 4 liv. de boules, longueur 2 1/2, tous les trois marqués de deux ancres, qui se croisent et un écusson des armes de l. E. Nr. 1 : 250 liv., Nr. 2 : 241 liv., Nr. 3 : 251 liv., 2 sur le petit ours, 1 sur la Bernoise.»

Pour sa surveillance et pour avoir fourni le modèle des embarcations remises à neuf, Ivoy reçut une « douceur » de cent thalers ; on le chargea en même temps de reconstruire le *Grand Ours*, et de fabriquer encore deux chaloupes. Mais, pour des motifs inconnus, la transformation du *Grand Ours* paraît avoir été de nouveau différée. Entre temps, Ivoy dut aider à inspecter minutieusement les châteaux de Chillon et de Morges et à élaborer des plans pour les renforcer. En juillet 1670, comme on ne savait que faire des grands bateaux, on les loua à deux charpentiers, Georges Riedkehler, à Morges, et David Mermillod, de Genève, jusqu'en 1672. L'apparition subite, devant Morges, de deux grands bateaux savoyards et la nouvelle que le duc fortifiait en toute

Digitized by Google

hâte son port de Bellerive, engagèrent Mes Gracieux Seigneurs à vouer de nouveau un peu plus d'attention à leur marine. Le bailli de Morges reçut pour instructions, si les bateaux savoyards revenaient, de les engager amicalement à s'éloigner, et si cela ne servait de rien, de prendre le patron par la tête, de vider son bateau et de renvoyer les autres par le chemin qu'ils avaient pris pour venir.

La démonstration savoyarde et l'armement précipité de nouveaux bâtiments, qui ne pouvaient menacer que Genève et Vaud, éveillèrent de vives inquiétudes, Vaud étant un pays ouvert, sans refuges (ports fortifiés).

Pour ces motifs, graves et importants, et considérant que non seulement les habitants et sujets de ce pays, mais aussi un assez grand nombre de bourgeois (de Berne) sont en danger extrême d'être totalement ruinés, eux et leurs familles, par une attaque si redoutable ; comme, d'autre part, le bruit se répand déjà que les personnes les plus aisées du pays cherchent à mettre en sûreté leurs objets les plus précieux, etc., etc., le Conseil décida d'armer de nouveau les bateaux, puis de chercher secrètement à attirer de Hollande, du Languedoc et du Dauphiné (*Delphinat* ; LL. EE. entendaient sans doute la *Provence*), des personnes connaissant la marine et l'eau, afin de pouvoir éventuellement détruire les bateaux du duc dans le port de Bellerive ou ailleurs, et construire enfin quelque part un port sûr. Malheureusement, on eut l'ennui d'apprendre que, précisément à cette heure critique, Ivoy songeait à rentrer dans sa patrie, la Hollande. On réussit, il est vrai, à l'engager à rester encore quelque temps ; néanmoins Leurs Excellences durent se hâter de lui chercher un remplaçant capable ; elles réussirent à le trouver et à le gagner en la personne de Jean Geoffroy, sieur du Torrent, de Toulon. Comme son voyage à Berne

Digitized by Google

le faisait passer par Lausanne, le bailli du lieu reçut la recommandation expresse de lui préparer une excellente réception et de l'inviter à sa table.

Le Conseil attendait avec une certaine inquiétude la rencontre des deux hommes ; car Mes Gracieux Seigneurs pouvaient à bon droit supposer qu'Ivoy regarderait d'un œil louche et comme un rival le nouveau venu, qu'on avait appelé sans le consulter. Ivoy fut donc mis au courant de l'arrivée de Geoffroy, mais on lui assura que cela ne changeait rien à sa situation personnelle, puisque Torrent avait été chargé exclusivement d'instruire les matelots ; s'il devait, peut-être, assister Ivoy, ce ne serait qu'occasionnellement. Le Conseil ne négligeait rien pour retenir encore provisoirement le Hollandais, homme utile, et pour tirer jusqu'à la fin le plus grand profit possible de sa présence. Il reçut, entre autres, la mission de dresser un plan exact, à grande échelle, des deux Ours, de leur aménagement intérieur et extérieur, puis d'étudier la profondeur du lac, la direction des vents et des brises.

Fin juin, Geoffroy arriva à Berne. Il fut nommé, pour un an, professeur d'art nautique *(der Schiffereikunde)*, avec un traitement de 2400 livres tournois, en temps de guerre comme en temps de paix ; en échange de quoi il dut promettre, entre autres choses, « d'instruire avec une » application et fidélité entière dans l'art de navigation » et ses dépendances tous les gens qui lui seront mis en » mains pour ce faict-là par ordre de L. E., et de les rendre » autant sçavants qu'il se pourra dans cette profession ou » science. »

Pendant ce temps, les Savoyards s'étaient comportés avec une insolence croissante ; ils avaient capturé des embarcations genevoises, les avaient traînées à Bellerive, puis relâchées avec force railleries. A diverses reprises.

Digitized by Google

des barques savoyardes s'étaient montrées sur les côtes vaudoises, pour procéder à des sondages. Mais (ceux qui les commandaient) ne furent pas « pris par la tête » ; au contraire, le gouvernement, en présence de ces provocations, chercha à éviter tout ce qui aurait pu conduire à un conflit ouvert : On se borna, purement et simplement, à voguer contre les Savoyards, avec de petites barques, pour les gêner dans leur travail. Néanmoins, du Torrent reçut la mission de soumettre tous les bâtiments à un examen minutieux et de chercher de bons ports, puis, « avec toute l'application et soin possibles mettre en état » de s'en servir les vaisseaux », mais tout spécialement de reconstruire enfin le Grand Ours, aussi vite que possible ; Geoffroy fut nommé capitaine de vaisseau sur le lac de Genève. Jusqu'au milieu d'août, du Torrent, comme il signait toujours, paraît avoir travaillé à achever la transformation, d'ailleurs superficielle, du Grand Ours ; car, du 18 août au 31 décembre 1672, les deux capitaines, qui vivaient donc en bons termes, entreprirent diverses courses, mais ils avaient ordre de ne pas franchir la frontière, de ne pas voguer trop près de la côte savoyarde, de ne pas armer les bâtiments, d'emporter tout au plus, pour être prêts à tout, quinze à vingt fusils, mais de les tenir cachés et de ne pas tirer sur le lac.

A partir du 18 août, Ivoy fit un voyage circulaire de trois jours avec son collègue, pour lui montrer le lac, les ports et les places de débarquement ; le 25, sur l'ordre du haut commandant Wyss, le port de Rolle fut inspecté avec soin ; du 3 au 13 septembre, les places d'Yverdon, Morges, Chillon et St-Maurice, furent visitées. Le 16, Ivoy, en compagnie du haut commandant Wyss, se rendit à Chillon et Villeneuve, pour dresser les plans d'un port fortifié. Dans ces quatre expéditions, l'air du lac semble avoir ouvert largement l'appétit des hauts person-

Digitized by Google

nages et de leurs subordonnés. On but 99 quarterons de vin. soit rouge soit blanc. On engloutit 160 livres de pain, 4 chapons, 2 dindons, 3 moutons, 16 livres de bœuf, 2 langues salées, 2 jambons d'ensemble 16 livres, 2 fromages d'ensemble 55 livres, 2 livres de beurre et... 6 oranges ! On n'abusa pas du tabac, dont une demi-livre seulement passa en fumée. On ne brûla que 5 chandelles, ce qui indique une certaine peur de la lumière, et la consommation de seulement 4 tasses de « venaison » fait supposer que le sommeil fut bon [1].

(A suivre) B. HALLER. Traduit par H. MAYOR.

PAYERNE, AVENCHES ET LE CANTON DE VAUD

Les lignes qui suivent sont une modeste contribution à l'histoire de la formation territoriale du Canton de Vaud actuel. Il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue historique vaudoise* quelques pièces qui montrent le désir que manifestèrent toujours les populations et les autorités des districts de Payerne et d'Avenches de faire partie définitivement de ce Pays de Vaud, aux destinées duquel elles avaient été attachées pendant plus de deux siècles et demi de domination bernoise, et dont un autre ordre de choses avait voulu les détacher tout à fait.

On sait que la Constitution donnée à la Suisse par le Directoire français, après la prise et l'occupation de Berne par les armées de Brune et de Schauenbourg en 1798, divisait notre pays en dix-neuf cantons, dont les limites différaient essentiellement de celles qui avaient

[1] Suivant communication de M. Haller, on appelait *venaison* un liquide pour faire dormir.

Digitized by Google

existé sous l'ancien régime. Le Pays de Vaud bernois constitua le Canton du Léman. Payerne et Avenches en furent cependant détachés et réunis à Fribourg, qui prit le nom de Canton de Sarine et Broie.

Les populations de ces deux districts, quoique sincèrement attachées au nouvel ordre de choses qui leur avait donné plus de liberté et d'égalité, regrettèrent cependant toujours d'avoir été séparées du Pays de Vaud, avec lequel elles étaient liées non seulement par leurs anciennes relations et la similitude de langue, mais encore et surtout par les opinions religieuses. Ce fut donc avec le plus grand plaisir qu'elles apprirent, au printemps 1801, que la nouvelle Constitution helvétique, connue dans l'histoire de notre pays sous le nom de Constitution de la Malmaison, allait les rattacher de nouveau au Canton du Léman. Le principal auteur de ce nouvel acte constitutionnel, Maurice Glayre, avait en effet indiqué comme quinzième canton : le Pays de Vaud *dans ses anciennes limites*.

Les autorités de Payerne manifestèrent aussitôt leur satisfaction par la lettre suivante adressée à la Chambre administrative du Canton du Léman :

Payerne, le 28 mai 1801.

Citoyens administrateurs.

Nous avons, depuis quelques jours, l'espoir de nous voir réunis à notre ancienne patrie, le Pays de Vaud. Dans des circonstances aussi réjouissantes pour nous, permettez que nous vous adressions ces lignes fraternelles pour vous assurer de notre attachement et de la joie que nous éprouverons à recevoir de vous l'assurance que vous nous seconderez dans nos vœux, lesquels vous nous

Digitized by Google

obligeriez de bien vouloir les faire connaître aux différentes villes de votre canton.

Agréez, etc.

Signé : GRIVAZ, président.
PERRIN, greffier.

Quelques jours plus tard, les autorités communales d'Avenches adressèrent à leur tour les lignes suivantes au citoyen Polier, préfet national du Canton du Léman :

Avenches, 9 juin 1801.

Citoyen préfet,

Il n'y a que peu de jours que nous avons appris par la lecture de la nouvelle Constitution que nous serions réunis au Canton de Vaud. Cette nouvelle a fait chez nous la plus agréable sensation. Organes des sentiments de tous nos concitoyens, nous venons, citoyen préfet, comme premier fonctionnaire dudit canton, vous en témoigner notre sensibilité et notre plus vive satisfaction. Veuillez les agréer comme l'heureux présage des sentiments de frères qui se réuniront avec l'espoir flatteur de coopérer au bien de la chose publique, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de chaque individu en particulier.

Agréez, etc.

Signé : RENAUD, président.
ROSSET, secrétaire.
BLANC, président de la Régie [1].
L[s] ROSSET, régisseur-secrétaire.

[1] On sait qu'à l'époque de la République helvétique chaque commune avait une autorité municipale pour l'ensemble de la population et une Chambre de régie qui s'occupait de la gestion des biens appartenant aux bourgeois.

Digitized by Google

Le lendemain, la ville d'Avenches adressa une autre missive au citoyen de Trey, sous-préfet de Payerne, pour assurer à cette dernière ville qu'on était absolument en conformité d'idée avec elle.

« Nous avons appris, disait cette lettre, que des médisants publiaient à Payerne que la Municipalité d'Avenches avait fait des démarches tendantes à ce que le district d'Avenches restât uni au canton de Fribourg. Quoique nous méprisions ces bruits, ainsi que leurs auteurs, il nous importe de faire connaître le contraire. Notre cité, anciennement, faisait déjà partie du Pays de Vaud et nous avons à cœur, par préférence, de faire partie du Canton de Vaud, dont on nous a, mal à propos, distraits. Nous nous félicitons de ce changement que nous donne la nouvelle Constitution et nous ferons nos efforts pour vivre en frères et en bonne intelligence avec tous les citoyens qui composeront le Canton de Vaud, particulièrement avec nos voisins du district de Payerne, de même que généralement avec tous les individus qui composent la nation helvétique.

»... Obligez-nous, citoyen sous-préfet, en détruisant les bruits autant imaginaires que mal fondés, que des malveillants ont cherché à répandre contre la Municipalité de cette commune, et veuillez agréer, etc.»

Payerne et Avenches redevinrent ainsi, et en conséquence de la Constitution de la Malmaison, des villes vaudoises. Elles furent représentées pendant cette même année 1801 à la Diète cantonale par les citoyens Cornaz et Jomini et il semblait que cette solution dût être définitive. Il n'en était rien cependant. On sait que les coups d'Etat se succédaient avec une rapidité étonnante à cette époque. Au moment où l'on espérait enfin voir la Suisse entrer dans une ère d'apaisement et où il semblait que la Constitution de la Malmaison fût à la veille d'être mise

Digitized by Google

à exécution, on apprit que le parti fédéraliste venait d'arriver au pouvoir par la révolution du 26 octobre 1801. Le nouveau gouvernement, dont Aloïs Reding était le chef, chercha à modifier cet acte constitutionnel dans un sens fédéraliste et aristocratique. Le Canton de Vaud se vit menacé d'une réunion à celui de Berne. Le Premier consul Bonaparte s'y opposa formellement. Le parti réactionnaire chercha alors, tout en maintenant les nouveaux cantons, à les amoindrir au profit des anciens. Morat et Schwarzenbourg devaient en conséquence être réunis à celui de Berne, au risque de mécontenter Fribourg. Dans la séance du 28 janvier 1802 du Sénat helvétique, les deux députés de ce dernier canton s'élevèrent contre cette disposition et demandèrent formellement que, dans le cas où une modification serait apportée aux frontières de leur Etat, Morat et Avenches lui fussent en tout cas réunis ou conservés. Cette proposition fut renvoyée à la commission qui s'occupait de l'élaboration d'une constitution définitive pour la Suisse.

Aussitôt que ces faits furent venus à la connaissance du public par le *Nouvelliste vaudois*, les autorités communales et les populations du district d'Avenches envoyèrent aux autorités vaudoises et helvétiques des adresses contenant leurs protestations et leurs vœux. Quoique le district de Payerne n'eût pas été nommé dans les réclamations des sénateurs fribourgeois, il se sentit cependant menacé ; il appuya et fit siennes les pétitions du district voisin, fournissant ainsi la preuve des relations de bon voisinage qui existaient entre les localités de la vallée inférieure de la Broie.

Maurice Glayre, alors vice-président de la Diète vaudoise, s'occupa activement de cette question importante. Il servit quelquefois d'intermédiaire entre les régions intéressées et le gouvernement helvétique et il rédigea

Digitized by Google

des formulaires de pétitions qu'il fit distribuer aux communes pour leur indiquer les points sur lesquels elles devaient surtout insister dans leurs réclamations. Ses efforts ne furent cependant pas nécessaires pour que les villes et villages déclarassent hautement leurs vœux. L'agitation avait été si spontanée et si grande qu'un certain nombre d'autorités locales avaient déjà envoyé leurs pétitions à Berne ou à Lausanne lorsque les directions de Maurice Glayre arrivèrent. Le 4 février, le sous-préfet de Payerne put lui adresser la lettre dont je détache les passages suivants :

« J'ai l'honneur de vous transmettre des copies vidimées que m'a remises le greffier municipal de ce lieu, lesquelles expriment les vœux des communes d'Avenches et Payerne sur notre réunion à notre ancienne patrie [1]. J'avais communiqué dans le temps à la Municipalité la lettre que j'avais reçue de celle d'Avenches, pour détruire les bruits qu'on avait répandus qu'elle désirait rester unie au canton de Fribourg, et comme ils ont requis la publicité de leurs sentiments, je crois que cette copie peut bien accompagner celle qui exprime le vœu de ce lieu.

» Si vous les croyez utiles à la cause qui s'agite actuellement dans le Sénat sur la demande de réunion à Berne de Morat et de Schwarzenbourg, et des protestes qui s'en sont suivies de s'en récupérer sur le Canton de Vaud, je vous prie d'en faire l'usage que vous trouverez convenable. Je ne vous dissimulerai point que quoique Payerne ne soit point compris dans les protestes, nous ne soyons englobés dans le sort qu'on voudrait faire subir à Avenches.

» Un député d'ici qui se rend à Berne pour nos affaires

[1] Je n'ai pas retrouvé la lettre de la commune de Payerne dont il est fait mention à cet endroit.

Digitized by Google

avec le village de Corcelles [1], aurait pu se charger de présenter ces lettres qui expriment nos vœux ; mais notre confiance dans celui qui est revêtu, comme vice-président de la Diète cantonale, des intérêts du Canton, nous prescrit impérieusement de lui abandonner avec sécurité le soin de représenter nos droits. »

Voici maintenant la requête de la commune d'Avenches dont il est fait mention dans la lettre du sous-préfet de Trey :

« Les papiers publics, dans le compte qu'ils ont rendu de la séance du Sénat du 28 janvier, ont fait connaître la motion de deux de ses membres tendante à rattacher Avenches au Canton de Fribourg...

» La Municipalité d'Avenches a l'honneur de vous représenter :

» 1. Que le but de cette motion est essentiellement contraire aux vœux des membres de la commune : la religion, les mœurs, les habitudes, tous les liens les attachent de préférence et invariablement à leurs frères du Pays de Vaud.

» 2. Que la Constitution du 29 mai 1801 leur a garanti le plein et entier effet de ces convenances. Cette Constitution a voulu, titre premier, que le Canton de Vaud fût rétabli *dans ses anciennes limites*. Avenches en avait fait de tout temps partie. Il n'en a été détaché que par la loi du 17 juin 1798 et c'est cette loi que la Constitution a abrogée. Peut-être le Canton de Vaud a-t-il donné un exemple de modération qui aurait dû être imité. Il eût pu se croire en droit de rapporter l'expression *dans ses*

[1] Payerne et Corcelles ne constituaient au commencement de 1802 qu'une seule commune. C'est à cette époque que la séparation eut lieu. Le député à Berne dont il est question dans la lettre du sous-préfet de Payerne était sans doute chargé de négocier la division de cette commune en deux parties.

Digitized by Google

anciennes limites à l'époque de la conquête et réclamer au nom de la Constitution une bonne partie du canton de Fribourg. Il ne l'a pas fait, et pour prix de son désintéressement, on fait des motions pour indemniser celui-ci à ses dépens.

» 3. Le Conseil législatif provisoire a déclaré l'intention de la Constitution du 29 mai. Chargé de la mettre en activité, il a décrété qu'Avenches envoyerait ses députés à la Diète cantonale de Vaud. Ces députés y ont en effet pris séance. Ils ont voté l'acceptation de la Constitution helvétique et concouru aux travaux qui ont organisé le Canton.

» La Municipalité d'Avenches attend de votre sagesse, citoyens Sénateurs, que vous ne donnerez point de suite à une motion combattue

» par les vœux de la commune,

» par la volonté de la Constitution,

» par la possession actuelle et l'exercice des droits de citoyens vaudois que la loi et la Constitution ont garanti au peuple d'Avenches.

» Elle vous offre l'hommage de son dévouement et de sa considération respectueuse. »

On voit que la commune d'Avenches parlait au gouvernement avec force et fermeté. Il en fut de même des autres localités des régions le plus directement intéressées dans cette affaire. Voici, par exemple, quelques passages de la pétition des autorités de Missy, au district de Payerne :

« ... La Municipalité de Missy s'est assemblée et a convenu de consulter l'assemblée générale de cette commune pour aviser aux représentations qu'elle aurait à faire sur cet objet. Cette dernière ayant pris la chose en considération et l'ayant envisagée sous le rapport des conséquences irrévocables qu'elle entraîne, a d'abord émis

Digitized by Google

son vœu par acclamation et à la plus parfaite unanimité de rester indissolublement unie au Canton de Vaud et a ensuite chargé la Municipalité de vous le transmettre, fondé sur les raisons suivantes :

» 1. Que la Constitution, approuvée du premier magistrat de la République française, l'a ainsi réglé, et que dès là cette règle doit être strictement et ponctuellement maintenue, sans quoi on ouvrirait la porte à toutes sortes de confusions, de troubles, de réclamations interminables et peut-être d'accidents fâcheux.

» 2. Que la Constitution ne doit pas seulement être respectée comme Constitution, mais en outre et surtout par la sagesse de son dispositif. Or, il serait impolitique d'agrandir encore le plus grand de tous les cantons ; il serait de plus très injuste pour opérer cet agrandissement mal entendu, de priver Fribourg de deux bailliages médiats qui sont la part de son ancienne propriété, et ce serait enfin un nouveau chaînon d'injustice et d'inconvenance de dédommager Fribourg aux dépens du Pays de Vaud.

» 3. Que c'est un principe universellement reconnu que pour consolider les plaies de l'Etat, pour éviter de nouveaux froissements, pour attacher l'universalité des citoyens à la chose commune, on doit avoir égard aux localités, aux habitudes anciennes des individus, aux rapports religieux qui les lient ; c'est conséquemment à cela qu'on a remis les anciens cantons dans les mêmes limites que devant.

» La commune de Missy espère donc que les mêmes motifs seront pris en considération vis-à-vis des districts d'Avenches et de Payerne, attachés du fond du cœur à leurs anciens frères et ne pouvant se résoudre d'envisager seulement la perspective, la menace d'en être séparée.

Digitized by Google

Elle saisit aussi cette occasion pour vous offrir l'assurance de son profond respect et dévouement.

» Signé : Alex. THÉVOZ, président municipal.
» Daniel DELACOUR, greffier municipal.»

Voici encore la requête de la commune de Grandcour, au district de Payerne.

« Grandcour, le 16 février 1802.

» Citoyens Landamman et Sénateurs,

» La Municipalité de Grandcour... vous prie de considérer :

» 1. Que la religion, les mœurs, les habitudes, le langage et les anciennes relations les lient de préférence avec leurs concitoyens du Pays de Vaud, dont ils ne peuvent être séparés sans un très grand préjudice.

» 2. Que la Constitution... du 29 mai 1801 leur garantit l'entier effet de ses convenances et le vœu que le Canton de Vaud soit rétabli dans ses anciennes limites et par conséquent que ces districts, dont Grandcour fait partie, n'en soient pas détachés ; qu'au contraire, ils y soient réunis comme en étant jadis ; c'est là le vœu bien prononcé de la Municipalité et de tous les citoyens qu'elle représente et au nom desquels elle réclame, vous priant d'ailleurs de considérer :

» 1. Que le Conseil législatif a décrété, en conséquence de la Constitution prédite, que ces deux districts envoyeraient des députés à la Diète cantonale de Vaud.

» 2. Que ces députés y ont pris séance, ont voté l'acceptation de la Constitution helvétique et ont concouru aux travaux qui ont organisé le Canton de Vaud.

» La Municipalité de Grandcour attend de votre sagesse, citoyens Sénateurs, que vous ne donnerez point de suite à une motion qui est combattue,

Digitized by Google

» 1. Non seulement par les vœux de cette Municipalité mais encore de ceux de tous les citoyens de la commune qu'elle représente ici,

» 2. Par la volonté de la Constitution,

» 3. Et enfin par la possession et l'exercice actuel des droits des citoyens vaudois garantis au peuple de Grandcour et généralement à ceux des deux districts d'Avenches et Payerne, tant par la loi que par la Constitution dont ils demandent l'exécution.

» La Municipalité de Grandcour vous offre l'hommage, etc.

» Signé : J.-J. MARMIER, président.
» F. MAYOR, agent.
» RUCHAT, secrétaire.»

La pétition de la commune de Payerne était beaucoup plus courte. La voici encore :

« Payerne, le 9 février 1802.

» Citoyens Landamman et Sénateurs.

» La commune de Payerne vous prie instamment d'avoir la bonté d'accélérer l'exécution complète de la Constitution du mois de mai 1801, présentée à la sanction du Premier consul de la République française et par lui approuvée, à teneur de laquelle cette commune est réunie au Canton de Vaud ou du Léman.

» Il serait inutile de détailler ici les raisons nombreuses et majeures qui sollicitent de toutes parts l'exécution demandée et sans retards ultérieurs.

» Ces motifs ne peuvent échapper à votre sagacité et pénétration.

» L'on se bornera à observer, citoyens Sénateurs, que nous exprimons ici non seulement notre vœu le plus

Digitized by Google

ardent, mais essentiellement celui de tous les habitants de la commune, sans exception d'aucun.

» Salut et respect.

» Signé : GRIVAZ, vice-président municipal.
» PERRIN, greffier.
» Sam. RAPIN, vice-président de la Regie.
» MESTRAL, secrétaire de la Régie. »

La lettre suivante du sous-préfet de Payerne à Maurice Glayre donne enfin des renseignements sur les démarches de ce dernier et sur l'esprit public dans la vallé inférieure de la Broie:

« Payerne, 14 février 1802.

» Citoyen,

» J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous date du 8 et du 10 courant [1]; les démarches dont elles me parlent n'ont pas été nécessaires; les habitants d'Avenches, qui sont réellement attachés au Canton de Vaud, alarmés par les réclamations des deux sénateurs fribourgeois avaient (pour ainsi dire) obligé leurs autorités locales à prononcer leurs vœux dans une adresse qu'un membre de la Municipalité et un de la Régie sont allés porter directement déjà le lundi 8 courant.

» Les autorités de Payerne n'ont, de même, pas voulu rester tranquilles spectatrices de ces démarches; elles avaient aussi adressé le 9 du courant une adresse au Sénat pour lui témoigner leur vœu ardent à cet égard.

» L'excellente réflexion de donner à ces sortes d'actes toute la publicité possible m'a décidé d'aviser nos conci-

[1] Je n'ai pas pu trouver ces lettres de Maurice Glayre, qui voulait sans doute chercher à ranimer le zèle des populations pour le maintien de leur union au Canton de Vaud

Digitized by Google

toyens d'Avenches à faire insérer leur adresse dans les papiers publics puisqu'il n'était plus possible de suivre la marche que vous me traciez. Je ne doute pas qu'ils suivent cet avis à moins que leur adresse ne contienne quelque réclamation particulière (telle que celle de rester district) comme j'ai lieu de le soupçonner. [1]

» On dit que les communes réunies du Vully, au district d'Avenches, ont aussi présenté une adresse pour être ou du Canton de Berne ou du Canton de Vaud, mais qu'elles ne veulent pas rester dans celui de Fribourg.

» J'aurais bien désiré que votre formule d'adresse fût parvenue plus vite ; elle aurait été bien utile soit à Avenches. soit à celui-ci, car je doute qu'on ait su mettre en avant les vrais motifs ; cependant les fruits qui en pourront résulter ne seront pas perdus ; elle servira de modèle à d'autres communes. »

L'unanimité de la population ne semble pas avoir été toujours aussi complète que pourrait le faire supposer le texte des adresses des communes, de celle de Payerne en particulier. On aura peut-être remarqué que la pétition de cette localité ne fut signée ni par le président de la Municipalité, ni par celui de la Chambre de Régie. L'abstention du second est expliquée par la déclaration suivante qu'on trouve dans le *Nouvelliste Vaudois* du 23 février 1802 :

« Dans le N° 14 du *Journal Helvétique*, sous date du 16 courant, quelques membres de la Municipalité et Régie de Payerne, font faire un tour de force à leurs concitoyens en affirmant à la fin de leur pétition adressée aux citoyens Landamman et Sénateurs : *Que c'est le vœu de tous les habitants de la Commune, sans exception d'aucun d'être réunis au canton Léman* : ces citoyens se trompent ; il

[1] On a vu par l'Adresse d'Avenches que les soupçons du sous-préfet de Payerne n'étaient pas fondés.

Digitized by Google

leur arrive quelquefois de parler au nom de tous, lorsqu'ils ne peuvent parler que pour eux seuls et de prendre ainsi leur opinion particulière pour celle du public. Nos signatures suffiront pour démentir cette singulière assertion ; s'il en fallait davantage, citoyen rédacteur, nous nous chargeons de les fournir. »

Signés : R. MESTRAL, président de la Régie ;
J. TAVEL, B. RAPIN, juges.

Si, d'autre part, à une extrémité du Canton du Léman, les populations désiraient le maintien de leur union avec le Pays de Vaud, il n'en était pas de même dans le Pays d'Enhaut. Le Sénat helvétique prit en effet connaissance le 13 février de « pétitions réitérées » des députés des communes de Château-d'Œx et de Rougemont demandant leur réunion au canton de Berne.

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

RELATION CONTEMPORAINE PEU CONNUE DE LA CONSPIRATION DE DAVEL

A la fin de l'année même où échoua la tentative généreuse, mais insuffisamment mûrie, du major Davel, pour affranchir le Pays de Vaud de la domination de LL. EE., il parut dans l'almanach de Bâle, intitulé « Le Messager boiteux pour 1724 », un récit circonstancié et intéressant de son entreprise avortée, de son procès et de sa mort. Cette relation contemporaine nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Gremaud, de Fribourg. Elle concorde dans ses principaux traits avec les autres relations dignes de foi, mais elle contient, en outre, maints détails qui lui sont propres et qui ont une réelle valeur. C'est là la raison qui nous engage à la mettre de nouveau sous presse, aujourd'hui que la rareté de la publication,

Digitized by Google

dans laquelle elle a paru, la menace d'un complet oubli. Le moment nous semble d'autant mieux choisi pour son rappel que l'attention du public et les recherches des historiens sont dirigées maintenant plus que jamais sur cet événement tragique, qui contribua à préparer de loin l'indépendance de notre patrie.

Nous conservons tels quels le style et l'orthographe de la pièce ci-dessous.

La conspiration qu'on a découverte dans le Pays de Vaux tendait à soustraire cette province de la domination du canton de Berne ; mais ce n'a été qu'un feu de paille. Elle a échoué dans l'arrêt du Major Davel, qui seul avoit formé et conduit toute cette entreprise, et encore plus dans la mort, que son attentat lui a procurée.

Voici le détail de cette affaire : Le 31 mars 1723, vers les deux heures après midi, 500 hommes armés, de la milice du Païs de Vaux, entrèrent dans la ville de Lausanne, étant conduits par le Major Davel, qui étoit accompagné de trois officiers. Les troupes se rendirent d'abord sur la place, devant la grande Eglise, où le Major Davel les fit ranger en bataille.

Dès que les Magistrats eurent été informés de l'entrée imprévue et subite de ces gens, ils envoyèrent un des Barons [1], avec le Major de Crousaz, tant pour demander aux officiers de ces troupes quels étaient leurs ordres, que pour régler avec eux les quartiers pour les soldats. Ils parlèrent d'abord aux 3 officiers subalternes, qui répondirent unanimément que le Major Davel, qui les commandoit, les y avoit conduits, mais qu'ils ignoroient à quel dessein : surquoy ils s'adressèrent au Major Davel, qui leur dit, qu'il se rendroit à l'instant à l'Hôtel de ville, et qu'il y communiqueroit au Conseil ce qu'il avoit à dire. Le Conseil s'étant assemblé, le Major Davel s'y rendit accompagné de deux de ses officiers, nommés Clavel et Crouzas. Après qu'on lui eût permis d'entrer en Conseil, il leur dit qu'il avoit des choses d'importance à leur proposer, et qu'il le feroit dans une conférence privée avec quelques uns d'entr'eux. Surquoy on nomma 4 Députés, qui se retirèrent avec le Major et ses deux officiers dans une Chambre, où il leur dit, qu'il avoit formé le dessein d'exciter tout le Païs de Vaux à la révolte, et à secouer le joug du gouvernement de Berne : qu'il ne doutoit pas que la ville

[1] Doit être *bannerets*.

Digitized by Google

de Lausanne, qui avoit de grands sujets de plaintes contre ce gouvernement, ne joignit ses Troupes à celles qu'il avoit amenées, et qu'elles ne marchassent ensemble vers le Pont de Gumenac, pour y faire tête aux troupes que les Régens de Berne pourroient envoyer contr'eux; pendant que la Milice laissée dans le Païs se saisiroit des Châteaux, des Bureaux de Douane, et autres endroits : qu'il étoit entièrement persuadé qu'ils seroient secourus par divers Etats voisins, etc.

Les Députés, qui furent fort surpris de sa proposition, le prièrent de la communiquer lui même au Conseil en corps, lui faisant espérer qu'il l'approuveroit, et qu'il se joindroit à lui. Il y consentit; retourna au Conseil avec eux, proposa son projet, et lut un Manifeste, qu'il avoit dressé pour être publié, dans lequel il faisoit mention des raisons qui devoient engager à un soulèvement général. Le Conseil fit semblant d'approuver sa proposition, et le pria de leur permettre d'agiter l'affaire entr'eux en particulier. Surquoy le Major Davel se retira dans l'autre Chambre avec ses deux officiers et deux Membres du Conseil. Dès qu'on eût délibéré en particulier et considéré qu'il étoit à propos de feindre, à cause qu'on n'étoit pas en état de faire tête à tant de gens armés, on fit rentrer le major Davel et on lui dit que l'on approuvoit son projet, mais que l'exécution requérant tout le secret et toute la prudence possibles, on avoit envoyé quatre députés, sçavoir Mrs Milot, Devincy, de Bottens et Seigneux pour concerter avec lui toutes choses le même jour, et que ces députés avoient plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient convenable. Cependant le conseil avoit dépêché secrètement M. de Sévery à Berne, pour informer Leurs Excellences de la situation des affaires. On donna en même tems ordre au Major de Crouzas d'avertir la milice du ressort de Lausanne de paroître sous les armes le lendemain de grand matin, sous prétexte d'une Revue.

On communiqua ce dernier ordre au Major Davel, qui crut que c'étoit dans le dessein de joindre cette milice à la sienne. Il se retira ensuite avec ses deux officiers et les quatre députés, tant pour conférer ensemble que pour dresser les billets pour le logement de ses officiers et soldats, qui furent séparés et dispersés dans divers quartiers de la ville.

En même temps, les magistrats firent mettre une bonne garde à chaque porte de la ville. Les députés offrirent de mener le Major Davel et ses deux officiers séparément ches trois d'entr'eux, ce qu'ils acceptèrent. Lorsque le Conseil eût été informé que le Major Davel et ses deux officiers s'étoient couchés, il se rassembla et ne se sépara qu'à deux heures du matin, après avoir pris les mesures

Digitized by Google

nécessaires pour s'assurer sans bruit de la personne de Mr Davel ; mais on ne jugea pas à propos de renfermer ses deux officiers à cause qu'il paroissoit, par le rapport des députés, qu'ils n'avoient rien sçû du dessein jusqu'à l'ouverture qui leur en fut faite à Lausanne. Le Major Crouzas ayant assuré le Conseil que 2000 hommes de leur milice se trouveroient à la pointe du jour devant les portes de la ville pour s'opposer à ceux qui se présenteroient pour faire résistance, on donna ordre au capitaine de la ville de se saisir du Major Davel, au premier signal du Major Crouzas.

A 5 heures du matin Mr Crouzas et deux des députés se rendirent dans la Chambre de Mr Davel, et le trouvèrent levé. Il entra en conversation avec eux et leur demanda à quelle heure on feroit la revue. Il écrivit au major Tacheron à Moudon de le venir trouver avec ses gens et donna avis à Fribourg de ce qu'il avoit fait à Lausanne. Enfin étant prêt à sortir, dans le dessein de monter à cheval pour se mettre en tête de ses gens, qu'il supposoit avoir été assemblés, quoiqu'ils ne le fussent pas, le major Crouzas fit un signal au capitaine de la ville, qui entra dans la chambre, s'assura de Mr Davel et le conduisit secrètement à la citadelle où on lui mit des fers aux mains et aux pieds.

Les officiers ne furent pas mis en prison, mais on leur défendit de sortir de la ville et ils furent observés de près.

A l'égard des 500 hommes, qui avoient été assemblés et menés à Lausanne sous prétexte d'une révolte générale, sans avoir aucune connoissance de son dessein, ils furent renvoyés chez eux, où ils se retirèrent sans causer le moindre désordre. Le même jour, quelques détachements de la milice de Lausanne furent envoyés dans le voisinage tant pour prévenir tous les désordres que l'on pourroit causer que pour arrêter certaines personnes soupçonnées d'être complices du major Davel. On se saisit du major Tacheron à Moudon et d'une autre personne à Lavaux. Le 2 avril M. de Watteville, officier, commandant et trésorier de la ville de Berne, arriva à Lausanne, accompagné de 15 membres du Conseil des Deux-Cens, avec ordre d'examiner soigneusement cette affaire et d'assûrer le peuple de cette capitale et du Païs de Vâux, de la protection de leurs Excellences de Berne, et de leur intention à prévenir et à détourner tous sujets de plainte, en réformant tous les abus qui pourroient se trouver dans le gouvernement de ce païs. Le 3, le Conseil de Lausanne reçut une très obligeante lettre de la Régence de Berne, d'où il arriva un messager le même jour, avec de nouveaux ordres à Mr de Watteville et aux 15 membres ses associés, pour aller en corps au Conseil de Lausanne et le remercier de la manière la plus

Digitized by Google

forte et dans les termes les plus obligeants, de son fidèle attachement à ses souverains etc.

Le Major Davel a été examiné plusieurs fois et a même reçu la question, mais il fût d'une fermeté et d'un sang-froid, qui étonnent. Il soutint que ce n'étoit aucun sujet de mécontentement qu'il ait eu en son particulier, mais le seul amour de sa Patrie, dont il vouloit rendre le sort plus doux, qui l'a porté à cette hardie entreprise; qu'il n'avoit pas de complice, parceque sa conscience ne lui permettoit pas de faire courir à personne le risque qu'il vouloit bien courir lui même et qu'il s'étoit flatté de trouver peu de gens opposés à son projet, qu'il avoit formé depuis quelques années, etc. La sentence que le Conseil de Lausanne avoit rendue contre lui portait que sa main droite seroit coupée, la tête tranchée et son corps ensuite écartelé; mais le Grand Conseil de Berne a adouci cette sentence et l'a condamné à être seulement décapité et avoir la tête clouée sur un poteau. Le 28 d'avril ce Major fût exécuté de cette manière à 4 heures après midi; il a conservé son esprit de censeur et d'héroïsme jusqu'à la fin. La veille de son exécution quelques ministres lui annoncèrent qu'il étoit condamné à mort; sur quoy il les pria de vouloir le laisser seul un moment pour se recueillir. Le lendemain matin on lui lût la sentence de mort, qu'il reçut avec beaucoup de courage. Comme le lieu où il devoit être exécuté est à trois quarts de lieue de Lausanne, on lui offrit un cheval, mais il voulut aller à pié et fut accompagné de 4 ministres, qu'il avoit choisi, et 50 soldats, la bayonnette au bout du fusil. En passant par les rues de Lausanne, il levoit à tous moments la tête pour saluer le monde, qui étoit en grand nombre aux fenêtres des maisons et dont la plupart fondoient en larmes, de même que tout le peuple qui étoit en foule sur le chemin et qui ne cessoit de le regretter et de prier Dieu pour lui. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, l'un des ministres, suivant la coutume, fit un discours dans lequel il fit l'éloge du patient, dont il représenta la vie comme un exemple de vertu, sans lui reprocher d'autre crime que celui de s'être oublié jusqu' à vouloir se soulever contre ses souverains. On lui demanda s'il ne vouloit pas demander pardon à Dieu et à Leurs Excellences; mais il persista à dire, qu'il croyoit avoir agi justement et que si c'étoit à recommencer il en feroit encore autant; que la mort ne lui faisoit aucune peine; qu'au contraire il s'estimoit heureux de perdre la vie pour le service de sa patrie. Il censura ensuite les ministres et Mrs de la Justice sur les vices qui ne régnent que trop dans ce Païs là et remercia le peuple des regrets qu'il témoignoit publiquement pour lui. Après quoy il voulut s'étendre sur le sujet

Digitized by Google

de son entreprise et réciter sans doute son manifeste, mais on lui imposa silence et on lui demanda s'il avoit quelque chose à dire en particulier à ses juges. Ayant répondu que non, l'Exécuteur voulut le déshabiller ; mais il le fit lui même. Il était fort proprement vêtu, n'y ayant que sa barbe qui le défigurât un peu.

Dès qu'il eût le bonnet l'Exécuteur lui enleva très habilement la tête, qui fût d'abord attachée à un poteau au pié du quel son corps fut enterré. Le lendemain la tête ne se retrouva plus ; il y a apparence que le corps aussi aura été enlevé.

Voilà la fin du major Davel, qui méritoit par son grand courage un tout autre sort, s'il ne se fut pas soulevé contre ses souverains. Les 3 capitaines qui avoient par son ordre amenés leurs troupes à Lausanne ont été relâchés après son exécution et l'on a publié un mandement dans toutes les églises, pour défendre de faire aucun reproche à ces troupes sous des peines très sévères.

Le 29 avril le Grand Conseil de Berne délibêra sur la manière de recompenser les habitants de Lausanne, qui ont été fidèles à l'Etat, et l'on convint, après quelques discours pour et contre qu'on donneroit deux mille écus en espèces au controlleur de Crouzas, outre la pension qu'avoit le major Davel. Quelques autres particuliers ont été récompensés à proportion et il n'est pas jusqu'aux moindres chancellistes qui n'ayent reçu des marques de la générosité de Leurs Excellences.

A. DE MONTET.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

Archives communales.

1421. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Humbert Ruvilliod, d'une place commune derrière *la Hâle de la Fromagerie* de Lausanne, tendant du carré de la maison dudit Humbert droit au mur des hoirs de Marmier Peteraux, et jusqu'à la place qui est derrière la maison des Hoirs de Nicolet bourgeois Clerc dudit Lausanne, etc.

1436. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne, à Jean d'Yverdun, de six pieds de largeur d'une Place appartenant à ladite Communauté, *située sous la Magdeleine* de Lausanne, Jouxte le curtel dudit Jean, de Bize, le Reste de ladite Place de Vent ; Le chemin public tendant

Digitized by Google

dès la Porte de Lausanne sous ladite Maison de la Magdeleine vers la Barre, Dessus ; et le Flon de Bellevaux dessous. etc.

Le Present albergement fait audit Jean d'Yverdun en consideration et récompense des grands et bons services par lui rendus à la ville de Lausanne qui l'avait envoyé en Ambassade a Soleure et a Basle, pour rendre les Réponses dedite ville de Lausanne aux Propositions a Elle faite par les Ambassadeurs de l'Empereur et du Concile de Basle au sujet de la Reception de Révérend Seigneur *Louis de la Palud* — pour Evèque de Lausanne et de sa mise en possession dudit Evèché et de ses Revenus.

1436. — Testimoniales concédées par l'Ambassadeur de l'Empereur Sigismond au Concile de Basle, a Urbain Gimel et Jean d'Yverdun, Ambassadeurs de la Communauté et ville inférieure de Lausanne envoyez audit Concile pour faire les excuses dedite ville de ce qu'elle n'a pu ni dû se conformer aux exhortations et mandements a elle émanés du Concile et de l'Empereur de favoriser et recevoir Reverend Seigneur Louis de la Palud nommé par ledit Concile a l'évèché de Lausanne contre Reverend seigneur Jean de Prangins élu par le Chapitre de Lausanne qui de tout temps a eu le droit d'election qui l'a reçû et mis en possession dudit évèché, et lequel seigneur Jean de Prangins a prêté les serments accoutumés, tant a ladite ville de Lausanne que etc. ; et que enfin ladite ville n'a jamais eu droit d'élire ni de chasser les evèques de Lausanne.

1439. — Albergement fait par la Communauté de Lausanne à Girard Magnin dit Bussenchat, d'une maison située au Fauxbourg de Marterey, pres la Porte dudit Lieu, Jouxte la Muraille ou Bastiment de la Hâle dudit Martheray, d'une part ; La maison soit Grange de Nicod Ennat et de Clémence sa veuve, de l'autre part ; Les Fosses de ladite Hâle derriere ; Et le Chemin public devant. Sous la Cense redimable de 24 sols et autre Cense directe de 2 sols.

1440. — Testimoniales concédées a la ville de Lausanne, par Reverend seigneur Georges de Saluces evèque dudit Lausanne, que proclamations faites de son ordre et du consentement des trois états dedite ville de Lausanne. Que dès la date du présent jusqu'à la St. André suivant et sous le bamp de 60 sols, nul d'aucun lieu pestiféré entrât dans ladite ville dans laquelle étaient actuellement : Le Pape Felix V., La

Digitized by Google

Reine de Sicile, Yolande fille de Charles roi de France, Louis duc de Savoye et la duchesse son épouse, Amedée, prince de Piémont et Philippe Comte de Genevois ; ne pourront préjudicier aux franchises et libertés de la ville de Lausanne.

1457. — Par son testament Marguerite femme de Pierre Chautel, lègue 20 sols a Theobald, son domestique, a condition que pendant un an il récitera les sept psaumes de la pénitence pour le repos de son âme.

1481. — Protestes de la ville de Lausanne contre publication faite de la part de l'Evèque sans le consentement des Trois Ordres de la ville, de defense faite par ledit evèque d'aller a la guerre sans son consentement, sous peine de son indignation et de confiscation de biens. Lesdites Oppositions et protestes fondées sur ce que telle publication et defense avaient été faites contre les libertés et franchises et contre le contenu du Plaid general.

1481. — Opposition et protestation contre crie et defense faite par ordre du Rev. seigneur Benoit de Montferrand evèque de Lausanne de porter etc. lesquelles cries et defenses faites avaient été faites sans le consentement de la Communauté contre les libertes et franchises du Plaid general.

1483. — Statut de la grande Cour Séculière de Lausanne, par lequel et pour remédier aux désordres, est défendu à tous généralement de porter dans la ville épées, hallebardes, piques, lances, pertuisanes, stilets et autres glaives offensifs plus long que *Pugione* sous peine de 10 sols applicables $^1/_2$ au Seigneur évêque et l'autre moitié à la ville. Plus bamp de 3 sols contre l'hôtelier qui n'avertira ses hôtes de ladite défense.

Les citoyens et bourgeois dedite ville, exempt du bamp (valable pour une année).

Lettre émanée du Ser^me^ Prince Sigismond Empereur à la ville de Lausanne, tendante à ce que ladite ville seconde les ambassadeurs qu'il envoie au duc de Savoie à leur passage à Lausanne, pour contraindre les juifs habitant en et rière Lausanne de payer à sa majesté le Don que pour son heureux avènement à la couronne impériale, les juifs, tant de l'Empire que de l'Italie lui avaient déjà payé quant à eux ; ledit don lui étant dû par vertu de l'ancienne et irréfragable coutume établie que pour ce, lesdits juifs sont dits et appelez les *serviteurs de la chambre impériale*.

Ch. Vuillermet.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le littérateur Jean-François La Harpe, auteur bien connu du *Lycée*, et de plusieurs œuvres moins réputées, était issu de la famille de La Harpe, du Pays de Vaud.

Sa naissance a donné lieu à de nombreux commentaires, et ses ennemis répandirent partout une légende d'après laquelle La Harpe aurait été un enfant trouvé. Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi* (tome V), a fait justice de ces calomnies, et donne des détails sur son origine : il dit avoir vu l'acte de naissance contesté. Cet acte est encore inédit : les registres primitifs ont été brûlés pendant la Commune, mais il en existe une copie authentique à la Bibliothèque Nationale, à Paris, Cabinet des Titres, Collection Rochebellière, ancien état civil de Paris, nouvelles acquisitions françaises 5 L. n° 3619. En voici la teneur :

« Du 21 novembre 1739 je soussigné prestre ai baptizé » Jean-François né d'hier du mariage de Jean-François de » la Harpe, ancien capitaine d'artillerie, et de Marie-Louise » de Vienne, demeurants rue St-Victor de cette paroisse [1]. » Le parrain François Charles, loueur de carrosses, demeu- » rant rue du Battoir, Paroisse St-Médard, la maraine » Françoise Flizet, fille majeure, demeurante cloistre et » paroisse St-Benoist, qui ont signé avec le père [2].

» (Signé) Jean-François de la Harpe.

» Charles, Flizet et Visdelon, prêtre. »

Chercheurs et curieux. — Nous soumettons à nos lecteurs érudits les deux questions suivantes qui nous sont posées :

1° On attribue à Béranger la chanson : *France, reprends ton shako*. Les éditions que nous avons consultées ne contiennent pas ce poème. Est-il bien de Béranger ? Et, si oui, où le trouver ?

2° *Jean-Jacques Rousseau* trouva un jour qu'un garçon coiffeur avait beaucoup d'esprit. Quand et dans quelles circonstances ?

[1] St-Nicolas-du-Chardonnet.

[2] Communiqué par M. E. de la Harpe.

Digitized by Google

4me année. N° 7. Juillet 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LA MARINE BERNOISE SUR LE LÉMAN

(Suite et fin).

Déjà en novembre 1669, comme nous l'avons dit, Ivoy avait été chargé de construire encore deux chaloupes. Diverses circonstances avaient retardé cette construction, mais le 6 août 1672, l'ordre fut répété ; à cet effet, Ivoy dut se rendre sans délai à Genève, où l'atteignit l'injonction de prendre des informations sur un certain charpentier hollandais, fixé à Yverdon, et de lui demander ses conditions, en vue de l'employer. Fin septembre, nous le trouvons déjà à Genève, à la disposition d'Ivoy, avec un salaire journalier de 15 batz, et alors commença la construction des deux chaloupes. Un peu plus tard cependant, pour un motif quelconque, Ivoy paraît avoir pris son congé définitif. En octobre, il se plaint encore que les hêtres pour les rames ne soient pas arrivés, mais en février de l'année suivante, il est déjà parti pour la Hollande. Les deux chaloupes étaient terminées. La puissance navale bernoise ascendait maintenant à sept bâtiments ; elle se composait du *Grand Ours*, du *Petit Ours*, de la *Bernoise*, de la *Fortune*, du petit esquif, qui nous sont déjà connus, et, en outre, de la chaloupe le *Postillon*, longue de 24 pieds, et de la grande chaloupe *Cheval marin*, longue de 40, large de 7 pieds. En remplacement d'Ivoy, Du Torrent fut chargé de l'inspection de ces bateaux, et comme on l'avait appelé spécialement

Digitized by Google

pour enseigner l'art nautique, on songea alors sérieusement à prendre les dispositions nécessaires pour fonder, à Morges, une Ecole de navigation *(Schiff- und Ruderschule)*.

Berne aurait dû être très fière de son beau titre de « puissance navale ». Mais la chose avait deux faces : La marine avait déjà englouti des sommes fort importantes, sans avoir rendu de bien grands services : la caisse de l'Etat ne supportait qu'avec peine ce gonflement de l'ours, elle avait dejà atteint un niveau aussi bas que naguère le trop fameux réservoir d'eau sur le mont de Köniz. En conséquence, si le contrat avec Du Torrent fut renouvelé à l'échéance, ce ne fut que provisoirement, pour six mois, et avec un traitement sensiblement rogné. En outre, par motifs d'économie, le « droit au travail » fut reconnu en principe : A l'avenir, les vagabonds et rôdeurs devaient être envoyés aux galères et y être retenus comme rameurs jusqu'au moment où — ils quitteraient le pays.

En 1678 et 1679, sous les capitaines Mallet, Mesle, de Martine et Daniel Thomas, la flottille se démena gaiement sur le lac, exécuta diverses courses, manœuvres et patrouilles, mais n'en vint pas à un beau combat naval, plein d'entrain. Malheureusement, à la fin de 1679, on découvrit sur les bateaux de nouvelles avaries importantes. Sur le *Grand Ours*, la proue et la poupe avaient fléchi, le milieu du bâtiment avait craqué ; les galères durent être encore une fois réparées ; coût 5220 florins. Dès son ouverture, l'Ecole navale jouit d'un grand crédit : officiers aussi bien que rameurs s'annonçaient nombreux, pour faire leur éducation nautique, et l'on songea de nouveau à créer un port fortifié, pour abriter la flotte. Divers projets furent élaborés à cet effet, mais Mes Gracieux Seigneurs n'arrivèrent pas encore à une résolution

Digitized by Google

définitive. Provisoirement, toute l'artillerie fut mise en sûreté à Chillon ; parmi les pièces, il s'en trouvait qui provenaient du *Jeu de cartes*, fabriqué en 1529, savoir les roses, le valet de grelots supérieur et le valet inférieur, les grelots 2, 5, 6 et le roi, les glands 5, 7, 8 et le valet de glands *(jeu allemand : das Rosen, der Ober- und Unterschellenbub, das Schœllen 2, 5, 6 und der König, das Aichlen 5, 7, 8 und der Bub).*

Mais les jours des deux beaux Ours étaient comptés ; le 15 août 1684, tout à fait inopinément, comme un éclair dans un ciel serein, il fut mandé de Genève par Du Torrent que les galères exigeaient de nouveau des réparations fondamentales, à défaut desquelles leur destruction complète était à craindre ; un examen attentif démontra que la nouvelle n'était malheureusement que *trop* vraie, les bateaux étaient presque hors d'usage et ne valaient plus une réparation. Mais ce n'est pas d'un cœur léger qu'on se résolut à se séparer des Ours beaux et fiers. Les expertises se succédèrent ; Du Torrent fut soupçonné de n'agir que dans son propre intérêt ; ses indications, pensa le Conseil, ne méritent aucune créance ; un expert extraordinaire, maître Daniel Benz, patron hollandais expérimenté, fut appelé. Encore et toujours, les sages à la tête du pays croyaient pouvoir sauver, conserver ces chères galères. Le colonel Frisching et le bailli Imhof, puis le bailli de Morges, et finalement encore l'avoyer Steiger en personne, durent, comme soi-disant spécialistes, donner un préavis favorable. Rien n'y fit ; les deux bateaux étaient et restèrent vermoulus, pourris, mais ce ne fut qu'en juin 1687 que LL. EE. prirent enfin la résolution définitive de les détruire, bien qu'ils ne fussent qu'en bois.

Il s'agit alors en première ligne de savoir si, après des expériences peu encourageantes, on voulait conserver

Digitized by Google

une flottille : malgré ces expériences, le conseil de guerre estima « que pour la réputation de l'Etat, en considéra-
» tion des temps et circonstances, pour la défense du
» pays de LL. EE. et aussi de la ville de Genève elle-
» même, il était nécessaire de conserver des bateaux de
» guerre. » En conséquence, dans le cours de l'année, comme entre temps Du Torrent s'était converti au papisme et était retourné à Toulon, différents projets furent élaborés, jusque dans les moindres détails, par le capitaine Mallet et par maître Benz, mentionné plus haut. D'après leurs calculs, une galère longue de 100 pieds, large de 25, haute de 5, coûtait 13,210 livres, naturellement sans l'armement ; les matériaux des vieux bateaux furent évalués à 9588 livres ; en revanche, le charpentier réclamait 300 livres pour la démolition. Pour commencer, le bailli de Morges reçut l'ordre de démonter et disloquer les deux Ours, après en avoir fait prendre les mesures exactes, mais de vouer ses bons soins aux autres bâtiments.

A cette époque précisément, Genève construisait une grande galère neuve ; le Conseil de Berne résolut d'attendre comment elle se présenterait, puis éventuellement d'en faire bâtir une semblable, par le même maître. En décembre, la galère genevoise était achevée, à la satisfaction générale ; sur demande écrite, les plans exacts de cette embarcation furent envoyés pour examen à Mes Gracieux Seigneurs et, déjà quatorze jours après, le constructeur, marquis Duquesne, reçut des autorités bernoises l'invitation à travailler aussi pour elles. On commencerait par un yacht ; on écrivit à Duquesne : « Il faut
» commencer ce travail par un bâtiment à double usage,
» qui puisse être utile en paix et en guerre : il doit porter
» 300 hommes avec 10 pièces de canon ; vous aurez en
» suite la direction et inspection de ce bâtiment. »

Digitized by Google

Ce marquis Henri Duquesne était le fils du célèbre huguenot, de l'héroïque marin français Abraham Duquesne, qui avait possédé la baronnie d'Aubonne.

Les travaux traînèrent en longueur. *Nume nid g'sprengt!* était déjà la devise bernoise. Premier retard : Aux environs de Morges, où le bateau devait être construit, on ne trouvait pas le bois nécessaire à la longueur voulue ; on dut l'acheter du gouvernement fribourgeois, au lieu dit « Galm ». Fin juin de l'année suivante, il y gisait encore intact ; plusieurs fois, le Conseil dut en demander des nouvelles, puis, quand les arbres furent enfin arrivés à Yverdon, en août, il se trouva que la scie d'Yverdon, quoique la plus grande du pays, était trop petite. Pendant l'année 1689, on discuta avec zèle et persévérance les mesures à prendre ; enfin, à la fin de 1690, Mes Gracieux Seigneurs conçurent l'idée grandiose de faire de nouveau inspecter les bâtiments en rade à Genève par des entrepreneurs empruntés à l'Ecole nautique de Morges. Un peu plus tôt, en août 1688, deux jeunes hommes sortis de cette Ecole, Nicolas de Graffenried et Vincent Stürler, s'étaient offerts, contre subsides du gouvernement, à servir comme volontaires sur la Méditerranée, assez longtemps pour devenir aptes à remplacer les étrangers dans le commandement du bateau en construction. Tout à coup l'on apprit que la flottille savoyarde s'était réfugiée dans les eaux valaisannes, ce qui mit fin à tous les cassements de tête. La France ayant déclaré la guerre à la Savoie au milieu de juin, une armée française l'avait envahie, et pour sauver les bateaux, le plénipotentiaire savoyard, comte de Govon (qui au commencement du même mois avait été reçu à Berne avec beaucoup de distinction) les avait fait conduire dans des eaux neutres. Ce fut un secours dans la détresse. Aussitôt on fit les démarches nécessaires pour acquérir la flottille savoyarde, et l'on

Digitized by Google

decida, éventuellement, de la protéger par la force contre les Français. Après de courtes négociations, un accord formel fut conclu : « Les bateaux savoyards sont confiés » à la protection de Berne ; leur patron, Dantal, n'a pas » le droit de les mener sur l'autre rive sans l'assentiment » de Berne ; Berne peut les utiliser à son gré ; à première » réquisition, ils doivent être remis à la disposition du » duc. Donné le 14 août 1690. »

Le jour suivant déjà, la flottille fut conduite à Chillon. Elle se composait : 1° D'une galiote inachevée, à 40 rames, chaque rame pour deux hommes, longue de 90 pieds, large de 18, haute de 10. 2° D'une galiote plus petite, de 36 rames à deux hommes, longue de 90 pieds, large de 17 et haute de 10. 3° De deux brigantines, longues l'une de 66, l'autre de 60 pieds, chacune avec 16 rames à un homme. Ces divers bateaux, qui étaient chargés de munitions et de blé, pouvaient porter ensemble 800 hommes. Le Conseil avait fait double prise : non seulement on se voyait maintenant en possession d'une marine respectable, capable de tenir tête à une attaque des Français, mais de plus le patron des bateaux, Dantal, était un homme adroit, connaissant le lac, et que Mes Gracieux Seigneurs résolurent de prendre aussitôt à leur service ; il accepta une solde de 25 doublons par trimestre, et autant pour l'entretien des bâtiments, toutefois à la condition expresse de ne pas être inquiété pour sa religion et de pouvoir garder auprès de lui deux Savoyards à son service depuis de longues années. Les bateaux devaient être modifiés d'après le modèle genevois connu. Fin décembre, ils étaient terminés et armés. Sur la plus grande galiote, la *Fidèle*, que commandait le capitaine Mesle, se trouvaient, à l'avant, une pièce de 5 $^1/_4$ livres, puis deux de 3 $^1/_2$ livres, avec deux arquebuses doubles ; sur la plus petite, capitaine Blanchet, 6 pièces d'artillerie et 12 arquebuses

Digitized by Google

doubles qui, vissées à la paroi, de deux rames en deux rames, pouvaient tourner dans toutes les directions. Mais bientôt, comme le danger de guerre s'était dissipé, on songea à remercier la flottille : une décision définitive n'intervint pas ; en revanche le projet longtemps caressé d'un port fortifié arriva enfin à maturité. Dantal avait désigné Morges comme l'endroit le mieux approprié, et comme la ville se déclarait prête à des sacrifices considérables, la construction commença l'année suivante, sur les plans, reconnus bons, de Duquesne et Dantal, si bien qu'au printemps de 1696 le superbe port de Morges était complètement terminé *(fix und fertig)*. Entre temps, les bateaux avaient été confiés à la surveillance du jeune Dantal, entré au service de LL. EE. à la place de son père défunt. Pourtant cette magnificence aussi eut une fin brusque. En octobre de la même année, les belles et précieuses galiotes furent réclamées ; conformément à la convention, il fallut les rendre au duc de Savoie.

Mais, dans l'intervalle, les bois pour la construction des nouvelles galères, enfin arrivés à Yverdon, à force de patience, de savoir-faire et de persuasion, ces bois étaient tombés dans l'oubli. Une notice nous apprend qu'ils existaient encore en 1706, puis ils disparaissent sans laisser de trace. Paix à leurs cendres !

De nouveau un temps assez long se passa avant que l'on se remît en mouvement au bord du *lacus Lemanus*, mais l'Ecole nautique de Morges avait déjà porté de bons fruits. Partout dans les différents ports, des Sociétés de navigation militairement organisées ou des Associations de matelots s'étaient formées. Lors même que ces Sociétés avaient quelque chose d'un peu théâtral, en rapport avec le goût des Welsches, elles contribuèrent très sérieusement à réveiller et à développer l'amour, la passion même des choses lacustres. A Rolle, Nyon, Morges, Ouchy et Vevey,

Digitized by Google

on trouva dès lors un nombre respectable de belles barques qui, construites *sous réserve de service du souverain*, se rendaient utiles au commerce.

En 1776 et 1777, le gouvernement recommença à vouer un peu plus d'attention à la marine ; il exigea de tous les ports un inventaire exact des bateaux existants et disponibles ; les différents corps de matelots durent être réorganisés et quelques-uns augmentés. Quatre grandes barques se trouvaient à Vevey en 1777, la *Bergère*, la *Glorieuse*, la *Leste* et le *Crève-cœur*, dont l'équipage, patron compris, était, pour chacune, de 24 hommes, de 2 pilotes, d'un contremaître, d'un charpentier et d'un tambour ; à Ouchy, 4 barques et une barquette ; à Morges, 2 barques; à Rolle, 2 barques ; à Nyon, quatre barques et 2 grands bateaux plats. Toutes ces embarcations, nous l'avons déjà dit, restaient en permanence à la disposition du gouvernement, contre paiement d'une certaine taxe. Chaque barque pouvait contenir environ 300 hommes commodément assis, les barquettes 50, les bateaux plats 150 ; les barques jaugeaient 2000 quintaux, les barquettes 600. Chaque corps de matelots avait son uniforme spécial : A Vevey, court habit bleu, gilet bleu, culottes de même, écharpe rouge, comme elle est encore aujourd'hui. En tenue de gala, les matelots portaient fusil et baïonnette ; ceux qu'on appelait les *haut payés* avaient en outre un sabre. A Morges, habit blanc, gilet blanc, culottes rouges et bas blancs, chapeau à galons jaunes et voile blanc.

Un certain major Cuénod, ou Cuénod de Martignier, comme il signait toujours, était l'homme qui, à cette époque, déployait un zèle tout particulier pour la marine, s'y consacrait avec prédilection et compétence. Il était commandant de place à Vevey, et la marine bernoise sur le Léman lui devait ses nouveaux fleurons ; il réussit à y intéresser de plus en plus le gouvernement. Au commencement de

Digitized by Google

l'année, Cuénod, sur sa demande, fut invité à présenter à la Commission des guerres un rapport détaillé sur la marine. Il était infatigable dans l'élaboration de projets de tout genre, et trouva bientôt un ferme appui en la personne du général Lentulus.

A la demande de Lentulus, en 1782, les quatre barques de Vevey et une brigantine furent appelées au service et complètement armées. L'année suivante, en avril, on passa même une avant-revue et une grande revue. Les quatre barques, la *Bernoise*, la *Glorieuse*, la *Leste*, la *Légère*, le brigantin l'*Eveillé*, une barquette de Lutry et une de Cully, pavillons déployés comme pour une fête, exécutèrent le 28 avril, entre Vevey et La Tour, en présence d'une grande foule de spectateurs, différentes manœuvres et évolutions, préalablement étudiées avec soin par Cuénod. Ensuite, le long du lac, on gagna La Tour, Montreux, Villeneuve, on revint à Vevey, on toucha Corsier, St-Saphorin, Villette et Lutry, au milieu des acclamations de la population accourue à ce spectacle inusité, puis l'on rejoignit le point de départ, Vevey ; mais ce fut le point culminant des splendeurs navales. En 1781, Cuénod avait reçu une gratification de 13 doublons neufs pour son zèle et ses efforts ; mais lorsque, en 1788 il en demanda une nouvelle pour ses longs et fidèles services, les pères de la patrie, toujours prudents et économes, ne trouvèrent pas à propos de faire droit à cette réclamation. Bien plus, on décida de mettre la supplique purement et simplement « en son lieu » (*an sin Ort* = au panier), et lorsque, un peu plus tard le débouté, peut-être pour exhaler sa mauvaise humeur, se répandit, dans ses rapports au gouvernement, en expressions offensantes contre son supérieur immédiat, Mestrezat, il reçut de Mes Gracieux Seigneurs un savon si corsé qu'il préféra tourner le dos à son ingrate patrie. Ce héros disparu,

Digitized by Google

on dut chercher un nouveau loup de mer (l'allemand dit *lion*, *Seelöwe*). Par ordre, au commencement de 1792, la Commission des guerres proposa que, soit pour communiquer avec la garnison fédérale à Genève, soit pour la sûreté de la frontière genevoise et la surveillance du lac, on gardât les barques en état de défense pendant l'hiver et qu'on les abritât dans le port d'Ouchy. La marine étant un point très négligé de notre organisation militaire, il serait indiqué et à propos de s'en occuper de nouveau. Le colonel de Crousaz fut proposé comme possédant toutes les qualités et connaissances requises : L'étude de la navigation était sa branche favorite. Il avait longtemps servi en France, fait deux campagnes sur mer et en particulier pris part au siège de Gibraltar. Lieutenant-colonel au régiment Morges, de Crousaz, le 18 février, fut nommé « commandant en chef de la marine », avec rang de colonel et solde de 80 couronnes par mois. Il existe de lui une série de projets et propositions ; à part cela, il y a peu de choses à dire de son activité, à moins de mentionner ses longues chicanes avec le major qui commandait sur terre (*Landmajor*), à Ouchy, à propos de la promotion d'un sergent. Cette année-là, quand le moelleux fauteuil de bailli de Lausanne eut été occupé par un nouveau titulaire, M. Ludwig von Büren, un des premiers soins de ce Bernois économe fut de précipiter la fin, et une fin sans gloire, de la coûteuse marine du Léman. Le 2 décembre, l'amiral de Crousaz reçut l'ordre de désarmer les bateaux, de les conduire à Chillon, de licencier les matelots. Amèrement déçu dans ses plus belles espérances, de Crousaz reçut, comme adoucissement à sa douleur et récompense de ses excellents services, une épée d'or. Ainsi fut ensevelie pour toujours, sans tambours ni trompettes, la splendeur navale de leurs Excellences. *Sic transit gloria mundi.*

B. HALLER. Traduit par H. MAYOR.

Digitized by Google

PAYERNE, AVENCHES ET LE CANTON DE VAUD

(Suite et fin).

La Constitution qui fut publiée le 27 février 1802 fit droit aux vœux qui avaient été émis de divers côtés. Elle dit en effet dans son troisième article :

« Les cantons sont :

» 1. *Berne* dans ses anciennes limites avec le ci-devant bailliage de Schwarzenbourg et le Pays-d'Enhaut romand, à l'exception du Pays de Vaud et de l'Argovie... 10. *Fribourg*, de même, avec le ci-devant bailliage de Morat... 18. Le *Pays de Vaud* dans ses anciennes limites ».

Les électeurs des districts d'Avenches et de Payerne se réunirent en conséquence dans le courant de mars pour désigner les citoyens éligibles à la Diète vaudoise. Ils furent définitivement représentés à celle-ci par le citoyen Cornaz, négociant, pour le premier de ces districts et par le citoyen Jomini, ex-législateur, pour le second. L'œuvre constitutionnelle du Sénat helvétique y fut acceptée sans enthousiasme après une discussion assez longue.

On sait quelle fut la durée éphémère de cet ouvrage d'un gouvernement en qui la nation n'avait pas pu placer toute sa confiance. Le 17 avril, un coup d'Etat éclata à Berne. Le parti unitaire profita de l'absence momentanée d'Aloïs Reding pour s'emparer de nouveau du pouvoir et annuler la Constitution qui venait d'être accueillie avec défiance par un grand nombre de cantons.

Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de convoquer à Berne une Assemblée des notables de tous les cantons, chargée de préparer une nouvelle Constitution en prenant pour base celle de la Malmaison, c'est-à-dire du 29 mai 1801. Le résultat de ses délibérations

Digitized by Google

fut l'adoption de la Constitution du 20 mai 1802, connue sous le nom de *Seconde Constitution helvétique.* C'est aussi la première qui, en Suisse, fut soumise au vote du peuple.

Les citoyens furent invités à aller inscrire leur vote dans un registre déposé à la secrétairerie de chaque commune. Ceux qui ne s'y présentaient pas étaient considérés comme acceptants. Il résulta de ce système, très ingénieux, mais aussi très dangereux au point de vue politique, que le Canton du Léman, où 5711 citoyens avaient voté affirmativement et 14.304 négativement, la Constitution du 20 mai fut cependant acceptée par environ 7000 voix de majorité puisque 15,303 citoyens n'avaient pas déposé leur vote et étaient considérés comme acceptants.

Cette nouvelle œuvre constitutionnelle, qui maintenait l'intégrité du Pays de Vaud dans ses anciennes limites, prévues le 29 mai 1801, ne fut du reste jamais mise complètement à exécution. Sans doute un gouvernement central et soi-disant définitif s'installa à Berne sous la présidence du citoyen Dolder, landammann, mais les cantons n'eurent ni le temps ni la ferme volonté de mettre leur organisation intérieure en harmonie avec la nouvelle loi fondamentale du pays.

Le Canton du Léman était profondément troublé et bouleversé par la grande insurrection des *Bourla-Papey*, et ceux de la Suisse centrale et orientale étaient travaillés par les excitations et les intrigues des fédéralistes qui n'avaient pas encore pu pardonner à leurs adversaires d'avoir renversé le gouvernement d'Aloïs Reding le 17 avril.

Bonaparte profita de ces circonstances pour retirer du territoire helvétique toutes les troupes françaises qui s'y trouvaient encore et qui seules étaient capables d'y main-

Digitized by Google

tenir l'ordre et d'y assurer l'exécution des ordres supérieurs. Chacun sait quelles furent les suites de cette décision fort habile du Premier Consul. La Suisse centrale et orientale se leva presque entière contre le gouvernement unitaire qui ne put bientôt plus compter pour le soutenir que sur ces mêmes *Bourla-Papey* qui s'étaient insurgés contre leurs seigneurs en même temps que contre lui au commencement du mois de mai. Ce même gouvernement helvétique se vit obligé de rechercher en septembre l'appui de ceux qu'il faisait poursuivre un mois plus tôt par le Tribunal extraordinaire de Lausanne. Il leur accorda une amnistie à peu près complète et lorsque Berne, sa résidence, fut tombée entre les mains des fédéralistes par la capitulation du 18 septembre, il vint se réfugier au milieu d'eux, à Lausanne, où un de ses premiers actes fut d'abolir pour toujours les droits féodaux par son décret du 22 septembre.

Les troupes fédéralistes s'avancèrent de Berne dans la direction de Lausanne par la vallée de la Broie et par Fribourg sous la direction du général Bachmann. Les quelques forces militaires qui restaient au gouvernement constitutionnel se retirèrent en combattant sous le commandement du général Andermatt. Morat, Avenches, Payerne et même Moudon durent être abandonnées ; les fédéralistes arrivaient sur les hauteurs du Jorat et allaient peut-être pénétrer à Lausanne au bout de quelques heures lorsque arriva dans cette ville la proclamation de Bonaparte qui imposait sa médiation à tous les partis qui divisaient la Suisse, forçait tout le monde à mettre bas les armes et invitait le gouvernement constitutionnel à rentrer à Berne.

Au milieu de ces circonstances malheureuses, les districts d'Avenches et de Payerne avaient été occupés par les armées fédéralistes dont les chefs politiques et

Digitized by Google

militaires désiraient le retour à l'ancien ordre de choses et la réunion du Canton du Léman à celui de Berne. Les communes durent loger des troupes plus ou moins nombreuses dont la discipline laissait naturellement beaucoup à désirer, fournir des contributions, supporter des vexations quelquefois nombreuses, et même, pour éviter de plus grands malheurs, signer leur réunion au Canton de Berne.

Lorsque, grâce à l'intervention du Premier Consul, tout rentra dans l'ordre, le gouvernement helvétique voulut faire oublier ces faits malheureux, rassurer les populations de la Basse-Broie et les faire jouir des avantages qui avaient été accordés quelques semaines auparavant aux habitants du Canton du Léman. Il adopta dans ce but, avant de quitter Lausanne, son arrêté du 16 octobre 1802 par lequel les deux districts d'Avenches et de Payerne étaient réunis définitivement au Canton de Vaud et devaient participer aux bienfaits du décret du 22 septembre sur la liquidation complète des droits féodaux.

Cette nouvelle se répandit avec la plus grande rapidité et excita la plus grande joie dans les régions intéressées. Le lendemain déjà, la commune de Payerne envoya au gouvernement l'adresse suivante :

« La Commune de Payerne et la Section des Quatre villages [1], au Conseil d'Exécution :

[1] J'ai déjà dit dans une note précédente que le village de Corcelles se détacha à cette époque de Payerne pour constituer une commune distincte. Un certain nombre de hameaux cherchèrent à obtenir le même avantage et ils s'adressèrent dans ce but au Sénat helvétique. Celui-ci ne crut pas devoir accueillir favorablement cette demande. On lit en effet les lignes suivantes dans le *Nouvelliste Vaudois* du 19 février 1802, au compte rendu de la séance du Sénat du 13 février : « Sur le rapport du Comité des pétitions, sur la demande des quatre hameaux d'Etrabloz, Perrin, Corges et Savary, jusqu'ici combourgeois de Payerne, canton de Fribourg, pour pouvoir former une commune séparée et retirer leur portion du bien

Digitized by Google

Payerne, le 17 octobre 1802.

Citoyens Landamman et Statthalters.

« Les événements qui ont forcé le gouvernement d'abandonner le chef-lieu de la République, sa retraite à Lausanne et toutes les circonstances déplorables qui s'en sont suivies s'effaceraient difficilement du cœur des habitants de cette commune, si l'oubli des offenses ne fût la vertu caractéristique des républicains.

» Vexations sur les personnes, pillage des propriétés, tel a été le triste résultat du passage des armées insurgées contre le gouvernement constitutionnel.

» Si cette commune a toujours montré au gouvernement son attachement aux principes d'une sage liberté, cet attachement vient encore de s'accroître par l'effet des circonstances qui vous ont décidé à réintégrer le district de Payerne dans le Canton de Vaud ; l'arrêté qui le prononce a été reçu avec cette allégresse, cette joie qui caractérisent un événement dont on sait apprécier les heureux résultats. En effet, notre religion, nos mœurs, nos usages, nos relations habituelles, sociales et commerciales, nos lois et nos propriétés la dictaient impérieusement si la force des circonstances avait fait taire l'opposition bien prononcée dans le temps contre cette séparation ; cet état de contrainte devait finir ensuite de la Constitution agréée par le Premier Consul de la République française et par le vœu bien prononcé de ses habitants dans les diverses époques qui vous sont connues.

» Recevez donc, citoyens Landamman et Statthalters,

commun, le Sénat n'a pas trouvé des motifs suffisants pour accorder cette demande et l'a en conséquence renvoyée. » Cette section des Quatre villages continua donc à faire partie de la commune de Payerne tout en conservant une Régie particulière pour la gestion de ses intérêts propres. Voir *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* par Martignier et de Crousaz, pages 737-738.

Digitized by Google

par notre Sous-Préfet que nous vous avons député, l'expression bien prononcée de nos vœux pour cette réunion, recevez aussi nos félicitations sur votre heureux retour dans le chef-lieu de la République et l'assurance de notre inviolable attachement et dévouement. »

Samuel DE TREY, Président municipal.
Fr. PERRIN, Greffier municipal.

La commune de Trey profita de cette circonstance favorable pour faire connaître au gouvernement à quel genre de vexations elle avait été soumise par les troupes fédéralistes.

« La Municipalité et la Régie de Trey, au district de Payerne, lit-on dans sa lettre du 19 octobre, ont l'honneur de vous exposer que sur la demande de M. de Watteville, commandant des troupes bernoises qui marchaient contre le canton de Vaud, sous date du 5 octobre dernier, de signer un acte de réunion au Canton de Berne ; elles n'ont osé lui refuser cette demande, dans la crainte d'exposer la commune à quelque vengeance de la part des troupes qui s'étaient déjà avancées jusqu'à Moudon.

» Mais actuellement délivrées de leur présence, ces deux autorités se font un devoir de rétracter un acte fait pendant que le Canton était envahi et elles demandent au contraire d'être maintenues dans le Canton de Vaud où la Constitution les a placées, en priant le gouvernement de recevoir leurs félicitations sur son heureux retour dans le Chef-lieu de la République et l'assurance de leurs respects. »

ESTOPPEY, Président municipal.
Louis ESTOPPEY, Président de la Régie.

Le même jour, la commune de Chevroux fit parvenir une adresse de remerciement. Grandcour suivit cet exemple le lendemain. Enfin Missy adressa le 22 octobre

Digitized by Google

une lettre dans laquelle elle accumulait toutes les expressions de sa reconnaissance la plus grande. La voici :

« Citoyens Membres du Conseil d'Exécution
de la République helvétique,

» Nous vous avions précédemment adressé notre vote pour notre réunion au Canton de Vaud. Nous vous disions qu'à l'époque de notre révolution, nous en avions été arrachés, mais jamais volontairement séparés ; que l'intervalle qui s'est écoulé dès lors, loin d'affaiblir nos regrets, n'avait servi qu'à les augmenter et que maintenant encore nous aspirions plus que jamais à l'heureux moment de le rejoindre. Nous nous fondions sur ce que les Vaudois et nous, nous étions nés frères, que tous nos penchants, toutes nos habitudes, tous nos liens de parenté ou d'amitié nous portaient vers eux, que nous n'avions qu'un même langage, qu'une même religion. En un mot, qu'il n'est sorte de motif qui ne nous entraîne à faire même corps ensemble.

» Tel était l'état des choses sur lequel nous attendions toujours une réponse favorable lorsqu'enfin un magistrat que nous avons tous les sujets d'aimer et d'honorer, certain de nos désirs et les partageant avec nous, s'est interposé avec son zèle accoutumé pour les faire réussir. Sans doute vous avez eu égard à ses lumières, à ses vertus universellement reconnues et c'est en couronnant son patriotisme que vous avez fait éclater le vôtre propre.

» Non seulement vous avez daigné prononcer cette réunion si ardemment demandée, mais encore vous avez mis le comble à l'œuvre de vos bienfaits en nous faisant participer de suite à l'affranchissement gratuit des dîmes et cens accordé au canton unique dont à présent nous faisons partie. Que ne vous devons-nous donc point ? magistrats suprêmes de notre République. Aussi sommes-

Digitized by Google

nous prêts à accumuler tous les sacrifices pour vous. reconnaissance, dévouement, amour, inviolable fidélité. Tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, tout est à vous. C'est un vrai besoin pour nous de vous exprimer le sentiment dont nous sommes pleins et après la grâce que vous nous avez faite, il ne nous reste plus qu'à vous demander celle d'agréer ce témoignage avec le même cœur que nous le rendons. »

Il ne fut plus question dès lors de séparer Avenches et Payerne du canton de Vaud et les citoyens de ces deux districts purent être en conséquence représentés dans la première Assemblée du Grand Conseil vaudois qui se réunit à Lausanne le 14 avril 1803.

Eug. MOTTAZ.

ÉTAT DES ESPRITS EN SUISSE EN AUTOMNE 1802.

En dépouillant aux *Archives nationales*, à Paris, les dossiers de la police secrète du Consulat et de l'Empire qui nous ont été communiqués grâce à l'obligeance de M. Henri Courteault, l'historien si bien informé de Gaston IV, comte de Foix, et grâce au zèle infatigable de M. Pierre de Vaissière, auteur d'un ouvrage tout récent sur *Marillac*, ambassadeur de François Ier et Henri II en Suisse et ailleurs, — nous avons trouvé deux lettres du général Ney qui pourront intéresser les lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. Elles montrent quelle étroite surveillance exerçaient en Suisse, dans le courant de l'année 1802, les représentants de Bonaparte et du gouvernement consulaire français.

L'indépendance de la Suisse avait été reconnue en février 1801, comme on sait, par le traité de Lunéville, qui lui assurait et la neutralité et le droit de se donner le

Digitized by Google

gouvernement qui lui conviendrait. Malheureusement, des dissensions intestines, entretenues par le chargé d'affaires de France Verninac, jetèrent le désordre dans le pays. Il existait deux et même trois factions opposées ; le parti unitaire ou démocratique, d'abord, né de la révolution qui voulait la république une et indivisible ; puis, le parti fédéraliste, qui réclamait le retour aux anciennes institutions ; entre les deux, enfin, flottait le parti modéré ou neutre. Le Premier Consul encouragea secrètement tour à tour les uns et les autres afin de fomenter la guerre civile et de trouver un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de Suisse et imposer sa volonté. Il arriva qu'en septembre 1802 le parti fédéraliste prit le dessus ; les unitaires se jetèrent alors dans les bras de la France. Aussitôt, dans une proclamation où il parlait en maître plutôt qu'en médiateur, Bonaparte ordonna à tous les partis de poser les armes et fit occuper militairement la Suisse par un corps d'armée sous les ordres du général Ney, puis il invita des délégués des partis opposés à se rendre à Paris pour y implorer sa puissante protection et médiation.

La manière d'agir du Premier Consul, qui fit informer M. de Mullinen qu'il fallait que la médiation de la France fût acceptée et qu'il ne voyait « pas de milieu entre un gouvernement suisse ami de la France ou pas de Suisse[1] », fut loin de plaire à tous les esprits ; et si les députés unitaires accoururent avec empressement au rendez-vous fixé par Bonaparte, les fédéralistes furent plus lents. Ils répugnaient à une démarche qu'ils regardaient comme une humiliation.

Le mauvais vouloir des partisans de l'ancien régime fit

[1] Lettre de Bonaparte à Talleyrand, 23 septembre 1802. Voir *Correspondance de Napoléon*, tomes VII et VIII, où la mauvaise foi du Premier Consul ressort clairement.

Digitized by Google

penser qu'ils penchaient secrètement pour l'Autriche et les agents du gouvernement consulaire furent chargés d'épier leurs faits et gestes. Le général Ney, nommé au mois d'octobre ministre plénipotentiaire de la République française en Helvétie, écrivit le 23 novembre 1802 la lettre suivante au ministre des relations extérieures à Paris, lettre que ce dernier fit communiquer au ministre de la justice, le ministère de la police générale venant d'être supprimé.

Berne, 2 frimaire, an 11.

Citoyen ministre,

D'après les renseignements qui me sont parvenus, il serait essentiel de faire surveiller par la police de Paris le nommé Marberguer, Saxon, précepteur depuis plusieurs années à Orbe et en dernier lieu chez Madame Duval. Cet homme, regardé jusqu'ici comme un émissaire de l'Autriche, vient de quitter Orbe en y laissant beaucoup de dettes. Il accompagne à Paris le citoyen Haller, de Lausanne, en qualité d'instituteur de son fils. Cet homme paraît avoir de nombreuses connaissances dans la capitale, qui, par leurs principes de jacobinisme, se sont toujours montrés les ennemis de l'Etat et maintenant ceux les plus acharnés contre la personne du Premier Consul [1].

Signé : Ney.

Le préfet de police Dubois fit suivre à Paris le personnage désigné, et dans un rapport au grand juge, il rapporte que cet individu venait de faire un voyage en Suisse comme amateur et curieux : « Il a soi-disant été appelé à Paris par le citoyen Haller, banquier, à l'effet de coopérer à la confection d'un ouvrage concernant le change. » Ce Marberguer ne fut pas autrement inquiété.

En Suisse, les émissaires français continuaient leur besogne. Le 24 novembre 1802, le citoyen Philippon, chef de brigade de la 87e demi-brigade, dans un rapport au général Ney, signale l'agitation des esprits à Fribourg

[1] *Archives nationales de Paris*, carton F7 6329, dossier Marberguer, n° 6923, police secrète.

Digitized by Google

et cite parmi les plus remuants le citoyen Wattenwyl. « Le Wattenwyl en question était avant la révolution major de milice et membre des Deux-Cents, à Berne ; pendant l'insurrection, il a commandé un bataillon d'Oberlander. »

Le général Ney crut de son devoir d'avertir cette fois encore le ministre des Relations extérieures. Talleyrand, d'ailleurs, dans la lettre du 26 Vendémiaire an XI — 18 octobre 1802 — annonçant à Ney sa nomination comme ministre plénipotentiaire près la république helvétique, lui avait donné des instructions très précises : « Aucun détail, disait-il, n'est indifférent, et le Premier Consul, à qui j'aurai soin de rendre compte de toutes vos dépêches, désire être régulièrement au courant de tout ce qui se passera en Helvétie. »[1] Ney écrivit la lettre suivante qui montre sa sollicitude pour Bonaparte et les haines que ce dernier avait excitées en Suisse.

Berne, 6 frimaire an XI.
(27 novembre 1802.)

CITOYEN MINISTRE,

Le bruit s'est répandu dans le canton de Fribourg que l'ordre des choses allait changer dans peu — les jours du Premier Consul étant menacés, à ce qu'ils disent ; et que les Suisses doivent espérer de recouvrer bientôt leur indépendance. Comme ces propos sont attribués à M. de Wattenwyl, député à la Consulta de Paris, je crois devoir vous en informer, afin que le Gouvernement fasse surveiller les démarches de ces messieurs. La plupart d'entr'eux étant très exaltés et prétendant que le Premier Consul leur a arraché la liberté pour toujours. Il fera bien de prendre des précautions, s'il se rend parmi eux. Au surplus, comme la dénonciation qui m'en a été faite n'a rien de positif, je ne vous la transmets que par l'intérêt que je porte aux jours du Premier Consul, auxquels je crois liés la prospérité et le bonheur de la France.[2]

(Signé.) NEY.

[1] *Mémoires du maréchal Ney*, publiés par sa famille. Paris-Londres, 2 vol in 8. 1833. Tome II, page 108.

[2] *Archives nationales* de Paris. Carton F[7], 6329, dossier Wattenwyl n° 6930, Police secrète.

Digitized by Google

Le bruit d'un changement de gouvernement à Paris, s'il avait cours en Suisse, s'était répandu également en France et n'était pas dénué de tout fondement. Il s'était formé une coalition de généraux déterminés à renverser le Premier Consul, dont l'ambition insatiable, clairement dévoilée, après le Concordat et le Consulat à vie, devenait un danger pour la république.

Ce mouvement de quelques militaires en automne 1802 n'a pas été signalé jusqu'ici par les historiens. Même M. Ernest Guillon, dans son ouvrage si intéressant *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*[1] semble l'ignorer.

Bonaparte savait ce qui se tramait contre lui. Le chef de la police secrète Desmarest l'avait prévenu que la police avait recueilli « les fils secondaires de la grande action dont on ne peut pas indiquer le centre commun, soit qu'il n'en existe point, à raison de la divergence des prétentions et caractères des chefs, soit peut-être parce que la surveillance n'a pu encore y atteindre ». Desmarest ajoutait dans son rapport daté de frimaire an XI : « On n'est point fixé sur le coup définitif, sur l'époque ni sur le mode de la secousse, mais on prépare les moyens généraux en travaillant l'esprit des soldats et s'assurant des officiers. On jette dans tous les esprits cette sorte d'attente de l'événement qui le rend probable, possible, et tend même à le hâter. »

On comprend que les députés fédéralistes, qui n'aimaient pas Napoléon, aient propagé avec empressement ces nouvelles en Suisse, espérant hâter ainsi le mouvement, selon l'observation de Desmarest. Cette tentative de secouer le joug chaque jour plus despotique du Premier Consul avorta, Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, le

[1] Chez Plon, Paris, 1894, un volume in-18.

Digitized by Google

seul homme dont la gloire militaire balançât alors celle de Bonaparte, se refusant à se mettre à la tête du mouvement.[1]

Le Premier Consul ayant appris par Ney l'animosité de plusieurs députés helvétiques, mit tout son art à les gagner à lui par ses flatteries et ses bonnes grâces. Il y parvint. En février 1803, il octroya l'Acte de Médiation en séance solennelle et fit nommer Louis d'Affry chef du gouvernement.

Comme l'a dit un écrivain royaliste, M. de Beauchamp, « Jamais Bonaparte n'abusa moins de son énorme prépondérance. La Suisse est de tous les Etats voisins ou éloignés sur lesquels Napoléon a exercé une influence celui qu'il a le plus ménagé pendant les quinze années de son ascendant et de sa gloire. »

Aussi les esprits finirent-ils par se tranquilliser en Suisse. L'alliance et la capitulation militaire avec la France furent signées en septembre 1803, et le général Ney, sa mission terminée, quitta lui-même le pays à la fin de l'année.

Le landamman Louis d'Affry lui écrivit de Fribourg, le 28 décembre 1803, — soit un an après les signes de mécontentement que Ney avait remarqués dans ce même canton : « La Suisse, heureuse et tranquille par la médiation, ne séparera point votre nom de celui du médiateur lui-même. »[2] Il lui envoya en même temps une tabatière avec le chiffre de la Suisse en diamant.

[1] Sur les rapports de Moreau et Bonaparte voir notre article de *Variétés*, supplément de la *Gazette de Lausanne* du 22 avril 1896 — Ayant entrepris un travail de longue haleine sur le général Jean-Victor Moreau, nous serions reconnaissant à toutes les personnes qui pourraient nous communiquer des lettres ou autres documents inédits concernant ce général. Adresse : Vevey, Grande-Place, 1.

[2] *Mémoires du maréchal Ney*, op. cit. tome II, p. 200.

Digitized by Google

S'il est fâcheux que la Confédération helvétique ait été obligée de subir la loi d'un Napoléon, il est juste de dire que le général Michel Ney s'acquitta de la mission délicate qui lui fut confiée avec tact et mesure et mérita par là-même les sentiments de reconnaissance du peuple suisse.

Emile COUVREU.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

1485. — De protestes faite par les Syndics et Banderets de toute la ville de Lausanne et de son ressort, que la *Monstre d'Armes* (Revue) qui se faisait actuellement à Mont-Benon par ordre du Reverend seigneur évèque de Lausanne, et *Injunctiones et Banna* imposés aussi par ledit seigneur evêque, ne pourront a l'avenir prejudicier au Plaid-General, aux Franchises et Libertés de ladite ville et son ressort; Avec la reponse dudit seigneur evêque protestant aussi de son droit de faire répéter lesdites Monstres-d'Armes et de faire de plus fortes Injunctiones et Banna.

1492. — Albergement passé, de l'Autorité du Reverend Philippe de Compois Primicier de l'Eglise de Lausanne, par Claude Gendre Hospitalier, au Nom de l'Hopital de Lausanne, a Pierre Gaillard et sa femme, du Moulin dudit Hopital, situé au Territoire de Lausanne, lieu dit *En Couvaloup*, sous les Murs de la Cité de Lausanne et sous la Maison des Religieux de St Mayre; jouxte le Moulin du seigneur Evêque dudit Lausanne, de Bize; le Moulin du Chapitre, de Vent, le chemin public du Levant: et le Flon du Couchant. Sous la Cense directe de 3 muids de froment mesure de Lausanne, et 4 Chapons; et aux Introges de 50 livres applicables par lesdits Albergataires, aux Reparations dudit Moulin.

1498. — Copie de lettres du Sérénissime Prince Maximilien Roi des Romains, a Révérend Seigneur, Aymon de Montfalcon, evèque de Lausanne, auquel ce prince reproche sa négligence de n'avoir fait lever dans ses Etats de Lausanne le *commun denier* dû par chaque personne et imposé

Digitized by Google

par les Assemblées des Etats de l'Empire, et de n'avoir pas fait tenir la somme a Francfort, la somme en résultante comme il était ordonné. Menaces en cas de refus ou retardement ultérieur. Cette levée du *Denier* dans tout l'Empire avait été résolue pour les frais de guerre contre les Turcs.

1505. — Vente faite par Venerable Pierre Gruët Chanoine de Genève a Venerable Jacques de Montfalcon Chanoine de Lausanne, des choses suivantes :

1° D'une Maison et Jardin avec ses autres dépendances situées à Lausanne, En la Charrière dite *Degra Marchiez*, devant et près de l'Eglise Cathedrale ; Jouxte ladite Charrière devant ; la Maison de la Chapelle des Saints Fabien et Sebastien, fondée dans le Cloître de l'Eglise Cathedrale..... Et en quelque partie, La Charriere par ou l'on va au Couvent de la Magdelaine, du vent etc.

2° D'une autre Maison que fut de Pierre Perrodet, avec un Chesal, Places et Jardins contigus ; Jouxte la maison ci-dessus vendüe etc. La Charrière publique devant et devers vent etc.

Au Prix de 500 florins d'or petit poids.

1505. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne, à Jacques Rossiez, d'une pièce de terre dans laquelle était autrefois une petite Tuillerie, située au Territoire de Lausanne, *outre la Porte de la Barre* jouxte le chemin tendant aux Fontaines et Réceptacles des Eaux de la Cité d'Orient ; le Curtil de Pierre Pilautyn notaire, de Bize et dessus. Sous la cense directe de 2 sols.

1514. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Jean Vachiz, d'une Place pour y construire un petit Estable situé hors la Porte de St Martin de Lausanne ; jouxte le Curtil de ladite Communauté, que tiennent les Hoirs de Raimond Peclet, de Bize ; la Charrière publique tendante par les fossés dedite Ville, dès ladite Porte ves le Faubourg de Marterey de Vent [1] ; *Une grosse Pierre la contigue dessus* d'Orient ; et la Charrière publique dessous et d'Occident. Et contient ladite Place une bonne Toise de large, et deux bonnes Toises de long, par les Bornes mise sous la Cense perpétuelle de 3 sols.

1525. — Jacques Baillod clerc a Lausanne, lègue par son

[1] Cette pierre est un superbe bloc erratique que la démolition d'une vieille maison a de nouveau mis au jour, il mériterait d'être conservé.

Digitized by Google

testament 4 florins d'or au petit poids, a celui qui chaque vendredi de la semaine a l'heure de minuit, criera par les rues de Lausanne : O vous qui dormez, réveillez-vous ! Réveillez-vous et priez Dieu pour les Trépassés.

Extrait du Répertoire Poncet.

1553. — Les Bourgs-Maistres et Conseil de Lausanne vendent a Jacques Charlet, les bâtiments des ci-devants Frères-Prêcheurs dits Couvent *de la Magdeleine* qui tombaient en ruine.

1557. — Vente faite par les H. S. de Lausanne à Jean Chenaulx, du Moulin de la Riettaz autrement Moulin de Menthon, a réduire en simple maison habitable pour raison des Inondations survenues en dernier lieu [1], et qui a cause dudit Moulin avaient causé de très grands préjudices au Public et aux Particuliers. Au prix de 300 florins.

1669. Reconnaissance passée en faveur des H. S. de Lausanne a cause de leur château de Menthon et de leur *Corps de ville ;* par noble Samuel Seigneulx, du *Moulin de la Riettaz* situé en la Bannière du Pont de Lausanne.

Charles VUILLERMET.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le 23 juin a eu lieu, à Genève, la **réunion annuelle de la Société d'histoire de la Suisse romande** dans l'amphithéâtre de l'Athénée.

M. Berthold van Muyden, président de la société, s'est fait l'interprète des sentiments de ses collègues auprès de leurs amis de Genève pour les féliciter de la manière remarquable dont ils ont surmonté les difficultés que présentait l'organisation de l'Exposition nationale ; il a fait surtout l'éloge du palais des arts qui s'harmonise si bien avec sa destination et dont le cachet original porte si nettement l'empreinte du génie national. Le comité du groupe de l'art ancien mérite des remerciements pour la remarquable collection qu'il est parvenu à réunir. M. van Muyden a terminé en rendant compte de l'activité de la société dans le courant de l'année

[1] La grande inondation du 3 septembre 1555.

Digitized by Google

écoulée et en rappelant le souvenir des membres qu'elle a perdus, le président Marc de Montet, le juge fédéral Cornaz, le pasteur Garin, doyen de la société, le général de Castella, MM. Julien Dubochet, Ernest Decollogny, Ch.-C. Dénéréaz, Adolphe Gautier.

M. Edouard Favre, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, a souhaité la bienvenue aux membres de la société, en commentant spirituellement la devise « plus penser que dire » gravée sur une pièce d'orfèvrerie qui figure au groupe de l'art ancien.

Le comité sortant de charge a été réélu à l'unanimité.

M. Camille Favre, président du groupe 25, a fait ensuite une intéressante description de l'art ancien tel qu'il a été organisé dans ce groupe. Il a défini le but poursuivi par les organisateurs et décrit l'organisation elle-même, ainsi que le contenu de l'exposition.

Au point de vue scientifique, on a cherché avant tout à répandre sur l'histoire de l'art suisse des notions nécessaires, particulièrement dans la Suisse romande. On ne se doutait pas qu'il y eût tant de choses intéressantes en ce domaine dans notre pays, surtout pour l'orfèvrerie ; à Zurich, en 1883, on avait ouvert la voie, mais l'exposition, organisée un peu tardivement, était restreinte et incomplète. Il s'agit, au point de vue historique, de remonter aux sources de l'art national, dont les traditions, rompues au XVIIIe siècle, ont fait place à une anarchie dont on cherche à sortir à tout prix. Pour juger l'art suisse, faut-il se placer au point de vue de la théorie de l'art pour l'art ou de la théorie historique ? Le conférencier adopte la seconde manière de voir. L'art a besoin, comme l'acrobate de la fable, d'un balancier, et même d'un double balancier : le sentiment moral et la tradition historique. A cet égard, M. C. Favre a ingénieusement relevé l'importance des œuvres médiocres, qui ont aussi leur raison d'être en histoire.

Quant à l'organisation du groupe 25, le conférencier s'est borné à indiquer les raisons qui ont fait adopter la division en trois époques : Antiquité, Moyen-âge et Renaissance, temps modernes, en signalant les difficultés rencontrées par le comité dans la répartition et le classement, ainsi que dans l'installation des vitraux et des bois sculptés.

Après avoir fourni quelques indications sur les principaux objets qui figurent à l'exposition, M. Favre a terminé son

Digitized by Google

intéressante causerie en présentant quelques réflexions générales sur l'art suisse. Il reconnaît en lui un art local, sur lequel agissent souvent des influences venues de l'extérieur, mais dont les manifestations présentent toutefois certaines affinités, des traits communs propres à la nationalité suisse et qui s'expliquent peut-être par la configuration topographique même de la Suisse allemande, un nœud de vallées dont le Gothard est le centre. L'influence allemande est la plus profonde et la plus ancienne; on la reconnaît au fait que le côté sujet l'emporte sur la préoccupation de l'ornement, et cela jusque dans les bois sculptés. Au XVIIe siècle et au suivant, il y eut une période de lutte entre l'influence française et l'influence allemande; actuellement on découvre quelques traces de retour aux anciennes traditions, et le conférencier termine en exprimant le vœu que les traditions nationales reprennent vie et se manifestent dans le domaine de l'art national aussi bien qu'ailleurs.

La Société s'est ensuite transportée au palais des arts, dans les salles du groupe de l'art ancien. Là, d'intéressants détails ont été donnés sur place par M. C. Favre, ainsi que par M. Th. Dufour, qui a parlé des manuscrits exposés. Après le déjeuner, servi au pavillon de l'industrie hôtelière, de nouvelles visites ont été consacrées aux expositions d'orfèvrerie et de vitraux, sous l'aimable et savante direction de MM. van Berchem, Favre et H. Mayor, si bien que les membres de la Société d'histoire garderont un excellent souvenir de la journée qu'ils ont passée à l'Exposition nationale de Genève.

— Le troisième rapport **du Comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon** vient de paraître [1]. Le Comité est composé comme suit :

MM. Viquerat, conseiller d'Etat, *président*.
Ruchet, » » *vice-président*.
Ruffy, conseiller fédéral, à Berne.
Chessex, Ami, député, à Montreux.
Ceresole, Alfred, pasteur, à Blonay.
Dubochet, Julien, banquier, à Montreux, *caissier*.
Doret, David, sculpteur, à Vevey.
Favey, Georges, prof., à l'Université, Lausanne.
Grenier, Louis, » » »

[1] Lausanne, imprimerie Borgeaud.

Digitized by Google

MM. Masson, Albert, syndic de et à Veytaux.
Melley, Ch., prof. à l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.
Pernoux, Francis, receveur de l'Etat, à Vevey.
Van Muyden, Berthold, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.
Vuichoud, Emile, syndic du Châtelard, à Vernex.
Vuillermet, Charles, artiste-peintre, à Lausanne.

Font partie de la *Commission exécutive :*

MM Viquerat, conseiller d'Etat, *président.*
Ruchet, » » *vice-président.*
Duboichet, Julien, à Montreux, *caissier.*
Ceresole, Alfred, pasteur, à Blonay.
Doret, David, sculpteur, à Vevey.
Favey, Georges, professeur, à Lausanne.
Vuichoud, Emile, syndic, à Vernex.

Les acquisitions suivantes ont été faites pour le Musée historique en 1895 : 1 grand coffre gothique avec armoiries en marqueterie ; 1 coffre aux armes des de Cressier ; 1 épée de 1717 ; 1 esponton du XVIIe siècle ; 1 fauchart (Sion) ; 3 carreaux pour arbalètes (Sion) ; 1 épée trouvée entre Port-Valais et Villeneuve ; 1 statue en bois de St-Georges (Martigny).

Il a été fait les dons suivants : de M. le colonel Tissot, une carte militaire de la Suisse, éditée en 1702 par les soins de LL. EE. de Berne ; de M. Calame, antiquaire, à Lausanne, une statue de chevalier, peinte.

Grâce à l'activité du Comité, plusieurs travaux importants ont été exécutés ou sont en cours d'exécution. Un plan exact de l'édifice a été commencé. On a réparé le parement extérieur du mur de la Salle de justice du côté du lac. Les toits ont été retenus. On a réparé la cheminée de la chambre de la duchesse, ainsi que les machicoulis. De patientes recherches ont permis de découvrir d'intéressantes peintures du XIIe et du XIIIe siècle sur les parois de la Salle de justice. D'importants travaux ont été faits en vue d'améliorer les abords du château.

L'Association compte actuellement 8 membres à vie et 350 membres ordinaires.

— Dans les premiers jours de juin, le Conseil fédéral, sur la proposition de M. Ruffy, chef du département de l'Intérieur,

Digitized by Google

a acheté à Paris, pour le Musée national, une magnifique **tapisserie des Gobelins.** Cette tapisserie faisait partie de la collection d'objets d'art de M. Dreyfuss de Gonzalès.

Cette pièce remarquable, admirablement conservée, a un intérêt à la fois historique et artistique. Le catalogue de la collection en fait la description suivante :

« Grande et très belle tapisserie des Gobelins, du temps de Louis XIV, d'après Le Brun, faisant partie de la suite intitulée : l'Histoire du Roi. Elle représente le Renouvellement de l'alliance entre la France et les Suisses. En l'église Notre-Dame de Paris, remplie d'une nombreuse assistance, le roi et le représentant des Suisses, prêtent, sur les Saintes Ecritures, le serment d'observer le traité ; ils sont tous deux accompagnés d'une suite de personnages portant les plus riches costumes.

» Cette tapisserie est encadrée d'une bordure aux armes de France et au chiffre du roi, ornée d'une bande fleurdelisée et enguirlandée de fleurs et de fruits ; à la partie inférieure la légende : *Renouvellement d'alliance entre la France et les Suisses, fait dans l'église de Notre-Dame de Paris par le roy Louis XIV et les ambassadeurs des XIII Cantons et leurs alliés, le XVIII novembre 1663.* »

La hauteur est de 3 m. 74 cent.; la largeur, de 5 m. 67 centimètres.

Le *Temps* donne les détails suivants sur cette tapisserie :

La pièce fait partie de la célèbre suite l'*Histoire du roi*, commandée par Louis XIV à Charles Le Brun et commencée aux Gobelins en 1665 ; la tenture ne comprenait à l'origine que quatorze pièces .

« L'Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV roi d'Espagne dans l'île des Faisans. — L'Audience donnée à Fontainebleau au cardinal Chigi, légat du pape, pour la réparation de l'injure faite dans Rome à l'ambassadeur de Louis XIV. — L'Entrée de Louis XIV dans Dunkerque. — La Prise de Lille. — Le Mariage du roi. — La Prise de Dôle. — La Réduction de Marsale. — Le Sacre du roi. — Le Siège de Douai. — L'Audience à l'ambassadeur d'Espagne. — Le Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. — Le Siège de Tournai. — La Défaite de l'armée espagnole près le canal de Bruges. — La Visite du roi aux Gobelins. »

Trois pièces complémentaires furent mises sur métier en 1716 :

Digitized by Google

« La Construction de l'Hôtel des Invalides, d'après le peintre Bulise. — La Satisfaction du doge de Gênes, d'après Hallé. — Le Baptême du Dauphin, d'après l'invention de Le Brun. »

Le *Renouvellement de l'alliance* fut d'abord traité en haute lisse une fois dans l'atelier de Laurent et une fois en basse lisse dans l'atelier de Mozini.

Plus tard, le modèle fut repris dans les ateliers de basse lisse de de la Croix père, Monmerqué et de la Croix fils ; chacun de ces ateliers produisit une réplique.

Le *Renouvellement de l'alliance* a donc été traduit en tapisserie cinq fois aux Gobelins ; il n'a pas été traité dans une autre manufacture.

De ces cinq exemplaires, le Mobilier national français en possède encore trois. Le quatrième est celui de la Confédération ; on ignore ce qu'est devenu le cinquième.

On s'est demandé comment la pièce récemment vendue avait pu tomber entre des mains particulières et entre autres suppositions on a pensé qu'elle avait été enlevée du château de Saint-Cloud pendant la guerre et naturellement avant l'incendie du château. C'est une hypothèse qui, d'après mes souvenirs, n'est pas fondée. Pour avoir l'état des tapisseries existant à Saint-Cloud en 1870, il suffit d'aller au Mobilier national consulter les inventaires.

Il ne faut pas oublier que pendant les périodes où la manufacture des Gobelins dépendait de la couronne, le prince disposait des tapisseries à son gré ; il en faisait don ou les vendait quelquefois sans avoir à rendre des comptes. C'est pour ce motif qu'il est très difficile de suivre certaines tapisseries à partir de leur sortie des Gobelins.

Les tapisseries de haute lisse étaient plus estimées que celles de basse lisse ; mais en fait les deux fabrications étaient souvent de qualités techniques équivalentes. Sous Louis XIV, la suite de l'*Histoire du roi* en haute lisse avait quatre aunes et demie de haut, tandis qu'en basse lisse on l'avait réduite à trois aunes un quart ; la longueur des pièces était également plus petite en basse lisse qu'en haute lisse ; ces indications serviront peut-être à déterminer la fabrication du *Renouvellement* du Musée fédéral.

Le Brun, très chargé de travaux, ne pouvait peindre lui-même tous les modèles de tapisserie que lui demandait Louis XIV ; il donnait des esquisses, des *pensées*, selon la

Digitized by Google

forte expression d'alors, et il surveillait la mise au point et l'exécution en couleurs du modèle.

Dans l'*Histoire du roi*, le peintre de Sève, le cadet, fut chargé du modèle du *Renouvellement* pour la haute lisse et de Saint-André de celui de la basse lisse.

Du moment que cette tapisserie est heureusement sortie d'une collection particulière, on ne peut que féliciter vivement la Confédération suisse de s'en être rendue acquéreur ; c'est un honneur pour elle et pour nous.

— La seconde livraison de l'**Histoire de la Nation Suisse** par M. B. van Muyden vient de paraître. Ce second fascicule, que nous ne faisons que mentionner pour le moment, traite des Zæhringen, de l'organisation féodale, de l'architecture religieuse, de la civilisation au XIIe et au XVIIe siècle. De nombreuses et riches illustrations sont intercalées dans le texte.

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUESTIONS

N° 3. Il y a une dizaine d'années, qu'on voyait sous les marronniers du Vallon, là où un canal se détachait du ruisseau en cascade, un kiosque avec des escaliers conduisant à une source plus ou moins savoureuse d'eau sulfurée. Les travaux des ingénieurs ont fait tout disparaître, cascade, kiosque et source. Cependant, un savant chercheur que Lausanne a perdu trop tôt, M. Ernest Chavannes, a assuré, dans un journal, que les filons de cette eau n'étaient pas perdus, qu'ils avaient été captés de nouveau ; malheureusement, l'endroit ne fut pas indiqué. Le connaît-on et veut-on utiliser les restes d'une source qui, il y a un siècle, faisait les délices de la bonne société, et est-ce que, si Lausanne, port de mer, est un fantôme, Lausanne bains et « kurort » ne pourrait pas être une réalité ?

N° 4. La campagne de Rovéréaz, à en croire le dictionnaire Levade, n'appartient plus depuis deux siècles à la famille noble qui porte ce nom. Elle a encore produit, à la fin du XVIIIe siècle, un preux chevalier, qui, s'il a commencé par être archi Bernois, a fait acte de très bon Vaudois en détournant, en 1814, le général autrichien Bubsa de se prêter aux intrigues du patriciat bernois. Qu'est devenue sa famille ?

Digitized by Google

Cayer de Dispositions

Avec leurs Démonstrations ; pour l'Exercisse
des Matelots après leur Inspection à Terre.
A s'y former en Bataille, à aller prendre Poste pour couvrir
leurs Travailleurs à faire Retraite, à s'embarquer
dans leurs Chaloupes à gagner leurs Bords;
Et ensuite à un Débarquement
Qui avec les Projets que le Major Cuenod Demartignier
a dejà fourni cy devant sur ce sujet, pourront être utiles
à ceux qui seront chargés de Regler le Service de ce Corps,
que le dit Major prent la liberté de présenter
à LL. EE. du Conseil de Guerre ses Souverains Seigneurs
le 21 Novembre 1786.

Copié aux *Statsarchiv de Berne,*
par Charles VUILLERMET, peintre,
en 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

Démonstration des Matelots du Département du Major Cuénod De Martignier en ordre de parade à Terre pour l'Inspection de leur formation en Ordre de Bataille pour aller prendre Poste pour couvrir des Travailleurs, les Barques et Brigantin s'acheminant pour aller dans la station qui leur a été ordonnée pour Protéger l'embarquement dans les Chaloupes et leur Acheminement à Bord.

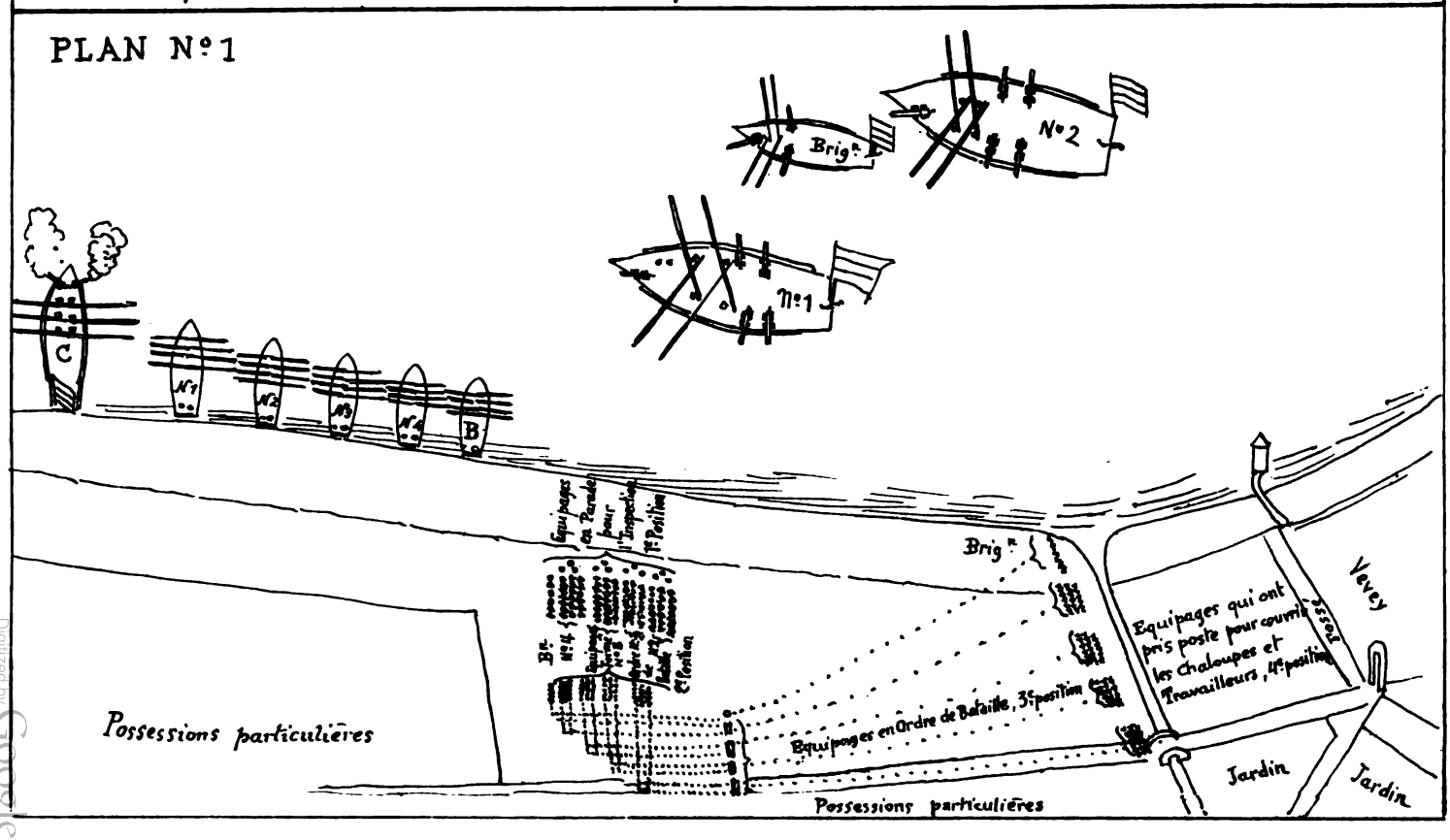

Digitized by Google

Digitized by Google

Démonstration de l'Exercice des Matelots du Département du Major Cuénod, a faire retraite, et a leur Embarquement dans leurs Chaloupes, pour se rendre à Bord des Barques et Brigantin, deux Equipages par Barque.

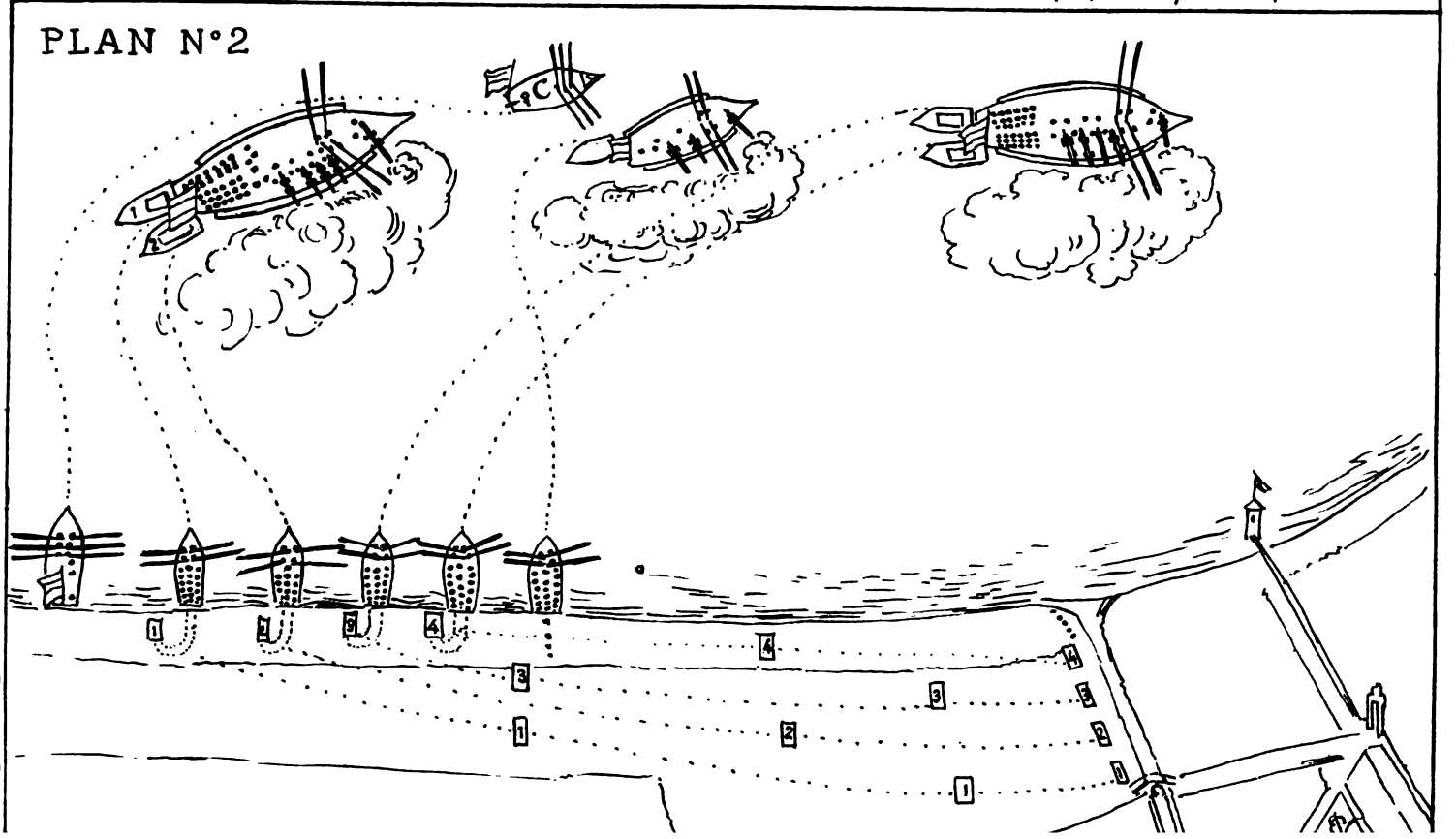

Digitized by Google

Digitized by Google

Démonstration de l'Exercisse des Matelots du Département du Major Cuénod, qui se trouvent deux Equipages par Barque, A faire Descente dans leurs Chaloupes, qui gagneront le Rivage, et à s'y former en Bataille sur la Gauche.

PLAN N° 3.

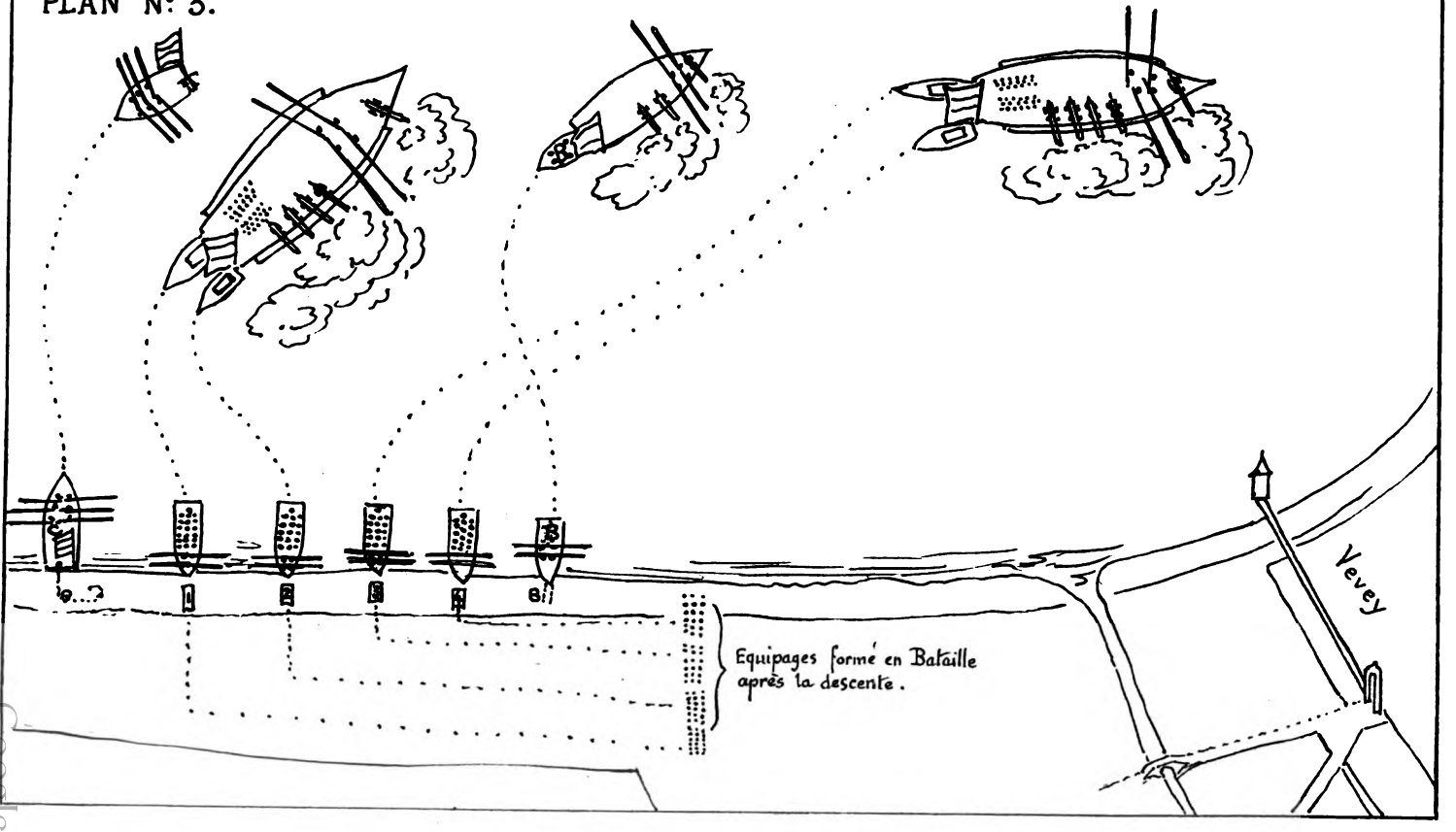

Digitized by Google

Digitized by Google

4me année. N° 8. Août 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

EXTRAITS D'UN VOYAGE EN SUISSE EN 1817-18 et 1819.

Habitués que nous sommes aux transformations qu'ont amenées la création des chemins de fer et l'essor prodigieux de l'industrie, nous avons quelque peine à nous faire une idée de ce qu'était un voyage au commencement du siècle. C'était d'ailleurs alors chose rare qu'un voyage d'agrément, et le type du touriste tel qu'il s'est répandu et multiplié de nos jours, n'existait point encore. Il y a donc quelque intérêt à recueillir les impressions que pouvait produire sur les premiers disciples de J.-J. Rousseau et de Bernardin de St-Pierre, la vue des beautés de notre nature suisse. Il y a plus : les jugements portés alors sur le pays et ses habitants nous permettent de mesurer le chemin parcouru, et c'est à ce point de vue surtout qu'il nous a paru intéressant de noter, à l'intention des lecteurs de la *Revue historique*, quelques traits caractéristiques tirés d'un « Voyage en Suisse » par un sieur L. Simond, « auteur du voyage d'un Français en Angleterre » [1]. Cet écrivain, dont le nom ne court

[1] L. Simond, voyageur français, né à Lyon, en 1767, se retira aux Etats-Unis en 1789, puis en Angleterre, et revint en France avec Louis XVIII. Au retour d'un voyage en Italie, il s'établit à Genève, où il mourut en 1831. Ouvrages : *Voyage en Angleterre*, 1816-17. 2 vol. in-8°. *Voyage en Suisse*, 1822-23. 2 vol. in-8°. *Voyage en Italie et en Sicile*, 1827-28. 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

d'ailleurs aucun risque de passer à la postérité, ne nous intéresse guère que par la matière de son ouvrage, car, au point de vue littéraire, nous aurions bien des réserves à faire. Il serait injuste cependant de lui refuser tout mérite, car si ses descriptions trahissent une certaine gaucherie, il faut reconnaître que ce genre d'écrit n'en était qu'à ses débuts et que l'auteur ne possédait pas pour peindre ses tableaux la riche palette dont disposent nos écrivains modernes. Un trait qui nous frappe aussi dans cet ouvrage, c'est la préoccupation utilitaire de son auteur. Ce lourd pédantisme finit par agacer le lecteur qui veut bien suivre le voyage en imagination et se complaire à la beauté des objets, mais qui se refuse à avaler ce savoir livresque, dont Rabelais déjà avait horreur.

C'est de Fontainebleau que l'auteur date ses premières impressions. Tout dans ce lieu, naguère si brillant, parle de grandeur déchue. L'itinéraire se poursuit par Auxerre, Dijon, Salins, Pontarlier et Jougne. La France sort à peine de la grande crise de Waterloo. Son sol est encore occupé par l'ennemi, et la famine, résultat de guerres désastreuses aussi bien que de récoltes manquées, désole les campagnes. M. Simond en prend occasion pour reprocher à ses compatriotes leur routine et leurs préjugés. Mais nous voici maintenant aux frontières de la Suisse. Laissons donc la parole à notre écrivain :

« Bientôt après avoir passé la frontière, la vue, jusqu'alors bornée aux objets environnants, des *neiges*, des pâturages, des rochers, plonge tout à coup sur un nouveau monde, dont la vaste étendue ondoyante, ombragée, est arrosée de rivières, traversée de routes, et présente des villes et des villages avec leurs antiques tours du moyen âge, et leurs aiguilles de clocher qui brillent au soleil. »

Des neiges dans le Jura au mois de juin ! cela nous rend

Digitized by Google

déjà quelque peu défiant à l'égard de ce qui suivra. Poursuivons : « Le grand miroir du lac de Neuchâtel, loin sous nos pieds, vers la gauche, contrastait, par la tranquillité de sa surface lucide, avec le mouvement général et les ombres du paysage. Au-delà de toute cette verdure, de ces villes, de ces habitations éparses, de ces ombrages, par-delà les montagnes même, plus loin que tous les objets terrestres, derrière l'horizon enfin et son atmosphère bleuâtre, qui rend l'immensité sensible et comme palpable, s'étendait une longue suite de formes aériennes, couleur de rose pâle : la chaîne des Hautes-Alpes, le rempart de l'Italie, depuis le Mont-Blanc, en Savoie, jusqu'aux glaciers d'Oberland et même plus loin. L'angle de son élévation n'est presque rien de si loin ; rapporté fidèlement dans un dessin, l'effet serait absolument nul ; mais la perspective aérienne rend à ce tableau tout ce que la perspective mathématique lui fait perdre ; et l'imagination ébranlée par ces pâles images de l'immutabilité et de la grandeur exerce sa toute-puissance créatrice. L'âme humaine est avide d'immensité ; le ciel, au-dessus de nos têtes, lui en présente une auprès de laquelle les Alpes et le globe entier ne sont absolument rien ; mais elle a besoin de ce point d'appui pour prendre son premier essor ; pour adorer Dieu, il lui faut un coin de ses œuvres ; un peu de présent pour son avenir, et de ce qui est borné pour pressentir ce qui est sans bornes ! »

Cette page, l'une des meilleures de l'ouvrage, n'est pas sans allure. Tout au plus pourrait-on reprocher à son auteur de manquer quelque peu de clarté et d'abuser de la phraséologie si chère à cette époque. Rousseau a évidemment servi de modèle, mais où le maître était sincère, l'élève paraît quelquefois factice.

C'est le petit village de Giez, près de Grandson, qui devient pour un temps le quartier général de notre

Digitized by Google

voyageur. Ses hôtes paraissent mettre le plus grand zèle à lui faire valoir les charmes de notre pays; aussi, généralisant ce qu'il constate chez eux, il rend le témoignage suivant :

« L'habitude n'a point rendu les Suisses indifférens aux beautés de leurs montagnes ; ils les parcourent dans tous les sens pendant l'été, à pied souvent, mais aussi en voiture.»

« Nos amis, empressés de faire les honneurs de leurs montagnes, dont, apparemment, ils voyaient que nous étions dignes, laissaient à peine passer un beau jour sans quelque course. Rien de plus ingrat à décrire, de plus désespérant, que le pittoresque ; aussi décrirai-je seulement quelques-unes de ces courses. »

C'est se tirer bien commodément d'embarras et l'on n'accepterait plus guère aujourd'hui de semblables défaites !

Les voyageurs se rendent d'abord à Môtiers-Travers, « lieu célèbre par la lapidation de Jean-Jacques Rousseau.» Ayant voulu passer la nuit dans un village situé « à la hauteur d'environ 300 toises », ils demandent une chambre à part à l'auberge du lieu, « espèce de cabaret dans lequel l'hôte buvait avec quelques paysans. » — « Celle-ci n'est-elle pas assez bonne ? » fut la réponse. — « Elle est assez bonne, mais nous désirons être seuls.» — « Alors vous pouvez aller plus loin. » La nuit approchait, mais elle était belle et cette réponse républicaine nous engagea à pousser jusqu'à Ste-Croix, autre village plus convenable où nous arrivâmes à onze heures du soir, après trois heures de marche, et trouvâmes un bon gîte. »

En note, l'auteur fait remarquer que les habitants de cette partie du Jura, quoique grands partisans, en apparence, de l'égalité, furent les derniers à vouloir secouer le joug de LL. EE. de Berne. — Môtiers et la maison du

Digitized by Google

philosophe nous sont décrits avec un grand luxe de détails. La *lapidation* est présentée comme ayant eu lieu à l'instigation de la *gouvernante* (l'auteur devrait dire la femme) de Rousseau, qui s'ennuyait à Môtiers-Travers et voulait l'en dégoûter. Suit une digression relative à la misère des habitants, qui voudraient émigrer aux Etats-Unis.

C'est à la façon d'un géomètre qu'on nous fait ensuite la description du Creux-du-Van. Circonférence, profondeur, temps employé par une pierre pour en atteindre le fond, rien n'est omis. « Quel amphithéâtre pour les Romains ! trois millions de leurs sujets s'y seraient assis commodément et dix mille gladiateurs auraient pu s'y égorger à leur aise. »

A Provence, « à la hauteur de deux cent cinquante toises », l'auteur observe plusieurs grands blocs « tout à fait semblables au granit des Hautes-Alpes.» Il n'était pas encore question de théorie glaciaire.

Notre voyageur se rend à la Dent de Vaulion et à la source de l'Orbe. Il visite en chemin la Grotte aux Fées et une chute qu'il prend pour celle de l'Orbe : « Le torrent, dit-il, se précipite d'environ 80 pieds, *dans toutes les règles* du pittoresque (comme si le pittoresque avait des règles !) il se brise, il mugit et couvre d'écume et de vapeurs les débris gigantesques groupés de la manière la plus extraordinaire, accrochés par leurs angles, en équilibre sur des pointes, jetés en forme de voûte.»

Rien de plus amusant que le récit de l'ascension de la Dent de Vaulion. En voici la fleur.

« L'esplanade au sommet n'a pas plus de cinquante toises de largeur. De cette arête, on a vers le midi une vue magnifique ; *malheureusement*, (c'est nous qui soulignons), c'est à peu près la même que celle que j'ai décrite à notre arrivée en Suisse, et l'on ne revient pas

Digitized by Google

impunément sur ces choses-là en description, quoiqu'on puisse les voir tous les jours, de ses yeux, avec un nouveau plaisir. »

Et plus loin :

« On ne saurait approcher l'autre bord de la crête étroite du sommet de la Dent de Vaulion sans une impression de terreur, car il est tout à fait perpendiculaire. Rampant sur nos genoux et sur nos mains, nous mîmes, dans cette attitude modeste, la tête à la fenêtre, pour voir du cent cinquantième étage au moins (deux mille pieds) ce qui se passait dans la rue : elle était étroite, mais tapissée du plus beau vert, et de nombreux troupeaux, dans l'infiniment petit, y cherchaient leur pâture. »

Au sujet du lac de Joux, le voyageur rapporte avoir vu le village (du Pont) dans un triste état, l'eau du lac s'étant élevée depuis un certain temps jusqu'à dix pieds au-dessus de son ancien niveau. « Ce lac, dit-il, n'a d'autre issue que certaines ouvertures dans le roc, appelées les entonnoirs, qui maintenant ne suffisant plus, sont entièrement couvertes. Le même phénomène eut lieu dans le XVIe siècle, et après une inondation de cinquante ans, on découvrit que la principale issue avait été bouchée à dessein, et elle fut ouverte de nouveau. » M. Simond trouve qu'il serait avantageux de dessécher le lac au moyen d'un canal, « ce qui enrichirait la commune d'une vaste étendue (cinq ou six mille arpents) de très bonne terre, qui rembourserait amplement les frais. »

L'auteur visite le château Desclées (*sic*) et le château d'Orbe. « Orbe, dit-il, était une ville romaine ; on y trouve *fréquemment* des mosaïques et d'autres restes du goût et de la domination des maîtres du monde. Ce fut ici que Brunehaut, reine des Francs, fut trahie et livrée, l'an 613,

Digitized by Google

à Clotaire II qui la fit mourir. Ce fut encore ici que les trois fils de Charlemagne s'assemblèrent en 855, pour partager entre eux son vaste empire.» (?)

Un des défauts les plus saillants du *Voyage en Suisse*, c'est le manque de précision ; or, il est peu de science où la précision soit aussi nécessaire qu'en géographie. Ainsi nous ne savons de quel village il est question plus haut, lors du voyage au Val de Travers. De même, nous devons deviner qu'il s'agit du Pont à propos du lac de Joux. Voici enfin encore un exemple de cette négligence : « Il y a quelques jours que nous fûmes conduits à une belle chute d'eau au pied du Jura, d'où, par un sentier escarpé, nous atteignîmes jusqu'à la hauteur d'environ cent cinquante toises. » Aucun indice ne peut faire découvrir et le nom de la chute et le nom de l'endroit. Serait-ce peut-être la jolie cascade intermittente de Vugelles-la-Mothe ?

Pestalozzi n'est pas présenté de la manière la plus flatteuse. « C'est, lisons-nous, un esprit exalté, d'une élocution obscure, pauvre comme les apôtres, ayant leur candeur et leur simplicité ; d'une figure extraordinaire et négligé au dernier point. » Suit l'exposé du système qui est l'objet de plusieurs critiques. « Aux taloches près (c'est l'expression dont un des élèves s'est servi) que les maîtres donnent quelquefois, il n'y a absolument rien de paternel dans leurs rapports avec les élèves. »

« Il y a plusieurs autres écoles à Yverdon, toutes nées de celle du château et toutes meilleures, parce que les élèves sont beaucoup moins nombreux et que les instituteurs ont leur réputation à faire.» M. Simond rend d'ailleurs justice aux intentions et aux efforts du malheureux pédagogue. « De toutes les productions littéraires de M. Pestalozzi, dit-il encore, je ne connais que son

Digitized by Google

roman moral de *Léonard et Gertrude*, par l'admirable traduction qu'en a faite une dame trop tôt enlevée à ses amis. » (En note : Feu Madame de Guimps).

« Yverdon est sorti des ruines de l'ancien Eburodunum. Les Romains y avaient un fort ; il servait de résidence au commandant de la flottille sur le lac de Neuchâtel, chargé de surveiller le transport des bois de construction coupés dans le Jura, lesquels descendaient par les deux lacs, par la Thielle et l'Aar, et enfin par le Rhin jusqu'à l'Océan. »

Plus loin, M. Simond ne propose rien moins que de réduire la profondeur du lac de Neuchâtel de moitié. Nous doutons fort qu'une telle proposition faite aujourd'hui eût chance de rencontrer un seul partisan ; la correction récente des eaux du Jura n'a guère laissé, en effet, chez les riverains, que de mauvais souvenirs et pourtant l'abaissement ne dépassait pas trois mètres. Quoi qu'il en soit, notre voyageur assure que par ce travail « on rendrait la communication entre les deux lacs beaucoup plus facile et l'on gagnerait autant de terrain qu'on voudrait ; enfin et surtout, on assainirait la plaine marécageuse de l'Orbe, qui contient quarante ou cinquante mille arpents de bonne terre. »

De Giez, le voyageur se rend à Neuchâtel, où il se livre à une enquête sur les régimes comparés du prince Berthier et du roi de Prusse. Il en résulte que l'un vaut l'autre, et cette opinion ne laisse pas d'être très fondée. L'itinéraire se poursuit par l'île de St-Pierre, Bienne, Moutier, Bâle. Simond visite Huningue et remarque les ruines d'un tombeau portant l'inscription suivante : « L'armée du Rhin, sous les ordres du général Moreau, à son retour d'Allemagne, à la mémoire du général Abatucci, mort à la suite des blessures qu'il reçut en défendant la tête du pont de Huningue. » « Qui a détruit

Digitized by Google

ce tombeau ? » demande-t-il à un habitant de Bâle. « C'est nous, » répond ce dernier. « Et pourquoi troubler la cendre des morts ? » « Demandez, réplique le Bâlois, à ceux qui ont détruit l'ossuaire de Morat ! » La réponse ne manque pas d'esprit. Simond ajoute : « Les deux cas n'étaient pas tout à fait semblables, mais bien l'esprit qui a présidé à ces destructions. »

A propos de la chute du Rhin, nous lisons : « Il n'est pas sans intérêt de voir comment on voyageait il y a deux siècles et demi ; c'est De Thou qui nous en fournit l'exemple : le barbare admire les vignes et ne parle que généralement des cataractes du Rhin, sans s'arrêter à celle-ci. »

Simond ne se doutait guère que trois quarts de siècle seulement après la publication de son livre, il se trouverait un critique pour le juger plus barbare encore que celui dont il se moque. Mais qui sait si dans quelque cinquante ans l'on ne rira pas de ce que nous prenons au sérieux aujourd'hui ?

Nous ne suivrons pas notre voyageur dans ses pérégrinations, d'ailleurs peu intéressantes, à travers la Suisse orientale. Il visite Schaffhouse, Constance, St-Gall et l'Appenzell. A Gaiss, il a l'occasion d'entendre le *Ranz des Vaches* (?). Or, voici ce qu'il en dit :

« Il y a, dans ces simples accents monotones et peu mélodieux en eux-mêmes, un mélange d'expression plaintive et douloureuse et d'âpreté sauvage, dont l'effet est extraordinaire », — jusqu'ici, pas d'objection, mais continuons, — « et le cri aigu du refrain ressemble à celui dont les naturels de l'Amérique septentrionale marquent leurs chants de guerre. » Voilà qui est peu flatteur pour notre chant national. « On dit que l'effet magique en est perdu et cela est assez probable. » Quel est le Suisse, éloigné de sa patrie, qui ne proteste contre cette assertion ?

Digitized by Google

« Je m'abandonnais aux impressions de cette musique alpestre, lorsque le musicien, sortant de l'étable à vaches avec ses deux seaux de lait, et me voyant là avec mes *impressions*, déposa sa charge un moment et, ôtant son bonnet, vint à moi en grimaçant d'un air si peu poétique, qu'en lui donnant mes deux batz, je sentis l'enthousiasme se calmer trop vite. »

Les bains de Pfäffers et les gorges de la Tamina excitent vivement l'intérêt du narrateur, seulement il avoue n'avoir pas osé aller jusqu'au bout ! C'est dire qu'il visite les Alpes à sa manière. Voici d'ailleurs sa profession de foi à ce sujet : « De même qu'on voit mieux les beautés de la ville en se promenant dans les rues qu'en entrant dans les maisons et montant au grenier, aussi est-ce du plat pays que l'on contemple les beautés de la Suisse avec le plus d'avantage ; car, lorsqu'on est sur les Alpes, on ne les voit pas ! »

Laissons donc de côté Glaris, Zurich, dont il est fait un pompeux éloge, Lucerne, le Righi, l'éboulement du Rossberg, les Waldstätten et même Berne, pour ne nous arrêter qu'à un seul trait de la description de l'Oberland. Cette contrée, au dire de Simond, avait été visitée pour la première fois par M. de Bonstetten, lequel, en 1777, « montra aux amateurs des beautés naturelles le chemin des Scheidecks par le Wingern-Alp » *(sic)*. Aussi les lignes suivantes n'étonneront pas :

« Le Grindelwald ne menant à rien, ses habitants voient peu d'étrangers ; et avant l'âge pittoresque où nous vivons, ils ne voyaient jamais personne : sans commerce ni manufactures, leur agriculture se borne à quelques champs de blé et d'orge et à l'éducation des bestiaux, trois fois aussi nombreux que les hommes ; ils ne connaissent d'objets de luxe que ceux qu'ils fabriquent eux-mêmes ; aucun mauvais exemple du dehors ne

Digitized by Google

corrompt leurs mœurs et l'on devrait s'attendre à trouver parmi eux les vertus communément attribuées aux premiers âges de l'époque humaine, où les patriarches vivaient si bien et si longtemps. Cependant, on ne trouve chez ce peuple primitif que des qualités intellectuelles assez bornées, une morale qui n'est pas sans tache, et point de centenaires.»

Conclusion : il n'existe nulle part de bergers d'Arcadie !

Nous rentrons maintenant sur le sol de notre canton :

« A deux lieues de Vevay, l'on rencontre le petit lac de Bré ou Bro, près duquel l'itinéraire d'Antonin place Bromagos, ville romaine dont il ne reste aucunes traces, et que la tradition suppose être à présent couverte par les eaux du lac. Des documents du moyen âge désignent ce lac par le même nom que la ville.» Contrairement à cette assertion, on s'accorde à reconnaître dans le village de Promasens (canton de Fribourg) le Bromagus dont il est question ici. « Le fond visqueux de ce lac est dangereux, dit-on, pour les bestiaux qui s'y baignent en été et ne peuvent pas toujours en sortir.»

La première vue du lac de Genève ne répond pas à l'attente du voyageur. « Les rochers de Meillerie, ou plutôt les montagnes qui les surmontent, ne dédommagent pas de la vue des Alpes.» Le lac de Wallenstadt et celui des Waldstätten dépassent en beauté le Léman. Toutefois, l'extrémité supérieure du lac trouve grâce aux yeux de M. Simond, « quoique les cataractes y fassent défaut.» Les vignobles, les murs, les chemins étroits et poudreux, sans un brin d'herbe ou un arbre, tout cela achève de le désenchanter. Il s'excuse de cette mauvaise impression en disant que le temps n'était pas favorable !

« Vevay est une jolie petite ville ; elle fut l'asile de Ludlow le régicide, qui y passa les dernières trente

Digitized by Google

années de sa vie et y mourut en 1693 ; on montre son tombeau dans la cathédrale et la maison qu'il habitait, laquelle porta jusqu'en dernier lieu l'inscription suivante : *Omne solum forti patria quia patris.*»

« Clarens est un petit village assez sale et le moins bien situé de tous ceux des environs. Rousseau aurait placé sa Julie au village de Montreux, si ce nom avait été aussi sonore que l'autre.»

« Le château Chillon est un édifice assez lourd et peu remarquable, bâti il y a six cents ans par l'illustre prince Pierre de Savoie, surnommé le Petit Charlemagne. Il paraît sortir du lac même, couvrant un rocher à fleur d'eau ; quelques soldats en forment l'inutile garnison ; la célèbre prison sous le lac est vraiment fort logeable, ayant bien *40 pieds de long, 15 à 20 de largeur et 15 de hauteur.* Plusieurs soupiraux dans l'épaisse muraille donnent de l'air et de la lumière ; seulement elle n'est point sous le lac. Dans un coin, à travers une ouverture de la muraille, on aperçoit un autre cachot d'environ dix pieds carrés : la brèche fut faite par un prisonnier qui cherchait à s'échapper ; repris, il fut mis à mort. Il avait couvert les murs de son étroite prison de dessins historiques dans le goût du Pérugin (!), lesquels semblent indiquer l'époque de sa détention. »

« On voit en grosses lettres, sur la façade du côté du lac les mots : *Liberté et Patrie*, avec la date 1815. Je ne saurais m'empêcher, lorsque je rencontre ces mots-là ainsi affichés, de soupçonner qu'il y a fort peu de l'une et que l'autre court quelque danger. C'est dommage que le Canton de Vaud, qui certainement fait exception à la règle, ait ainsi repris en 1815 le style de 1793. »

Aussi bien n'est-ce pas en 1815, mais en 1803 que notre canton a adopté sa belle devise !

« La route de Vevay à Lausanne est si étroite que

Digitized by Google

deux voitures ne s'y croisent pas sans précaution, et les célèbres vignobles de Lavaud, qu'elle traverse, ont trop de valeur pour qu'on remédie volontiers à ce défaut de largeur : un arpent de vigne d'environ quarante mille pieds carrés se vend quinze mille francs de France. » Cette estimation paraît sensiblement égale à celle que l'on attribue généralement aujourd'hui à ces mêmes vignobles.

« Lausanne est située fort au-dessus du lac et jouit par conséquent d'une belle vue ; autrement, c'est une vieille petite ville, bâtie et percée comme elles le sont toutes. De la terrasse de la cathédrale, on voit ordinairement par dessus les montagnes de Meillerie jusques aux Hautes-Alpes. »

« La maison de Gibbon est un des principaux objets de curiosité de cette ville. L'appartement a dû être agréable, mais la terrasse, dont Gibbon fait tant d'éloges, longue de quarante toises sur cinq tout au plus, sablée, dénuée d'ombre, donnant sur un verger qui cache la vue, n'est qu'une *grillade*, et le petit cabinet où l'historien écrivit les dernières lignes de son grand ouvrage sur le déclin de l'empire romain décline lui-même et tombe en ruine. »

« On sort de Lausanne sur la route de Genève par une avenue d'énormes tilleuls », c'est la place actuelle de Montbenon, « traversant auprès du lac le site du vieux Lausanne (le Lausonium des Romains), à près d'une demi-lieue de la ville, comparativement moderne. Il y a treize cents ans que Lausanne fut balayée dans le lac par une énorme vague partie de sa rive opposée, immédiatement après la chute de la montagne Tauretunum, près de Meillerie, quoiqu'à cinq lieues de distance en ligne directe. On trouve encore sur ce site des traces de l'antiquité. »

Digitized by Google

« De Lausanne à Morges, et jusqu'à la rivière d'Aubonne, le rivage du lac, moins propre à la culture de la vigne, est par cette raison plus agréable. »

« Le château de Prangin, entre Morges et Nion, a été habité par Joseph Bonaparte et lui appartient encore : ses hautes terrasses, sa façade étendue et régulière lui donnent de loin un air antique et noble et d'assez bon goût ; les apparences sont trompeuses à tous égards : son premier propriétaire fut un nouveau riche agioteur du système de Law; son dernier fut un prince nouveau, et quand on en approche, on trouve des plantations nouvelles d'arbres maigres et tondus, un parterre, des vignes presque sous les fenêtres : l'intérieur n'est qu'un labyrinthe de dégagemens qui ne mènent à rien. Les mœurs de la cour de Prangin n'étaient pas en bonne odeur dans le voisinage. »

« Coppet, longtemps habité par M. Necker et sa célèbre fille, leur sert à présent de tombe commune ; c'est un lieu consacré. »

Ici l'auteur du *Voyage* se lance dans une critique assez originale de Mme de Staël, « dont le seul grand défaut, dit-il, était une excessive ambition d'éloquence qui ne laisse pas un instant de repos à ses lecteurs ; chaque phrase est chargée, à couler bas, de philosophie, d'enthousiasme et d'esprit. »

(A suivre). H. JACCARD.

UN DOCUMENT RELATIF A L'EXÉCUTION D'UN PRÊTRE BELGE A VEVEY EN 1643.

Le 29 septembre 1643 un prêtre belge nommé François Folch a été décapité sur la place du Marché de Vevey. Ce fait a donné lieu à diverses publications, dont la première a vu le jour à Annecy dans la même année. Folch y est représenté comme une innocente

Digitized by Google

victime de la fureur calviniste. Ce premier écrit provoqua une réfutation plus ou moins officielle de la part du gouvernement bernois, mais ce document ne se retrouvait plus. Un hasard nous l'a fait découvrir, il y a quelques années, dans la bibliothèque de Berne. C'est un petit in-4° de 23 pages, imprimé à Berne en 1644. Il est renfermé dans un recueil de *Miscellanea helvetica impressa* T. IV. 1640-1665. H. III. H. XXII. 31.

Bien que ce mémoire soit d'un style très diffus, il présente pourtant un certain intérêt historique. Il ne justifie pas le moins du monde le supplice de Folch, qui est presque aussi barbare que celui des cinq étudiants de l'Académie de Lausanne, brûlés vifs à Lyon en 1652 pour cause d'hérésie. Les Bernois eux-mêmes n'ont pas attendu jusqu'ici pour en convenir, et il y a plus de cent ans que le grand Haller écrivait : « Zu unserer Zeit würde ein » solcher Schmæher hœchstens auf einige Tage » eingesperrt und dann fort gewiesen werden » [1].

Les lecteurs qui voudraient se renseigner sur cet épisode trouveront des documents assez complets dans une Notice sur François Folch publiée à Fribourg en 1881 par M. l'abbé Genoud.

Quant à nous, après avoir examiné impartialement tout ce qui, à notre connaissance, a été écrit sur la vie et la mort de Folch, nous croyons que la vérité se trouve dans deux rapports de source catholique, qui existent encore au collège de la Propagande à Rome et qui tous deux sont contemporains de la mort de Folch (1643). On y lit entre autres :

[1] De nos jours, c'est à peine si l'auteur de pareilles injures serait mis en prison quelques jours et ensuite chassé du pays.

Digitized by Google

« Ma io lo trouvai per certe adversita, un poco » turbato nel cervello » [1].

Et plus loin :

« Ma essendo corotto nel cervello, il mancava » de debita discretione : Si come s'imaginava che » li Gesuiti fussero suoi persecutori et haveva » scritto alcune cose contra di loro mal a propo- » sito » [2].

On remarquera que ces appréciations concordent tout à fait avec celles du document bernois que nous publions aujourd'hui.

Il semble donc que le pauvre Folch, au lieu d'être décapité, aurait dû plutôt être mis dans une maison de santé, et que M. l'abbé Genoud aurait tort de persévérer dans ses projets de canonisation. (Voir page 72 de sa notice).

Puisque le sujet nous a amené à parler du collège de la Propagande dont Folch avait été un élève, disons que l'on a conservé dans la bibliothèque de ce collège un portrait plus ou moins authentique de Folch. Il en a été tiré des lithographies, dont un exemplaire a été donné au soussigné à Rome, en 1877.

P. Ceresole.

RÉFUTATION DU LIBELLE DIFFAMATOIRE

au fait de l'exécution de François Folcque, prestre, exécuté à Verey.

C'est chose certaine et advouée de tous qui se trouvent affranchis de passion, qu'un Estat Souverain n'est tenu de

[1] Mais je l'ai trouvé, par suite de certaines adversités, un peu troublé dans la cervelle.

[2] Mais n'étant pas sain d'esprit, il manquait de la discrétion nécessaire ; il s'imaginait aussi que les jésuites étaient ses persécuteurs, et il avait écrit mal à propos diverses choses contre eux.

Digitized by Google

rendre compte qu'a Dieu seul des actions qui dépendent immédiatement et sans dispute de la Souveraineté, et non de l'interest d'autruy.

Mais d'autant que par fois et principalement en ce temps pervers, ils se trouvent des langues plus que serpentines, qui non seulement se licentient de contreroller l'administration des hauts Estats hors leur vocation, mais aussi sont si effrontés que de faire tort à la vérité par choses forgées à plaisir et sans fondement, dont plusieurs gens de bien et d'honneur se trouvent interessés : Suscitans mesmement des troubles fort pernicieux entre Princes et Magistrats, comme de fait c'est sans doubte le seul but auquel visent ces Esprits remuants.

A cette cause un Estat s'en ressentissant grandement, est contraint de défendre l'equité de sa cause contre ces maldisans et la faire comprendre au monde pour sa justification.

Le mesme advient maintenant à la Seigneurie de Berne au fait d'un certain Prestre exécuté au Balliage de Vevey nommé François Folcque, dont on aurait abbreuvé le monde de beaucoup de choses controuvées, et icelles finalement fait imprimer et mettre au jour à Annecy par André Levat, *par approbation et permission de Charles Auguste de Sales Evesque d'Elbron*, au contenu d'un Libelle diffamatoire, avec cette intitulation, Récit veritable sur le sujet de l'emprisonnement, procedure et martyre de Reverend et Venerable François Folcho Flamend, Docteur en Théologie, Prothonotaire Apostolique et Inquisiteur de la foy, etc., décapité à Vevey le 29 de Septembre 1643.

Auquel l'Autheur s'imagine de prouver que ledit François Folcque aye esté sans autre cause que pour la seule religion Catholique décapité, chargeant par ce moyen injustement et à tort tant les Juges inférieurs de Vevey, que la Seigneurie Souveraine de Berne de calomnies très-atroces.

Et pour donner tant plus de lustre à ce Libelle diffamatoire il attribue audit Folcque exécuté d'avoir tesmoigné contre les assauts une douceur et patience d'un Sainct. En quoy il lui fait aussi grand tort, qu'à la Justice de Vevey. Car homme ne vit oncques qui fut Calomniateur si effronté et obstiné comme ce Folcque.

Ce qui apparoit evidemment en ce qu'il s'est contre la modestie usitée à tous saincts Martyres, licentié à Vevey lieu estranger et où il n'avoit rien à commander, sans au-

Digitized by Google

cune occasion à lui donnée, de dire publiquement, Que leur Religion estoit du Diable, voire pire que celle du Diable et que mourants en icelle ils estoyent damnés avec tous les Diables, non moins que Luther et Calvin, comme mesme témoignage ledit Libelle.

Mais principalement par ses Escrits en Latin de sa propre main, qui se sont trouvés rière lui et qui pourront être exhibés en cas de besoing, attestant qu'il escrit la verité, desquels entre grand nombre d'autres, sont seulement allégués les points suivants pour s'estudier à briefveté. Premièrement que plusieurs avoyent conceu envie contre son Père à cause de ses belles terres et possessions, dont Iniquorum Coryphœus, par lequel il entend le premier d'entre les Jésuites (les qualifians tousjours du mot d'Iniques) pour l'en déboutter, l'auroit accusé à tort envers l'Evesque d'hérésie. Tellement qu'estant abbayé par tant de Chiens (entendant encor les Jésuites) de tous côtés, n'auroit pû de moins que de quitter sa patrie et ses biens et se retirer avec les siens à Douay, là exhortant ses fils à défendre tant leur père qu'eux mesmes, et que ces Iniques ne leur pourront plus faire que le Diable à Job.

En après que les Jesuites sous prétexte de bastir un Collège ont voulu faire perdre à son père ses biens : Et non contens de cela ont semé entre le fils estant parvenu Prestre et fait Curé et ses paroissiens des dissensions pour le rendre odieux, mesmement ont gagné l'Evesque pour le demettre sans être ouy, et en commettre un autre contre toute equité et raison. Surquoy il se seroit acheminé à Rome l'an du Jubilé 1625.

Estant de retour et ayant procès avec la Relaissée de son frère et ses adherantes à cause des biens delaissés par sondit frère, iceux lui auroyent suscitées des querelles iniquement et à tort, et en fin subornés deux assassins pour le mettre à mort, comme de mesme ils se sont efforcés l'exécuter à Tornay, taschans à ces fins d'attirer de leur costé l'Evesque et le Magistrat du lieu, comme de fait il auroit esté ordonné en Conseil (lequel il appelle Diabolique, Pharisaique, inhumain, sacrilège, tel que n'auroit esté depuis le commencement du monde, envers une personne juste, innocente, sacrée, bénite, saincte et vouée à choses très sainctes) de le condamner à une mort honteuse. En outre estant appelé en Justice, il auroit esté interrogué par le Procureur du Roy, s'il

Digitized by Google

n'avoit point dit Que le Roy d'Espagne estoit un Larron? Et combien qu'il ne les voulust reconnoistre pour ses Juges, il fust néantmoins contraint de respondre. Surquoy il respondit, Qu'il ne l'avoit point dit : et combien qu'il l'aye dit, ce n'estoit en mauvaise intention : Bien avoit il dit, Que six Signors et quattre Espagnols estoyent dix Diables en France, plus qu'il avoit parlé ironiquemen pource que les Italiens et Espagnols prenent Ita et Si, c'est à dire Oui, pour Non : en après qu'il a parlé comme S. Pierre en l'Evangile, Faisons trois tabernacles, ou tous les Interpretes veulent qu'il ne sçavoit point ce qu'il disoit : Adjouttant qu'il ne se soucioit de leurs bourdes et vexations, pour avoir esté evocqué à tort devant leur Tribunal, protestant pour les injures. Surquoy lui auroit esté enjoint par le Juge de vuider la Ville dans trois jours. Et que s'il n'estoit Prestre on l'envoyeroit lié et garrotté au Prince Cardinal à Bruxelles. A quoy il repeta qu'il ne se soucioit de leurs bourdes et resveries. Et après plusieurs autres tords qu'il avoit endurés à cause de ses procès, il auroit eu son recours à Vienne ver S.-Majesté Impériale.

Où ayant séjourné depuis la S. Barthelemy jusques à Pâques 1643, chantant Messes incertaines en des lieux abjets, et changeant à tout coup de logis, il auroit esté renvoyé au Père Carolus son patriote pour obtenir quelque condition. Mais voyant icelluy qu'il n'estoit du genre des Jesuites, il l'auroit renvoyé par equivoques. Dont il se seroit addressé avec un certain Italien à la Comtesse de Bucquoy, luy racontans leur misère, et qu'ils estoyent des réfugiés à cause des guerres (icy remarque le lecteur non partial si cela est usé de vérité) chantans des Messes incertaines. Surquoy ayant icelle particulièrement interrogué Folcque à cause de ses fils, elle luy auroit promis non seulement bon salaire, mais aussi une bonne condition. Mais en après par le conseil des Jesuites, pour avoir esté le Père Carolus chés elle, elle s'en seroit entierement détractée, ayant iceluy Folcque par ce moyen esté meschamment abusé et trompé par son propre patriote.

De là on l'auroit voullu renvoyer au Père Gans, Confesseur Sa Majesté impériale, à quoy il respondit, Comment d'estre renvoyé de Caïphe à Pilate? cela convient plustôt au temps de la passion, qu'au temps présent; faisant ample récit comme les Jesuites se formalisans grandement du pas-

Digitized by Google

seport qu'il avoit demandé pour Rome subornerent ledit Italien et encore un autre de boire et manger avec luy, ce qu'estant fait, il s'en seroit trouvé très-mal et fort malade. Et après avoir raconté bien au long, comme il a esté traité en d'autres façons par les Pères Gans et Carolus, il adjouste, qu'il parla au Serviteur du Père Gans en Allemand en ces propres termes, Le Père Gans n'a-t-il pas encor bien confessé l'Empereur ? Le Serviteur luy demendant pourquoy ? il respondit, Pource que nous n'avons encore point de paix, adjoustant, Que si cestoit à moy de confesser l'Empereur, je voudroy bien faire que nous aurions bien tost la paix. Et en un autre lieu il dit : Tandis qu'on ne fera point de distinction en l'Eglise entre femmes légitimes et putains, nous n'aurons point de paix. Et tandis que les Jesuites confesseront l'argent hors la bourse aux femmes contre le gré de leurs marys, il n'y aura point de paix. Aquoy il adjouste encor, Que le Père Gans et le Père Carolus avec d'autres, ne l'ayants pû faire mourir par poison, auroient tasché de tout leur pouvoir à luy dresser d'autres embusches et d'angers. Outre grand nombre d'autres qui luy seroient arrivés en la Ville Impériale de Vienne, en son honneur, vie et biens. Se plaignant en outre, qu'on ne l'auroit voulu laisser entrer dans München, dont il dit, Qu'il y avoit un conseil diabolique ou Jesuitique caché soubs cette fallace et malice.

A Auspourg ayant esté jetté hors, il serait de là venu à Ulme Ville Impériale, où il auroit esté traité plus humainement, combien qu'heretiques, tellement qu'il présenta une Requeste au Magistrat, de laquelle l'original se trouve en ses Escrits, contenant entre autres, comme il avoit souffert des persécutions plus qu'inhumaines de ses Compatriotes très desloyaux, leur ayant esté fait main forte par les Jesuites, le chargeans faussement et témérairement de Crime de lèze Majesté.

De ce mal talent, qu'il avoit conceu contre les Jesuites, est sans doute procédé qu'il a franchement profére à Vevey, Que les Jesuites enseignent une méchante et fausse doctrine.

Et combien que ces choses ne tendent pas directement aux fins dont est question ; Toutes-fois on en peut recueillir et tirer conséquence : Premièrement que Folcque estoit bien esloigné de la saincteté qui lui est attribuée en ce Libelle, pour ce que nous ne trouvons point, que les Saincts se soyent beaucoup peinés à se plonger en procès pour des

Digitized by Google

biens et dignités mondaines : ou de calomnier les Principautés Ecclésiastiques et Politiques, comme ce Folcque a fait, cela venant plustost du Diable, qui pource est appellé Diabolus, c'est à dire Calomniateur. Pour le second appert par le susdit narré et particulièrement par ce qui s'est passé à Tournay, qu'il estoit tout duit à nier et équivoquer ce qu'il avoit une fois dit et proféré. Pour le troisième que la patience telle que lui donne ce Libelliste mal informé et fondé n'a pu avoir aucunement lieu en un personnage si brusque et mal rassis. Quartement que les Jésuites en Flandre et Autriche voire les Pères en général ne sçauront pas beaucoup de gré à l'Evesque d'Elron de voulloir faire cannoniser un tel homme pour sainct qui les a chargés de meurtre et leur doctrine de fausseté et lequel ils n'ont daigné seulement d'un office pédantesque, tans s'en faut de luy avoir voullu commettre une charge plus relevée. Cinquièmement que celà révoque entièrement en doubte les qualités qui lui sont attribuées de Prothonotaire Apostolique et Inquisiteur de la foy. Car une personne de telle étoffe ne déburoit point passer sa vie si abjectement, et chanter messe çà et là pour avoir de quoy vivre, n'y escrire si inelegamment Latin, comme il fait.

Davantage ce rapporteur veut inférer qu'il soit mort comme martyre : Premièrement pour avoir esté mis en prison fort estroite, sans en avoir donné aucune occasion : d'avoir esté calomnié par le commun peuple et particulièrement par un certain Genevois, Qu'il ressemblait mieux à un Diable qu'à un prestre. Qu'il estoit un Espie, et un serviteur de l'Antechrist, qui estoit le Pape : Luy avoir arraché la barbe et l'avoir frappé de plusieurs coups de bastons et jetté des pierres et en firent pleuvoir si grande gresle, qu'ils le contraignirent de sortir du bateau, le menaçans de le précipiter dans le lac. A tous lesquels assauts il témoigna une douceur et patience d'un Sainct. Pour le second qu'il a été adjugé et exécuté à mort sans aucune cause. Tiercement que pour preuve de cela il a parlé à haute voix après avoir eu la langue percée et que la teste est sautée entre les jambes du Lieutenant de la Justice qui avoit le premier prononcé sentence de mort, et que le bruit commun est que de son corps et de son sang est sorty une très suave odeur.

Icy pourroit ou bien souhaiter, que cet Escrivain eusse mieux revocqué en memoire les parolles de l'Apostre S. Paul.

Digitized by Google

Que chacun parle la verité à son prochain, que le commun Proverbe, *Calumniare audacter semper aliquid hoeret.* Car tous ceux qui ont quelque connoissance des Bourgeois de Vevey attesteront, que tant Nobles qu'autres gens de qualité sont si bien appris qu'ils reçoivent et traitent tous estrangers qui viennent vers eux, de quelle religion qu'ils soyent avec toute courtoisie et compliments, tellement qu'ils se sont acquis toute faveur et bien veuillance non seulement envers leurs Voisins, mais aussi envers les Magnifiques Seigneurs de la Ville et Canton de Fribourg Alliés et Confédérés de ceux de Berne, Le reste du peuple de Vevey estant exactement tenu en crainte, traite de mesme les estrangers avec tout respect et honneur. Mais quant à la Seigneurie de Berne (qui ne peut que grandement se ressentir de ce Libelle) elle eust non moins désiré que Messire Charles Auguste de Sales se fust plus diligemment enquis de la verité du fait, que d'adjouter foy au faux bruit commun, pour avoir comme Seigneur bien lettré pû veoir dans Virgile ce qu'il escrit du Bruit, par lui appelé Fama, quelle est.

Tam ficti pravi q tenax, quam nuntia veri.

Principalement envers un tel Estat qui se trouve si estroitement joint par Alliance avec son Altesse Royalle et qui a fait preuve de son affection par services signalés. Cette République de Berne se peut véritablement glorifier que tout honneur et respect est demonstré aux personnes Ecclésiastiques d'autre religion, et que les Sujets des Balliages communs vivent ensemble en toute paix et concorde, comme à cela ils sont continuellement exhortés par leur Magistrat.

Mais pour reprendre plus spécialement les trois Articles sustouchés: Ce Rapporteur parlant du premier à savoir de la cause de l'emprisonnement de ce prestre, en attribue toute coulpe à ceux de Vevey, et au contraire à icelluy tous advantages controuvés, soit par mal talent, soit par ignorance. Car d'avoir esté battu avec des bastons cela se trouvera faux: comme aussi c'est chose controuvée qu'on luy aye jetté pierres comme gresle, bien est vrai qu'un certain Genevois luy en a jetté une entrant au batteau, mais non sans occasion. Toutesfois ce n'est pas chose nouvelle à telles Gens de faire d'une mousche un éléphant. De mesme se trouvera entièrement faux qu'une troupe de menue gens

Digitized by Google

l'ayent arresté voulant s'embarquer pour passer le lac. Mais au contraire se pourra véritablement adverer, que luy mesme a esté le premier promoteur de cette tragédie, desja en l'hostellerie estant à table, reprenant ceux qui y estoyent de ce qu'ils mangeoyent de la chair un jour de samedy. Et quelqu'un ayant rompu un verre, il dit, Que c'estoit le chastiment de Dieu pour avoir mangé de la chair.

En outre qu'il s'est vanté d'estre icy au nom et par commandement du Pape pour disputer contre la doctrine de Calvin. Item qu'il a dit au Genevois, Que Calvin avoit esté prestre comme luy, mais qu'il avoit renié Dieu pour servir au Diable.

Et d'avantage qu'il a dit à une multitude de gens en plein marché, Que leur Religion ne valoit rien, que c'est une religion du Diable. Item allés au Diable, aussi bien estes vous tous à luy, avec autres propos blasphématoires, tellement que c'estoit merveille, qu'il n'aye pas esté mal traité de la populace, ou précipité au lac. Ce nonobstant il est entré au batteau sans que personne ne luy aye rien fait, y blasphémant encor davantage, tellement que le Genevois l'auroit pris par la barbe, comme ayant courage d'en avoir à luy. Ce que toutefois n'osant faire, il luy dit seulement, Que s'il estoit à Genève il ne porteroit plus autre chapeau que cettuy-là. Et qui plus est il fit une telle insolence au batteau que les Papistes mesmes qui y estoyent dirent, Que s'il ne se vouloit taire, qu'eux mesmes le jetteroyent au lac.

Ce que voyants quelques honestes bourgeois de Vevey qu'il ne se deportoyt aucunement de tant de Rodomontades, injures et blasphemes, ils le menerent au Chastellain, pour rendre raison de ses actions et respondre de ses blasphemes.

Mais comme Dieu par sa singulière providence a fait prendre un tel chemin à c'est affaire : aussy ne scavoit-il se servir des moyens tendants à son advantage, ains parloit tousjours de mal en pis. Car luy estant demandé, comme on le menoit, d'où il estoit ? il répondit qu'il estoit (sauf l'honneur et respect) du cul de sa mère. Un autre disant qu'il étoit un espie il repliqua, qu'il y avoit longtemps qu'il en estoit un. Parlant au Chastellain de Vevey, c'estoit toujours sans aucun respect, le gourmandant fort incivilement, avec beaucoup d'insolences, tellement que pour tous ces meschants actes il fut finalement mis en prison.

Digitized by Google

Et touchant icelle prison dont il se pleignoit, personne n'en sçaura mieux dire que le Curé et Vicaire d'Attalens, terre de Frybourg, qui y ont esté présents, l'admonettans qu'il n'avoit occasion de se pleindre de son logement.

Concernant le second et principal poinct duquel est fait mention. Qu'il est mort innocent et pour sa seule religion. Est à savoir que la République de Berne ne se trouvoit tant intéressée en la personne de ce prestre, par la mort duquel leur Religion ne prenoit aucun acroissement, ny diminution par sa vie, que pour tesmoigner qu'une Seigneurie de Berne ne peut souffrir que quelqu'un vienne en leur pays pour disputer leur Souveraineté, y domagtiser, les donner au Diable, appeler leur Religion la religion du Diable, séduire leurs sujets, susciter des troubles, et autres semblables mesfaits, tellement qu'à bon droit leur Bailly de ce lieu a commandé de faire inquisition contre une telle personne.

Ce qu'ayant deuement exécuté, il s'est trouvé par dépositions suffisantes de gens d'honneur, par iceux confirmées par leurs serements solennellement prestés, en présence mesme du dit Folcque exécuté, d'avoir dit et proféré :

1° Qu'il estoit icy au nom du Pape pour disputer contre la doctrine de Calvin.

2° Qu'il avait entrepris de dogmatiser.

3° Que la Religion de la Seigneurie de Berne estoit une Religion du Diable, voire pire que celle du Diable, et qu'ils estoyent tous au Diable.

4° Que si on le connoissoit on l'adoreroit comme Dieu.

5° Qu'il a dit par deux fois qu'il estoit un espie.

Lesquels blasphèmes estants renvoyés au Souverain, nul ne pouvoit s'imaginer qu'une personne de bon sens et entendement les aye osé proférer en tels lieux, et sous une Seigneurie estrangère ; dont commandement auroit esté fait de sonder si d'avanture il avoit desgorgé ces exécrables propos par quelque frénésie et défaut de sens rassis. Ytem s'il en avoit repentance, demandant pardon. Toutesfois l'un n'auroit pu estre remarqué en luy et l'autre n'auroit trouvé aucun lieu. Et combien que par paroles fort amiables on aye tasché de le préparer à reconnoistre qu'il avoit grandement offensé la Seigneurie de Berne, à laquelle ne demandant pas pardon, il se mettoit en d'anger, vue leur puissance absolue, d'estre chastié à la vie. Comme de mesme en auroit esté

Digitized by Google

exhorté de la part du Curé et Vicaire d'Attalens de s'y conformer et qu'alors ils trouveroyent moyen par intercession de leurs Seigneurs et Supérieurs à obtenir sa libération.

Mais le tout se trouva sans aucune efficace, inférant, que les Justiciers de Vevey estoyent ses parties, qu'ils le pourront bien faire mourir par faux tesmoignage, comme les Juifs avoyent fait à Jésus-Christ. Et luy estant reparty que la Justice estoit establie par Leurs Excellences de Berne, comme Souverains du lieu, il persista encor à dire qu'il ne les reconnoissoit point pour tels. Surquoy ledit Curé et Vicaire se retirèrent avec remerciements de la faveur et honneur qu'on leur avoit fait. Tellement que telle son opiniastreté et arrogance fust cause que l'amiable interposition desdits Magnifiques Seigneurs de la Ville de Frybourg ne s'en seroit ensuyvie: ainsi ledit Folcque auroit receu son salaire selon ses démérites. Au demeurant on pourroit icy demander à l'Evesque d'Ebron. Si luy ou quelque autre puissance Papistique pourroit bien endurer chose semblable?

Pour le troisiesme touchant les Miracles allegués, on ne les juge point dignes d'aucune responce, comme pures inventions pueriles; et tant s'en faut que ce narré aye aucunement opéré envers les nostres, qu'à l'opposite tant de centaines de personnes attestans comme tesmoings oculaires tout le contraire, en tireront cette conséquence, que d'avanture quelques autres reputés pour Saincts auront esté canonisés de mesme façon, leur rendans par ce moyen d'autant plus suspectes les Légendes des Saincts.

Au surplus on ne peut ni doibt passer sous silence, crainte que cela pourroit estre reputé pour approbation, que ce maldisant appelle par plusieurs fois ceux de la Religion Reformée hérétiques, sans avoir esgard à l'exhortation de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui dit, Ne jugés point, afin que ne soyez point jugés. Sur qu'elle calomnie luy est reparti pour ce coup. Puisque tout jugement est remis à Celuy mesme, qui a prononcé de sa bouche cette serieuse admonition, Qu'on se reposera entièrement sur la Sentence, qui se rendra au dernier jour, Lequel sera jugé hérétique, Celuy qui aura mis toute confiance de son salut en la seule redemption que le Seigneur nous a acquise par sa mort et passion: ou celuy, qui ne s'en contentant cherche aide et secours ailleurs.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL JEAN-BAPTISTE GREMION

C'est en vain que l'on feuilletterait les dictionnaires de biographies, les *Portraits militaires*, les multiples notices sur les hommes marquants du siècle dernier, le nom du général Gremion, dit *Catogan* [1], de Neirivue, au pays de Gruyère, n'apparaîtra pas.

Et cependant, Gremion a joué un certain rôle. C'était un soldat de fortune que la tourmente révolutionnaire a porté presque sans transition de l'état d'exilé à celui de chef d'escadron, véritable type d'officier créé par le hasard et par le courage, et qui, tout en déployant une valeur très réelle devant l'ennemi, n'en était pas moins incapable, par le manque d'instruction, d'occuper convenablement les postes élevés.

Nous n'avons pu découvrir si Jean-Baptiste Gremion était un général authentique ; ce que nous savons, c'est qu'il signait des proclamations en empruntant le nom de général. Nous supposons que c'est lui-même qui s'est accordé ce titre. Au reste, dans le pays, personne n'aurait songé à lui contester ce haut grade ; il s'était bien battu en Italie et était revenu avec des blessures et des galons.

Le notaire Combaz, qui l'avait connu intimément, écrivait de lui que c'était un grand parleur, un chaud partisan des transformations révolutionnaires, très excité surtout contre les ci-devant qui lui avaient jadis joué un vilain tour. En un mot, ajoute Combaz, son air décidé aurait intimidé le diable, s'il était aristocrate.

[1] A cause d'une coiffure à la catogan qu'il portait à son retour de France et consistant en un nœud qui retroussait les cheveux et les attachait près de la tête. C'est le général anglais Cadhogan qui mit cette coiffure à la mode.

Digitized by Google

Le général Gremion se faisait remarquer par des particularités très bizarres. C'est ainsi qu'il poussa le chauvinisme jusqu'à faire peindre extérieurement son auberge du Lion-d'Or, à Neirivue, aux couleurs helvétiques, vert, rouge et jaune. Ce badigeonnage se voit encore aujourd'hui.

Un jour, il régale ses amis d'un repas archi-démocratique. La table est servie, mais les invités cherchent en vain les ustensiles qui en sont l'accessoire indispensable, les assiettes, les couteaux, les fourchettes et les verres manquent. Ce sont là des inventions féodales, et l'amphitryon Gremion les a supprimées. Il se borne à lancer à chacun sa ration de viande en disant : « Mange, mon vieux b... » Et le convive dut se servir de la fourchette primitive, celle de nos vieux pères. Quant au liquide, il était contenu dans une bouteille qui passa de bouche en bouche.

Lorsque, le 2 mai 1781, la campagne fribourgeoise s'insurgea contre l'omnipotence de la ville de Fribourg, Gremion se trouvait à Bulle, occupé à voiturer du vin pour son père. Le major Nicolas Chenaux, le chef de l'insurrection, le remarqua et l'invita à le suivre. Gremion, d'une nature ardente, ne se fit pas prier, il se mêla bientôt aux groupes des campagnards armés, criant, gesticulant, récriminant contre l'oppression dans laquelle LL. EE. de Fribourg les tenaient. Il fut même l'un des lieutenants de Chenaux.

Nous connaissons l'exode de cette levée de la campagne contre la ville aristocratique. Elle échoua. Son chef fut tué par un des siens. Son cadavre fut apporté sous le gibet, et la tête, barbouillée de noir, séparée du tronc, exposée sur le toit de la tour de la porte de Romont, le visage tourné vers son lieu natal, La Tour-de-Trême, et le corps partagé en quatre, enterré sous la potence.

Digitized by Google

La ville, qui venait de trembler devant quelques centaines de campagnards mal armés, sans plan bien arrêté, se montra, lorsqu'elle se sentit suffisamment protégée par le secours que lui amena Berne, d'autant plus acharnée dans sa vengeance. Un détachement de dragons et de fantassins tant de Berne, de Fribourg que de Morat, se rendit dans la Gruyère qui avait fourni le plus gros contingent d'insurgés, pour s'emparer de la personne des principaux, et Gremion fut naturellement du nombre [1].

« Le samedi 7 juillet, écrit Diesbach de Torny, on jugea quatre prisonniers, d'abord Gremion, dit Catogan, de Neirivue, cabaretier, âgé de 31 ans. Ce jugement fut

[1] On voudra bien nous permettre de citer ici un souvenir du Père Girard sur ce mouvement populaire dans le canton de Fribourg. (*Emulation*, année 1852.) Il nous dépeint avec une ironie fine les événements de l'époque et son état d'âme.

« Je fus témoin, en 1781, du mouvement que firent les campagnards contre la ville souveraine. On arma tous les badauds et même les écoliers ; mais comme on me trouva trop petit pour porter un fusil, j'eus tout le temps d'être partout. Toute la ville de Fribourg avait un aspect martial, surtout dans la partie supérieure par où devait pénétrer l'ennemi. Le canon était braqué dans les rues ; partout il y avait des postes composés de bourgeois, de militaires, d'écoliers. Une chose qui me parut singulière, c'est que sur le haut clocher de St-Nicolas, il y avait un magistrat tenant d'une main une lunette d'approche et de l'autre une épée nue. Avec la lunette il observait les mouvements de l'ennemi, et cela me paraissait tout simple ; mais à quoi bon l'épée nue sur ce clocher. Je m'en amusai beaucoup avec mes camarades. Demandions-nous pourquoi tout cet appareil militaire, on nous répondit gravement que les paysans voulaient saccager la ville et brûler nos maisons. Cela nous paraissait fort peu aimable, et nous avions beaucoup d'humeur contre ces brigands. Nous ne connaissions pas encore la politique, et le degré de confiance que méritent les bruits qu'elle répand. On voyait partout la terreur au visage pâle. Arrivent bientôt les troupes de Berne. C'est alors que nous devînmes fiers. Nous ne fûmes pas les seuls, car les peureux mêmes prirent courage et marchèrent tête levée. La peur veut un dédommagement, on ne parlait plus que de glaive, de gibet, de roue, de galères, et je vis bientôt que c'était sérieusement. On sévit même sur le cadavre du chef qui avait été assassiné par l'un des conjurés. »

Digitized by Google

long parce que, bien qu'ayant commandé 2000 hommes, il fut établi qu'il engagea sa troupe à mettre bas les armes et qu'il empêcha ainsi l'effusion du sang. On lut l'*acte de vérité* (l'acte d'accusation) envoyé par M. Rihyner, commandant de la garde de Berne, à la sortie du 4 mai, en sa faveur. On entendit les relations de plusieurs de nos messieurs, qui toutes lui étaient favorables. D'ailleurs. il n'avait assisté à aucun complot de rebelles. On se contenta de le bannir à perpétuité de la Suisse, en l'obligeant préalablement à paraître à genoux, devant la maison-de-ville, comme tous les autres avant lui, pour faire voir qu'il aurait mérité une peine plus sévère. La sentence fut exécutée le 14.

Gremion se rendit en France avec d'autres condamnés et entra dans un régiment. Il était chef d'escadron. en garnison dans les Pyrénées, lorsqu'il put rentrer dans son pays à la suite de l'armée française. Son chauvinisme était toujours ardent.

Au printemps de l'année 1799, les insurrections poussaient dans notre pays aussi drues que les herbes des prairies ; plusieurs communes allemandes du canton de Fribourg se soulevèrent, les arbres de liberté furent abattus ; c'était une traînée de poudre qui partait de l'Oberland et du Seeland bernois. Les communes de Rougemont et de Gessenay, qui ne s'étaient pas montrées partisans enthousiastes de la nouvelle cause, se joignirent au branle-bas insurrectionnel.

Voulant prévenir une plus grande conflagration , le Directoire helvétique envoya aussitôt à Fribourg Rodolphe-Martin Gapany, de Marsens, ancien militaire, homme énergique et résolu. Celui-ci chargea Gremion d'occuper le stratégique passage de la Tine avec une troupe de 250 volontaires de la Gruyère, afin de s'opposer à toute entreprise de ce côté. Mais les gens du Pays-d'Enhaut

Digitized by Google

ne bougeaient pas. L'inaction pesait à la nature bouillante de Gremion. Il proposa à Gapany une expédition dans la vallée des sources de la Sarine. Son plan ne fut pas agréé. Au contraire, il reçut l'ordre de licencier une partie de ses soldats. Malgré cet ordre, Gremion fait prendre les armes à sa troupe et ordonne la marche en avant ! Il caracole en tête, ceint d'une écharpe, il est suivi d'un état-major à cheval. Arrivé sur une hauteur qui domine le village de Rossinières, il ordonne les décharges de deux pièces de canon pour avertir les Alpicoles des sources de la Sarine que le général Jean-Baptiste Gremion s'avance avec son armée et qu'ils aient à se tenir sur leurs gardes.

Arrivé à Château-d'Œx, on lui fait une bonne réception et sa troupe est nourrie et désaltérée aux frais de la communauté, puis elle s'avance jusqu'à Rougemont où son chef fait planter des arbres de liberté. Il cherche à fraterniser avec les habitants qu'il appelle « des patriotes glacés ». Gapany, apprenant cette promenade militaire, la blâma. Il donna des ordres pour la retraite. Les volontaires ne demandèrent pas mieux, ils désertèrent en masse. Leur chef, presque seul, rentre dans Neirivue découragé. Il avait cru recueillir des lauriers, il ne récoltait que le ridicule. Cependant, sur l'ordre de Gapany, la Chambre administrative du canton lui alloua la somme de 40 livres suisses pour son commandement du détachement de la Tine.

A la suite de revers de fortune, le général Gremion retourna en France et l'on n'eut plus de ses nouvelles.

Fribourg, avril 1896.

F. Reichlen

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Milloud, aide-archiviste, nous communique l'extrait suivant d'une **consultation juridique** [1] :

Si un Thrésor trouvé en la Maison d'un particulier appartient au Seigneur ou bien au propriétaire d'icelle.

Mes Tres-redoubtés et Souverains Seigneurs, si très-humblement que faire puis, à vos Excellences me recommande. — Messeigneurs, j'ay receu la lettre, laquelle vous a pleu m'escrire touchant le Thrésor que l'on a trouvé à Avenche en la maison de Wilhelm Cuanet, etc : Et pleut à Dieu que le cas semblable ne m'est advenu, car je ne refuserois pas de vous en partir la moitié. Ce nonobstant autrefois j'ay veu en la crotte au chasteau à Lausanne une memoire d'un different qu'avoit esté entre un Seigneur Evesque de Lausanne et un homme d'Avenche, lequel avoit trouvé en son champ un tuppin de terre plein d'or de pièces antiques d'Avenche. Et pour ce que les prédécesseurs du dict homme n'avoyent pas caché tel thrésor par les champs, mais plustost quelque Estranger Il composa avec le Seigneur pour la moitié Et de l'autre moitié il en fonda en partie l'hospital de Avenche. Mais la différence seroit, si le dict Wilhelm Cuanet avoit trouvé le dict thrésor en sa maison, et qu'il fusse en pièces coursables depuis cent ans en ça, car tel thrésor pouvoit estre caché par ses prédécesseurs en sa dicte maison. Ce nonobstant ceux qui l'ont trouvé n'en debvront avoir, sinon pour leur vin. Et combien que la maison soit au dict Cuanet, ce nonobstant s'il avoit trouvé une mine d'or ou d'argent, cela ne seroit pas sien, mais à Vos Excellences, Lesquelles nostre Redempteur veuille preserver en prospérité continuelle, bonnes et longues vies — de Lausanne le XXII Jour de May, par vostre tres humble et tres obeissant serviteur JEAN GIGNILIAT de Lausanne.

— On nous prie de signaler à nos lecteurs l'**exposition de la famille Cornaz-Vulliet,** à Genève, contenant des documents de famille ou des objets antiques, figurant au groupe XVII et au groupe XXV. Une notice explicative donne à ce sujet tous les renseignements désirables.

[1] Mandats et Ordonnances souveraines. Recueil de Gaudard 1660. — I. Generalia pag 240.

Digitized by Google

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUESTIONS

N° 5. — On nous demande quelques renseignements sur la **baronne d'Holca** ou **Olkah**, restauratrice de la paroisse catholique de Lausanne. On croit savoir, grâce aux recherches de MM. A. de Crousaz, archiviste de l'Etat de Vaud, Schneuwely, archiviste du canton de Fribourg, Reymond, rédacteur à Lausanne, Messieurs les curés de Lausanne, d'Echallens et d'Assens, qu'elle est née probablement à Munster, en Westphalie; elle reçut au baptême les prénoms de Marie-Eléonore; la date de sa naissance serait 1756 ou 1757; elle aurait fait son éducation en France, à Paris, où elle se trouvait en 1783; elle a dû se marier vers 1775; elle resta à Nancy jusqu'en 1790 (?); le 24 mai 1792, elle vient s'installer à Lausanne, dans une maison hors de ville, près du faubourg d'Etraz, maison appelée les Toises; les magistrats de la ville l'autorisèrent à habiter la ville avec un aumônier; cette autorisation fut renouvelée de six en six mois jusqu'en 1798; elle mourut à Lausanne en 1815; elle avait été recommandée aux autorités bernoises par de hauts personnages, ainsi qu'en témoigne une lettre de la Chambre baillivale de Lausanne du 26 février 1794 et une permission signée Dumoulin du 25 pluviôse an VI.

La baronne d'Holca appartenait à une famille noble, même princière. Quel est son véritable nom de famille, qu'elle a toujours tenu à cacher? Quel est exactement le lieu de sa naissance, Münster, Breslau ou Nancy? Les dates ci-dessus sont-elles exactes?

N° 6. — Quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il donner des renseignements ou des indications de sources relatives à l'éboulement du village de **Curral, val de Bagnes.**

N° 7. — A quelle famille appartiennent les **armoiries suivantes**: d'argent au chef de gueules chargé d'un lambel d'azur.

N° 8. — **M. Edmond de la Harpe,** à Lausanne, préparant une nouvelle édition de la notice sur sa famille, serait vivement obligé envers les personnes qui voudraient bien lui faire part de renseignements utiles sur ce sujet.

Digitized by Google

4me année. N° 9. Septembre 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PETIT-SACONNEX

I

Le Petit-Saconnex, dont les destinées ont suivi dans l'histoire celles de Genève, faisait partie avant la Réforme du décanat d'Aubonne, qui s'étendait de Saint-Gervais à la rivière d'Aubonne, laquelle séparait le diocèse de Genève de celui de Lausanne. Ce décanat comprenait toute la contrée qui a dû composer l'ancien comté Equestre, dont une partie a été appelée le Pays de Gex.

Le village du Petit-Saconnex, qui a donné son nom au territoire communal qui l'environne, a commencé à se former à une époque assez reculée. Des habitations ont dû se grouper de bonne heure sur ce charmant plateau qui s'élève sur la rive occidentale du bleu Léman, au-dessus de Genève, à une altitude de 450 mètres, et d'où le regard ravi découvre le vaste et admirable panorama qui se déroule depuis le Jura jusqu'aux pics des hautes Alpes.

En effet, dès le XIIe siècle, les chartes mentionnent cette localité sous le nom latin de *Saconayus parvus ;* la langue romane l'appelle *Sachonay-lu-Pitet*, puis *Saconay-lo-Petit*. A cette date paraît la famille de Saconnex, au sujet de laquelle nous donnerons quelques renseignements.

Digitized by Google

Les actes des XIIIe et XIVe siècles parlent également des différents hameaux du Petit-Saconnex, dont les noms ont été conservés jusqu'à nos jours.

Le territoire de cette commune que l'on nommait la *Banlieue de Cornavin* se trouvait placé dans les limites des Franchises, c'est-à-dire que ses habitants jouissaient des mêmes libertés et des mêmes prérogatives qui avaient été concédées à la ville impériale de Genève et dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

On sait qu'en 1387 un évêque patriote, Adhémar Fabri, confirma et promulgua ces Franchises et les rendit définitives. En consacrant ainsi ces anciennes coutumes, il en fit le fondement de la liberté séculaire du peuple de Genève. Ces privilèges étaient fort importants et les citoyens en étaient justement jaloux.

Voici, à titre de curiosité, l'un des articles, et le plus remarquable peut-être, du Code des Franchises:

« Les citoyens et bourgeois de la cité peuvent chaque année établir et ordonner quatre d'entre eux comme *procureurs* et *syndics* et transmettre à ces magistrats toute leur autorité. Ces quatre syndics gèreront les affaires de la cité et des citoyens et feront tout ce qui sera utile à leurs intérêts. »

Les citoyens avaient ainsi le droit d'être administrés par leurs propres représentants. Les Franchises accordaient de plus aux Genevois le droit d'être jugés par leurs pairs ou leurs égaux, c'est-à-dire par les magistrats qu'ils nommaient; — de plus la garde de la ville pendant la nuit, du coucher du soleil jusqu'à son lever. — Si, dans les limites des Franchises, il était fait violence à qui que ce soit, les citoyens avaient le droit de défendre l'offensé de tout leur pouvoir.

Pendant la période du moyen âge particulièrement, le Petit-Saconnex, comme les territoires voisins, était

Digitized by Google

morcelé en un certain nombre de possessions féodales, relevant de différents seigneurs et tenues à titre de fiefs.

Le *Régeste genevois* nous donne à ce sujet d'intéressants détails dont nous relevons les suivants :

Le 7 février 1299, Ulrich Prévessin, citoyen de Genève, en réservant la fidélité qu'il doit à l'évêque, prête hommage lige à Amédée, comte de Genevois, pour divers fonds situés à Saconnex-le-Petit. Il est question dans cet acte de *La Forêt*, que possède l'évêque, d'une terre située au *Crêt*, des chemins tendant de Saconnex au *Bochet*, de Saconnex à Genève, de cette ville à Saconnex-le-Grand, etc. Les propriétaires sont entre autres : les nobles de Saconnex, de Saint-Apre, de Fernex, de Cointrin, l'église de Saint-Gervais, etc. — Les familles de Saint-Germain et de la Charrière, de Saint-Gervais, avaient aussi, à cette époque, des possessions dans ces localités.

Le 28 mars 1305, Guillaume de Pouilly, clerc (notaire) de Genève, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Genève une pièce de terre située vers La Forêt et une seconde vers Cornavin, le long de la voie publique se dirigeant de Saint-Gervais à Saconnex.

L'Hôpital de Notre-Dame du Pont-du-Rhône possédait également des droits dans le Petit-Saconnex. Cet hospice, mentionné déjà en 1236, était situé au bas de la Cité et en aval du pont du Rhône.

Le 21 juillet 1302, le recteur de cet établissement alberge à Jean Maréchal, citoyen de Genève, sous le cens annuel de six sous genevois, un pré à *Morillon*.

Le 9 septembre 1309, Jean Chabert, marchand mercier, de Genève, reconnaît tenir de cet hôpital une pièce de terre de deux poses environ, située en *Maynes*, sous la redevance annuelle de trois bichets de froment, mesure de Genève.

Le lieu dit « en Maynes » est probablement le hameau

Digitized by Google

appelé « les Mêmes » qui existait autrefois en dehors et au nord de la porte de Cornavin.

Mais tous ces fiefs disparurent peu à peu. L'introduction de la Réforme et la chute du pouvoir épiscopal firent perdre au territoire genevois son aspect purement féodal. Dès le XVIe siècle, nous voyons la Seigneurie de Genève s'efforcer de réunir au domaine de l'Etat ces possessions grevées d'anciens droits. Aussi, le 8 décembre 1638, elle acquit par subhastation le fief de Saconnex, provenant des hoirs de Guillaume de Saconnex, fief qui ne paraît pas avoir été renové et qui était peut-être le dernier qui subsistât dans cette localité. Le plus ancien plan du Petit-Saconnex que nous connaissions, qui fut dressé en 1712 et demeure conservé aux Archives de Genève, ne mentionne en tout cas aucun fief.

Notons enfin que cette possession ne constituait plus qu'un simple fief, sans juridiction, relevant de la Seigneurie.

Ce domaine était situé près du *Chemin des Crêts* ; l'on y voit encore les restes d'une tourelle de son ancienne maison-forte.

Disons maintenant quelques mots sur l'illustre famille dont ce lieu a été le berceau.

II

Les nobles de Saconnex qui, comme nous l'avons déjà dit, figurent dans les chartes dès le XIIe siècle, possédaient à l'origine le Grand et le Petit-Saconnex, ainsi que le village de Saconnex au delà d'Arve, où l'on peut distinguer les ruines d'une tour, derniers débris de leur antique château.

Au XIIIe siècle, plusieurs d'entre eux portent encore le titre de cette seigneurie primitive. Pierre, seigneur de Saconnex, prête hommage lige au comte de Genevois, le

Digitized by Google

22 novembre 1280, pour diverses possessions qu'il tient en fiefs à la Roche et dans les environs. Il était fils de feu Richard, seigneur de Saconnex.

Cette famille, qui forma bientôt plusieurs branches, fut alliée à de riches et puissantes maisons, aux comtes de Genevois, aux barons des Allinges, etc., et fournit de nombreux dignitaires aux Eglises de Lyon et de Genève ; treize d'entre eux furent revêtus du titre de comte de Saint-Jean de Lyon et l'un occupa le siège épiscopal de Genève.

Le premier représentant de cette maison qui nous soit connu est Guillaume de Saconnex, qui vivait avant 1128.

Le 19 avril 1196 paraissent le chevalier Guillaume et ses neveux, ainsi que son frère Pierre, qui vendent à Maurice de Villars, pour 52 livres genevoises, un moulin situé sur le Rhône, à Genève, indiqué comme étant le troisième à partir du pont.

Au commencement du XIIIe siècle vivaient six frères de Saconnex. L'un d'eux, Guillaume, le même probablement qui vient d'être cité, fut l'auteur de la branche qui acquit plus tard la Seigneurie de Bursinel, dans le Pays de Vaud.

Vers 1214, les frères Pierre, Girold et Richard participent à une donation faite à la Chartreuse d'Oujon (qui s'élevait entre Arzier et Saint-Cergues), d'une terre située à Saconnex-le-Grand, entre le bois de Cointrin et un sentier conduisant au hameau de Prévessin. Les hommes de Saconnex, réunis devant l'église, jurent de respecter cette donation.

En 1263, Humbert et Guillaume de Saconnex avaient établi leur résidence à Troinex.

Le 30 mars 1290, Jordane de Saconnex et ses fils Perronet, clerc, et Humbert vendent au recteur de l'Hôpital de Notre-Dame du Pont-du-Rhône, une maison et son

Digitized by Google

casal situés à Genève, au lieu dit *Bornua* (aujourd'hui rue Calvin), pour le prix de 6 livres et 12 sous genevois et sous la rente annuelle de 27 deniers.

Une branche des de Saconnex s'allia au XVe siècle avec la famille d'Estrès, avec laquelle elle se fondit et s'éteignit.

En 1602, un noble de Saconnex possédait, paraît-il, le fief et la maison-forte de Pregny.

Enfin, nous avons vu la Seigneurie de Genève acquérir quelques années plus tard le fief de Saconnex.

Cette famille disparut vers la fin du XVIIIe siècle, et ses derniers représentants furent, croyons-nous, les seigneurs de Bursinel. En 1536, une branche de la maison de Saconnex avait déjà en mains le château et la terre de Bursinel, qu'une alliance porta à la famille de Watteville, après 1791.

Rappelons pour terminer le nom du général Jean de Saconnex, seigneur de Bursinel, qui après s'être illustré au service de France, commanda avec beaucoup de distinction une partie des troupes bernoises à la bataille de Willmergen, en 1712. Né en 1646 et mort en 1729, il a laissé entre autres une *Relation de la guerre des Suisses en 1712.*[1]

On voit, par ces quelques notes, que la famille de Saconnex a joué un rôle important et souvent brillant dans l'histoire de nos contrées.

III

L'événement capital que vit s'accomplir le Petit-Saconnex pendant les temps modernes fut l'établissement de la Réforme. Son territoire, qui jusque-là était de la

[1] *Régeste genevois* ; Archives de Genève ; Besson, Grillet, Galiffe, Gaudy-Le Fort, Dufour, etc.

Digitized by Google

juridiction du mandement de Peney, placé sous la souveraineté de l'évêque, forma l'une des paroisses de la République.

En 1590, un terrible désastre frappa sa population : les troupes du duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui harcelaient Genève, réduisirent en cendres le Petit-Saconnex. Elles surprirent en même temps, entre Châtelaine et le Bouchet, un détachement genevois qui perdit 120 combattants. Au nombre des braves qui ne tombèrent qu'après une héroïque résistance, se trouvaient des représentants des familles de Budé, Du Pan, Duboule, Pictet et Dunant, du Petit-Saconnex. [1]

Mais le village, qui avant l'incendie comptait une trentaine de familles environ, [2] se releva de ses ruines. Un temple y fut construit en 1621, et la même année, Nicolas Vedel fut, le premier, nommé pasteur de la paroisse. Le grand-oncle maternel de Jean-Jacques Rousseau, le pasteur Samuel Bernard, occupait ce poste en 1680.

[1] En élargissant le chemin montant et encaissé qui relie la route de Moillebeau aux Crêts du Petit-Saconnex, et qui porte le nom significatif de *Vie* (soit voie) *des Morts*, dit *Le Genevois* du 30 août 1894, la pioche des terrassiers a mis à découvert une quantité considérable d'ossements humains. Ces restes, qu'un long séjour dans la terre avait rendus excessivement friables, n'offraient d'ailleurs aucune trace de sépulture régulière. Les corps paraissaient avoir été jetés pêle-mêle dans une ou plusieurs fosses communes.

Est-on en présence d'un enfouissement pratiqué à la suite d'une épidémie, ou ces débris proviennent-ils du combat dit de *Châtelaine*, qui fut livré, comme chacun sait, à très peu de distance de là, le 7 juillet 1590, entre Savoyards et Genevois, et dans lequel 120 des nôtres, suivant les uns, 200, suivant les autres, perdirent la vie ?

Ce qui semblerait prêter quelque vraisemblance à cette dernière hypothèse, c'est qu'un des crânes recueillis est perforé d'un trou rond, semblable à une blessure de balle.

Ce n'est du reste point la première fois qu'on trouve des ossements dans la propriété T., qui borde le chemin en question.

[2] En 1880, la commune avait 3976 habitants ; elle s'est beaucoup accrue depuis.

Digitized by Google

Pendant les dernières années du XVIIme siècle, les habitants du Petit-Saconnex accueillirent avec une touchante fraternité les malheureux protestants français, victimes des persécutions religieuses, qui trouvèrent sur le sol genevois un asile et une nouvelle patrie.

La Révolution française, dont les théories envahirent si rapidement les pays voisins, ne passa point inaperçue dans les campagnes du Petit-Saconnex. En 1794, le temple, où le culte fut interrompu, devint le lieu des séances du club révolutionnaire de la commune.

Le 15 avril 1798, la France s'empara de Genève et la réunit à son territoire. Les registres de l'état-civil du Petit-Saconnex furent remis à la municipalité de Vernier, chef-lieu de canton du département du Léman, dont ce village faisait partie.

Pour conserver les cloches, qui d'après les lois du vainqueur pouvaient être enlevées comme ne tenant pas à une horloge, le pasteur imagina de faire attacher à chaque battant des cordes communiquant avec une maison voisine, depuis laquelle on sonnait les heures. L'heure du sermon était annoncée par une double sonnerie. En 1799, on fit l'acquisition d'une horloge.

Le temple, qui possédait un orgue depuis 1797, avait été complètement réédifié en 1729. Il fut réparé en 1844, et un nouveau clocher remplaça l'ancien.[1] A côté s'élève la Mairie, gracieuse construction moderne.

A l'époque où Genève dut subir la domination française, et ensuite pendant le passage des armées des alliés, le Petit-Saconnex supporta sa large part des lourdes charges qui accablèrent notre pays.

Une lettre, du 3 juillet 1815, nous dépeint l'aspect que présentait alors cette localité. En voici les principaux passages :

[1] P. Jamin, *Temples illustrés des anciennes communes genevoises.*

Digitized by Google

« Les Pasteur ont chez eux un général autrichien et tout son état-major, qu'il faut nourrir, et autour d'eux, dans leurs prés et champs, sept mille hommes d'infanterie et de cavalerie. Mme du Pan a chez elle un régiment d'infanterie et un de cavalerie. Mme de Budé a dans son parc l'artillerie de réserve de l'armée et huit cents chevaux... Mme Revilliod a six cents Autrichiens à la Tour de Balessert...

La commune du Petit-Saconnex est mangée jusqu'au vif ! Les contributions, les réquisitions se succèdent rapidement... Mais Genève ne reviendra pas française, et cela console de bien des choses. » [1]

En effet, la bannière de Genève flotte toujours, libre et fière, à l'ombre de la Croix fédérale, — et la population du Petit-Saconnex, active, laborieuse, éclairée, poursuit vaillamment l'œuvre des ancêtres.

*
* *

Après cette petite excursion dans le domaine du passé, reportons nos regards sur les merveilleux horizons que nous présente une nature toujours sereine, toujours admirable, — et donnons la parole à M. Louis Grandjean, instituteur, qui a écrit cette page charmante :

« Nulle part vous ne jouissez d'un panorama plus grandiose que sur la promenade des *Crêts*. Les expressions les plus riches, les plus recherchées ne sont qu'un faible secours pour décrire cette nature superbe et fière ; c'est à peine si le pinceau du peintre arriverait à donner l'illusion du tableau, tant les formes en sont parfois vaporeuses, tant les teintes en sont variées et délicates. On n'ose pas y toucher, on craint de se trouver au-dessous de la vérité et de ne pouvoir rendre la chaleur de ton de

[1] Edmond Pictet, *Notes historiques sur le Petit-Saconnex*, ms. — L'auteur de la lettre citée, M. de Constant, propriétaire à St-Jean, écrivait à sa sœur, qui habitait Lausanne.

Digitized by Google

ce soleil couchant, — car c'est à ce moment qu'il faut se laisser aller à l'émotion, et sentir combien nos aspirations au beau sont loin du beau dans la nature.

» Et si maintenant vous voulez avec moi détailler quelque peu ce féerique décor, prenez place sur ce banc surélevé, rustique belvédère. D'abord, au premier plan, un pré qui dévale, un lopin de vigne, quelques murs, trois maisons, le tout caché, enfoui dans des massifs de verdure. Au second plan, les hauts quartiers de la ville, avec St-Pierre et ses clochers, puis beaucoup plus sur la gauche, et découpé par des cimes d'arbres, le lac, bleu du reflet des cieux.

» Puis au-dessus de tout cela, les grands accidents de la nature : les deux Salèves, sévères le matin, riants et verdoyants le soir ; plus loin, le Môle, et derrière, dans le lointain, la chaîne des Alpes qui se déroule, majestueusement dominée par le Mont-Blanc, dont la couronne de glace étincelle aux feux du jour.

» Quand toute cette nature est encadrée par un ciel d'un azur intense, lumineux, et que le soleil, devenant moins ardent, semble gagner les plages du couchant, — il est bon de rester dans une admiration muette, car chercher à saisir les détails, ce serait s'approcher trop près du tableau, ce serait manquer l'ensemble.

» Et derrière soi, les derniers rayons de l'astre qui va disparaître dorent le front du Jura, que masquent, en partie, les arbres de l'avenue, l'Asile des vieillards, celui des convalescents, et là-bas, du côté du Fort, ce coquet petit chalet, tout fier de la verdure qui l'entoure. »

H. Gay du Borgeal.

Digitized by Google

EXTRAITS D'UN VOYAGE EN SUISSE EN 1817-18 et 1819.

(Suite et fin).

Simond n'est pas flatteur pour Genève, dont il ne sait pas saisir le côté pittoresque : « Deux des trois entrées de Genève, et les plus fréquentées, celles de France et du Valais, présentent cette ville sous un point de vue peu favorable ; on voit des rues sombres, pavées de cailloux pointus, boueuses et sans trottoirs, bordées de vieilles bicoques à cinq ou six étages. Les moins étroites de ses rues sont comme ensevelies sous la projection extraordinaire des toits, avançant de douze à quinze pieds, et soutenue par de frêles poteaux qui s'élèvent du pavé jusqu'à leur hauteur. C'est la caricature des galeries de Berne, et rien ne saurait offrir un contraste plus frappant que la majesté tranquille de cette dernière ville et le mouvement, l'air vulgaire et pauvre des rues basses de Genève. »

Il existe cependant une belle entrée, c'est celle du côté de la Savoie, mais sauf les maisons du quartier de la Treille, « le plus grand nombre sont des antres ténébreux dont la grande solidité n'est qu'un défaut de plus ». D'ailleurs, l'écrivain rend hommage au goût des arts et de l'étude chez les Genevois de toutes les classes. Mais il croirait n'avoir pas parlé de Genève s'il ne consacrait pas une dizaine de pages aux questions religieuses. On était alors à l'aurore du « Réveil » et la tolérance n'était pas encore la vertu dominante des Genevois.

Dans le domaine scientifique au contraire, l'union entre les Suisses des divers cantons paraissait s'établir justement à cette époque par les assemblées annuelles de la Société helvétique des sciences naturelles. En 1818, c'était

Digitized by Google

Lausanne qui avait l'honneur de recevoir les naturalistes. Voici ce qu'en dit M. Simond :

« Je fus présenté, moi indigne, à cette assemblée des Plines de l'Helvétie. Je ne sais si ce que l'on apprend dans les assemblées de ce genre répond à l'appareil qui les accompagne et à la peine qu'on prend de s'y transporter ; et considérant le temps perdu à écouter ce qui ne nous intéresse pas, il paraît certain qu'on ferait plus de besogne en beaucoup moins de temps chez soi, ou dans un tête à tête dégagé d'ostentation ; mais peut-être que l'ostentation même n'est pas à négliger comme stimulant, et que la séance académique, si elle ne vous apprend rien, vous donne au moins la volonté d'apprendre. »

Nous sommes trop de notre époque et de notre pays pour souscrire à de telles affirmations. Elles se détruisent d'ailleurs d'elles-mêmes par le compte-rendu que donne M. Simond de cette intéressante séance. Comme il le dit, deux différentes relations de l'inondation de Bagnes ont en particulier excité beaucoup d'intérêt ; « l'une éloquente et poétique, par M. le ministre Bridel ; l'autre didactique, et portant simplement sur les faits, pour l'intelligence desquels un modèle en terre glaise avait été préparé la veille, par l'ingénieur M. V. (enetz), chargé des travaux. C'est M. *Escher*, surnommé *de la Linth*, qui nous a donné cette dernière relation. »

Suit une description très exacte du terrible cataclysme. Il n'y a guère qu'un détail qui puisse paraître sujet à caution : « Il existe des traces évidentes d'une ancienne catastrophe que la tradition et même quelques notices historiques placent dans l'année 1595. Une poutre du plafond d'une maison de Martigny porte l'inscription initiale suivante : M. O. F. F. 1595. L. Q. B. F. I. P. L. G. D. G., dont voici l'explication ingénieuse donnée par un M. Vaudan, magistrat du lieu : *Maurice Olliet fit faire*,

Digitized by Google

1595, lorsque Bagne fut inondé par le glacier de Getroz ».

Ceci est décidément par trop ingénieux et ne doit être accepté que sous réserve.

Quant aux mesures destinées à éviter le retour du phénomène, M. S. n'accepte pas entièrement celles que propose M. l'ingénieur Venetz, mais il juge à propos de nous faire modestement part de celles qu'il a lui-même imaginées !

« L'assemblée a écouté avec un intérêt tout particulier des détails extrêmement curieux qui lui ont été communiqués par un professeur distingué de l'académie de Genève, récemment arrivé d'Angleterre, sur de nouveaux développements donnés aux manufactures de ce pays par l'application des machines à vapeur. M. le professeur a fini par poser en fait que le résultat de cette application indéfinie des machines et de cette perfection de l'industrie était pernicieuse.(!) Comme la Suisse est devenue un pays manufacturier... l'assertion du professeur a causé quelque inquiétude dans l'assemblée, qui aurait désiré qu'il s'expliquât. »

Voilà un trait amusant dont Töpffer n'eût pas manqué de faire son profit.

« Le célèbre M. Owen, de Lanark, inventeur du système de société en parallélogrammes, nous a donné, par l'entremise d'un interprète, des détails intéressants sur la discipline qu'il a établie dans sa grande manufacture à Lanark, et qui lui assure la reconnaissance des amis de l'humanité. »

Tout cela n'est pas très clair ; aussi M. Simond déclare naïvement que n'ayant pas très bien compris M. Owen, il ne veut pas s'exposer à le calomnier en expliquant sa démonstration.

Désirant revoir plus à loisir quelques parties de la Suisse, le voyageur part de Genève en septembre 1818. Il

Digitized by Google

passe par Coppet, puis par Coligny (*sic*) où, dit-il, « l'on trouve des eaux vives en abondance, des bois, de vertes prairies et une belle vue. A Morges, la route d'Yverdun gravit le Jora, d'où la vue plonge sur le lac, qui a cinq lieues de largeur dans cet endroit; il est bleu comme l'océan des tropiques, passant au vert d'émeraude près des côtes, et rayé de blanc quelquefois dans toute sa largeur ; enfin, l'aspect change d'un jour et d'une heure à l'autre, sans qu'il soit possible de se rendre compte des accidents de lumière ». « Une belle vallée remplissait l'espace entre le Jora et Lausanne, dont la cathédrale terminait avantageusement la perspective le long du lac. A la Sarra, ces belles vues cessent ; mais on les retrouve après avoir passé Yverdun, et surtout à Saint-Julien, sur le Jura, d'où l'on découvre toute la Suisse jusqu'aux Alpes. »

Inutile de faire remarquer qu'il ne peut être ici question de Saint-Julien, situé près de Genève, en Savoie. L'itinéraire se continue par le Locle. Ici, dit l'écrivain, « l'hiver dure sept mois et la neige s'élève à trente pieds » soit neuf mètres, ce qui est une évidente exagération, mais ici comme ailleurs on ne prête qu'aux riches !

Du Locle, M. Simond se rend à la Chaux-de-Fonds, puis à Porrentruy, Delémont, Bienne, Aarberg et Avenches. La description qu'il nous fait des ruines d'Aventicum ne manque pas d'exactitude. En revanche, voici ce qu'il dit de Payerne : « Cette ville, à deux lieues d'Avenches, possède la selle de cette bonne reine Berthe qui, au dixième siècle, *filait* et faisait du bien ; ainsi que son tombeau (*sic*). La selle est suspendue assez peu convenablement dans l'auberge principale du lieu ; elle est fortement construite en bois et en fer ; mais ce qui la rend remarquable, ce sont deux gaînes spacieuses, une de chaque côté, en forme de culotte, et faisant partie de la

Digitized by Google

selle ; elles étaient destinées à recevoir et à garantir Sa Majesté, qui ne pouvait ainsi être désarçonnée. Il est peu probable qu'aucun cavalier ait jamais fait usage de semblables précautions ; cette selle était par conséquent à l'usage d'une femme, d'une femme de qualité sans doute ; elle est d'ailleurs pourvue d'une ouverture destinée à recevoir la quenouille ! donc c'était la selle de la reine Berthe ! Reste à savoir comment cette bonne reine parvenait à s'y placer. » Chacun sait que cette prétendue selle n'a jamais eu la destination que lui prête ici notre écrivain. « Le cercueil de la reine Berthe, découvert il y a peu d'années, a été déposé dans la cathédrale, sous un tombeau de marbre. Elle avait elle-même bâti cette cathédrale avec des matériaux tirés d'Avenches. »

Nous ne suivrons pas M. Simond dans ce nouveau voyage dont voici les étapes successives : Aarau, Zurich, Glaris, Schwytz, Einsiedeln, Stanz, Sarnen, Interlaken, Thun et Berne. Il y a peu de chose à glaner dans la description médiocrement intéressante qu'il en donne. A Glaris, il cherche à se renseigner exactement sur la campagne d'Helvétie en 1799, dont Souvarow d'une part, Masséna, Molitor et Lecourbe de l'autre, sont les héros.

Le canton de Berne produit dans son ensemble une impression des plus favorables sur le voyageur.

« Il est impossible, dit-il, de parcourir ce canton sans être frappé du bien-être universel et de l'air d'indépendance et même de fierté des paysans. » M. Simond raconte ailleurs qu'on disait en Suisse : « Grossier comme un Zurichois, fier comme un Bernois et intéressé comme un Genevois », et il a soin d'ajouter, pour comble d'amabilité : « Ces sortes de généralisations, toujours exagérées, sont rarement tout à fait gratuites. »

L'admiration de M. Simond pour les Bernois se manifeste par l'importance qu'il attribue aux établissements d'Em.

Digitized by Google

de Fellenberg, à Hofwyl, auxquels il ne consacre pas moins de 41 pages de son livre.

Il est moins flatteur pour Fribourg et le père Girard. Après avoir relevé l'aspect pittoresque de la ville, il dit : « L'intérieur n'est pas brillant. C'était jour de foire lorsque j'y suis arrivé ; l'aspect des rues encombrées d'une foule bruyante et causeuse d'acheteurs et de vendeurs, d'oisifs, de mendiants et de moines ; la saleté des maisons, les madones, les crucifix colossaux, tout rappelait l'Italie.» Et plus loin : « Les Fribourgeois les plus instruits s'avouent en arrière de leur siècle, mais se consolent en remarquant que *l'on est encore plus bête à Soleure.* »

Voyons maintenant l'enseignement :

« Le père Gérard (*sic*) est un homme d'esprit, fort simple dans ses manières, et dont la conversation plaît du premier abord. J'avais conçu la plus haute idée de son établissement, où M. F. a bien voulu me conduire le jour suivant : nous y avons passé plusieurs heures. Voici le résultat de cette visite : La première classe, fort nombreuse, était une cohue, où les trois quarts des enfants jouaient ou s'ennuyaient et perdaient leur temps : cependant quelques moniteurs, en très petit nombre dans la salle, avaient un cercle autour d'eux. Le désordre était le même dans les deuxième et troisième classes, mais les élèves étaient peu nombreux. Dans la quatrième classe, j'ai aperçu une vingtaine d'élèves autour de leurs moniteurs qui, le cahier à la main, proposaient des questions assez oiseuses qui semblaient avoir été apprises par cœur. Le père Gérard lui-même n'a pas paru. On m'a dit que le changement de local était cause du désordre momentané dont j'étais témoin, lequel n'aurait pas lieu dans la nouvelle école que l'on construit ; mais je ne peux parler que de ce que j'ai vu, qui ne diffère en rien de l'ancienne routine vicieuse des écoles.»

Digitized by Google

Nous approchons du terme de nos pérégrinations. Voici Bulle et la Gruyère ; puis :

« La vallée monte insensiblement jusqu'au pied de la Dent-de-Jaman qui la termine. Un étroit plateau sépare les pentes opposées. Derrière nous, fuyait en perspective la vallée de Gruyère, ses forêts, ses chalets épars, ses hameaux, ses verts pâturages, asiles de la tranquillité et de la paix. L'autre côté offrait un point de vue éblouissant de beauté ; c'était le lac de Genève, couvert d'un brouillard dont la surface était tellement de niveau et si dense qu'elle réfléchissait les montagnes environnantes, comme l'eau aurait pu faire, quoique d'une manière plus douce et plus harmonieuse. »

Voilà le Léman quelque peu réhabilité. Pour achever son tour de Suisse, M. Simond visite encore le Vallais. « A Saint-Maurice, dit-il, on vous indique le lieu, marqué par la tradition, où une légion romaine tout entière, la légion de Thèbes, composée de six mille hommes, souffrit le martyre l'an 302, pour avoir embrassé le christianisme. Gibbon fait voir comment cette fable s'accrédita cent ans plus tard et donna lieu à la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice, qui subsiste encore, par ce Sigismond, roi de Bourgogne, qui avait été l'assassin de toute sa famille et fut lui-même arrêté et mis à mort dans l'abbaye. »

Les dernières pages du *Voyage en Suisse* sont consacrées à Genève. Cette ville paraît avoir exercé en effet une certaine séduction sur notre écrivain, et la preuve, c'est qu'il finit par s'y établir. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de dénigrer consciencieusement les mœurs originales de la république. Il est vrai qu'en guise de conclusion, il fait la curieuse déclaration que voici :

« Aucun pays au monde n'est comparable à la Suisse en beautés naturelles, aucun n'a un peuple plus estimable. Les choses dures que je me suis permis d'en dire quelquefois

Digitized by Google

dans le cours de cet ouvrage l'ont été à bonne intention ; on ne s'y trompera pas, et j'espère qu'elles me seront pardonnées. »

Nous aurions mauvaise grâce à rejeter une excuse aussi aimable. D'ailleurs si bon nombre des critiques de l'auteur du *Voyage* peuvent encore nous être adressées, la plupart ne seraient aujourd'hui plus fondées. En tout état de cause, il faut se souvenir que le véritable ami n'est pas celui qui vous loue, mais bien celui qui vous reprend et vous conseille. Les peuples républicains, tout comme les rois, ont des courtisans dont ils doivent se défier ; qu'ils se félicitent donc lorsqu'un ami veut bien leur signaler leurs erreurs et leurs fautes.

Certes, on a progressé depuis que le *Voyage* a paru ; on ne se contenterait plus des renseignements approximatifs que M. Simond s'est procurés au hasard des rencontres, mais il est un point sur lequel il s'exprime d'une manière assez remarquable, c'est au sujet de la situation économique de la Suisse et de sa voisine de l'ouest.

« On ne menace pas seulement la Suisse à la prochaine guerre ; on est dès à présent en hostilité avec son commerce, sans réfléchir que c'est à tous égards se faire tort à soi-même. La France a beaucoup plus d'articles à fournir à la Suisse que la Suisse à la France, les vins fins, les draps, les soieries et toutes les denrées coloniales, en retour du fromage et des bestiaux, des montres et de la dentelle. Le commerce n'est qu'un échange et ne peut être que cela. Il n'y a pas d'écolier en économie politique qui croie à présent à la balance favorable ou défavorable du commerce. La somme totale des exportations et des importations est toujours réciproquement identique ; c'est la double expression d'une même quantité présentée sous deux dénominations ou formes différentes. Ce qu'on retranche d'un des membres de l'équation, il faut

Digitized by Google

l'ôter à l'autre également. Fermez la porte au fromage, adieu le sucre et le café ; excluez les montres, on cessera de boire du Champagne et du Chambertin. Autrefois, la Suisse tirait tout de la France ; à présent, cela devient impossible, faute de réciprocité : est-ce par ignorance que l'on maintient cette lutte contre les produits étrangers ? je ne le pense pas ; mais par mauvaise humeur politique, et pour se concilier quelques manufacturiers dont l'industrie ne peut se passer du monopole qu'on leur donne, aux dépens des autres manufacturiers d'abord, qui eussent fourni leurs produits en retour de ceux de l'industrie étrangère ; et ensuite aux dépens de toute la nation, qui paie plus cher les produits de la manufacture soutenue artificiellement par le monopole. Le principe d'exclusion est tellement enraciné partout qu'en Angleterre, où assurément la saine théorie commerciale est connue, la politique étroite et fausse des prohibitions subsiste encore. Les ouvrages d'horlogerie et les colifichets d'or et d'argent, que la patiente industrie des habitants du Jura, emprisonnés par leurs neiges pendant plus de six mois par année, produit à plus bas prix qu'en Angleterre, y sont prohibés, bien que l'on sache qu'une somme égale de produits anglais fût sortie pour en solder la valeur. On ne saurait trop répéter ce principe, également lumineux et consolateur, si bien établi en économie politique, que la richesse d'une nation enrichit toutes les autres, et que ses progrès font leurs progrès, le bien trouvant enfin son niveau dans le monde civilisé, comme les eaux de l'Océan et l'air de l'atmosphère, quoiqu'un peu plus lentement. La force militaire n'entre point ordinairement dans cette communauté de biens entre toutes les nations : il y a séparation sur l'article du canon et des baïonnettes ; mais la Suisse fait exception ; car à son égard on peut dire que sa force fait celle de ses voisins. »

Digitized by Google

On ne saurait mieux parler, et pourtant les faits nous prouvent que rien n'est durable comme l'erreur en économie politique et que les fautes commises ne se corrigent guère.

En résumé, si M. Simond n'est pas un grand écrivain, et la pauvreté de son style en est la preuve ; s'il ne fut pas un savant naturaliste, comme l'absence en lui de tout don d'observation le démontre, son ouvrage témoigne une véritable intelligence des conditions indispensables au développement et à la prospérité des Etats, et n'aurions-nous retenu de lui que ces quelques saines notions, que nous ne croirions pas avoir perdu notre temps en lisant son ouvrage.

H. JACCARD.

UNE LETTRE INÉDITE DU DOYEN BRIDEL

MONSIEUR,

Recevez l'expression de ma reconnaissance pour les ouvrages que vous avez bien voulu m'envoyer et la lettre flatteuse qui les accompagne. Si ma correspondance peut être utile à vos travaux littéraires, elle est fort à votre service et je répondrai de mon mieux aux diverses questions que vous m'adresserez. Mais, Monsieur ! quoique je sache le Dialecte *Romand* usité dans la contrée que j'habite, je n'en ai pas fait une étude approfondie et mes recherches dans ce genre n'ont abouti qu'à me prouver que ce Dialecte, antérieur chez nous à la langue Française, est composé de mots d'origine latine (c'est le plus grand nombre) et de mots d'origine celtique — sans parler d'une centaine de mots dérivés manifestement du grec. J'ai même fait un glossaire de ce patois ou dialecte Romand de plus de 3000 mots avec leur étymologie, mais je n'ai pas eu encore le temps de le compléter.

Je me suis longtemps trompé en cherchant à nos mots patois des étymologies celtiques, à la manière de feu *M. de Cambri*, avec lequel j'ai eu de longs entretiens à ce sujet. Maintenant j'avoue de bonne foi (et c'est Monsieur ! la lecture de votre grammaire qui a

Digitized by Google

achevé ma conversion) que pour un mot de famille celtique dans notre *Romand*, j'en trouve cinq de familles latines, et je préfère la vérité au système de nos celtes modernes, dont je suis revenu, après en avoir été infatué pendant quelques années. D'ailleurs notre Suisse romande tire son nom des Romains; nombre de ses villages ont des noms latins; elle possède à elle seule les trois quarts au moins des monuments Romains qui existent dans le territoire helvétique. Tout annonce donc que les Romains y avaient introduit leur langue, et qu'en s'altérant à travers les siècles elle est devenue notre patois actuel.

Je devrais vous parler, Monsieur! des ouvrages que je tiens de votre bonté, mais je ne serais que l'écho des journaux qui leur rendent justice; mon mince suffrage ne serait d'aucun poids; un homme obscur tel que moi fait nombre sans doute, mais il ne compte pas: ce qui ne m'a pas empêché de lire et relire avec autant d'attention que d'intérêt ce que vous dites de la formation de notre langue actuelle et de son passage de la *latine* à la *française* par la *Romane*. Rien de plus clair et de mieux lié que vos raisonnements et les conséquences palpables qui en résultent. Je vous ai précédemment admiré comme poëte, recevez maintenant, Monsieur! le même hommage comme grammairien et grammairien philosophe.

Vous n'ignorez pas, Monsieur! que les *Vaudois* qui habitent les vallées du Piémont ne doivent point être confondus avec les *Vaudois* qui habitent les bords du Léman; ce sont deux peuplades très distinctes, dont les dialectes, quoique fort différents, ont la même source; vous connaissez la *noble leiçon* des premiers antérieure à l'an 1100 et qui a été plusieurs fois imprimée. Je n'ai vu rien d'autre dans ce dialecte ultramontain.

Nous avons encore dans une partie du canton des Grisons un dialecte de la même famille, que parle une peuplade d'environ 36,000 personnes; il est connu dans les vallées que l'*Inn* traverse depuis sa source (Engadine) sous le nom de *Romanch* ou *Romansch* et il s'appelle *Ladino* dans les hautes vallées situées près des sources du Rhin: le culte divin se fait dans ces deux idiômes qui ont chacun leurs bibles, leurs liturgies, leurs cantiques, leurs chroniques, etc. Je comprends aisément le *Romanch*, mais non pas le *ladino* plus dur et plus mêlé de mots allemands. L'isolement des communes qui parlent ce dialecte n'a pas peu contribué à le conserver dans ce coin des hautes Alpes d'où il n'a pas même pénétré dans les vallées limitrophes du Tirol où l'on ne connait que l'allemand.

Si vous ne connaissiez pas, Monsieur (ce qui n'est nullement

Digitized by Google

probable) les titres des principaux ouvrages imprimés en *Romansch* et en *Ladino,* vous les trouverez dans la LXVIe lettre du voyage en Suisse et dans les Grisons de *W. Coxe.*

Notre Romand se parle dans le bas Valais, dans les cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, de Fribourg et dans la partie de l'évêché de Basle réunie récemment au canton de Berne : par les vallées du Jura il s'étend jusqu'*aux Vosges;* comme je l'ai vu, Monsieur! par un petit *idioticum linguæ romanæ Barbaræ vulgo patois quæ in Alsatia viget* — dans Schæpflin, *Alsatia illustrata* T. I, p. 97. Il paraît même se rapprocher du *Vallon* que parlent les paysans d'une partie de la Flandre.

M. *de Goupil,* Flamand très instruit, me demanda il y a quelques années, une petite histoire écrite dans notre patois et devant moi il la traduisit aisément en Français, à l'aide du Vallon ; il n'y eut que deux mots qu'il ne comprit pas thilo s. m. rucher — einnortschi v: ensorceler.

Des villes de la Suisse romande il n'y a plus que *Fribourg* où le patois fleurisse encore, il y est très doux et très élégant surtout dans la bouche des femmes ; dans les autres cantons ce ne sont guères que les paysans qui le parlent plus ou moins grossièrement ; il diffère d'un village à l'autre, à plus forte raison d'un canton à l'autre, mais le fond en est le même et on s'entend aisément d'un lieu à l'autre. Je trouve que celui de nos vallées alpestres de l'ancien comté de Gruyère est le plus rapproché de sa source; aussi ils l'appellent le *Reman ;* dans les plaines inférieures il porte le nom de *Kouetzo* et est sensiblement plus dur et plus guttural.

Peu de gens parmi nous, Monsieur ! se sont occupés du Romand. Nous avons un petit nombre de pièces patoises imprimées ; encore sont-elles modernes, ce sont des histoires populaires, des coq-à-l'âne, des chansons dont la plus connue est le *Ranz des vaches.* Je ne sache pas qu'il reste aucun monument écrit de l'idiôme du pays de Vaud avant l'an 1200. La bibliothèque de l'Académie de Lausanne ne possède rien en ce genre : on est occupé à mettre en ordre les archives du canton, sitôt ce travail fini je prierai qu'on fasse des recherches sur les documents relatifs à vos travaux qui pourraient s'y trouver, les plus anciens que je connaisse sont des chartres, des testaments, des lettres qui ne remontent pas au delà de 1250 et qui par conséquent Monsieur ! sont trop modernes pour être utile à votre plan. Les cartulaires de nos anciennes abbayes sont détruits ou dispersés, ce qui en restait a été brûlé par nos paysans, quand ils prirent les armes il y a quelques années pour anéantir de force tous les titres relatifs aux droits féodaux.

Digitized by Google

Nous avons une *Société* pour l'avancement de l'*histoire de la Suisse dans le moyen-âge.* J'écrirai à son président pour lui demander s'il n'a rien dans ses archives et dans ses propres collections qui sont très riches, de relatif à la langue Romane, et j'aurai soin, Monsieur! si nous découvrons quelque chose de vous en procurer une copie.

J'attendrai avec impatience les communications que vous voudrez bien me faire et je présume que pour y mettre de l'ordre la meilleure méthode est de m'adresser des questions comme j'ai eu l'honneur de vous le dire au commencement de ma lettre; je ferai mes efforts pour y répondre de suite.

Quelle estime fait-on *du dictionnaire du vieux langage français ou de la langue Romane,* Paris 1767 et 1768, 2 vol. Il m'a paru très bon à consulter et j'y ai retrouvé beaucoup des mots et des locutions de notre patois qui n'est pas si éloigné du provençal qu'on pourrait le croire. J'en puis dire autant du *Dictionnaire Roman vallon, celtique et tudesque,* 4to Bouillon, 1777.

Mais j'abuse de votre patience, Monsieur, et vous en aurez besoin pour lire cette longue et peut-être insignifiante lettre. Daignez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement sincère.

Ph. Bridel, Dn.

Montreux près Vevey, canton de Vaud,
XXX Juin 1817.

(Communiqué par M. de Charrière de Sévery. Quelqu'un de nos lecteurs saura peut-être trouver le nom du destinataire).

QUELQUES MOTS SUR LA BARONNE D'OLCAH

Monsieur le Directeur,

Vous demandez, dans le dernier numéro de la *Revue historique vaudoise,* quelques renseignements sur Mme la baronne d'Olcah, qui est considérée comme la fondatrice de la paroisse catholique actuelle de Lausanne.

Ni les documents qu'a publiés il y a deux ans le R. P. Berthier, de l'Université de Fribourg, ni ceux encore inédits que je possède ne me permettent de répondre d'une façon absolument satisfaisante à vos questions. Mais peut-être les quelques renseignements qui suivent vous paraîtront d'un certain intérêt.

Madame la baronne d'Olcah vint à Lausanne aux premiers jours qui suivirent la Révolution française. Elle arriva dans notre ville le 24 mai 1792, ainsi qu'en témoigne le *rolle des émigrés* conservé

Digitized by Google

aux archives de la ville de Lausanne. Dans cette liste des réfugiés, Mme d'Olcah figure tantôt dans le nombre des émigrés français, tantôt dans celui des émigrés étrangers.

C'est qu'il y a incertitude sur le lieu de son origine, et c'est là précisément ce qui constitue aux yeux de l'historien un attrait particulier pour une personne que, peu de temps après son arrivée, en 1794, un prêtre qui l'avait connue qualifiait de « bienfaisante et très respectable. » Plus loin, le même écrivain dit d'elle qu'elle était une « dame distinguée par sa piété et sa bienfaisance encore plus que par la noblesse de sa naissance. »

Dans des mémoires inédits qu'il a laissés, ce prêtre, l'abbé Favre, ajoute que Mme d'Olcah était de Nancy en Lorraine. Le *rolle des émigrés* lui attribue également au début Nancy comme lieu de naissance. Mais plus tard il parle de Münster en Westphalie, et c'est la localité qui figure aussi bien dans l'acte de décès conservé dans le registre des décès de la commune de Lausanne que dans celui de la paroisse catholique d'Assens. (Ce dernier recevait encore en 1815, au moment de la mort de Mme d'Olcah, les inscriptions relatives aux catholiques de Lausanne.)

La mention de cette double origine se justifie aisément. Au début de son séjour à Lausanne, et pour les personnes qui n'étaient point dans son intimité, Mme d'Olcah pouvait être considérée comme originaire de Nancy, car elle venait de cette ville. On conserve aux archives de la cure de Lausanne une reconnaissance de dette signée par un sieur Thévenin, qui habitait Nancy en 1788 et une autre d'un sieur Duparge-Dujard datée de 1789. Mme d'Olcah devait donc résider dans cette localité à ce moment-là; les notes qui accompagnent son nom au registre des émigrés disent qu'elle ne quitta cette ville qu'en décembre 1790. On sait d'autre part que les deux domestiques qui l'accompagnèrent à Lausanne étaient natifs de Nancy. Ce dernier fait nous permet de croire que Mme d'Olcah a séjourné pendant plusieurs années dans cette localité, puisqu'elle a pu s'y attacher des serviteurs. Une autre preuve consiste dans le fait qu'une liasse d'adresses provenant de la baronne ne contient guère que des adresses de Nancy. A vrai dire les recherches faites à Nancy, entre autres sur ma demande, n'ont abouti à la découverte d'aucun renseignement. Mais peut-être ces recherches n'ont-elles pas été faites assez minutieusement.

Après quelques années de séjour à Lausanne, et [illegible] *des documents officiels*, la baronne d'Olcah est indiquée comme [illegible] née à Münster, en Westphalie. J'insiste sur la nature des documents

Digitized by Google

en cause, car il me semble que les autorités civiles et religieuses, en attribuant à cette personne une origine toute différente de celle connue dans le public, ont dû se baser sur des pièces authentiques fournies par la baronne elle-même. Et en se disant née ailleurs que le public ne le croyait, Mme d'Olcah ne me paraît nullement avoir eu l'intention de cacher son origine ; le contraire peut même être affirmé.

Ici un mot. Les recherches les plus sérieuses faites à Münster n'ont abouti absolument à rien. Aucune personne du nom d'Olcah n'est née dans cette ville, aucune personne de ce nom n'y a vécu. Cela est vrai sans doute, mais cette constatation n'est pas du tout convaincante. Jeune fille, Mme d'Olcah portait un autre nom, et c'est sous cet autre nom qu'il faut la chercher.

Je ne m'arrête pas à l'indication d'après laquelle Breslau serait le lieu de sa naissance. Il est vrai que Mme d'Olcah recevait de cette ville de l'argent, mais aucun document ne laisse entendre qu'elle y fût née.

J'arrive ici à la question la plus délicate. A quelle famille appartenait Mme d'Olcah ? Jusqu'il y a quelques mois, rien ne permettait de le dire avec un peu de certitude, et l'on en était réduit à des hypothèses. L'idée avait pris corps dans la communauté catholique de Lausanne qu'elle appartenait à une famille princière. Le curé d'Assens M. Jaccottet, qui présida le 21 septembre 1815 à la douloureuse cérémonie funèbre du cimetière d'Assens, l'appelle très illustre dame et princesse. Le curé de Lausanne M. Belbès, qui l'avait connue dès son arrivée à Lausanne et qui prononça l'oraison funèbre, lui donne aussi le titre de princesse. M. l'abbé Favre loue, je l'ai déjà dit, la noblesse de sa naissance. En 1804, l'évêque de Lausanne, Mgr Guisolan, lui envoie le texte d'un mandement et montre par là la haute considération dont elle jouissait.

Mais aucune des personnes qui l'ont le plus connue n'a révélé le secret de son origine. Avant sa mort, Mme d'Olcah avait ordonné à sa demoiselle de compagnie, Mlle Mercier, de brûler sans le lire le contenu d'une cassette que l'on dit avoir renfermé entre autres les lettres d'un fils défunt, et cet ordre fut exécuté. La baronne avait bien laissé comme exécuteur testamentaire un négociant de Lausanne, M. Jean-Baptiste Ansley ; mais les papiers remis par ce dernier à la communauté catholique sont des papiers d'affaires pour la plupart et ne fournissent aucun indice.

On en était donc réduit à de pures conjectures, dont deux paraissaient plausibles. D'après la première, Mme d'Olcah devait toucher de près à la famille des princes de Hohenlohe ; cette

Digitized by Google

supposition s'appuyait surtout sur le fait qu'à la fin de sa vie la baronne faisait parvenir des demandes d'argent à un monsieur de B..., par l'intermédiaire de l'archevêque de Breslau, un prince de Hohenlohe. Suivant la seconde conjecture, c'est dans la branche de la famille princière de Salm qui habitait Nancy avant la Révolution et qui s'établit plus tard en Silésie qu'il fallait chercher le mot de l'énigme; mais cette hypothèse s'accorde mal avec le fait qui me semble bien établi, à savoir que le lieu de naissance de la baronne fut Münster en Westphalie.

A vrai dire, si Mme d'Olcah appartenait à une famille princière, rien ne fait supposer que les autorités civiles en eussent eu connaissance. Mme d'Olcah n'a pas un rang spécial parmi les émigrés. Je crois que le gouvernement ne lui donna jamais le privilège d'avoir une chapelle, comme on ne voit pas d'ailleurs qu'il l'ait donné non plus à aucun des nombreux prêtres qui séjournèrent à Lausanne de 1792 à 1796. On ne voit pas davantage que de hauts personnages aient intercédé en sa faveur, contrairement à ce que croit le R. P. Berthier dans son ouvrage. En 1812, on fait payer à Mme la baronne « Dolkahe » 1,1 livre pour un permis d'établissement, prix qui n'a rien de particulier lorsqu'on le compare à celui payé par d'autres étrangers.

Mais enfin je ne veux pas tirer de ces constatations de conclusions exagérées. En cachant une illustre naissance, Mme d'Olcah peut fort bien avoir voulu agir par modestie, et tous les actes de sa vie donneraient à le penser. Cependant, on ne s'expliquerait pas dans ce cas qu'elle donnât aux autorités un lieu d'origine inconnu du gros public. Si secret elle voulait garder, elle l'eût tenu envers tous.

Mais bien que des recherches faites dans les nobiliaires d'Allemagne n'eussent fait découvrir aucune famille du nom de d'Olcah, cette famille existait réellement, ainsi qu'en témoigne le précieux document que je vais transcrire.

Quelques mots auparavant sur l'origine de ce document, qui a été trouvé il y a quelques mois seulement dans les archives de la famille Depierre, à Lausanne, en compagnie d'autres, et qui a été publié déjà au moment de sa découverte par la *Liberté* de Fribourg. La famille Depierre, recherchant dans les archives, sur une demande qui lui en avait été faite, tous ses documents relatifs à Mme d'Olcah, a trouvé une liasse de papiers réunis par une bande sur laquelle on lit : « Papiers inutiles à la disposition de M. Ansley et que M. l'administrateur de la chapelle catholique doit brûler après le décès de M. Ansley. » Sous cette bande se trouvent quel-

Digitized by Google

ques morceaux de papiers portant des adresses de personnes que Mme d'Olcah a connues, des chèques envoyés à la baronne par des maisons de banque d'Allemagne, et enfin deux copies d'un extrait du registre des baptêmes de la paroisse des saints Cosme et Damien, à Paris.

Voici le texte de cet extrait de baptême :

« Le 20 septembre 1773 a été baptisé Ferdinand-Jean-Jules-Joseph, né de ce jour, en légitime mariage de Joseph d'Olcah, *Stattmænner*, officier dans les troupes de Hesse-Cassel, et de Sophie Deforbart, rue du Jardinet, de cette paroisse. Le parrain, Ferdinand, baron de Wentzel, demeurant à Hesse-Cassel, représenté par Jean-Nicolas Gavignet, bourgeois de Paris, rue et paroisse susdites. La marraine, Julie, baronne de Berendorff, épouse du parrain, même demeure, représentée par Jeanne-Reine Chevrier, épouse du représentant, aussi rue et paroisse susdites, qui ont signé avec nous. Le père présent, Joseph d'Olcah, *Stattmænner*, Gavignet, Chevrier, Le Sueur, vicaire. »

L'acte porte encore qu'il a été collationné le lendemain, 21 septembre, sur l'original par le même vicaire Le Sueur, et que cet extrait a été certifié conforme par le vicaire général de Paris M. Desleluze, le surlendemain, 22 septembre.

Quelle importance faut-il attacher à ce document ?

Je remarque tout d'abord qu'il en résulte que la baronne d'Olcah n'a pas tenu à ce qu'un mystère planât sur son origine, puisqu'elle a laissé lui survivre un document de cette valeur. Ce papier, muni du sceau de l'archevêché de Paris, a tous les caractères de l'authenticité.

Mlle Mercier a brûlé sans doute de précieux documents, précieux surtout en ce qui concerne les papiers renfermés dans une enveloppe que Mme d'Olcah ne lui a pas permis d'ouvrir. Mais on peut supposer aujourd'hui que ces documents n'avaient trait qu'à la vie intime de la respectable Mme d'Olcah, papiers qui ne pouvaient intéresser qu'elle.

En second lieu, il en résulte que le nom de d'Olcah n'est pas un nom supposé, mais le vrai nom de la baronne, ainsi que le R. P. Berthier l'avait déjà soupçonné, se fondant sur ce fait qu'en 1783 Mme d'Olcah, fort jeune encore, était déjà connue à Paris sous cette appellation et qu'il paraissait étrange qu'elle eût pris avant l'âge de 30 ans un pseudonyme.

Le nom de d'Olcah est d'autant plus un nom réel que celui qui le porte est un homme public. Il signe du qualificatif : *stattmænner*, ce qui semble signifier membre du Conseil de la ville, et il est

Digitized by Google

officier dans les troupes de Hesse-Cassel. Ce sont là autant de titres que l'on peut vérifier et que Joseph d'Olcah n'eût pas accolé à un nom supposé. Enfin, le parrain et la marraine ont des noms déterminés, une demeure précise.

Les termes de l'acte montrent que si M. d'Olcah n'est pas le premier venu, il n'appartient pas non plus à la haute noblesse. Le baptême s'est fait très simplement ; un vicaire, les pro parrain et marraine assistent seuls avec le père à la cérémonie. M. Gavignet et sa femme sont de bons bourgeois. Mais si la famille d'Olcah n'est pas une famille princière, c'est une famille chrétienne : le baptême a lieu le jour même de la naissance de l'enfant. C'est une famille honorable et qui n'a point rompu avec ses origines : le parrain et la marraine appartiennent à la bonne noblesse de Cassel. En voici assez pour dissiper toute équivoque qui aurait pu naître sur les antécédents de la « bienfaisante et très respectable » Mme d'Olcah.

La date du document concorde bien avec l'âge et le peu que l'on a appris de la vie de la baronne. On sait qu'elle avait un fils — c'est le seul enfant qui paraisse — et que ce fils mourut en passant le Rhin vers 1792. Il traversait le fleuve en compagnie de son précepteur. Or si cet enfant est le Ferdinand d'Olcah dont on a l'acte de baptême, il avait alors 19 ans, ce qui n'a rien d'invraisemblable. On apprendra sans doute comment Mme d'Olcah, — qualifiée de veuve au moment de sa mort, — dut se séparer de son mari et de son enfant. La Révolution y est peut-être pour quelque chose, bien que dès 1783 la baronne paraisse agir de son chef et avoir déjà perdu son époux.

La baronne d'Olcah a déclaré qu'elle avait 38 ans lorsqu'elle arriva à Lausanne, et cette indication paraît être vraie. Elle serait donc née en 1754, et aurait eu 18 ans au moment de son mariage. Cela est bien plausible.

Il n'y a qu'une difficulté qui empêche dès maintenant d'identifier avec certitude la baronne d'Olcah lausannoise avec Sophie Deforbart, la femme de Joseph d'Olcah. C'est que dans son testament, la baronne d'Olcah déclare se nommer Marie-Eléonore et non Sophie, et que les mêmes prénoms figurent dans les actes de décès la concernant.

Marie-Eléonore et Sophie sont-elles deux personnes distinctes, ou ne faut-il voir dans l'indication du nom de Sophie qu'une erreur de plume du vicaire Le Sueur ? Il est possible encore que la baronne d'Olcah ait porté ces trois prénoms et, devenue avancée en âge, ait préféré les deux premiers.

Digitized by Google

Maintenant pourquoi, alors que Joseph d'Olcah est officier et membre du Conseil de Cassel et son épouse est née à Münster — si mon hypothèse se réalise — pourquoi cette jeune femme se trouve-t-elle déjà à Paris en 1773, à l'âge de 19 ans? C'est ce que de nouvelles recherches à Münster et à Cassel feront peut-être découvrir.

Ce qu'il faut chercher à Münster, je viens de le montrer, ce sont les traces du nom de Deforbart et non pas celles du nom d'Olcah.

La baronne d'Olcah ne semble pas être retournée dans sa ville natale, pas plus d'ailleurs qu'à Cassel. Les banquiers allemands qui lui envoyèrent des chèques que l'on a conservés n'étaient établis ni à Cassel, ni à Münster, mais à Breslau, à Francfort et à Vienne. Ces billets, au nombre de sept, ont été expédiés de Breslau entre 1792 et 1799. Ils sont à l'ordre de deux personnes de Francfort, Basile Pierrot et Joseph Steimacher, qui sans doute étaient les hommes d'affaires de la baronne. Le principal expéditeur est le banquier Charles-Ferdinand Weigel.

Il ne me reste plus, pour terminer cette lettre, qu'à mentionner. un dernier fait intéressant. Parmi les papiers découverts par la famille Depierre se trouvent, je l'ai dit, quelques morceaux de papier donnant des adresses de Mme d'Olcah. L'une porte cette suscription :

« A Madame D'olcah, chez Mr Chauffé, maître de l'hôtel du Lion d'or, à Luxeuil, Franche Comté. »

Aucune date n'est donnée, mais l'écriture est la même que celle du billet suivant conservé à la cure de Lausanne :

« Tout compte arrêté entre nous je redois à Madame D'olcah 113-13-6-Lauraine.

Duparge-Dujard — le 13 décembre 1789. »

Ces adresses pourront aussi servir de points de départ à d'utiles recherches.

Telles sont, Monsieur le Directeur, les réflexions que votre notice m'a suggérées ; vous voudrez bien en excuser la longueur et l'insuffisance.

La baronne d'Olcah est une charmante figure, et les découvertes de l'historien ne lui feront jamais perdre l'auréole qu'elle doit à ses vertus et à la reconnaissance de ses coreligionnaires.

Lausanne, 10 août 1896.

Maxime Reymond.

Digitized by Google

UNE CHANSON CONTRE LE GOUVERNEMENT HELVÉTIQUE

La pièce suivante intéressera peut-être quelques lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. C'est une chanson écrite contre le gouvernement de la République helvétique à l'époque où le Directoire était composé des plus ardents patriotes unitaires, c'est-à-dire en 1798 ou 1799.

Patriotes qui gouvernez
Le bon peuple de l'Helvétie,
Le ciel vous a-t-il couronné
De la plus affreuse ineptie ?
Le ciel qui satisfait vos vœux
Pour quelques succès éphémères,
Nous a rendus bien malheureux
En vous choisissant pour nos Pères.

Vous nous promettez le bonheur :
Vous nous apportez la misère.
Votre génie destructeur
Prouve ce que vous savez faire.
La liberté nous coûte cher,
Vaut mieux notre ancien esclavage.
Il n'y a vraiment que Lucifer
Qui vous inspire un tel courage.

Jadis on ne nous parlait pas
De deux pour mille ni d'urgence.
Jadis nous ne connaissions pas
L'ambition ni la vengeance.
Mais nous devons à votre esprit
Les déclarations des tribunes,
L'animosité des partis
Et la ruine de nos fortunes.

Nos tyrans respectaient nos droits.
La liberté vous en dispense.
Peuple souverain, par tes lois
Tu nous fais sentir ta puissance.
Si nous trouvons ton joug pesant,
C'est que cette masse importune
Pèse bien plus que nos Deux-Cents
Qu'en vain de déchirer l'on tente.

Vous singez toujours les Français,
Toujours vous cherchez à leur plaire.
Sans sentir le prix de la paix,
Comme eux vous voulez être en
Vous soutenez à nos dépens [guerre.
Les dévastateurs de la France,
Sans voir que tous ces intrigants
Rient de votre complaisance.

Tyrans, vous étiez de grands sots.
Vous nous laissiez dans l'ignorance.
Nous ne connaissions pas l'impôt
Ni les maux qui ruinent la France.
Mais aujourd'hui que nous payons
Pour nos chiens, montres et voitu-
Avec sanglots nous répétons : [res,
« Tout est au mieux dans la nature. »

Nous ne connaissions que la paix,
Nous n'éprouvions pas la misère.
Vous cachiez à tous vos sujets
Les dévastations de la guerre.
Plus éclairés, nous connaissons
Les besoins, le deuil, la détresse,
Et si parfois nous sourions,
C'est que Dieu pour nous s'intéresse.

Liberté, douce égalité,
Combien tu nous coûtes de larmes!
Revenez, tyrans détestés ;
Pour nous vous aviez tous les char-
L'abondance suivait vos pas, [mes.
La paix nous donnait son sourire.
Venez nous rendre leurs appas,
Venez reprendre votre empire.

Communiquée par Eug. Mottaz.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Introduction à l'étude de l'histoire et supplément aux manuels en usage dans la Suisse romande, par **Henri Mayor.** *Brochure de 66 pages. Lausanne. Imprimerie Amacker.*

Œuvre de vulgarisation utile. M. Mayor étudie successivement les races humaines, le développement de l'industrie des premiers âges, les Lacustres, les Chinois, les Japonais, les Indous, les Babyloniens et les Assyriens, les Mèdes et les Perses, les Hébreux, les Phéniciens, les Egyptiens et les Carthaginois. A mesure que l'histoire se développe, que les générations se succèdent apportant chacune sa pierre pour la construction de cette cité entrevue par S. Augustin et prophétisée par les philosophes contemporains. à mesure aussi se modifie la perspective sous laquelle nous la considérons : les faits, les événements des premières périodes n'ont d'importance que par les idées dont ils sont les porteurs ; l'histoire d'un peuple se résume dans l'histoire de la civilisation de ce peuple.

C'est l'idée qui traverse la publication de M. Mayor. L'apport de chacun est signalé, les balbutiements de la sagesse des nations notés, leurs explications de l'énigme du monde recueillies et les causes générales qui expliquent la physionomie de tel peuple relevées avec soin. A propos des Chinois, M. Mayor remarque que « la fertilité de leur pays, les hautes montagnes et la mer qui les séparent de l'étranger leur permirent de vivre à l'écart des autres peuples : ils acquirent ainsi une trop haute opinion d'eux-mêmes et demeurèrent stationnaires... L'immense effort de mémoire qu'exige l'étude de l'écriture chinoise tue l'initiative individuelle, l'indépendance du caractère, mais développe la docilité et l'esprit d'imitation ». Si l'empire perse s'est effondré rapidement sous les attaques d'Alexandre, c'est « qu'il manquait d'unité, n'était qu'une expression géographique, un agrégat de nationalités sans idées communes, sans solidarité, sans autre lien que la force ». D'où vient la pratique de l'embaumement en Egypte sinon de la croyance que l'âme ne trouverait le repos que si le corps qu'elle avait animé échappait à la décomposition — ajoutons et à la profanation, de là les pyramides et les hypogées.

Digitized by Google

Dans ces premiers âges où la légende et l'histoire sont si intimement unies, M. Mayor mentionne d'un mot les conclusions auxquelles sont arrivés les savants. A propos des naïfs récits que le vieil Hérodote nous fait de Cyrus, il rappelle que l'amour-propre des Mèdes et des Grecs s'est ici donné libre carrière : les Mèdes ne voulant pas avoir été vaincus par un étranger transforment l'Achéménide Cyrus en un petit-fils de leur dernier roi Astyage, et les Grecs nous montrent en Solon le conseiller écouté du puissant monarque.

D. P.

CHERCHEURS ET CURIEUX

RÉPONSES

N° 1.— La chanson de Béranger[1], « France, reprends ton shako ! » a paru en février ou mars 1847 dans un petit volume intitulé *Chansons nouvelles*, qui, depuis, a été jointe à toutes les éditions ultérieures des chansons de Béranger. La chanson est intitulée : « Notre coq » ; air : « Madelon s'en fut à Rome... »

N° 3. — Nous extrayons d'un article de la *Gazette de Lausanne* du 7 août 1896, et signé G. R., les renseignements suivants : Il y a six ans que le kiosque abritant **la source ferrugineuse du Vallon**[2] a disparu à la suite des orages de juin 1889, mais il ne serait pas impossible de la retrouver. Par contre une source en amont a été captée lorsqu'on a exécuté les travaux de la correction du Flon. Chacun peut en boire aujourd'hui.

N° 4. — Le dernier des descendants mâles de la famille de **Roverea**[3], le vaillant commandant de la *légion fidèle*, fut, si nous sommes bien informés, un jeune officier de ce nom au service de Naples, qui périt dans l'émeute provoquée par la suppression des régiments capitulés, en 1859.

N° 5. — La réponse à notre question relative à la **baronne d'Olcah**[4] fait l'objet d'un article dû à la plume de M. M. Reymond, et publié dans la présente livraison de la *Revue historique vaudoise*.

[1] Voir la *Revue historique vaudoise*, juin 1896.
[2] *Revue historique vaudoise*, juillet 1896.
[3] *Ibid.*, juillet 1896.
[4] *Ibid.*, août 1896.

Digitized by Google

4me année. N° 10. Octobre 1896.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR JOSEPH II EN SUISSE EN 1777.

Les souverains ne voyagent pas comme de simples mortels. Quand ils ne provoquent pas, en se présentant sous leurs vrais noms, la curiosité, sinon l'intérêt des populations, c'est incognito, — sous un nom d'emprunt, dont tout le monde perce facilement le mystère, — qu'ils se mettent en route. C'est ainsi que voyageait Joseph II, roi des Romains, empereur d'Allemagne. Sous le nom de *comte de Falkenstein*, il avait, déjà en 1769, passé en Italie avec une suite assez modeste. Il avait alors vingt-huit ans, étant né en 1741. Fils de François Ier et de la célèbre Marie-Thérèse, il avait été proclamé roi des Romains en 1764, empereur l'année suivante, mais il ne régna en réalité que depuis 1780, année de la mort de sa mère.

Joseph II était un esprit ouvert, libéral, qui tenta de grandes réformes dans ses Etats héréditaires ; entre autres l'abolition des droits féodaux. Il favorisa de tout son pouvoir l'industrie et le commerce ; mais il voulut trop hâter, par ses mesures violentes, des progrès que le temps et la patience pouvaient seuls amener. En particulier, son fameux *édit de tolérance*, promulgué en 1781, lui aliéna le pape et le clergé. Joseph II mourut en 1790.

Digitized by Google

Lorsqu'il vint en France en 1777, Joseph II était accompagné du comte de Cobenzel, — le célèbre diplomate autrichien qui devait négocier plus tard les traités de Campo-Formio et de Lunéville, — et du comte de Colloredo. Sur toute la route, il garda, dit-on, le plus strict incognito. Arrivé à Paris le 10 avril, il se rendit le surlendemain à Versailles, auprès de son beau-frère, Louis XVI, et de sa sœur Marie-Antoinette.

Quelques semaines plus tard, le 30 mai, le comte de Falkenstein quittait Paris, traversait Lyon et, le dimanche soir 13 juillet, arrivait à Genève. On raconte qu'il alla loger à *Sécheron*, à un petit quart de lieue de la porte de Cornavin, parce qu'il sut qu'on voulait placer, en son honneur, une garde bourgeoise aux portes de la ville et à celles des *Balances*, alors le plus grand et le meilleur hôtel de Genève.

A cette époque vivait à Genève l'illustre Horace-Bénédict de Saussure, le premier homme qui ait posé la plante de son pied sur la cime du Mont-Blanc. Il était professeur de philosophie à l'Académie. Il avait été prévenu par Necker, le directeur général des finances de France, que le comte de Falkenstein ayant ouï parler de lui comme d'un savant naturaliste et d'un grand botaniste, ne manquerait pas d'aller le voir. Effectivement, dès le lundi matin, l'impérial voyageur fit chercher M. de Saussure et ne le quitta point de la journée. Ils parcoururent à pied toute la ville, allèrent à l'arsenal, à la bibliothèque, où le bibliothécaire, M. le professeur Diodati, plut infiniment au comte par sa politesse, ses manières naturelles et surtout par la clarté avec laquelle il lui expliquait tout ce que le prince désirait savoir. Entre autres choses qui se trouvaient à la bibliothèque — et qui s'y trouvent encore — on lui fit remarquer le portrait de Calvin. « C'était un grand homme, dit-il, il a fait

Digitized by Google

beaucoup de bien, de même que Luther, même à l'Eglise romaine, en dissipant les ténèbres et la crasse ignorance où toute la chrétienté était alors plongée.»

La présence d'un si haut personnage ne pouvait pas ne pas être remarquée par les habitants de Genève. Il paraît que le comte de Falkenstein, toujours vêtu d'un habit cannelle facilement reconnaissable, se promenait beaucoup dans les rues. Il saluait, en ôtant son chapeau, tous ceux qui lui paraissaient mériter son attention. Il alla voir le célèbre peintre Liotard, dont une fille avait Marie-Thérèse pour marraine. Il visita également le naturaliste Bourrit et il admira les différentes vues que ce dernier avait prises dans les glaciers de Suisse et de Savoie. Il paraît même qu'il manifesta quelque velléité d'aller parcourir les originaux de ces vues ; mais M. de Saussure l'en détourna prudemment en lui disant que si ces voyages étaient très intéressants, ils étaient, d'autre part, trop fatigants et trop périlleux pour exposer une tête aussi précieuse que celle de Joseph II.

Le prince partit de Genève le 15 juillet de grand matin. Il passa par Ferney où il avait eu d'abord l'idée de voir Voltaire. Mais, pour une cause demeurée toujours inconnue, le monarque traversa Ferney sans s'y arrêter, au grand mécontentement du vieil Anacréon, qui s'était attendu à cette visite et s'était préparé à le recevoir. Cette mésaventure du patriarche de Ferney ne tarda pas à être connue, et elle donna lieu à des couplets satiriques qui parvinrent sans doute à leur adresse. Une dame, qui habitait Lausanne, composa, à ce propos, un apologue en vers, dans lequel elle comparait Voltaire au rossignol et Joseph II à l'aigle. On annonçe au premier la visite de l'aigle et le rossignol de se lamenter sur la fatigue que lui causent de telles visites :

Digitized by Google

« Heh quoi ! toujours des grands, des curieux. Quel sort !
» Non, je ne chante plus...
» Pourtant un aigle est quelque chose.
» Que ma célébrité me donne d'embarras !
» Et que d'ennuis elle me cause !
» En vérité, je n'y tiens pas ! »

Cependant le rossignol « rajusta son plumage ». Mais l'aigle passa sans le voir, et celui-ci, surpris et furieux d'être ainsi négligé, jura que, dès ce jour, il en serait vengé. Toutefois, une corneille — qui n'est autre que Madame Denis, la nièce du poète — s'efforce de le calmer, non sans quelque rudesse, car, pour raison finale, elle lui assène ce coup de massue :

« L'oiseau de Jupiter est trop haut pour t'entendre ! »

Après avoir traversé Ferney, le comte de Falkenstein arriva à Rolle, où il dîna à la *Tête-Noire*. Le même soir, il était à Lausanne. A l'entrée de Montbenon, il descendit de voiture près de ce qui était alors et ce qu'on appelait la Maison du tirage. Il fit à pied le tour de la grande allée, mais quelques personnes l'ayant abordé et lui ayant adressé des questions qu'il jugea indiscrètes, il remonta dans son carrosse et se fit conduire au *Lion d'Or*, le meilleur hôtel du temps, à la rue de Bourg.

Le *Lion d'Or* avait alors pour tenancier un sieur Trachsel. A peine arrivé, le comte témoigna le désir de voir le docteur et professeur Tissot, dont les ouvrages, et en particulier les *Avis au peuple sur sa santé*, traduits dans toutes les langues de l'Europe, étaient connus du noble voyageur. Tissot, qui se trouvait précisément dans une maison voisine, se rendit sur le champ à l'invitation du comte, qui le reçut avec beaucoup d'affabilité et qui, par ses nombreuses questions, lui prouva qu'il était plus savant qu'il ne l'aurait cru. En revanche, le bailli de

Digitized by Google

Lausanne ne fut point reçu par le comte, sous le prétexte qu'il ne recevait point de visites.

Joseph II ayant témoigné à Trachsel l'envie qu'il éprouvait de voir la *grande église* et la terrasse de la Cité, afin d'admirer la vue splendide, Trachsel lui fit remarquer qu'il y avait tant de monde qui l'attendait dans les rues et sur la plate-forme, qu'il aurait quelque peine à percer, mais que s'il souhaitait de voir le même point de vue, il aurait l'honneur de le conduire de l'autre côté de la rue, dans un jardin et sur une terrasse d'où l'on jouissait à peu près du même coup d'œil. Le prince-voyageur y consentit. Une infinité de gens de tous rangs étaient aux fenêtres et sur la rue pour le voir passer.

La maison dans laquelle on conduisit le comte de Falkenstein était celle de Madame la générale Constant. L'appartement du rez-de-chaussée de cette maison était alors occupé par une dame Blaquière, veuve en premières noces d'un M. Casenove. Elle était fille de l'historien français Rapin-de Thoyras, qui avait dû quitter la France après la révocation de l'Edit de Nantes et s'était retiré en Angleterre, dont il écrivit l'histoire. Lorsque Joseph II se trouva au bas de l'escalier de la maison Constant, il s'y rencontra avec une fille de Madame Blaquière, Mademoiselle Cécile Casenove, qui s'approcha de lui et lui dit : « Permettez, monsieur le comte, que j'aie l'honneur de vous conduire dans notre jardin ! » Le prétendu comte lui offrit gracieusement la main en lui disant : « Je suis charmé d'avoir un si aimable conducteur ! » Madame Blaquière, qui, pour le dire en passant, était précisément l'auteur de l'apologue de l'aigle et du rossignol, ne manqua pas de se trouver dans le jardin au moment où le comte y entra, tenant toujours par la main Mademoiselle Casenove. Elle l'aborda et lui dit : « J'espère, Monsieur le comte, que vous pardonnerez à la tendresse d'une

Digitized by Google

mère la liberté que je prends de vous recommander mon fils cadet. Depuis quelque temps, il a l'honneur d'être au service de Sa Majesté Impériale. Comme je sais que vous avez beaucoup de crédit à sa cour, je vous supplie de vouloir bien prendre sous votre haute protection mon fils, moyennant qu'il s'en rende digne par une bonne conduite.» Le comte s'informa du nom du régiment et de la compagnie où servait le jeune officier. Mademoiselle Casenove ayant inscrit ces renseignements sur un papier, le comte le mit dans son portefeuille en disant à Madame Blaquière : « Mais, Madame, faites mieux : écrivez ce soir à votre fils ; envoyez-moi à l'auberge votre lettre et je la lui ferai tenir.» Madame Blaquière, frappée d'une offre si inattendue et si gracieuse, ne manqua pas d'en profiter.

M. le comte s'entretint ensuite quelques instants avec le bourgmestre Polier-de St-Germain, avec le lieutenant-colonel de Crousaz-Miron et avec quelques autres, auxquels il fit diverses questions sur le pays, sur son gouvernement, sur ses forces, sur ses productions, etc. Tous, paraît-il, témoignèrent au prince que le peuple vaudois était un des plus heureux du monde. Ceux qui parlaient ainsi n'avaient, sans doute, aucun sujet personnel de se plaindre du régime de Leurs Excellences.

Comme tout ce qui concerne les princes ou les gens élevés en dignité, on sut bientôt dans Lausanne que le comte avait quitté la terrasse de Madame Constant vers les 8 heures ; que, rentré au *Lion d'Or*, il y avait soupé assez légèrement d'une assiette de fraises et qu'il s'était couché aussitôt après. Le lendemain, après avoir pris une tasse de chocolat, il mit dans la main de son hôte un rouleau de 25 louis d'or et partit à 5 heures, laissant les Lausannois qui l'avaient approché enchantés de son accueil. Le même jour, un de ces enthousiastes composa ce quatrain :

Digitized by Google

Ne rencontrer partout que des admirateurs,
Se dérober à leurs justes hommages,
Faire du bien, s'instruire et gagner tous les cœurs,
C'est l'histoire de ses voyages.

Nous n'allons pas tarder à voir que ce n'était pas là *toute* l'histoire des voyages du comte de Falkenstein, du moins en Suisse.

C'est un sieur Lacombe — qui passait pour être le meilleur voiturier de Genève — qui avait fourni les chevaux pour les équipages du comte de Falkenstein, savoir dix-huit chevaux de carrosse : six à chacune des trois voitures, et deux chevaux de selle que le comte montait quelquefois pour mieux voir le pays ou pour précéder sa suite quand cela lui convenait.

Arrivés au pont de *Bressonnaz*, Lacombe, qui conduisait lui-même la première voiture, sachant que l'illustre voyageur ne voulait pas s'arrêter à Moudon, lui demanda la permission de faire halte un instant afin de laisser reposer les chevaux. Pendant ce temps, le comte mit pied à terre, entra dans le cabaret et dans une chambre où il trouva une jeune fille qui repassait du linge. Le prince, ne comprenant pas d'abord ce qu'elle faisait, lui fit diverses questions sur sa profession. La repasseuse lui apprit entre autres qu'elle travaillait pour gagner sa vie et celle de son pauvre père qui, s'étant cassé la cuisse, était depuis longtemps alité et hors d'état de rien faire. Le comte sortit et s'informa auprès du cabaretier si ce que cette jeune fille lui avait dit était vrai. Alors, retournant vers elle, il lui donna un double louis en lui disant : « Tenez, mon enfant, servez-vous de cette pièce pour faire du bien à votre père ! » La jeune fille, frappée de cette générosité inattendue, ne put proférer un seul mot, mais jetant un regard sur la pièce d'or qu'elle tenait à la main et sur celui qui la lui avait donnée, elle versa des larmes de

Digitized by Google

reconnaissance et de joie. Le comte, touché de cette scène muette, se retira.

Nos voyageurs allèrent dîner à *Marnand* et coucher à *Morat*. Le jeudi 17 juillet, ils arrivèrent de bonne heure à *Berne* et descendirent au Faucon, le meilleur hôtel à cette époque de la ville des bords de l'Aar. A peine étaient-ils installés que l'avoyer se présenta à l'hôtel afin de rendre ses devoirs au prince voyageur. Mais, comme il se fit annoncer sous le nom de comte d'Erlach, il ne fut pas reçu. Le prince le fit remercier de son attention, mais s'excusa en disant qu'il ne recevait point de visites.

Aussitôt après le dîner, le comte de Falkenstein se fit conduire à l'arsenal. Le banneret Manuel et quelques autres magistrats s'y trouvaient, et, dès que le comte et sa suite y furent entrés, on ferma les portes pour éviter l'invasion de la foule. Le comte admira le grand nombre d'armes de toutes sortes qui y étaient entretenues avec un grand soin. Durant deux heures, il disserta sur les matières de cet ordre et cela en français et dans les termes les plus choisis. Il adressa à M. Manuel diverses questions sur le gouvernement, sur les forces et les finances de l'Etat et sur plusieurs choses d'une nature assez délicate. Depuis peu, en effet, le Corps helvétique, c'est-à-dire les XIII Cantons et leurs alliés, avaient signé à Soleure le renouvellement de leur alliance avec la France, et cela après d'assez longues négociations. Le comte de Falkenstein parlant politique avec les seigneurs bernois qui l'entouraient, se mit tout à coup à leur dire d'un air un peu piqué : « A propos, messieurs les Suisses se sont bien pressés de renouveler leur alliance avec la France ! » Cependant, il ne paraît pas absolument certain que cette parole ait été prononcée. Plusieurs en ont douté, parce que le comte s'est toujours montré fort prudent et fort réservé avec chacun.

Digitized by Google

Au sortir de l'arsenal, le prince se fit conduire chez le baron de Haller, — celui-là même qu'on a appelé à juste titre le grand Haller. Il était malade et l'on doutait qu'il pût recevoir le prince. « Cela ne fait rien, dit celui-ci, je ne veux pas être passé à Berne sans avoir vu ce grand homme ! » Il n'avait pas même voulu qu'on avertît Haller, aussi le trouva-t-il en robe de chambre, en bonnet de nuit et à moitié couché sur une bergère. Il passa près d'une heure avec lui.

Le vendredi 18, le comte partit de bon matin de Berne. Il ne s'arrêta point à Soleure et il arriva seul, à cheval, à Bipp, à deux petites lieues au delà. Il alla mettre pied à terre au cabaret où il trouva l'hôtesse occupée à laver ses chambres et à nettoyer ses meubles. Il lui demanda à dîner. « Je ne puis pas, dit-elle, vous voyez que ma maison est toute sens dessus dessous. Vous deviez avoir dîné à Soleure, mais allez à une lieue plus loin, vous y trouverez un bon cabaret où l'on vous donnera un meilleur repas que je ne puis vous donner. » Après que le voyageur inconnu l'eut un peu pressée, mais inutilement, il lui dit : « Vous ne savez pas à qui vous refusez de donner à dîner ; je suis l'empereur ! » — « L'empereur ! s'écria-t-elle, ne doutant point qu'on se moquât d'elle, allez, Monsieur, il n'est pas bien pour un particulier tel que vous paraissez être, de prendre le nom du premier monarque de l'Europe. Allez, monsieur l'empereur, — allez chercher à dîner ailleurs que chez moi ! » — Quelques secondes après, voyant arriver les trois voitures à six chevaux, elle changea d'idée et elle lui dit : « Monsieur l'empereur, ou qui que vous soyez, si vous voulez dîner dans un cabinet de verdure dans mon jardin et attendre une heure, je tâcherai de vous donner deux ou trois bons plats. Je n'ai ni le temps ni les provisions nécessaires pour vous faire un grand repas ! » On accepta

Digitized by Google

son offre, tout fut prêt en moins d'une heure. Le peu de mets qu'on donna furent trouvés excellents. Les voyageurs mangèrent de fort bon appétit et furent fort gais et fort contents. L'hôtesse ne put jamais croire qu'elle avait eu l'honneur de donner à dîner à l'empereur, jusqu'à ce qu'elle eût été payée très généreusement et fort au-dessus de ce qu'elle aurait osé demander.

Les nobles voyageurs continuèrent leur voyage par *Bâle* et *Schaffhouse*. Ici, le sieur Lacombe les quitta parce qu'on y trouvait des chevaux de poste pour l'Allemagne. Il s'adressa au comte de Colloredo en le priant de lui obtenir un certificat attestant qu'il avait eu l'honneur de conduire Sa Majesté impériale depuis Genève jusqu'à Schaffhouse, qu'il avait été son cocher et qu'on avait été content de son service. Le comte de Colloredo en parla au prince qui ordonna qu'on remt à Lacombe le certificat qu'il réclamait. Il le signa de sa propre main, et ayant fait venir Lacombe, il lui dit : « Tenez, voilà la déclaration que vous avez demandée. Mon banquier de Genève vous paiera comme on est convenu à un gros écu par jour pour chaque cheval. Voilà vingt louis de gratification pour vous et dix autres louis pour vos postillons. De plus, je vous donne cette médaille pour vous ressouvenir de moi. Vous la porterez à votre boutonnière quand vous voudrez vous parer. » Cette médaille était du poids de 7 ou 8 louis ; d'un côté elle portait le buste de Joseph II et de l'autre elle représentait la cérémonie de son couronnement. Lacombe reçut ces présents de la main même de l'empereur ; il voulut lui en témoigner sa reconnaissance, mais il ne put que balbutier. Il courut se procurer un ruban ponceau et, à l'ordinaire, se para de sa médaille.

*
* *

Nous avons emprunté la plus grande partie des détails qu'on vient de lire à un vieux manuscrit écrit peu

Digitized by Google

d'années après le voyage de Joseph II en Suisse et rédigé par un homme qui, selon toute apparence, devait être bien renseigné. Même en admettant que l'imagination ait eu quelque part dans la description du voyage du monarque autrichien, et surtout dans la manière de raconter certaines anecdotes, il n'en resterait pas moins un fond historique intéressant. Le voyage de l'empereur de Paris en Allemagne par la Suisse est un fait certain. Ce qui est certain également, ce sont ses entretiens avec des hommes célèbres et des magistrats qui vivaient alors à Genève, à Lausanne, à Berne. Ces entretiens eux-mêmes, tels que le récit ci-dessus nous les fait connaître, sont de nature à donner quelque créance à des visées que l'histoire a attribuées à Joseph II.

Il paraît que le voyage de l'empereur en Suisse fit naître des inquiétudes chez les autres souverains, aussi bien que dans les Cantons eux-mêmes. On cherchait avec soin quel pouvait être le motif secret et le but réel de ce voyage. Si l'on en croit certaines pièces diplomatiques que Monnard cite dans le volume XV de l'*Histoire de la Confédération suisse*, l'empereur aurait eu, quelques années auparavant, le projet de « mettre en avant quelques prétentions sur la Suisse et qu'il en avait été empêché parce que le roi de Prusse lui aurait montré que cela ne lui convenait pas et qu'il ne pourrait le souffrir. » Cependant l'empereur n'avait point renoncé à ses prétentions, et le voyage à travers la Suisse, dans l'été de 1777, n'aurait été qu'un prétexte pour visiter le château de Habsbourg, ce berceau de la famille impériale d'Autriche. Peu de mois avant ce voyage, les chevaliers de Malte suisses ayant demandé à être admis aux commanderies de l'Empire auraient été traités par la Cour impériale de *sujets révoltés*. A la vérité, et les pages qui précèdent en témoignent, — Joseph II n'aurait laissé de son passage

Digitized by Google

en Suisse que le souvenir de l'air affable qui lui gagnait tous les cœurs, de sa bienfaisance et de la supériorité de son esprit. Mais c'était là de l'eau bénite de cour et il ne faut pas oublier ce que le récit ci-dessus fait connaître du soin avec lequel Joseph II se renseignait à Genève, à Lausanne, à Berne sur le pays, le gouvernement, les ressources, les forces et les finances de l'Etat. Nous avons vu également que le prince n'avait pas appris sans émotion le renouvellement de l'alliance des Suisses avec la France. La crainte que l'Autriche inspirait à la Suisse avait accéléré la conclusion de cette alliance, qui avait eu lieu précisément durant le voyage de l'empereur.

L'année suivante, Zimmermann, conseiller aulique de Sa Majesté britannique et médecin du roi, disait, dans une lettre écrite de Hanovre, tenir du ministre d'Etat prussien que « l'empereur était fermement résolu de faire valoir de nouveau son prétendu ancien droit sur une grande partie de la Suisse et de prendre de force ce qui, selon son opinion, lui appartient dans ce pays. »

Cette lettre, fort curieuse, de Zimmermann, se rapportait à des conversations antérieures à la conclusion de l'alliance des Suisses avec la France et elle fait de plus connaître pourquoi cette dernière puissance hâta si fort le renouvellement de cette alliance. On prêtait alors — et avec quelque apparence de raison — à l'empereur le désir de s'arrondir de tous les côtés pour avoir une route directe et ouverte du côté de la France. Nous sommes donc autorisés à penser qu'en traversant la Suisse, Joseph II n'était pas avant tout préoccupé des beautés du pays ; il ne semble pas en avoir été très frappé. Ses préoccupations étaient d'une autre nature, et nous pouvons supposer que les seigneurs de Berne, en particulier, avaient l'oreille très ouverte à ce qui sortait de la bouche du noble

Digitized by Google

voyageur, et qu'ils usèrent, comme notre récit en fait foi, d'une prudence qui n'avait rien d'exagéré.

Décidément, les princes qui voyagent ne le font pas sans quelque idée de derrière la tête ! J. CART.

UNE LETTRE INÉDITE DE FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

SUR SES

FONCTIONS DE PRÉCEPTEUR DES GRANDS-DUCS DE RUSSIE

Nous devons à l'obligeance de M. Edouard Monod-d'Albis la communication de la lettre ci-après et l'autorisation de la publier dans la *Revue historique vaudoise.*

M. Monod est l'arrière petit-fils du landammann Henri Monod, que le général de la Harpe appelle « mon autre moi-même » dans la lettre bien connue qu'il adressait, le 7 décembre 1813 à son ancien élève devenu empereur, pour lui présenter le landammann chargé d'intercéder en faveur de l'indépendance du Canton de Vaud. Cette lettre est reproduite à la fin du 4me volume de l'*Histoire du Canton de Vaud* par Verdeil et Gaullieur (p. 427 et 428) et Gaullieur l'appelle avec raison « une des pièces fondamentales de l'histoire du Canton de Vaud. »

Quant à la lettre ci-après, elle était adressée, non pas au landammann Monod lui-même, mais au docteur en droit Jean-Marc-Louis Favre, de Rolle, né en 1733 et mort en 1793, des mains duquel elle paraît avoir passé dans celles du landammann Monod.

Le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* de M. Albert de Montet donne les renseignements suivants sur le Dr Favre :

« Son nom revient fréquemment dans plusieurs corres-
» pondances contemporaines, entre autres dans les lettres

Digitized by Google

» de la famille Necker et dans celles de Jean de Muller.
» Possesseur d'une bibliothèque riche en ouvrages concer-
» nant la Suisse, ainsi qu'en manuscrits précieux, il la
» mit généreusement à la disposition de la jeunesse
» lettrée des environs. Favre fut à la fois le conseiller et
» l'ami de F.-C. de la Harpe, avec lequel il correspondit
» jusqu'à sa mort. »

P. CERESOLE.

Voici maintenant la lettre en question :

TSARSKOÉ-SÉLO, le 8e Août 1785.

Je suis extrêmement honteux de ne vous avoir point écrit depuis si longtemps, et je crains avec raison que vous n'accusiés mon Cœur d'une faute à laquelle il n'a pourtant aucune part. Je vous avois écrit l'hyver passé une très longue lettre pour vous mettre au fait de mes affaires ; j'y déposai dans votre sein les chagrins auxquels j'étais livré, mais après l'avoir écrite je n'osai pas vous l'envoyer, et les circonstances ayant changé depuis, je ne voulus plus vous entretenir d'un passé si triste que si j'ai quelque souhait à faire c'est celui de le rayer de ma mémoire. Peu après, je suis parti pour la campagne et plusieurs courses m'ont encore empêché d'écrire, aussi suis-je retardé envers toutes mes connoissances, et même envers mes Parens. Voilà, Monsieur, mes Excuses, daignés les agréer, et surtout ne me faites pas le tort de croire que j'aie oublié celui qui m'offrit son amitié dans un âge où je la méritois encore si peu par mes connoissances, celui qui dirigea depuis mes occupations par ses Conseils éclairés et à qui je dois une bonne partie de ce que je scais.

J'entreprendrai maintenant de vous mettre au fait des occupations de ma place, de celles qui me sont personnelles et de ma manière de vivre.

Comme mes Elèves ne scavoient pas un mot de François, il a fallu comencer par leur enseigner cette langue. J'étois neuf sur cet article et je fus, je l'avouerai, fort embarrassé en débutant. Mon embarras était encore augmenté par ma position, j'étois le seul appelé à parler françois et je savois trop peu le Russe pour soutenir une conversation ; coment donc m'attirer l'attention de deux Enfants, l'un de cinq et l'autre de six ans, qui ne me comprenoient pas et les amener à m'écouter ?

Digitized by Google

L'expédient dont je me servis fut de leur dessiner quelques objets de leur connoissance, je leur donnai des cartes ainsi dessinées et j'écrivis au bas le nom de l'objet, après le leur avoir répété et même fait lire. Dès qu'ils se rappelaient les noms de quelques objets, j'en dessinai d'autres, et cela établit entre nous une petite correspondance. Pendant ce tems, je leur fis aussi connoître les lettres, et je començai à les faire épeler et même à leur faire écrire les lettres de leur connoissance. Celà fait, je leur dictai toutes les différentes syllabes, lettre par lettre, et lorsqu'ils furent familiarisés avec quelques-unes, j'hasardai de les dicter sans nomer les lettres : en un mot, je m'appliquai à leur faire rendre le son aussi exactement qu'il étoit possible à l'aide des lettres de leur connoissance et je me donnai tant de peine que je parvins à les mettre sur la voye. De cette manière, chaque jour ils se familiarisèrent davantage avec moi et apprirent de nouveaux mots. Alors, je fis ensorte qu'on prit un jeune françois qui, ne sçachant aucun mot de Russe et jouant avec eux, fut dans la nécessité de s'expliquer en français et les mit eux-mêmes dans celle de l'écouter et de chercher à le comprendre, ce qui réussit fort bien. Dès le commencement de l'Hyver passé, l'aîné me comprenoit déjà assez pour que j'eusse très peu besoin de m'aider du Russe, mais le cadet étoit encore plus reculé. Pendant l'hyver, j'ai redoublé de peine et de zèle tant pour eux-mêmes que pour me débarasser au plus vite de l'ennui mortel d'enseigner les premiers Elémens d'une langue à des Enfans, et malgré mes tribulations j'ai réussi assez bien pour que l'un et l'autre m'aient compris couramment à la fin de l'Hyver et ayent été susceptibles de recevoir d'autres connoissances. L'ainé s'explique maintenant très vite et, malgré plusieurs fautes, avec assez de clarté pour que des Etrangers puissent le comprendre sans peine, il écrit aussi avec une grande facilité plusieurs mots de suite après les avoir entendu prononcer une seule fois, et ne fait de fautes que celles que doit faire celui qui n'a d'autre ortographe que celle des *sons*, car j'ai évité soigneusement de lui prononcer un seul mot gramatical avant de l'avoir reconnu capable d'en bien comprendre l'explication, et tout ce qu'il scait sur ce point se borne à ces chefs qu'il y a des mots qui désignent des objets, qu'il y a d'autres mots qui désignent ce que sont ces objets, qu'il y en a des troisièmes qui marquent qu'on fait, souffre ou est quelque chose, qu'il y en a des quatrièmes qui se mettent à la place des objets pour ne pas les répéter, et qu'il y a des caractères propres à marquer quand il s'agit d'un ou de plusieurs et relatifs à chaqu'une des espèces particulière de mots. Le *cadet*, qui parle aussi, mais

Digitized by Google

moins distinctement, n'est pas encore capable d'écrire plus d'un mot sous la dictée, et même lorsque le mot est trop long il faut séparer les syllabes pour les lui faire écrire l'une après l'autre. Dès que mes deux Elèves ont pû me comprendre seulement en partie, j'ai tâché de les entretenir d'objets qui pussent les intéresser plus que l'Etude de la langue. La Géographie m'a paru ce qu'il y avait de plus convenable. Je me suis fait apporter le Plan de la campagne ou nous sommes, je l'ai découpé et lorsque nous avons été à la promenade, j'ai tâché de leur faire reconnoître les différentes parties du Jardin sur le plan qu'ils avoient sous ses yeux. En effet, ils n'ont pas tardé à remarquer tout d'eux mêmes et à comprendre ce qu'étoit un Plan, et la possibilité d'avoir sous les yeux sur un simple papier deissin d'une Etendue de plusieurs lieues. Joignant ainsi un Plan avec un autre, je suis arrivé jusques à la ville et de celle-ci jusques aux Campagnes impériales situées sur le Golphe de Finlande, alors j'ai montré une grande Carte de ce Gouvernement ou de cette Province, et j'ai tracé les places de tous ces différens plans les uns à côté des autres, de manière à pouvoir les reconnoître facilement, et effectivement ils les ont reconnus. La Conséquence n'étoit plus maintenant difficile à tirer d'abord relativement au reste de la province, et puis relativement aux autres provinces de l'Empire. En allant ainsi pas à pas, j'ai fait avec l'ainé, et dans la suite avec le cadet, un Cours de Géographie dans lequel je me suis borné à marquer 1° la Situation de chaque païs relativement à ses voisins, 2° les mers, golphes, etc., 3° les grandes chaînes de montagnes, 4° les Rivières principales, et 5° les Capitales. J'ai fait écrire ces notions générales à mes Elèves en les leur dictant comme je l'ai dit plus haut. Cela fait je suis revenu sur mes pas avec l'aîné, et j'ai recomencé un second Cours plus détaillé qui m'a fourni l'occasion de lui expliquer en passant plusieurs choses dignes de curiosité. Je n'ai point suivi la méthode usitée dans les Géographies, ou l'ordre qu'elles adoptent. Je suis parti de la Russie comme d'un centre et j'ai passé de là aux Païs qui la touchent tant en Europe qu'en Asie, persuadé qu'autant il importe peu à un Prince allemand de savoir ou demeurent les Boukares, les Calmoucs, les Mongales et les Chinois, autant il importe à un Prince russe de connoître ces nations voisines de la sienne. Chemin faisant, j'ai donné quelques notions générales relativement à la formation des différents Etats et raconté quelques traits frapans de leur Histoire. Par exemple, à propos de la Turquie, j'ai crû devoir leur dire que l'on placoit dans les provinces asiatiques les premiers Empires, ce qui m'a amené à parler des premiers hommes, de leur

Digitized by Google

manière de vivre, mœurs, etc. J'ai insisté républicainement sur leur égalité et après avoir montré les premiers chefs couverts d'une peau de tigre ou de lion, assis sur une pierre au lieu de trône et habitant dans une cabane couverte de branches d'arbres, j'ai montré ces mêmes hommes cessant de se croire les égaux des autres, devenus Rois, non par mandement divin, mais par *la grâce de Dieu* qui a fait les hommes tels que le plus fort, le plus adroit, le plus spirituel et le plus habile croit avoir un droit décidé à s'élever au-dessus de ses semblables et en profite chaque fois que la Négligence et la Patience de ceux-ci le laissent faire tranquillement. J'ai dicté à mon Elève cette doctrine de dure digestion, et me suis appliqué à lui faire sentir et à le bien convaincre que tous les hommes naissent égaux, le Pouvoir héréditaire de quelques-uns étant une affaire de pur accident. — Voici quelques-uns de ces articles détachés. *On ne connaissoit encore ni Magistrats, ni Princes, ni Sujets, ni Riches, ni Pauvres, mais tous les hommes étaient frères et égaux. Aucun d'eux ne s'était encore imaginé que lui seul pût se livrer à tous ses caprices et faire toutes ses volontés, et que les autres fussent nés pour le servir, lui obéir et travailler à sa place... Une caverne, le creux d'un arbre, une cabane couverte de branchâges ou de peaux de bêtes furent les premières demeures des ayeux du malheureux païsan qui travaille pour autrui et du monarque qui a tant de monde à ses ordres... Ces chefs ne furent pas décorés d'abord de marques bien brillantes. Une grande Cabane fut la première Cour, une Pierre ou un bloc de bois informe le modèle du premier trône, une branche d'arbre encore noueuse celui du premier Sceptre et la Peau d'une bête féroce le premier manteau royal; vous voyés qu'il n'y avait pas là de quoi être si fier...*

Vous me demanderez sans doute si mon Elève a compris toutes ces choses ? Je le crois, à en juger du moins par ses questions, par ses Réponses et par plusieurs conversations subséquentes. Après cette digression, je lui ai nommé les premiers empires connus et lui ai cité quelques traits relatifs à leur histoire. De même aussi lorsque j'en suis venu à la Turquie européenne, j'ai crû devoir lui faire connaître l'ancienne Grèce, lui nomer ses cités les plus célèbres, lui dire pourquoi elles avoient joui d'une aussi grande réputation, lui raconter quelques traits saillans de leur histoire et lui faire connoître les noms de ses plus illustres personnages. J'ai suivi le même plan lorsqu'il a été question de l'Italie et je continue.

Depuis deux mois, je me suis fait remettre la Leçon d'Arithmétique que donnait jusques-là un maitre russe qui avait conduit ses

Digitized by Google

Disciples jusques à la Division pour s'en vanter sans doute, puisqu'ils ne savaient pas même l'Addition. Pour remédier au mal, j'ai du recommencer depuis la formation même des chiffres et conduire mes Elèves pas à pas jusques à la Numération parfaite. J'ai hazardé alors de les faire passer à l'addition, mais en començant toujours par les questionner sur la valeur de chaque chiffre prise intrinsèquement ou relativement à sa place. Mon Deissein est de les tenir sur les deux premières Règles jusqu'à ce qu'ils les possèdent parfaitement et puissent se tirer eux mêmes d'affaire dans tous les cas sans le secours de personne.

Je n'irai pas plus loin, Monsieur ! sans vous dire combien j'ai d'obligations au *Robinson de M. Campe...* Je le fais lire à mes deux Elèves, non pas de suite, car il y a aussi des choses au-dessus de leur portée, mais en choisissant les morceaux. Cette Lecture leur fait un plaisir infini, ils aiment à en réciter des traits, et celà les engage à fixer leur attention et à faire des Efforts pour l'énoncer. Dans ce moment, l'inégalité est encore très grande entre les deux frères. Tous les deux décèlent beaucoup d'intelligence et les meilleures dispositions, mais dans deux genres bien différens. L'aîné a plus de finesse, est plus susceptible de réflexion et a moins de force que le Cadet. Celui-ci est d'une pétulance incroyable, montre des talents et de la facilité, mais n'a presque point d'attention. On peut causer deux heures de suite avec l'ainé, et avec fruit, mais il est difficile d'en faire autant avec le cadet, seulement pendant huit minutes : pour lui penser, parler et faire est une seule et même chose et il faut opposer la patience et la ruse à sa vivacité. Tous les deux ont le Cœur excellent. L'ainé ne fera pas du mal parce qu'il comprend déjà qu'il ne faut pas le faire, mais le cadet peut en faire poussé par sa vivacité ; il est vrai que le repentir est aussi prompt que la faute : il se déshabilleroit pour donner ce qu'il a à ceux qu'il a offensés. En un mot, Monsieur ! il seroit difficile de trouver deux Enfans nés avec des Dispositions qui annoncent autant, et je me dis vingt fois le jour que s'il m'avoit été donné d'être marié et d'avoir des enfans, j'aurois désiré qu'ils ressemblassent à ces deux frères. Vous ne sçaurriés croire combien je leur suis attaché. Si par hazard, il m'arrive de passer un seul jour sans les voir, il me manque aussitôt quelque chose. Leur vue me réjouït et leur compagnie m'intéresse : en un mot, j'aime être avec eux et j'y serois bien davantage, si trop de zèle ne rendoit quelquefois suspect et si j'avais plus à dire que je n'ai. Je suis le maître absolu de mes leçons et n'ai à rendre compte qu'à mon chef le général en chef de Soltykof, homme de bien, respectable par son

Digitized by Google

honnêteté et *rare ici* par son affabilité et sa politesse. J'avois demandé cette Condition dès le comencement. Je connoissois trop bien la manière usitée de traiter le monde suivant *le rang* pour encourir les hazards. Comme je ne suis que *premier major dans l'armée* et le dernier en rang de tous ceux qui sont placés, chacun n'auroit pas manqué de contrôler ma besogne, et moi qui suis *Précepteur* (et non pas Sous-précepteur) je n'aurois pas eu le mot à dire parce que j'aurois été le dernier de tous; or le moyen de tolérer pareille chose! J'avois donc exigé comme une *Condition sine qua non* d'être le maître de diriger mes leçons selon le plan que j'avois donné et suivant mes lumières, sauf à écouter des avis avant ou après s'ils m'étoient donnés convenablement, et à en profiter si je les croyois convenables, ce qui m'avoit été accordé. Cependant, comme je suis facile et peu attentif aux affaires de compétence, insensiblement, les deux Personnes nommées pour tenir lieu de Sous-Gouverneurs s'imaginant sans doute avoir bon marché de moi, essayèrent de me subordonner à leur autorité. Lorsque ces messieurs me demandoient si j'étois content ou non des leçons de la journée, je me faisais un plaisir de le leur dire, sans m'imaginer qu'ils voulussent s'en faire un droit pour m'obliger à leur faire un Raport de mes occupations. Ayant omis par un pur effet des circonstances de leur parler de cet objet pendant quelques jours, imaginés, Monsieur! mon étonnement lorsque ces Messieurs non contents de s'en plaindre à moi prétendirent de plus avoir le droit d'Inspection, interprétèrent come un devoir une pure complaisance de ma part et se permirent de m'en faire des reproches. Il n'y avoit pas à hésiter. *Il falloit céder ou faire ferme.*

Je représentais sur le champ avec modération, mais avec force, combien une telle Prétention alloit contre mes Engagemens et étoit incompatible avec mes fonctions, et insistai pour n'être plus exposé à l'avenir à pareille chose. Mes Représentations furent trouvées en place, je fus maintenu dans mon Indépendance, et dès lors ces Messieurs se sont mêlés de leurs affaires et nous avons vécu sans altercations. Si vous me demandés d'où pouvoit naître une prétention pareille, je tâcherai de vous l'expliquer, mais sans être assuré d'être bien compris. Ces Messieurs sont généraux-majors et je ne suis que Major; or, ici c'est le rang qui fait l'Homme et non pas la fonction, le moyen par conséquent qu'un Major ne fut pas très subordonné à un Général! et si je l'avois été à ces Messieurs, ne l'aurois-je pas été aux autres cavaliers, qui en qualité de Colonels et de Lieutenants-Colonels ont aussi le pas avant moi? J'aurois plutôt remercié pour mon rang que de souffrir

Digitized by Google

d'être traité de la sorte, mais j'espère maintenant d'être débarrassé de cette inquiétude pour l'avenir. J'en reviens au sujet qui a occasionné cette digression : Je suis le maître de donner mes Leçons come je le sçais, la méthode dépend de moi et c'est aussi la seule indépendance qui soit à ma charge, ne me mêlant pas du reste et ne pouvant ni ne voulant m'en mêler.

Mes deux Elèves ont pour moi de la Déférence. Rarement il m'est arrivé d'appeler mon Chef pour leur en imposer davantage. J'en exige une obéïssance absoluë lorsque le cas l'exige, et come j'ai insisté dès les comencemens et n'ai jamais rien dit en vain, ils sâvent qu'il ne leur reste plus rien qu'à faire ce que j'ai demandé, mais j'use rarement de mon droit. Ils me témoignent beaucoup d'amitié, ce qui me fait surtout plaisir parce qu'ils ne m'en témoigneroient point si j'étois dur, de mauvaise humeur ou injuste envers eux : je désire surtout qu'ils m'aiment afin de pouvoir leur être vraiment utile, car du reste j'apprécie l'amitié de leurs semblables ce qu'elle vaut et n'y serai jamais trompé.

Je ferois tort aux Personnes avec lesquelles je traite si je ne leur rendois pas le témoignage qu'elles ont beaucoup d'égards pour moi. Mon chef me traite come un home en qui il a confiance. Messieurs les Sous-Gouverneurs aussi convaincus de mes dispositions pacifiques que de mon impatience à tolérer des prétentions injustes paroissent les avoir oubliées et comme je les préviens en toutes manières les hostilités (si, contre mon espérance, il en survenoit) ne partiront pas de moi. Parmi Messieurs les Cavaliers plusieurs sont liés avec moi et je vis bien avec tous les autres. Du reste, je vois peu le reste des Gens de la Cour, et vis dans ce monde comme si je n'y étois pas :— *felix... qui vitat potentiorum civium limina !* Mes occupations depuis une année ont été considérables, et plutôt ordonnées que choisies. Chaque jour, à huit heures, sauf les jours de fête et les Dimanches, je vai chez l'ainé de mes Elèves, avec lequel je demeure jusques à dix heures et demie. Je passe de là chez son frère, avec lequel je reste jusques à onze heures et quart, et dans l'après dînée je passe encore une heure et quart ou une heure et demie avec lui. Le reste du tems, après mon raport fait, m'appartient et j'en ai employé cet été une bonne partie à me promener afin de regagner ma Santé altérée depuis deux ans par le défaut de mouvement et par des peines morales.

En attendant, voici à peu près ce que j'ai fait. Je me suis mis au fait de la Topographie de la Russie et des Païs asiatiques qui l'avoisinent, ce qui m'a couté beaucoup d'ennui et de peine, mais j'ai pourtant atteint mon but. J'ai fait ensuite beaucoup d'extraits

Digitized by Google

tirés de Müller, Schlötzer, Thunman Jé relativement aux Peuples du Nord, surtout relativement à ceux du Nord de l'Europe russe et de l'Asie. J'ai comencé à faire des Extraits de l'Histoire russe, ouvrage que je n'ai pas encore achevé et qui n'est rien moins qu'amusant à faire, vû le manque de bons ouvrages. Aidé d'un ouvrage du professeur Gatterer de Göttingue, j'ai fait un recueil d'Extraits relatifs à toute l'histoire ancienne et à celle du moyen âge, en m'attachant seulement aux Evènemens principaux dont l'Influence a été marquée et a produit des Révolutions qui en supposent la connaissance. Pour l'histoire moderne, je suis les Ouvrages de *Mensel* et d'Achenvall. Je me propose de suivre cet ordre avec mes Elèves, et de leur donner premièrement une connoissance générale, mais bien ordonnée, des Evènemens principaux afin qu'ils sachent tout de suite ou raporter les Détaïls lorsque nous prendrons les Historiens particuliers et ne soient point dans l'Embarras. Tout cet ouvrage, come vous voyés, Monsieur, n'est pas pour le moment présent, car il faut premièrement connoître la terre et trouver le lieu de la Scène avant que de parler des Acteurs et de la Pièce, ainsi j'aurois pû le renvoyer si je n'avois pas préféré d'avoir besogne faitte et vous verrés bientôt pourquoi.

Il m'est tombé entre les mains une histoire de la Grèce d'un M. *Cousin des préaux* qui est un peu lourdement écritte et diffuse, mais cependant intéressante ; dites-moi je vous prie votre avis ?... Je ne la connais encore que jusqu'au IXme Tome. J'ai lû cet été avec beaucoup de plaisir la *Gramaire universelle* de Court de Gébelin, qui me paroit malgré sa longueur et ses digressions assommantes, être le meilleur ouvrage de cette Espèce en nôtre langue, j'en ai fait l'Extrait et je m'en servirai aussi lorsque le tems arrivera. *Condillac* et *lui* sont les seuls que j'aïe compris sans beaucoup de peine, à quelques articles près, mais qu'est ce en comparaison des autres Gramairiens dont la lecture était vraiment insoutenable ?

Quelques heures par semaine données aux langues m'en conservent la mémoire. Je devrois savoir le Russe parfaitement, mais je le comprends, je peux m'exprimer pour le besoin, je lis même les livres, à certains mots près, et voilà tout. C'est une langue très riche, très nerveuse, et très sonore. Elle fournit des expressions sublimes, et comme elle est après la Chinoise et l'Arabe, celle qui est parlée par le plus grand nombre d'hommes, si on la cultive certainement elle se communiquera aux peuples du midi de l'Europe qui jusqu'ici ne l'ont connuë que sous le nom mal trouvé de Jargon barbare. Le Déffaut de maîtres et de Livres originaux est le plus grand obstacle qu'on éprouve en l'apprenant.

Digitized by Google

J'ai commencé l'anglois, mais j'ai dû l'interrompre pendant l'été, je le reprendrai en entrant en ville et il sera la dernière langue que j'apprenne.

J'ai lu avec un plaisir infini l'*ouvrage de Gibbon* sur la Décadence des Romains. Je voudrais l'avoir écrit, cette parole vous dira le cas que j'en fais. Il y en a un autre dont je dirai presque de même, c'est celui de M. *Necker*. Je lui trouve il est vrai un peu trop de déclamation mais je pardonne le *Sume superbiam qua sitam meritis,* à celui qui a vraiment un mérite incontestable, et je lui scais bon gré d'avoir parlé avec chaleur et Enthousiasme parce qu'il ne s'est pas contenté d'écrire, et qu'il a agi comme il parle. Son ouvrage a été fort gouté ici.

Dans ce moment, je relis Tite-Live avec un plaisir aussi vif que la 1re fois. J'ai toujours avec moi quelqu'un de ces grands hommes, ou Horace, Tacite, Salluste et Cicéron, et sans doute que je dois en partie à leur compagnie de n'avoir point été encore infecté du mauvais air. Lorsque je suis mécontent, j'ouvre l'un et soudain j'oublie le 18me Siècle en me transportant dans le leur, ce qui m'est d'autant plus facile qu'ayant été dans les lieux même dont ils parlent, je puis m'y transporter en imagination et attacher mes Idées à des Objets physiques. Chaque jour je regrette davantage d'avoir oublié le peu de Grec que j'ai scû et d'avoir perdu les occasions que j'ai eues de le rapprendre. Cette prédilection pour les anciens me domine à un tel point que très certainement je me remettrais à cette langue si j'en avois le tems, ne fut-ce que pour lire Xénophon, Thucidyde et Démosthènes. C'est par cette raison sans doute que je sentois plus de plaisir à me promener au milieu du *Campo vaccino* à Rome que dans la Basilique de St-Pierre, cet étonnant modèle de la Hardiesse et de la magnificence des Arts. Dans le premier endroit je voyais ce Capitole si célèbre par ses trophées et les images mêmes de quelques-uns des héros qui le décorèrent. Un peu au dessous sous le péristile du Temple de la Concorde il me semblait à chaque instant voir paroitre Cicéron débitant la fameuse Catilinaire. A quelques pas de là *Curtius* s'étoit dévoué pour sa patrie. Plus loin étoient affichées les XII Tables. Là s'assembloit le Sénat, ici le Peuple donnait ses Loix et cette ruine informe percée de trous et couverte de lierre étoit jadis la tribune aux harangues, ce Champ d'honneur ou le Génie parlait un langage digne de lui et maitrisait la gloire et la fortune. Enfin tous ces Décombres, tous ces tronçons de colonnes épars, tous ces tombeaux parloient à mon cœur. et lorsque je vis les Niches dans lesquelles étoient déposées les urnes cinéraires des Césars, transformées en Crèches, le mausolée

Digitized by Google

d'Auguste devenu une Ecurie, et les os de *Scipion l'asiatique* foulés aux pieds par la plus vile canaille, je reçus sans doute la plus terrible et la plus salutaire leçon de morale qu'un homme ait jamais reçuë; ou est le sol qui parle d'une manière aussi puissante? — et ou sont des objets plus intéressans par eux-mêmes?

J'ai eu quelque envie de rédiger mon voyage de Calabre et de Sicile et de l'envoyer à Monod, j'ignore si j'en aurai le tems, mais dans ce cas là il vous en fera part.

J'ai aussi été interrompu dans les recherches dont je vous parlois une fois, j'ai cependant fait quelques pas dans cette Carrière, mais je n'ai encore couché qu'une petite partie par écrit; je vous l'enverrois bien volontiers pour en savoir votre avis si je savais comment m'y prendre.

J'ignore si je vous ai parlé d'un projet que je roule depuis longtemps dans ma tête et qui ne me laisse guères de tranquillité, c'est celui de travailler sur l'*histoire de la Suisse*. J'ignore si je suis né avec les talens nécessaires pour exécuter une telle Entreprise, mais je sais du moins, que parmi nos Historiens, aucun n'a écrit d'une manière digne de son sujet, et il ne me paroit pas difficile de faire mieux. — Encore en dernier lieu *Muller* vient de faire un *Ampoulage* ridicule à l'excès : on dirait d'un homme qui montre la lanterne magique, chacun s'attend à de grandes choses et l'on ne scait ce que l'on voit : est ce donc que le Sol de la Suisse d'ailleurs assez fertile en bons esprits n'en produiroit aucun qui sçût raconter les hauts faits de ses ayeux avec une simplicité et une noblesse égale à celle qui les animât? Come qu'il en soit je suis tourmenté de cette Idée et je suis tenté de voir aussi *quid valeant humeri quid ferre recusent*. J'ai plusieurs heures à moi dont la Disposition dépend purement de mon libre arbitre. J'ai d'ailleurs plus d'expérience que je n'aurois étant dans mon pays, et je suis à la distance ou un Républicain doit être pour écrire avec vérité l'histoire de sa patrie; enfin ce ne seroit point une œuvre si prompte, car je commencerois sans doute mes Recherches à présent, et je coucherois bientôt par écrit mes Résultats, mais j'attendrois de les avoir soumis au jugement de quelques amis éclairés, avant que de les faire paroître. Si j'exécute mon Plan, ce sera vous Monsieur! que je prierai encore d'être mon Guide ainsi que vous avés bien voulu l'être dès le commencement. Il y a deux ans je fis venir de Suisse un ballot qui contenait les principales Chroniques, mais il m'en manque encore quelques unes, quoiqu'à la vérité pas des plus importantes.

Mon Intention ne serait point comme celle de Lauffer de parler d'Adam et d'Eve, du Péché etc... Je me bornerois seulement à

Digitized by Google

recueillir en bref dans les anciens Historiens ce qu'on scait de plus vraisemblable relativement à l'ancien Etat de la Suisse. Cette partie seroit courte, car que peut-on dire d'un petit païs qui n'avoit pas même un nom particulier dans ces Siècles d'ignorance ? L'histoire des Suisses ne peut guère commencer qu'avec leur nom ; et ce n'est que depuis la Révolution qu'ils ont formé un peuple aussi digne des Regards de la Postérité par ses actions que le fûrent les Grecs dans les beaux siècles de la Grèce. Je me bornois d'abord à la Période qui renferme les Guerres étrangères et le commencement des guerres civiles. Quant aux deux derniers Siècles; en parler c'est toucher à *l'arche du Seigneur* si l'on dit vrai, et même il est difficile de l'être parceque les matériaux sont difficiles à trouver et plus difficiles encore à bien examiner, et parce qu'on a la politique de cacher les documens à ceux qui les demandent. Je ne toucherois donc pas à cette dernière Période, non qu'elle ne soit intéressante étant traitée sous un point de vuë général, non que je craignisse les Réclamations ou même pis, car je suis trop loin et je méprise d'avance ce que l'on pourroit dire, mais parceque je ne voudrois dire que ce que je crois être vrai dans ma conscience. — J'ai suspendû les recherches relatives à cet ouvrage jusqu'à présent afin de pouvoir m'occuper entièrement d'objets relatifs à ma vocation, et n'en pas avoir à deux fois. Maintenant j'ai devant moi une grande partie des matériaux préparés pour quelques années j'aurai plus de liberté, et j'en profiterai je l'espère pour suivre à mes projets. Après vous avoir mis au fait de mes occupations, il ne me reste plus Monsieur qu'à vous parler aussi de mon existence, de ma manière de vivre, de mes plaisirs etc... Cet article sera plus court que les précédens. A la campagne mes occupations finies je me promène aussi longtems qu'il m'est possible, lorsque je suis seul je cours les champs et fais mon possible pour m'imaginer que la nature que je vois est belle. Quand il fait mauvais tems je reste chez moi ou je vai passer quelques momens chez Ceux de mes Collègues avec lesquels je suis le plus lié. Du reste rien de plus monotone que cette vie. Seulement chaque Jeudi il y a un grand concert dans lequel la célèbre *Todi* et *Jamovick* se font entendre, et de tems en tems il y a spectacle le Lundi.— *Offrêne* [1] vient d'arriver, et débutera dans peu de jours sur le Théâtre de la Cour : je suis très impatient de le voir et de l'entendre car il a eu la réputation d'un des premiers Acteurs de l'Europe et notre Théâtre avait grand besoin d'un tel homme. En ville il y a plus de

[1] *Aufresne,* acteur, né à Genève, fils d'un horloger. Son vrai nom était *Rival.* Il mourut à Petersbourg en 1805.

Digitized by Google

ressources mais je crois déjà vous avoir dit que les Sociétés étoient montées entièrement sur le ton du grand monde ; or c'est assez dire qu'un homme sensé qui n'aime pas le jeu, ne peut s'y trouver bien à son aise. Je les ai fréquentées pendant la 1re année de mon séjour pour l'amour seul des bienséances et afin qu'on ne m'accusat pas de hanter la mauvaise compagnie. Maintenant que ma réputation est faitte, et que mes occupations connuës sont une excuse légitime, je ne me gêne plus. De tems en tems seulement je vai pour une heure dans quelque grande Assemblée, et à moins d'y rencontrer quelqu'un avec qui faire la conversation (chose infiniment rare) je n'y reste pas plus longtems : je ne fréquente en un mot le grand monde qu'autant qu'il en faut pour n'en pas perdre l'usage et pour n'y paroître pas étranger. Hors ce grand monde il n'y a rien, on ne connoit pas même de nom ces petites sociétés usitées parmi nous, ces Cotteries ou quelques personnes aimables des 2 Sexes causent familièrement de choses et d'autres, savent trouver d'autres récréations que les Cartes ou la danse, et se délassent par un babil sans prétention après avoir donné leur journée à des occupations plus graves et plus sérieuses. Tout cela Monsieur! est ignoré, et il faut se décider pour le grand monde ou les Intrigues, car il n'y a point d'intermédiaires. Je vois quelquefois mais rarement cependant le Corps diplomatique. De tems en tems je fréquente le Spectacle mais il étoit si mal monté que souvent je me repentois d'y être allé. La récitation vitieuse fait une si fâcheuse impression sur mon Tympan que je suis rarement de bonne humeur après une Pièce mal jouée. — Je vois quelquefois dans la semaine des hommes de mérite étrangers fixés dans ce païs depuis longtems, particulièrement M. *Epinus* connu en Europe comme mathématicien et physicien, homme rare à tous égards; Il vient de perfectionner le microscope à un si haut degré qu'il est impossible de faire plus. Chaque objet est vû avec une netteté incroyable et de la même couleur qu'il paroit avoir à la vuë. Cet avantage n'est pas le seul. Le Microscope étant adapté à une Lunette de 3 pieds de longueur peut se manier avec une facilité singulière, et par la facilité de raccourcir ou allonger la lunette, on voit l'objet en son entier ou seulement une partie de l'objet qu'on peut faire passer par tous les degrés de grandeur suivant que l'on désire en éxaminer une partie avec plus ou moins d'attention. Enfin l'objectif étant à 10 pouces de l'objet, et l'observateur à 3 pieds plus en arrière, vous comprenés Monsieur que l'on peut observer toutes les opérations des insectes sans qu'ils s'effrayent. Cette découverte est de la plus grande importance pour l'histoire naturelle, et ne manquera pas de faire bruit

Digitized by Google

lorsqu'elle sera plus répanduë. M. Epinus me fait l'honneur de me vouloir beaucoup de bien, il m'en a donné beaucoup de preuves, et je fréquente sa maison aussi souvent qu'il m'est possible de le faire. Mon Compatriote de Moudon étant mon voisin je le vois très souvent : c'est un homme de beaucoup de mérite et nous sommes très attachés l'un à l'autre. Je vois aussi quelquefois le célèbre *Pallas*, homme doué d'un génie transcendant et d'une facilité prodigieuse.

Les De R (ibeaupierre) sont en Pologne d'ou ils ne reviendront qu'en Septembre. Madame est grosse, ainsi la famille ne s'éteindra pas. Je ne pense pas qu'il lui tarde beaucoup à avoir un Régiment; ce n'est qu'alors qu'il pourra vraiment avoir une position indépendante que je lui souhaite de tout mon cœur. Nous avons eu un Eté affreux ; mais depuis 8 jours il fait un très beau tems. Le Climat est détestable, et pour surcroit de désagrémens toutes les commodités de la vie sont à un prix éxhorbitant. Je n'aurois jamais pû vivre avec mes 1500 roubles mais j'espère maintenant avec 2687. Il me faut un valet de chambre, un Laquais et un Cocher, et je n'ai jamais tant senti la dépendance que depuis qu'il ne m'a plus été possible d'aller à pied et de me servir moi-même... Ah ! quand j'aûrai recouvré ma liberté, je ne la compromettrai certainement plus de ma vie, et c'est cette espérance qui me donne des forces. Je suis assez content de ma position mais je ne me repose pas assez pour la croire au dessus des Revers; je scais fort bien là ou je suis. Quoique je ne me mèle d'aucunes affaires que des miennes, et que j'aye en horreur et méprise toutes les petites menées de cour, il est presque impossible de se tirer sain et sauf de ce tourbillon à.... je l'ai déjà éprouvé maintes fois et l'éprouverai sans doute encore. On peut être calomnié, noirci sans le savoir, sans s'en douter, et sans avoir même l'occasion de se deffendre... A cela que doit opposer un homme sage ? La Patience et le Courage. Il doit se tenir prêt à tout hazard, jouir du présent sans trop s'y attacher, et ne pas craindre l'avenir. — C'est aussi ce que je tache de faire. Je suis le précepte d'Horace *laudo manentem : si celeres quatit pennas, resigno qua dedit* etc..... aussi je pourrois bien être affecté de tels contre tems qui m'obligeroient à quitter ma place, parceque j'y suis très attaché, mais je vous proteste que je n'en serois pas abbatû. Mon parti est pris d'avance sur tous les Cas, et je ne serai jamais pris au dépourvû. Jusqu'à présent pourtant je n'ai rien vû qui me fasse craindre une pareille extrêmité. Je ne me mêle de rien d'étranger à mon poste, et ne veux pas même m'informer de ce qui se passe. Je fais de rares visites là ou il le faut, et

Digitized by Google

ne fais d'ailleurs la cour à personne. Je me suis établi sur ce pied et n'ai pas craint de dire que n'ayant rien à demander je ne hanterois jamais les Antichambres. Le moyen en effet qu'un homme affairé et qui connoit le prix du tems aille passer quelques heures dans une salle droit comme une hallebarde, sans y avoir rien à faire et uniquement pour y bailler ! Je suis très persuadé que personne ne peut m'ôter ce que j'ai, ce que j'appelle mon bien, ce qui m'appartient véritablement, savoir mes Sentimens, ce que j'ai appris, ce que je scais, et qu'aucun pouvoir ici bas ne peut faire de moi un habile homme ou un Sot, si la nature ne l'a pas voulu ainsi. — Dépouillé de ma fortune, il me resteroit toujours mon Etre, les moyens de me distinguer, l'Epreuve de l'adversité et les amis qui m'appartiennent — or serait ce là peu de chose ? Je suis donc tranquille Monsieur ! quoique vivant à la Cour, et Suisse encore quoique parmi les Courtisans, ainsi vous me reverrés le même et vous m'aimerés toujours puisque je n'aurai point changé. Je me flatte du moins que vous voudrés bien me conserver dans votre Cœur la place que vous m'y aviés accordée, elle m'appartient et je ne scaurois vous en laisser le maître. Il m'est impossible de vous dire combien je regrette d'être aussi éloigné de vous, j'aurois tant de choses à vous dire ! Je vous prie Monsieur ! de présenter mes Respects à Madame votre Epouse. Donnés moi autant de nouvelles de mes jadis petits et maintenant grands amis *Louis* et *Jaques :* combien ils doivent vous donner de plaisir ! Rappelés moi au souvenir de Mr Reverdil, à celui de Mr votre frère et de Mr votre Neveu Alexandre que je félicite de tout mon cœur sur son avancement. — J'espère d'ors en avant être plus régulier à vous écrire, et j'espère aussi que vous voudrés bien m'écrire : c'est un bien foible dédommagement pour la perte des heures si agréables et si instructives que j'ai passées avec vous. — Je vous embrasse de tout mon Cœur et vous prie d'être bien convaincu de la Sincérité des Sentimens de celui qui sera pour la vie Votre très ob. et dévoué Serviteur. Dl. H.

P. S. Si vous aviés quelques bons livres à m'indiquer vous m'obligeriés beaucoup de m'en faire part : ne connoitriés vous point quelque bon abrégé de l'*histoire du Bas Empire ?*

— — —

Il est à peine besoin de signaler à nos lecteurs l'inauguration de la plaque commémorative en l'honneur de la Harpe, à Rolle, et la brochure publiée par M. A. Vittel sur l'*Ile et le Monument de Rolle.*

Digitized by Google

LE CHATEAU D'ILLENS PRÈS ORON

Quelques-uns des vieux châteaux du Pays de Vaud sont entretenus avec un soin pieux par des propriétaires soucieux de conserver ces témoins des temps passés qui ornent si agréablement des sites tantôt sévères, tantôt gracieux. — On ne saurait être trop reconnaissant envers ceux qui travaillent à la conservation de ces vieux monuments, car il est difficile de se figurer ce que notre beau pays perdrait au point de vue pittoresque si tous venaient à disparaître. Le nombre de ceux dont il ne subsiste que quelques débris est malheureusement déjà trop grand : Dans la vallée de la Broye, Bossonnens ne montre plus que des murs écroulés, Palézieux voit ses fossés comblés par des constructions qui déshonorent sa vieille tour ruineuse. — A Illens, hélas! tout ce que l'homme a pu détruire, il l'a détruit; on ne reconnaît l'emplacement du château qu'au double fossé qui l'enceint. La génération future aura peine à le retrouver parmi la verdure des grands arbres qui affectionne particulièrement les ruines et se plaît à les cacher aux yeux des profanes.

Illens mérite un souvenir.

Situé à environ deux kilomètres nord du château d'Oron, au territoire de Pont, sur une colline élevée, accroché au bord d'un profond ravin au pied duquel coule un paisible ruisseau, le Maflon, le château d'Illens était l'un des anneaux de cette longue chaîne de postes d'observation qui gardait jadis l'une des routes principales du pays.

La famille noble dont le château d'Illens fut le berceau est ancienne: Thorens d'Illens est mentionné comme témoin dans divers actes de donation en faveur de l'abbaye de Haut-Crêt vers le milieu du XIIe siècle.

En 1469, Pierre et Jean d'Illens et consorts sont propriétaires de la seigneurie d'Illens; un livre de reconnaissances en latin, es mains de Pierre Sautheur, constate qu'ils possèdent des droits féodaux rière Chésalles, Besencens, Perey-Martin, Villard sous St-Martin, Pont et château d'Illens, Prougin, Bussigny, St-Martin de Vaud, Villaz du bois es Fiaugères, Montaysis et le Crest, Chapelle et autres lieux [1].

Après avoir joué un certain rôle dans la noblesse du Pays de Vaud, la famille d'Illens subit le sort de tant d'autres à cette

[1] N° 44 des documents des archives du château d'Oron.

Digitized by Google

époque : Appauvrie, elle dut vendre ses biens. En 1514, de nouvelles reconnaissances en latin, signées « Anselme Currat, » furent passées en faveur des seigneurs d'Illens et de Prez, rière les bailliages de Châtel St-Denis et de Rue. Elles paraissent avoir été faites en vue de la vente de la seigneurie, car la même année 1514, une seconde grosse de reconnaissances signées aussi « Anselme Currat, » constate que Noble François Proby, de Vevey, est droit ayant des Nobles seigneurs d'Illens pour leurs fiefs rière divers lieux des bailliages de Rue et de Châtel St-Denis [1].

Après l'achat en 1556 de la baronnie d'Oron, LL. EE. de Berne devinrent aussi propriétaires des fiefs dépendant de la seigneurie d'Illens dans les bailliages de Rue et de Châtel St-Denis. Une tradition locale veut qu'elles se soient servies des matériaux provenant du château d'Illens pour réparer le château d'Oron. Quoi qu'il en soit, Illens abandonné ne tarda pas à tomber en ruines : Une carte manuscrite du bailliage d'Oron et des lieux circonvoisins, levée vers le milieu du XVIIe siècle par le commissaire Samuel Gaudard, figure le château d'Illens par une tour carrée en ruines, avec la mention : « Vieilles murailles du château d'Illens. »

Il est probable que ce fut après la vente de sa seigneurie que la famille d'Illens vint habiter Lausanne, y acquit la bourgeoisie et s'y distingua dans la magistrature. — Ce fut la ressource de plusieurs familles nobles. La dernière survivante du nom, Mademoiselle Georgine d'Illens, est morte à Lausanne le 7 mars 1880.

Oron, août 1896. Ch. PACHE.

LE DROIT ROMAIN EN HELVÉTIE

Nous extrayons d'une intéressante dissertation sur les *Origines et formation du régime matrimonial vaudois* le passage suivant qui nous semble résumer assez bien la législation de l'Helvétie pendant la période gallo-romaine :

La période gallo-romaine s'étend depuis la conquête de César jusqu'à l'envahissement des hordes barbares et l'établissement du royaume de la Grande Bourgogne (49 av. J.-C. à 442); nous y constatons un envahissement continu du droit romain qui, peu à peu, s'introduit en Helvétie en même temps que dans les Gaules, s'y développe lentement et finit par supplanter entièrement le droit indigène.

[1] N°s 56 et 79 des documents des archives du château d'Oron.

Digitized by Google

L'organisation des provinces romaines explique déjà à moitié cette marche du droit, aussi nous nous permettrons d'en retracer rapidement les traits principaux.

Dans toute province, on trouvait différentes espèces de cités soumises chacune à un régime juridique particulier : au bas de l'échelle, et les plus nombreuses d'ailleurs, étaient les *civitates stipendiariae, dediticiae, nationes externae;* c'étaient les villes restées soumises au régime imposé par Rome au pays à l'époque de sa réduction en province ; elles étaient *in arbitratu, dicione, potestate populi romani ;* les habitants de ces villes ne jouissaient ni du *connubium*, ni du *commercium ;* ils étaient absolument soumis au senatus-consulte ou à la loi qui avait fixé la *forma provinciae* et aux édits des proconsuls gouverneurs du pays ; en réalité, ils gardaient leurs lois et usages antérieurs à la conquête confirmés par l'autorité romaine.

Plus favorisées étaient les *civitates sociae* ou *fœderatae* qui, il est vrai, ne jouissaient pas non plus du *jus civile,* mais n'étaient cependant pas soumises aux édits des magistrats romains, et ne relevaient que de leurs coutumes locales ; à cette seconde catégorie nous pouvons rattacher les *civitates liberae;* celles-ci, vis-à-vis du droit, étaient dans les mêmes conditions que les *fœderatae.*

Une troisième classe était formée par les *coloniae deductae* de citoyens romains qui étaient régis par le droit civil romain.

On vit donc dans les premiers temps de la domination romaine le droit indigène exister dans la même province à côté du droit romain et continuer tout d'abord à occuper la première place ; puis, les empereurs accordant de plus en plus le droit de cité romain aux habitants des provinces, son influence diminua peu à peu jusqu'à ce qu'enfin l'édit de Caracalla lui eut porté le dernier coup en donnant le droit de cité à tous les habitants de l'empire. Sans doute cette célèbre constitution, qui est restée un point de repère important dans l'histoire du droit, n'a pas supprimé explicitement les privilèges des peuples fédérés ou libres, c'eût été là une faute politique considérable ; mais, chacun étant devenu citoyen romain, le droit civil de Rome se substitua définitivement aux anciennes coutumes locales déjà fort affaiblies par les édits des empereurs qui s'étaient succédé sur le trône de Rome depuis la conquête de César.

Les empereurs romains ont beaucoup légiféré pour la Gaule et l'Helvétie ; mais ces lois impériales avaient le plus souvent un caractère administratif très accentué, et ce sont les écrits des jurisconsultes de la *Loi des citations* [1] qui ont joué le rôle le plus

[1] Constitution de Théodose II et de Valentinien III de l'an 426 après J.-C., appelée improprement *loi des citations*, qui déterminait l'autorité dont les ouvrages des jurisconsultes de l'époque précédente devait jouir auprès des tribunaux.

Digitized by Google

important, et qui ont formé la base du droit romain en Helvétie pendant les derniers temps qui ont précédé la conquête burgonde; à côté des œuvres des jurisconsultes, nous citerons comme sources les Codes Grégorien et Hermogénien et le Code Théodosien. Bien que M. Glasson, dans son Histoire du droit et des institutions de la France, et avant lui le célèbre Montesquieu, enseignent que c'est le code Théodosien qui a joué le plus grand rôle dans les Gaules, nous ne sommes cependant pas de cet avis, du moins en ce qui concerne notre pays, et nous admettons plus volontiers avec M. Ch. Secrétan que, parmi ces trois codes, c'est aux codes Grégorien et Hermogénien qu'il faut attribuer l'influence la plus considérable. Les codes Grégorien et Hermogénien n'étaient, il est vrai, que des recueils de constitutions impériales composés par des particuliers, mais, en l'absence de toute collection officielle, ils en remplirent bientôt la place ; ils étaient l'œuvre de deux jurisconsultes, Grégorien et Hermogénien, qui les publièrent vraisemblablement sous le règne de Constantin [1], ou peu de temps après quant au code Hermogénien ; ils eurent donc un siècle tout entier pour jeter de profondes racines et s'assurer une place prépondérante.

Le code Théodosien ne parut qu'en 438, et bien que la constitution qui accompagnait sa publication défendît d'invoquer désormais en justice des constitutions autres que celles contenues dans ce nouveau recueil, l'invasion burgonde qui survint quatre années plus tard dut nuire d'une manière considérable à son développement.

Jean SPIRO.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de la Suisse romande** avait choisi le **Landeron** pour y tenir sa réunion annuelle, et ce choix a été très heureux. De nombreux membres de la société se sont trouvés au rendez-vous et grâce à la complaisance de la compagnie du Jura-Simplon ont pu voir le train express s'arrêter à 10 h. 30 à la station de Landeron. Cette localité a conservé un caractère original et pittoresque avec ses maisons du dix-septième siècle, sa belle rue large et droite, agrémentée d'une lignée d'arbres et ornée aux deux extrémités de fontaines surmontées de statues en pierre, couvertes d'une merveilleuse patine et représentant de fiers bannerets au port d'armes.

Après une collation servie à l'*Hôtel de Nemours,* un nom qui n'est pas banal et qui a sa raison d'être dans l'histoire du village,

[1] Constantin régna de 306 à 337.

Digitized by Google

la séance officielle a eu lieu dans la salle du conseil communal sous la présidence de M. B. van Muyden. M. Ph. Godet, dans un exposé clair et spirituel, a fait l'historique de ce bourg du Landeron qui a gardé le caractère de l'époque de sa fondation et n'est pas tombé dans cette modernité banale qui désole les archéologues. Il a rappelé le rôle important qu'a joué Rolin, comte de Neuchâtel, dans le développement du Landeron, les démêlés que les habitants du bourg eurent avec les Bernois, qui subirent un échec sensible, la part brillante que les Landeronnais prirent aux guerres de Bourgogne, la vaillance de Pierre Baillot, du Landeron, qui à lui seul défendit le pont de la Thièle contre les Bourguignons.

M. Godet a donné aussi d'intéressants renseignements sur la chapelle qui existe encore, avec l'inscription *domus domini,* au rez-de-chaussée du bâtiment qui renferme la salle du conseil communal. Quant au fait que les communes de Landeron, Combes et Cressier sont restées attachées à la confession catholique, il s'explique probablement par la raison que l'influence de Soleure a prévalu sur celle de Berne, ainsi qu'il ressort des documents relatifs aux intrigues nouées par les conseils de Neuchâtel, Berne et Soleure en l'année 1542. Enfin, ce qui est un trait curieux de l'histoire du Landeron, c'est l'intérêt que ses habitants n'ont cessé de porter à la famille d'Orléans-Longueville à laquelle appartenait la duchesse de Nemours, dont le souvenir est conservé par la fondation de la chapelle de Combes.

M. Eugène Mottaz a donné ensuite lecture d'intéressants documents, des rapports émanant de Pierre Ochs, de Bâle, membre du Directoire helvétique, d'après lesquels on peut se rendre compte du caractère francophile de la politique du personnage lors de la Révolution. — M. van Berchem a communiqué des documents provenant des archives de Turin concernant les démêlés intervenus au quatorzième siècle entre les évêques de Sion et les sires de la Tour. — M. A. de Montet a présenté un registre manuscrit du siècle dernier, de la main du major Jean-François Cuénod, de Vevey, qui renferme de curieuses indications sur les ordres donnés par le conseil de guerre de LL. EE. de Berne en vue de fortifier leur marine du lac Léman. — M. Gross a signalé quelques trouvailles lacustres faites sur les bords du lac de Bienne, et M. A. de Molin la découverte d'une inscription grecque faite ce printemps au Champ d'Asile près de Lausanne, inscription qui, par un curieux hasard, se trouve être identique à un graffito trouvé il y a une douzaine d'années à Pompéï.

E. Baudat.

Digitized by Google

4me année. No 11. Novembre 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

(Suite [1]).

VII

L'ÉVÊCHÉ DE BALE

Des divers éléments qui composaient la Suisse au siècle passé, l'Evêché de Bâle n'était pas le moins curieux. Le moyen âge, avec ses souverainetés diverses, s'y était maintenu, comme dans plusieurs principautés allemandes. Ce n'était point à parler un Etat. Ce petit royaume de quelques lieues carrées de superficie était formé par la réunion de corps politiques dissemblables, ayant chacun ses libertés et franchises, ses mœurs et sa vie propre. Bien plus, ils n'appartenaient pas à la même nation. Une partie de l'Evêché de Bâle pouvait être considérée comme suisse, l'autre faisait partie de l'empire d'Allemagne. L'évêque était prince de l'empire et comme tel se rattachait à l'Allemagne. Mais il était aussi, depuis 1780, l'allié de la France. Comme prince-évêque, il était particulièrement l'allié des cantons catholiques; il leur envoyait ses compliments à chacune de leurs séances séparées; mais il avait aussi des relations avec l'ensemble

[1] Voir les nos 1, 2, 3, 4, 5 de la *Revue historique vaudoise*, 1896.

Digitized by Google

du Corps helvétique; et on lisait également la *salutation* de l'évêque au début des diètes.

Une diversité bien plus grande encore régnait parmi les pays de l'Evêché. L'**Elsgau** ou pays d'Ajoye, avec la ville de Porentruy, s'étendait à l'ouest jusqu'à la frontière du pays de Montbéliard. Porentruy avait été acheté, au XIIIe siècle, des comtes de Neuchâtel. Il faut y rattacher les *Franches-Montagnes*, qui, comme leur nom l'indique, jouissaient de franchises spéciales, accordées autrefois [1] aux colons qui avaient défriché ces contrées couvertes de forêts. Porentruy avait sa charte et une administration assez autonome sous la présidence d'un gouverneur et d'un maire nommés par l'évêque. A *Delémont*, l'évêque nommait également le gouverneur et le maire.

L'abbaye de **Bellelay** [2] avec sa *courtine* ou banlieue, composée de trois villages, était située à l'extrémité de la vallée de la Sorne qui rejoint la Birse non loin de Delémont. Elle formait un tout à part, dépendant de l'évêché, mais rattaché à Soleure par des liens de combourgeoisie.

La **Prévôté de Moûtier-Grandval** ou **Munsterthal**, présent de Rodolphe III, avait constitué le premier noyau de la principauté. Comme sujet du prince, ce pays faisait partie de l'Empire. Comme combourgeois de Berne il faisait partie du Corps helvétique. Sa milice devait en temps de guerre être commandée par un sénateur bernois. Le pays avait aussi ses privilèges et franchises. On y comptait six paroisses réformées et une catholique.

L'**Erguel** comprenait le val de St-Imier et les vallées y aboutissant. Une partie du pays fut comprise

[1] Vers la fin du XIVe siècle, sous l'évêque Imer de Ramstein.

[2] La légende en fait remonter la fondation au premier prévôt de Moûtier-Grandval, dans l'endroit où celui-ci se serait égaré en poursuivant une *belle laie*.

Digitized by Google

dans la donation de Rodolphe III. Le reste avait été acquis par voie d'achat au XIIIe siècle. Le pays se divisait en huit mairies ; il était gouverné par un bailli, nommé par l'évêque, mais qui devait être de religion réformée. Le bailli devait en tout point respecter les franchises de la vallée. Il résidait à Courtelary. Il rendait la justice civile. La juridiction criminelle était exercée par une cour formée par les huit maires et présidée par le bailli. L'Erguel était dans la combourgeoisie de Berne. Au militaire il faisait partie de la *bannière* de Bienne, c'est-à-dire que cette ville seule avait le droit d'y lever des troupes et d'en surveiller l'organisation militaire. La religion réformée s'était introduite dans l'Erguel avec l'appui des Bernois et des Biennois.

A l'extrémité des pays soumis à l'évêque était la petite ville de **Bienne**. Grâce à une conduite habile, elle avait réussi à se rendre presque indépendante de l'évêque. Elle avait évité un écueil plus dangereux encore : la puissante Berne son alliée, avait à maintes reprises, sous prétexte de sauvegarder son indépendance, cherché à l'incorporer à ses possessions. Bienne avait toujours résisté, et fini par se créer, entre les deux pays, une position assez autonome. La souveraineté résidait principalement dans son grand et son petit conseil, ainsi que les principales attributions administratives et judiciaires. L'évêque nommait le *maire* de Bienne qui présidait les conseils et y représentait le prince. En fait, les deux premiers magistrats étaient le *bourgmestre* et le *banneret*. Le maire devait prêter tous les ans serment au conseil et à la bourgeoisie. Il devait être gentilhomme et protestant, vassal de l'évêque, ou membre du conseil de la ville. La bourgeoisie et la milice devaient prêter serment à l'évêque lors de son investiture. A part cela la ville se gouvernait et s'administrait en toute liberté.

Digitized by Google

Bienne était alliée de Berne, de Fribourg et de Soleure. Elle s'était servie de ses trois alliés pour résister aux prétentions du prince. Elle avait su se servir, avec non moins d'habileté de Fribourg et de Soleure pour résister à l'ambition de Berne. En qualité d'alliée des trois Etats elle était considérée comme faisant partie de la ligue helvétique et son député figurait à la Diète. Elle fournissait son contingent en cas de guerre. La ville avec son territoire comptait un peu moins de six mille âmes. Sa souveraineté militaire était plus étendue. La *bannière* de Bienne comprenait l'Erguel et la *mairie d'Orvin* (Ilfingen).

La **Neuveville,** fondée au XIVe siècle par l'évêque Gérard [1], jouissait des mêmes privilèges et franchises que la ville de Bienne et d'une constitution analogue. Elle était également dans la combourgeoisie de Berne. Sa *bannière* comprenait, outre la ville et son territoire, la *Montagne de Diesse.*

L'évêque de Bâle avait avec les Bernois la *coseigneurie* de la **Montagne de Diesse** (Tessenberg) sur les flancs du Chasseral. Les Bernois gouvernaient seul au spirituel, et les deux paroisses de la vallée se rattachaient à la classe de Nidau. Au temporel Berne et l'évêque administraient en commun par l'entremise du bailli de Nidau et du maire de Bienne. Les « troupes » de la vallée suivaient la bannière de la Neuveville.

Les annales des sujets de l'évêque sont surtout remplies par l'histoire des luttes qu'ils soutinrent contre leur souverain en vue de défendre et d'augmenter leurs libertés, depuis la Réforme surtout. Une partie des habitants du Jura avaient embrassé la nouvelle religion ; la situation

[1] Elle avait été peuplée de réfugiés chassés du Val de Ruz par le comte Rodolphe de Neuchâtel.

Digitized by Google

du prince en était devenue délicate. Et même parmi les sujets catholiques du prince, un esprit de turbulence et d'insubordination se manifestait souvent. Le prince, sans armée, devait pour comprimer ses sujets rebelles recourir à l'aide de ses voisins. Ainsi les troupes françaises avaient réprimé l'insurrection de 1739. C'est aussi une tentative de révolte qui provoqua une nouvelle intervention étrangère et servit de prétexte à l'invasion française.

Joseph de Roggenbach, qui monta sur le trône épiscopal en 1782, était un prince faible et irrésolu. Ses sujets avaient demandé à plusieurs reprises l'assemblée des Etats de la principauté, dans le but de faire cesser les abus les plus criants. Devant la résistance de la cour, et suivant l'exemple donné par les voisins de France, les meneurs instituent des comités, convoquent des assemblées, envoient au prince des doléances. Le prince demanda du secours aux cantons de Berne, Soleure et Bâle, puis à l'Empire. Des troupes impériales occupèrent le pays de Porentruy (mars 1791). L'ordre fut rétabli ; les principaux auteurs des troubles prirent la fuite et se réfugièrent en France, y réclamant à grands cris l'appui des révolutionnaires en faveur des amis de la liberté. La présence des troupes autrichiennes fournissait un prétexte facile. Le traité de 1780 stipulait formellement que, en cas de guerre avec l'empire germanique, la France aurait le droit d'occuper les gorges de l'évêché. La France ne tarda pas à réclamer l'exécution de cette clause du traité, et les troupes françaises pénétrèrent dans le Porentruy en avril 1792. Les Autrichiens se retirèrent et le prince-évêque, abandonné par eux, quitta le pays et se retira à Bienne d'abord, puis à Constance.

Cela fut si vite fait qu'à peine les Suisses en furent-ils avertis. Barthélemy chercha à leur expliquer que la présence d'un détachement autrichien avait forcé les

Digitized by Google

troupes françaises à agir promptement, avant que le Corps helvétique ne fût averti. La Diète demanda néanmoins la reconnaissance de la neutralité de tout l'évêché; le retrait des troupes françaises et la promesse qu'elles ne remettraient plus le pied sur le territoire helvétique [1]. Barthélemy répondait en alléguant l'impossibilté où avaient été les Suisses d'empêcher l'entrée des Autrichiens dans le Porentruy. « La neutralité de la partie de la principauté de Porentruy relevant de l'empire serait surtout très difficile à établir, parce qu'on sait en Suisse aujourd'hui que l'évêque de Bâle avait un très grand tort d'appeler et de conserver dans son pays un corps de troupes autrichiennes, que le Corps helvétique aussi avait eu tort de permettre qu'on leur livrât passage l'année dernière [2]. » Sans donc suspecter positivement les intentions de la Suisse on refusait de lui laisser la garde des passages. « Il n'est pas à croire, écrivait-on à Dumouriez, que les Suisses rompent ouvertement avec la France et livrent passage aux Autrichiens, mais ils pourraient fort bien avoir l'air de se laisser forcer la main. Il est donc très important de ne pas leur confier la garde des gorges de Porentruy [3]. »

La question en resta là. Mais la présence des troupes dans ce pays y favorisa la révolution. A leur suite étaient arrivés quelques-uns des proscrits de 1791, Rengguer à leur tête. Gobel, l'oncle de Rengguer, comptait parmi les agents les plus entreprenants. Il déployait une activité turbulente et faisait une active propagande. Les généraux patriotes favorisaient le mouvement. Le conseil de régence, laissé par l'évêque, ne pouvait que protester et laisser faire.

L'agitation des clubs aboutit enfin. Un arbre de la liberté fut planté à Porentruy. Les Etats du pays furent convo-

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 181. — [2] *Ibid.* I. 147. — [3] *Ibid.* I. 173.

Digitized by Google

qués. Dans leur séance du 27 novembre 1792 ils proclament la déchéance de l'évêque et l'indépendance de ses sujets. On ressuscita pour cette éphémère république le nom antique de Rauracie. Une proclamation fut ensuite adressée au pays *par les députés des Etats libres du ci-devant évêché de Bâle, réunis en assemblée constituante au château de Porentruy, le 27 novembre 1792, l'an premier de la république de Rauracie* [1].

Ce n'était là qu'un acheminement vers un meilleur état de choses. Une assemblée des députés des communes qui adhéraient au nouvel ordre de choses s'ouvrit à Porentruy le 17 décembre. Les débats furent orageux. Une partie des députés voulaient la réunion à la France. Les autres désiraient conserver à leur pays son indépendance. La France fit droit aux vœux des premiers. L'assemblée fut dissoute par ordre du général Deprez-Crassier. Une nouvelle assemblée plus docile vota le 7 mars 1793 la réunion à la France et un décret de la Convention, en date du 23 mars 1793, sanctionna cette réunion.

Ainsi fut réglé le sort du Porentruy. Les cantons, malgré les craintes qu'elle leur inspirait, assistèrent impuissants à cette prise de possession. Restaient les autres parties de l'évêché. Toute la diplomatie des Suisses et des populations de ces pays tendit désormais à leur éviter le sort de la Rauracie. Tous les efforts des révolutionnaires et des patriotes rauraciens tendirent par contre à soulever ces petits pays, à les amener à proclamer leur indépendance, prélude d'une incorporation à la France. La presque totalité des populations se souciaient peu d'une telle faveur. Il aurait fallu pouvoir la *travailler*, comme disaient les propagandistes, l'agiter. Cela ne pouvait se faire qu'à l'abri des troupes. Aussi les ennemis

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 424.

Digitized by Google

de la paix cherchaient-ils à provoquer l'occupation de ces territoires, sous prétexte qu'ils faisaient partie de l'évêché, que comme tels ils ne devaient pas être compris dans la neutralité, et que la garde des passages qui s'y trouvait était aussi essentielle pour la sûreté de la frontière française.

La Prévôté de Moûtier-Grandval fut très sérieusement menacée. Etait-elle allemande — comme partie de l'ancien évêché, placée dans la juridiction de l'Empire — ou suisse, comme combourgeoise de Berne ? Pour Barthélemy, il n'y avait aucun doute possible ; le vœu du peuple et des Suisses devait faire loi. « Il convient à la France, dit-il, que le Munsterthal se dégage des liens qui le rattachent à l'empire. Cela est déjà fait par l'établissement de la république de la Rauracie. Il ne consentira peut-être pas également à se dégager du second, parce qu'il y est fort attaché. Ils ne sont pas moins fondés de leur côté à réclamer la neutralité helvétique. Leur territoire y a été constamment compris dans les temps passés. Je ne crois pas qu'ils veuillent se donner à Berne ; ils perdraient quelque chose de leur indépendance ; ni à Bienne, quoiqu'ils soient ses voisins, quelques montagnes les séparent et Berne travaillera à empêcher cette réunion ; ni à la république de la Rauracie, par la crainte d'affaiblir encore davantage leurs rapports avec les cantons. Il est plus vraisemblable qu'ils demanderont à rester *in statu quo*, alliés de Berne et tenant par ce fil et par la neutralité au Corps helvétique [1]. »

La France n'était pas toujours aussi bien renseignée ni aussi bien servie sur cette frontière. Quelques fougueux militaires ne comprenaient pas qu'on eût tant de ménage-

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 473.

Digitized by Google

ments. Le général Demars, en particulier, voulait absolument *réunir* la Prévôté malgré elle. La proclamation de la réunion de la Rauracie à la France fut répandue par son ordre dans le pays. Des soldats français stationnés à Delémont allèrent faire dans la Prévôté des démonstrations patriotiques. Mal leur en prit. Les paysans accoururent en grand nombre, armés de fourches et de bâtons, et tuèrent quelques-uns des manifestants [1]. Cet échec ne ralentit pas le zèle des plus hardis. « Les officiers français, écrit Frisching à Barthélemy, ont été dans toutes les églises lire eux-mêmes une proclamation imprimée. Le peuple les a laissé faire, sans dire un seul mot et sans rien répondre, étant déterminé d'opposer la force à la force [2] ». Ailleurs Frisching apprécie sévèrement la conduite des commissaires. « En gros, messieurs les commissaires de tous les côtés tiennent des propos si inconsidérés pour des hommes publics, des députés d'une si grande nation qui a affiché d'avance la plus grande loyauté, qu'on est surpris de voir que la Convention nationale souffre cette conduite [3]. »

Les ennemis de la France exploitaient avec soin le mécontentement des Suisses. Berne et Zurich réclamèrent au nom de la neutralité helvétique. « L'incident du Munsterthal, dit Barthélemy, et les funestes mesures du général Deprez Crassier ont opéré subitement dans toute la Suisse un prodigieux changement dans les esprits. La défiance, les alarmes, les inquiétudes se propagent rapidement [4]. »

Enfin la question fut réglée par un décret de la convention nationale du 8 avril 1793 ratifiant un arrêté du Conseil exécutif du 17 mars déclarant que le Munsterthal

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 123. — [2] *Ibid*. II. 128. — [3] *Ibid* II. 167. — [4] *Ibid*. II. 171.

Digitized by Google

serait provisoirement compris dans la neutralité helvétique. « On doit, écrivit le ministre, considérer cette affaire comme terminée, puisque le Munsterthal et l'Erguel continueront à jouir des avantages de la neutralité helvétique jusqu'au moment où les points en litige auront été éclaircis par vous au vœu du décret et réglés à l'amiable [1]. » On ne voulut pas prendre à Paris d'autre décision. « Il ne paraît pas, écrit Deforgues en date du 3 juillet, que l'affaire concernant le Munsterthal et l'Erguel doive se terminer définitivement avant l'époque de la paix. Ce paraît être du moins l'avis du Conseil et du Comité de Salut public. »

Les commissaires essayèrent bien d'intriguer encore. Les Prévôtois furent accusés d'être fanatisés par les Bernois et par les moines. « Il n'y a pas de sûreté pour les Français à se montrer dans ce pays ; les paysans sont toujours prêts à les assaillir [2]. » Ailleurs on accuse les gens du Munsterthal de manquer de civisme : « Le Département du Mont-Terrible se plaint vivement et a instruit la Convention de la différence extrême qu'on fait dans ces contrées entre les patriotes qui y sont maltraités et les royalistes qui y sont bien accueillis. »

Un nouveau commissaire, Hérault, fut envoyé dans ces contrées. Il conseilla le calme et la modération. Parmi les mesures qu'il propose pour maintenir la paix avec les Suisses, il faut, dit-il, « ordonner la prudence au petit département du Mont-Terrible qui inquiète beaucoup les Suisses en cherchant perpétuellement à infirmer la neutralité provisoire dans laquelle le Comité de Salut public et la Convention ont compris Moûtier-Grandval [3]. » Tout rentra dès lors dans l'ordre et la neutralité du Munsterthal ne subit plus d'atteinte grave.

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 179. — [2] *Ibid*. II. 241. — [3] *Ibid*. III. 209.

Digitized by Google

Plus encore que la Prévoté de Moutier-Grandval, l'abbaye de Bellelay était exposée aux vexations des Français. Elle se considérait comme suisse, grâce à sa combourgeoisie avec Soleure, et les Soleurois y avaient envoyé une petite garnison. Les richesses du couvent tentaient les révolutionnaires ; la petitesse de son territoire, la faiblesse de quelques moines sans défense en faisaient une proie facile. Aussi, dès l'occupation de Porentruy, les émissaires français représentaient Bellelay comme un foyer de propagande contre-révolutionnaire et en demandaient l'incorporation à la Rauracie. Gobel et Demars insistaient surtout dans ce sens. Le cabinet de Paris, sur les instances de Barthélemy, les engagea à la modération. « Vous ne perdrez pas de vue, leur écrivait le ministre des affaires étrangères, que votre mission, comme celle du général, se restreint dans l'étendue de la seule partie de l'évêché de Bâle qui relève de l'Empire ; que vous devez vous garder de provoquer l'insurrection dans les pays où le général n'est pas autorisé à porter les armes de la République [1]. Le Conseil n'a pu voir qu'avec peine les soins que vous vous donnez, dites-vous, pour faire *travailler* les peuples des contrées voisines de celle où vous êtes établi. Ce n'est point là votre rôle, ni l'objet de votre mission. Ce n'est pas par des voies sourdes que la République française entend appeler les peuples à la liberté. Elle la leur portera, à main armée, dans les pays soumis à nos ennemis ; dans les pays neutres et amis de la République, nos principes, la raison et la force de l'exemple sont et doivent être les seuls apôtres de la liberté que nous puissions avouer. »

Un arrêté du Comité de Salut public, en date du 23 avril 1793, décida du sort de l'abbaye : « L'abbaye de

[1] *Papiers de Barthélemy*. I 485. 486.

Digitized by Google

Bellelay étant située dans la préôvté de Moûtier-Grandval et se trouvant d'ailleurs en combourgeoisie particulière avec un des Etats de la Suisse, participera provisoirement aux avantages de la neutralité helvétique [1]. » Cela ne faisait pas l'affaire des révolutionnaires du Mont-Terrible. « C'est par une erreur très grossière, disent-ils, que ce tas de moines a été compris dans la neutralité armée de la Suisse. Nous ne permettrons jamais que celle-ci infecte le territoire français sous prétexte de courtine ou de toutes autres dénominations quelconques [2]. »

Aussi, malgré l'intention formelle du gouvernement français, les soldats envahirent la courtine en mai 1793 [3]. Les moines furent en butte à toutes sortes de tracasseries. Leurs biens furent saisis. A la fin cependant, Rengguer, le plus fougueux ennemi du couvent, tomba lui-même en disgrâce. Les persécutions se ralentirent ; mais, sa situation demeura précaire jusqu'à la paix.

La neutralité de l'Erguel fut moins contestée et ce pays moins exposé à l'invasion française.

Les communes du val de St-Imier avaient, comme celle de Moûtier, refusé d'envoyer des délégués à l'assemblée de Porentruy, indiquant bien par là leur volonté de séparer leur sort d'avec celui de la Rauracie. Elles n'avaient rien à envier aux peuples voisins. Leur constitution leur garantissait une existence paisible. Etant dans la bannière de Bienne, elles se considéraient avec raison comme faisant partie intégrante du Corps helvétique. Leur position privilégiée les rendait fières de leurs droits et fort suscep-

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 225. — [2] *Ibid*. II. 282. — [3] Les moines firent bonne mine à mauvais jeu : « Les officiers qui occupent la courtine ou banlieue du monastère vivent fort bien avec les moines qui y sont, qui ont la courtoisie de leur donner à manger amicalement en faisant sabler le champagne. » *Papiers de Barthélemy*. II. 282.

Digitized by Google

tibles à l'égard de l'autorité épiscopale. En 1790 elles avaient forcé la main à l'évêque en l'obligeant à accepter le nouveau règlement militaire imposé par la ville de Bienne. En 1790, les communes jugèrent à propos d'envoyer leurs doléances à la cour. Dès lors, tout était rentré dans le calme.

Mais quand le prince-évêque quitta Bienne pour se réfugier à Constance, l'esprit de révolution souffla aussi sur l'Erguel. Une société populaire fut fondée. Le bailli quitte Courtelary. Un écrit est répandu dans toute la vallée, exposant les griefs que l'on avait contre le gouvernement du prince, accusant celui-ci d'abandonner lâchement ses sujets, invitant les communes à envoyer des députés à une assemblée nationale. L'assemblée se réunit en effet à Courtelary, le 17 décembre 1792. Dix-sept communes sur vingt-trois y étaient représentées. Bienne y envoya le chancelier Neuhaus. Les opinions les plus diverses s'y manifestèrent. Quelques députés voulaient qu'on restât fidèle à l'évêque; l'idée de l'annexion à la France fut peut-être agitée; un parti assez important voulait l'indépendance complète; enfin, il y avait le parti de Bienne et celui de Berne.

Ceux qui voulaient que tout restât dans le *statu quo* furent en minorité Ils se retirèrent bientôt de l'assemblée. Cinq communes restèrent ainsi en dehors du mouvement.

Si la France avait quelques adhérents, ils devaient être en nombre infime. L'idée d'une réunion était celle des commissaires et des clubs et non celle du peuple. Barthélemy s'opposa, et pour de fort bonnes raisons, à cette tentative. « L'Erguel éprouve presque les mêmes obstacles (que Bienne) pour sa réunion à la France. Ce petit pays, situé dans les montagnes, contigu à l'Etat de Bienne et compris dans ce qu'on appelle la Bannière de Bienne, en même temps qu'il était soumis à l'évêque de Bâle, est lié

Digitized by Google

avec Berne par un traité de combourgeoisie [1]. En considérant attentivement la position des lieux et des choses, vous serez, je crois, convaincu, Citoyen, qu'il est à peu près impossible que Bienne et l'Erguel fassent partie du nouveau département qu'il s'agit de former, qu'il ne nous convient nullement que l'Erguel passe sous la domination bernoise et que seule la bonne et sage mesure à prendre est de le réunir à la république de Bienne. »

Bienne était liée à l'Erguel par sa constitution militaire et par des rapports de bon voisinage. Elle aurait volontiers fait alliance avec ce pays. L'ambassadeur encourageait une pareille réunion. « Intérêts, considérations, rapports, local, tout s'accorde pour que ce petit pays soit réuni à Bienne. Cet arrangement concilie tout; il ne contrarie rien. En le favorisant, nous donnerons une preuve sensible d'amitié à une petite république qui a bien raison de faire valoir auprès de nous le courageux attachement avec lequel elle nous est restée constamment fidèle, au milieu des plus difficiles circonstances [2]. » La réunion à Bienne était certainement la solution la plus raisonnable; les délégués envoyés par Bienne afin d'y amener les Erguelistes furent bien accueillis. Une conférence se réunit à Sonceboz, dans laquelle on chercha à jeter les bases d'une entente. Mais on ne put tomber d'accord. Les Erguelistes voulaient une fusion des deux unités en un corps politique commun. Les Biennois ne voulaient ni ne pouvaient transformer leur constitution. Ils demandaient l'agrégation pure et simple de l'Erguel à leur territoire. Les Erguelistes redoutaient de tomber ainsi dans une condition inférieure vis-à-vis de la ville. On se sépara sans avoir rien fait.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 452. — [2] *Ibid*. I. 466.

Digitized by Google

Enfin, un quatrième compétiteur était l'Etat de Berne. On le soupçonnait, non sans raison, de convoiter l'Erguel. Les fortes sommes qu'il avait prêtées à l'évêque de Bâle étaient, disait-on, hypothéquées sur ce pays. La réunion avec Bienne aurait détruit les espérances des Bernois. C'est pourquoi ils travaillèrent sous main à empêcher cette réunion. Ils conseillèrent même aux Erguelistes de se rapprocher de leur prince. Cependant, l'annexion à Berne ne fut jamais officiellement discutée ; toute tentative de ce genre aurait mis le feu aux poudres et déterminé l'invasion française.

Entre temps, la question de la neutralité était tranchée par le même décret qui reconnaissait provisoirement celle du Munsterthal. La France chercha même à le rendre définitif. Elle fit demander aux Cantons les pièces qui établissaient nettement l'indigénat helvétique de ce pays. Les titres furent envoyés ; mais tout resta dans le provisoire.

L'Erguel, laissé à lui-même, vécut d'une vie à part pendant la durée de la guerre. Les communes conservèrent leur organisation judiciaire et administrative. Celles qui en avaient voulu changer y revinrent peu à peu. L'autorité suprême du prince, reconnue par les uns, méconnue par les autres, ne pouvait guère être que nominale. En 1797, l'idée d'une réunion avec Bienne surgit de nouveau. Mais l'invasion de la Suisse coupa court à toute nouvelle combinaison et mit fin à ce projet.

Bienne fut beaucoup moins inquiétée. On ne pouvait nier qu'elle ne fît partie du territoire helvétique, et son éloignement de la France rendait tout projet de réunion hasardeux. Bienne était du reste représentée par l'ambassadeur comme sympathique à la France, et cette attitude de la petite république se conçoit. En présence de

Digitized by Google

l'ambition toujours éveillée de Berne, les Biennois profitaient de l'occasion qui leur était offerte de s'appuyer sur la France. Mais cette sympathie n'allait pas jusqu'à demander une réunion à la République. Bien au contraire :

« J'ai vu à Berne, dit Barthélemy, un personnage d'une trempe différente ; c'est le nouveau bourgmestre de Bienne, homme de beaucoup de mérite et singulièrement dévoué, ainsi que sa petite république, aux intérêts de la République française. M. Moser m'a dit qu'on a le projet de faire un nouveau département qui serait composé de la principauté de Montbéliard, de la principauté de Porentruy, de l'Erguel et de la république de Bienne. Il affirme que celle-ci serait très flattée de faire partie de la République française, mais que la nature s'y oppose ; séparée de la France par trois chaînes de montagnes et placée dans le bassin de la Suisse, il est impossible qu'elle cesse d'être membre du Corps helvétique [1]. » On écouta l'ambassadeur, et Bienne jouit donc d'une tranquillité relative, ainsi que la Neuveville.

En résumé, les possessions de l'évêque de Bâle, à l'exception du Pays de Porentruy, profitèrent pendant la guerre des avantages de la neutralité helvétique. Mais la reconnaissance en était provisoire et par conséquent précaire. La partie n'était que remise. La politique des Suisses et de Barthélemy eut au moins pour résultat de retarder la catastrophe et, en montrant la solidarité politique de l'Evêché avec la Suisse, de préparer pour des temps meilleurs une réunion définitive à la Confédération.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 452.

Digitized by Google

VIII

NEUCHATEL

La principauté de Neuchâtel semblait être dans une position bien critique. Ses alliances avec les Cantons la rattachaient à la Suisse. Elle avait toujours demandé, sans que la reconnaissance formelle en eût été faite, d'être comprise dans l'alliance de 1777 ; mais, d'autre part, le pays était sujet du roi de Prusse, en guerre avec la France. La neutralité de Neuchâtel paraissait donc plus compromise encore que celle de l'évêché de Bâle.

Dans l'origine, la France ne parut guère disposée à accéder au désir des Neuchâtelois et des Confédérés :

« Le traité de 1777, écrit Dumouriez en mai 1792, ne lie la France qu'avec les Etats qui composaient en 1777 la Confédération helvétique. Les princes de Porentruy et de Neuchâtel n'ayant pas été parties contractantes dans ce traité, ils ne pourraient en réclamer le bénéfice qu'autant que la France consentirait à ce qu'ils y accédassent. Or elle y consentira moins que jamais dans les circonstances présentes, surtout en ce qui concerne le roi de Prusse [1]. »

Les Neuchâtelois ne l'entendaient pas ainsi. Ils soutenaient énergiquement leur indigénat helvétique. Ils n'avaient, disaient-ils, jamais fait partie de la monarchie prussienne. Leurs rapports avec le roi de Prusse comportaient une union toute personnelle et non territoriale. En cas de guerre, ils pouvaient même porter les armes contre la Prusse. Si la France n'avait pas encore consenti à les considérer comme inclus dans le traité de 1777, c'était surtout grâce à la secrète opposition des cantons catholiques.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 145.

Digitized by Google

On était d'accord en principe, seulement on avait négligé d'accomplir les dernières formalités.

Le ministre de Prusse, M. de Marval, paraissait prendre la chose d'un air détaché. Il disait à La Quiante, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse : « Notre principauté n'est d'aucun intérêt pour le roi de Prusse. Il a encore moins de volonté que de moyens pour la défendre contre vous, si la guerre a lieu. Mais si vous y envoyez des troupes, c'est un soufflet que vous lui donnerez sur votre propre joue. Vous n'y gagnerez rien, vous ne pouvez qu'y perdre. Nos habitants aiment votre Nation, mais ils aiment encore mieux leur tranquillité. L'arrivée de vos soldats pourrait changer leurs dispositions à votre égard. Songez d'ailleurs que nous avons des traités avec quatre des principaux cantons et qu'indépendamment de cette considération vous devez attacher un très haut intérêt à ne pas mettre tout le Corps helvétique dans le cas de croire que vous voulez cerner toutes ses frontières de vos troupes [1]. »

Barthélemy, naturellement, plaida la cause de la principauté. « Si nos troupes restent dans l'Evêché, le Corps helvétique en concevra une grande inquiétude, que nous calmerons un peu, je pense, si nous consentons à comprendre la principauté de Neuchâtel dans la neutralité. Il semble que nous aurions beaucoup plus de motifs pour nous prêter que pour nous refuser au vœu que les Cantons nous expriment en faveur des deux derniers Etats [2]. »

La question est encore en suspens au mois de février 1793. Barthélemy écrit à Le Brun : « Vous remarquerez qu'on désiroit à Berne que nous comprenions la principauté de Neuchâtel dans la neutralité helvétique. Si nous considérons combien ce pays, lié avec plusieurs cantons, mais

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 187. — *Ibid.* I. 179.

Digitized by Google

surtout avec Berne par des pactes de combourgeoisie, sert à couvrir par ses montagnes les frontières d'une partie très importante de la Suisse, nous conviendrons que ce vœu est très légitime, quoique quelques motifs puissent nous empêcher d'y accéder [1]. »

A plusieurs reprises, des bruits menaçants furent encore répandus dans le pays. La France, disait-on, avait décidé l'occupation de Neuchâtel (octobre 1793). La chose parut grave aux magistrats de la principauté : ils envoyèrent des députés à Berne pour implorer le secours de leurs alliés [2]. La Suisse entière s'émut. Le gouvernement français fit démentir cette nouvelle. En réalité, le Comité de Salut public s'était occupé des Neuchâtelois domiciliés en France et non pas des habitants de la principauté. Mais ceux qui de part et d'autre aimaient pêcher en eau trouble exploitèrent contre la France l'inquiétude des Suisses. On eut beaucoup de peine à rassurer les Confédérés.

Peu après, Hérault fut appelé à se prononcer sur le sort de Neuchâtel. Il le fit dans le même sens que pour Porentruy :

« Quant à Neuchâtel, quoique la suzeraineté de ce pays appartienne au roi de Prusse, le pays n'en est pas moins indépendant, et les habitants peuvent servir, même contre le roi de Prusse... Les rapports qui lient Neuchâtel à la Suisse sont très intimes. Y porter la guerre ce serait la déclarer aux cantons ses alliés. Il est pressant de rassurer les Suisses sur les craintes qu'ils manifestent à ce sujet. »

La révolution amenait naturellement dans le pays des émigrés et des prêtres. Quelques-uns de ces réfugiés intriguaient pour soulever les départements voisins. On voulait créer une Vendée dans le Jura. Des faux assignats

[1] *Papiers Barthélemy*. II. 78. — [2] *Ibid.* III. 145.

Digitized by Google

partaient aussi du pays de Neuchâtel. Des perquisitions furent faites, mais sans résultats. Des prêtres réfractaires, réfugiés à la frontière, disaient la messe pour leurs anciennes ouailles qui venaient les écouter sur le sol neuchâtelois. On les accusait de fanatiser le peuple. Une correspondance diplomatique fut échangée à ce sujet. Les Neuchâtelois firent droit, en partie, aux réclamations de l'ambassade.

Ces tracasseries étaient inévitables pour les pays limitrophes [1]. Mais, en somme, Neuchâtel ne fut jamais sérieusement menacé. Quand les négociations furent entamées à Bâle avec la Prusse, et qu'on eut par conséquent la perspective de voir la Prusse se retirer de la coalition, les Français usèrent de grands ménagements vis-à-vis des Neuchâtelois. On constate ainsi que, entre les petits pays menacés sur cette frontière, ce fut Neuchâtel, sujet du roi de Prusse en guerre avec la France, qui fut relativement le plus tranquille.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

AVENTICUM

I

Monsieur Eugène Secretan, au nom de *Pro Aventico*, vient de faire paraître un volume singulièrement intéressant sur Avenches. Cette publication comprend : Coup d'œil historique, Guide sur le terrain, Guide au musée : cette dernière partie, toutefois, n'a pas encore vu le jour.

[1] Détail à noter en passant : la Révolution ne causa pas que des désagréments aux Neuchâtelois. Ils se mirent à fabriquer des montres d'après le nouveau calendrier républicain. Il en résulta une augmentation dans la production horlogère assez sensible pour augmenter les traites sur la France et pour faire ainsi baisser le taux de l'assignat.

Digitized by Google

Il ne se peut trouver de cicerone plus agréable et mieux informé que M. Secretan ; quelle science profonde ! quel art de la mettre à portée d'un chacun ! avec quel amour le poëte, remplaçant l'archéologue, décrit la vieille cité ! on ne peut rester longtemps en sa compagnie sans se sentir pressé d'aller errer dans l'antique Aventicum ; faites-le au printemps ou en automne : « C'est alors que le paysage d'Avenches, si fin, si nuancé, a le plus de charme ; alors aussi s'en dégage toute la poésie des ruines, soit que la nature au moment de la chute des feuilles vibre à l'unisson, soit qu'elle fasse contraste à chaque printemps par un renouveau de vie et de couleur. »

M. Secretan parcourt rapidement les annales du pays ; écoutons-le ; il le fait si bien que nous ne ferons guère que reproduire, phonographier ses paroles ; c'est dire que nous pourrions les faire suivre de la mention : Pour copie conforme.

De l'Aventicum helvétique nous ne savons rien ou presque rien : il n'en subsiste guère que le nom même de la cité protégée par la déesse Aventia et un coin pour la frappe des monnaies ; on connaît de nombreux spécimens des monnaies d'or helvétiques, imitation des pièces macédoniennes, avec la tête d'Apollon, et sur le revers l'un des coursiers d'un quadrige, foulant aux pieds un animal informe à la tête de coq, le coq gaulois (*gallus*) apparemment. Un dernier témoin de l'époque helvétique est peut-être encore ce mot mystérieux de *Lugoves*, inscrit en lettres de bronze doré sur un chapiteau corinthien découvert en 1844 ; les Lugoves ne seraient-ils pas une divinité collective, celtique d'origine, analogue au Mercure gallo-romain *Lug*, dont le nom reparaît dans Lugdunum (Lyon) par exemple ?

En 58 avant J. C., lors de l'émigration des Helvètes, Aventicum fut évidemment détruite comme toutes les

Digitized by Google

villes ou bourgades du pays. On a cru reconnaître, au-dessous des couches romaines du terrain, la ligne noire qu'aurait dû laisser ce premier incendie ; mais il y a eu tant de destructions successives sur le sol qu'il est difficile de rien affirmer. Puis c'est l'épopée d'Aliénus Cécina, que les Histoires de Tacite développent sobrement, la fureur de la XXIme légion rapace cantonnée à Vindonissa, la déroute des Helvètes : « *ante discrimen feroces*, dit l'historien, *in periculo pavidi* : présomptueux avant le moment décisif, tremblants en face du péril. » Qu'était devenue la bravoure des anciens Helvètes ? n'est-ce pas César qui, cent ans auparavant, disait d'eux : « Ils surpassent en courage les autres Gaulois », et qui, racontant le terrible combat de Bibracte, écrivait : « Pendant toute l'action qui dura depuis la septième heure jusqu'au soir, on ne vit pas un seul ennemi tourner le dos » ?

Vespasien et Titus feront oublier à Avenches saccagée les horreurs de la guerre ; ils l'ont transformée, faisant un peu, comme Auguste pour Rome, d'une ville de briques une ville de marbre ; aucune inscription authentique toutefois, consacrant leur gloire de restaurateurs d'Aventicum, ne nous est parvenue. Les édifices furent en partie bâtis avec du néocomien neuchâtelois amené par des radeaux et des barques à travers le lac de Neuchâtel, la Broie, le lac de Morat et les canaux qui le reliaient à la ville ; aussi les *nautes* étaient-ils puissants à Aventicum, autant peut-être que les membres de la corporation des mariniers de la Seine qui, dit-on, ont donné à Lutèce ou Paris ses armoiries célèbres du bateau battu par la tempête.

Pendant l'empire romain, Aventicum eut plus d'un privilège enviable : d'abord elle est qualifiée de *Colonia Flavia*, non qu'elle fût une vraie colonie romaine, mais les habitants de la cité (*coloni*) avaient acquis, grâce à

Digitized by Google

Flavius Vespasien, le droit latin, qui n'est certes pas le droit de cité. Aventicum avait encore un sénat local composé de décurions, un collège (*seviri augustales*) chargé de pourvoir au culte des mânes des empereurs. Surtout elle avait à sa tête deux magistrats dont la juridiction s'étendait à tout le territoire des Helvètes. Mais il faut dénier à Avenches la gloire d'avoir été le siège d'une représentation nationale, le rendez-vous des délégués helvètes. C'est ainsi qu'on interprétait les termes longtemps obscurs de *Curatores civium romanorum Conventus helvetici*. Ce conventus helveticus désigne plutôt une association de citoyens romains fixés dans la circonscription des Helvètes, et dont la direction résidait tout naturellement à Aventicum.

Nous trouvons, par contre, des députés helvètes à Lyon, à la grande assemblée annuelle des Trois Gaules qui se tenait près de l'autel de Rome et d'Auguste et devait surtout voter des adresses de remercîment aux principaux fonctionnaires romains et répartir la contribution de 200 millions de sesterces que les Gaules avaient à verser dans le fisc.

Au IVme siècle, les Alamanes envahissent l'Helvétie, pillent ou plutôt détruisent Aventicum ; l'historien Ammien Marcellin, qui vers l'an 360 accompagnait l'empereur Julien à travers les Gaules, décrit comme il suit la ville superbe naguère, misérable alors : « *desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant :* cité dévastée, il est vrai, mais jadis non sans gloire, ainsi que l'attestent maintenant encore ses monuments à demi renversés. » Quelques siècles se passent ; Avenches déflorée perd jusqu'à son nom et devient *Wiflisbourg*, la ville de Wifil ou Vuibilus, un chef germain, dont le nom vit peut-être encore dans celui de Vully.

Digitized by Google

II

Après ce coup d'œil historique jeté sur la ville, M. Secretan amène son lecteur sur le terrain ; il possède à un haut degré le sens de l'archéologue qui, partant de débris insignifiants en apparence, sait construire des hypothèses attirantes, arriver même à des conclusions rigoureusement exactes, aidant à la reconstitution du passé. Voici l'église d'abord ; elle n'est pas romaine certes ; ce n'est pas une de ces vieilles basiliques latines où sont venus prier les premiers chrétiens ; elle est du XVIe siècle, presque moderne donc, et nous n'en parlerions pas si des débris antiques n'y avaient été encastrés, sauvés ainsi d'une destruction presque certaine : les édifices romains ont servi à Avenches, comme ailleurs, de carrière à de nombreuses générations. Il s'agit d'une inscription latine qui se termine par une dédicace aux médecins et aux professeurs de la cité, permettant de conclure qu'il y avait à Aventicum un établissement supérieur d'instruction publique, comparable à ces chaires de rhétorique et de philosophie qu'Antonin le Pieux avait instituées dans toutes les provinces de l'empire. Ce sont ensuite deux fragments de corniche qui gisaient près du cigognier et que l'on a disposées sens dessus dessous, afin qu'elles pussent servir de bancs hors l'église.

A deux pas du temple : l'amphithéâtre, attenant à la tour du musée, amphithéâtre de verdure, comme l'on sait, car le gazon recouvre tout ; 10 à 12,000 spectateurs pouvaient aisément y trouver place. *Pro Aventico* y déchaînera un jour son équipe de travailleurs : puissent-ils rendre à la lumière des merveilles !

Sortons de la ville moderne, fondée, dit-on, rappelons-

Digitized by Google

le en passant, au XIe siècle, par Borcard, évêque de Lausanne. Nous apercevons au loin le Cigognier : qu'est-ce que cette colonne mystérieuse ? M. Caspari, l'ancien conservateur du musée, répond : la colonne d'un temple, d'Apollon peut-être. L'archéologue Bursian rappelant que le forum romain était entouré de portiques en arcades, les uns ouverts, d'autres en partie fermés latéralement (crypto-portiques), y voit l'entrée principale d'un crypto-portique bordant le forum aventicien. Ou bien serait-ce encore le dernier vestige d'un arc de triomphe : tel celui de Titus à Rome, ou ceux qui donnaient accès au forum de Pompéi ?

Plus loin encore le théâtre, bien mutilé, par la faute non du temps, mais de l'homme, qui ne craignit pas d'en transformer pendant des siècles les marbres en chaux vulgaire ; les travaux que *Pro Aventico* a entrepris pour le déblayer ne sont pas terminés ; au fur et à mesure, partout où la maçonnerie antique en vaut la peine, les ouvriers la consolident à la chaux lourde, et la protègent par des chapes en ciment.

A l'horizon, enfin, les restes du mur d'enceinte ; il était flanqué de tourelles ; une seule est encore debout : c'est la Tornallaz. Cette muraille entourait une ville qui comprenait de 30 à 50,000 âmes et dont la superficie était assez considérable ; on sait que dans les villes romaines les maisons des riches étaient entourées de jardins et de parcs étendus et qu'en dedans de l'enceinte se trouvaient souvent des champs cultivés, afin que la cité pût, comme Babylone, se sustenter en temps de guerre. On ne saurait affirmer, cependant, qu'Aventicum allât jusqu'au lac ; d'après le plan de David Fornerod (1747), un canal reliait le lac à Aventicum ; presque en face de la gare, à l'extérieur du mur, se trouve un petit enfoncement cylindrique où fut scellé jadis un fort anneau, ayant probablement

Digitized by Google

servi à amarrer des barques, amenées par le canal, qui aurait disparu, sombrant dans les tourbières.

M. Secretan nous conduit enfin dans les cimetières ; on y a retrouvé quelques restes seulement de l'époque romaine : des urnes cinéraires, des coupes où l'on déposait des parfums, du vin, du lait pour les mânes du défunt ; quelques lampes funéraires ; des jouets d'enfant, entre autres de petites boules de calcaire blanc en forme d'œufs, une figurine de chien, une poule, un pigeon en terre, deux ou trois biberons, des clefs, emblême de la maîtresse de maison, un gobelet en verre, provenant d'une tombe chrétienne avec une palme gravée et ces mots tracés d'une main inexpérimentée et en majuscules très espacées : *Vivas in Deo*, Vis en Dieu. Les urnes cinéraires étaient volontiers groupées, formant comme des « nids » ; c'étaient sans doute celles des membres des confréries ou collèges funéraires fréquents sous l'empire, analogues à nos sociétés de secours en cas de décès. L'on rencontre aussi beaucoup d'ossements de gros animaux (bœuf, cheval, chien) ; à Aventicum comme à Rome, le victimaire devait immoler parfois sur la tombe tel animal domestique aimé de son maître.

M. Secretan nous annonce que le Guide au musée paraîtra bientôt ; tous ceux qui ont lu la captivante étude que nous avons analysée l'attendent avec impatience. M. Secretan aura pour collaborateur M. Mayor, le conservateur du musée Fol, de Genève. E. PAYOT.

LE GRAFFITO DE MONTOIE

M. le professeur de Molin a communiqué à la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie au Landeron, le 17 septembre, un intéressant graffito (soit une inscription tracée à la pointe dans le stuc d'une paroi) trouvé dans

Digitized by Google

la carrière de sable de Champ d'Asile près Montoie, en dessous de Lausanne. La voici restituée avec l'indication des lacunes :

[Η]ΔΗ ΜΟΙ ΔΙΟΣ ΑΡ' Α[ΠΑΤΑ] ΠΑΡΑ ΣΟΙ ΔΙΟΜ[ΗΔΗ]

= Voici donc, ô Diomède, près de toi la tromperie de Zeus.

Au point de vue du sens, ce vers n'a ni rime ni raison' mais il a ce caractère particulier d'être un tour de force de poète. Il peut en effet se lire indifféremment par le commencement ou par la fin. La suite des lettres est identique. C'est un « versus reciprocus » comme l'appelaient les Latins, ou un « *καρκίνος στίχος* » selon la terminologie grecque. Détail curieux : ce même vers a été copié à Pompéi dans une maison du «Vico di Tesmo» par M. le professeur Kekulé, de Berlin, en 1867, et plus tard le professeur Zangemeister d'Heidelberg l'a retrouvé une seconde fois sous une forme fragmentaire au même endroit. C'était donc un vers bien connu dans les écoles. Il n'en est pas moins curieux de l'avoir trouvé à Lausanne. Cela prouve que l'enseignement du grec y est déjà fort ancien. Des monnaies trouvées au même endroit fixent la date de cette découverte aux environs de l'année 180 ap. J. C.

PROCÈS DE LA MONTAGNE DE CHARMONTANNAZ OU DE DURAND

Dépositions des témoins dans l'enquête de 1517 [1]

1° Vulliet Perroudin, de Lourtier [2], 80 ans, a bonne mémoire de 60 ans en arrière. Les monts de Durand commencent en Malvysin,

[1] Voir l'article de M. l'archiviste Carron, n° de mai 1895 de la *Revue historique*. Ces dépositions sont en latin dans le cahier de procédure qui est conservé aux archives de Bagnes. La première déposition est traduite en entier; les suivantes sont abrégées de ce qui ne serait que répétitions inutiles.

[2] Village de la vallée de Bagnes ; de même que Montagnier, Champsec, Bruson, nommés plus loin.

Digitized by Google

soit depuis la jœur de Malvysin, qui est en çà du châet de Plan-Durand, du côté de Bagnes, — et s'étend jusqu'au sommet des montagnes de la vallée de Bagnes, du côté des fenêtres d'Ollomont et des Ayaces, des deux côtés de la Dranse.

De tout le temps qu'il se souvient, les hommes de Bagnes purent paître librement sur ces montagnes, excepté sur le challet de Charmontannaz, qui est sur le revers en çà de la Dranse, qui va du challet de Bussine à la fenêtre d'Ollomont, une certaine « roysia »[1] entre deux. Ce mont de Charmontannaz était occupé par des consorts valdotains. Dès longtemps avant la guerre, ces consorts étaient M. François de la Tour, seigneur de Montagnier, Jaquet de Biollaz notaire, Jacob Guyaz, Vulliermet Placzoz, Pre Gillioz, Jn Placzoz, Girard et Jean Coctier, et d'autres.

Après la guerre, et la mortalité (qui régna dans la vallée de Bagnes avant la guerre), les consorts occupèrent aussi le Lancet, Champryon, et la Balmaz, par grâce spéciale de ceux de Bagnes, qui étaient peu nombreux, et qui, par la guerre, avaient perdu leur bétail. Ainsi ils y tolérèrent ceux de Charmontannaz, pour ne pas laisser perdre l'herbe. D'ailleurs ces chalets étaient éloignés, d'accès difficile, et un torrent nommé le Brenleys s'y gonfle parfois en été au point d'être difficile à traverser avec les bêtes. Pendant 4 ou 5 ans après la guerre entre la Savoie et les patriotes valaisans, les Bagnards n'occupèrent que leurs pâturages les plus rapprochés.

Il ajoute que ses prédécesseurs disaient autrefois que les Bagnards avaient permis, de grâce spéciale, aux Valdotains de paître avec des veaux à Charmontannaz, et qu'ils disaient : Si nous les laissons amener des veaux, ils amèneront ensuite des modzons et des vaches, que nous le veuillons ou non, et s'en feront un titre.

2° Mathias Albi alias Anthonoz, de Montagnier, 80 ans ; a bonne mémoire de 60. Il y a 60 ans qu'il va par les monts de Durand. Les gens de Bagnes y avaient pleine liberté de paître, excepté sur le mont de Charmontannaz, qui est à l'angle et au sommet de la vallée, à l'O., en çà de la Dranse, entre Bussinaz et la fenêtre d'Ollomont. Cependant les Bagnards s'en plaignaient comme d'une usurpation. Ses prédécesseurs lui ont dit que ç'avait été d'abord par

[1] Ce mot signifie peut-être une coulée de glacier. Il y a dans d'autres actes de cette époque *loz byouroz seu roesia ; laz rueysyz seu loz byennoz de Bussinaz ; ad rosyam seu loz byennoz de Ruynetes* (montagne). Enfin *ad summitatem ruesie sive loz byenyoz de Ottema.* D'autre part *biongne* se dit encore à Bagnes pour un glacier (à Praz de Fort *boèmo*) ; et le torrent qui descend du glacier de Saleinaz, à Praz de Fort, s'appelle la *reuse* de Saleinaz.

Digitized by Google

grâce spéciale, et seulement pour des veaux. Peu à peu, les Valdotains amenèrent des modzons, et ensuite d'autres animaux. Ses prédécesseurs lui ont dit qu'on avait tort d'y laisser amener ces veaux; que leurs successeurs s'en repentiraient, lorsqu'ils auraient besoin de ces pâturages. Il ne vit jamais que les gens de Bagnes, uniquement, dans les pâturages autres que ceux de Champryon, Lancet et la Balmaz. Dans ces derniers, après la mortalité de Bagnes et la guerre, il y a environ 44 ans, les Valdotains commencèrent à paître, de grâce spéciale, avec ceux de Bagnes [1]. Mais dès que le bétail de Bagnes se fut accru, il y eut des querelles. Il y vit aussi, come l'un des consorts, Pierre Tissot.

3° Martin Durinaz, 80 ans, a bonne mémoire de 60. Fut en service sur les montagnes pendant 15 ans avant la guerre. Un jour vint un Valdotain nommé Clément Falcoz, se disant châtelain. C'était un des consorts de Charmontannaz, qui voulait amener son bétail sur d'autres montagnes, et qui lui ordonna, avec menace de punition, à lui et au Grand Pierre, valaisan, serviteur de François de la Tour, de cesser d'y paître. Il refusa, et chassa les bêtes du Valdotain. Celui-ci voulut le saisir; il résista et jeta à terre sous lui le dit Clément. Celui-ci, jurant, lui ordonna de le suivre au château de Quart; mais il refusa.

4° Jaquemet Marest, de Champsec, 80 ans; a bonne mémoire de 60 ans. Le mont de Charmontannaz était occupé par des Valdotains. Cependant autrefois, il avait aussi appartenu aux Bagnards, comme les autres. Mais, à cause des rapports de voisinage, parceque plusieurs femmes étaient d'un côté et de l'autre [2], ils donnèrent la permission, etc. Un certain Grossus pastor [3] se querellait souvent avec ceux de Charmontannaz, à cause de leurs empiètements; de façon qu'ils avaient là-haut leurs armes, des lances et des arbalètes. C'était avant la guerre. Il n'y retourna plus après la guerre.

5° Amédée dou Creston alias Tyssot, ffeu Pre dou Creston, 75 ans, a bonne mémoire de 55.

Il fut sur les monts de Durand pendant 18 ans, dont 3 avant la guerre. Pendant 4 ou 5 ans après la guerre, ces monts furent presque abandonnés par ceux de Bagnes. Quand on reprochait aux Valdotains de s'y introduire, ils répondaient en plaisantant : « Nous le

[1] Suivent les raisons données par le premier témoin.
(*Note du trad.*)

[2] Peut-être a-t-on omis « mariées de l'autre côté. »
(*Note du trad.*)

[3] Le gros pâtre ; peut-être le gros Pierre ci-dessus.

Digitized by Google

croyons bien, que les montagnes vous appartiennent ; mais l'herbe est à nous, parceque nous en usons mieux que vous. »

Un jour, au milieu de l'été, l'eau du Brenleys, entre les Boux et le Lancet, s'accrut tellement qu'on ne pouvait guère faire passer les bêtes ; cependant ils y envoyèrent leurs bêtes tout l'été, n'ayant pas de lait.

Il a vendu souvent, au temps où il y était berger, du bois de chauffage de la montagne de Bussinaz, aux consorts ou à leurs bergers de Charmontannaz [1].

Il a toujours entendu dire à son père et à ses parents, que les Valdotains n'avaient aucun titre sur ces monts, excepté sur celui de Charmontannaz, qu'ils s'étaient approprié (comme on l'a vu plus haut), et pour lequel ils s'étaient inféodés au duc de Savoie, pour avoir plus de sûreté [2]. Son père le savait d'autant mieux qu'il était originaire de cette contrée, et que ses prédécesseurs y avaient des biens, et y étaient consorts, ce qu'on pourrait voir dans les actes.

6° Jacob dou Creston, ffeu Pierre, de Montagnier, 55 ans, a bonne mémoire de 40. N'a été sur ces monts que pendant 4 ou 5 ans après la guerre. A eu de ses bêtes, moutons et brebis, achetées par lui-même, de l'argent qu'il avait gagné chez son père, sur les montagnes du Lancet et de Champryon, pendant deux ou trois étés entiers, sans la moindre opposition.

7° Perret Fuseri, de Bagnes, 80 ans, a bonne mémoire de 60. A entendu dire à ses prédécesseurs qu'autrefois quelques prud'hommes de la vallée de Bagnes disaient qu'on se repentirait de la permission donnée aux Valdotains, etc.

La mortalité régna à Bagnes peu avant la guerre.

Les gens de Bagnes ne purent, d'abord après ces épreuves, pas même paître leurs possessions particulières, faute de bétail.

8° François Fillier, de Lourtier, 64 ans, a bonne mémoire de 46. (Ne dit rien de nouveau.)

9° Jean Baptanoz, de Bruson, 50 ans, a bonne mémoire de 36.

Même sur Charmontannaz, il a vu les gens de Bagnes mener leurs brebis sans opposition aucune. A aussi vendu du bois de chauffage aux bergers de Charmontannaz.

10° Anthoine Bochey, de Lourtier, 60 ans, a bonne mémoire de 44.

[1] Il n'y a là aujourd'hui plus aucun vestige d'une forêt. Le prix d'une grosse poutre, pour la réparation du petit pont de Quart, qui n'est pas même si élevé, revient à 500 francs.

[2] Ceci me semble un des points les plus intéressants de la défense des Bagnards.

Digitized by Google

Les gens de Bagnes menaient librement paître leurs brebis en Charmontannaz, à l'endroit nommé Fugery [1].

11° Aymon Rossoz, alias Coctier, 54 ans, a bonne mémoire de 40.

A passé ces 20 derniers étés sur les monts de Durand.

Une année, a été serviteur des consorts de Charmontannaz ; a toujours vu les gens de Bagnes paître librement partout. Un jour, ceux de Charmontannaz menèrent leurs bêtes sur les autres monts, et furent repoussés par les Bagnards et par lui-même.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Vous demandez à vos lecteurs quel pourrait être le destinataire de la lettre du doyen Bridel, relative aux patois romands, que vous avez publiée dans le numéro de septembre de la *Revue historique vaudoise.* Je crois pouvoir vous l'indiquer. Je suis persuadé que le correspondant du doyen Bridel n'est autre que Raynouard, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, le premier en date des romanistes français et le précurseur de Diez dans l'étude de la grammaire comparée des langues romanes. Raynouard publia en 1816 ses *Eléments de la grammaire romane,* c'est-à-dire provençale, comme nous dirions aujourd'hui. C'est à cet ouvrage que le doyen Bridel fait allusion lorsqu'il dit avoir lu et relu avec autant d'attention que d'intérêt ce que dit son correspondant « de la formation de notre langue actuelle et de son passage de la latine à la française par la romane. » C'est justement cette idée, erronée du reste, qui est à la base de l'ouvrage de Raynouard.

En 1817, date de la lettre que vous publiez, Raynouard avait sans doute déjà commencé la préparation de sa *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours,* qu'il fit paraître en 1821. Il aura appris que le doyen Bridel s'occupait des patois romands et aura voulu tirer profit de ses connaissances spéciales. Veuillez en outre remarquer la phrase dans laquelle notre compatriote dit avoir « précédemment admiré » son correspondant « comme poète ». Il fait évidemment allusion à la célèbre tragédie de Raynouard, *les Templiers,* qui obtint un grand succès en 1805 sur la scène du Théâtre-Français.

Lausanne, septembre 1896.

J. Bonnard, prof.

[1] Aujourd'hui, le Fieudzeret.

Digitized by Google

CHERCHEURS ET CURIEUX

RÉPONSES

N° 7. — Les armoiries indiquées se rapprochent de celles de la **famille de Villarzel** [1], qui portait *de gueule au chef d'argent chargé d'un lambel d'azur*. Devise : *Rien sans raison*. Attribut : *Franchise*.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Vuillermet, aussi savant archéologue qu'aimable artiste, nous fait marcher de surprises en surprises. Après l'exquise collection *Lausanne de 1865-1894*, il nous donne aujourd'hui ses **notes historiques sur Lausanne.** C'est encore un coin du passé qui ressuscite sous la plume et le crayon de l'historien.

Voici les anciennes fortifications de Lausanne ; les anciennes halles lausannoises ; plusieurs dessins archéologiques concernant le pays de Vaud ; d'intéressantes notices sur Lausanne au XVe siècle, sur Lausanne au moyen âge, sur le Chalet-à-Gobet. Les amateurs d'histoire documentée et vécue passeront d'agréables moments en compagnie du livre si vivant de M. Vuillermet.

— Les troisième et quatrième livraisons de l'**Histoire de la Nation suisse** par M. B. van Muyden racontent spécialement l'histoire des Kibourg, des Savoie et des Habsbourg, puis ce que M. van Muyden appelle la période héroïque, les luttes contre l'Autriche, le pacte de 1291, la tradition de Guillaume Tell, la guerre de Morgarten, l'agrandissement de la Confédération par l'entrée de Lucerne, de Zurich, de Glaris, de Zoug et de Berne, enfin les guerres glorieuses de Sempach et de Næfels. Un intéressant tableau de la civilisation à la fin du XVIe siècle complète le quatrième fascicule. L'éloge de la publication de M. van Muyden n'est plus à faire, elle a obtenu jusqu'ici un légitime succès.

— M. Victor van Berchem vient de publier les **Lettres de Mallet-Du Pan à Saladin-Egerton** (1794-1800). Heureux complément des « Mémoires et correspondance de Mallet-du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française, ces documents jettent un jour bien curieux sur l'état d'âme du grand ennemi de la Révolution pendant les années 1794 à 1797. La dernière lettre est datée de Richmond 4 mai 1800, quelques jours avant la mort du grand publiciste.

[1] Voir *Revue historique vaudoise*, août 1896.

Digitized by Google

4me année. No 12. Décembre 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

VIII

VALAIS

Vis-à-vis de la République du Valais, la France prit une attitude défensive.

Le Valais séparait le département du Mont-Blanc des Etats de son ancien souverain, le roi de Sardaigne ; il détenait les passages des hautes Alpes faisant communiquer le Piémont avec la Savoie. La sécurité des troupes françaises dans ce pays dépendra donc de la façon dont le Valais fera observer la neutralité de son territoire. S'il peut et veut la maintenir, la France n'a rien à redouter de ce côté-là. Si, au contraire, les Valaisans laissent — de gré ou de force — passer les troupes piémontaises, l'armée française en Savoie court de sérieux dangers.

Or la faiblesse du Valais, au point de vue militaire, n'était un secret pour personne ; pourrait-il s'opposer efficacement au passage d'une troupe qui tenterait de franchir le St-Bernard ? Et, s'il en avait le pouvoir, en aurait-il la volonté ? Il importait à la France d'être rassurée sur ces deux éventualités.

Tout d'abord, il sembla que la France eût tout à

Digitized by Google

craindre du Valais. Les dixains du Haut-Valais, souverains du Bas-Valais, étaient imbus des idées de l'ancien régime. La rebellion récente de leurs sujets les avait rendus plus hostiles encore aux révolutionnaires français, accusés d'avoir fait de la propagande dans le Bas-Valais. Ce sentiment d'hostilité s'était accentué encore à mesure que la Révolution devenait anti-cléricale, anti-catholique. Les Valaisans tenaient avant tout à la foi de leurs pères ; le clergé y avait une puissance sans bornes, et l'employait à flétrir la Révolution.

Ce fut bien pis encore quand une nuée de fugitifs vint s'abattre sur le Valais. Les émigrés y accoururent en particulier après la conquête de la Savoie. Après l'adoption de la constitution civile du clergé, les prêtres réfractaires vinrent en grand nombre se réfugier chez les Valaisans. Ils surent habilement exploiter les sentiments religieux du peuple, exciter sa pitié; leur influence devint telle que dans certains endroits ils commandaient en maîtres. « Ils se sont si bien intronisés chez les paysans, dit Barthélemy, qu'ils se sont créé une espèce d'existence indépendante sous la sauvegarde du peuple. » C'est probablement à l'instigation des émigrés et des prêtres qu'un service solennel fut célébré à Saint-Maurice pour le repos de l'âme du malheureux Louis XVI.

Les sentiments personnels des Valaisans et la pression qu'ils subissaient de la part de leurs hôtes les poussaient ainsi dans le camp de la contre-révolution. Une mesure administrative impopulaire vint exciter encore les esprits contre la France. Jusqu'ici, la légation française en Valais avait été rattachée à l'ambassade de Suisse. Le résident français Helfflinger était aimé et respecté des Valaisans. Quand la Révolution devint propagandiste, on eut un instant l'idée de réunir la légation du Valais avec celle de Genève. Soulavie venait d'être envoyé dans cette ville, on

Digitized by Google

pensait que son activité servirait à convertir le Valais aux doctrines républicaines. Il fut chargé de se rendre en Valais et d'y procéder à l'installation du citoyen Delhorme remplaçant Helfflinger.

Soulavie comprit sa mission en Valais comme il l'avait comprise à Genève. Le ton qu'il prit et son attitude provoquante indisposèrent les Valaisans. Le ministre lui-même dut intervenir pour le mettre à la raison. Voici comment parle Soulavie, en relatant son voyage de Genève à Saint-Maurice : « En passant dans le territoire de Lausanne et dans les environs du bord du lac de Genève, je trouve ce pays des dieux infesté d'émigrés et de prêtres réfractaires... Le domestique, le secrétaire et le cocher, nous avons transporté haut la cocarde aux trois couleurs et conservé dans les auberges et partout ce ton d'assurance et de supériorité qui appartiennent au peuple français ; nous les avons déconcertés [1]. »

Plus avisé, Deforgues, ministre des affaires étrangères, lui répond : « Sans doute vous ne pouviez vous dépouiller du signe qui caractérise la nation française, mais je vous observe, quant au ton de supériorité que vous avez pris comme appartenant, dites-vous, au peuple français, que c'est une grande erreur de penser que ce ton appartienne jamais à un peuple sur un autre. Le peuple est partout souverain de fait ou de droit ; il est l'égal de tous les autres et partout il a les mêmes titres aux égards et au respect des étrangers qu'il reçoit chez lui [2]. »

Après d'assez longs pourparlers et sur le conseil de Barthélemy, le projet de réunir la légation du Valais à celle de Genève fut abandonné. Le citoyen Helfflinger conserva ses fonctions, au grand contentement des Valaisans.

[1] *Papiers de Barthélemy* II. 384. — [2] *Ibid.* II. 386.

Digitized by Google

Le Valais fit son possible pour faire respecter sa neutralité par la Sardaigne. Un poste de quelques soldats fut préposé à la garde du Grand-St-Bernard. La difficulté du passage facilitait la tâche de cette petite troupe. On eut cependant un cas de violation de frontière, qui fit beaucoup de bruit et provoqua de vives réclamations de la part de la France. Voici les faits.

Le 11 août 1793, un détachement de 250 Piémontais, sans armes il est vrai, mais suivi d'un convoi de 150 mulets chargés de munitions de guerre, franchit le Saint-Bernard, traversa une partie du territoire valaisan, et pénétra en Savoie par Trient. La France accusa le Valais de complicité. Elle soupçonna aussi Berne d'avoir favorisé les Piémontais, et cela non sans quelque apparence de raison. En effet, le marquis de Salles, agent du roi de Sardaigne, qui accompagnait le convoi, était arrivé le même jour à Lausanne, et il en était reparti presque aussitôt, accompagné d'une dizaine de dragons, commandés par le capitaine Bergier. Cette troupe était destinée à escorter le convoi en Valais, peut-être aussi à pénétrer en Savoie. Mais arrivés à Vevey, les dragons, qu'on avait convoqués sous un tout autre prétexte, comprirent le rôle qu'on voulait leur faire jouer et rebroussèrent chemin. Bergier fut seul à accompagner le marquis de Salles et ses Piémontais.

Le Valais s'excusa sur sa faiblesse : sa bonne foi avait été surprise ; le convoi s'était présenté si inopinément que l'on n'avait pas eu le temps de lui barrer le passage. Barthélemy supposa que les officiers avaient été gagnés à prix d'argent. Mais on n'en eut aucune preuve. Le Valais promit d'être plus vigilant à l'avenir et la France dut se contenter de cette assurance. L'hiver s'approchait, du reste ; l'amoncellement des neiges rendit le passage impraticable pour longtemps.

Digitized by Google

Quant à Berne, son gouvernement, pris dans son ensemble, avait été étranger à cette affaire. Plusieurs membres du Conseil furent, par contre, soupçonnés d'avoir favorisé la tentative des Piémontais. D'Erlach, bailli de Lausanne, était, à n'en pas douter, le fauteur de la démonstration faite par Bergier; le capitaine n'avait agi qu'en sous-ordre. D'autres patriciens bernois avaient probablement aussi trempé dans l'affaire. Le Grand Conseil s'en occupa dans une séance extraordinaire le 20 août. Soit que le bailli de Lausanne et ses complices eussent trop bien pris leurs mesures, soit qu'ils eussent trop d'amis dans le Deux-Cents, ils ne furent pas inquiétés. Le nom de d'Erlach n'y fut pas même prononcé. Tout le poids de la colère du souverain retomba sur l'aide-major Bergier, qui fut puni.

A partir de ce moment, le Valais ne fait plus guère parler de lui. Il était réservé à Bonaparte d'en saisir toute l'importance stratégique et de la faire servir au profit de la France.

IX

LA SUISSE MENACÉE D'UNE INVASION. — MISSION DE DE WEISS A PARIS

Des pays alliés nous revenons aux Cantons. Nous avons vu dans quelles circonstances ils résolurent d'observer la neutralité. Les sollicitations de l'Autriche furent désormais sans effet. Mais la France restait soupçonneuse et voyait la trahison partout. La conduite de certains gouvernements justifiait ces craintes; si bien qu'on finit par se demander à Paris s'il ne valait pas mieux en finir une fois pour toutes avec l'aristocratie suisse. C'était au commencement de l'année 1793, alors que la France jetait le gant à l'Europe tout entière. Le parti révolutionnaire qui, nous l'avons dit, avait été

Digitized by Google

fort mécontent de l'issue pacifique de l'affaire de Genève, songeait toujours à porter la *liberté* aux peuples voisins. La Suisse fut comprise dans ce plan d'invasion.

Quelques préparatifs avaient même été faits. On devait, raconte Dumouriez, attaquer sur trois points à la fois. Au nord, un corps détaché de l'armée du Rhin devait prendre Bâle « d'assaut ou par surprise ». Au sud, un corps de l'armée des Alpes devait s'emparer de Genève. Enfin, au centre, un corps formé de l'élite des troupes des départements voisins devait se porter rapidement sur Berne, « où l'on convoitait un trésor, des greniers, des caves et un arsenal considérable. La place avait été reconnue, et quoique presqu'île d'une rivière profonde, on se flattait au moyen des bombes, des boulets rouges et des hauteurs qui la commandent, de l'emporter avant que les milices suisses fussent rassemblées et en état d'agir en masse. D'ailleurs on comptait sur une puissante diversion du nombre très exagéré des mécontents du Bas-Valais, Neuchâtel, Pays de Vaud, Soleure, Lucerne et Fribourg.[1] »

L'intervention de Dumouriez, qui tenait à la neutralité de la Suisse, calma le zèle envahisseur de quelques ennemis des Cantons.

« Il prouva,[2] par des raisonnements militaires, qu'aucun de ces métaphysiciens (Clavière, Brissot) ne comprenait qu'il fallait ménager le Corps helvétique... Le général (Dumouriez) tenait d'autant plus à cette neutralité que c'était pendant son ministère qu'était arrivée l'aventure du régiment d'Ernst, désarmé à Aix, dans laquelle il avait fait tout son possible pour réparer l'injustice de ses compatriotes, en envoyant deux cordons rouges aux deux chefs de cet estimable régiment, et en assurant sa retraite

[1] *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même.* I, 108-112 — Cité par Strickler dans l'introduction de l'*Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik.* I. p. 15. — [2] Ibid.

Digitized by Google

jusqu'aux frontières. Depuis lors il avait toujours cherché tous les moyens d'entretenir cette neutralité, si juste et si convenable aux vrais intérêts des deux nations.[1] »

Au dire de Dumouriez lui-même, la Suisse fut surtout servie dans cette occasion par le colonel de Weiss, une des personnalités les plus remarquables de cette époque. De Weiss, patricien bernois et membre du Deux-Cents, était animé, comme plusieurs de ses pareils, de sentiments libéraux. Il avait beaucoup d'amis en France parmi les hommes marquants de la Révolution. Sentant sa patrie menacée, il vint à Paris, en ambassadeur officieux; il plaida chaleureusement la cause de la Suisse et de Berne en particulier. Il contribua par sa parole et par ses écrits à conjurer l'orage qui menaçait d'éclater. C'est à cette occasion qu'il publia son *Coup d'œil sur les rapports politiques entre la République française et le Corps helvétique*[2]. Il y démontrait nettement qu'il ne convenait pas à la France d'augmenter le nombre de ses ennemis et de rompre avec le Corps helvétique ; il examinait ensuite la position de la Suisse et arrivait à la conclusion qu'il ne lui convenait pas davantage de se mêler des troubles de l'Europe et d'entrer en guerre avec la France; il indiquait les moyens d'éviter une rupture et réfutait ensuite quelques-unes des accusations formulées contre le gouvernement de Berne.

L'ouvrage de de Weiss fut « infiniment désapprouvé en Allemagne[3] » ; il eut par contre un grand succès à Paris et l'on peut dire que, si d'autres circonstances contribuèrent à éviter la guerre, l'intervention de l'homme d'Etat bernois y fut aussi pour quelque chose. La conduite de de Weiss en 1798 a trop fait oublier cet acte de sa carrière politique ; il était bon de le rappeler.

[1] *Ibid.* — [2] Brochure in-12 de 66 pages. Paris, 26 février 1793. — [3] *Papiers de Barthélemy*, II. 240.

Digitized by Google

« La mine éventée, conclut Dumouriez, la motion prévenue, et Clavière et Brissot tenus en échec par Weiss, firent échouer le projet et sauvèrent la Suisse d'une irruption, à laquelle, vu les circonstances du moment, elle pouvait tout perdre et rien gagner [1].»

La guerre faillit aussi éclater lorsque Lebrun voulut contraindre la Suisse à renouveler, avant son expiration, l'alliance conclue en 1777. Le ministre trouvait ce mode de faire indispensable, « à cause, disait-il, de notre nouvelle forme de gouvernement ». Barthélemy déconseille la chose. « La proposition d'un traité attirera la guerre à la Suisse, avec nous si elle refuse, avec l'Autriche si elle accepte. » On renonça à mettre le Corps helvétique dans cette cruelle alternative; la prudence de Barthélemy et la modération de Lebrun évitèrent un conflit qui pouvait mettre en question l'existence de notre pays.

X

BALE DE 1792 à 1795

Ce fut le plus sérieux danger que courut en 1793 la paix entre les deux Etats. Mais l'ancienne amitié avait fait place de part et d'autre à une défiance ombrageuse, qu'entretenaient comme à plaisir les exaltés, révolutionnaires en France, réactionnaires en Suisse.

La neutralité du territoire bâlois donna lieu à des contestations sans fin. Les généraux français accusaient les Bâlois de favoriser les Autrichiens; bien injustement, car la ville était tenue par sa position à des ménagements vis-à-vis de l'Autriche. Ici encore l'esprit si clair et si juste de Barthélemy envisageait la situation sous son véritable jour:

[1] *Mémoires*. l. c.

Digitized by Google

« Je dis que sinon tous les magistrats, au moins la majorité d'entre eux m'a toujours paru jusqu'ici partager les excellentes dispositions du peuple bâlois envers la République française. J'ajoute encore que la position de l'Etat de Bâle, placé et serré entre deux armées ennemies et ne pouvant obtenir que des Autrichiens les moyens de nourrir le peuple, est véritablement difficile, qu'elle est telle qu'il est à peu près impossible qu'il ne déplaise pas aux deux partis et qu'il serait à désirer que, d'après cette situation critique, les généraux des armées respectives pussent user à son égard d'une égale indulgence.[1] »

D'autre part, l'Autriche accusait les Bâlois de partialité envers les Français. Les soldats suisses, disait-elle, font connaissance aux avant-postes et font bon ménage ensemble ; les cantinières circulent en ville et s'y approvisionnent. Dans une lettre adressée aux magistrats de Bâle, le général Custine avait parlé de *l'ennemi commun ;* la susceptibilité autrichienne en fut vivement affectée, et l'ambassadeur, M. de Buol, en fit un grief à la ville. Les Autrichiens prétendent de plus que la garnison de Bâle est insuffisante, qu'il faut la renforcer, que le régiment de Watteville devrait y être employé.

Les réclamations de l'Autriche au sujet des déserteurs sont incessantes ; ils sont, dit-elle, bien reçus à Bâle et des officiers français les recrutent, grâce à la tolérance des Bâlois. La désertion était grande en effet dans les rangs des Impériaux, et mettait, au dire de Barthélemy, la rage au cœur des officiers :

« La malveillance envers les Bâlois se manifeste, dit-il, par les propos pleins de haine que profèrent à chaque occasion M. de Buol, les personnes qui l'entourent et les commandants autrichiens. Quant à la désertion, il est

[1] *Papiers de Barthélemy*. I, 455, 456.

Digitized by Google

constant qu'elle est prodigieuse. Les registres des portes de la ville de Bâle font foi que dans l'espace de trois semaines sept cents déserteurs autrichiens s'y sont présentés. La contagion gagne même les cuirassiers, chose très remarquable.[1] »

La haine des agents de l'Autriche se traduisit par l'arrestation sur le territoire autrichien d'un jeune Bâlois nommé Muller[2]. Il fut accusé de débaucher les soldats pour le compte de la France et condamné à mort. Les Bâlois s'employèrent à le sauver. Le général autrichien offrit de le libérer, à condition que les Bâlois interdiraient désormais leur territoire aux déserteurs autrichiens. Les Bâlois ne pouvaient se plier à cette prétention exorbitante ; ils refusèrent.[3] Müller fut cependant remis en liberté après quelques jours de détention.

Les procédés de l'Autriche vis-à-vis des Bâlois augmentaient leurs sympathies pour la France. Le ton et les manières du nouvel ambassadeur de S. M. I., M. de Buol, leur déplaisaient particulièrement. Ce personnage, jeune encore et sur lequel on avait fondé quelques espérances, fatiguait le gouvernement bâlois de ses soupçons et de ses prétentions ridicules. Il vivait dans une crainte perpétuelle ; il croyait que les Bâlois voulaient attenter à ses jours et conspiraient contre lui. Sa conduite mécontenta non seulement les Bâlois, mais les Confédérés dans leur ensemble.

Malheureusement, les Français travaillaient aussi, de leur côté, à s'aliéner les sympathies des Suisses. Les relations de la garnison suisse avec les soldats n'étaient pas trop mauvaises. Mais les gardes nationaux, plus fanatiques et moins disciplinés, provoquèrent des incidents désagréables. A plusieurs reprises, ils insultèrent les

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 285.— [2] *Ibid*. II. 277. — [3] *Ibid*. II 286.

Digitized by Google

sentinelles bâloises; un jour même si grossièrement qu'on eut de la peine à empêcher les chasseurs zuricois de tirer dessus [1]. On se plaint aussi de l'arrogance des Marseillais : deux citoyens bâlois qui exhibaient leurs passeports furent violemment agrédis. « La troupe, en les leur rendant avec dédain, leur dit : Nous vous en donnerons bientôt des passeports à grands coups de canon » [2]. Quelques officiers subalternes indisposaient les Bâlois par leur morgue et « des manières de parvenus. » Plus d'une fois des coups de fusil furent tirés par les Français ; une sentinelle bâloise faillit même être tuée [3].

Les Bâlois subirent sans enthousiasme la mesure prise par le général Ferrier, consistant dans l'envoi de deux officiers, qui devaient résider à Bâle, y surveiller l'observation de la neutralité et le passage des déserteurs. Dans une note du 5 décembre 1792, « MM. de Bâle reconnaissent MM. Lufft et Duclos comme commissaires du général Ferrier. Ils s'étonnent que ces officiers soient chargés de surveiller la neutralité, leur Etat n'ayant donné aucun sujet de méfiance à cet égard. S'il s'agit de la neutralité du Corps helvétique en général, MM. de Bâle n'ont pas qualité pour répondre. [4] » L'un de ces officiers, Duclos, était manifestement hostile aux Bâlois. Il avait imaginé le plan de chercher querelle à la ville, afin que la France eût l'occasion d'intervenir et d'occuper le canton. Il écrivait dans le *Courrier de Strasbourg* des articles injurieux pour la ville où il résidait. En février 1793, Barthélemy réclame avec insistance son déplacement [5].

Le général Deprez-Crassier mit le comble à l'irritation des Confédérés. Il fit établir du côté d'Huningue, non

[1] Juin 1792. *Dinner*, l. c. p. 38. — [2] *Papiers de Barthélemy*. II. 172. [3] Août 1792. *Dinner*, l. c. 38. — Avril 1793. *Papiers de B.* II. 186. — [4] *Papiers de Barthélemy*. I. 457. — [5] *Ibid.* II. 83.

Digitized by Google

loin de la frontière, une batterie dont les canons et mortiers étaient braqués directement sur le territoire bâlois. Deprez-Crassier ne cachait pas qu'il en ferait usage contre cette ville si l'occasion s'en présentait. « J'ai ordonné, écrit-il à Barthélemy, une batterie de mortiers et canons avec des grils pour foudroyer cette ville si elle manquait à la neutralité [1]. »

Les Bâlois n'avaient rien fait pour mériter cette mesure vexatoire. Elle était le résultat des violences de langage des exaltés dans le département du Haut-Rhin. Ceux-ci représentaient, dans leurs journaux et au sein de leurs clubs, la modération obligée des Bâlois comme une complicité avec l'Autriche. Ces criailleries avaient fini par faire impression sur Deprez-Crassier qui voulut, en cette occasion, faire preuve de civisme. On ne parut pas comprendre, du côté des Français, que la situation faite ainsi aux Bâlois était intolérable et que l'établissement de la batterie constituait presque une violation de la neutralité. Aux premières réclamations adressées par la ville, il fut répondu d'une manière évasive que ces mesures militaires étaient prises seulement contre les ennemis de la République française.

Presque en même temps, Deprez faisait établir, sans aucun avertissement préalable, un camp près de Binningen et Bottmingen, à quelques pas de la frontière suisse, si bien que les chevaux français allaient brouter sur les champs bâlois.

Les commissaires confédérés intervinrent énergiquement. Dans une note du 20 avril 1793 adressée à Custine, ils représentaient « qu'après toutes les peines que l'on s'est données, toutes les démarches que l'on a faites de la part du Louable Corps Helvétique pour obtenir la

[1] *Papiers de Barthélemy*, II, 88.

Digitized by Google

Démolition de cette batterie, nous nous sommes flattés que l'on écoutât mieux les promesses réitérées si souvent par une Nation loyale et fidèle à ces principes telle que la Suisse, et que l'on détruise enfin cet ouvrage militaire qui ne peut absolument servir contre Vos Ennemis, *mais uniquement contre la bonne ville de Bâle ;...* il ne vous paraîtra plus étrange qu'un ouvrage aussi menaçant, élevé si proche des frontières de la Suisse, ne l'inquiète très fortement[1]. » Dans une seconde note du 24 avril, les représentants blâment l'établissement du camp de Bottmingen : « Connaissant votre façon de penser d'entretenir la bonne harmonie entre nos deux Etats, vous voudrez bien faire éloigner ce camp pour éviter les tracasseries continuelles qui sont inévitables... Nous répétons encore les mêmes instances que nous fîmes avant-hier au sujet de la *Batterie* et vous assurons que dans peu nous espérons d'apprendre la *Démolition de cette pierre d'achoppement*[2]. »

Les démarches auprès des généraux n'auraient peut-être pas abouti sans l'intervention de Barthélemy. Celui-ci critiqua la construction de la batterie. Ce procédé, qui n'est justifié en aucune façon par la conduite des Bâlois, est propre à aliéner aux Français les sympathies des Bâlois et de leurs confédérés. « Je vous laisse à juger, dit-il au ministre, de la douloureuse impression que font dans toute la Suisse ces préparatifs, et s'il ne conviendrait pas que nous cherchions les moyens de la calmer... »[3].

Comme les généraux y mettaient décidément de la mauvaise volonté, Barthélemy se rendit à Bâle (21 avril). Après avoir vu lui-même l'affaire, il insiste de nouveau « et de la façon la plus vive sur l'inutilité de la batterie d'Huningue, les dangers qu'elle offre et l'indignation

[1] *Dinner*, l. c. p. 115. — [2] *Ibid.* p. 116. — [3] *Papiers de Barthélemy* II. 123.

Digitized by Google

qu'elle cause à Bâle [1]. » Et quelques jours après : « J'ai vu les représentants du Corps helvétique, les chefs de l'Etat de Bâle et un nombre considérable de personnes influentes dans cette ville. Il n'y a qu'une voix sur l'inutilité des batteries placées en avant de la place de Huningue et sur le mauvais effet qu'elles ont produit dans le canton de Bâle et dans toute la Suisse [2] ».

Les plaintes des Bâlois et les instances de Barthélemy émurent le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre. Le général en chef Custine se rendit sur les lieux (30 avril). En compagnie de l'ambassadeur, il visita la batterie. Il en reconnut les inconvénients et le peu d'utilité et en prononça la démolition. Cette nouvelle, communiquée aux représentants helvétiques et à quelques-uns des magistrats de Bâle, « leur a causé, dit Barthélemy, une vive satisfaction ; elle sera partagée dans toute la Suisse [3] ». Peu après le général Deprez, rendu suspect par ses allures provocantes, tomba en disgrâce. Les relations amicales avec la France recommencèrent.

En septembre 1793, les Bâlois eurent l'occasion de témoigner leurs sentiments de sympathie aux Français. Une tentative de passer le Rhin près de Huningue échoua ; plusieurs soldats français furent tués ou pris par les Autrichiens ; une centaine de volontaires purent cependant aborder, non sans peine, sur le territoire bâlois. Les Bâlois les accueillirent en frères et leur fournirent les moyens de regagner Huningue [4]. Cet acte de bon voisinage fit un excellent effet de part et d'autre.

Dans le courant de l'automne, le théâtre de la guerre se trouve transporté plus au Nord. Les Français remportaient de brillants succès ; les lignes de Wissembourg

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 205. — [2] *Ibid*. II. 208. — [3] *Ibid*. II. 228. — [4] *Ibid*. III. 63.

Digitized by Google

étaient reprises et les alliés vigoureusement repoussés. Le danger d'hostilités dans le voisinage immédiat de la ville a diminué. Une partie du contingent fut alors retirée ; il est à la fin de l'année 1793 de 984 hommes. Avec l'année 1794, l'importance de l'occupation de Bâle disparaît un peu devant les grands événements de la guerre européenne. A la fin de 1794, le corps d'occupation n'est plus que de 700 hommes. Il est tombé à 600 au commencement de 1795.

C'est alors que la Prusse, brouillée avec l'Autriche et épuisée financièrement, se résolut à conclure la paix. La ville de Bâle fut choisie, en qualité de ville neutre, pour y poursuivre les négociations. La paix y fut effectivement signée entre la France et la Prusse, en avril 1795 ; la Saxe, le Hanovre et la Hesse y adhérèrent ; plus tard aussi l'Espagne. Ces puissances reconnaissaient la République ; la rive gauche du Rhin était cédée à la France. Dès lors le danger immédiat est écarté de Bâle ; la garnison diminue. Elle est de 604 hommes en juillet 1795, de 492 seulement en juillet 1796 [1]. Avec l'année 1797 finit et l'envoi de troupes et de représentants à Bâle. Dans la diète de juillet 1797 [2], Bâle remercie une dernière fois ses confédérés de l'assistance qu'ils lui ont prêtée durant la guerre par l'envoi des troupes et des délégués fédéraux. Il est décidé en même temps de rappeler les deux représentants qui se trouvent encore à Bâle.

XI

RECONNAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE L'AMBASSADEUR

Après le Dix-Août, la déposition du roi et la proclamation de la République, les relations diplomatiques entre

[1] *Recès* VIII. 226. — [2] *Recès* VIII. 260.

Digitized by Google

les deux pays furent interrompues, en principe sinon en fait. Barthélemy avait consenti à rester à son poste pour expédier les affaires courantes. Dans la Diète de septembre 1792, les propositions de Berne tendaient à amener une rupture ouverte.[1] Les confédérés n'allèrent pas aussi loin. Mais ils décidèrent que si à l'avenir l'ambassadeur ou un autre agent français faisait quelque communication au Vorort, celui-ci n'entrerait pas en matière mais en donnerait simplement connaissance aux cantons. On n'accéda pas non plus au désir de Berne qui voulait provoquer le départ de l'ambassadeur. Grâce à la bonne volonté dont firent preuve les deux intéressés, et bien que la correspondance officielle eût pris fin, les affaires courantes furent traitées officieusement dans la correspondance privée de Barthélemy avec Kirlschperger, bourgmestre de Zurich et président du Vorort.

C'est ainsi que Barthélemy assista en spectateur aux affaires de Genève, se contentant d'informer le ministre de ce qui se passait. Les négociations effectives furent conduites par Montesquiou. La souplesse de Barthélemy s'accommoda de cette situation. Les Suisses ne manquaient pas du reste de lui faire sentir que si l'on réprouvait le nouveau gouvernement de la France, on était par contre très attaché à la personne de Barthélemy. Quand l'ambassadeur vint à Berne, en décembre 1792, il y fut reçu avec bienveillance.[2] « Les chefs de l'Etat, dit-il, mais surtout M. l'avoyer Steiger, ont mis à mon égard les formes les plus aimables. ... Je me suis beaucoup entretenu à Berne du point de la reconnaissance d'un agent diplomatique de la République française. Elle y est désirée autant qu'en France. »

Le ministère des affaires étrangères était moins

[1] Voir plus haut p. 110. — [2] *Papiers de Barthélemy*. I. 443, 447.

Digitized by Google

accommodant que Barthélemy. Il lui importait d'arriver à une prompte reconnaissance de la République. L'effet moral de cet acte sur le peuple français serait considérable et servirait à affermir le nouvel ordre de choses à l'intérieur. « Je vous envoie, écrit LeBrun, une note officielle du général Acton en date du 19 novembre. Vous y verrez que le roi de Naples reconnaît dans le citoyen Mackau le ministre de la République française. Donnez à cette pièce toute la publicité possible et faites sentir aux Suisses que s'ils n'ont pas été les premiers à reconnaître notre République, ils doivent au moins être les premiers à imiter l'exemple que leur offre une Cour avec laquelle nous sommes loin d'avoir les rapports qui nous unissent au Corps helvétique[1]. »

Les Cantons, dans leur majorité, les grands surtout, auraient assez volontiers fait droit à la demande de la France. L'impression causée par le Dix-Août et les massacres de septembre s'effaçait peu à peu. Mais l'Autriche exerçait sur les confédérés une pression considérable pour empêcher la reprise des relations officielles et cela paralysait la Suisse.

Les confédérés craignaient en effet que l'Autriche ne considérât la reconnaissance de la République comme une violation de la neutralité, qu'elle ne saisît ce prétexte pour la violer elle-même et pour écarter ainsi un obstacle à ses projets militaires. L'Autriche pouvait tout au moins, sans déclarer la guerre aux cantons, leur faire souffrir mille vexations, soit en attaquant les bailliages de la Valteline, soit en empêchant les approvisionnements des Suisses dans ses Etats. « Les Suisses, écrit Barthélemy à ce propos,[2] sont dans une situation différente (de Naples). Prenons la carte. La maison d'Autriche les

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 441. — [2] *Ibid.* I. 447.

Digitized by Google

cerne depuis le mont Saint-Gothard jusqu'à Bâle sans interruption, ce qui forme un espace de 150 lieues et lui donne mille moyens de les tourmenter. A Zurich et à Berne on a la pensée que la présentation de lettres de créance de la République française pourrait être envisagée par la cour de Vienne comme une violation de la neutralité, puisqu'elle ne fait la guerre que pour renverser la République. »

Cependant, la situation provisoire ne pouvait se prolonger. On s'impatientait à Paris, et, le 25 décembre 1792, LeBrun envoyait à Barthélemy ses lettres de créance, avec ordre de se faire reconnaître. Après avoir discuté la situation des Suisses vis-à-vis de l'Autriche, le ministre concluait : « Tout me porte à penser, Citoyen, qu'il ne peut résulter aucun inconvénient pour la Suisse de l'acceptation de vos lettres de créance [1]. Je vous les envoie en conséquence, mais je m'en rapporte à votre prudence pour le choix du moment où vous croiriez devoir les présenter. Il ne vous échappera pas et vous le ferez sentir aux magistrats de Zurich dans les conférences amicales que vous aurez avec eux, qu'il est intéressant pour le Corps helvétique, pour une Puissance alliée et amie, de ne pas trop en différer l'acceptation, lorsque des Puissances avec lesquelles nous n'avons pas à beaucoup près les mêmes rapports, mettent de l'empressement à reconnaître la nouvelle forme de notre gouvernement. »

Barthélemy proposa alors un *modus vivendi*, consistant à reprendre les relations comme si elles n'avaient jamais été interrompues, avec les titres nouveaux et les dénominations républicaines, mais sans exiger de la Suisse une reconnaissance formelle, un acte officiel de nature à froisser les susceptibilités de l'Autriche. Les négociations relatives à la prévôté de Moûtiers en fourniraient le prétexte.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 479.

Digitized by Google

Kilchsperger était d'accord. « Vous verrez, écrit l'ambassadeur à LeBrun, quelle est la tactique qu'on se propose de suivre à Zurich. On désirerait que vous fissiez au nom du Pouvoir exécutif de la République française une contre-note ou réponse à la note relative à l'Erguel et à la prévôté de Moûtier-Grandval, qui renfermerait des assurances de dispositions amicales et de bon voisinage de la France envers la Suisse. Vous me chargeriez ensuite d'adresser comme ambassadeur de la République française votre contre-note au Corps helvétique directement dans la forme usitée *dans tous les temps par les ambassadeurs de France en Suisse*; j'écrirais pareillement directement à l'Etat de Zurich, comme Directoire, une lettre d'accompagnement dont il m'accuserait tout de suite la réception selon le protocole observé envers les ambassadeurs. Sur l'adresse on voudrait me donner la qualité d'ambassadeur de la *Nation française*. Je ne sais si je me flatte trop en croyant que je parviendrais à obtenir qu'on y mît celle d'ambassadeur de la *République française*. MM. de Zurich tâcheraient ensuite de se faire autoriser à me répondre de la même manière au nom de tous les Etats qui composent le Corps helvétique. Ce point obtenu, je pourrais, dans deux mois, remettre réellement les lettres de créance avec lesquelles les Cantons auraient eu tout le temps de se familiariser. En attendant, je me trouverais ainsi réinstallé de fait ; je fonctionnerais de nouveau dans toute l'étendue du terme, sans que qui que ce soit pût y trouver à redire [1].»

LeBrun accepta de différer l'acceptation des lettres de créance [2]. Zurich résolut pour sa part d'adopter dans sa réponse le titre d'ambassadeur de la République française [3] et de proposer aux cantons de faire de même

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 20, 21. — [2] *Ibid*, 58, 60. — [3] *Ibid*, 61.

Digitized by Google

Ceux-ci accueillirent diversement ces propositions [1]. Bienne avait déjà, de son chef, procédé comme Zurich le demandait. Bâle accepta également [1]. Lucerne aussi moyennant que la majorité des cantons fût d'accord [2]. La décision de Berne importait surtout ; elle devait être d'un grand poids auprès des habitants. Elle se fit un peu attendre. Enfin, le 22 février, après une discussion animée et même orageuse, le Grand Conseil, à une majorité de 84 voix contre 57, adoptait les propositions de Zurich. C'était le triomphe de la politique de conciliation. Barthélemy en conçut une joie véritable. « C'est, dit-il [3], un événement très remarquable dans l'histoire de la Suisse que cette résolution de Berne. Elle s'est effectuée sous les yeux d'un ministre d'Angleterre, presque sous ceux du ministre autrichien qui a dû arriver le lendemain à Berne, au moment où le ci-devant Monsieur se déclare Régent de France et envoie son secrétaire en Suisse pour y intriguer sans doute. » Saint-Gall, Lucerne, Glaris, Schaffhouse, Appenzell-Extérieur ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Berne.

Soleure et Fribourg, au contraire, firent une très vive opposition. Le Directoire helvétique ayant voulu envoyer à l'ambassade une lettre commune au sujet d'une violation de territoire, Fribourg manda au Directoire « qu'il fallait l'excepter de tout ce qu'ils écriraient à l'ambassadeur ou aux généraux français au nom de la Suisse, attendu que ce canton veut être très expressément séparé dans ces communications et ne reconnaître quoi que ce soit de la Convention nationale. »

Les petits cantons étaient excités par les prêtres, ils voyaient surtout dans la Révolution l'exécution du roi

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 155. — [2] *Ibid*. II. 120. — [3] *Ibid*. II. 97.

Digitized by Google

Très Chrétien, la persécution du catholicisme. Ils renvoyèrent la chose à leurs landsgemeinden. Celles-ci déclarèrent vouloir attendre la diète de Frauenfeld [1]. Il est vrai que, par compensation, elles traitaient de même une demande de reconnaissance du ci-devant Monsieur.

La diète de Frauenfeld, en juillet 1793, eut à s'occuper en effet de la réponse à la lettre du comte de Provence donnant connaissance de « l'assassinat du Roi son frère et de l'avènement du Roi son neveu au Trône ». [2] Elle ne prit aucune décision relativement à la reconnaissance de l'ambassadeur. La Suisse fut désormais divisée à ce sujet. Tandis que la majorité des cantons avaient repris *officieusement* leurs relations avec l'ambassade, d'autres restèrent récalcitrants et affectèrent de considérer le gouvernement français comme un ramassis de rebelles et d'incrédules.

Cependant l'idée d'une reconnaissance officielle de l'ambassadeur gagna peu à peu du terrain. En janvier 1795, quand Barthélemy se rendit à Bâle, il fut solennellement reçu par le gouvernement de cette république, et le chancelier Ochs lui adressa un discours dans lequel il faisait l'apologie de la République française [3]. Cette attitude du gouvernement de Bâle fit bonne impression eu Suisse. On crut que la reconnaissance officielle allait suivre. Berne fit encore quelques réserves. « La députation du Conseil de Bâle, écrit Venet, et le discours du chancelier Ochs à l'ambassadeur de la République française, ont fortement occupé les esprits dans le pays de Vaud. On a d'abord regardé cette démarche comme une reconnaissance formelle et explicite de l'état politique de la France et, tandis que les grands publicistes du pays se perdaient en vains raisonnements pour prouver que ni le canton de Bâle, ni la Commission

[1] *Papiers de Barthélemy*. II 249, 250. — [2] *Recès* VIII, 196. — [3] *Papiers de Barthélemy*. IV, 573.

Digitized by Google

helvétique établie à Bâle ne pouvaient prononcer cette reconnaissance sans l'aveu et le concours de la diète, le peuple, qui n'entend rien à toutes ces distinctions diplomatiques, disait hautement que Berne devait suivre l'exemple de Bâle, légaliser le vœu connu de toute la Suisse, et se faire au moins le mérite de gagner de vitesse les autres souverainetés de l'Europe. Ainsi s'exprimait-on dans les villes, et même avec une certaine chaleur. C'est dans ces occasions que le gouvernement ne manque pas de lancer ses redresseurs d'opinion. On les connaît, ce sont des gens de loi, des pasteurs, d'anciens militaires, qui à point nommé se trouvent à leur poste, s'ingèrent dans les conversations et remettent les discoureurs dans la mesure prescrite. Ces émissaires ont donc eu soin de représenter que la démarche de l'Etat de Bâle était parfaitement à sa place, qu'on ne saurait témoigner trop d'égards à la nation française, au caractère et aux qualités personnelles de son ambassadeur, mais que cette démarche ne datait point en politique et n'engageait à rien ; que la République française serait infailliblement et incessamment reconnue par le Corps helvétique ; qu'il ne manquait à ses rapports avec elle que le mot sacramentel, mais qu'on ne pouvait le prononcer tant qu'on aurait besoin de l'Autriche et de l'Empire pour les approvisionnements de blé. » [1]

Après la paix de Bâle, alors que le nouvel état de choses fut reconnu par plusieurs des puissances européennes, alors que la France se fut donné une constitution viable et que le Directoire assura l'ordre au dedans, il n'y eut plus aucune raison pour la Suisse de ne pas reconnaître officiellement l'ambassadeur français. Les négociations entamées depuis si longtemps aboutirent enfin, et au mois de mai 1796 tous les cantons avaient reconnu

[1] *Papiers de Barthélemy*. IV, 603.

Digitized by Google

officiellement la République et son ambassadeur. Dans la diète de Frauenfeld, en juillet, le secrétaire d'ambassade, La Quiante, remit la salutation habituelle qui n'avait pas été envoyée depuis 1792. Elle est datée de Bâle, 13 messidor, an IV. On y lisait le passage suivant :[1] « S'il a pu exister, Magnifiques Seigneurs, quelques divergences momentanées, elles n'ont contribué qu'à faire prononcer plus fortement le vœu national pour le système de neutralité, auquel la Confédération des Ligues Suisses doit depuis des siècles sa tranquillité et la conservation de son indépendance. »

XII

LES RÉGIMENTS. LES BAILLIAGES TESSINOIS

A part la grosse question de la reconnaissance de l'ambassadeur, d'autres questions secondaires préoccupèrent les Suisses pendant la période que nous venons d'étudier. Il y eut d'abord celle des régiments[2]. Les capitulations furent supprimées à la suite du Dix-Août. Un grand nombre de soldats, qui avaient fait du métier des armes leur profession, se trouvèrent sans ressources. Il leur restait, il est vrai, l'alternative de prendre du service ailleurs. Mais la France affectait de regarder comme des traîtres ceux qui, ayant servi ses drapeaux, portaient les armes contre elle. La Suisse fut ici encore prudente et circonspecte ; elle fit son possible pour maintenir un sage équilibre entre les deux partis.

Le premier régiment qui quitta la France fut celui de Châteauvieux. Il partit de Bitche le 24 août 1792 et se rendit dans le duché de Deux-Ponts. Le comte d'Artois se flattait de le voir grossir les rangs de l'armée des émigrés.

[1] *Recès* VIII, 226. — [2] La *Revue historique vaudoise* publiera prochainement une étude sur les *émigrés* en Suisse.

Digitized by Google

En sa qualité de colonel général des Suisses et des Grisons, il donna au régiment l'ordre de rejoindre l'armée « du Roi commandée par les princes ses frères ». Il informait la Diète de cette demande, afin qu'elle sanctionnât cette mesure. Les officiers du régiment eurent un instant l'idée d'obtempérer à cet ordre et, en attendant l'autorisation des Cantons, le régiment suspendit sa marche. Mais la Diète repoussa les propositions des émigrés. Elle répondit au comte d'Artois que d'abord les circonstances étaient telles qu'elle avait besoin de toutes ses forces pour se préserver elle-même, qu'ensuite la situation des autres régiments en France serait trop critique si celui de Châteauvieux était convaincu de trahison. [1]

Bâle rappela immédiatement les officiers et soldats des compagnies qui lui appartenaient, sous peine de la privation de leur droit de bourgeoisie et de la confiscation de leurs biens [2]. Les autres Confédérés en firent de même pour l'ensemble du régiment.

Les régiments suisses rentrèrent ainsi un à un dans leur patrie. Les Coalisés cherchèrent à en recruter les divers éléments. La France vit là-dedans un acte d'hostilité. La Suisse répondit que la France, en renvoyant ces soldats, était la cause indirecte de cet état de choses.

La France fut plus injuste encore en rejetant sur la Suisse la responsabilité de l'enlèvement de Sémonville et Maret. L'un était ambassadeur de la République française à Constantinople, l'autre ministre plénipotentiaire à Naples. Ils traversaient la Valteline lorsqu'ils furent surpris par un corps autrichien et faits prisonniers (juillet 1793). La Suisse était bien innocente de cette violation de frontière et les reproches qui lui furent adressés n'avaient aucun fondement.

[1] *Recès* VIII. 187. — [2] *Papiers de Barthélemy*. I. 281.

Digitized by Google

Tôt après la reconnaissance de Barthélemy, de nouvelles complications surgissent. La guerre contre l'Autriche avait repris de plus belle en 1796. Trois armées devaient attaquer à la fois l'Autriche : Jourdan au nord, Moreau au centre et Bonaparte en Italie. Les opérations de l'armée du nord n'intéressent pas le territoire suisse. Au centre, Moreau, d'abord victorieux, fut battu par l'archiduc Charles à Amberg et Würzbourg (août et septembre). Les Suisses avaient envoyé un fort contingent pour border la frontière. Ils ne purent empêcher cependant que quelques milliers de Français ne pénétrassent sur le sol de la Confédération. Ils furent désarmés, on prit soin des malades et les fugitifs furent rapatriés. L'Autriche accusa les Suisses de partialité. Peu après, le territoire bâlois fut violé par les Autrichiens, ce qui donna lieu de la part de la France à des protestations analogues [1].

En Italie, Bonaparte s'avançait victorieusement : après les victoires de Millesimo et de Mondovi, il force le roi de Sardaigne à conclure la paix. Puis ses efforts se concentrent sur les Autrichiens ; c'est l'époque des victoires de Lodi, Castiglione, Arcole (nov. 1796) et Rivoli (janvier 1797). Les amis de la France applaudissaient à ces succès. Et pourtant Bonaparte inquiétait les Suisses par ses projets hostiles, les molestait par des vexations réitérées. Les incidents de frontière se multipliaient. Des fugitifs autrichiens furent accueillis sur le territoire suisse ; les baillis avaient, disait-on, facilité leur passage. Bonaparte usa de représailles ; il menaça les bailliages ; ses canonnières parcoururent le lac de Lugano sans respecter les eaux suisses. C'était une violation de la neutralité ; mais le général victorieux ne s'embarrassait pas pour si peu. Sa haine contre les aristocraties suisses se manifeste

[1] *Strickler. Actensammlung*, p. 24.

Digitized by Google

continuent à se mal conduire, je ne leur accorderai plus de blé, et s'ils se permettent des voies de fait, je ferai brûler les villages qui se seront mal comportés. Les Suisses d'aujourd'hui ne sont plus les hommes du quatorzième siècle ; ils ne sont fiers que lorsqu'on les cajole trop, ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait sentir qu'on n'a pas besoin d'eux ; si nous ne les secourions pas du côté du Milanais, ils mourraient de faim. Nous avons donc le droit d'exiger qu'ils se conduisent avec égard. » [1]

En même temps, l'administration de la Lombardie, par décret du 13 février 1797, interdisait toute relation avec les bailliages tessinois. Il en résultait pour ceux-ci une situation intolérable. Pour règler ces différends, les Cantons envoyèrent à Lugano deux représentants, qui établirent, mais non sans peine, des postes armés pour empêcher le passage des déserteurs. [2] Ils calmèrent aussi les esprits du parti révolutionnaire que la révolution lombarde avait excités. On dut arrêter des émissaires milanais qui cherchaient à amener un soulèvement à Lugano et dans d'autres parties des bailliages. Pour parer à l'éventualité d'une invasion de la part des exaltés piémontais on doubla le nombre des gardes, on prépara les armes et les munitions; les deux canons que l'on possédait furent sortis du *palais* et placés sur la rive avec six canons appartenant à des particuliers.

Les représentants se rendirent ensuite à Milan où les généraux français leur donnèrent l'assurance de leur bon vouloir. Peu après, le blocus fut levé.

Il fallait aussi régulariser la situation particulière du petit village de Campione. C'était un fief impérial

[1] 10 février 1797. *Recès* VIII. 238. — [2] Ibid. VIII. 240.

Digitized by Google

appartenant au cloître de St-Ambroise, à Milan ; mais il était en même temps, sous la protection suisse, et, pour son contingent militaire, deux hommes en tout, il suivait la *bannière* des bailliages tessinois. Cet Etat en miniature eut aussi sa révolution ; on y planta un arbre de la liberté et les Français lui apportèrent avec les maux de l'occupation une liberté de nom bien plus que de fait.

Bonaparte venait de forcer les Autrichiens à signer les préliminaires de Léoben. Il laissait faire les agités ; il ne cachait nullement sa haine pour Berne. Il parlait d'attaquer cette ville avec 30,000 hommes. Il demandait la cession du Mendrisiotto à la Lombardie et une rectification de la frontière en sa faveur.

En juin 1797, une seconde série de représentants se rendit dans les bailliages. Bonaparte les reçut peu gracieusement. Il parla de conquérir le Valais pour y faire passer une route facile entre la France et l'Italie. La République cisalpine venait de naître (mai 1797). Le collège helvétique de Milan fut supprimé d'un trait de plume. Aussitôt fondée, la République cisalpine demanda la reconnaissance par les Cantons du nouvel état de choses. Les Cantons hésitèrent ; il en résulta de nouvelles complications à la frontière. La Suisse eut encore à déplorer de nouvelles tentatives faites dans le but de révolutionner les bailliages.

Ainsi à mesure que l'Europe se pacifiait, les relations de la Suisse avec la France, loin de s'améliorer devenaient plus tendues. La Confédération se flattait de voir sa neutralité confirmée par le traité de Campo-Formio. Il n'en fut rien. C'est que la politique de la France avait changé ; l'invasion de la Suisse venait d'être décidée à Paris.

Paul MAILLEFER.

Digitized by Google

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES [1]

L'appel que nous adressions à la fin de notre étude sur les armoiries communales vaudoises n'est pas resté sans réponse : de divers côtés nous sont parvenus des renseignements que nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer.

Begnins. M. Fréd. Dubois, étudiant, nous signale l'existence d'une plaque en argent repoussé portée autrefois dans les tirs par l'huissier municipal ; sur cette plaque figure un écu *de* —, *à trois sapins de* —, *sur un mont à trois coupeaux* [2] *de* —. Sur chaque coupeau est gravé un signe analogue à celui par lequel les géomètres représentent la vigne sur les plans ; la présence sur le coupeau central des armes des Stürler (une porte à claire-voie), possesseurs d'un fief à Begnins, assigne à cette plaque un âge respectable.

Genollier. M. Dubois possède un ancien drapeau à flammes rouges, vertes et jaunes, portant la date de 178- ; d'après l'inscription, c'est le drapeau d'une abbaye de la localité. Au centre est un médaillon *d'azur chargé d'arbres au naturel sur une terrasse de sinople.*

Lucens. M. Lucien Briod, télégraphiste, nous a envoyé une planche en couleur portant un écu *tranché d'argent et de gueules au soleil figuré d'or brochant sur le tout.* L'absence de ces armoiries dans les anciens armoriaux, la légende *Sigillum oppidi Lucini*, l'aspect général de la planche nous portent à croire que nous avons affaire à une production des fameuses officines héraldiques de Milan. Cependant fussent-elles modernes, ces armes ne seraient pas mal composées : les couleurs sont celles de l'évêché de Lausanne du domaine duquel Lucens faisait partie ; le soleil est une allusion au nom de la localité, étymologie populaire (*lucens* part. prés. du latin *lucere*, luire).

Montpreveyres a des armes qui ont reçu une sorte de sanction officielle puisqu'elles figurent sur les vitraux placés récemment dans l'église de la paroisse ; elles se blasonnent comme suit : *d'azur au cœur de gueules posé sur une montagne d'argent, au chef d'argent chargé d'un*

[1] Voir livraison de janvier 1896.

[2] On appelle *coupeaux* les pièces arrondies représentant en blason les montagnes.

Digitized by Google

rossignol au naturel perché sur un rameau de même. Bien que la présence de cet oiseau soit une allusion au surnom des habitants, il n'est pas d'un effet très héraldique. A part cela, le choix de ces armes est des plus judicieux, il rappelle celles du Grand St-Bernard auquel se rattachait le prieuré de Montpreveyres. Les armes du Grand St-Bernard, que M. le pasteur Guignard a eu l'obligeance de relever pour nous sur les dits vitraux ainsi que les précédentes, sont d'azur au cœur flamboyant de gueules posé sur une montagne d'argent entre deux colonnes d'argent et accompagné vers le chef d'une étoile d'or.

Ollon porte, nous a-t-on dit, *écartelé de gueules et de sinople à la croix alésée*[1] *d'argent brochant sur l'écartelure.* Aucun document quelconque ne nous a été présenté pour prouver l'authenticité de ces armes.

Rossinières. Nous tenons de M. le syndic de Rossinières un acte de bourgeoisie délivré en 1781 par le conseil de commune ; il se termine par la formule : « En vertu du présent acte délivré sous le sceau de nos armes, etc. » Ce sceau circulaire, de $0^m,04$ environ de diamètre, porte *une grue essorante sur une montagne de trois coupeaux ;* à la partie inférieure, deux palmes qui ne sont qu'un motif décoratif ; à la partie supérieure, une banderole avec la légende *Rossinières.* Ces armes sont celles de Gruyères (de gueules à la grue d'argent) ; la montagne est une brisure servant à distinguer les armes de la localité de celles des comtes de Gruyères. Quel émail attribuer à cette montagne, nous ne le savons : Gessenay qui a les mêmes armes, brise par une montagne d'or ou de sinople.

St-Prex a fait placer dans son église des vitraux portant un écu *de sable à la fleur de lys d'argent,* armes qui se voyaient jadis sur l'enseigne de l'auberge de commune. M. C. Forel les a vues autrefois sur des sceaux appliqués à divers actes de l'époque bernoise.

Ces armes sont identiques à celles de la famille Hässig, de Berne ; cette dernière a-t-elle possédé un fief ou des droits à St-Prex, c'est à présumer [2].

Yvonand. M. F. Payot nous a fait parvenir l'empreinte d'un poinçon en forme d'écusson portant des balances, un arbre et deux étoiles ; en chef le mot Yvonant (orthographe archaïque). L'ancienne auberge communale avait pour enseigne des balances et

[1] *Alésé* se dit d'une croix ou d'un sautoir dont les extrémités ne touchent pas le bord de l'écu (la croix fédérale est une croix alésée).

[2] Sous le régime bernois, les fonctionnaires scellaient les actes de leur sceau personnel.

Digitized by Google

vis-à-vis se trouvait un tilleul. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse là de véritables armoiries; mais dans le cas où la commune en adopterait, le dit poinçon pourrait en fournir les éléments.

* * *

Ajoutons encore quelques remarques à propos des armes suivantes dont nous avons donné le blason dans notre premier article.

Bex. M. Gauthier, le regretté héraldiste, auteur de l'Armorial des villes et bourgs de la Suisse, estime que le bélier ne doit pas être contourné ; s'il figure ainsi sur les sceaux, c'est que le graveur s'est trompé.

Les Clées. D'après l'ouvrage de M. Pellis sur cette commune, le champ de l'écu serait d'argent et non de gueules ; dans les fêtes locales, ajoute-t-il, les jeunes filles, sur leurs robes blanches, portent des écharpes noires, reproduisant ainsi les couleurs des armoiries. En faisant le champ d'argent, on évite également d'avoir couleur sur couleur ; à ceci, sans contester l'opinion avancée par M. Pellis, nous objecterons que le noir étant la couleur naturelle d'une claie, celle-ci peut se trouver indifféremment sur métal ou sur couleur.

Lausanne. M. Gauthier estime que blasonner les armes de cette ville « coupé d'argent et de gueules » est plus correct que « de gueules au chef d'argent. » Divers vitraux et armoriaux que nous avons eus sous les yeux depuis nos études à ce sujet, portent « coupé d'argent et de gueules » ; toutefois, vu le désaccord entre les divers documents, il n'est pas probable que le débat soit tranché de sitôt.

La Tour de Peilz. Les deux tours inégales qui figurent sur les armes de cette commune, au lieu d'être accolées sont parfois séparées, ce qui est d'un effet héraldique plus heureux ; elles sont représentées de cette manière sur la plus vieille des cloches de St-Martin à Vevey, laquelle porte la date de 1603.

* * *

En remerciant nos correspondants, nous formons le souhait que l'exemple qu'ils ont donné soit suivi par d'autres.

André Kohler.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

4e année. 1896.

Pages

Les **relations diplomatiques entre la France et la Suisse** pendant la guerre contre la Première Coalition, par M. Paul Maillefer 1, 33, 97, 129, 321, 353

Armoiries communales vaudoises, avec planches, par M. André Kohler 19, 380

Lausanne de 1865 à 1894 30

Un **épisode des guerres du Premier empire.** Les prisonniers de la Castille, récit d'un Suisse. 44

Une **chronique de Château-d'Œx**. 56

Un signalement 60

Petite **chronique** et **bibliographie,** 62, 95, 126, 157, 192, 218, 255, 287, 319, 352

Jean-Jacques Cart et **Maurice Glayre,** par M. Eug. Mottaz . 65

Les **pasteurs de la classe de Morges** après Wilmergen, par M. J. Cart. 82

Le **Château de Martigny,** par M. H. Gay du Borgeal . . . 85

La **tabatière du général de la Harpe,** par M. H. Mayor . . 92

Adresse des infortunés **habitants de Thierrens** au général Ménard 93

Fribourg en 1798, par M. F. Reichlen. 115, 143

Note de la main de **P.-A. Stapfer,** relative à l'écrit de Charles Pictet de Rochemont: De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe 150

Extraits des **manuaux** et **du corps de ville** de Lausanne, par M. Charles Vuillermet 154, 189, 216

La **marine bernoise** sur le Léman, traduit de B. Haller, avec planche, par M. Henri Mayor 161, 193

Payerne, Avenches et le **canton de Vaud,** par M. Eug. Mottaz 171, 203

Relation contemporaine peu connue de la **conspiration de Davel,** par M. A. de Montet 184

Digitized by Google

Pages

Etat des esprits en Suisse en automne 1802, par M. Emile Couvreu 210
Chercheurs et curieux. 224, 256, 288, 352
Extraits d'**un voyage en Suisse** en 1817-18 et 1819, par H. Jaccard 225, 267
Un document relatif à l'**exécution d'un prêtre belge à Vevey** en 1643, par M. Paul Ceresole 238
Le **général Jean-Baptiste Gremion,** par M. F. Reichlen . . 250
Notice historique sur le **Petit-Saconnex,** par M. H. Gay du Borgeal 257
Une lettre inédite du **doyen Bridel** 276
Quelques mots sur la **baronne d'Olcah,** par M. Maxime Reymond 279
Une **chanson** contre le **gouvernement helvétique** communiquée par M. Eug. Mottaz 286
Le **voyage de l'empereur Joseph II** en Suisse en 1777, par M. J. Cart. 289
Une lettre inédite de **Frédéric-César de la Harpe,** par M. P. Ceresole 301
Le **chateau d'Illens** près Oron, par M. Ch. Pache 316
Le **droit romain** en Helvétie, par M. Jean Spiro 317
Aventicum, par M. E. Payot 340
Le **Graffite de Monteie** 346
Procès de la montagne de **Charmontanuaz** ou de **Durand**, dépositions des témoins dans l'enquête de 1517, par M. A. Millioud 347
Correspondance 351
Armoiries communales vaudoises, par M. A. Kohler . . . 356

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

(Bulletin historique de la Suisse romande)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

PAUL MAILLEFER et EUGÈNE MOTTAZ

professeurs

AVEC LE CONCOURS DE SAVANTS ET D'HISTORIENS NATIONAUX

5e année. — 1897.

Administration :

LAUSANNE, IMPRIMERIE VINCENT

Editeur.

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

5e année. 1897.

Pages

Un *prisonnier d'Etat sous le régime bernois*, Muller de la Mothe, par M. Eugène Mottaz . . . 1, 33, 65, 97, 129, 161, 193

Aimé-Louis Herminjard, à propos du jubilé du 7 novembre 1896, par M. F. Olivier 15

Un *procès de sorcellerie à l'Isle*, en 1660, par M. J. Cart. . 20, 59

L'*Ours de Berne*, communiqué par M. Ed. Secretan. . . . 27

Petite Chronique et bibliographie, 28, 62, 92, 127, 157, 189, 220 251, 287, 316, 346, 384

Aigremont, par M. Eug. Corthésy. 49

Le *consul Sébastien-Nicolas Gachet*, par M. F. Reichlen . . 55

Les *anciennes relations de la Suisse et de l'Italie*. . . 79, 109, 137

Les *vendanges à la Côte en 1763*, par M. Fritz Chabloz. . . 90

Les *Fortifications de Vevey*, par M. P. Ceresole 114

Variété archéologique : La Louve du Musée d'Avenches et son odyssée, par M. Eug. Secretan 120

Une *récente histoire de la nation suisse*, par M. E. Payot. . . 124

Espionnage français dans le Pays de Vaud, en 1795, par M. Emile Couvreu. 141, 181, 213

Souvenirs de l'inondation qui a eu lieu à Vevey samedi 29 août 1846, par M. A. de Montet 148, 174

Les *mauvais jours de l'année* 155

Une *relation de la prise de Fribourg* en 1802, par M. F. Reichlen 171

L'*abbaye de St-Maurice en Agaune* et son trésor, par M. B. van Muyden. 203, 225

Mémoire sommaire sur les *relations de l'Helvétie avec l'Espagne* 239

Le *Canton de Vaud en 1823*, d'après le Journal de voyage d'un jeune Neuchâtelois, par M. J. Cart 243, 278

Acte inédit des archives de Rossinières du 8 mars 1412 . . 249

Digitized by Google

[illegible] par M. Eug. Muntz . . . . . [illegible]
[illegible] par M. Eug. [illegible] . . . [illegible]
Notes sur [illegible] par M. [illegible] . . . [illegible]
[illegible] par M. Eug. Muntz . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. Eug. Muntz . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. Eug. Muntz . . . . . [illegible]
[illegible] par M. [illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] . . . . . [illegible]
[illegible] par M. Eug. Muntz . . . . . [illegible]

Digitized by Google

5me année. N° 1. Janvier 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

L'histoire des dernières années de la domination bernoise sur le Pays de Vaud a déjà occupé un certain nombre d'historiens. Les mouvements politiques qui agitèrent nos contrées pendant les années 1790 et 1791 ont fait spécialement l'objet des investigations de plusieurs auteurs. M. Maillefer, entre autres, leur a consacré un travail contenant un grand nombre de renseignements nouveaux pris aux meilleures sources [1]. Il semble après cela que le débat sur cette question puisse être considéré comme terminé et la cause jugée définitivement.

On a dit, cependant, et souvent constaté dans le grand public, que l'histoire intéresse surtout par les détails. C'est en m'appuyant sur cette considération que je prends la liberté de mettre encore sous les yeux du lecteur le récit des aventures malheureuses qu'eut à traverser à cette époque, à cause de ses opinions, le conseiller Georges-Albert Muller, co-seigneur de la Mothe et membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne.

[1] *Le Pays de Vaud de 1789 à 1791*, par M. Maillefer. Lausanne. Viret-Genton, 1892. Voir aussi le troisième volume de l'*Histoire du Canton de Vaud*, de Verdeil, l'*Histoire de la Révolution helvétique dans le Canton de Vaud*, de J. Olivier, etc.

Digitized by Google

L'occasion m'en est fournie par un certain nombre de documents authentiques[1] dont la plupart sont de la main du prénommé lui-même et dans lesquels il raconte les événements auxquels il fut mêlé et la conduite du gouvernement bernois à son égard.

I

Muller de la Mothe avait, comme beaucoup de ses compatriotes, suivi la carrière des armes à l'étranger. Il s'était enrôlé dans les troupes des Provinces Unies et, après dix ans de bons et loyaux services, il était rentré dans son pays avec le grade de capitaine. Sa qualité de Seigneur de la Mothe et de membre du très fidèle Conseil des Deux-Cents de Lausanne, ne l'empêcha pas de suivre avec intérêt les événements qui se passèrent en France à partir de la réunion des Etats-Généraux, en 1789. De même qu'un grand nombre de bourgeois intelligents et cultivés des villes vaudoises, il vit avec plaisir un grand peuple s'efforcer d'arriver à la liberté. Il fit les meilleurs vœux pour la régénération de la France et crut sans doute, grâce aux idées du temps et à la philosophie qui avait tout envahi à son époque, que l'humanité allait être régénérée et l'injustice bannie de la chrétienté.

Muller de la Mothe ne se borna pas à se tenir au courant de ce qui se passait au delà des frontières. Il vit lui-même ce qu'était un de ces clubs politiques dont on parlait tant et qui se fondèrent partout en France dès la première année de la Révolution. Il fut même agrégé à celui de Pontarlier, ville dans laquelle il se rendit en 1790 avec son ami Rosset, assesseur baillival et, comme lui, membre du Deux-Cents de Lausanne.

Les Suisses établis à Paris et spécialement un certain

[1] Extraits des papiers de Maurice Glayre.

Digitized by Google

nombre de Vaudois et de Fribourgeois avaient fondé dans cette ville un club qui se donnait beaucoup de peine pour répandre dans la Suisse française les nouveaux principes politiques et pour exciter les populations contre les gouvernements oligarchiques. Malgré tous les soins de LL. EE. de Berne et de Fribourg, malgré la violation fréquente du secret des lettres, un assez grand nombre de brochures et de pamphlets traversaient la frontière, se répandaient de main en main, communiquaient de proche en proche le mécontentement, donnaient de l'inquiétude aux magistrats, amenaient de nouvelles mesures de précaution de la part de ceux-ci et tendaient à diviser la nation en deux partis de plus en plus tranchés : les aristocrates et les patriotes. Le Bas-Valais, lui aussi, était atteint par cette fièvre politique et se préparait à revendiquer certains droits à ses maîtres du Haut. C'est au milieu de ces circonstances délicates que Muller de la Mothe se montra en plusieurs endroits du pays : dans quelques parties du canton de Fribourg, à Aigle, à Bex, à St-Maurice, et permit ainsi au gouvernement de croire que ses voyages n'avaient pas l'agrément pour unique but.

Il reçut d'autre part un plan de régénération du Pays de Vaud, que lui fit parvenir de Pétersbourg Frédéric-César de la Harpe, l'âme damnée de LL. EE. de Berne ; il le communiqua à quelques personnes sans en donner connaissance au bailli de Lausanne. Enfin, lorsque, au mois de juillet 1791, les patriotes se réunirent en divers endroits pour célébrer en même temps que la nation française le second anniversaire de la prise de la Bastille, Muller de la Mothe participa à deux de ces réjouissances : à celle de Lausanne, le 14, et à celle de Rolle le lendemain.

Il n'est donc pas étonnant que l'ombrageux gouvernement de Berne l'ait considéré ensuite de ces événements

Digitized by Google

comme un des plus coupables de ses administrés. Lorsqu'une délégation de ce gouvernement, composée des sénateurs Fischer, Haller, Frisching et Tscharner, se fut installée, sous le nom de Haute Commission, au château de Rolle, sous la protection d'une troupe, forte de plusieurs milliers d'hommes, il put s'attendre à être cité devant elle. Pendant que quelques autres personnes compromises, comme J.-J. Cart et Boinod d'Aubonne, passaient la frontière pour se mettre en sûreté, Muller et Rosset ne se considérant pas comme ayant commis quelque acte coupable, restèrent à Lausanne et attendirent les événements avec une conscience tranquille. Des avis vinrent cependant les avertir des dangers qu'ils couraient s'ils persistaient à rester chez eux. « Partez, disait une lettre anonyme adressée à Rosset, partez ou vous êtes perdu. Ne perdez pas un instant et croyez à cet avis : tout est dévoilé.» Il remit ce billet au bailli de Lausanne, Gabriel d'Erlach, et se considérant comme innocent de tout complot contre l'Etat, il offrit de se constituer prisonnier. « Ne faites pas attention à tout cela », lui répondit d'Erlach. [1]

Le 29 août 1791, au matin, Muller et Rosset reçurent cependant du même bailli de Lausanne une citation à comparaître le surlendemain devant la Haute Commission de Rolle. Ils avaient encore le temps de se mettre en sûreté. Ils furent loin d'y songer.

« J'avoue que je fus fort satisfait, dit Rosset dans ses Mémoires, de voir arriver ce mandat, comme un moyen de faire cesser tous les bruits et rapports auxquels j'étais depuis si longtemps en butte. Qu'on le demande à tous ceux qui me virent le 29 et le 30; jamais je ne fus plus gai et plus joyeux ; je regardai cette citation comme un

[1] *Histoire du Canton de Vaud,* par Verdeil, III, 179.

Digitized by Google

bien pour moi et je ne concevais pas comment elle pouvait être envisagée par beaucoup de mes amis comme quelque chose de fâcheux. Encore le 31, en nous rendant à Rolle, M. Muller de la Mothe et moi, nous nous félicitions de pouvoir enfin tout éclaircir à notre égard.» [1]

II

Cette belle tranquillité d'esprit devait bientôt faire place à l'inquiétude la plus grande et enfin à la cruelle réalité d'un emprisonnement pour crime d'Etat. Revenons maintenant à Muller de la Mothe. Voici comment il raconte lui-même son voyage à Rolle, son arrestation et son transfert au château de Chillon :

« Le lundi 29 août 1791, entre 7 et 8 heures du matin, l'officier baillival vint m'apporter un mandat de citation pour paraître à Rolle le 31 à 8 heures. Ce mandat était permis de M. le Bourguemestre. Il ne me causa aucune espèce d'émotion. Dans la même matinée, M. Rosset passa chez moi pour me faire part du mandat qu'il avait pareillement reçu, et tous les deux nous jugeâmes que cette citation, loin de nous faire de la peine, devait au contraire nous faire plaisir. Nous dîmes : « Après la » démarche que nous avons été dans le cas de faire l'un » et l'autre auprès de Monsieur le Baillif, ce ne peut être » qu'un bien d'être cité à présent. En répondant avec » franchise aux questions que la Haute Commission peut » avoir à nous faire, nous dissiperons infailliblement les » nuages qui se sont élevés contre nous. »

» Il fut arrangé que nous prendrions une voiture pour y aller ensemble. Du lundi au mardi, il me vint si peu d'inquiétude que je ne songeai à aucune précaution pour

[1] *Histoire du Canton de Vaud*, de Verdeil, III, 179.

Digitized by Google

mettre mes papiers en sûreté. Le fatal jour étant venu, nous partîmes le plus grand matin possible, nous fûmes très gais tout le long du chemin et nous arrivâmes ainsi à Rolle une grande heure avant celle de notre comparaissance.

» En descendant de voiture, nous trouvâmes devant l'auberge le sieur Rouge de Lausanne qui nous dit être venu la veille de Lausanne avec le perruquier Besson que la Commission avait retenu aux arrêts. A peine fûmes-nous dans l'auberge que, depuis la fenêtre, nous vîmes M. de Yens[1] qui descendait la rue avec M. Dupleci (Duplessis ?). M. de Yens nous ayant de même reconnu, quitta M. Dupleci et monta auprès de nous. D'abord il eut l'air étonné d'apprendre notre citation, et nous, nous fûmes étonnés de ce qu'elle pouvait le surprendre. Puis il nous dit qu'au camp de Perroy[2], il y avait un détachechement commandé et qu'il s'agissait sans doute de quelque arrestation. Nous répondîmes aussitôt : « S'il s'agit de nous, nous voici. » Il ajouta en outre : « Je suis bien aise que l'on commence à entendre les braves gens ; ils n'ont encore entendu que la *cacibraille* ». Après ce peu de mots, il nous offrit son dîner ; nous le remerciâmes, mais nous lui dîmes que nous irions lui demander le café. Il nous répondit qu'après le dîner il devait se rendre à Allaman où il ferait en sorte de se trouver à notre passage. Là-dessus, il s'en fut et nous allâmes attendre

[1] On désignait généralement sous ce nom Amédée de la Harpe, cousin de Frédéric-César de la Harpe. Il avait pris la plus grande part à l'agitation patriotique et ne tarda pas à passer la frontière. Il fut condamné à mort par contumace.

[2] J'ai déjà dit qu'une troupe de 2000 Vaudois avait été levée pour intimider la contrée et servir de garde à la Commission. Elle était sous les ordres du général de Goumoens, du major Rusillon, du capitaine Pillichody d'Yverdon, et de du Fés, de Moudon. Une troupe allemande campait aussi à Payerne.

Digitized by Google

l'heure indiquée sur la promenade de Rolle où les soldats de la garnison jouaient aux quilles.

» Huit heures sonnent ; à l'instant nous entrons dans la maison où la Haute Commission tenait ses assises. Dans le corridor, nous trouvâmes nombre de gens parmi lesquels étaient les Obrüt (?) qui nous firent entrer dans une petite salle à manger, où nous fûmes laissés la valeur d'un quart d'heure.

» Hélas ! les deux amis continuaient d'être calmes, tranquilles, et ne s'imaginaient pas que ce moment qui allait les unir dans le malheur était celui qui devait aussi les séparer pour longtemps. La porte s'ouvre et on demande M. Rosset.

» Je reste seul ; j'avais en poche un volume de Montaigne et je le lus paisiblement. Je posais pourtant quelquefois mon livre pour penser à la contenance de mon ami sur la même sellette où je devais avoir mon tour. Puis souvent, je regardais à ma montre, allant de ma chaise à la fenêtre et de la fenêtre à ma chaise où je retrouvais mon livre. Une grande heure et demie était déjà écoulée ; la séance me semblait longue lorsque derechef la porte s'ouvre et c'est moi qu'on veut.

» M'étant attendu à ce que mon ami et moi ferions la navette, je fus surpris de ne pas le voir reparaître. Cela jeta dans mon âme une première inquiétude ; cependant je pensai que peut-être j'étais appelé à répondre, lui présent. Dans cette perplexité, on m'introduisit vers la Haute Commission. M. le Conseiller Fischer, Président, M. le Conseiller de Haller, M. Frisching, M. Tscharner et M. Wyttenbach, secrétaire. L'abord de ces messieurs, sous un extérieur très grave, fut cependant très honnête, et on me fit prendre un siège qui était au bout d'une longue table recouverte d'un tapis vert.

» N'ayant point trouvé là mon ami, je sentis d'abord

Digitized by Google

de quoi il était question, et l'idée du détachement me revint. Après un pareil éclair, ayant l'orage devant les yeux, j'avoue que je fus saisi d'une vive émotion dont mon interrogatoire ne put de moins que se ressentir. Je fus toujours franc et vrai, mais mon trouble était malheureusement trop contraire à mes réponses ; je le sentais avec dépit, ce qui était peu propre à me remettre.

» Cette séance fut d'une heure et demie, après laquelle, m'ayant fait retirer, un obrüt me fit entrer dans une chambre de la mansarde et donna sur moi un tour de clef. Je restai là véritablement pétrifié de ce tour de clef ; mille idées me vinrent, parmi lesquelles l'espérance que ce ne serait peut-être rien y était encore. Après un long quart d'heure d'agitation, ma porte est rouverte et l'obrüt me ramène vers la Haute Commission où je trouvai M. de Tavel de Villars. Le Président me dit : « Monsieur, votre conduite nous paraissant d'une nature suspecte, nous nous voyons obligés de vous retenir prisonnier d'Etat et vous remettons à M. de Tavel qui vous conduira à Chillon. Posez votre sabre sur cette table. » Je me tourne à cet effet et j'y vois l'épée de mon camarade. Au même instant, deux tableaux également tristes saisirent mon imagination : celui de ma pauvre mère plongée dans le désespoir, puis celui de la désolation chez mon ami. Il est impossible de décrire les différents mouvements dont mon cœur fut déchiré. Ayant laissé mon sabre, on me demanda : « Avez-vous d'autres armes ? — Non. — Et les clefs de votre bureau ? » Je les sortis de ma poche et les posai sur la table. Toute cette scène fut très rapide. Lorsque j'entendis prononcer « Chillon », d'abord je sentis tout mon sang se glacer dans mes veines, mais la rougeur revint bientôt quand je vis tous les yeux fixés sur moi et cherchant dans ma pâleur celle d'un coupable.

» J'assurai la Haute Commission qu'elle ne tarderait

Digitized by Google

pas à reconnaître mon innocence. On ne m'écouta guère sur ce point. Le Président continua de me haranguer en m'exhortant à répondre avec franchise aux questions qu'on aurait à me faire et à ne pas aggraver mes fautes en déguisant la vérité. Je répétai que mon innocence me mettrait à l'abri de ce reproche.

» Je demandai avec instance de pouvoir écrire un mot à ma mère pour la rassurer. On me répondit : « Madame votre mère, à l'heure qu'il est, est prévenue, soyez tranquille, on a pourvu à tout. » Je fus de nouveau reconduit dans la chambre où j'avais été enfermé. Monsieur de Tavel eut la bonté de m'apporter lui-même du malaga et m'annonça le départ.

« La maison était remplie des soldats de la garde ; déjà deux sentinelles gardaient ma porte. Toutes les dispositions étant prises, on me fit sortir. Je retrouvai mon pauvre ami sur l'escalier, entouré de son côté et conservant la contenance la plus courageuse ; la mienne était sans contredit beaucoup plus émue. On nous fit passer par une cour de derrière, qui a son issue sur la promenade de Rolle. Dans cette cour, je trouvai monsieur Pillichody [1], capitaine des chasseurs, dont tout l'équipage était le plus semblable à celui d'un pandour. Un grand chapeau sous lequel paraissaient d'énormes moustaches ; outre le baudrier était une giberne à la ceinture, recouverte avec de la peau d'ours sur laquelle s'appuyaient deux pistolets en croix. Le reste de la personne était en pantalon de drap bleu et en bottines ; armé par dessus le tout d'un grand sabre turc. Il était à la tête d'un détachement de quarante hommes qui nous attendait à la porte,

[1] Fr. Pillichody, seigneur de Bavois, se montra excessivement dévoué dès cette époque pour la défense du régime bernois. Il fut récompensé de son zèle par le don de la bourgeoisie de Berne et resta un partisan très actif de l'ancien régime jusqu'à la fin de sa vie.

Digitized by Google

connaissance, s'avança vers moi et me dit : « Mon camarade, il m'est bien douloureux d'être chargé d'une commission aussi dure. J'espère que vous le pardonnerez à mon devoir. » Je lui répondis : « Puisque je dois me voir ici, j'aime mieux que ce soit vous qu'un autre. » Enfin, nous défilons au milieu de ces deux lignes de chasseurs et de grenadiers et sous les regards étonnés d'une foule nombreuse de spectateurs qui ne doutèrent pas que nous ne fussions les auteurs découverts de quelque complot contre l'Etat ou de ces libelles répandus et qu'en conséquence notre affaire serait bientôt expédiée.

» Après être entrés dans la barque, on nous fit descendre dans le fond de la cale. M. Pillichody, obligeamment, nous offrit de nous laisser écrire un petit mot pour remettre à mon domestique qu'on ferait repartir, ce que nous fîmes au crayon, chacun sur une carte. Je me souviens que je disais à ma mère : *Ne vous effrayez point; cette bourrasque hâtera notre justification*, et tel était mon juste espoir. Cela fait, on nous dit : « Messieurs, placez-vous à l'opposite l'un de l'autre. » Nous nous couchâmes sur la paille et aussitôt une sentinelle fut postée entre nous pour nous empêcher de causer.

La chaleur était excessive ; le soleil était dans son moment de perpendicularité sur nos têtes ; pas le moindre souffle dans l'air, toute la nature annonçait le calme quand l'orage était dans nos cœurs et désolait toutes les facultés de notre âme par les pensées les plus affligeantes. Vis-à-vis l'un de l'autre, nos yeux seuls pouvaient se dire encore une partie de nos souffrances ; mais la séparation était déjà établie : plus de communication qui pût adoucir nos peines.

» Le bruit des rames nous fit bientôt entendre qu'on s'éloignait du bord et lorsqu'on en fut à quelque distance,

Digitized by Google

ces messieurs eurent l'honnêteté de nous inviter à revenir auprès d'eux. Je leur en sus d'autant plus gré que j'étais consumé d'une chaleur dévorante. Les provisions de ces messieurs furent servies et il ne me fut guère possible de manger et mon ami s'y refusa entièrement. Le grand calme qui régnait sur toute la surface de l'eau, qui, avec d'autres circonstances, nous eût invités à des idées douces et tranquilles, ne nous présentait plus qu'une image de contrariété impatiente. Les voiles inutiles laissaient aux rameurs toute la peine d'un mouvement lent et insensible. Les flammes rouges et noires qui annonçaient au loin notre malheur, s'agitant par moments, cadraient mieux avec la tristesse de nos pensées. Notre barque traversant ainsi lentement et côtoyant à peu de distance des bords, fixa l'attention de tous les lieux circonvoisins. Plusieurs fois, nous vîmes des bateaux s'avancer vers nous, mais des cris menaçants les avertissaient bientôt de ne pas approcher et de prendre le large. [1] Je ne me souciai point du regard d'Ouchy ; lors que nous en fûmes à portée, je me retirai dans la cale.

» On mit à l'ancre vers Lutry, où l'on resta jusqu'au matin. Le même calme continuant, ce ne fut qu'avec la même lenteur que nous approchâmes de Chillon. Il était déjà midi que nous en étions encore à un quart de lieue. Un petit canon qu'on avait sur la barque donna à diverses fois le signal de notre arrivée. Le bruit en fut répété par

[1] « Des cris tumultueux se firent entendre et des voix menaçantes leur répondirent. Les cris partaient (c'est à Ouchy que se passaient ces événements) de la bouche de MM Blanchet, Jaquet, Bugnion, Lardy, de nombreux patriotes amis des prisonniers qui, ne pouvant se résoudre à les laisser emmener sans tenter leur délivrance, s'avançaient sur le lac, se disposant à monter à l'abordage. D'une autre part, M. Pillichody, qui commandait l'équipage, faisait charger les fusils de ses gens et pointer les canons sur le tillac. Sa fière attitude finit par éloigner les assaillants. » L. Vulliemin, *Chillon*, 238.

Digitized by Google

l'écho des montagnes voisines et bientôt tous les habitants furent avertis.

» Nous approchons ; l'aspect de cet énorme château qui semble sortir des profondeurs de l'onde offrait à nos regards un coup d'œil vraiment imposant. Toutes les fenêtres, tous les jours étaient garnis de soldats de la garnison qui se pressaient les uns sur les autres pour voir l'arrivée de ces prisonniers. Enfin nous abordons. Une foule de monde nous attendait sur le chemin et dans les jardins voisins. La garde, doublée d'un piquet, était rangée sur le pont qui mène au château, sous les ordres de son commandant, M. de Joffrey. Vers la porte était un vieux geôlier costumé d'une bandoulière rouge et noire, prêt à se charger de nos personnes. M. de Watteville, baillif de Vevey, paraissait au milieu de ce tableau, Il nous avait attendu la nuit à Chillon, était retourné le matin à Vevey d'où, nous ayant vu venir, il était reparti aussitôt pour assister à notre incarcération.

» Le débarquement se fit avec grand fracas au milieu de tout un monde qu'on faisait reculer et avec toutes les précautions requises pour prévenir un enlèvement. Nous voilà sur le pont, les madriers gémissent sous chacun de nos pas. D'une première enceinte, nous passons dans une autre où étaient rangées cinq pièces de canon. Là est une grande tour carrée avec un escalier de bois qui monte en dehors jusqu'à une porte de fer. Ce fut mon pauvre camarade qui dut y monter et il s'y rendit avec la plus grande fermeté, escorté de M. de Joffrey et du geôlier. Le moment d'après, j'entendis tourner les verrous de trois portes. Ce moment peut être comparé à celui où l'on entend les premières pelerées (*sic*) de terre jetées sur la tombe d'un ami.

» Après lui, ce fut mon tour. Je fus mené au numéro 13, dans une tour flanquée du côté du chemin. On ouvrit

Digitized by Google

une porte basse dans un coin du mur sous une longue galerie. J'entre accompagné de Monsieur le Baillif, Messieurs de Tavel, Pillichody, de Joffrey, laissant après eux à la porte quantité de spectateurs. Je ne pus me défendre d'un saisissement d'horreur à l'entrée de cette odieuse prison qui n'était éclairée que par l'étroite ouverture d'une meurtrière dont on avait eu soin de boucher la moitié. Le plancher était ouvert dans un coin où l'on avait jeté de la paille pour mes nécessités et c'était là où les soldats de la garnison avaient fait les leurs avant mon arrivée. Le lit était la seule chose qui eût une apparence de propreté ; à côté du lit était pour tout meuble une vieille et hideuse chaise de paille, haute, étroite et crasseuse. Je ne pus m'empêcher de témoigner vivement à Monsieur le Baillif ma surprise d'une prison aussi dure et si différente de celle que la Haute Commission m'avait promise. Il eut la bonté de me dire qu'il en était fâché, mais qu'on ne me refuserait aucun des agréments de ma situation. Il se hâta ensuite de me demander si j'avais sur moi des armes, un crayon ; je n'avais point d'armes ; je remis mon crayon. Cela fait, ces messieurs se retirèrent avec précipitation d'un lieu où l'air était si infect. La porte se referma et, pour la première fois, j'entendis tourner sur moi le verrou.

» Me voilà abandonné dans cet obscur séjour qui n'avait pour tout espace que dix pieds sur huit. Malgré l'horreur d'un sort si inattendu, ce ne fut pas le moment où je sentis le plus mon malheur. Après un tourbillon pareil à celui dans lequel je venais de me voir enlevé, j'éprouvais une sorte de repos dont j'avais besoin pour me retrouver moi-même ; le silence qui régnait autour de mon réduit n'était interrompu que par les pas mesurés de la sentinelle qui gardait ma porte. »

Il est fâcheux que le récit de Muller de la Mothe

Digitized by Google

de quelle manière il supporta l'existence dans l'épouvantable cachot qu'il devait au « paternel » gouvernement de Berne. On sait cependant que ses geôliers finirent par avoir pitié de lui. « Au bout de quatre jours, il fut tiré du trou infect où il avait été renfermé et on le mit dans une prison plus supportable [1]. »

Rosset n'avait pas été d'abord beaucoup plus heureux que son ami. « Je fus conduit au cachot n° 12, dit-il. On ferma les trois portes de ce cachot. A peine avais-je assez de jour pour en voir l'intérieur. Il était voûté et carronné et avait douze pieds sur huit. Un lit, une chaise de bois et un vase de nuit, étaient tout ce qu'il renfermait. Pour lire, je devais monter et me tenir debout sur ma chaise pour saisir le peu de jour que donnait à la naissance de la voûte un guichet de dix pouces de long sur trois de hauteur. Deux heures après mon arrivée, on m'apporte à manger, mais inutilement : cela m'était impossible. Enfin, privé de lumière, et malgré l'horreur de ma situation, je dormis sans interruption pendant près de neuf heures. Le 4 septembre, on m'accorda une heure de promenade dans la cour, avec l'officier de semaine pour m'accompagner et des sentinelles pour me surveiller. Le 11 septembre, j'eus la permission d'écrire à ma femme, en présence de l'officier de semaine, qui portait mes lettres ouvertes à M. de Joffrey, commandant de Chillon, qui les faisait parvenir, tantôt à M. le bailli de Vevey, tantôt

[1] Je trouve ce renseignement dans un rapport qui fut rédigé à l'époque de la République helvétique sur les souffrances que Muller de la Mothe avait eu à supporter pour cause d'opinion à l'époque de la toute puissance de Berne. On sait qu'en 1798 les patriotes qui avaient eu à souffrir sous l'ancien régime réclamèrent des dédommagements qui devaient être à la charge des membres des ci-devant gouvernements oligarchiques. Le rapport dont je viens de citer une phrase était sans doute destiné à faire valoir les droits de Muller de la Mothe.

Digitized by Google

à la Haute Commission[1]. » Ce ne fut cependant qu'au bout de vingt jours de détention qu'il put obtenir d'être transféré dans un autre cachot. Celui qu'on lui donna était une chambre grillée, mais accessible du moins à la lumière.

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

AIMÉ-LOUIS HERMINJARD

A PROPOS DU JUBILÉ DU 7 NOVEMBRE 1896

La *Revue historique* est fière de se joindre aux témoignages unanimes d'admiration et de respect que le monde protestant tout entier a donnés à M. Herminjard, le 7 novembre dernier. Mais elle tient aussi à prendre acte d'un évènement fort rare chez nous, et elle voudrait chercher en même temps à en bien montrer l'importance.

M. Herminjard, né à Vevey en 1817, a, depuis 1840 environ, donné le meilleur de sa vie à l'œuvre magistrale dont on sait le titre. C'est la « Correspondance[2] des

[1] Verdeil : *Histoire du Canton de Vaud* III, 181.

[2] Vol. I, de 1512-1526, ouvre par l'épître dédicatoire du Commentaire de Le Fèvre d'Etaples sur les Epîtres de St-Paul ; publié en 1866. — Vol. II, 1527-1532, avec appendice, 1868. — Vol. III, 1533-1536, publié en 1870, et contenant les additions et corrections aux tomes I, II et III, et un index alphabétique des noms de personnes contenus dans les trois premiers volumes. Ce répertoire est l'œuvre de M. E. Chavannes, de même que ceux des tomes IV et VI. Les index aux autres volumes sont de M. Herminjard lui-même. — Vol. IV, 1536-1538, paru en 1872, avec appendices aux tomes I, II, III, IV. — Vol. V, 1538-1539, paru en 1878; à partir de ce tome sont supprimés les sommaires dont l'éditeur ornait chaque lettre. Appendices aux t. I, II, III, IV, V. — Vol. VI, 1539-1540, avec appendices aux t. II, III, IV, V, VI, 1883. — Vol. VII, 1541-1542, avec appendices aux t. II, III, IV, VI, VII, paru en 1886. On y commence la quatrième période, qui s'étend jusqu'en 1555.— Vol. VIII, 1542-1543, avec appendices aux t. I, II, VII, VIII, en 1893. — Tous ces volumes ont été édités par la maison Georg à Genève, comme elle sait éditer.

Digitized by Google

Réformateurs dans les pays de langue française, recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et critiques, par A.-L. Herminjard.» Huit volumes en sont parus et l'œuvre n'est point achevé, mais qui s'en étonnera ? Il suffit, en effet, de voir le nombre des documents, inédits en partie, ailleurs rectifiés : et le soin qu'on a mis à les éditer ; il faut lire les notes substantielles, modèles de brièveté et de précision, qui souvent révèlent toute la valeur du texte, pour admirer l'amour, l'ingéniosité, la patience, toutes les ressources, en un mot, du savant et du chercheur, qu'a montrées toute sa vie celui qu'on a souvent et justement appelé un Bénédictin protestant.

La beauté de cet effort persévérant apparaît peu à peu même à ceux qui ne sont point versés dans ces études. Mais pour en bien saisir toute la valeur, il faut savoir quelles difficultés présente l'établissement du plus petit fait, et surtout du petit fait éloigné ; il faut connaître les longues recherches qui n'aboutissent pas et dont le lecteur ne soupçonne même pas l'existence, ni ce qu'elles comportèrent pour le chercheur frustré de tourment et de regrets.

C'est en 1864 que M. Herminjard prit contact avec le public, dans un prospectus-spécimen qui annonçait son œuvre maîtresse. Depuis ses premières recherches sur Pierre Viret, l'auteur s'était efforcé « de remonter aux sources les plus anciennes et de les contrôler les unes par les autres », estimant avec raison que « la correspondance des Réformateurs est un tableau où la vie générale de l'époque se reflète avec sincérité et sous mille faces imprévues.» Il n'a visé à rien moins qu'à « reproduire dans une série de lettres, s'éclairant, se complétant les unes par les autres, toute l'histoire de l'établissement de la Réforme dans les pays de langue française.» Un pareil

Digitized by Google

propos « réclamait avant tout une reproduction des textes aussi exacte que possible » ; cela est sûr : mais il fallait le dire et surtout le montrer. L'ampleur et la nouveauté de ce plan séduisirent quelques bons esprits, qui soutinrent M. Herminjard, et les collaborateurs de tout genre n'ont dès lors jamais fait défaut à l'infatigable chercheur : en nommer quelques-uns seulement serait presque faire tort à ceux qu'on devrait exclure.

Il n'est pas possible de définir avec plus de précision et de justesse qu'on vient de le faire l'esprit, le but et les limites de l'œuvre projetée. Mais il faut surtout ajouter — ce que savait mieux que personne Monsieur Herminjard lui-même — que « jamais un ouvrage du genre de celui-ci n'avait été entrepris [1] ». Peut-être ne s'est-on pas assez souvenu de l'originalité de la tentative; on s'est en général contenté d'en montrer l'importance et la portée. Et cependant on ne saurait dissimuler que Monsieur Herminjard a été, en notre pays du moins, un initiateur ; c'est-à-dire qu'à lui revient l'honneur d'avoir inauguré ou plutôt d'avoir remis en honneur et définitivement établi une *méthode* en histoire. Ce terme est si juste qu'il est venu naturellement à la pensée de tous, encore que le savant éditeur s'en soit défendu avec esprit et bonhomie : « Moi, une méthode ! disait-il au banquet du 7 novembre — mais je ne sais pas ce que c'est. On m'a appris que j'en avais une : je ne m'en doutais pas ! » Mais qu'est-ce que le souci constant de la réalité et de la vérité vraie (comme l'appelle quelque part Monsieur Herminjard), le contrôle rigoureux de toutes les assertions, la recherche infatigable du détail probant, en un mot la sincérité absolue unie à la perfection du bon sens, qu'est-ce donc si ce n'est une méthode, et la vraie méthode historique ? Et d'autant plus admirable

[1] J'emprunte les paroles relevées dans le texte à l'Avertissement publié en tête du Ier volume, et daté de 1865.

Digitized by Google

qu'elle est plus spontanée, et que, du jour où le chercheur partit pour cet immense voyage d'investigations dans un passé si passionnant et si dangereux, cette méthode n'a point cessé d'être rigoureusement appliquée.

De là provient le caractère d'unité parfaite que présente ce monument d'un si patient labeur. Le plan en a été si bien arrêté qu'on ne lui a fait subir aucune modification, aucune correction. Et maintenant, bien qu'inachevé, l'édifice se dresse devant nous comme une pyramide d'accroissement indéfini, dont la base s'élargirait toujours et dont le sommet recule à proportion. Ce n'est point un amas informe de matériaux : partout on sent la pensée latente de l'architecte qui arrêta les proportions et qui détermina l'assise primitive des fondements. Derrière les personnalités vigoureuses et passionnées des Réformateurs se révèle peu à peu la personnalité discrète de leur éditeur, j'allais dire de leur ami. Ce sont des esprits congénères, les uns jetés dans l'action, l'autre retenu dans un domaine plus limité et plus calme. Mais le nom d'Herminjard est désormais inséparable, à plus d'un titre, de celui des Réformateurs de langue française. C'est à peu près ce que disait Monsieur Félix Bovet, au jubilé organisé par MM. Edouard Secretan et Philippe Godet, lorsqu'il accolait aux noms de Scaliger, de Juste Lipse, de Casaubon celui d'Aimé-Louis Herminjard : on aurait pu les remplacer par ceux de Calvin ou de Bèze, sans froisser aucun des sentiments que nous éprouvons pour eux.

Avec leur œuvre, qu'elle révèle et qu'elle explique, l'œuvre de Monsieur Herminjard passera dans nos idées et pénétrera notre représentation de cette époque féconde et tourmentée. Certes, il y a longtemps déjà que le mérite de ce travail a été reconnu ; mais on a fini par oublier ce qu'on devait au savant éditeur, tout simplement parce qu'on lui devait trop. Nous avions fait comme ces enfants

Digitized by Google

drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice ; nous l'avions même oubliée. Monsieur Herminjard s'est bien gardé de tomber dans le même travers. Un homme de cette trempe fine et solide a toujours au moins un inspirateur, sinon un maître. Il l'a dit au reste lui-même quelque part : « Amour, patrie, poésie, — s'écrie-t-il — mystères du cœur humain, beauté de l'histoire et de la nature, nous avons tout entrevu et plus ou moins pénétré et saisi, grâce à Juste Olivier. » C'est avec la même justice que nous rendrons un hommage analogue à cet érudit qui est bien plus qu'un érudit. Enthousiasme, ferveur soutenue, recherche passionnée et persévérante du vrai et du bien, tout ce qui constitue l'héritage moral de la Réforme nous a été montré à l'œuvre par celui qui en a préparé et commencé l'histoire. Si le public a mis quelque trente ans à s'en apercevoir, c'est qu'on ne le lui a pas assez dit ; mais les récents témoignages d'affection, de respect et d'admiration, apportés de partout, sont assez significatifs. Ils ont été considérés par l'auteur de ces lignes comme une sorte de réhabilitation et comme le rachat d'une longue indifférence. Et vraiment il est consolant de constater que le désintéressement d'une vie tout entière a trouvé, non pas une récompense publique — puisque le désintéressement y renonce d'emblée — mais l'approbation unanime et la vénération de ceux qui professent la foi protestante et qui ont quelque souci de la vérité. On a dit plus d'une fois qu'une grande vie est un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr ; et qu'est donc la vie de Monsieur Herminjard, sinon cette réalisation, dont nous souhaitons, avec tous ceux qui le connaissent, de voir un jour l'entier achèvement.

Yverdon, 11 décembre 1896. F. OLIVIER.

Digitized by Google

UN PROCÈS DE SORCELLERIE A L'ISLE, EN 1660

Au XIe siècle déjà, la commune de l'Isle, sur la Venoge, formait une seigneurie dont les seigneurs étaient vassaux des barons de Cossonay. Ils tenaient d'eux leurs biens en fief et leur seigneurie était dite *mouvante* du château de Cossonay. Elle se composait de plusieurs localités : d'abord de l'Isle qui comprenait le quartier portant ce nom et le quartier appelé encore maintenant Chabi ou Chabie ou Chabli ; puis des villages de Villars-Bozon et de la Coudre. Au XIVe siècle, l'Isle était devenu un bourg (ville) doté de quelques franchises, fermé de murailles et ayant des portes. La seigneurie avait sa juridiction particulière, sauf le droit de dernier supplice réservé au château de Cossonay.

En 1536, à l'arrivée des Bernois dans le Pays de Vaud, la seigneurie de l'Isle était possédée par Claude de Dortans ; mais, à sa mort en 1541, ses fils obtinrent des seigneurs de Berne des lettres de reprise pour la seigneurie qui leur était échue par le décès de leur père. Ils prêtèrent aux Bernois le serment de vassalité. Ils avaient la directe seigneurie et la juridiction, mais toujours à la réserve du dernier supplice qui appartenait maintenant à Leurs Excellences.

Par le mariage de Marie de Dortans, *dame de l'Isle*, avec Esaïe de Chandieu, seigneur dauphinois, la terre et la seigneurie de l'Isle furent transférées en 1627 à la maison de Chandieu. — La seigneurie de l'Isle continuait ainsi à dépendre de LL. EE. à cause de leur baronnie ou de leur château de Cossonay. En 1798, cette seigneurie de l'Isle cessa d'exister. La dernière *dame de l'Isle* fut Louise-Elisabeth de Sacconay.

Digitized by Google

Les archives du château de l'Isle renfermaient un certain nombre de procédures instruites contre les sorciers saisis sur les terres de la seigneurie. Nous donnons ci-dessous le texte d'un de ces procès, en en conservant le style et l'orthographe. La plupart de ces procès étaient purement civils. Cependant, il se présentait des cas où la procédure s'instruisait d'abord par les soins du Consistoire du lieu et se poursuivait ensuite jusqu'à solution définitive devant la justice civile. Tel fut entre autres le procès intenté à *Nicolarde Gollie*, veuve de feu Michel Cloux, de la Coudre, paroisse de l'Isle, procès qui ne dura pas moins de trois mois.

« L'an 1660 et le 27e jour du mois de février étant les sieurs ministre, lieutenant du juge et assesseurs du vénérable Consistoire de l'Isle assemblés au Consistoire dudit lieu.

» Ledit sieur lieutenant propose lui étant venu à notice qu'il y a environ un an que Nicolarde Gollie veuve de feu Michel Cloux de la Coudre de la paroisse dudit l'Isle, aurait fait du potage avec de certaines racines duquel Abraham Cloux et Marie Reymon fils et belle-fille de la dite Gollie et leurs enfants ayant mangé, ils devinrent fort malades étant comme fous et hors de leurs sens, même un des dits enfants étant en un berceau au pied du lit, une partie de son linge se trouva brûlée sur lui, comme aussi un corps (corsage) appartenant à la dite Gollie qui fut de même en partie brûlé. De plus que le lendemain matin icelle Gollie se trouva toute meurtrie par la face étant en très mauvais état. Quelque personne la voyant ainsi meurtrie lui dit où elle s'était cela fait ; icelle lui dit que c'était tantôt en tombant en bas de son escalier, de dessus le solier de la grange, tantôt au râtelier du cheval et tantôt d'une arche. C'est pourquoi le dit sieur lieutenant là séant, la fait convenir aux fins qu'elle ait à se déclarer

Digitized by Google

comme la chose s'est passée et s'en justifier afin qu'après ce, il soit suivi contre elle en conformité des lois.

» Laquelle Gollie comparaissant et lui ayant été fait lecture de la susdite proposition, icelle a de son propre mouvement consenti que requête et information soient prises de sa vie pour se justifier tant de ce que dessus contre elle proposé que des autres faits dont elle pourrait être soupçonnée ayant déjà même cela requis ici en Consistoire le 6me juillet 1657.

» Après quoi la dite Gollie a été renvoyée jusqu'au 5me de mars susdit auquel jour le dit sieur lieutenant a ici fait citer Joseph Cloux, Jeanne Meylan sa femme, Marthe Clerc, femme de Jean François Baudat, Suzanne Bulloz femme de Josué Gruaz, Madeleine Bocqua femme du défunt Pierre Cloux, pour déclarer par leurs serments tout ce qu'ils peuvent savoir des déportements de la dite Gollie.

» Tous lesquels comparaissant et présentés à la dite Gollie icelle a consenti qu'ils déclarent ce qu'ils peuvent savoir contre elle, lesquels ayant prêté le serment requis, ont déposé, toutefois l'un en l'absence de l'autre, comme s'en suit :

» Le dit Joseph Cloux a déposé que lorsque les enfants de la dite Gollie partagèrent leurs maisons et bâtiments qu'icelle dit que le grand diable voulait qu'elle demeurât avec Abraham Cloux, loin de ses dits enfants ; qu'elle mettrait plutôt le feu à sa maison, ce que cependant elle a fait jusqu'à présent, nonobstant de tels jurements.

« Item a déclaré l'avoir ouïe à diverses fois faire des jurements épouvantables qu'elle ferait des choses, ce que nonobstant elle ne faisait pas.

» Item, que lorsque la dite Gollie avait fait du potage où elle avait mis certaines racines, le lendemain Abraham Cloux et Marie Reymon sa femme étaient comme hors de sens. Le dit déposant dit au dit Abraham : Qu'as-tu ?

Digitized by Google

Lequel lui dit que sa mère leur avait fait du potage le soir qui les avait fait tout fous. Et Marie Reymon femme du dit Abraham, tenant un de ses enfants âgé d'environ un an icelle et le dit Abraham Cloux, son mari, dirent au dit déposant qu'on avait voulu prendre le dit enfant le soir, icelui ayant même de la boue en un de ses bras qu'icelui déposant reconnut comme si on l'eût voulu prendre avec la main. Autre a dit n'en savoir.

» Jeanne Meylan, femme du dit Joseph Cloux, a déposé que le soir que la dite Gollie avait fait le potage avec des racines, icelle déposante entra dans la maison dudit Abraham Cloux où elle trouva les dits Abraham et sa femme qui mangeaient leur potage, un petit enfant qui était dans un berceau près du feu et deux autres qui étaient déjà couchés en un lit au poële et la dite Gollie qui était couchée le long du feu. La dite déposante étant retournée de grand matin à la dite maison, elle vit le dit Abraham et la dite Reymon sa femme qui étaient comme fous et hors de leur bon sens, lesquels dirent à la dite déposante que c'étaient des racines que leur mère leur avait mis le soir dans le potage qu'elle leur avait fait. Depuis elle a déposé que le petit enfant qu'elle avait vu le soir au berceau était couché au lit du dit Abraham, que le dit berceau était renversé auprès du feu, le coissin la moitié brûlé ; le linge duquel il était enveloppé était un peu des deux côtés brûlé et que le dit enfant étant levé, elle vit son béguin en divers endroits brûlé sur sa tête, néanmoins le dit enfant n'ayant aucun mal. De plus vit le dit enfant ayant la manche de sa chemise sale de boue comme si on l'eût voulu prendre avec la main. De plus a déclaré que la dite Reymon lui dit que si elle n'avait bien prié et remis son enfant à Dieu, qu'elle croyait qu'il serait perdu, qu'elle l'avait porté le soir sur la berçoire auprès du lit dans son berceau et qu'il se trouva le matin dans le

Digitized by Google

ne sachant comme on le lui avait mis. — Item, que la dite Gollie cueillant les susdites racines au jardin de Pierre Cloux, icelle défendit aux filles du dit Cloux de n'en pas manger, qu'elles les feraient folles. — Item, a déposé que le même jour que les dits Abraham Cloux et sa femme étaient comme hors de sens, la dite déposante rencontra la dite Gollie à la rue toute meurtrie dans la face, le corps (corsage) qu'elle avait mis à moitié brûlé, comme aussi sa cotte à laquelle il y avait des brûlures. La dite déposante lui dit : Où vous êtes-vous ainsi gâtée et meurtrie par la face ? Laquelle lui dit que c'était contre le râtelier des chevaux ; un peu après qu'elle était tombée en bas l'escalier du sollier en descendant des sacs. Et trois jours après, elle lui dit que le grand diable lui dit si elle ne se ressouvenait pas qu'elle s'était ainsi meurtrie la face contre l'arche du poële. — Item, a déclaré avoir ouï jurer à diverses fois à la dite Gollie qu'elle ne demeurerait pas avec Abraham, mais qu'elle mettrait plutôt le feu à la maison, ce nonobstant elle n'a cessé d'y demeurer jusqu'à présent. — Item, que un jour la dite Gollie passa proche de la dite déposante, lui montra sa main ensanglantée et lui dit que ses enfants lui avaient cela fait, et avec jurements qu'elle s'en allait plaindre à Monsieur le Ministre. Laquelle étant en chemin s'en retourna et dit qu'elle avait rencontré un homme qui lui avait défendu de s'aller plaindre. — Item, a ouï souventefois dire à la dite Gollie que le diable ne la saurait attraper, qu'elle était trop robuste. — Item, lui a à diverses fois ouï dire qu'elle ne serait jamais damnée pour ses méfaits ; que les sorciers faisaient mal, mais qu'elle ne faisait pas mal. Autre a dit n'en savoir.

» Madeleine Bocqua a déposé que la dite Gollie étant au jardin de icelle déposante cueillant des racines, les mettant en morceaux, elle dit aux filles de la dite dépo-

Digitized by Google

sante : Mes filles, ne mangez pas de ces racines, elles vous feront mal et feront folles. Le lendemain de ce, elle vit le dit Abraham Cloux et sa femme qui étaient tous hors de leur bon sens disant que c'était le potage que leur mère leur avait fait le soir qui les avait ainsi fait malades. Plus a déposé que le jour que la dite Gollie cueillait des racines au jardin de la dite déposante, le soir elle porta un potage à la dite Gollie et vit qu'elle n'avait aucun mal ni meurtrissure sur son corps. Le lendemain, la vit toute meurtrie par la face et lui dit qu'elle s'était heurtée contre le râtelier des chevaux et un peu après, que c'était en tombant en bas l'échelle de dessus le sollier. De plus, a déposé qu'il y a environ trois ans que la dite Gollie donna des poires sauvages tout noirs aux filles de la dite déposante, à chacune deux, lesquelles ayant mangé tout incontinent après étant à la maison, vomirent, tombèrent et devinrent fort malades deux ou trois jours. Autre a dit n'en savoir. »

Les dépositions de Suzanne Bulloz et de Marthe Clerc sont à peu près identiques à celles des précédents témoins ; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter. L'inculpée fut renvoyée à huitaine afin de permettre à d'autres témoins de se faire entendre. Le récit des faits continue en ces termes :

« Laquelle arrivée sur le 12 du mois de mars auquel jour le dit sieur lieutenant a encore produit pour témoins contre la dite Gollie les nommés Jacob et Pierre Cloux, Abraham et Josué Gruaz, la femme du dit Jacob Cloux, la femme d'Abraham Gruaz, celle de Jean-François Gruaz, tous lesquels comparaissant et en la présence de la dite Gollie et de son consentement, ont solennisé le serment de dire la pure vérité de ce qu'ils peuvent savoir contre la dite Gollie. »

Les dépositions de ces nouveaux témoins ne présentent

Digitized by Google

aucun intérêt. Cependant la femme de Jacob Cloux, se plaignant de la quantité de bétail qu'ils perdaient en leur maison, l'inculpée lui aurait dit « en jurant le diable qu'ils étaient bien fous de mettre leurs veaux au pré dernier leur maison, et jura encore le diable que pendant qu'ils les y mettraient, ils leur mourraient tous. »

« Après lesquelles dépositions des dits témoins, le jugement du présent procès ayant été remis à faire jusqu'au (la date manque) durant lequel espace de temps, la dite Gollie s'est allée de son propre mouvement rendre prisonnière à la maison forte des très honorés seigneurs du dit l'Isle disant se vouloir justifier des méfaits dont elle est accusée d'avoir commis et prier la noble justice la vouloir visiter pour voir si elle a la marque diabolique sur son corps. Ce que être la raison qu'il n'en a été rendu jugement par le présent Consistoire. »

Conformément à la requête de Nicolarde Gollie, cette femme fut appelée à comparaître de nouveau, non plus devant le Consistoire, mais devant la justice civile.

« L'an 1660 et le 16me jour du mois d'avril, Nicolarde Gollie de La Coudre s'étant allée rendre prisonnière en la maison forte des très honorés seigneurs de l'Isle, c'est pourquoi sous la charge de noble Jacob de Bretigny, l'honorable justice de l'Isle s'est assemblée et a requis et interrogé la dite Gollie à quel sujet elle s'est rendue prisonnière, laquelle a déclaré et dit à la dite justice que c'était pour se justifier des mauvais soupçons que l'on avait d'elle pour fait de crimes et sorcelleries, priant et requérant qu'elle soit visitée sur son corps pour voir si elle est marquée de la marque diabolique.

» Sur laquelle requête a été par connaissance concordable de dits sieurs jurés connu et jugé qu'icelle sera requise amia lement par trois diverses fois tant sur les dépositions des témoins contre elle produits du Consistoire que concer-

Digitized by Google

nant une femme du dit La Coudre qui est possédée des malins esprits, qui ne cesse de crier contre la dite Gollie et qu'icelle sera visitée sur son corps puisqu'elle le requiert.

» Ce qu'ayant été fait par trois diverses fois n'a voulu faire aucune confession sur les dépositions des dits témoins, fors qu'elle a confessé d'avoir fait beaucoup de jurements et serments lesquels elle n'a effectués, et au regard de la marque satanique, elle ne s'en est trouvé aucune apparente sur son corps qu'on ait pu reconnaître.

» En vertu de quoi par connaissance concordable des dits jurés a été connu et jugé le présent procès avec la procédure consistoriale contre la dite Gollie tenue, devoir être cacheté et envoyé à Leurs Excellences de Berne, nos souverains seigneurs, pour du tout attendre leur bon vouloir et commandement.

» Fait sous le sceau de la châtelaine du dit l'Isle et signature du curial en icelle soussigné le susdit jour.

» Anselme VULLIENS. »

(A suivre.) J. CART.

L'OURS DE BERNE

Extrait de l'**Almanach des Muses** de 1794 (nivôse, an II), publié chez Delalain l'aîné, rue Jacques, n° 240, Paris [1].

A Berne, on prétend qu'autrefois
On avait, par exemple, une étrange coutume,
Celle d'entretenir aux dépens du canton
Un ours bien gros, bien fort, de haute extraction,
Remarquable surtout par son brillant costume.
Et le peuple de croire (effet du préjugé !)
Que, l'ours une fois mort, un trépas si funeste,
Par un fléau né du courroux céleste
A l'instant même était vengé.

. . . . . .

[1] Communiqué par M. Ed. Secretan.

Digitized by Google

L'ours de Berne, en trois jours, d'une indigestion,
Voit terminer sa pénible existence.
Le peuple ému, du ciel redoute la vengeance;
Mais le ciel reste calme, et loin de s'indigner,
Sur le canton il répand l'abondance.
Le commerce fleurit, partout l'on voit régner
La paix, la sûreté, les beaux-arts, l'opulence.
Il fit beau voir alors leur ébahissement :
Quoi donc, se disaient-ils, l'ours a perdu la vie,
Et le ciel nous protège aussi visiblement !
Entretenir d'autre ours serait grande folie;
Que Dieu nous en préserve ! Il n'est point d'animal
Qui nous ait tant coûté pour vivre;
Nous voilà tous heureux, le sort nous en délivre,
Et l'Etat n'en va pas plus mal.

Citoyen BOINVILLIERS.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Un travail de M. Bonnefon, paru dans la **Revue d'histoire littéraire de la France,** a ramené l'attention sur Wagnière, le secrétaire de Voltaire. La date de sa naissance et son village natal n'étaient pas connus de l'auteur cité plus haut. Un correspondant de la *Gazette de Lausanne* nous a appris que Wagnière est né en 1740 à Rueyres, qui appartient à cette paroisse de Bercher dont Saurin fut le pasteur. Comment Wagnière fut-il connu de Voltaire ? C'est ce que nous ne savons pas. Lui-même dans ses *Mémoires sur Voltaire* nous parle forpeu de sa propre personne.

« Je n'avais que quatorze ans, dit-il, lorsque je m'attachai à M. de Voltaire en 1754... Il me donna lui-même des leçons de latin... et il eut de l'amitié pour moi.

» Tout jeune que j'étais, je voyais et je sentais les chagrins violents et les inquiétudes cruelles que lui occasionnait l'infidélité de ceux en qui il avait mis sa confiance. D'ailleurs, la manière dont M. Collini, mon prédécesseur, homme d'une famille honorable de Florence, et de beaucoup de mérite, fut obligé, par suite d'une cabale, de se séparer de M. de Voltaire et la façon dont il fut traité, me fit craindre aussi de l'être un jour de même et m'engagea à prendre encore plus fortement la résolution de n'être jamais dans le cas d'être blâmé du maître... »

Digitized by Google

S'étant marié, Wagnière alla s'installer à Ferney avec femme et enfant. L'auteur de la *Henriade* faisait grand cas de son secrétaire et le désigne souvent comme « son bras droit » et son « fidèle Achate. » Une des dernières lettres de Voltaire, la dernière sauf erreur, est adressée à Wagnière. Cinq jours avant sa mort, le 25 mai 1778, il lui écrivait encore ces lignes :

« Je me meurs, mon cher Wagnière ; il paraît bien difficile que je réchappe, je suis bien puni de votre départ, d'avoir quitté Ferney et d'avoir pris une maison à Paris... Je vous embrasse tendrement, mon cher ami, et tristement. »

Plus tard, Wagnière dut se rendre à la Cour de Catherine II pour y installer la magnifique bibliothèque que Voltaire avait léguée à l'impératrice de Russie. Wagnière nous dit peu de chose de ce voyage sinon qu'il y eut très froid, qu'il y fut malade et que S. M. le combla de prévenances. De retour en Suisse, il vint vivre à Rueyres et y écrivit ses Mémoires. On voit encore dans ce village la maison où il vécut. Il mourut à Paris.

« Grâce, paraît-il, à l'influence de Mme Denis, la fameuse nièce de Voltaire, Wagnière n'eut qu'une petite part dans le testament du patriarche, dit le correspondant de la *Gazette de Lausanne* [1]. Il ne lui demeura pas moins fidèlement attaché jusqu'à la fin et, dans ses *Mémoires* qui ne manquent pas d'un certain intérêt, il s'efforce, avec une touchante insistance, de démontrer à la postérité que Voltaire croyait en Dieu et manifestait des sentiments religieux. Ces *Mémoires* se trouvent malheureusement accouplés dans l'édition de 1826 avec d'autres *Mémoires* d'un nommé Longchamp, ancien valet de chambre, qui ne recule pas devant le trait grivois. Le ton de cet écrit contraste fort avec la gravité dont Wagnière ne se départit jamais. D'ailleurs son commerce de plus de vingt années avec Voltaire, ses relations suivies avec Grimm et les messieurs de l'Encyclopédie, ses séjours à Paris et en Russie, ne paraissent pas avoir influé outre mesure sur l'âme et sur l'esprit de ce brave homme. J. L. Wagnière reste jusqu'au bout bon Vaudois et bon chrétien. Et la langue point banale et un peu lourde dans laquelle il s'exprime, évoque à la lecture le vigoureux accent de notre Gros de Vaud. »

— M. Schaller, conseiller d'Etat, a communiqué à la Société d'histoire de Fribourg un fragment de son **Etude sur la garde pontificale**, spécialement consacré à la bataille de Lépante qui eut

[1] N° du 11 novembre 1896.

Digitized by Google

lieu en 1571 et dont l'issue fut le signal de la décadence de l'empire turc.

Vingt-cinq hommes de la garde pontificale formaient la garde personnelle de l'amiral Marc-Antoine Colonna et prirent part à ce mémorable combat naval. Ils s'y distinguèrent par leur valeur. Henri Rœlli de Kriens s'empara de deux fanions turcs qui sont encore conservés à l'arsenal de Lucerne. Lors de la retraite triomphale de Colonna à Rome, le 13 décembre 1571, la garde des prisonniers et du butin fut spécialement confiée aux Suisses qui avaient pris part au combat. Un grand tableau placé dans l'église de Notre-Dame rappelle le souvenir de la procession qui eut lieu à Fribourg en mémoire de cette victoire sur les infidèles. Il va être restauré sous peu.

Jost de Segesser, de Lucerne, successeur du capitaine de Silinen en 1566, était alors commandant de la garde suisse. Il jouit d'une grande influence à la Cour pontificale sous le règne de plusieurs papes. Il vouait une attention suivie aux événements qui intéressaient sa patrie et il était le représentant naturel des Suisses catholiques auprès du Saint-Siège.

— **Une précieuse découverte** a été faite dans un pré voisin de la mosaïque de Boscéaz, près d'Orbe. M. Næf, l'archéologue bien connu qui a déjà rendu bien des services à notre canton, a mis au jour un mur d'enceinte de 2m10 d'épaisseur, composé de deux parties contre l'une desquelles une tour demi-circulaire était appliquée. A quelque distance, on a découvert un mur de maison d'habitation et l'ouverture d'un égout. A cet endroit, le sol était jonché de fragments de poteries, de coquilles d'huîtres et de ces petits morceaux de verre avec lesquels les Romains faisaient leurs magnifiques mosaïques. On a trouvé aussi une monnaie de l'empereur Constantin.

— Le **Sénat français** a ratifié le 12 novembre dernier, après une intéressante discussion, la convention conclue entre la Suisse et la France pour la rectification de la frontière des deux pays, du mont Dolent au lac Léman. M. Francoz, sénateur de la Haute-Savoie, a parlé cependant en faveur du rejet de cette convention à laquelle il reprochait de laisser complètement à la Suisse la pointe du Corbeau, un sommet qui domine le pas de Morgins. Chemin faisant, il a expliqué d'une façon plaisante comment le roi de Sardaigne s'était laissé dépouiller, au profit du Valais, de ce lambeau de territoire par le traité de 1737.

« Le duc de Savoie venait de se marier pour la deuxième ou troisième fois ; en guise de voyage de noce, il faisait une tournée

Digitized by Google

triomphale dans ses Etats. Arrivé à Thonon, il reçut les délégués du Valais venus en grande pompe, avec une solennité inaccoutumée pour le complimenter. Flatté par leur démarche et grisé par leurs louanges, il ne put se soustraire à la formalité d'une simple signature. C'est, comme vous le voyez, une application de la fable toujours vraie du Corbeau et du Renard ; voilà peut-être une des causes pour lesquelles la position stratégique qui nous occupe a pris le nom de ce vaniteux oiseau. »

— La collection des manuscrits de la **Bibliothèque cantonale vaudoise** vient de s'enrichir d'un précieux document que lui a généreusement offert M. le professeur F.-A. Forel, de Morges.

Ce manuscrit du XVIe siècle provient de la collection d'Abraham Ruchat, l'historien bien connu de la Réformation de la Suisse. Il fut remis à M. Forel par M. Louis Favre de Vic, président du tribunal de Nyon et commandant du IVe arrondissement militaire, à qui la Bibliothèque cantonale doit déjà un recueil de poésies, la plupart inédites de Clément Marot, suivies de quelques pièces attribuées à Catherine de Médicis et à Théodore de Bèze.

Le manuscrit de M. Forel comprend deux ouvrages distincts. Le premier est connu sous le nom de *Chroniques de Vaud*. Il fut écrit, à ce que l'on croit, dans le cours du XIIIe siècle et relate des faits la plupart imaginaires. Le second est un récit des guerres de Bourgogne : *La guerre du duc de Bourgogne tant contre Messieurs des Ligues que contre le duc de Lorraine...*

C'est le texte le plus complet que l'on connaisse de la Chronique attribuée à David Baillod de Neuchâtel et dont l'original a disparu.

— Le 18 novembre est mort à Berne un des derniers généraux suisses au service étranger — peut-être le dernier — M. **Wittenbach.** Né à Berne en 1810, il fut lieutenant dans la garde suisse en France de 1826 à 1829. Il entra ensuite au service de Naples et fit avec son régiment, composé en grande partie de Bernois, la campagne de Sicile en 1849. C'est après cela qu'il fut nommé général de brigade. Il participa à la défense de Palerme en 1860 contre Garibaldi et suivit ensuite le roi de Naples François II. à Gaëte. Il rentra enfin définitivement en Suisse après la reddition de cette place. Il vécut dès lors complètement à l'écart, faisant dans ses dernières années encore beaucoup de courses pédestres et montrant l'exemple de la bienveillance et de la modestie.

— A la même époque, le Valais a perdu le **chanoine Ruppen,** le « jovial et savant recteur de Saas », comme l'appelait un correspondant du *Journal de Genève*. Il avait écrit les *Wallisersagen* et la

Digitized by Google

Valais avec ses légendes mystérieuses et ses danses des trépassés. Il reste en outre de lui une trentaine de manuscrits intéressants qu'il n'a pas publiés.

— On sait que l'état de délabrement dans lequel se trouve depuis bien des années l'**église de Romainmôtier** a attiré l'attention du gouvernement vaudois. MM. Rhan, Châtelain et Burnat avaient été chargés en 1894 d'étudier, en vue d'une restauration, cet édifice religieux qui est un des plus anciens et des plus remarquables de notre pays.

Après avoir émis leur manière de voir, ces trois spécialistes invitèrent le Conseil d'Etat à nommer une commission technique et un architecte chargés de se mettre à l'œuvre aussitôt que possible. Une délégation du gouvernement a procédé à son tour, le 10 décembre dernier, à une inspection du temple de Romainmôtier et M. Viquerat a déclaré que les travaux pourraient commencer probablement en 1897.

— **Valentin Tschudi,** mort curé de Glaris en 1555, avait embrassé la Réformation, ce qui ne l'empêcha point de conserver son poste. Quand les deux cultes furent admis dans cette paroisse, il proposa, en évitation de frais, qu'il n'y eût qu'un seul ecclésiastique pour les catholiques et pour les réformés ; il offrit ses services et fut accepté. En conséquence, il faisait d'abord le service à la manière de Rome et ensuite à la manière de Zurich ; et comme il évitait soigneusement d'aborder aucune matière de controverse, il se rendait agréable aux deux partis. Il répondait à ceux qui, formalisés de cette singulière tolérance, l'accusaient d'impiété : « Croyez-vous donc que quand on est catholique le matin et réformé le soir, on ne soit pas chrétien tout le jour ? »

(Conservateur Suisse.)

— Nous signalons à nos lecteurs l'intéressant ouvrage de M. Henri Mayor, **de Lausanne** à **Lausanne** par Venise et Nuremberg en 1891. Ce sont — contées au jour le jour, avec finesse et sans prétention — les impressions d'un touriste érudit, qui sait voyager, qui a su voir et retenir beaucoup.

Digitized by Google

5me année. No 2. Février 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

III

A Chillon, Muller de la Mothe et Rosset subirent un second interrogatoire de la part de la même Commission. Ce qu'il y eut de remarquable dans l'instruction de ces procédures, c'est qu'on laissa toujours ignorer aux accusés les charges sur lesquelles était fondée leur détention et que jamais ils ne furent confrontés avec leurs accusateurs, Ils purent seulement conjecturer, par les questions qui leur furent faites que les reproches de la malveillance tombaient sur le grand intérêt qu'on leur avait vu prendre pour le succès de la régénération du gouvernement français, sur leur présence aux dîners qui avaient eu lieu à Ouchy et à Rolle le 14 et le 15 juillet, sur le voyage qu'ils avaient fait de Romainmôtier à Pontarlier, où ils furent admis membres d'un club ; sur un ruban tricolore remis à un nommé Pachoud, aubergiste à Echallens ; enfin sur leur vœu connu de voir le Pays de Vaud, leur patrie, rétabli dans ses droits et privilèges. « D'autre part, dit le rapport fait en 1798 sur le procès de Muller et de Rosset, la décence de leur conduite dans ces fêtes, les détails mêmes de leur voyage à Pontarlier comme aussi

Digitized by Google

de leur admission au club, aux séances duquel ils n'assistèrent d'ailleurs jamais ; les détails du ruban donné à Echallens ; tout enfin, l'honnêteté, la loyauté de leurs intentions, évidemment prouvée par la manière franche avec laquelle ils s'étaient offerts aux regards du gouvernement, tout les assurait qu'aucun de ces faits ne pouvait les montrer criminels aux yeux d'un tribunal qui voudrait n'être pas moins sévère dans ses principes de justice et d'équité que dans ses raisons de punir.

» Cette confiance, dit le même rapport, fut la raison de la sécurité avec laquelle ils se livrèrent eux-mêmes au pouvoir de cette nouvelle chambre étoilée lorsqu'ils étaient libres encore de mettre leurs personnes en sûreté. L'événement ne leur apprit que trop combien ils avaient eu tort de ne pas écouter les avis de ceux qui, connaissant mieux l'esprit de chaque gouvernement, savaient que celui d'un corps aristocratique est, de tous, le plus ombrageux. »

La nouvelle de l'arrestation de Muller et de Rosset produisit la plus vive sensation dans les villes vaudoises et particulièrement à Lausanne. Les esprits étaient du reste déjà excessivement excités dans cette dernière ville depuis quelques jours. Le 16 août, le voiturier Cuendet, revenant de Paris, avait répandu une « Adresse de la Société des Amis de la Constitution séante à Dijon au peuple de Lausanne ». Son arrestation par ordre du bailli donna lieu à des attroupements d'une certaine importance. Des conseillers calmèrent le peuple et vingt membres de la magistrature demandèrent que le Deux-Cents fût convoqué « pour être par lui délibéré si la saisie et l'incarcération de Cuendet était dans la règle ou non ». Cette demande fut admise.

C'est au moment où l'on allait délibérer sur cette question que l'on apprit l'arrestation de Muller et de

Digitized by Google

Rosset. De nouveaux attroupements se formèrent plus nombreux et plus menaçants. On entendit même les cris : Aux armes ! Au château ! Au Signal ! et quelques-uns voulaient sonner le tocsin. Le bailli prit immédiatement des précautions militaires, les membres du Deux-Cents calmèrent encore une fois la foule et il fut résolu que le Conseil se réunirait le lendemain pour prendre les mesures que comportait l'arrestation arbitraire de deux de ses membres. Le 1er septembre, en effet, après une discussion assez vive, on décida de transmettre au gouvernement une requête concernant les événements qui venaient de se passer et les franchises du pays. Voici les passages de cette pièce qui concernent Muller de la Mothe.

« Communication nous ayant été donnée par les Seigneurs du Conseil des Vingt-Cinq, des ordres qu'ils ont reçu hier par le canal de S. S. baillivale, de la part des Seigneurs de la Haute Commission siégeant à Rolle relativement à M. l'assesseur baillival Rosset et à M. Muller de la Mothe. nos concitoyens et membres de notre noble corps du Deux-Cents, à leur arrestation, incarcération et autres opérations faites à leur sujet ; prenant le cas en sérieuse considération, nous avons trouvé que comme nos droits et nos privilèges peuvent avoir été enfreints en cette occasion, et que nous sommes dans l'ignorance à cet égard, parce que le mandat de citation notifié à ces Messieurs ne contenait pas le sujet pour lequel ils ont été appelés, il était indispensable d'en faire un article à part, distinct de la représentation que nous résolûmes hier d'adresser à LL. EE. concernant Cuendet, pour les prier qu'au cas que les faits pour lesquels nos deux concitoyens sont incarcérés se fussent passés dans l'enceinte de notre juridiction, LL. EE. daignassent *nous maintenir au bénéfice des privilèges de*

Digitized by Google

notre justice criminelle. Et trouvant nécessaire de faire appuyer cette représentation de commissaires de notre part, nous avons nommé MM. Seigneux, banneret du Pont, Henri Polier, conseiller, Juge de Saussure, Louis de Saussure, qui devront partir sans retard pour Berne, nous remettant à leur zèle et à leurs lumières pour le succès de cette affaire [1]. »

Cette délégation des magistrats de Lausanne s'empressa de remplir sa mission. « Le ton noble et décent qu'elle prit fit sensation », dit Ferdinand de Rovéréa dans ses *Mémoires*. Le gouvernement ne crut cependant pas à un danger réel, comme le dit le même auteur. Lausanne avait toujours été une ville très dévouée et très fidèle, et la pétition était écrite dans les termes les plus respectueux. LL. EE. fournirent des explications qui furent de nature à satisfaire complètement, au moins en apparence, les conseillers lausannois. Elles firent remarquer dans un mémoire que la Largition de 1536 ne donnait en aucune sorte à la ville de Lausanne le droit de juger les crimes de haute trahison, que dans l'affaire Isbrand Daux, la cause avait été portée à Berne, et que Davel n'avait été jugé par les propriétaires de la rue de Bourg qu'en première instance et par suite du bon plaisir du gouvernement.

Le Deux-Cents de Lausanne se déclara convaincu de l'excellence des arguments qu'on lui présenta et se prosterna, suivant l'expression de l'époque, au pied du trône. « Reconnaissant l'erreur dans laquelle nous sommes tombés, dit-il dans sa réponse, et sentant qu'en effet la connaissance (de ces causes) appartient uniquement au souverain, nous n'avons qu'à remercier très humblement LL. EE. des assurances qu'elles nous don-

[1] Verdeil. *Histoire du Canton de Vaud*, III, 182.

Digitized by Google

nent par leur arrêt de nous conserver toujours nos droits et nos privilèges. Et tous sensibles aux témoignages de leur protection et bienveillance paternelles, nous avons trouvé très convenable de faire une adresse respectueuse à LL. EE., nos Souverains Seigneurs, dans laquelle les sentiments de fidélité et de reconnaissance pour leur bonté, dont nous sommes animés, soient conçus de la manière la plus expressive [1]. »

Quoique le mécontentement restât grand dans la bourgeoisie de quelques villes, rien ne put donc être fait pour venir en aide aux prisonniers de Chillon. Beaucoup de communes, au contraire, sollicitées par les fonctionnaires de l'Etat, crurent devoir profiter de ces circonstances pour faire parvenir à Berne des adresses de fidélité et de dévouement.

Muller et Rosset restèrent à Chillon pendant quatre mois et demi. La Haute Commission les interrogea à plusieurs reprises pendant ce temps sur leurs rapports avec les clubs révolutionnaires de France, du Valais et de Fribourg. Ils étaient dans l'attente la plus anxieuse lorsque le 16 janvier 1792, le commandant du château vint leur annoncer l'arrivée de MM. Durheim et Dettlinger qui étaient chargés de les conduire à Berne, dans les prisons de l'Hôpital. C'est là qu'ils subirent leur dernier interrogatoire.

Enfin, le 19 mars, leur jugement commença devant le Deux-Cents. « Mais dans le Conseil souverain appelé à prononcer sur leur sort, dit le rapport de 1798 relatif à Muller de la Mothe, tout est déjà concerté. En vain leur innocence sera-t-elle mise au grand jour, il est déjà résolu qu'ils seront les victimes expiatoires dévouées au maintien de la suprême autorité. Vingt voix se succèdent et

[1] P. Maillefer. *Le Pays de Vaud de* 1789 *à* 1791. p. 130.

Digitized by Google

une sentence qui les condamne à 25 ans de chambre close dans la citadelle d'Aarbourg. »

IV

Pendant sa détention à Berne, Muller de la Mothe avait rédigé un mémoire justificatif qui fut placé sous les yeux de ses juges par M. Freudenreich, membre du Conseil secret. Il fut rendu à son auteur le 25 mars, deux jours après le prononcé de sa sentence, Ce mémoire, très intéressant pour l'étude des faits de cette cause politique importante, nous a heureusement été conservé. En voici les passages essenticls.

« Si les dîners du 14 et du 15 juillet ont pu mériter l'animadversion de notre souverain, il est sans doute du devoir de ceux qui y ont pris part de partager aussi le même sentiment de douleur. Mais suis-je dans le cas d'une punition particulière résultant de ma présence à ces dîners ? C'est à quoi l'examen de ma procédure doit répondre.

» On y voit que je n'ai souscrit pour le dîner du 14 que le 11 juillet, soit trois jours avant la fête, lorsque déjà tous les arrangements en étaient ordonnés. Le cercle des personnes auxquelles j'ai proposé de s'y joindre n'est pas étendu ; il se borne à M. Meyn qui a signé et à M. de Loys qui n'a point signé. Or je suppose que l'âge et le genre de ces personnes me mettront à l'abri de tout reproche à cet égard.

» J'étais étranger à l'organisation du dîner de Rolle. Ce dîner est une fête donnée annuellement entre les messieurs de la Côte, membres d'une abbaye de l'Arc. La plupart de ces messieurs s'intéressant au maintien de la révolution en France, ont pris plaisir de la fêter par des

Digitized by Google

santés au dîner de leur abbaye et, dans cette idée, ils y ont admis cette année ceux du dîner du 14 qui ont désiré se joindre à eux. J'y ai été particulièrement attiré par le plaisir d'y retrouver des anciens camarades de service. D'ailleurs, les personnes que j'appris devoir y venir ne pouvaient que me donner la meilleure opinion de la fête.

» Il est donc bien prouvé que je ne suis l'auteur ni de l'une ni de l'autre de ces fêtes. Mais il reste à voir si je suis devenu coupable par quelques faits particuliers qui me mettent dans le cas de mériter une punition.

» A Ouchy comme à Rolle, j'ai participé à la même gaîté qui animait ces dîners où l'on fêtait la révolution française. J'ai donc mêlé ma voix à celle de tous les assistants qui ont chanté *Ça ira !* Cette chanson était pour lors tellement soufferte qu'on la chantait partout, et j'ose avancer que la majeure partie de ceux qui la chantaient n'y attachaient aucune idée, tandis que l'autre ne songeait guère qu'à l'aristocratie française qui, dans ce pays, déplaisait et ne se faisait point aimer[1].

» Comment qu'il en soit, cette chanson, la seule que j'aie chanté, ne peut m'être imputée sous aucun rapport particulier.

» A Rolle, au sortir de table, dans les fumées d'un bon dîner, il se fit une sorte de procession à la suite du drapeau de l'Abbaye surmonté de ce même chapeau qui avait servi à la fête du 14, et dont, au reste, l'origine fut consacrée par l'histoire de la liberté des Suisses. Ceux qui

[1] On sait que les émigrés français étaient alors excessivement nombreux dans le Pays de Vaud. Ils étaient particulièrement bien reçus par le bailli de Lausanne qu'ils excitaient contre les partisans des idées nouvelles. Il est évident d'autre part que le Conseil souverain de Berne devait être très peu sensible aux explications de Muller de la Mothe concernant le chant du *Ça ira* jacobite.

Digitized by Google

premiers pour figurer la garde du drapeau, et moi étant là en uniforme et l'ancien, je fus prié de me placer à la tête. On fut dans la cour de M. de Yens [1], où étaient dans un petit pavillon, les dames de plusieurs de ces messieurs. De là, on revint sur la place d'armes et, dans le même esprit de gaîté qui nous animait tous, on se livra sans doute à plusieurs folies. On m'a dit que par les différents rapports de la procédure générale, il est fait mention d'un serment prononcé sur cette place d'armes. Or j'assure de bien bonne foi que je n'ai aucune idée de ce prétendu serment et je déclare qu'il n'est par devers moi aucun serment dont je sois lié que ceux de citoyen et de vassal sujet de LL. EE. et que je n'ai jamais contracté d'engagement qui fût contraire à mon devoir.

» Enfin, on dansa et chanta en rond autour de ce même drapeau, puis on le salua ; je le saluai de mon épée, par la raison que j'y étais en militaire. On m'a observé qu'ayant servi, je ne dois pas ignorer qu'on ne rend les honneurs qu'aux drapeaux avoués du prince. J'avoue que je prévoyais peu dans cet instant l'importance que l'on penserait à mettre à un tel salut ; et s'il n'est réellement permis de faire le signe du salut de l'épée que pour un drapeau connu et avoué du souverain, je suis à cet égard très en règle, car il n'existe aucune Abbaye qui ait son drapeau sans la permission spéciale de LL. EE. Donc le drapeau de l'Abbaye de l'Arc de Messieurs de la Côte est connu et avoué du souverain et conséquemment j'ai pu le saluer sans scrupules.

» On me reproche d'avoir, pendant l'été 1790, fait des courses dans le canton de Fribourg et en Valais, dans des moments où il paraissait y avoir de la fermentation.

[1] J'ai déjà dit qu'il s'agit d'Amédée de la Harpe. Il prit la fuite ensuite de l'arrestation de Muller et Rosset.

Digitized by Google

Ces courses, je ne les ai pas faites seul, mais avec des personnes qui, comme moi, sont incapables de ce dont peut-être on les a aussi chargées. Une réflexion frappante, c'est que si réellement dans ces courses nous y avions commis quelque indiscrétion, on n'eût pas si longtemps attendu de nous réprimander.

» Nous fûmes six amis dans cette course du canton de Fribourg, qui n'eut d'autre but que celui d'un voyage de plaisir. L'assemblée de Farvagny y eut si peu de part que si elle avait eu lieu, nous nous en serions plutôt éloignés.

» En Valais, l'apparition que nous avons faite se justifie d'elle-même par la conduite que nous y avons tenue. Nous n'y fûmes que quelques moments. Nous entrâmes dans un café où était un billard et plusieurs de ces messieurs de St-Maurice, avec lesquels nous causâmes de leurs affaires. Ils nous dirent : « Nous ne pensons » point nous révolter contre notre souverain, mais nous » avons des griefs à lui présenter et notre intention est » de le faire dans les termes de la soumission et du » respect que nous lui devons. » Nous les louâmes de leur modération dans laquelle nous les exhortâmes à persister. Ils nous demandèrent pourquoi LL. EE. faisaient approcher des troupes de leurs frontières. Nous répondîmes que c'était une précaution indispensable dans un moment où on les supposait en insurrection. Sur quoi nous prîmes congé d'eux, puis revînmes de très bonne heure à Bex, où arriva ce même soir Sa Grandeur Monsieur Fischer à qui, le même matin, à Aigle, nous eûmes occasion de faire notre révérence.

» Voici maintenant les articles qui me sont communs avec M. Rosset.

» J'ai acheté des boutons à Morges et les ai donnés à Rolle à diverses personnes qui me les ont demandés.

Digitized by Google

l'emblème de la liberté des Suisses. C'est une épée avec la représentation de ce chapeau à jamais mémorable de Guillaume Tell, entouré d'une couronne de chêne et de cette devise : Vivre libre ou mourir. C'est enfin le bouton devenu cher à la nation française. Et de toutes les modes que nous prenons d'elle, il n'en est point qui semble convenir mieux à des Suisses qui aiment leur patrie et la liberté. Qu'y a-t-il donc dans ce bouton qui puisse l'interdire ? Serait-ce la devise *Vivre libre ou mourir* ? Cette devise est celle qui appartient à toute âme noble et fière : prête à sacrifier sa vie pour la défense de la liberté ! C'est la devise qui devrait inspirer l'amour de la patrie à tous ses concitoyens, si elle avait le malheur d'être attaquée. Et seraient-ce LL. EE. qui voudraient l'effacer du cœur des sujets de l'Etat ?... Non, loin de moi une pareille pensée. Mais disons les choses : il est des esprits vils et malveillants qui, dans leurs rapports ou plutôt leurs calomnieuses délations, se plaisent à donner les plus odieuses tournures aux choses qui, en elles-mêmes, sont innocentes. Et c'est de quoi la Haute Commission aura eu plus d'une fois l'occasion de se convaincre durant le temps qu'elle a siégé au Pays de Vaud [1].

» Pour finir l'histoire de ces boutons, il me reste à dire qu'ils ne m'ont pas été vendus clandestinement ; que mon intention n'a pas été de les distribuer, mais de les garder pour garniture d'habit ; que je ne les ai pas donnés pour les répandre, mais parce qu'il m'eût été difficile de les refuser aux personnes qui m'en demandaient et avec

[1] On aura remarqué que dans cette partie de son Mémoire justificatif, Muller de la Mothe parle d'une manière très fière et digne, à l'ombrageux gouvernement de Berne. Il est plus que probable que les réflexions qui y sont contenues eurent pour conséquence d'aggraver sa situation plutôt que de la rendre meilleure.

Digitized by Google

lesquelles j'étais venu prendre du plaisir. Enfin ces boutons étaient connus et point proscrits. De tout cela il résulte qu'il n'y a eu de ma part ni mauvaise intention, ni contravention.

» Il ne s'agit pas de me justifier d'avoir été à Pontarlier, chacun a cette liberté, incontestablement. Mais il s'agit de mon affiliation au Club. Ceci est la grande imprudence qu'on nous reproche; imprudence que j'ai sentie aussitôt après l'adresse de Dijon au peuple de Lausanne. Si cette même adresse fût partie du Club de Pontarlier, il y aurait eu lieu aux plus sinistres présomptions contre nous.

» Le narré de notre course est dans la procédure. On y voit qu'elle n'a point été préméditée ; que l'idée nous en est venue chemin faisant, allant à Romainmôtier chez M. Glayre [1] et sans autre motif que de satisfaire notre curiosité sur le plus ou moins de réalité des succès de la révolution. On voit encore dans cette procédure que nous n'avions aucune relation à Pontarlier et que le hasard seul rappela à M. Rosset que M. Pierre Bonn, qu'il avait eu l'occasion d'obliger, devait avoir fixé sa résidence dans cette ville, et, n'y connaissant personne d'autre, nous nous fîmes conduire chez lui, où nous le trouvâmes. Il nous mena ensuite chez M. Rebour, qu'il nous indiqua pour être un homme instruit avec lequel nous aurions du plaisir à causer et où nous trouverions les papiers de plus fraîche date, puisque c'est chez lui qu'ils arrivaient. On voit, en outre, que notre affiliation au Club fut, de notre part, une idée spontanée, sans autre but que d'avoir le privilège d'assister à ces assemblées lorsqu'il nous

[1] Il s'agit de Maurice Glayre, qui fut plus tard membre du Directoire helvétique et qui avait quitté le service de Stanislas Poniatowski, roi de Pologne, depuis quatre ans. Il sera encore plusieurs fois question de lui dans la suite de ce récit.

Digitized by Google

sur laquelle nous ne réfléchîmes pas et dont nous étions loin d'imaginer les conséquences fâcheuses qui en sont résultées, fut proposée subitement et acceptée de même. D'ailleurs, on ne nous fit pas mention d'aucun engagement. S'il en avait été question, notre serment de citoyen, celui qui doit répondre de notre fidélité envers notre Souverain, eût été notre régulateur, d'après lequel nous aurions consenti ou refusé si ces engagements avaient été obligatoires jusqu'à nous faire trahir nos devoirs et la foi que nous avons jurée à LL. EE. Nous n'avons assisté à aucune des assemblées du Club et nous n'y avons contracté aucun genre d'engagement. Telle est la vraie histoire de notre affiliation au Club.

» A notre retour, nous fûmes bientôt dans le cas de présumer que nous avions commis une imprudence ; les adresses de Dijon en furent le premier avertissement. Pour la réparer, il eût fallu peut-être renvoyer nos brevets à Pontarlier, mais il est aisé de comprendre que nous nous fîmes quelques peines vis-à-vis de ces messieurs de faire cette prompte abnégation et nous crûmes suffisant d'en rester là avec eux, de ne point y aller et d'anéantir nos brevets en les jetant au feu.

» Je suis convenu que cela avait été une imprudence de notre part, mais j'avoue qu'il ne m'est pas entré dans la pensée que cette faute de circonspection en fût une qui pût me rendre coupable. Il n'était alors aucun arrêt souverain qui avertît les sujets de l'Etat qu'ils deviendraient répréhensibles s'ils s'initiaient dans les Clubs français. Ainsi nous avons pu croire que LL. EE. procédaient à leur égard comme avec les loges de la franc-maçonnerie défendue dans le pays, mais sans proscription pour ceux qui s'en font recevoir hors de leur domination.

Digitized by Google

» Cependant, on voit dans ma procédure ma résolution de renoncer à cette agrégation au Club dès que j'apprends que le Souverain vient de défendre au régiment d'Ernst de communiquer avec les Clubs des lieux où il se trouve en garnison, quoique cette défense ne paraisse regarder que ce régiment d'Ernst, puisqu'elle n'a point été publiée au pays. Et cette résolution fut chez nous tellement active qu'elle nous fit prendre le mauvais parti de jeter nos brevets au feu, ce dont j'ai eu ensuite grand regret parce qu'il nous eût été plus avantageux de produire ces pièces à la Haute Commission.

» Le peu de questions qui m'ont été faites sur l'affaire des rubans tricolores m'annonce déjà que la Haute Commission elle-même n'y a pas attaché une grande importance. En effet, le simple narré de ce qui les concerne suffit pour prouver évidemment que les douze pauvres petits rubans achetés par M. Rosset et moi ont été la chose du monde la plus innocente.

» A Pontarlier, nous les avons achetés pour témoigner à ces Messieurs avec lesquels nous nous promenions, le cas que nous faisions de tout ce qui annonçait leur nouvelle liberté. Pour cela, nous mîmes en leur présence un de ces rubans à notre boutonnière et nous l'y laissâmes sans songer qu'il pût y avoir le moindre mal à cela. Au château de Bioley, nous avons *distribué* de ces rubans aux dames et aux enfants de la maison. A Echallens, l'aubergiste, nommé Pachoud, voulant nous faire voir qu'il ne se souciait guère des aristocrates français, dont il se plaignait, sort de sa poche un bouton « à la nation », sur quoi j'ôtai le ruban de ma boutonnière et le lui donnai en l'accompagnant de ces mots : *Tenez, voilà ce que je vous donne puisque vous aimez ces choses-là.* Or, à cet égard, je puis assurer que de toutes les actions de la vie qui ne se réfléchissent point, celle-ci me paraît la moins signifiante.

Digitized by Google

» Dès lors, je n'ai point porté de ces rubans. J'en avais six pour ma part. Il m'en restait quatre ; je les ai apportés à Rolle pour les remettre à la Haute Commission. Il est donc prouvé que j'ai donné ces rubans sans aucune intention qui puisse me rendre condamnable et d'autant moins que ni rubans ni cocardes nationales n'étaient défendus.

» Voici maintenant les articles qui me sont particuliers.

» Je suis convenu, avec peine c'est vrai, d'avoir reçu sous un couvert anonyme ce plan qu'on attribue à M. de l'Harpe le Russe[1], de l'avoir communiqué à trois personnes nommées dans la procédure et de l'avoir brûlé quelque temps avant mon arrestation.

» Sur cet article, on peut me reprocher deux choses : l'une de n'avoir pas remis ce papier anonyme au Seigneur Bailli, l'autre de l'avoir fait lire à Madame Hardi, à M. Glayre et à M. de Loys.

» Mes justifications sont simples. Si une personne quelconque, M. de l'Harpe lui-même, mon parent, mon ancien ami (mais avec lequel je n'ai aucune correspondance depuis dix ans) fût venu me proposer ce projet pour le mettre à exécution, je me serais cru son complice si, dès cet instant, je ne lui eus déclaré que mon devoir était de le dénoncer. Mais par suite de la manière dont ce papier m'est venu, je l'ai regardé comme un écrit nul et sans effet. Et s'il m'est venu le plus léger doute de l'auteur à qui on l'attribue, je prie qu'on se souvienne qu'il est mon parent et, sous ce rapport, est-ce moi qui devais être si prompt à dénoncer un écrit qui pouvait l'exposer à des recherches dirigées contre lui ? Je l'ai fait lire aux trois personnes ci-dessus indiquées. Si c'est un tort,

[1] Frédéric-César de la Harpe, alors à Pétersbourg.

Digitized by Google

j'espère que LL. EE. feront attention qu'il n'a pu être accompagné d'aucun mauvais but, puisque je n'en ai fait part qu'à des personnes infiniment prudentes, d'un caractère connu et dont la façon de penser ne peut pas être suspecte. Comme je m'y attendais, ces personnes ont véritablement improuvé cet écrit qui, de tous ceux de ce genre, est bien celui qui est le moins dangereux.

» Je suis l'auteur d'une lettre à M. Polier de St-Germain, Bourgmestre de Lausanne, au sujet de celle qu'il a écrite à M. Rabaud à l'occasion d'une autre lettre de lui qui s'est répandue. Je ne suis dans le cas de me justifier que relativement à l'anonyme. Je ne me suis fait aucune peine d'avouer cette lettre que je n'aurais pas hésité un moment de signer, si M. Polier eût été mon contemporain. Mais j'avoue que j'ai voulu éviter de paraître en lice avec un homme de cet âge et auquel, d'ailleurs, je dois mon respect et ma considération.[1]

» Il y a enfin dans ma procédure des articles qui ne me concernent pas.

» Il m'a été fait beaucoup de questions qui me sont étrangères et sur lesquelles, par conséquent, je n'ai rien à dire. Celles qui m'ont été posées au sujet de ma correspondance avec M. le lieutenant Crousaz, du régiment de May, n'ont rien qui me soit personnel. Il s'agit de deux lettres qu'il m'a écrites à la suite d'une correspondance entre lui et moi relativement aux affaires d'un de mes parents dont il avait bien voulu se charger de prendre soin. Dans l'une, il se trouve une phrase ambiguë dont on m'a demandé l'explication, que je n'ai pu donner, vu

[1] Le texte de cette lettre m'est absolument inconnu. Il n'est pas même possible d'en indiquer exactement le sujet. Rabaud, dont il est parlé dans cet alinéa du Mémoire de Muller, était sans doute Rabaud Saint-Etienne, fils du célèbre pasteur Paul Rabaud, et qui était un des membres les plus actifs et les plus influents de l'Assemblée constituante française.

Digitized by Google

que moi-même je ne l'avais pas comprise. Dans l'autre, sous la date du 25 août 1791, il y a quelques sentiments un peu échauffés, excités chez lui par la lecture de certains articles dans les papiers publics sur les mesures menaçantes que LL. EE. paraissaient prendre contre leurs sujets du Pays de Vaud.

» Voici cette lettre du lieutenant Crousaz à Muller de la Mothe:

« Les papiers publics nous apprennent les préparatifs
» des Bernois pour faire ressentir les effets de leur colère
» aux habitants du Pays de Vaud, ce qui finira d'aliéner
» contre eux ceux mêmes dont ils se servent pour cela
» dans ce moment. Mais ce qui n'entre pas dans mon
» imagination, c'est qu'on puisse laisser venir ces troupes
» pour vous surveiller et menacer vos vies et vos biens et
» qu'on ne les fasse rétrogader par la force et le déses-
» poir qui m'inspireraient, si j'étais en Suisse, les moyens
» d'y parvenir. J'aime à me persuader que les choses ne
» tournent pas aussi mal pour nous qu'on aime à nous le
» persuader et que peut-être vous armés vos bras pour le
» salut de la Patrie, ce qui comblerait de joye votre
» serviteur. [1]

» (Signé) CROUSAZ, lieutenant,
» Berg-op-Zoom, 25 aoûst 1791. »

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

[1] Cette lettre fut trouvée dans les papiers de Muller de la Mothe ou saisie à la poste. Son auteur témoigna du repentir de sa faute et attribua ce langage aux nouvelles erronées et exagérées qui lui étaient parvenues à l'égard des mesures militaires de LL. EE. Le Conseil souverain de Berne rendit en conséquence, le 11 mai 1792, une sentence aux termes de laquelle « André Crousaz doit être sévèrement censuré par notre Baillif de Lausanne sur cet acte répréhensible. Que jusques à son départ pour le régiment, il gardera les arrêts qui lui ont été imposés par notre Commission d'Etat le 12 novembre. Et qu'ensuite, à dater de l'époque où il arrivera au régiment, il sera quatre années sans pouvoir rentrer dans sa patrie, condamné au surplus aux frais de sa procédure. »

Digitized by Google

AIGREMONT

A une petite distance du Sépey, sur un contrefort abrupt du Pic de Chaussy, au milieu des sapins qui en couronnent le sommet, on distingue encore quelques vestiges de ce qui fut le château d'Aigremont. Le site est sauvage et ce n'est pas sans peine qu'on découvre le fragment de tour qui reste de cette demeure féodale.

L'histoire d'Aigremont est enveloppée d'obscurité. Dissiper les ombres qui recouvrent son passé est une entreprise qui a pu tenter plus d'un chercheur ; mais cette entreprise n'est certes pas facile, étant donnée l'insuffisance des documents.

Poussé par le désir d'apporter ma contribution, si modeste qu'elle soit, à la restauration de notre passé, je donne ici le résultat de mes recherches sur le château d'Aigremont. J'essaierai en même temps d'établir une corrélation entre l'histoire et la légende de la « Dame de Pontverre ».

Le château d'Aigremont fut construit vers le milieu du XIVme siècle par Aimon de Pontverre, dont la famille posséda quelque temps toute la vallée des Ormonts, où elle exerçait l'omnimode juridiction.

Aimon joua un rôle considérable dans l'histoire de la Savoie. Il était bailli du Chablais en 1350. et bailli du Pays de Gex en 1353. Avec Aimon, qui porta le premier le titre de seigneur d'Aigremont, la famille de Pontverre acquit son plus haut degré de puissance. Il avait épousé Françoise de la Tour, fille de Jean de la Tour de Châtillon. En 1372, son fils, François, qui fut chevalier, avait hérité de la seigneurie d'Aigremont et de la coseigneurie d'Ormont. D'humeur belliqueuse, il se distingua dans la guerre que se firent, en 1383, l'évêque de Sion et les

Digitized by Google

Vallaisans. Par son ardeur entrainante il contribua à la défaite de ceux-ci. Il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Hélinode (Eléonore) fille de Humbert Allamand. seigneur d'Aubonne et de Coppet.

Avec François, à qui survécut Françoise de la Tour s'éteignait la dynastie des Pontverre d'Aigremont. Les seigneurs de Vallise. de la Baume et le comte de Gruyère prétendirent à la succession des biens des Pontverre. qui comprenaient. aux Ormonts, la vallée inférieure.

Les droits des premiers reposaient sur une substitution faite par Aimon de Pontverre en faveur du chevalier Jean. Les seigneurs de la Baume et de Gruyère. apparentés à Françoise de la Tour. héritèrent des biens sur lesquels était hypothéquée la dot de celle-ci. Ensuite de la substitution d'Aimon de Pontverre, le comte de Gruyère. chargé du fideicommis. eut en outre le quart des biens qu'il avait à remettre à Jean de Vallise.

La prépondérance acquise aux Ormonts par les Gruyère leur fit entrevoir la possibilité d'y étendre leur pouvoir. En 1403, Françoise de la Tour étant morte. le comte Rodolphe IV fit occuper le château d'Aigremont. afin de dépouiller ses cohéritiers de leurs droits.

Le 16 juin, François Bouvier, lieutenant d'Amédée de Challant. bailli du Chablais. s'avança avec quatre-vingts vassaux (*clients*). Il réduisit le château. qui demeura en sa possession. en dépit des attaques persévérantes et répétées du comte de Gruyère. Un noble et douze vassaux l'occupèrent jusqu'au paiement intégral des frais qui s'élevaient à 1400 florins.

La tentative du comte de Gruyère avait échoué. Le château d'Aigremont. restauré par les soins du comte de Savoie. fut remis sur l'ancien pied.

En 1442, les nobles de Vallise. de la Baume et le comte de Gruyère possédaient encore par indivis le

Digitized by Google

château d'Aigremont. Aucun d'eux n'y résidait. La résistance que les seigneurs de Vallise et de la Baume avaient opposée, en 1403, aux projets du comte Rodolphe, était plutôt dictée par la crainte que leur faisait éprouver l'ambition des Gruyère. Cependant, plus tard, les seigneurs de la Baume et de Vallise firent abandon de leurs droits sur le château, qui fut donné en apanage à Antoine, bâtard de Gruyère.

Aucun document ne nous dit quand Antoine fut investi de la seigneurie d'Aigremont ; mais il fut le dernier qui l'habita. Lorsque éclatèrent les guerres de Bourgogne, le château appartenait déjà à Antoine de Gruyère, car plusieurs années auparavant il est désigné sous le nom de seigneur d'Aigremont.

On croit généralement que le château d'Aigremont fut détruit par les bergers du Pays-d'Enhaut et du Gessenay, que Berne envoya contre le seigneur d'Aigle en 1475 et à qui se joignirent les montagnards des Ormonts. Les faits s'opposent à cette conjecture. De son rocher, Antoine vit passer l'orage, mais sans en être atteint. Ce n'est pas contre la Gruyère que Berne envoie ses combourgeois du Pays-d'Enhaut et du Gessenay. Ce n'est pas davantage contre le seigneur d'Aigremont que se lèvent les bergers des Ormonts. Non, le pouvoir des Gruyère ne soulève pas d'opposition chez ces populations montagnardes. Berne envoie ses fidèles alliés contre le sire de Compois qui favorise le passage de troupes à la solde de Charles de Bourgogne. Les gens des Ormonts les accompagnent, parce qu'ils voient là l'occasion de satisfaire la haine qu'ils portent au seigneur de Compois. Nous savons du reste qu'en 1501, Antoine, pressé sans doute par le besoin et la vieillesse, vendit Aigremont aux Bernois pour 1000 florins. Il mourut l'année suivante.

Là s'arrête l'histoire du château d'Aigremont. Il est

Digitized by Google

probable que le temps seul en a fait le monceau de ruines qu'on voit aujourd'hui.

Manquant jusqu'ici de données historiques précises, on s'est rabattu sur la légende. L'emplacement sauvage du castel féodal, le silence plein de mystère qui enveloppait ses pesantes murailles, la voix mugissante de la Grande-Eau qui montait des profondeurs, il n'en fallait pas davantage pour mettre en travail les imaginations et peupler cette sombre demeure de personnages fantastiques. Ces créations naïves de l'esprit populaire sont, les unes gracieuses et poétiques, les autres d'un réalisme dur et brutal. On en trouve qui sont essentiellement légendaires, comme l'histoire du sire d'Aigremont, qu'on représente enfoui sous les ruines de son château, occupé à compter et à recompter ses trésors. Mais il en est une qui, certainement, a emprunté son cadre à l'histoire, si elle n'est pas l'histoire elle-même : c'est la légende de la « Dame de Pontverre ».

Voici ce que raconte la tradition. Le château d'Aigremont fut attaqué en l'absence du seigneur. Les jeunes gens de la Forclaz, voyant le danger auquel était exposée la belle châtelaine, accoururent et la sauvèrent. Comme récompense, elle leur donna le beau pâturage de Perche, sous la condition que les femmes y auraient part comme les hommes et que les filles qui épouseraient un *forain* conserveraient leurs droits.

Il n'est pas possible de vérifier l'authenticité de ces faits ; mais avons-nous des raisons d'en douter ? Personne ne saura jamais d'une façon positive quelle faveur a valu aux gens de la Forclaz la jouissance en commun de l'alpe de Perche. Mais ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui encore les conditions rappelées plus haut sont observées dans l'exploitation de ce pâturage comme elles l'étaient il y a trois cents ans, ainsi que le témoignent les documents.

Digitized by Google

Puisque sur ce point la tradition est confirmée par l'usage, pourquoi n'admettrait-on pas que le sire d'Aigremont a donné ce pâturage aux gens de la Forclaz ensuite de services rendus par ces derniers ?

Nous croyons pouvoir fixer d'une manière assez approximative l'époque où cette donation aurait eu lieu. La « Dame de Pontverre » peut être identifiée avec Françoise ou Eléonore de Pontverre. L'analogie des noms ne serait pourtant pas une preuve suffisante, car la postérité a dû souvent confondre les seigneurs des Ormonts sous ce nom patronymique. Mais nous avons d'autres preuves. Le château, construit vers 1350, devint la résidence habituelle des seigneurs de Pontverre, qui habitaient auparavant la Tour d'Aigle. Après eux, il ne fut plus occupé que d'une manière intermittente, ou peut-être servait-il de résidence aux agents des seigneurs d'Aigremont, jusqu'au jour où Antoine de Gruyère en prit possession. Or ce n'est pas dans la seconde moitié du XVe siècle que s'accomplirent les événements que rapporte la tradition. Non, nous l'avons dit, c'est sous Aimon ou François de Pontverre. Nous inclinons à croire que cette surprise du château par un ennemi, que la tradition ne nomme pas, eut lieu sous François de Pontverre, et que Dame Eléonore en fut l'héroïne. Nous avons vu François faire une guerre acharnée aux Vallaisans. Il est possible que ceux-ci, pour se venger, soient venus mettre le siège devant le château d'Aigremont. Peut-être faut-il voir un écho de ces événements dans un acte de 1411 émanant du comte de Savoie. Il s'agit de la restauration du château d'Aigremont, rendue nécessaire parce que, dit-il, il est situé à la frontière et lieux limitrophes *(in fronteria et loco limitrofo)*.

Ceux qui n'acceptent que les faits documentés contesteront à cette tradition tout caractère historique. Mais les racines profondes qu'elle plonge dans un passé reculé la

Digitized by Google

rendent digne cependant de tout notre intérêt, même en l'envisageant comme une pure légende. Ranke a dit avec raison de la tradition : « Sie hat ihren Wert, so sagenhaft » sie auch sein mag, wo die volle Wahrheit nicht zu » entdecken ist. »

Cet événement, dont se sont entretenues de nombreuses générations de pâtres, soulève un coin du voile qui recouvre le passé obscur des Ormonts. Il met un peu de vie et de couleur dans l'aridité de l'histoire documentée ; il dramatise le moyen âge féodal dans une vallée solitaire de nos Alpes.

Si les seigneurs se rendaient parfois redoutables à leurs hommes, s'ils s'en faisaient haïr, leurs épouses atténuaient parfois tant de rigueurs par leur bonté. Elles adoucissaient le sort des paysans et faisaient entrer un rayon d'espérance dans leurs pauvres chaumières. La Dame de Pontverre fut ce bon génie pour les pâtres des Ormonts. A côté d'elle apparaît la vaillante jeunesse de la Forclaz. L'antagonisme que l'état social avait créé entre les seigneurs et les serfs avait laissé intact les sentiments de loyauté dans le cœur de ces populations. J'insiste sur ce trait du caractère montagnard. Nous le retrouvons dans les différents moments de l'histoire des Ormonts, et particulièrement dans la brave résistance qu'ils firent, en 1798, à l'armée française, envoyée contre eux pour les détacher bon gré mal gré de la domination bernoise. La fidélité a toujours eu de profondes racines dans cette verte vallée, qu'Eug. Rambert a appelée la Vendée de notre pays ; et si jamais notre indépendance était menacée, les Ormonts seraient sûrement un de ses derniers refuges.

Me voilà entraîné loin du château d'Aigremont et de sa gracieuse châtelaine. Si j'y reviens avant de clore cet article, c'est pour rapprocher de la légende simple, vécue,

Digitized by Google

que je viens de rapporter, le récit de la Demoiselle d'Aigremont que Mme de Montolieu donne dans les « Châteaux suisses ». Le doyen Bridel disait à la savante baronne qu'elle avait sauvé Aigremont de l'oubli. Nous croyons plutôt que si le souvenir d'Aigremont survit à la disparition des derniers vestiges du château, ce sera bien plus à la tradition séculaire qu'il le devra, qu'à l'œuvre factice de la baronne de Montolieu, qui crée une société féodale à l'image du monde dans lequel elle a vécu.

Eug. CORTHÉSY.

LE CONSUL SÉBASTIEN-NICOLAS GACHET

Le service militaire étranger favorisa singulièrement, nous le savons, l'émigration d'un grand nombre de familles vers le beau pays de France.

Dans le nombre de ces familles émigrées au commencement du siècle dernier, nous trouvons celle de notre consul, dont le père, originaire de Gruyère, était garde dans la compagnie des Cent-Suisses, compagnie à pied de la maison du roi, établie en 1471 par Louis XI.

La Gruyère a fourni un très grand nombre de soldats à la France : la taille élevée, les belles formes de ces montagnards, leur bravoure, leur humour et leur fidélité les faisaient rechercher de préférence.

Quelquefois, il est vrai, l'air si simple, si touchant et si doux du *Ranz des vaches*, venait rappeler à ces braves enfants des Alpes l'absence des montagnes natales. Ils désertaient, empoignés par le mal du pays, mais c'était l'exception.

Sébastien-Nicolas Gachet, le fils du Cent-Suisse, avait été condisciple, dans un petit séminaire, de Joachim Murat, le futur roi de Naples. Celui-ci était destiné à l'état ecclésiastique lorsque la tourmente révolutionnaire commençait déjà à ébranler les bases de l'ancien état des choses. Les deux anciens élèves du petit séminaire se rencontrèrent en 1792 dans un club, ils se reconnurent et se lièrent d'une nouvelle amitié, qui ne fut jamais altérée dans les jours fortunés comme dans les mauvais jours.

A cette époque d'enthousiasme militaire, le jeune Gachet se

Digitized by Google

que la nature l'avait affligé d'une bosse comparable à celle d'Esope, ce qui n'empêchait pas Gachet de posséder autant d'esprit que le fabuliste grec.

Bénéficiant de la protection de Joachim Murat, qui était déjà capitaine dans les hussards, Gachet fut reçu dans un bureau militaire où il fut très apprécié et gravit en peu de temps les degrés hiérarchiques. Sa fortune fut rapide.

Murat était ce que nous appelons un bon vivant, se laissant facilement entraîner dans le mouvement révolutionnaire, beau et brave garçon par dessus tout. Cependant, il était quelque peu brouillé avec ses finances ; il se trouvait souvent pris au dépourvu et c'était son ami Gachet qui était alors sa providence, son bailleur de fonds, son banquier.

— Je ne pourrai jamais me libérer de tes avances, lui dit un jour son obligé.

— Peuh ! tu me les rendras lorsque tu seras colonel.

Quelques mois après Murat était nommé colonel, grade qu'il avait conquis à l'armée des Pyrénées occidentales.

En 1795, il devint aide de camp de Bonaparte, qu'il suivit en Italie et en Egypte. Il fut promu général de division en 1799 et devint maréchal en 1804, roi de Naples en 1808, et fusillé le 13 octobre 1815.

Gachet, qui avait rencontré maintes fois son ami Murat à Paris, fut amené par lui, une fois roi de Naples, à sa cour et il fut même nommé ministre de sa maison.

Après la chute de Napoléon et l'arrivée des Autrichiens à Naples, la cour dut fuir et Gachet, craignant la réaction qui faisait ses victimes en France, s'embarqua sur un voilier grec à destination de l'Orient. Mais ce navire fut pris par des pirates qui l'amenèrent à Alger et ses passagers furent réduits en esclavage. L'ancien ministre du roi de Naples fut vendu et ses talents musicaux lui rendirent sa captivité supportable.

En 1816, l'Europe songea enfin à débarrasser les côtes méditerranéennes des pirates qui l'infestaient. L'amiral Ermouth bombarda Alger qui lui rendit ses captifs chrétiens au nombre d'environ 1200. Une partie de ceux-ci furent débarqués à Marseille. Gachet, jeté sur le pavé de cette ville, se rendit à Paris ; il recourut à la charité d'anciennes connaissances. Un heureux hasard l'amena dans les salons du chevalier portugais Rathala, attaché d'ambassade, autrefois à Naples, et qui avait connu Gachet là-bas. Il fut présenté à l'ambassadeur du Portugal, il ouvrit à celui-ci son projet de fonder

Digitized by Google

une colonie de Suisses au Brésil, pays appartenant alors au Portugal. Ce projet fut accueilli favorablement par le gouvernement et son initiateur fut chargé de l'exécution du projet. Celui-ci vint à Fribourg en 1817, où il adressa la lettre suivante au gouvernement de ce canton :

« Messeigneurs,

A la veille de partir pour le Brésil où déjà l'ambassadeur de cette nation à Paris a adressé pour moi des recommandations pressantes à son gouvernement, je viens vous prier, Messeigneurs, de vouloir bien m'accorder celle sur laquelle je fonde mes plus grandes espérances, et que je vous prie de motiver sur la demande d'un accueil favorable et d'une protection efficace pour le succès de l'établissement que je me propose de former.

En outre de l'agriculture qui fera ma principale occupation, je me propose de faire de vives tentatives pour procurer dans ces contrées lointaines l'écoulement de nos productions manufacturières ; avantages à désirer dans les circonstances actuelles de la Suisse.

Quels que puissent être les résultats de l'entreprise que je vais faire, il en est un dont je suis assuré, c'est de coopérer sans cesse à l'accroissement de l'estime et de la haute réputation que se sont acquis les Suisses à l'étranger.

C'est sous de tels auspices, Messeigneurs, que je vous supplie d'acquiescer à ma demande.

Signé : Sébastien-Nicolas GACHET, bourgeois de Gruyère, de Fribourg et de la Tour-de-Trême.

Fribourg, le 7 mai 1817. »

Messeigneurs de Fribourg accueillirent favorablement la demande de leur sujet, c'était là une occasion tout indiquée pour débarrasser le pays de ses nombreux *heimathlos*. Messeigneurs firent même parvenir à Gachet une gratification de 4000 francs et, le 23 mai, ils prirent la décision suivante :

« Le Conseil de police propose de donner à M. Sébastien Gachet une lettre-patente pour lui servir à obtenir à la cour de Rio-Janeiro des renseignements positifs sur les dispositions où serait Sa Majesté très fidèle de favoriser l'établissement de colonies suisses dans ses Etats, afin d'avoir, si cela est praticable, un débouché pour y placer les heimathlos de ce canton. » Adopté.

Digitized by Google

Dans sa séance du 21 septembre 1818, le Conseil d'Etat de Fribourg prend connaissance d'une lettre de S. M. très fidèle et de la capitulation conclue le 11 mai par M. Gachet à Rio-Janeiro avec le gouvernement du royaume du Brésil, pour former une colonie suisse, principalement de Fribourgeois, à Canta Gallo [1].

Gachet, qui prend le titre de consul suisse, signe une convention en 1818 avec le représentant du roi de Portugal, aux termes de laquelle des faveurs sont stipulées en faveur des émigrants suisses, et le Conseil d'Etat de Fribourg lui adresse une lettre flatteuse sur le patriotisme et l'habileté qu'il a déployés dans cette affaire.

Gachet répondit par lettre du 28 octobre, datée de Gruyère, et la police centrale fut chargée de recevoir les enregistrements.

C'est en 1819 que plusieurs centaines de colons, la plus grande partie composée de Fribourgeois, surtout du pays de Gruyère, s'embarquèrent à Estavayer-le-Lac pour leur nouvelle destination. A Estavayer, ils descendirent par Soleure et Bâle sur le Rhin jusqu'en Hollande et prirent la mer à Rotterdam. Plusieurs colons succombèrent dans le long et pénible trajet et les relations que nous avons eu l'occasion de lire à ce sujet sont pleines de détails émouvants, de plaintes amères, de réelles souffrances endurées. Le consul Gachet fut accusé d'avoir violé les conditions du contrat passé avec les émigrants, de les avoir abandonnés à leur triste sort. Des plaintes furent portées devant le juge qui absout Gachet ; il publia même un mémoire pour sa justification qui fut répandu dans le canton de Fribourg.

Quant à lui, il mourut au Brésil, laissant une veuve et deux enfants dans une situation de fortune presque précaire.

La colonie de Canta Gallo ne prospéra pas : une partie des colons se dispersa et bien peu rentrèrent dans leur ancienne patrie.

F. Reichlen.

[1] Il n'est peut-être pas superflu d'exposer ici que quelque temps auparavant, soit le 2 mai, le roi Don Juan VI de Portugal et du Brésil, résidant à Rio-Janeiro, ratifiait l'acte de reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire qui avait été signé à Paris le 10 novembre 1815. Don Juan accordait à M. Edouard de Meuron l'exequatur en qualité de consul commercial suisse à Lisbonne et nommait Jean-Baptiste-Jérôme Bremond, consul du Portugal auprès de la Confédération.

Digitized by Google

UN PROCÈS DE SORCELLERIE A L'ISLE, EN 1660

(Suite et fin).

En réponse à la communication qui leur avait été faite des pièces ci-dessus, Leurs Excellences répondirent par la lettre suivante adressée :

« Aux honorables, nos chers et feaulx, les châtelains et Jurez de la Justice de l'Isle (avec le sceau : l'ours, comme cachet).

» L'advoyer et conseil de la ville de Berne, nos salutations prémises, honorables, chers et féaux,

» Ayant examiné la procédure tenue contre Nicolarde Gollie, nous trouvons que le potage qu'elle a fait à son fils et belle-fille être un fait considérable et n'ayant compris comme elle s'excuse là-dessus, nous vous commandons de l'examiner sérieusement en lui montrant mêmement la torture pour savoir d'elle la vérité de quelle racine elle s'est servie, et si elle la nomme, vous la ferez preuver par gens à ce expérimentés de quelle nature et effet elle est, si elle a cette propriété d'ôter l'entendement ou si elle a ajouté quelque chose. Vous commandant en outre de la faire visiter derechef de la marque satanique et si elle se trouve réellement, ou qu'elle entre en d'autres confessions, vous nous en donnerez avis. Autrement, ne faisant icelle autre confession digne de nous avertir et que la marque ne se trouve pas, nous avons connu et jugé que demandant pardon à Dieu en consistoire pour ses imprécations et jurements et payant les dépens incourus, elle devra être libérée avec une bonne censure. Toutefois, ferez tenir bonne inspection sur sa vie et conversation. De ce vous donnons avis, vous recommandant à la garde du Tout-Puissant.

» Donné à Berne ce 5 de mai 1660. »

Digitized by Google

L'ordre donné par Leurs Excellences étant formel, Nicolarde Gollie dut subir un troisième interrogatoire et cela devant la justice de l'Isle.

« L'an 1660 et le 9e jour du mois de mai, étant noble Jacob de Bretigny, le sieur lieutenant et les dits sieurs jurés, l'honorable justice de l'Isle rassemblée au dit lieu contre Nicolarde Gollie, ensuite des lettres souveraines à la présente justice, émanées et datées du 5 du courant, commandant de l'examiner sérieusement pour savoir d'elle de quelle racine elle s'est servie pour mettre au potage qu'elle a fait à son fils et belle-fille et la faire preuver par gens experts si elle la nomme, en outre de la faire derechef visiter de la marque satanique.

» En obtempérant aux dites lettres, icelle ayant été sérieusement examinée touchant la dite racine et lui en ayant montré d'une qui s'appelle jusquiame, icelle a confessé que c'était de la même qu'elle avait mise au potage qu'elle fit à son fils et belle-fille. Après laquelle confession, on a fait éprouver la dite racine par un personnage pour ce expert et entendu lequel ayant vu de la dite racine a déclaré être d'une herbe qui s'appelle jusquiame en français comme est écrit au billet qu'il en a baillé et qui est au présent procès enclos. »

La consultation écrite, donnée sans doute par un apothicaire, se trouve effectivement parmi les pièces du procès. L'expert donne le nom latin de la jusquiame, et, en citant des autorités médicales, il en décrit les effets. « Prise en breuvage, elle cause une pesanteur de tête et distension de veines et rend les gens insensés avec un babil et altération, d'où les latins lui ont imposé le nom de alterans. » L'auteur cité par l'expert déclare qu'il a constaté lui-même ces effets de la jusquiame, ayant vu « ès montagnes du val Anaviers (Anniviers) des enfants

Digitized by Google

lesquels après avoir mangé de la graine de jusquiame devinrent si fort insensés que les parents des dits enfants et les voisins pensaient qu'ils fussent possédés du diable. De là est venu que les habitants de ce lieu appellent en leur vulgaire la jusquiame « disturbio », comme troublant fort l'esprit. »

Il est possible que l'auteur cité fût un médecin valaisan ou du Pays de Vaud, voisin du Valais. D'autres témoignages sont encore invoqués par l'expert, qui, tous, concluent de la même manière.

L'espèce de racine dont Nicolarde Gollie s'était servie pour rendre nuisible le potage qu'elle avait fait prendre à son fils et à sa belle-fille ayant été déterminée, la marque satanique ayant été découverte sur le corps de l'inculpée, il semble que tout avait été dit et qu'il n'y avait plus qu'à juger la malheureuse. Il appert cependant par la pièce ci-dessous que Leurs Excellences avaient encore besoin de quelques lumières.

« L'advoyer et conseil de la ville de Berne, nos salutations prémises, honorables, chers et féaux (le châtelain et les Jurés de la Justice de l'Isle).

» Nous apprenons par la procédure tenue contre Nicolarde Gollie et visitation derechef faite que la marque satanique s'est trouvée bien apparente à l'épaule gauche, ce qui nous donne sujet de vous commander de faire contre icelle par la torture, en conformité des ordonnances sur ce établies et d'examiner qui c'est qui lui a fait connaître cette racine nommée jusquiame et indiqué la propriété d'icelle, et de ce qu'elle confessera nous en donner avis, vous remettant à la protection divine.

» Donné à Berne ce 19 de mai 1660. »

Quelle pouvait être l'issue de ce procès ? Le dossier que nous avons eu entre les mains ne le dit pas, mais il n'est pas téméraire de conclure que la malheureuse

Digitized by Google

Nicolarde Gollie, convaincue du crime de sorcellerie, a subi, comme bien d'autres de ses concitoyennes ressortissant à la seigneurie de l'Isle, le dernier supplice sur la place des exécutions, aux portes de Cossonay. Tel avait été, à la même époque, le sort d'une autre femme condamnée à être brûlée « toute vive sur un échafaud de bois afin de montrer exemple à tous malvivants ». Ces procès se terminaient tous invariablement par la condamnation à mort. C'était *le bon vieux temps !*

J. CART.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La ville de Martigny — l'ancienne **Octodure** — fut à l'époque romaine et grâce à sa situation géographique, un des points principaux de l'Helvétie. De nombreux combats se livrèrent dans ses environs, et ses antiques ruines ont déjà fait souvent l'objet de recherches et de fouilles plus ou moins complètes. Les découvertes y ont été quelquefois nombreuses et du plus haut intérêt. Dernièrement encore, on y a mis au jour un grand nombre d'objets intéressants et des monnaies remarquables par leur parfait état de conservation.

Dans une des échoppes qui s'adossent en une longue aile à l'est de l'édifice principal des fouilles, on a découvert 14 monnaies romaines en or, superbes de frappe. Il y a cinq *Vespasien,* cinq *Néron,* deux *Domitien,* un *Othon* et un *Galba.* Cette dernière est la plus belle. Ces pièces sont toutes de même dimension, un peu plus petites qu'une de nos pièces de 20 francs, mais beaucoup plus épaisses et plus lourdes.

Le poids brut de l'or équivaut, pour chaque pièce, à une valeur de 25 à 30 francs. Leur valeur réelle est cependant beaucoup plus considérable vu leur frappe remarquable et leur conservation étonnante. On y distingue les moindres détails. Ce qui augmente encore l'intérêt de cette série, c'est que, dans les pièces d'un même empereur, il n'y en a pas deux de semblables, c'est-à-dire de la même frappe.

A côté de ces monnaies d'or, on en a trouvé une grande quantité d'autres en bronze.

Digitized by Google

La construction où les fouilles sont pratiquées offre des fragments d'architecture les plus divers; des fûts et bases de colonnes, dont plusieurs d'un très grand diamètre, des fragments de corniches, des pilastres cannelés. Les marbres proviennent soit de l'endroit même, la Bâtiaz, soit des carrières du Jura, soit de l'Italie; il y aussi des porphyres qui, pense-t-on, sont venus d'Egypte.

Quant à la poterie, on a rarement rencontré une série aussi complète et aussi variée de pièces de toute espèce, depuis les plus ordinaires jusqu'à celles de grand luxe : micacées, bronzées et à reflets métalliques divers. Il y a de nombreuses marques de potiers. Si la plupart des pièces sont brisées, il sera possible cependant d'en restituer une bonne part : assiettes, tasses, vases de toute forme, amphores de dimensions considérables, etc.

Parmi les objets divers trouvés au même endroit, on cite des lancettes de médecin, en bronze, une clochette, des épingles en os et des statuettes votives en terre cuite, dont l'une avec inscription.

Nous espérons pouvoir revenir plus tard, d'une manière plus générale, sur l'ensemble des fouilles de Martigny.

— Dans la séance de décembre de la **Société d'histoire et d'archéologie de Genève**, M. Eug. de Budé a fait une communication d'un haut intérêt sur Jean-Rodolphe Chouet, le philosophe distingué qui fut pendant deux ans (1679-1681) recteur de l'Académie de Genève. Professeur éminent et plus tard homme d'Etat intègre et habile, Chouet fut pour la première fois syndic en 1699. Genève avait à cette époque un différend avec la Cour de Savoie, causé par les empiètements et les exactions des officiers de ce pays. Chouet fut immédiatement député à Zurich et à Berne, les vieux alliés de sa petite patrie. A Zurich, les magistrats réunis extraordinairement pour le recevoir, lui et ses compagnons, entendirent les doléances de Genève qui furent portées devant la Diète des cantons évangéliques avec l'assentiment de MM. de Berne. Les Genevois présentèrent à cette Diète réunie à Aarau un mémoire qui fut adressé au roi de Sardaigne avec des lettres de Berne et Zurich. Chouet fut alors envoyé à Turin où son voyage n'eut que de bons résultats, grâce aussi aux bons offices des ambassadeurs d'Angleterre et de France.

En 1703, Chouet régla encore avec beaucoup de fermeté un différend avec la France à propos de soldats déserteurs. Il s'occupa aussi des archives de Genève et les mit à contribution pour plusieurs travaux historiques de valeur. Ce n'est qu'à l'âge de 80 ans qu'il parvint à obtenir de n'être pas réélu premier syndic. Il laissa

Digitized by Google

le souvenir d'une carrière bien remplie dans la science, les lettres, la politique et la diplomatie.

— Sait-on qu'il existait à **Baulmes** au XVe siècle une **industrie de tissage** qui avait une assez grande importance, jouissait de certains privilèges et avait acquis une réputation étendue ? Pour distinguer les étoffes fabriquées dans cette localité, les fabricants les ornaient d'une aile de St-Michel et d'une crosse. Plus tard, cette marque étant un peu tombée en désuétude, l'acheteur ne pouvait plus distinguer les véritables étoffes de Baulmes. Il en résulta une perte pour la localité. De là une supplique adressée à Jean-Louis de Savoie pour obtenir la permission de reprendre cette marque de fabrique. Un acte portant le sceau de ce prince et celui de l'abbaye de Payerne, auquel ressortissait le prieuré de Ste-Marie de Baulmes, accorda en conséquence aux bourgeois et habitants de cette localité, selon l'usage suivi dans les villes où se fabriquaient des étoffes, le droit d'employer exclusivement comme marque « l'aile de St-Michel avec la crosse pastorale ». Les infractions à cette ordonnance étaient punies d'une amende de 100 livres (6000 francs).

On sait qu'à la même époque une industrie semblable existait à Fribourg où elle avait acquis une réputation européenne. Estavayer avait attiré de la même manière une prospérité qui fut arrêtée d'un tiers par le pillage de cette ville en 1475, lors de l'invasion des Bernois dans le Pays de Vaud, quelques mois avant les batailles de Grandson et de Morat.

— La **Société d'histoire** du canton de **Neuchâtel**, qui a des [illegible] vient de [illegible] Elle a nommé une commission de [illegible] composée de M. Max Diacon, [illegible] M. A. [illegible] conservateur [illegible] Wavre, et [illegible] M. F. [illegible] M. [illegible] rédacteur [illegible] Société [illegible] à une [illegible]

La Société [illegible] les monuments historiques [illegible] qu'elle [illegible] des associations [illegible]

Digitized by Google

5me année. No 3. Mars 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

V

Ensuite de leur condamnation, Muller et Rosset furent conduits dans la citadelle d'Aarbourg, emprisonnés très étroitement et placés dans l'incapacité presque complète de communiquer entre eux.

Muller de la Mothe laissait beaucoup d'intérêts en souffrance dans le Pays de Vaud, où il possédait diverses propriétés à Lavaux et la Seigneurie de la Mothe, qu'il partageait avec la famille Masset. Il pria son ami Maurice Glayre, de Romainmôtier, de consentir à être le régisseur de ses biens pendant le temps qu'il serait obligé de passer dans les prisons de LL. EE. Ce dernier s'occupa de cette tâche ingrate avec tout le zèle et le dévouement qui l'avaient fait connaître et apprécier jusqu'alors. Il ne se borna pas, du reste, à s'occuper des intérêts matériels du prisonnier d'Aarbourg. Il fut encore pour lui, en toute circonstance, un conseiller aussi prudent que sympathique. Il le guida souvent dans ses actions et chercha quelquefois à lui rendre le courage et la confiance toujours prêts à s'échapper. Il le visita aussi, de même que quelques autres personnes et lui donna, de cette

Digitized by Google

le s
la

de
t
c
i

Digitized by Google

-tesse, y a laissé aussi un sentiment de satisfaction tel ıl n'est pas possible, je ne dirai pas seulement qu'un ı, mais un frère, un fils, puisse en éprouver un plus ıx pour son cœur. Je vous en remercie de toutes les ıssances de mon âme et croyez qu'une telle reconnais-ıce sera la raison continuelle du désir de m'attirer tre estime et votre bienveillance, dont vous m'avez pris à faire tant de cas. Ne m'oubliez jamais, je vous en njure, ni auprès de votre excellente compagne, ni vis-vis de son respectable père, et lorsque vous donnerez ıelques baisers à vos enfants, donnez-en un de plus au ›m de votre ami, qui veut aussi être le leur...[1]

» LA MOTHE.

» Dites, s'il vous plaît, à M. de St-Germain [2] que sa ·enue ici avec vous a été le comble du plaisir qu'a pu me ıire une aussi excellente visite qui, à présent, ne me ·emble avoir été qu'une apparition, qu'un rêve.»

Voici la suite de la correspondance de Muller de la Mothe :

Aarbourg, 11 juin 1792.

«... J'ai bien pensé que, ne trouvant pas M. Morlot à Berne [3], vous ne vous y arrêteriez pas. Si j'ai pu croire qu'un peu de votre éloquence personnelle pût nous être avantageuse, tout ce que vous m'apprenez de votre conversation avec M. le banneret Fischer me prouve qu'elle a été écoutée et que, de ce côté-là, vous n'avez

[1] Maurice Glayre avait épousé en 1787 Mlle de Crousaz de Lausanne. En 1792, il avait deux enfants : une fille, qui plus tard fut mariée à M. de Lerber, de Berne, et un fils, Stanislas, dont le roi de Pologne avait voulu être le parrain, et qui mourut en 1806, à la suite d'un accident de chasse.

[2] Polier de St-Germain.

[3] Le colonel Morlot était inspecteur des prisons. Muller avait prié Maurice Glayre d'intervenir auprès de lui pour faire apporter quelques améliorations dans sa situation à Aarbourg.

Digitized by Google

rien épargné. En sorte qu'à tous ces égards, je suis pleinement satisfait et je regarde comme un grand avantage que j'aie pu parvenir par ma conduite, ma franchise et ma loyauté, à capter l'estime de mes juges.

» C'est un grand point obtenu, mais il s'agit actuellement d'en ressentir les effets. Or, notre gêne continue d'être sur le même pied. Cependant, que de raisons n'avons-nous pas pour espérer bien des changements dans toute notre situation ! Vous savez qu'immédiatement après nos sentences rendues, les dénonciations de M. Durand firent saisir plusieurs individus tels que MM. Lardi, Miéville et Joseph [1], tous les trois impliqués dans cette dénonciation qui portait sur des faits graves

[1] Durand, libraire à Lausanne, avait pris une part très active à l'organisation des fêtes d'Ouchy et de Rolle, où il joua un rôle important. Après son premier interrogatoire, le 5 août 1791, on lui imposa les arrêts de ville et le 5 novembre il fut écroué à l'Evêché. Quatre mois et demi plus tard, il fut transféré dans les prisons de l'Hôpital, à Berne. Le gouverneur de cette maison, le colonel Morlot, l'engagea beaucoup à tout avouer à ses juges. Ceux-ci savaient tout, disait-il, et Durand s'attirerait les peines les plus graves en continuant à suivre son système de dénégation. Dans le même corridor de la prison se trouvaient aussi les portes des cachots de Muller et Rosset. Ce dernier, sachant par sa femme presque tout ce qui se passait, glissa sous la porte de la chambre de Durand un billet lui annonçant qu'il devait s'attendre au châtiment le plus grave : le *Schallenwerk* pour dix ans ou la flétrissure publique suivie du bannissement perpétuel. Durand, épouvanté par l'appareil de la justice et les avis qu'il recevait, entraîné d'autre part par les sollicitations du colonel Morlot, résolut de faire des aveux complets. Ses dépositions fournirent des armes au gouvernement de Berne contre Amédée de la Harpe et un certain nombre d'autres personnes, telles que Lardi, Joseph et Miéville. Dans un repas à la Razude, sous Lausanne, La Harpe avait proposé la fondation d'un club. Une formule fut adoptée et un serment échangé « de mieux faire que par le passé et de se soutenir mutuellement. » Le club politique secret fut donc fondé, mais dès le lendemain, plusieurs s'en repentirent et Miéville brûla les pièces qui y étaient relatives. Le fait de la fondation d'un club et du serment prêté par les affiliés n'en était pas moins certain et LL. EE. n'eurent garde de l'oublier. Tout ce qu'avait pu faire Amédée de la Harpe était de demander à ses amis qu'on lui gardât au moins le secret. « Vous savez à quelle démarche je vous ai entraînés, leur dit-il. Pensez tous que si vous ne me gardez pas le secret, vous porterez ma tête sur l'échafaud. » — Plusieurs des renseignements précédents sont tirés d'un Mémoire publié au mois de janvier 1798, par Durand lui-même, pour expliquer sa conduite en 1791.

Digitized by Google

et positifs ; aussitôt on convint à Berne que si nous n'y avions pris aucune part, la comparaison à faire entre leurs torts et les nôtres devenait complètement à notre avantage. L'instruction de toutes les nouvelles procédures nous a trouvés parfaitement en dehors de toute cette histoire. Je suis plus que convaincu qu'il y a eu de la part de ces Messieurs plus d'imprudence et d'étourderie que d'intention, mais il n'en est pas moins vrai que dans l'échelle des proportions, si nous avons pu mériter une punition de vingt-cinq ans de prison, oh ! il n'est pas douteux que j'ai pu craindre que le plus coupable de ces messieurs ne fût écartelé. Mais LL. EE. ayant jugé elles-mêmes l'excès d'une pareille proportion, sont revenues à leurs principes de douceur et de modération et les jugements de ces Messieurs nous ont laissés au-dessus de l'échelle.[1] Comment en redescendrons-nous ? Comment

[1] Si Amédée de la Harpe fut condamné à mort par contumace pour un grand nombre de motifs graves, les autres personnes atteintes par les aveux de Durand furent frappées de peines beaucoup plus faibles. Miéville, docteur en droit, devait être détenu pendant cinq ans dans les prisons de l'hôpital de l'Isle, à Berne. Auguste Joseph, membre du Deux-Cent et Grand voyer de Lausanne, était condamné à la même peine. Enfin Lardi, natif d'Auvernier, devait être déchu de la bourgeoisie de Rolle, perdre sa qualité de citoyen vaudois, subir dix mois d'arrêt et ensuite être banni à perpétuité hors des terres médiates et immédiates de Berne. — Durand lui-même, grâce au rôle peu courageux qu'il avait joué à Berne, fut très ménagé par le Conseil souverain. La sentence qui le frappa, après avoir fait mention de son activité à Ouchy et à Rolle, du discours politique qu'il avait prononcé à l'un et à l'autre endroit, et de sa présence au fameux souper de la Razude, se termine de la manière suivante : « Ayant égard à ce que Durand n'a voulu prendre aucune part à cette union sous serment ; que de plus il a témoigné du repentir et confessé ingénuement sa faute et celle de ses compagnons avec toutes les circonstances, Nous avons bénignement prononcé que le dit Victor Durand était condamné à quatre années d'arrêt dans sa maison à Lausanne et au payement de tous les frais de sa procédure, lui laissant toutefois la liberté de fréquenter le service divin. » Durand fut en butte dès cette époque à toute espèce d'attaques de la part de ses anciens amis, dont plusieurs le considérèrent comme un apostat.

Digitized by Google

serons-nous remis dans la case où nous devons être s'il faut que nous restions dans le jeu ? Je n'y vois qu'un moyen : c'est actuellement d'adresser une supplique à LL. EE. pour demander la revision des procédures ; il n'est aucune raison de la différer, puisque tous les principaux jugements sont portés et qu'après eux il importe de ne pas laisser établir l'opinion que la différence qui règne entre nos sentences et celles-ci est une suite de ce que nous avons été trouvés des grands coupables. Je ne doute pas que vous conveniez de la vérité de ces raisons, mais que je soumets à vos directions, sans lesquelles je ne marcherai point.

» Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion d'écrire à M. Morlot. Comme je l'entretiens de ces choses et lui dis que par le même courrier, je vous prie d'en conférer avec lui... je vous envoie la copie de cette lettre pour que vous soyez mieux au fait de ce que je lui demande et lui propose. Ensuite de quoi vous verrez, vous sonderez *vous-même* la nature du terrain et vous me direz quelle marche il paraît le plus convenable de suivre. Vous êtes sûr que je ne suivrai pas d'autre impulsion que la vôtre ; quant au choix du moment, tout me persuade que, *quoi qu'on dise*, celui-ci est le plus convenable.» LA MOTHE.

Voici la lettre de Muller de la Mothe au colonel Morlot.

Aarbourg, 11 juin 1792.

« Une chose qui me tient à cœur certainement est de vous exprimer ma sensible reconnaissance pour le bon accueil que vous avez fait à M. Glayre dans la visite qu'il a eu l'honneur de vous faire à mon sujet et plus encore pour les excellentes et généreuses dispositions que vous avez eu la bonté de lui manifester à mon égard. J'y ai reconnu la continuation de cette bienveillante amitié que les circonstances, votre humanité et votre sensibilité

Digitized by Google

m'ont acquise et que je m'estimerai dans tous les temps heureux de conserver.

» Dans celui-ci, je ne vous déguiserai pas que j'y compte essentiellement pour toutes les espérances que je puis former. Je ne vous cacherai point non plus que ces derniers jugements, qui présentent un contraste si frappant avec les nôtres, me persuadent qu'il y a plus que jamais lieu d'espérer que LL. EE. voudront bien revoir notre procès et apporter à notre sort tous les changements que leur justice, leur équité et leur clémence peuvent nous promettre. Ce fut déjà notre idée lorsque, immédiatement après nos sentences, les dénonciations de M. Durand firent amener à Berne ceux à la charge desquels il y avait des choses tout autrement graves que les nôtres, puisqu'au lieu d'avoir reçu les brevets d'affiliation à un club de France, il s'agissait d'un commencement de club *sous la domination de LL. EE. et d'un projet accompagné de signatures*, etc. Il suffit de placer nos procédures à côté de celles des derniers jugés pour voir l'énorme différence qu'il y a dans les faits. Or, une pareille différence peut-elle laisser subsister tout le contraste de nos sentences ? Vous conviendrez que cela n'est pas possible et qu'actuellement je suis fondé à espérer que le souverain voudra bien nous permettre de réclamer sa justice et sa bonté. En conséquence, j'imagine que vous ne désapprouverez point l'intention où je suis d'adresser une supplique à LL. EE. pour en obtenir la revision de ma procédure, persuadé qu'actuellement, d'après la connaissance qu'elles ont acquise de toutes ces histoires, elles n'y verront plus de ma part que quelques actes trop peu réfléchis, mais sans liaisons ni intentions criminelles, et que, dès lors, elles daigneront me relever des funestes conclusions qui ont été tirées contre mon individu...

» Je ne vous dissimulerai point que des réflexions

Digitized by Google

tristes ont pu quelquefois me faire perdre l'espérance; c'est alors qu'il m'a été à propos de me souvenir des paroles consolantes qui sortirent de votre cœur le jour où ma sentence me fut lue : « Le moment de la vigueur, dites-vous, est passé ; soyez sûr que vous retrouverez dans votre Souverain toute la clémence que vous pouvez en attendre. » Ces paroles, je me les répète souvent dans la petite niche où je suis tenu renfermé et ce sont bien celles qui me font meilleure société. C'est pour vous dire que sans l'espérance, nous serions bien ici les êtres le plus tristement colloqués possible. Vous nous aviez flattés que notre sort s'adoucirait peu à peu ; il est bon que vous sachiez que nous sommes toujours au premier peu, à quelques nuances près, qui sont sans doute l'effet des bontés de M. le Commandant. Permettez-moi de vous faire l'aveu d'une pensée que sûrement vous trouverez naturelle, c'est qu'il est un peu dur pour nous d'être ici claquemures, privés de toute espèce de société et ne jouissant du grand air que d'une façon extrêmement limitée, tandis que le gentil M. Durand, l'auteur, le moteur, l'orateur des fêtes qui ont excité l'animadversion du Souverain, est renvoyé dans sa famille, où il jouit de toutes les douceurs dont nous sommes privés, hormis la liberté des promenades hors de chez lui.

LA MOTHE. »

VI

M. [illegible] se confirmant au dire de son ami, [illegible] Mothe dans le sens [illegible]. Il se heurta [illegible] à une résistance à laquelle, sans doute, il s'attendait [illegible]. Son interlocuteur se retrancha derrière [illegible] et [illegible] M. [illegible] modérant [illegible] suggérait M. [illegible] de la Mothe

devait s'attendre à se voir atteint par la peine du bannissement perpétuel.

Ce dernier fut sans doute excessivement affecté de cette alternative et il le laissa voir dans sa lettre à Maurice Glayre, datée du 20 juin 1792.

« Il n'en est pas moins vrai, disait-il, que LL. EE., en cédant à la *raison d'Etat*, ont prétendu suivre à notre égard les formes d'un gouvernement légal. C'est pour cet effet public qu'il y a eu instruction de procédure, défenseur, jugement, sentence, laquelle sentence a été communiquée aux villes du Pays. Quelle peut être l'opinion générale sur l'issue de notre jugement ? Vous m'accorderez que tout au moins elle la regardera comme la clôture d'un procès de sept mois ; vous m'accorderez qu'une sentence de vingt-cinq ans de prison mise en parallèle avec celle des derniers jugés, les déborde d'une manière si frappante qu'une telle disparate consacre l'opinion que nous avons été trouvés plus coupables que ceux qui ont souscrit une conjuration contre le Gouvernement. Quoique ce fait avoué n'ait été que l'erreur d'un moment, il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a rien de pareil dans ma procédure.

» D'après tout cela, je demande si nous ne sommes pas fondés à supplier très respectueusement LL. EE. de prendre en considération l'énorme différence des faits sur lesquels nous avons eu à répondre, *à côté de plusieurs raisons de justification*, et les faits à la charge des dernières sentences...

» Je crois avec vous que le moment actuel conseille de ne pas trop presser cette démarche, mais je crois qu'il est à propos d'y penser et même de s'en occuper pour la faire à temps convenable et dans la forme la plus propre à en assurer le succès. Voilà le précis de mes idées qui me semblent pouvoir s'amalgamer avec les vôtres. Et

Digitized by Google

peut-être le trouverez-vous mieux encore à Romainmôtier qu'à Lausanne, où vous n'avez pas trop eu le loisir de vous en occuper.

» J'ai une nouvelle idée à vous proposer relative à celle d'une commutation de peine. Si la raison d'Etat est telle qu'elle exige qu'en me faisant sortir d'Aarbourg, je subisse la peine d'un bannissement, me croiriez-vous digne de pouvoir offrir mes services à votre bienfaiteur le roi de Pologne, dans ce moment en guerre avec la Russie[1] ? J'avoue que je me sentirais la plus grande inclination à lui devouer tout ce qui peut me rester de zèle militaire ; la cause qu'il va défendre est trop belle, trop digne du caractère de grandeur qu'il a développé dans les diverses circonstances de son règne pour ne pas se sentir animé d'un sentiment de dévouement pour son service. C'est ce sentiment que j'éprouve qui m'engage à vous proposer cette idée et dans le cas que vous jugiez qu'elle puisse avoir son effet, c'est très sérieusement que je vous demande la grâce de m'en faciliter l'accomplissement. J'ai servi dix ans en Hollande et me suis retiré avec le rang de capitaine à l'armée. A mon âge, je ne [illegible] me trouver au-dessus de ce grade, mais, au [illegible] pour [illegible] employé d'abord [illegible] c'est ce que j'aurai [illegible] trop grande [illegible]

[illegible] me semble que j'ai [illegible]

[illegible]

Digitized by Google

» Bien loin de voir adoucir notre sort selon les espérances qui nous ont été données et que vous nous avez laissé vous-même, espérances confirmées encore par M. le Banneret Fischer, il en est tout autrement. Depuis que vous avez été ici, vous avez pu remarquer que je vous faisais mention dans mes lettres de quelques nuances plus favorables dans le changement de notre situation... Ces nuances consistaient en ce que notre porte-clef, qui nous accompagne pendant l'heure de promenade du matin et du soir, nous y laissait, dans les beaux jours, un peu plus longtemps et souffrait aussi qu'au travers des barreaux nous nous disions quelque chose, Rosset et moi. Je ne doutais point que ce ne fût un adoucissement consenti par M. le Commandant, ensorte que nous en jouissions et certainement sans en abuser, c'est ce que je puis dire avec vérité. Je le regardais aussi comme un effet de la lettre de M. Morlot. Hier, M. le Commandant nous a fait signifier des reproches sur ce que nous dépassions nos heures de promenade et de même l'intention où il était de se tenir collé à ses instructions.

» Vous sentez que ce redoublement de sévérité ne vient pas directement de M. le Commandant ; il serait incompatible avec l'opinion qui m'a été donnée de son caractère d'égalité d'humeur et de bonté, d'autant plus encore que notre conduite est trop en tout point ce qu'elle doit être vis-à-vis de lui et des égards que nous lui devons pour avoir encouru son mécontentement. Il est donc manifeste, quoiqu'il ne me l'ait pas fait dire, qu'il a reçu des ordres particuliers de se rendre plus strict dans l'exécution de l'instruction qu'il a reçue à notre égard du Conseil secret.

» De cette manière, notre situation reste infiniment triste et fâcheuse. Vous connaissez nos chambres, combien elles sont petites ; pendant les grandes chaleurs, aux

Digitized by Google

ne pouvons sortir de notre grilloir que pour passer dans un autre, car dans la petite enceinte où nous nous promenons, le seul endroit où l'on ait de l'ombre, est sous un avant-toit ; tout le reste est au grand soleil. Quand nous attendions l'heure de la promenade, c'était le soir, de manière à pouvoir atteindre un peu la fraîcheur. Actuellement, ce soulagement nous est ôté et c'est la seule douceur que nous avions, car nous sommes plus dénués des autres que nous ne l'avons été à Chillon et à Berne, où nous avions toujours quelques bons quarts d'heure, à Berne surtout, où nous avions les visites journalières de l'excellent M. Morlot et du bon pasteur M. Réal. Ici, nous n'avons rien ; je ne suis point étonné que M. le Commandant ne nous honore pas plus souvent de ses visites, parce que véritablement nos chambres sont si petites qu'il y est mal quand il y vient. Oserais-je vous demander de donner ces détails à M. le banneret Fischer ; il est membre du Conseil secret et peut mieux que personne influer au changement de notre sort. M. le Commandant m'a fait dire (car je lui dois cette justice) qu'il m'autorisait à faire toutes les démarches possibles pour le mettre à même de se livrer à la bonté de son cœur...

» LA MOTHE. »

Aarbourg, 30 juin 1792.

« Je vous rends grâce, mon cher et digne ami, de votre toute bonne lettre, qui est l'expression de votre excellent cœur. Je me reproche presque de l'avoir affecté par le triste tableau d'une situation qui n'éprouve aucun des changements qui pouvaient la rendre plus supportable. Dédommagez-vous de ce sentiment pénible par celui du bien que me fait la liberté que vous m'accordez d'épancher mes peines dans le sein de votre amitié. Il n'est pas

Digitized by Google

douteux que c'est déjà un grand soulagement et il m'est doux de vous le devoir.

» Depuis ma dernière lettre, j'ai eu l'honneur de voir M. le Commandant... Le résultat de cette conversation est qu'il souhaite que ses ordres soient changés, mais c'est à nous à le faire demander ; lui ne peut point le demander pour nous. D'ailleurs, je ne puis que me louer de la manière honnête avec laquelle il m'a fait la grâce de me parler, mais qui prouve d'autant mieux que les douceurs ne peuvent être accordées que par le Conseil secret. En voilà bien assez sur ce chapitre ; je veux tâcher de ne pas vous en ennuyer davantage.

» Pour ce qui est de la grande question, je crois que nous sommes d'accord, si vous entendez qu'il faut seulement laisser un peu reposer les têtes, sans néanmoins différer trop puisque alors notre silence pourrait être considéré dans l'opinion publique comme une preuve de notre culpabilité et vis-à-vis de LL. EE. mêmes, manifester une sorte d'insensibilité sur leur animadversion à notre égard. Un être sensible ne doit-il rien à la défense de soi, de sa réputation et pour le recouvrement de ses droits civils et sociaux ?

» De plus, considérez, je vous en prie, que les circonstances qui ont pu déterminer le Souverain à montrer de la sévérité dans leur sentence vis-à-vis de nous, sont devenues très différentes qu'elles ne l'étaient dans le moment où nous avons été sentencés. Alors, il n'était pas question de ceux contre lesquels les dénonciations de M. Durand ont dirigé de nouvelles informations de procédures qui ont présenté des faits d'une nature trop marquante pour que le contraste avec ceux sur lesquels nous avons été jugés ne soit par conséquent des plus frappants. Dans tout cela, vous voyez que je ne cherche pas seulement à m'appuyer sur ces grands principes de liberté

Digitized by Google

civile, d'après lesquels tout citoyen a le droit de penser que les lois devant lui assurer sa liberté naturelle, elle ne peut être dans aucun cas sacrifiée anx circonstances. Non, je laisse toutes ces idées, dont l'esprit se nourrit quand il les trouve, mais qui ne peuvent rien dans le moment actuel. Je conjecture, d'après ce que vous avez la bonté de me dire, que vous pourriez bien avoir encore écrit à M. Morlot, mais aussi longtemps qu'il sera à Bâle, je ne sais trop si ses occupations militaires lui laisseront le loisir de penser beaucoup à ce qui tient tant à cœur aux prisonniers d'Aarbourg ; je crois donc que nous ne devons y compter précisément qu'à son retour. Pour lors, je suis bien persuadé qu'il nous aidera de tout ce qu'il pourra et je regarderai toujours comme un grand avantage de l'avoir pour ami. Il est encore une autre personne qu'il ne faudra pas négliger, c'est M. Freudenreich, qui a plaidé notre cause avec tout l'intérêt qu'elle a pu lui inspirer, et si le succès n'y a pas répondu, ce n'est pas à lui que l'on doit s'en prendre, assurément, puisque de l'aveu de chacun, jamais on n'a mieux plaidé. Dans le cas qu'on voulût faire passer à Berne une requête pour quoi qu'on voulût demander, il me semblerait très naturel qu'on sollicitât auprès de lui ses bons offices qui nous serviraient d'autant mieux qu'il connaît à fond toute notre affaire et qu'à côté de ça, il a ce crédit que doit avoir à Berne un homme qui a autant de mérite et de talents ; actuellement, je sais qu'il est à Plombières, mais à son retour, il me paraît que ce sera le cas de lui proposer nos idées sur tout cela... LA MOTHE. »

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

Digitized by Google

LES ANCIENNES RELATIONS DE LA SUISSE ET DE L'ITALIE

Le mémoire suivant date du 6 novembre 1800. Il fut écrit sous la direction du Vaudois Louis Bégoz, ministre des relations extérieures de la République helvétique. Un certain nombre d'autres travaux du même genre datent de cette époque: ils devaient servir à établir la situation internationale de la Suisse telle qu'elle résultait des anciens traités et alliances, en vue de la revision de la constitution helvétique et de la conclusion prochaine de la paix entre la France et l'Europe, à la suite de la guerre de la Seconde coalition. Ces divers mémoires devaient surtout être utilisés par Maurice Glayre, qui était envoyé à ce moment-là en mission extraordinaire à Paris, auprès du Premier consul Bonaparte, par la Commission exécutive dont il faisait partie. C'est dans les papiers de cet homme d'Etat que M. Savary, instituteur à Arnex, a trouvé ce travail, qu'il a bien voulu communiquer à la *Revue historique vaudoise.* Nous le remercions de sa bienveillance et nous espérons que son exemple trouvera beaucoup d'imitateurs.

Après avoir présenté les grands rapports existants entre la France, l'Empereur, la Maison d'Autriche dans sa qualité de possessionnée en Allemagne, et une partie ou la totalité de l'Helvétie, je dois encore considérer celle-ci dans ses relations principales avec les ducs de Milan, de la Maison de Visconti, de celle de Sforza, de celle de France et de celle d'Autriche ; avec la Maison de Savoie, avec la République de Venise ; avec le St-Siège ; avec le royaume de Naples, et même avec l'ordre de Malte. Je n'ai trouvé dans mes recherches aucune liaison directe avec d'autres Etats italiens, comme avec Gênes, avec le Grand Duché de Toscane ; j'ai entrevu seulement quelques légers rapports avec la petite République de Lucques, dont je n'ai pu me procurer le principe écrit: mais ce sont de ces faibles détails et d'une mince conséquence, ainsi que le seraient

Digitized by Google

ceux sur quelques liaisons d'habitude ou de commerce (non stipulées par des actes publics) avec les Toscans et les Génois, que cependant je rechercherai dans la suite, pour peu qu'il y soit attaché de l'importance.

DUCHÉ DE MILAN

Nous comptons cinq guerres du Milanais entre les Suisses et la maison de Sforza, depuis l'année 1410 jusqu'au mois de mai 1479. Elles eurent pour principe un Land-Recht ou traité d'union que les cantons d'Uri et d'Unterwald avaient fait, en 1404, avec les habitants de la vallée de Livinen, à l'effet de se montrer ouvertement leurs protecteurs. Jean-Marie Visconti en témoigna son ressentiment aux Livniens en les vexant de toute manière, et aux deux cantons en faisant subir à leurs marchands toute sorte de procédés [illegible] Les deux Pays mirent des troupes sur pied, s'emparèrent de Bellinzona, et [illegible] des cantons de Schwyz, de Zug et [illegible] Mais [illegible] fut mis aux fers [illegible] par la perfidie [illegible] Les 5 cantons avaient rassemblé des troupes, [illegible] le Rhône en [illegible] et repassèrent les [illegible] de la [illegible] aux villes [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

des dégâts dans le comté de Bellinzone, ainsi que dans la vallée de Domo-d'Ossola, et à reconquérir, avant de repasser les monts, la vallée de Livinen qu'ils cédèrent au canton d'Uri.

La ville de Domo-d'Ossola fut reprise par escalade le 21 septembre 1425. Les confédérés se portèrent de là sur Bellinzone. Une trève de neuf mois fut alors conclue dans laquelle le duc s'engagea à payer aux Suisses 30,000 florins du Rhin, et à laisser aux trois cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald la possession de la ville et vallée de Domo-d'Ossola, et celle de la vallée de Livinen jusqu'à la paix générale. Enfin Marie Philippe Visconti conclut, le 12 juillet 1426, une paix perpétuelle avec le Corps helvétique. Uri rend la vallée Livinienne au duc moyennant 8000 florins du Rhin, et de concert avec Schwytz et Unterwald, celle de Domo-d'Ossola ainsi que la ville, moyennant 24,000 florins du Rhin. Le passage libre depuis les limites d'Uri et du Valais jusqu'à la ville de Milan, est accordé aux confédérés pour dix années. Le duc s'engage à faire donner des escortes aux voyageurs et commerçants suisses qui viendraient dans ses Etats, où ils seraient libres de tout droit de transit et de péage, hormis de celui qui est nommé dans le traité *Sosta Bérizona,* et du péage de Locarno. Les parties contractantes, en se promettant une amitié étroite, garantissent de tenir en bon état les routes respectives qui conduiront de Milan aux Etats confédérés, et de mettre à l'abri de toute recherche et procès vexatoires ceux qui auraient embrassé la cause du duc et des Etats helvétiques.

En 1447, Uri s'empara de nouveau, et sans prétexte, de la vallée de Livinen, qui se soumit volontairement à cet Etat sous la réserve des mêmes indemnités qu'il avait accordées à la vallée d'Urseren. Uri fut soutenu dans cette invasion par Schwytz, Unterwald, Zug et Glaris. Le Sénat de Milan, régent du duché en 1449, donna les mains à une transaction d'après laquelle le canton d'Uri obtint la vallée Livinienne qu'il a toujours conservée depuis.

François Sforza et sa femme Blanche Visconti ayant été reconnus, en 1450, les souverains légitimes du duché, et Blanche étant devenue Régente pour son fils Galcos Marie, elle crut affermir sa famille dans la principauté de Milan en faisant avec le Corps helvétique, en 1467, au nom de son fils, un traité d'alliance perpétuelle, célèbre depuis cette époque sous le nom de Capitulat de Milan, et tracé sur le modèle de celui de 1426. On s'y promet à jamais une amitié inébranlable, qui ne pourra être violée ni directement ni indirectement, et qui s'opposera à tout ennemi qui voudrait passer sur le territoire d'une des parties contractantes pour aller attaquer l'autre. L'on donnera des secours mutuels, à la vérité non stipulés

Digitized by Google

d'une manière précise, à celle des parties qui les requerra contre tout acte hostile étranger. Ce traité règle quels arbitres devront être choisis, en cas de discussion et procès entre les souverains contractants ou entre les sujets des deux souverainetés. Les Suisses ne payeront d'autres péages dans les Etats du duc, que celui exigé sur les fosses, *ad fossata,* de la ville de Milan. Enfin la possession de toute la province *Léventine* (Livinienne) est cédée à Messieurs d'Uri sous la simple investiture du Chapitre de la grande Eglise de Milan. J'ai trouvé au reste dans *Lunig* un traité passé en 1441 entre Philippe Marie Visconti et le canton d'Uri, où ce duc lui cédait la partie de la vallée Léventine jusqu'à la rivière Biaschina, et lui accordait libéralement, à cause de la bienveillance de ce canton, *consederatâ Benevolentiâ,* une somme de 3000 ducats. Je ne dois pas passer sous silence que François Sforza, époux de Blanche, avait fait avec les Valaisans en 1454 un traité d'amitié et d'alliance dans lequel les deux parties se promettaient de ne jamais se molester réciproquement, de se confédérer même contre leurs ennemis, de donner sûreté et protection aux marchands et passagers qui iraient sur les territoires respectifs. Ce traité devait durer 25 années.

En 1478, Prosper Colonna, nonce de Sixte IV, put engager, sous de bien légers prétextes, les cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald à déclarer la guerre à la veuve de Galéas Sforza. Les confédérés de ces trois Etats leur accordèrent des contingents de troupes; ils se disposaient à presser vigoureusement les troupes milanaises contre qui elles avaient eu un premier succès[1], lorsque Louis XI ménagea entre les belligérants un traité de pacification qui eut lieu au mois de mai 1479. Ce traité ne fit que confirmer ceux de 1426 et 1467. Mais la duchesse de Milan s'y obligea de plus à payer 2400 ducats aux Suisses pour les frais de la guerre.

Louis XII étant devenu duc de Milan du chef de Valentine Visconti son aïeule, il fit, soit en qualité de roi de France, soit en celle de duc de Milan, un traité avec les Suisses à la date du 16 mars 1499 où il déclare qu'il ne met point au nombre de ses alliés Louis Marie Sforza, dit le Maure, et ses héritiers. Après s'être rendu maître de celui-ci au mois d'avril 1500, le monarque, fièrement menacé par les Suisses d'une guerre sanglante, céda, en 1503, en toute souveraineté, la ville et le comté de Bellinzone aux cantons de Schwytz, Uri et Unterwald, et renouvela avec le Corps helvétique le Capitulat de Milan, le 16 Juin de la même année.

[1] La victoire de Giornico, remportée le 28 décembre 1478.

Digitized by Google

L'Empereur Maximilien Ier étant entré en guerre avec Louis XII, les cantons se virent dans une circonstance très embarrassante. Le fameux cardinal de Sion [1] parvint à en aliéner plusieurs du parti de la France, et le pape Jules II, dont il était le légat, voulait placer au duché de Milan Maximilien Sforza, fils de Louis le Maure. Ce pontife, pour flatter les Suisses, leur accorda le titre imposant de *défenseurs du St-Siège,* et parvint à faire avec eux une alliance offensive et défensive dont nous parlerons à l'article du pape.

Les Suisses aliénés de Louis XII firent le 22 Avril 1512 un traité avec l'Empereur qui contenait les 4 clauses suivantes :

1° Si les troupes suisses parvenaient à conquérir le Milanais pour Maximilien Sforza, celui-ci payerait aux cantons et Etats coalisés 30,000 ducats pour les frais de l'expédition, et 5000 ducats annuels de subside aux 10 cantons.

2° Le duc Maximilien devait ratifier le Capitulat de Milan sur le pied que cette dernière convention avait été renouvelée avec Louis XII en 1503.

3° Les troupes suisses qui seraient accordées au duc Maximilien après son rétablissement dans ses Etats seraient payées sur le même pied qu'elles l'auraient été par le roi de France en 1499.

4° Le duc Maximilien céderait aux 12 cantons, pour toujours et en toute souveraineté, les villes et districts de Lugano, Locarno. Mendrisio et Val Maggia, avec *leurs dépendances.*

L'armée nommée de la 1re ligue dans laquelle les Suisses entrèrent en vertu du traité ci-dessus, ayant pris Crémone en 1512, le baron de Hohensax qui était à la tête de ces Suisses, s'opposa à ce qu'il fût pris possession de cette ville au nom de la République de Venise, le traité de Trèves qui venait d'être conclu voulant que toutes les places qui seraient reconquises dans le Milanais fussent remises à Maximilien Sforza. Ce chef helvétien s'y rendit maître d'un grand nombre de places, et s'empara aussi de tous les districts cédés aux 12 cantons par le dernier traité. Ces Etats reçurent ensuite 200,000 ducats qui devaient être partagés entre eux d'après un traité d'alliance conclu le 3 octobre de la même année entre le Corps helvétique et Maximilien Sforza. Suivant ce traité conclu à Baden, le duc devait payer aux 12 cantons un subside annuel de 40,000 ducats. La souveraineté de la ville et comté de Bellinzone était cédée à perpétuité au canton d'Uri. Le duc cédait cette même souveraineté aux 12 cantons, sur les districts de Lugano, Locarno, Val Maggia et sur la ville et vallée de Domo-d'Ossola, mis très

[1] Matthieu Schinner.

Digitized by Google

naturellement à la place de Mendrisio. La liberté de trafiquer dans le Milanais était accordée à tous les Suisses avec exemption de toute espèce de droits, péages et impôts. Le duc s'engageait à ne se servir des troupes suisses pour la défense de ses Etats, et de n'en lever en Suisse qu'avec l'agrément des cantons, au pied, fixé par le traité de Trèves, de huit florins du Rhin par mois pour chaque soldat, et les officiers en proportion. Ce présent traité devait durer pendant toute la vie du duc de Milan, et cinq ans après sa mort.

Les Suisses commandés par Hohensax eurent l'honneur, malgré les intrigues des plus grandes puissances, d'installer Maximilien Sforza dans ses Etats. Il les pria de le recommander à la bienveillance des cantons.

Mais Léon X ayant fait reconnaître aux Suisses qu'il ne fallait pas continuer à se montrer ennemis de Louis XII, ceux-ci se réconcilièrent avec le monarque, et dans le traité qu'ils conclurent ensemble en 1514, le roi s'engage à n'entreprendre aucune guerre contre Maximilien Sforza, et les Suisses s'engagent à obliger ce duc à restituer au roi la seigneurie d'Asti, l'Alexandria et le Tortonais, Valence et son district, domaines qui formaient l'apanage de son aïeule Valentine Visconti. Ils promettent même d'aider ce prince à recouvrer la ville et seigneurie de Gênes.

François Ier, après la mort de Louis XII, ayant voulu engager les cantons à l'aider à reconquérir le Milanais, en fut noblement refusé : ils confirmèrent, au contraire, en 1515, dans un traité avec l'Empereur et Ferdinand le Catholique, leurs engagements de maintenir Maximilien Sforza dans ses Etats.

Ce fut au mois de septembre de la même année 1515, que se livra la célèbre bataille de Marignan, à la suite de laquelle le faible et l'irrésolu Maximilien Sforza fit un traité le 4 octobre avec le roi de France, où il était stipulé que le duc passerait le reste de ses jours en France et que le roi payerait au Corps helvétique les subsides et solde de ses troupes qui lui étaient dûs par le duc Maximilien. Enfin le 27 novembre 1516, les cantons, divisés entre eux sur l'appui qu'ils devaient donner à l'Empereur et au roi de France, se réunirent pour signer avec ce dernier un nouveau traité de paix perpétuelle déjà agréé au mois de novembre de l'année précédente, par les cantons de Berne, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, ainsi que par le Valais et la ville de Bienne, Par ce traité de 1516,

1° Tous les privilèges seront continués aux Suisses dans tous les Etats que le roi possède et qu'il pourra acquérir à l'avenir.

Digitized by Google

2° L'union la plus sincère règnera entre les parties contractantes, ainsi que l'oubli de toute animosité précédente.

3° Les privilèges et franchises des marchands suisses leur seront confirmés.

4° Le roi pardonnera à tous ceux qui ont suivi le parti de Maximilien Sforza.

5° Sa Majesté confirme les privilèges et immunités accordés par les ducs de Milan aux habitans de Lugano, Locarno, Val Maggia et Mendrisio, ainsi qu'à ceux de la Valteline et comté de Chiavenne; il faut observer ici qu'au printemps de 1516 Maximilien Sforza avait de nouveau échangé contre Mendrisio, la ville et vallée de Domo-d'Ossola cédées par les Suisses.

Les cantons étaient maîtres de rendre les quatre bailliages italiens en recevant en échange une somme de 150,000 écus d'or; mais ils préférèrent en conserver la possession souveraine.

6° Les cantons de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald conserveront l'entière souveraineté de la ville et comté de Bellinzone, selon le traité de 1503.

7° Ce traité doit être perpétuel entre la couronne de France et le Corps helvétique.

François Ier renouvela avec les Suisses, en 1521, un traité en prenant toujours le titre de duc de Milan : il convient avec eux des secours qu'ils doivent lui fournir dans toute guerre à raison de ce duché contre tout prince quelconque.

Mais la fortune de l'Empereur Charles V ayant prévalu, et ce prince s'étant emparé du duché de Milan comme d'un fief impérial, à la mort du dernier mâle de la Maison de Sforza, il le conféra en cette qualité à son fils Philippe, roi d'Espagne, par un acte de donation daté de Bruxelles le 15 octobre 1540. Il avait déjà déclaré dans son traité de 1521 avec Léon X, que c'était *ob cupiditatom Francorum toti italiae dominandi* qu'il voulait conserver ce duché, qui lui appartenait à toutes sortes de titres. Ce fut donc, comme suzerain du duché de Milan, qu'en 1552 il fit avec le Corps helvétique un nouveau capitulat qui renferme les clauses suivantes :

1. Les Suisses pourront, dans toute l'étendue du duché de Milan, acheter toute sorte de marchandises, de bétail, de meubles, de denrées et de comestibles, sans payer aucune redevance; mais à la charge qu'ils n'achèteront point du froment, du seigle, ou autres grains pour les vendre dans le pays; et seulement pour les transporter en Suisse par le chemin le plus court.

2. En temps de cherté et de pénurie de grains, cette liberté indéfinie cessera; mais la bienveillance impériale accordera néanmoins

Digitized by Google

par année deux cent mille mesures, *moggio*, de grains aux Suisses, savoir cent mille mesures de froment, cinquante mille mesures de seigle, et cinquante mille mesures de *miglio* ou mélange de l'un et l'autre grain.

3. Les Suisses pourront faire passer par le duché de Milan la quantité de sel qui leur est nécessaire, et qu'ils auront acheté en Allemagne, ou ailleurs. Que si les circonstances empêchaient les Suisses d'en acheter dans l'étranger, le Gouvernement en vendrait à un prix modéré aux Suisses, en tant néanmoins que le Milanais en eût d'ailleurs assez pour son usage. Ces sels divers ne seront point grevés de péage et d'impôts.

4. Tous les Suisses pourront passer dans le duché de Milan, y porter les matières brutes de leur pays, sans payer d'autre droit que celui qui est établi à la porte neuve de Milan. Les bœufs, chevaux et bestiaux nés sur le territoire Helvétique seront même exempts de ce droit.

5. On [illegible] les propriétaires à prendre [illegible] le péage.

6. On [illegible] les [illegible] les marchandises [illegible] les deux pays [illegible]

7. [illegible] à [illegible] [illegible] commerce. [illegible]

8. [illegible] une [illegible] [illegible] [illegible]

Enfin lors de la guerre pour la succession d'Espagne, en 1702, les cantons catholiques renouvelèrent ce capitulat, malgré les sollicitations de la Maison d'Autriche qui, d'après les traités faits avec Philippe V roi d'Espagne, est ensuite rentrée en possession paisible du duché de Milan. Je ne connais d'autre renouvellement de capitulat avec cette Maison, que celui qui eut lieu pour les trois ligues Grises. Ce capitulat particulier fut remis en vigueur par les soins actifs des Salis, spécialement des Salis Marschlins vers l'année 1763 ; et ce renouvellement fut une des principales causes pour lesquelles les Vénitiens renoncèrent décidément vers le même temps à toute alliance avec les Grisons.

Après avoir détaillé d'une manière assez étendue les relations de l'Helvétie avec le duché de Milan, j'en conclus que nos négociations prochaines, en ce qui concerne notre voisinage de la République Cisalpine [1], doivent aboutir à obtenir la continuation de nos privilèges et immunités dans le Milanais, le renouvellement de nos droits d'exemption pour tous les péages, un seul excepté, à la porte de Milan, la liberté de vendre nos toiles, nos fromages et nos bestiaux sans être taxés d'impôts, l'extradition du sel et des denrées et comestibles en tout temps, et du moins une certaine quantité de grains dans les temps de cherté et de disette, enfin la facilité des communications par des routes bonnes et bien entretenues. Un autre objet de négociation en faveur de nos possessions italiennes, serait de pouvoir acquérir, pour indemnité des pertes immenses essuyées dans notre territoire italien, ou par voie d'échange, la vallée et la ville de Domo d'Ossola. Si l'on considère la topographie de cette petite contrée, l'on verra qu'elle s'enfonce en formant un angle très aigu, entre le pays du Valais et l'ancien bailliage de Locarno, ce qui occasionne souvent des litiges et apporte de graves entraves à la liberté du passage des marchandises. A la simple inspection des lieux, il semble qu'il serait sage d'en revenir à peu près à l'ancien arrangement qui mettait le pays de Domo d'Ossola dans le territoire helvétique. J'ai cru en conséquence qu'on pourrait obtenir une ligne frontière qui partirait de Brissago dans l'ancien bailliage de Locarno, envelopperait les villages de Calasia, Ceporomello, Peretto, et viendrait aboutir au dessous de Matt [2] au

[1] On sait que la République cisalpine avait été formée ensuite de la prèmière campagne de Bonaparte en Italie, avec les territoires de l'ancien duché de Milan et la Valteline enlevée aux Grisons. Elle fut reconnue par l'Autriche au traité de Campo Formio, conclu le 17 octobre 1797 — [2] Zermatt.

Digitized by Google

pays du Valais. Quand même il serait absolument nécessaire pour obtenir ce bornage de l'Helvétie, de céder l'ancien bailliage de Mendrisio en échange, je crois que nous y gagnerions encore. Mais cet échange ne devrait être proposé qu'à la dernière extrémité, à cause des avantages de la proximité de cet ancien bailliage avec la ville de Como, et le lac qui porte son nom.

SAVOIE ET PIÉMONT

La Maison de Savoie est la plus ancienne avec laquelle Berne ait contracté alliance, et il y a plus de trois siècles qu'elle est également alliée avec quelques autres cantons.

Dès l'année 1230, Berne, inquiétée par des seigneurs puissants, se mit sous le protectorat de Thomas Ier, comte de Savoie, qui fut regardé avec raison comme le restaurateur magnanime de l'existence de cette ville et dont le protectorat et le zèle furent transmis à son fils Amédée IV. Les Bernois furent bientôt en état de reconnaître ces bienfaits en faisant partir un corps d'élite de 800 hommes pour secourir Amédée contre le dauphin de Vienne; et lorsque la guerre de ces deux princes fut terminée, ils contractèrent avec ce dernier une alliance perpétuelle qui fut renouvelée avec Philippe Ier en 1269, et en 1286 avec Amédée V. Celui-ci se chargea en 1291 du protectorat de Berne qu'il reconnut pour son alliée, et dont il fut déclaré combourgeois. Edouard Ier, Louis-Amédée II confirmèrent l'alliance avec le canton. Ce fut en vertu de cette alliance qu'en 1384 Amédée VII envoya 4000 hommes aux Bernois pour agir ensemble contre le comte de Kybourg; qu'en 1428 Berne fournit 3000 soldats à Amédée VIII, contre le comte d'Armagnac, et qu'en 1454, elle accorda le même nombre d'hommes à Louis Ier contre Charles VII, roi de France.

En 1478 Berne engagea les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Glaris, et les villes de Fribourg et de Soleure, à contracter une alliance perpétuelle avec la Maison de Savoie. Ce traité fut signé à Chambéry le 10 Août, et le duc Philibert Ier y obtint alors la restitution du Pays de Vaud conquis en 1476 par les Bernois sur le comte de Romont. Charles Ier renouvela avec ceux-ci, en 1483, son traité d'union et de combourgeoisie perpétuelle, et le canton de Fribourg y accéda. Philibert II et Charles III le renouvelèrent également. Celui que Philibert II conclut le 27 mars 1498 contient les stipulations suivantes qui ont été les premières bases de tous les traités passés depuis entre les cantons et la Maison de Savoie.

Digitized by Google

Philibert promet pour lui et pour ses successeurs de secourir à ses dépens les cantons de Berne et de Fribourg contre quiconque les attaquerait. Les limites de la Suisse y sont déterminées par celles des diocèses de Sion, Lausanne et Genève ; et du côté de la France l'on y donne expressément le Pierre Pertuis pour une des frontières helvétiques. Berne et Fribourg y promettent également d'aider à leurs dépens le duc de Savoie un mois après sa réquisition contre quiconque l'assaillirait ou le provoquerait. Les secours respectifs seront proportionnés à la nature de la guerre. Les cantons resteront neutres dans les guerres du duc avec les Valaisans. Les contractants se prêteront des secours mutuels contre leurs sujets rebelles, et nul d'entr'eux ne favorisera l'ennemi étranger ni ne lui donnera passage sur le territoire respectif. La liberté de ce passage est stipulée pour les sujets des deux parties contractantes. Les marchands suisses pourront trafiquer en sûreté dans les Etats du prince, et nul nouveau péage ne sera établi sur les voyageurs et commerçants dans le territoire des trois souverains. Dans les affaires litigieuses, l'acteur sera obligé de s'astreindre à la loi générale *sequi forum rei*. Les parties en contestation pourront se choisir des arbitres ; mais tout arbitrage devra être terminé dans un mois, ainsi que celui qui serait donné par un sur-arbitre. La procédure criminelle est réglée entre les sujets des Etats contractants.

Mais la bonne intelligence qui avait si longtems duré entre la Maison de Savoie et le canton de Berne se refroidit en 1527, à raison des différends du duc Charles III et de Genève, alliée avec Berne et Fribourg l'année précédente par un traité perpétuel de combourgeoisie et d'alliance offensive et défensive. Il en résulta une guerre dans le Pays de Vaud, très heureuse pour ces deux cantons. Les autres Etats de la Suisse s'étant entremis par leurs députés pour la terminer et s'étant munis des pleins pouvoirs de Berne, Fribourg et Soleure, ces députés conclurent avec Charles III de Savoie le traité dit de St-Julien, ratifié le 30 novembre 1530, dont voici les principales clauses :

L'armée alliée doit quitter les Etats du duc et celui-ci payera aux cantons belligérants 21,000 écus d'or pour frais de l'expédition. Berne et Fribourg restitueront au duc leurs conquêtes au Pays de Vaud. On éclaircira dans un congrès à Payerne les droits de la Maison de Savoie sur Genève. Si le duc rompt cette convention, tout le Pays de Vaud sera dévolu au même instant en toute propriété et pour toujours aux cantons de Berne et de Fribourg. Mais d'un autre côté, si les deux cantons rompent la pacification, ils seront forcés de renoncer à leur alliance avec Genève, à la livrer

Digitized by Google

[illegible] à la [illegible] et à la restitution de [illegible] à raison de cette guerre. Les députés de tous les Etats suisses assemblés à Payerne adjugent à Charles III le vicariat [illegible] dans la ville de Genève.

A suivre.

LES VENDANGES A LA COTE EN 1763

M. Fritz Chabloz a bien voulu communiquer à la *Revue historique* une longue lettre inédite dont voici quelques fragments intéressants. Ils sont relatifs surtout aux vendanges de l'année 1763 et au prix des principales denrées à la même époque. On pensera, sans doute, en lisant cette ancienne correspondance, que si les vignerons se plaignent quelquefois aujourd'hui des intempéries qui entravent leurs travaux d'automne, ils ne doivent cependant pas trop regretter sous ce rapport les vendanges du « bon vieux temps. »

On trouve dans cette lettre un style et des locutions trop pittoresques pour que je me permette d'y apporter aucun changement.

Aubonne, ce 27 décembre 1763.

A Monsieur Bezencenet, Notaire, Assesseur et Justicier du Val de Travers, à Beauvresse *(sic)*.

Monsieur, mon plus cher ami.

... Aujourd'hui que je me trouve rétabli de mes fatigues [1], je commence mes œuvres par la douce satisfaction de m'entretenir avec vous.

J'ai assez fréquemment vu des gens qui venaient du Val de Tra-

[1] Les vendanges une fois terminées — et elles avaient duré fort longtemps cette année-là — l'auteur de cette lettre était aller faire des recouvrements de censes dans une trentaine de villages, pour le compte de quelques familles bernoises. Il était rentré « accablé, fatigué et sur les dents.»

Digitized by Google

vers et qui m'ont appris de vos nouvelles et que vous aviez fait des vendanges qui n'ont pas produit du nectar.

Quant à nous, dans toute La Côte, on a fait de riches et abondantes vendanges. Les Allemands sont venus et viennent journellement, avec leurs grosses culottes pleines de *louis*, qui en achètent quantité à raison de 17, 18 et 19 écus blancs le char de 400 pots de Berne.[2]

Nos vins sont forts et violents, mais ils ne sont pas doux; ils donneront d'excellents vins de garde; quoiqu'ils ne soient pas doux, nos paysans et autres s'en soûlent comme des pourceaux. Les vins vieux ont un peu renchéri; ils se vendent actuellement de 30 écus blancs à 100 livres les 400 pots de Berne.

Ce fut le samedi 19 novembre, alors que nous n'avions pas tout vendangé, qu'il vint une neige d'environ un pied et ensuite une bise et gel si forts que l'on ne savait où se cacher, — qui a duré jusqu'au dimanche 27, que le temps a radouci et que l'on a recommencé de vendanger parmi la neige, et continué jusqu'au jeudi 1er décembre, que l'on a achevé; sauf M. le Capitaine Michon qui a encore actuellement environ une brantée de raisin dans un fond, à côté d'une haie où il s'était ramassé environ 11 à 12 pieds de neige qui n'est pas encore entièrement dissipée et qui restera, pense-t-on, jusqu'au printemps.

Vous me demanderez si ce vin gelé sera bon. Oui, Monsieur; sitôt que les raisins de La Côte sont bien mûrs, ils ne craignent point le gel, qui radoucit et bonifie le vin; ensorte que ce vin-là est plus doux que l'autre, mais il y en a la moitié de moins.

Nos moissons dans tout le pays ont été abondantes en paille: mais les froments, blés et carêmes ne grainent pas, ainsi que tout, généralement. On n'aura pas plus de grains que l'année passée. Le beau froment se vend 16 à 17 batz; le messel, 13 à 14; l'orge 10 batz; l'orgée 6 à 7 batz; l'avoine 5 à 5 1/2 batz...

Adieu, mon très cher ami; tout à vous,

BARRELET.

---

[2] Ce prix était bien au-dessous de la moyenne Le manuscrit Tapernoux, de Vevey, qui indique le prix du vin de 1738 à 1815 ne note que quatre années dont les prix soient inférieurs à ceux de 1763. Le prix moyen de 71 années, de 1738 à 1808, fut de 100 francs le char; le prix de 1763 fut de 53 francs.

Digitized by Google

Le **colonel de Weiss,** le dernier bailli de Moudon, est certainement une des figures les plus originales de l'époque de l'émancipation vaudoise. C'est une de celles aussi qui attirent le plus souvent l'attention des chercheurs. L'étude de ce caractère qui tient de l'homme de guerre, du diplomate, du philosophe et de l'écrivain, est certainement une des plus attachantes mais aussi des plus difficiles. M. H. Warnéry lui a consacré, il y a quelques années, dans la *Bibliothèque universelle,* un certain nombre de pages pleines d'intérêt [1]. Un des meilleurs historiens de la Suisse allemande, M. J. Strickler, vient d'écrire à son tour une longue biographie du colonel de Weiss, très complète et très documentée. [2]

M. Strickler était très bien placé pour étudier la figure originale du « Bailli philosophe » comme l'appelait M. Warnéry. Ancien archiviste à Zurich, il s'occupe depuis un certain nombre d'années de compulser, de classer et de publier les documents principaux que renferment les archives fédérales sur l'époque de la Révolution et de la République helvétique. Il est à même par conséquent de connaître mieux que tout autre les actes et la conduite des hommes qui jouèrent un rôle dans notre pays pendant ces années malheureuses à bien des égards.

Enfant naturel, plus tard légitimé, le futur bailli de Moudon naquit à Yverdon le 6 mai 1751. Sa vie fut certainement une des plus mouvementées de son temps. Tour à tour soldat et officier au service étranger, prisonnier d'Etat dans son propre pays, membre du gouvernement de Berne, écrivain fort goûté en France et en Suisse, admirateur passionné des principes de 1789, et enfin bailli de Moudon, il fut chargé par LL. EE., comme on le sait, de la défense du Pays de Vaud contre les Français et les Patriotes, au mois de janvier 1798. Au lieu de combattre, il publia une volumineuse brochure, d'ailleurs pleine d'esprit et de bon sens, pour recommander la conciliation, et écrivit des proclamations emphatiques.

A Yverdon même, où il avait son quartier général [3], les Patriotes

[1] Livraison de septembre 1891.

[2] *Franz Rudolf von Weiss* (1751-1818) von Joh. Strickler, dans la *Neujahrs-Blatt des Litterarischen Gesellschaft Bern auf das Jahr* 1897. Berne, Wyss.

[3] Il était logé avec son état-major à l'Hôtel de l'Aigle royal où se trouve aujourd'hui la Préfecture et, pour peu de temps encore, l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Digitized by Google

se demandaient quelles étaient ses intentions et ce qui se passait. « On ne voit rien de clair, disait une lettre du 25 janvier datée de cette ville, le général ne sait lui-même que faire, ni son état-major, ni son commissaire des guerres, ni son capitaine d'artillerie, enfin ni personne; c'est du moins ainsi que j'en juge d'après une multitude de faits, de mandats qui s'écrivent à la secrétairerie baillivale et qui ne paraissent pas, de proclamations qui s'impriment, etc., qu'on n'ose répandre; on donne des ordres, on les révoque... Le major Pillichody est à se promener sur la place en garde-habit, comme si de rien n'était. »

Après avoir perdu beaucoup de temps, de Weiss dut évacuer le Pays de Vaud sans combattre et il sembla avoir voulu reprendre à son profit en la modifiant un peu, la fameuse lettre de César au Sénat romain : *veni, vidi, fugi.*

L'ex-bailli de Moudon dut se retirer en Allemagne devant la réprobation générale, et c'est là qu'il écrivit sa défense sous forme de brochure : *Du début de la révolution suisse.* Deux ans plus tard, il reparut en Suisse à l'époque de la conclusion du traité de Lunéville et envoya à Bonaparte une lettre ouverte, aujourd'hui peu connue et dont M. Strickler donne la fin : « Grand homme, disait-il au Premier Consul, la paix paraît se conclure. L'indépendance de la Suisse est promise. Une nouvelle Constitution doit la précéder. Le vrai peuple helvétique en suspens jette un coup d'œil de terreur sur le passé et s'inquiète sur l'avenir. Il craint quelque brusque décision qui consolide sa perte... » Il continuait en adjurant le Premier Consul à user de sa toute puissance pour ramener la Suisse aux anciennes formes de gouvernement. Il est presque inutile d'ajouter que Bonaparte ne tint guère compte des demandes que lui faisait le « général Weiss au nom des plus vrais amis de la Patrie ». Le bailli philosophe vécut dès lors dans l'obscurité et termina ses jours à Nyon d'une manière bien malheureuse.

Il est grandement désirable qu'une personne de bonne volonté mette le travail de M. Strickler à la portée de tout le public romand par une bonne traduction française.

— De la **Correspondance** échangée en 1815 **entre le Tsar Alexandre Ier et Mme de Staël** [1], nous extrayons les lignes suivantes relatives à la Suisse:

Mme de Staël écrit à Alexandre, de Coppet, en date du 8 juin 1815 : « La Suisse aussi se flatte, Sire, d'obtenir de Votre Majesté l'appui libéral dont elle a tant besoin. Le pays souhaite la neutra-

[1] *Revue de Paris,* 1 janvier 1897.

Digitized by Google

ne, et le traité par lequel elle vient de lui être offert a été accepté par respect, mais non avec bonheur. Si vous pouvez engager les alliés à ne pas profiter de la facilité de passer sur son territoire, la plus ancienne république de l'Europe et la dernière subsistante encore aujourd'hui vous devrait, Sire, son repos et sa dignité. Quelle position dans l'histoire que celle de Votre Majesté ! Désintéressé dans cette question, chevalier de l'Europe et pouvant seul nous préserver de l'ancien arbitraire et de la nouvelle tyrannie, il y a au fond de votre cœur une conscience de vérité qui n'existe nulle part ; Sire, au nom de vous, soyez toujours vous, c'est mon unique prière. »

Alexandre répondait de Heidelberg, le 13/25 juin 1815 :

« Pour ce qui concerne la situation de la Suisse, dans le moment actuel, je n'hésite pas à vous témoigner, Madame, que son accession à un système sur lequel repose celui de son intégrité et de son indépendance, ne me semble point détruire sa neutralité. Le passage même par son territoire des troupes alliées, librement consenti et réglé à des conditions peu onéreuses pour la Suisse, est trop nécessaire au succès des opérations pour devoir être rejeté par des considérations secondaires. Aux yeux d'une nation éclairée et généreuse, quelques instants de repos ne sauraient contrebalancer l'intérêt de sa conservation et de son honneur. »

La raison du plus fort est toujours la meilleure ; le tsar de toutes les Russies ne voyait dans le maintien de la neutralité helvétique qu'une affaire *secondaire,* comptant à peine en regard des intérêts de la grande politique européenne !

— **L'étude des idées et de l'activité de Calvin** est continuellement à l'ordre du jour soit chez nos excellents voisins de Genève, soit à l'étranger. Un travail excessivement volumineux se prépare en France sur ce sujet toujours actuel. M. **Charles Borgeaud,** de son côté, va publier, sous les auspices du Sénat universitaire, un ouvrage sur l'*Université de Genève et son histoire.* Une partie de ce volume, relative à *Calvin, fondateur de l'Université de Genève,* a déjà paru l'année dernière dans la *Revue internationale de l'enseignement,* et plus tard en brochure. Celle-ci renferme une grande quantité de renseignements nouveaux non seulement sur la fondation de l'école de théologie de Genève, mais aussi sur celle de Lausanne qui la précéda d'une vingtaine d'années et avec laquelle elle eut nécessairement des relations nombreuses.

M. **Eug. Choisy** enfin, a communiqué à ses collègues de la Société d'histoire un mémoire sur la question intéressante de « la théocratie à Genève au temps de Calvin » qui avait fait déjà autrefois l'objet

Digitized by Google

d'une étude importante d'Am. Roget. Celui-ci, dit le *Journal de Genève*, avait démontré qu'il n'y a jamais eu à Genève *théocratie* dans le sens d'une domination de l'Etat par l'Eglise, et il a détruit pour toujours la légende du règne de Calvin et de la dictature des réformateurs. Mais on peut se demander si Roget a bien saisi le principe qui dominait la vie politique et ecclésiastique. Au XVIe siècle comme au moyen âge, la religion était envisagée comme le fondement nécessaire de l'ordre social. Les Genevois, depuis longtemps en lutte avec leurs évêques, demandent à la Réformation une autre institution religieuse qui respecte leur indépendance et leur fierté politique; la loi évangélique va prendre la place de la loi papale. Celui qui interprétera cette loi nouvelle, c'est le Conseil, représentant de l'ensemble des citoyens, héritier du pouvoir épiscopal, qui remet en vigueur les ordonnances disciplinaires et rend obligatoires certains actes religieux. Et ceci devait rencontrer une certaine résistance auprès des indépendants que toute obligation gêne. Lorsque Farel et Calvin demandèrent au Conseil de prendre des mesures sévères contre les débauchés, de refuser la Cène aux indignes et d'adopter une confession de foi obligatoire, une vive opposition se manifesta. Le Conseil n'admit ces propositions qu'en les modifiant assez profondément.

Calvin insista pour faire jurer la confession de foi par les habitants, mais devant le grand nombre des récalcitrants, le Conseil dut y renoncer. Les élections de 1538 portèrent même au syndicat les quatre personnages qui avaient le plus ouvertement conseillé la résistance aux mesures proposées par les ministres. Ceux-ci furent renvoyés. Ainsi, les citoyens turbulents, après avoir secoué le joug de l'évêque, ne voulaient pas se plier à la règle stricte que voulait leur imposer un théologien de 28 ans.

L'arrivée du parti des « articulants » et la mort de Jean-Philippe amenèrent une réaction qui rappela Calvin. Les ordonnances ecclésiastiques rédigées par le réformateur consacrèrent la suprématie du Conseil chargé de surveiller et de pacifier, de ratifier les nominations faites par les ministres et disposant du droit de déposer les pasteurs.

Peut-on conclure avec Roget qu'il n'y a pas eu de théocratie ? Si par ce terme on entend la domination de la société civile par un clergé, Roget est dans le vrai. Mais si par théocratie on entend la subordination de la société civile à une autorité religieuse, à une loi divine, il y a eu théocratie à Genève. Cette autorité cependant n'est pas celle d'un Corps, c'est celle de la Bible, recueil des ordonnances divines. Le Conseil conserve la suprématie sur les minis-

Digitized by Google

tres en tant que ceux-ci sont des fonctionnaires. Si, par la suite, le pouvoir civil montra envers les pasteurs une déférence qui ressemblait fort à la soumission, cela tient, sans doute, à la vigueur du caractère de Calvin, mais il n'y eut pas théocratie cléricale comme au temps du catholicisme. La théocratie de Genève fut celle de la Bible interprétée comme règle de doctrine et de conduite.

— L'opinion publique commence à se préoccuper dans le canton de Vaud du prochain **centenaire de l'indépendance.** M. Ed. Secretan, rédacteur de la *Gazette de Lausanne,* a introduit cette question dans les meilleurs termes devant le Grand Conseil, le 9 février dernier, et a demandé que la date du 24 janvier 1798 soit remise en mémoire et célébrée de la manière la plus convenable lorsque le moment sera venu. Il a profité de l'occasion pour rappeler les événements de l'époque et faire remarquer avec raison que l'indépendance vaudoise ne date pas du 14 avril 1803, comme on est tenté de le croire encore dans le public, mais du jour où fut proclamée la *République lémanique* et où l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud se rassembla pour la première fois au château de Lausanne, sous la présidence de Maurice Glayre, le 24 janvier 1798. La motion de M. Secretan a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat.

— Le premier fascicule de l'**ancienne Genève**, dû à la plume de M. J. Mayor, conservateur du musée Fol, a paru fin 1896. Cette magnifique publication se compose d'un texte fort bien écrit, avec science et érudition, et de gravures, en partie hors texte, donnant les divers aspects de la cité genevoise dès les temps les plus reculés. Citons une gracieuse reconstitution de Genève romaine d'après P. Escuyer, Genève au XVIe, au XVIIe siècle, un plan de Genève au XVIIIe, la charte des franchises de Genève, etc.

— Une très remarquable **collection de lettres adressées par les rois de France à la république du Valais** se trouve en mains de M. Capré, à Chillon. D'autres reliques, telles que **l'anneau du Cardinal Schinner,** nous ont également été montrées. Il y a là une série de documents qui, si leur authenticité est démontrée, aura pour nos musées et bibliothèques une valeur incalculable.

Digitized by Google

5me année. No 4. Avril 1897.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

VII

Comme on a pu le voir, Muller de la Mothe ne pouvait croire qu'il fût possible de maintenir sa sentence en face de celles qui avaient été prononcées contre les personnes dénoncées par le libraire Durand. Il voulait user de tous les moyens pour arriver à la faire modifier et l'espérance du succès de cette démarche le soutenait dans sa solitude. Il dut bientôt, malheureusement, abandonner de plus en plus cet espoir. D'autre part, sa position dans la prison d'Aarbourg s'aggrava encore et la première lettre que Glayre reçut de lui était empreinte du plus profond découragement.

Jeudi 26 juillet 1792.

« J'ai reçu, mon cher et bien bon ami, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire sous la date du 18. Je ne puis assurément ressentir une plus grande satisfaction que celle de lire ce qui m'assure de votre constante et précieuse amitié ; le moment que j'occupe à vous répondre en versant dans votre sein le sentiment de mes peines est aussi pour moi celui qui y apporte le plus de soulagement. Ce qui m'afflige, c'est que ce soit toujours aux

Digitized by Google

dépens de votre cœur dont je connais la sensibilité et qui souffre par conséquent de tout ce que le mien a besoin de s'épancher. Mais convaincu comme vous pouvez l'être que vous êtes aussi celui de tous mes amis dont les consolations me persuadent le mieux et dont les conseils ont le plus de part à ma confiance, j'espère qu'une telle pensée vous dédommage de toutes les tristes impressions qui résultent d'une correspondance aussi malheureuse dans son objet.

» Vous m'aurez trouvé peut-être bien sombre dans ma précédente, ce que vous pouvez attribuer en partie à ma santé qui, n'étant pas bonne, ne me dispose pas à voir les choses sous un aspect favorable. Comme elle n'est pas devenue meilleure, tant s'en faut, et qu'en outre l'horizon, bien loin de s'éclaircir, devient tous les jours plus nébuleux, je ne vous paraîtrai pas aujourd'hui avec des dispositions plus agréablement colorées. Ne croyez pas que ce soit chez moi l'effet d'un découragement que produit l'impatience de l'esprit ou la faiblesse de l'âme ; il y a encore assez de force dans le sentiment de moi-même pour en modérer les effets et m'en garantir, je puis le dire avec vérité. Mon découragement n'est donc point de faiblesse, mais il naît de la raison même des choses qui tous les jours s'annoncent plus défavorablement comme il vous sera aisé de le reconnaître.

» Je ne vous parlerai pas de ce que m'écrit M. le colonel Morlot, mais de ce qui survient, et d'une manière toute contraire, toute opposée à ce que vous aviez cru pouvoir espérer. Il y a peut-être trois semaines que vous avez reçu cette lettre de M. Morlot où il vous dit entre autres *qu'on est porté à soulager notre sort.*

» Immédiatement après, M. Cazenove arrive ici, et vous savez avec quelles restrictions son apparition a pu avoir lieu. M. et Mme Jenner ont été ensuite ici avec

Digitized by Google

permission de voir Rosset ; de là ils sont allés à une campagne et comptaient de s'arrêter encore à leur retour. Il est venu de la part de LL. EE. du Conseil secret un nouvel ordre qui a mis M. le Commandant dans le cas de prévenir Mme Jenner qu'elle ne pouvait point voir son frère si elle repassait ici.

» Ce n'est pas tout ; le dérangement de ma santé m'a fait demander à M. le Commandant que j'eusse l'accès du médecin comme il m'avait été accordé à Berne. Ayant écrit pour cela au Conseil secret, la réponse a été qu'on accordait le médecin pourvu que M. le Commandant fût présent. Vous sentez que cette manière de voir son médecin est trop assujettissante à tous égards pour qu'après cela je puisse beaucoup user de cette permission.

» Sur tout cela, je doute que vous puissiez croire *qu'on est porté à soulager notre sort.* Vous en conclurez plutôt avec moi que si telle a été l'intention, il faut qu'il soit survenu quelque raison qui l'ait fait changer, raison qu'on ne nous dit point et qui nous détruit sans savoir le moyen d'y parer. Je vous avoue que mon imagination se perd dans tout cela et me donne lieu à toutes sortes de conjectures. En voici deux auxquelles je croirais presque.

» La première, c'est qu'on a pris en mauvaise part notre idée de revision que j'ai, quant à moi, communiquée à M. de Morlot et à vous, mon cher et bon ami, mais en demandant conseil et en me rendant ensuite à vos raisons. D'ailleurs, cette idée n'avait rien d'offensant pour le Souverain ; mais profondément affecté d'avoir été taxé du crime de haute trahison, il a été naturel qu'après le jugement de MM. Lardy, Joseph et Miéville qui pour des circonstances bien autrement graves n'ont point dans leur sentence des conclusions aussi terribles et aussi affligeantes, il a été naturel, dis-je, que j'aie cru le moment

Digitized by Google

favorable pour recourir à la justice comme à la bonté du Souverain pour être relevé de la grande rigueur de ces termes.

» La seconde conjecture tient aussi à cette différence des sentences et qui me fait craindre que ceux qui veulent peut-être solliciter quelque adoucissement en faveur de ces derniers condamnés, ne se fassent pas de scrupules de mettre à notre charge tout ce qui peut nous faire paraître comme les principaux acteurs de ce en quoi, je puis le dire, je n'ai pris que la part la plus innocente.

» Ce qu'il y a de très malheureux, c'est que nous sommes jugés et qu'ainsi nous n'avons plus l'avantage d'une procédure où l'on peut être entendu à décharge et de plus que nous sommes à Aarbourg, éloignés de tout moyen de dissiper les funestes préventions que l'on tâche peut-être de fortifier contre nous. Réfléchissez, je vous en prie, sur ces deux idées. Peut-être que si vous écriviez à Lausanne pour prendre quelque information de ceux qui sont à même de connaître la carte, vous découvrirez mieux la vérité de la chose. S'il était vrai que je fusse nouvellement inculpé, je vous demande, comme un service essentiel que vous me rendrez, d'écrire directement à Sa Grandeur M. le banneret Fischer, membre du Conseil secret, pour savoir la réalité de ce qui en est. Pour lors, je n'hésite point à demander d'être de nouveau entendu. J'ai dit à M. le baron d'Erlach que LL. EE. me trouvèrent franc et loyal jusqu'à présent ; je n'ai point démenti ce caractère et je ne le démentirai pas davantage. Il est utile encore de vous dire que depuis le 19 mars, jour de mon jugement, les MM. Lardy, Joseph et Miéville ayant été amenés sur les dénonciations de M. Durand, je priai M. Morlot de me recommander à M. Tscharner, son beau-frère, membre de la Commission, pour que dans le cas qu'il fût question de moi dans la procédure de ces

Digitized by Google

messieurs, il voulût avoir la bonté de me procurer l'avantage d'être entendu pour ma plus grande justification sur ces faits nouveaux. Vous comprendrez non moins que moi combien ceci est important et combien il est essentiel d'arrêter les mauvaises impressions qu'on cherche peut-être à multiplier contre nous et qui nous fermeront sans retour la porte à la grâce du Souverain.

» Je crois qu'à tous égards les informations directes que votre amitié voudrait prendre à la source ne pourront que produire le meilleur effet. Toutefois, je vous laisse faire parce que j'ai parfaite confiance de ce que vous dictera votre bon cœur dans une affaire aussi délicate...

LA MOTHE. »

Aarbourg, le 6 août 1792.

« Ce que vous m'apprenez de votre santé ne m'a point fait plaisir. Je voudrais vous en savoir une parfaite et je m'afflige de penser qu'elle est au contraire atteinte de ces maux qui, se mettant ainsi au travers de la vie, en altèrent essentiellement le bien-être. Je veux me persuader cependant que ce dont vous me parlez n'est qu'une indisposition passagère et que vous pourrez m'en donner bientôt des nouvelles plus satisfaisantes, ce que je souhaite avec toute l'ardeur d'une âme qui sent très vivement le prix de votre amitié, et autant par la manière dont elle partage les peines de ma situation que par tous les services essentiels que vous me rendez.

» Vous êtes infiniment bon en vous affectant comme vous le faites de tous les tristes accessoires de ma condition présente, mais je puis vous assurer que vous en êtes le consolateur. Ainsi, s'il est inévitable que mon cœur afflige le vôtre par le résultat de cette confiance que vous lui avez permise, il doit d'un autre côté vous rendre un peu le bien qu'il en reçoit en vous donnant la conviction

Digitized by Google

que tout ce que vous avez la bonté de me dire est entendu, et qu'il soutient, fortifie même mon courage autant qu'il peut en avoir besoin.

» J'ai conjecturé dans votre lettre que vous auriez écrit selon mon désir et ce n'est pas sans impatience que j'attends de savoir ce que vous aurez pu découvrir. Il n'est que trop certain que des gens mal intentionnés s'efforcent de nous nuire et de nous fermer tout accès vers cette clémence souveraine de laquelle notre sort se trouve dépendre, ce qui rend infiniment important d'obvier à ces dangereuses informations qui tendent à nous détruire pour sauver d'autres individus.

» J'ai écrit à M. le colonel Morlot et lui ai ouvert mon cœur sur ce chapitre, mais je n'en ai pas encore de réponse. Peut-être attendra-t-il de pouvoir venir ici, ce qu'il m'a donné à espérer pour le commencement de septembre en amenant Mme Rosset. Je vous avoue que j'y compte encore fort peu.

» En voilà assez sur cet ennuyeux chapitre ; j'ajouterai cependant que ma santé est un peu meilleure depuis trois ou quatre jours, mais comme son dérangement tient à beaucoup d'obstructions, je dois m'attendre à beaucoup de patraqueries (*sic*)...

LA MOTHE. »

Aarbourg, jeudi 23 août 1792.

« J'ai reçu votre lettre ; ça été pour moi une grande satisfaction d'apprendre de vos nouvelles ; il est certain que je les attendais avec impatience. Ce ne sera point politiquer que de vous dire l'intérêt qu'en tous sens les affaires de Pologne excitent chez moi parce qu'indépendamment de celui que doit toujours inspirer dans les cœurs droits et justes une cause pareille à celle des Polonais, il se lie tout naturellement à celui que vous avez

Digitized by Google

plus que personne raison de prendre relativement au Roi [1]. D'après cela, vous me croirez lorsque je vous dirai avoir été vivement affecté des cruelles circonstances qui ont mis S. M. dans l'horrible nécessité d'abandonner l'œuvre de son cœur en faveur de cette nation malheureuse [2]. J'avoue qu'il m'a semblé d'abord qu'il aurait pu y apporter plus d'opiniâtreté et donner ainsi le temps aux événements de profiter de tout ce qui pouvait encore leur donner une chance plus heureuse. Mais j'ai bientôt réfléchi que sur des nouvelles de gazettes, on ne pouvait juger que de la manière la plus hasardeuse et que dans le cas présent plus que dans tout autre, on doit se garder de rien préjuger qui ne soit à l'avantage et digne d'un roi qui n'avait plus d'autre ambition que celle de se voir le restaurateur de la liberté polonaise. On doit plutôt le louer d'avoir fermé l'oreille aux conseils d'une vaine résistance dont la gloire alors n'aurait pu se compter comme un dédommagement de tous les désastres qu'elle aurait pu attirer sur cette nation. Je ne vous en dirai pas davantage ; c'est assez pour vous prouver que j'ai senti tout ce qui a pu vous occuper péniblement dans cette nouvelle période de malheurs. Ce qui m'a fait plaisir, c'est de vous savoir avec des amis qui auront sûrement fait quelque bien à votre bile...

» Pour cette fois, vous me parlez un peu plus de votre famille ; je vous en remercie. Il m'a fait plaisir de savoir votre fils prêt à marcher et à bien mordre puisqu'il a déjà

[1] On sait que pendant 24 ans, Maurice Glayre avait été au service du roi de Pologne, l'avait représenté auprès de diverses cours, avait occupé des postes de confiance dans l'administration et, rentré dans son pays, était resté en relations de sincère amitié avec Stanislas-Auguste Poniatowski.

[2] Ensuite de la défaite des troupes polonaises, Stanislas-Auguste avait été obligé de renoncer à l'œuvre constitutionnelle du 3 mai 1791 et, sur l'ordre de Catherine II, de se rallier à la Confédération de Targowitza.

Digitized by Google

ses huit dents. Il en aura sûrement la garniture complète lorsque j'aurai (si tant est que je l'aie jamais) la satisfaction de tenir dans mes bras le fils du meilleur de mes amis...

» ... J'ai besoin de vin ici ; celui que j'achète est fort cher et ne me convient pas. Je souhaiterais donc qu'on en mît le plus possible en bouteilles (Muller avait des vignes à Lavaux) afin de m'en envoyer ensuite selon mes besoins et pour premier envoi 50 bouteilles. Quant au vin nouveau, qu'on le vende, mais en donnant la préférence à mon cousin Crousaz qui en demande. Quant au besoin d'argent, il est trop tard pour m'en envoyer par Mme Rosset, néanmoins, je vous serais obligé de m'en faire passer 25 louis au moyen desquels je paierai ici mon auberge et entretien [1].

» LA MOTHE. »

VIII

Muller de la Mothe s'apercevait de plus en plus qu'il ne parviendrait probablement jamais à modifier sa triste situation par les moyens dont il avait parlé jusqu'alors à son ami. Il laissa donc presque tout à fait de côté dans ses lettres ce sujet qui était cependant si important et si palpitant pour lui. Sans vouloir affecter une indifférence à laquelle son correspondant n'aurait certainement pas cru, il s'occupa presque exclusivement dans ses lettres suivantes de ses intérêts matériels qu'il n'avait du reste pas pu complètement oublier jusqu'à ce moment. Il sembla accepter stoïquement son sort de prisonnier d'Etat, vouloir mettre complètement en ordre ses affaires, négocier ses propriétés et les transformer en espèces sonnantes dont une partie, au moins, servirait à améliorer dans la

[1] D'après sa sentence, Muller devait subvenir aux frais de sa détention aussi bien qu'à ceux de son procès.

Digitized by Google

mesure du possible son existence dans la forteresse d'Aarbourg.

La lettre de Muller à Glayre datée du 3 septembre est tout entière consacrée à la gestion de ses biens dans le Pays de Vaud.

Il possédait à Pully près de Lausanne, une propriété composée d'une maison, de prés, de vignes et d'un jardin, et taxée environ 40,000 francs. Cette maison renfermait divers meubles dont il demandait aussi la vente. Il recommandait cependant que l'on mît de côté, pour les conserver, divers portraits de famille, et principalement celui de son père. « Hélas, disait-il dans sa lettre, le pauvre homme, qui aimait tant sa petite maison de Pully, ne prévoyait guère la fin triste que tout cela aurait une fois. »

Muller possédait en outre à Lutry une autre propriété composée de vignes et d'une petite maison. Il désirait que l'on gardât les vignes, mais que l'on vendît la maison, qu'il considérait comme une non valeur et qu'il céderait en conséquence pour la minime somme de 1000 francs.

Quant à sa seigneurie de la Mothe, Muller n'en demandait pas formellement la vente. Cependant il priait Maurice Glayre de suivre attentivement cet objet et de ne pas rejeter une occasion favorable, aussitôt qu'elle se présenterait. Il estimait cette seigneurie à une valeur de 44.000 francs. D'une manière générale, il soutenait l'opinion que, dans les circonstances où il se trouvait, « un rentier lui convenait beaucoup mieux que des fonds de terre. »

Personne n'était mieux placé pour acquérir la seigneurie de la Mothe que la famille Masset qui en possédait déjà une partie. Maurice Glayre eut l'occasion de lui en parler pendant un séjour qu'il fit à Yverdon et à Vugelles au mois de septembre de cette année-là.

Charles Masset lui écrivit à ce sujet une lettre qui est

Digitized by Google

fort intéressante et qui nous montre quelles étaient les préoccupations des propriétaires de fiefs à cette époque, et à quelles difficultés ils commençaient à se heurter pour la rentrée de leurs revenus, ensuite des idées nouvelles qui étaient importées de France malgré toutes les précautions des gouvernements. La voici :

Yverdon, 23 septembre 1792.

« Vous paraissez disposé à vendre le domaine de Pully ou le domaine et le fief de la Mothe pour liquider ce que peut devoir M. Muller. Ce dernier objet se serait mieux vendu il y a quelques années, mais les nouvelles idées et la crainte que ce qui se passe chez nos voisins ne se fasse sentir plus ou moins promptement dans notre pays, ne peuvent qu'y préjudicier surtout. Les droits de focage, de charrois, de banalités et de personnalité sont assez considérables dans notre terre et sont vraisemblablement les premiers qui seront attaqués. Il y en a déjà à présent sur lesquels je glisse, le moment ne me paraissant pas favorable pour agir à la rigueur du droit. Pour vous en donner une idée, chaque particulier faisant feu et résidant dans la terre doit une journée de faux et une de râteau ; on prétend qu'un homme qui a 60 ans. qui ne doit plus le service militaire au prince, ne doit point devoir de journée à son seigneur ; qu'un homme isolé, quoique ayant ses possessions territoriales, ne doit point de journée de râteau ; qu'une femme ou fille, de même, ne doit point de journée de faux, quoique cela soit contraire au titre. Je passe sur ces objets ; je ne sais si je fais bien ou mal ; vos idées à ce sujet me seraient très nécessaires. Vous sentez que tous ces principes de difficultés annoncent le désir que l'on aurait de se soustraire à beaucoup de redevances. Tout cela fait craindre pour les seigneuries. Vous avez vu d'un autre côté que LL. EE. ont déclaré rachetables

Digitized by Google

les droits personnels et je crois même les focages, et l'intérêt de l'argent étant fixé à 5 % par la loi, on peut craindre qu'on ne prétende les pouvoir racheter sur ce prix... (Masset avait offert quelque temps auparavant 32,000 livres de la seigneurie appartenant à Muller de la Mothe ; il annonçait maintenant qu'elle ne les valait plus.) D'un autre côté, je crois que vous vendrez fort bien le vignoble de Pully ; ces possessions sont recherchées et je crois que vous en trouverez peut-être un prix au delà de ce qu'elles valent réellement. »

Pendant que Maurice Glayre soignait au plus près de sa conscience les intérêts de son ami, celui-ci lui demandait différentes choses qui lui étaient nécessaires à l'entrée de la saison d'hiver.

« J'aurais besoin, lui écrivait-il le 17 septembre, d'une robe de chambre de flanelle avec une veste pour cet hiver. Si vous vouliez avoir la complaisance de me la faire faire tout de suite, on pourrait me l'envoyer avec le vin. Voudriez-vous aussi me faire le plaisir d'y joindre le *Plaid général* avec le *Coutumier du Pays de Vaud.* Encore autre chose, il me faut un chauderon avec son réchaud, un moulin à café, celui qui est à Pully, avec son grilloir. Ces choses-là me seront plus nécessaires pour cet hiver, alors que je ferai usage d'une petite cheminée qui est dans mon vestibule...

... Vous voudrez bien vous souvenir, mon cher ami, qu'il me faut de l'argent, et vous ne manquerez pas de faire observer que je n'en ai point encore demandé. D'ailleurs je ne pense pas que l'idée soit en quoi que ce soit de restreindre ma dépense. Le capital de mon bien ne doit pas être mangé, mais le revenu reste sans doute à ma disposition pour les adoucissements que je puis être dans le cas de me procurer. »

Maurice Glayre continuait d'autre part à entretenir le

Digitized by Google

courage et l'espérance du malheureux prisonnier d'Aarbourg et lui faisait part des circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait alors le pays ensuite de l'ambition démesurée de la nation française. Voici la lettre qu'il lui adressait à ce sujet au moment où Berne levait ses troupes pour protéger Genève, menacée par les brigades du général Montesquiou.

Arnex, le 9 octobre 1792.

« Quelles que soient les sévérités de votre prison, ne cessez point, mon bon ami, d'espérer dans les bontés et la justice de votre souverain.

» Disons-le avec franchise, le moment actuel est difficile ; il absorbe tous les intérêts et tous les soins. Tant d'alarmes répandues autour de nous tiennent l'âme inquiète et attentive. Ce n'est pas le temps des vertus douces et bienfaisantes. L'opinion de ses dangers donne à l'homme quelque teinte de dureté et de férocité. Il compatit peu aux maux d'autrui quand il en craint pour soi-même. Attendez tout du retour de la tranquillité publique et de la disposition d'esprit qu'elle amènera à sa suite.

» Je ne crois point aux desseins des Français sur ce pays. Je crois fermement à la sagesse du souverain. Mais on peut être entraîné loin de ses premières pensées. Quelquefois, les précautions de la prudence provoquent le mal qu'elles voulaient détourner. Tel est le sort de l'homme. Notre pays peut ainsi devenir un théâtre de dangers et peut-être votre prison sera pour vous un asile. Peut-être si vous nous étiez rendu, regretteriez-vous plus d'une fois vos grilles et vos verrous.

» J'habite Arnex avec 17 Français émigrés que j'y ai accueillis. Ils me mettent à l'étroit, mais je fais une bonne action et j'en jouis mieux que de mes agréments... »

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

Digitized by Google

LES ANCIENNES RELATIONS DE LA SUISSE ET DE L'ITALIE

(Suite).

SAVOIE

Le duc Charles ayant rompu la pacification et rejeté toutes les voies de conciliation ouvertes de la manière la plus modérée par le canton de Berne, celui-ci déclara la guerre au duc le 16 janvier 1536. Les conquêtes des Bernois, Fribourgeois et Valaisans furent rapides. Charles III n'en put obtenir la restitution. Son fils Emmanuel-Philibert voulut, dès 1559, renouveler avec tous les cantons l'alliance contractée en 1512. Mais ceux de Berne et de Fribourg et les Valaisans s'y opposèrent avec succès. Les Républiques helvétiques protestantes ayant néanmoins garanti, en 1563, au canton de Berne la possession du Pays de Vaud, ainsi que la constitution et les libertés actuelles de la ville de Genève ; après bien des difficultés qui naissaient de l'alliance du duc conclue en 1560 avec les cantons et Etats catholiques, Messieurs de Berne conclurent le 30 octobre 1564 un traité avec Emmanuel-Philibert dans lequel intervinrent tous les autres Etats suisses..

Ses clauses principales furent que Berne restituerait les bailliages de Gex et de Fernex avec le Chablais, et que le duc renoncerait à perpétuité, pour lui et pour ses successeurs, à tout le reste du Pays de Vaud et au pays conquis sur le duc Charles en 1536; que le traité de combourgeoisie de Berne avec Genève subsisterait en son entier ; que les villes conquises conserveraient leurs droits et privilèges ; que les péages resteraient dans leur état actuel ; que le duc renoncerait pour toujours aux biens et domaines de la Maison de Gruyère; que le traité de partage, signé le 1er mars 1536 entre Berne et Fribourg au sujet des pays conquis sur la Maison de Savoie, subsisterait dans toute sa force ; qu'aucune des puissances contractantes ne pourrait élever de nouvelles fortifications, ni construire de nouveaux magasins sur les frontières de l'autre ; qu'elle ne pourrait non plus contracter de traité de combourgeoisie avec une ville sujette de l'autre sans son consentement ; qu'une ligne de démarcation serait tracée au milieu du lac de Genève de l'orient à l'occident; que la partie du lac située au nord de cette ligne appartiendrait au canton de Berne et celle opposée à la Maison de Savoie; enfin que tout négoce serait permis entre les sujets des deux puissances, sans être grevé par un nouvel impôt.

Digitized by Google

Les différends du duc de Savoie avec Genève furent provisoirement accommodés, pour 24 ans, le 16 mai 1570, par la médiation et sous la garantie du canton de Berne. Mais de nouvelles hostilités ayant eu lieu par rapport à cette même ville de Genève entre le canton et le duc de Savoie, elles furent assoupies par le traité de Nyon du 1er octobre 1589 (éclairci en 1590), qui reposait entièrement sur les mêmes bases que celui de 1564.

Les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald et la République du Valais accordèrent divers secours assez considérables de soldats au duc de Savoie, dans les années 1593, 1595, 1597, 1609, 1616 ; mais elles ne devaient pas agir offensivement contre les troupes françaises et genevoises dans le Chablais, le Faucigny et le Pays de Gex. La bonne intelligence entre la Maison de Savoie et le canton de Berne s'était totalement rompue alors à raison de l'Escalade de Genève qui eut lieu la nuit du 11 au 12 décembre 1602, et à cause d'autres actes hostiles contre cette ville pratiqués en 1611 ; ce ne fut qu'en 1617 que l'harmonie fut rétablie entre les deux puissances par la médiation du roi d'Angleterre. Ce traité, conclu le 26 juin, avait pour clauses la protection et défense des Etats respectifs ; la promesse que le canton faisait au duc de lui accorder au besoin un secours de 4200 soldats dont le duc nommerait les colonels pourvu qu'ils fussent bourgeois de Berne ; l'assurance que ces troupes jouiraient de leurs privilèges usités et auraient leur justice ; celle que donnait le duc de fournir, sur la réquisition du canton, 200 cuirassiers, 100 arquebusiers et 1500 hommes de pied ; la liberté du commerce ; la stipulation de ne faire aucune paix sans qu'une des parties contractantes y comprît l'autre ; enfin la durée du traité pendant 20 années. Nous observons que Jaques Ier, roi d'Angleterre, écrivant à l'occasion de ce traité signé par lui, au canton de Berne, employait l'adresse suivante : *Illustrissimis et Excellentissimis viris senatui* POPULO *que Bernensi amicis nostris Carissimis.* Ce fut en vertu de ce dernier traité que Charles-Emmanuel Ier ayant demandé un secours de 4000 hommes contre les Espagnols à la République de Berne, cet Etat lui envoya un régiment de 3000 hommes qui devait servir contre les Espagnols aux dépens du canton, en 1617 et en 1618.

Victor-Amédée Ier renouvela pour 20 années l'alliance avec le canton de Berne au mois de mars 1637, et elle fut déclarée perpétuelle dans le cas où aucune des puissances contractantes ne demanderait, au bout de ces 20 années, d'être dégagée des obligations de cette alliance. Charles-Emmanuel renouvela en 1651 celle que les ducs de Savoie avaient avec les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz,

Digitized by Google

Unterwald, Zug et Fribourg. Victor-Amédée II conclut le même renouvellement en 1683, auquel accédèrent en 1656 les cantons de Glaris et Appenzell catholiques ainsi que Soleure et l'abbé de St-Gall. Ces cantons mécontents de la France accordèrent en 1689 deux régiments au duc de Savoie. Leur première capitulation a été la base de toutes celles qui ont eu lieu depuis entre les cantons et le roi de Sardaigne, jusques à celles qui ont été faites en dernier lieu pour les régiments de Bachmann, Zimmermann et Veyer, qui n'ont été avouées, pour ainsi dire, qu'indirectement par quelques Etats catholiques de la Suisse. La capitulation que le canton de Berne a faite pour son régiment toujours conservé au service de S. M. Sarde, et les articles qui y ont été changés ou corrigés dans ses renouvellements, ont été surtout les modèles constants des capitulations des autres régiments au service de ce prince. Ce régiment qui, en 1739, fut nommé de Diesbach, a été nommé depuis Roguin, Roi, Tscharner et Rochmondet. Les capitulations de 1764 et 1788 sont imprimées. On n'y lit d'autres articles relatifs à la politique, sinon que le régiment ne pourra être employé contre la patrie ou ses alliés, ni être embarqué sur mer ; qu'il conservera sa justice, qui sera toutefois rendue suivant les lois militaires de Sa Majesté ; et que si la République était attaquée ou menacée de l'être dans les Etats de sa domination, Sa Majesté laisserait partir le régiment pour se rendre dans sa patrie à la première demande du canton.

De tout ce qui vient d'être dit sur nos relations avec la Maison de Savoie, il résulte seulement que nous pouvons insister vis-à-vis de la puissance qui gouvernera la Savoie et le Piémont à ce que nos négociants y voyagent librement sans y payer d'autres droits que les anciens ; à ce que nous nous secourions mutuellement en cas que nous soyons assaillis dans nos propriétés respectives, à ce que nos limites réciproques sur le lac de Genève et vers le Valais, soient mutuellement respectées. J'ai connu dans cette dernière partie un procès interminable entre les Valaisans et la cour de Turin au sujet de certaine *Fontaine ouverte* que le prévôt du Grand St-Bernard a défendu avec courage contre les prétentions de propriété de la part de la Maison de Savoie. C'est ici une sommité des Alpes que les deux parties croyaient important de se disputer à cause du fameux passage du St-Bernard. Mais les conquêtes des Français doivent avoir attiédi cette discussion de limites, ainsi qu'elles ont annulé pour le moment tous nos rapports militaires avec la Maison de Savoie.

Digitized by Google

Il n'est guère possible d'avoir moins de relations politiques que n'en a eu l'Helvétie avec la République de Venise. La proximité où se trouvait cet Etat des Ligues grises a établi à différentes époques des rapports de voisinage et de commerce entre eux. Mais j'ai déjà fait sur le Pays des Grisons des rapports qu'il serait superflu de ramener dans ce mémoire.

Le Corps helvétique était tellement considéré au XVIe siècle qu'il fut requis par le pape Nicolas V de faire intervenir sa médiation entre le duc de Milan et les Vénitiens, dont les démêlés troublaient l'Italie. Ce pontife envoya à cet effet un bref aux cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug et Glaris dont les députés s'étant rendus à Milan pour négocier l'accommodement désiré par le pape, intimidèrent tellement le duc François Sforza, qu'il conclut la paix avec Venise le 9 avril 1454.

Depuis cette époque, je n'ai plus trouvé de relation entre Venise et la Suisse dans le siècle dernier, que celle qui résulte, vers l'année 1618, d'un traité entre les Vénitiens et les cantons de Zurich et de Berne. C'est un traité d'alliance dont les stipulations se bornent néanmoins à des secours militaires suisses, que Venise acquittera en argent. Cette République doit payer aux deux cantons 3173 ducats vénitiens pour 560 armements de soldats, 3733 autres ducats pour les mousquets dont ceux-ci auront besoin. Une pareille capitulation purement militaire fut renouvelée en 1648, 1658 et en mars 1665. Je n'ai trouvé ce renouvellement dans aucune bibliothèque ou archives publiques. Mais il devait contenir une stipulation de subsides annuels payables par la République de Venise aux deux cantons, puisqu'en novembre 1681, le doge de Venise leur ayant déclaré que l'alliance était finie et dissoute, Zurich et Berne réclamèrent, et, je crois sans succès, les pensions qui leur étaient dues.

Mais ce fut le 12 janvier 1706 que fut conclu le seul traité connu et bien détaillé qui existe entre les deux cantons de Zurich et de Berne et la République de Venise.

Ce traité porte qu'il y a eu pendant plusieurs siècles une amitié fidèle et une très étroite alliance et union entre Venise, Zurich et Berne, tendant à leur conservation mutuelle. En conséquence, il est stipulé :

1° Que l'amitié et le bon voisinage persisteront entre les Etats contractants.

Digitized by Google

2° Que si Venise demande des secours militaires aux deux cantons, ils lui fourniront deux régiments de deux mille hommes chacun.

3° Les appointements et soldes pour ces troupes sont réglés.

4° Si les cantons étaient attaqués chez eux, ils pourraient rappeler leurs deux régiments.

5° Tous les sujets des trois Républiques auront le droit réciproque d'aller, de rester, d'agir, de faire leurs négoces divers, sans aucun empêchement et sans être soumis à d'autres impôts que les anciens accoutumés, à l'exception des objets que les piétons ou les gens à cheval porteront sur eux, qui seront libres de tout droit. On ne pourra même à cet égard faire sur eux la moindre perquisition que dans des temps de contagion.

6° Chaque compagnie suisse militaire aura le droit de vendre au camp toutes sortes de comestibles sans payer d'impôt à raison de cette vente.

7° Si l'un des deux cantons est attaqué, Venise, sur sa réquisition, lui fera payer tous les mois 4000 ducats vénitiens pour subvenir aux frais de la guerre.

8° On s'avertira mutuellement à raison des traités de paix qu'on pourrait conclure ailleurs, et qui ne seront jamais contraires aux clauses de celui-ci.

9° Venise paiera par année 711 *doblones hispanicos* de subsides aux magistrats de chacun des deux cantons.

10° On se rendra mutuellement les grands criminels, et la nature des grands crimes est spécifiée.

11° On règle les tribunaux auxquels les sujets des parties contractantes devront porter leurs procès.

12° On s'emploiera mutuellement pour qu'au besoin les soldats des parties contractantes puissent avoir un libre passage par les pays des trois ligues grises.

Ce traité qui devait durer 12 années, est le dernier que je connaisse avoir été conclu entre Venise et des Etats suisses.

Le Doge de Venise donnait au reste aux cantons le libre d'*amici et foederati nostri chaussimi.*

Dans l'état actuel des choses politiques, on ne peut guère demander, d'après les anciens traités avec Venise, sur le territoire qui leur appartenait, que la liberté d'y aller, d'y rester et d'y voyager sans inquiétude, et d'y commercer sans payer d'autres impôts que les anciens, sauf encore les immunités et privilèges accordés par les traités. *(A suivre).*

Digitized by Google

LES FORTIFICATIONS DE VEVEY

Dès le commencement du XIIIe siècle, Vevey était partagé en plusieurs coseigneuries, tant ecclésiastiques que laïques. Les coseigneurs étaient l'Evêque et le Chapitre de Lausanne, qui possédaient l'église de Saint-Martin, des vignes et des terres ; — la Maison d'Oron, qui possédant les bourgs d'Oron-dessus et dessous, occupait les rues actuelles du Simplon et du Lac, plus le bourg de Bottonens, à l'extrémité orientale de la ville (actuellement rue d'Italie) ; — la Maison de Blonay, qui avait le bourg de Blonay-dessus et dessous, avec deux maisons seigneuriales, dont l'une s'appelait la maison des Belles-Truches, située sur l'emplacement actuel de l'Hôtel des Trois-Couronnes. Le milieu de la ville, quartier actuel de l'Hôtel-de-Ville, était occupé par le bourg du Vieux-Mazel, siège des autorités locales.

Chacun de ces bourgs avait sa constitution particulière, et l'on y trouvait des hommes libres, des mainmortables, des censitaires et en général des représentants de toutes les conditions auxquelles était soumis le peuple au moyen-âge.

En outre ces bourgs étaient fermés par des fortifications munies de tours et de portes, ce qui devait fort compliquer les relations entre les habitants et entraver le commerce. C'est ainsi que dès le XIVe siècle on rencontre dans des documents relatifs à Vevey les noms des portes Au Vent, de Saint-Paul, du Sauveur, des murs de la Villeneuve et du bourg Bottonens. Du côté du nord, il y avait les portes de Merdasson et de Ste-Claire.

L'excellent livre de M. Albert de Montet : *Extrait des documents relatifs à l'Histoire de Vevey*, Turin, 1884, renferme à ce sujet un plan et, aux pages 128 et suivantes,

Digitized by Google

des renseignements complets auxquels je renvoie le lecteur.

Lorsque, au milieu du XVIIe siècle, des Anglais qui avaient condamné à mort le roi Charles Ier se réfugièrent dans le Pays de Vaud, le gouvernement bernois et les autorités locales les prirent sous leur protection et leur firent un accueil très sympathique. Juste Olivier, Verdeil et M. Eug. Mottaz ont raconté en détail quelles mesures furent prises alors pour les mettre à l'abri de tentatives réitérées d'assassinat dont l'une, commise sur la place St-François, à Lausanne, fut fatale à John Lisle.

C'est alors que la maison qu'habitait à Vevey le général Ludlow, le plus connu de ces réfugiés, fut fortifiée et c'est aussi à cette époque que paraît se rapporter le document ci-après, qui porte la date du 15 juin 1656.

Déclaration du 15 de Juin 1656 *pour la* fortification, *garde et deffence* de la ville de Vevey *et pays circonvoisin. Pour la mettre en deffence en peu de temps, d'argent et de gents, voir d'elle mesme ou avec peu d'aide moyennant la grâce divine, l'adveu et authorité du souverain.*

Soit le circuit de la ville bien fermé contre toutes Emblées, Invasions et Assauts, les portes vers terre, le fossé, la fausse braye, les deffences hautes ou Galleries, les Ravelins devant les portes, l'abord du lac près de la ville, les moyens pour la dite fortification, la garnison, la garde, la deffense, les secours des postes, les descentes hostiles de toutes les costes du lac, le tout mis en bon estat, comme s'ensuit et comme la carte ici jointe démonstre[1]. Quant aux Portes de la ville vers terre, qu'elles soient reduictes au nombre de trois tant seulement pour eviter les surprises et garde excessive. Que les dittes Portes soient munies contre les Emblées, Assauts, Pétards, et ce en premier par deux bones portes esloignées l'une de l'autre (pour le moins) de 15 ou 20 pieds pour éviter tant mieux l'effet du Pétard. Au derrière des dittes portes en haut, soient faites des grilles, herses ou orgues tombantes pour arrester les assauts

[1] La carte ici mentionnée paraît s'être perdue.

Digitized by Google

et invasions ennemies. Au dessus d'icelles grilles, savoir de la porte extérieure, soit faite une guérite pour la sentinelle avec une cloche, pour sonner le nombre des entrans et préparer le cordegarde. En cas de presse, d'assaut ou de pétard, coupper la corde de la grille et la faire tomber sur les assaillants. Entre les dittes deux portes soit faict un cordegarde a costé, avec une fosse ou tanière, nommée en Alleman Wolffgrube, s'ouvrant à trappe par l'esclat et choc du pétard, ou à deffaut de celà soient suspendus de cordes, au dessus du dit intervalle des portes, plusieurs hérissons, qui puissent tomber par l'esclat du pétard ou en couppant les dittes cordes. Au derrière des dittes portes, de costé de la ville, soit fait un parquet de palissades terrassées, et au passage ou entrée se fermant à tombereau. Au devant des dittes portes soit creusé le fossé, à fond de cuve et par dessus iceluy fossé soit faict un pont dormant qui aye deux ponts levis, l'un joignant la première porte et l'autre au milieu du dit pont dormant avec une barrière et un petit cordegarde à costé. Au devant du dit pont soit faict un parquet de pallissades de la longueur d'un ou deux charriots attelez, fermé au bout du dit pont dormant d'une barrière, accompagnée d'un cordegarde et guérite et au dehors du dit parquet vers la campagne d'un tombereau accompagné d'un cordegarde et guérite.

Quant au fossé qu'il soit bien reparé et parfaict avec sa muraille extérieure à fond de cuve de la hauteur de 8 à 10 pieds pour le moins par dessus le fond du dit fossé, non en haussant la ditte muraille, mais plustôt en abaissant le fond du fossé proche d'icelle muraille pour y loger plus sûrement les deffendans en cas d'assaut, de remplissage du fossé, de sappe, de mine et de bresche. Item pour y avoir tous les advantages requis aux deffendans sans estre canonez, envahis, choquer ni endommager, en sorte quelconque. Et n'y a plus rien à craindre que les feux d'artifices; grenades, caillous et autres missiles, qui ne font peur qu'aux novices, les remèdes en estans fort aisez.

Quant à la fausse braye, faut que la muraille d'icelle soit égalée partout en hauteur jusques à 12 pieds pour le moins, puis joignant icelle muraille en dedans, soit faict une pallissade haute par dessus la ditte muraille de 8 ou 10 pieds. Les paux d'icelle pointus par le haut, affermis et enterrez en bas (au dessous du sommet de la muraille) de 3 pieds. Et à la hauteur de 6 pieds par dessus le sommet d'icelle muraille soit mise une barre de latte ou chevron clouée à chaque pal pour les affermir. Quant aux dits paux ils auront 5 ou 6 pouces d'espesseur et 3 pouces d'intervalle pour donner feu, et en outre faut que ces paux soient bien accommodez pour la durée,

Digitized by Google

scavoir bruslez dans terre et hors de terre goulderonnez ou pour le moins au sommet. Au dernier des dittes palissades et ioîgnant icelles, soit faict un parapet de terre, haut de 6 pieds, par dessus la ditte muraille, et large de 6 pieds avec une banguette haute de 1 1/2 pied et large de 5 pieds, allant en glassis. Au dedans du dit parapet et banguette soit accommodé et aplani le chemin des rondes pour gents de pied et de cheval aussi bien que pour les soldats de réserve deffendans. Or toute ceste fausse braye aura ces proprietez et utilitez scavoir la muraille et pallissade contre les escalades, invasions et assauts ; le parapet pour couvrir les deffendans, la banguette pour eslever les mousquetaires afin de tirer par dessus le parapet et le chemin couvert pour les rondes et deffendans de réserve. Or si l'ennemy venoit avec du canon pour battre un certain lieu du dit parapet de la fausse braye il faudrait rélargir et renforcer le dit parapet selon l'effort de son canon d'environ 15 à 20 pieds et selon la qualité de la terre.

Quant aux échaffaudages, galleries ou blockwercken nécessaires pour les défenses hautes et surdominantes par dessus toutes les autres, aussi bien que sur la campagne circonvoisine, iceux se soustiendront sur les murailles hautes de la ville au dessus de la fausse braye en forme de galleries qui s'avancent sur la fausse braye. Et partant seront de bois soustenues de poultres (en forme de consoles) planchées de doubles aix, terraces entre deux. Les costez collatéraux seront faicts de doubles planches clouées et remplies de bonne terre entre deux, à l'épreuve du mousquet. Et au dessus des dittes galleries y aura un toict. Dans ces galleries ou blockwercken on logera les sentinelles pour la garde. Mais pour la deffence contre un attaquant sans canon, on y logera la mousqueterie pour deffendre et flanquer les ouvrages inférieurs et donner feu de tous costez sur l'ennemi assaillant.

Quant aux Ravelins devant les portes on les fera capables pour couvrir les portes, pour descouvrir, commander et flanquer la campagne voisine, pour empêcher toutes surprises, pour faire sorties et retraictes, pour recevoir secours. Et seront assez capables de 120 pieds de face, à petits flancs, leur pointe à angle droict, le rempar haut de 6 pieds et large de 24, avec un parapet large de 8 pieds en bas et haut de 6 pieds par dessus le dit rempar, puis au derrière du dit parapet une banguette large de 6 pieds et haute de 1 1/2 pieds. A la pointe des dits Ravelins on pourra au besoin faire des batteries. Autour des dits Ravelins sera laissé un baron ou lisière, puis en dehors faict un fossé large en haut de 25 1/2 pieds et en bas de 5 1/2 pieds, profond de 10 pieds, dans lequel on coupera un

Digitized by Google

chemin couvert profond (au dessous de la campagne) de 4 1/2 pieds avec sa banguette au dessous ; le dit fossé et chemin couvert pour les sorties, retraictes, secours, deffence de campagne, etc.

Quant à l'abord descentes et invasions hostiles du costé du lac, soient sur les deux murailles plus advançantes dans le lac, et proche du milieu de la ville faict par échaffaudage ou blockwercken deux platteformes capables de mousquetaires et canons, pour depuis icelles flanquer non seulement les dittes murailles, mais aussi le lac et bateaux y approchans ou abordans. Et quant aux sorties particulières de ce costé aussi bien que les publicques, elles seront toutes fermées et cancelées, sinon les plus nécessaires pour le public.

Quant au havre ou port pour la seurté des batteaux soit iceluy havre pris partie dans la ville, partie dehors, communiquans de l'un à l'autre par escluses. Le havre intérieur rempli par le ruisseau contigu, ayant ses quays de pierre ou de bois. Le havre du dehors fermé par deux rangées de grosses pallissades avec plusieurs arbres de sapin flottans entre les dittes deux rangées pour rompre la force du choc des vagues agitées par tormante. Ces deux rangées se peuvent encor cramponer ensemble pour leur affermissement. Quant à la quantité des gents, de l'argent et du temps pour faire ce que dessus, je croy que les plus intéressez y contribueront leur possible, moyennant qu'il plaise à LL. Exc., leurs souverains seigneurs leur aider d'une petite somme ne montant qu'à 4000 escus Bernois. Ce que espérant de la bonté et benignité de LL. Exc., ils s'efforceront, Dieu aidant, de venir à bout du reste dans 2 ou 3 moys apprès l'adveu et commandement de Leurs dittes Exc., qui en auront l'honneur, réputation et principal fruict.

Quant à la garde de la ville de Vevey en temps de grande allarme je croy quelle suffira de 200 hommes pour chaque jour avec sa nuict, qui est de 60 hommes pour chaque porte, avec ses deux costez par terre et 20 hommes pour tout le costé du lac, qui faict 600 hommes pour toute la garnison. Du nombre journalier predict on prendra les rondes qui se devront faire tous les quart d'heure sans celles du commandant et du major. Et quant au reste du dict nombre journalier de 200 hommes, il sera employé aux sentinelles plus nécessaires, estimant la quantité des rondes préferable à la quantité des sentinelles. Or en temps de moindre allarme que la susditte, la moitié du dict nombre tant pour la garde que garnison suffira. Mais en temps de siège petit ou grand avec canon, il faudra le double ou le triple scavoir 1200 ou 1800 hommes avec un bon commandant et un bon major, tels qu'ils peuvent estre trouvez ici.

Digitized by Google

Or en temps de paix il suffira de 5 ou 6 hommes pour chaque porte et 2 à 4 du costé du lac.

Quant au secours des gardes ou postes. Estans dans l'intérieur de la ville ou dans le circuit les gardes ou postes s'entresecouront au circuit en cas d'allarme ou assaut. Pour les secours intérieurs de la ville il y aura 2 à 3 rendez-vous prompts et commodes, surquoy faut noter que le secours réciproque des postes au circuit ne se fera que par le commandement exprès du commandant et par le chemin le plus court.

Contre la descente et abord de l'ennemi au long du lac, comme aussi aux autres advenues du pays seront faictes des redoutes ou tours quarrées de pierre, franches d'incendie, d'assaut, d'escalades et de pétard, gardées par 3 ou 4 hommes ne coustant qu'environ 100 livres à bastir, donans l'allarme par mousquetades, cloches et flambeaux.

F. L. DE TRAYTORRENS.

Ce mémoire dont l'original était la propriété de M. Marindin-Mestrezat, ancien député, et est devenu celle de M. Albert de Montet, à l'obligeance duquel j'en dois la communication, me paraît être l'avis donné par un expert aux autorités intéressées. Il porte en effet la signature d'un officier supérieur vaudois qui a honoré grandement son pays à l'étranger.

François de Traytorrens, né à Yverdon en 1590, entra fort jeune au service du Danemark et y devint en 1618 colonel des ingénieurs et dix ans après lieutenant général grand maître de l'artillerie et du génie. Il passa en 1631 au service de Suède et joua un rôle important à la guerre de Trente ans. Le gain des batailles du Lech et de Lützen lui fut en grande partie attribué. Ayant eu à se plaindre du chancelier suédois Oxenstiern devenu tout-puissant après la mort du roi Gustave-Adolphe, il prit sa retraite en 1638 et s'établit à Genève où il dirigea divers travaux de fortification et entre autres ceux du rempart St-Jean. Le roi de France venait de le nommer lieutenant général de ses armées lorsqu'il mourut le 6 juin 1660.

P. CERESOLE.

Digitized by Google

VARIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

LA LOUVE DU MUSÉE D'AVENCHES ET SON ODYSSÉE

Depuis plus de trente ans, les visiteurs du musée d'Avenches sont intrigués par deux bas-reliefs identiques représentant la Louve allaitant Romulus et Remus. C'est à peu près la donnée de la Louve en bronze du Capitole ; mais à Avenches, l'un des bas-reliefs est en gypse, l'autre en ciment brunâtre. Le visiteur, étonné de cette répétition, s'informe et il apprend que le groupe en ciment est une copie, ni plus ni moins que l'autre.

Une copie ? Et l'original, qu'est-il devenu ? Jusqu'en novembre dernier, le concierge était amené à répondre que, depuis 1862, le propriétaire de la Louve et le Musée n'avaient pas réussi à s'entendre, et que l'original..... se trouvait quelque part à Avenches même. Et si quelque indiscret voulait en savoir plus long, il ne lui était pas difficile de recueillir, sur place, les renseignements les plus extraordinaires. Ceux qui ont encore connu l'excellent Caspari, ce conservateur modèle d'un musée archéologique, n'ont pas oublié son ton mystérieux, ses réticences tragiques quand on parvenait à lui arracher, bribe après bribe, les mésaventures de son infortunée et néfaste Louve.

Aussi l'histoire authentique a-t-elle été peu à peu couverte par les excroissances de la tradition. Une légende de la Louve est en train de se former. On vous racontera que l'ancien propriétaire, mort depuis une quinzaine d'années, en avait refusé cinquante mille francs, qu'il en voulait cent mille et davantage ; que la Confédération, à l'en croire, n'était pas assez riche pour lui payer sa Louve, mais qu'il en eût fait don au musée de sa ville natale si les Chambres fédérales avaient adopté un plan de son crû pour la correction des eaux du Jura..... On vous dira que

Digitized by Google

le moulage du bas-relief n'a pu s'exécuter qu'à la faveur des ombres de la nuit, dans une grange près de Morat, servant momentanément de refuge à la Louve et où Caspari s'était glissé furtivement avec son complice, un honorable Tessinois, dont le nom est fort bien porté, à Avenches et ailleurs. On ajoutera que le propriétaire réclamait dix mille francs de dommages-intérêt pour abus de confiance. Encore en 1883, dans l'une des meilleures brochures sur Avenches (*Auf dem Trummerfelde Aventicums*, par J. Doblhoff, un archéologue autrichien), on apprend qu'après son stage à Morat, la Louve a été achetée par un Avenchois, lequel la gardait pour lui et chez lui.

Cela étant, on comprendra que. depuis maintes années, je désirais démêler l'histoire réelle d'avec la tradition. Si j'y suis à peu près parvenu, c'est grâce aux documents qui m'ont été obligeamment confiés l'autre jour par le conservateur actuel du musée, M. L. Martin.

Mais d'abord, quel est l'aspect de la Louve d'Aventicum et en quoi consiste sa valeur ? C'est donc une imitation du groupe primitif. Une imitation, pas une copie ; il existait en effet, ainsi que me l'indique M. William Cart, deux types principaux de la Louve : celle du Capitole, regardant droit devant elle, et celle dont le regard, comme à Avenches, se dirige du côté de ses nourrissons ; ce second type est fréquent sur les monnaies impériales ; l'un et l'autre forment un groupe libre, non pas un bas-relief.

A Avenches, le groupe est sculpté en haut-relief dans un bloc de calcaire jaunâtre, bruni par le temps, qui mesure actuellement 1m 10 sur 58 cm. Le groupe lui-même occupe une sorte de niche longue de 82 cm., destinée sans doute à rappeler la grotte classique de Lupercus sur le Palatin ; la Louve a une expression débonnaire, quasi maternelle, et ses deux nourrissons lui font honneur,

Digitized by Google

tellement ils sont joufflus, boursouflés. A gauche, mais confusément, un oiseau, le pic sacré, apportant la becquée à sa nichée ; à droite, encore plus confusément, un hibou, symbole jadis de la sagesse. Ce n'est pas tout ; le bloc de calcaire jurassique est taillé en prisme trapézoïde, mesurant 45 cm. d'épaisseur en bas, 12 au sommet ; la face postérieure du trapèze simule une toiture indiquée par cinq rangées de tuiles imbriquées ; sur le flanc gauche du bloc se détache nettement une oie, en souvenir sans doute des oies du Capitole, tandis que le côté droit paraît avoir été encastré contre une muraille quelconque. Notre bloc était donc visible de trois côtés ; de dimensions trop exiguës pour être placé au faîte de quelque bâtiment, il faisait probablement partie d'un édifice public, en vertu même de son sujet.

En somme, la Louve d'Avenches n'a pas grande valeur artistique ; la donnée en est fréquente sur les monnaies, les sépultures, les ornements militaires (comme à Vindonissa) ; l'exécution est médiocre, et la matière choisie, le néocomien neuchâtelois, abonde dans les ruines d'Aventicum. Mais tout autre est sa valeur historique : c'est l'emblème indiscutable de la domination romaine ; à lui seul, il suffirait à proclamer qu'Aventicum fut une création de Rome. Or cet emblème n'a été retrouvé au nord des Alpes nulle part aussi accentué qu'à Avenches. A Vindonissa, par exemple, ce n'est qu'une rondelle en métal pour une poignée d'épée.

Il est donc naturel que la découverte inopinée de la Louve, le 20 novembre 1862, à la nuit tombante, sur l'emplacement dit Derrière la Tour, ait mis en émoi les archéologues de la Suisse et quelques-uns de l'étranger. Le terrain en question, alors propriété de Samuel Fornerod, forme un replat très visible entre la gare et le sommet de la colline. Des trois ouvriers qui fouillaient

Digitized by Google

pour le compte de Samuel Fornerod, un seul vit encore, M. Aug. Rosset, le surveillant des travaux du *Pro Aventico*. Non sans peine, et grâce à l'entremise de Frédéric Troyon, le propriétaire consentit au transfert du bloc d'abord jusque sur la terrasse du musée, puis dans l'intérieur du bâtiment. En vertu même de son poids — il pèse environ douze quintaux — il y resta deux années entières. C'est la première phase de son odyssée, phase mouvementée, orageuse.

Le propriétaire entendait se faire payer cher la découverte de ses ouvriers ; dans la localité, il passait pour un déséquilibré, un homme à lubies et à procès. Il ne tarda guère à en intenter un à Caspari, l'accusant d'abus de confiance pour avoir fait prendre au musée, à son insu, d'abord deux moulages en gypse, puis deux autres en ciment hydraulique (printemps 1863 et 1864); Caspari, qui connaissait son homme, un ancien ami, redoutait de le voir reprendre brusquement son bien. Le procès, discutable au point de vue strictement juridique, n'eut pas d'autres suites que de faire condamner Samuel Fornerod en justice de paix pour avoir salué Caspari de fripon et de voleur !

De plus en plus irrité, le malheureux propriétaire retire du musée sa Louve (fin novembre 1864) et se dispose à lui faire faire un tour de Suisse dans une caisse construite à cet effet et placée sur un chariot à ressort. Le char s'étant effondré sous le poids des douze quintaux, la Louve ne dépassa pas sa première étape, c'est-à-dire Morat. Là, sur sol fribourgeois, à l'abri des autorités vaudoises, elle fut entreposée chez un ami de son maître, le Dr Engelhardt. Ce provisoire dura une quinzaine d'années, jusqu'à la mort de S. Fornerod.

C'est alors, après 1880, qu'un de ses frères, M. Gérard Fornerod, ancien préfet, prit sur lui, moyennant indemnité

Digitized by Google

de quelques cents francs payés de sa poche, de réintégrer la Louve à Avenches, en sa qualité de tuteur des héritiers de son frère. Troisième phase de l'odyssée, et qui s'est prolongée une quinzaine d'années, tout comme la seconde : la Louve reposait paisiblement, sous son bahut, à l'entrée du jardin du préfet. Celui-ci n'en faisait nullement mystère et, à l'occasion, l'exhibait sans crainte.

Enfin, quatrième phase, le 30 novembre 1896, après une série de négociations et grâce à la bonne volonté des divers intéressés, la vieille Louve a franchi de nouveau le seuil du musée. L'Etat l'a payée 2000 francs ; c'est un joli denier, mais que nous voilà loin des 50,000, des 100,000 rêvés par son premier propriétaire ! En attendant qu'on lui trouve une place digne d'elle et de son poids, elle est déposée dans le corridor d'entrée, presque comme une suppliante. Et s'il y a encore, à en croire la rumeur publique, quelque vice de forme qui s'oppose à son entrée définitive dans le sanctuaire, ayons confiance : le chef du département de l'Instruction publique saura et voudra aplanir les dernières difficultés. Il est temps, il est plus que temps que cette odyssée de trente-cinq ans prenne fin : la Louve d'Aventicum a sa place marquée au musée d'Avenches, et nulle part ailleurs.

Eug. SECRETAN.

UNE RÉCENTE HISTOIRE DE LA NATION SUISSE

Le premier volume de l'*Histoire de la nation suisse,* de M. *van Muyden,* est terminé [1] ; il se compose de deux parties : les Origines et la Période héroïque, qui comprend encore les guerres d'Italie et s'arrête au seuil de la Réformation. Il faut louer dans cette œuvre la clarté répandue sur tous les sujets, la simplicité de l'exposition, l'art avec lequel l'auteur a su élaguer ce qu'il y a de trop

[1] Six livraisons.

Digitized by Google

touffu dans notre histoire nationale et suivre sans écart l'arête faîtière des événements. M. van Muyden annonce dans sa préface qu'il s'est efforcé de « mettre le public en quelque mesure au courant des savantes recherches de nos compatriotes de la Suisse allemande », et de la Suisse romande, ajouterons-nous ; il y a pleinement réussi ; et vraiment, en parcourant ce volume, le lecteur, même le lecteur bien informé, voit ses connaissances augmentées et rectifiées ; il apprend, par exemple, qu'en 1887 la réputation de la reine Berthe a été vivement attaquée par l'historien Gisi, qui l'appelle épouse infidèle ayant de gros péchés à racheter, mais victorieusement défendue par M. de Wyss ; que, si l'on a cru longtemps que Gérard d'Estavayer avait provoqué Othon de Grandson pour des raisons personnelles ou intimes, c'était bien à tort : cette légende est due à la lecture étourdie d'un passage d'Olivier de la Marche, dans lequel on lit : « Cestuy messire Gérard d'Estavayer estait ung chevalier nourri et eslevé par le dit messire Othe de Grandson et avait moult tenu à luy, *mais, par aucune jalousie de sa femme*, il emprist cette vengence et se bouta en gaige de bataille contre celluy qui l'avait nourry.» Or l'orthographe *femme* pour *fame* (renommée) se rencontre souvent au XVIe siècle, et dans une autre copie manuscrite du même ouvrage on trouve *renommée* au lieu de *femme*... Plus loin encore, nouvelle erreur corrigée : Rodolphe Brun n'a pas assisté, comme on l'a dit, au combat de Tœttwyl ; la tradition prêtait au fameux législateur la lâcheté insigne d'avoir fui du champ de bataille et de s'être réfugié dans sa maison de campagne près de Zurich, et au peuple la couardise plus grande encore, que nous avions toujours trouvée monstrueuse et inconcevable, d'aller le chercher au son des trompettes et de le ramener triomphalement en ville... Plus manifeste encore l'erreur des historiens accordant créance à la chronique des chanoines de Neuchâtel, dont les soi-disant extraits de S. de Pury ne sont qu'un habile pastiche. L'explication du mot Ligue grise (Grisons) est moins convaincante : cette ligue serait non la ligue de ceux qui portaient sarreux, mais des *anciens* habitants : *graù* avait souvent, en effet, auparavant le sens d'ancien : aujourd'hui encore, dans la langue rhéto-romane, les habitants du pays s'appellent *grish* (en allemand : graù) par opposition aux colons étrangers qui sont venus plus tard habiter ces contrées ; grish ou graù désignerait ainsi l'autochtone qui prédominait dans la Ligue grise.

Nous ne voulons pas dire que le seul mérite de l'Histoire de M. van Muyden soit de l'avoir « mise au point » des derniers

Digitized by Google

travaux ; il en est d'autres encore qu'il nous plaît de louer en passant : intérêt des chapitres traitant de Lausanne, ville épiscopale, de l'architecture religieuse, de la question Guillaume Tell, reprise récemment par Gisler de Coire, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Kissling à Altorf, et jugée dans le sens orthodoxe et traditionnel ; — sobriété des notes paginales ; – exécution parfaite des nombreuses gravures qui illustrent l'ouvrage et lui donnent un grand attrait : à signaler notamment un portrait de Charles le Téméraire, d'après Roger van der Weyden, dont l'original est au musée de Bruxelles ; le noble duc porte le collier de la Toison d'or, l'ordre créé par son père Philippe le Bon à sa cour de Dijon ; la tête, coiffée d'une sorte de fez élevé, a je ne sais quoi de calme, de posé, de réfléchi, qui déroute un peu nos notions sur la nature emportée du grand duc d'Occident. Quel contraste avec la figure osseuse, à la fois tourmentée et comme figée par le désespoir et le courroux du Téméraire de Burnand, fuyant après Morat !

Mais tout est-il à louer ? non ; nombre d'affirmations nous ont paru contestables : est-il probable que le nom d'Helvetii rappelle la vie pastorale de nos ancêtres ? est-il juste de dire que l'usage du cheval n'a jamais contribué à faire avancer la civilisation ? qu'il n'est point un élément de développement, mais plutôt de recul ? que si l'on compare aujourd'hui encore les mœurs des différents peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques, on peut remarquer que c'est chez les nations comme l'Arabe, les Gauchos et les Hongrois où ce « noble animal » est le plus en faveur, que le progrès des mœurs est le plus lent ? « C'est qu'en effet, ajoute l'historien pour éclairer son étrange théorie, l'usage du cheval favorise certains instincts d'indolence, de paresse, de flânerie, de grossièreté et de brutale combativité. » Autant de phrases, autant d'erreurs, croyons-nous ; mais passons et relevons encore quelques menus faits. Il ne faut point appeler, comme le fait l'auteur, la guerre des Anglais ou des Gallois, Gugelkrieg, mais Guglerkrieg ; il n'est pas exact de dire qu'en 1436, au moment où se prépare la guerre civile de Zurich, Schwytz convoite à la fois la Marche inférieure et la Marche supérieure : ce canton possédait en effet déjà le premier de ces territoires depuis le commencement du XVe siècle. Il n'est plus admissible d'attribuer à Amédée VIII l'origine de l'expression : faire ripaille ; est-il naturel, en effet, qu'Amédée, qui venait de perdre une épouse tendrement aimée, se soit retiré dans un couvent pour y mener joyeuse vie ? et s'il avait gaîment passé ses jours à l'ombre du cloître, le concile de Bâle

Digitized by Google

aurait-il appelé au trône pontifical ce prélat qu'il aurait fallu laisser dans son abbaye de Thélème ? Le répertoire chronologique devrait être revu : quelques dates importantes manquent, comme 887 : Fondation du royaume de Bourgogne. A propos de la victoire remportée par les Helvètes sur Cassius, pas un mot de l'erreur des historiens qui, naguère encore, plaçaient, sur la foi d'un mauvais manuscrit de Tite-Live, le lieu du combat près du lac Léman, dans le pays des Allobroges, et non dans le voisinage de l'Océan, dans la région des Nitiobroges. Ce n'est pas non plus donner une idée bien nette du Stanzerbrief que de dire simplement que d'après cet acte les rançons et le butin devaient être, après chaque guerre, partagés à proportion du nombre des gens que chaque canton, ville ou pays auraient mis en ligne. Cette stipulation se trouvait déjà dans le Convenant de Sempach ; celui de Stanz n'y a-t-il donc rien ajouté ? oui, certes : à savoir que pour les pays conquis tous les cantons, petits ou grands, auraient les mêmes droits à leur administration : excellente mesure qui mit fin aux réclamations incessantes des Lænder. Nous devons faire enfin une légère réserve pour le style : il est net, correct, nous en convenons, mais il manque aussi de brillant, les ailes et le souffle lui font parfois défaut, et nous avons vainement cherché une page de belle envolée, où l'on sente comme palpiter la vie et battre le cœur de l'écrivain.

Et pourtant l'œuvre de M. van Muyden est forte et saine ; l'auteur, dans la préface, l'appelle une compilation ; c'est trop, beaucoup trop de modestie ; ce livre vivra ; il sera lu avec un grand intérêt par tous les amis de notre histoire nationale.

E. Payot.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Arthur Piaget, le très savant professeur de langues romanes de l'Académie de Neuchâtel, a trouvé à la Côte-aux-Fées un intéressant cahier contenant un certain nombre de **prières** et de **secrets** copiés en 1803 par un habitant de cette contrée, nommé David Tattet. Plusieurs de ces prières sont très suggestives et montrent que si le protestantisme fut adopté par nos ancêtres, ceux-ci n'en continuèrent pas moins à garder fidèlement quelques-unes de leurs anciennes croyances et à invoquer pendant longtemps encore la Vierge et les saints en faveur de leurs biens et de leurs bestiaux. Voici un des exemples les plus curieux de ces prières que

Digitized by Google

M. Arthur Piaget a publiées dans le *Musée neuchâtelois* [1]. Il indique le moyen de faire disparaître certaines douleurs d'entrailles des chevaux.

« Il faut prendre le mouchoir de cou à la personne qui est avec le cheval et attacher le cou du cheval avec, et l'on fait trois nœuds, le premier au nom du Père, le deuxième au nom du Fils, le troisième au nom du St-Esprit. Amen. Ensuite vous passez la main gauche tout le long du dos jusqu'au bout de la queue et vous la tirez trois fois fortement, la première fois au nom du Père, la deuxième fois au nom du Fils, la troisième fois au nom du St-Esprit. Amen. Ensuite vous allez vers la tête, toujours du côté gauche, et vous lui crachez trois fois dans la bouche, toujours la première fois au nom du Père, la deuxième fois au nom du Fils, la troisième fois au nom du St-Esprit. Amen. Il faut laisser le mouchoir de cou une heure après. »

— On sait que la ville de **Morges** est une de celles qui ont le plus contribué au succès de l'indépendance vaudoise en 1798. Longtemps auparavant déjà, elle avait opposé à certaines demandes du gouvernement bernois les anciennes libertés et franchises du Pays de Vaud. Jean-Jaques Cart, le fougueux unitaire, avait dû s'exiler dès 1791 pour échapper aux rigueurs de LL. EE. Au moment décisif, Henri Monod et Jules Muret honorèrent le pays tout entier par une conduite calme, ferme et modérée. Morges fut pendant toute la période de la République helvétique le centre et le foyer du parti patriote dans le canton du Léman. Il n'est pas étonnant donc que cette ville se préoccupe plus que toute autre du centenaire de l'indépendance. Sur la proposition de M. le professeur Forel, la société du Vendredi a décidé de recueillir les fonds nécessaires pour élever un monument — une pyramide de granit probablement — sur une des promenades, afin de rappeler le souvenir des patriotes dont on vient de citer les noms. L'inauguration de ce monument aura lieu le 24 janvier prochain.

[1] Livraison de mars 1897.

Digitized by Google

5me année. No 5. Mai 1897.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

IX

Le lecteur n'apprendra pas sans un certain étonnement que la lettre suivante de Muller de la Mothe à Maurice Glayre est datée de..... Francfort-sur-le-Mein, le 14 octobre 1792. Il comprendra alors pourquoi le prisonnier d'Aarbourg semblait se désintéresser depuis quelque temps de la revision de son procès pour ne penser qu'à ses affaires pécuniaires.

Muller avait très habilement détourné l'attention du gouverneur de la forteresse en montrant qu'il prenait toutes les dispositions nécessaires pour passer l'hiver dans son cachot. Il avait sans doute réussi dans la même mesure à faire croire qu'il se confiait enfin tout à fait à la bonté et à la clémence de LL. ÉE. et attendait tout des événements.

Dans le même temps, cependant, il n'avait pas négligé de saisir continuellement les moyens d'arriver à recouvrer la liberté. On a vu dans une de ses lettres antérieures que le porte-clefs qui l'accompagnait tous les jours pendant l'heure de promenade lui avait montré quelque sympathie et avait cherché, dans la mesure de ses moyens, à alléger

Digitized by Google

son sort. Muller chercha et réussit à posséder d'une manière permanente la bienveillance de ce modeste fonctionnaire et s'en servit pour faciliter son évasion, aussi bien que celle de son ami Rosset.

« La Providence ne les abandonna point, dit en parlant des deux prisonniers d'Etat le rapport qui fut présenté en faveur de Muller en 1798 et auquel j'ai déjà emprunté quelques renseignements. Le cœur du geôlier devint sensible au malheur. Par lui, les grandes difficultés sont levées et, néanmoins, ce n'est encore qu'au travers des plus grands périls qu'ils parviennent à s'évader. Enfin le 3 octobre, après treize mois d'une rigoureuse détention, ils se retrouvèrent libres au pied des rochers imposants de la citadelle d'Aarbourg. »

La fuite de Muller et Rosset fut bientôt connue partout, mais ce ne fut qu'au bout d'un temps assez long que le public put en connaître le succès complet, les bruits les plus contradictoires coururent à ce sujet dans le pays. On en jugera par les lignes suivantes écrites par Ch. Masset à M. Glayre :

Montavaux [1], 28 octobre 1792.

« Puis-je vous faire une question au sujet de M. Muller ? Sa fuite a-t-elle réussi ? ou a-t-il été repris ? Des officiers du régiment de Watteville ont dit qu'ils (Muller et Rosset) avaient été arrêtés par un piquet de leur régiment à Dornan (Dornach ?) parce qu'ils n'avaient point de passeport, et, d'un autre côté, depuis quelques jours, on dit dans Yverdon, qu'ils ont passé en Angleterre. Je pense que vous savez ce qui en est et vous me ferez plaisir en me le communiquant... »

[1] Grande propriété qui se trouve à quelques minutes du village d'Orges sur la route d'Yverdon à Vugelles.

Digitized by Google

Voici maintenant la lettre de Muller dans laquelle il raconte pourquoi il avait cherché à recouvrer sa liberté et quels étaient ses projets d'avenir.

Francfort, le 14 octobre 1792.

« Je profite, mon bon et digne ami, de l'heureuse rencontre de M. Théophile Cazenove qui est ici pour se rendre directement en Suisse et veut bien avoir la complaisance de se charger de nos lettres. Dans nos circonstances, il était bien essentiel d'avoir une voie sûre pour écrire à nos amis. La bonne Providence, qui semble nous favoriser de toutes les manières, vient de nous la fournir de la façon du monde la plus fortuite. L'entrée des Français en Allemagne nous avait fait prendre une route détournée pour nous rendre en Hollande. Nous allions à Cassel lorsque nous avons appris la retraite des Français, ce qui nous a décidés à revenir sur Francfort[1], où Rosset a des parents de sa femme et où nous pouvons espérer d'être en sûreté, ce qui nous était infiniment heureux puisque nous y avons trouvé M. Cazenove[2] qui était porteur de lettres fort intéressantes pour Rosset et en même temps a pu nous remettre tout de suite des lettres de recommandation pour la Hollande où probablement nous irons nous embarquer pour l'Angleterre. Voilà notre projet, mais nous resterons ici jusqu'à ce que nous puissions savoir de nos amis ce qu'ils pensent et nous conseillent.

» Je m'assure que vous n'aurez point désapprouvé le parti que nous avons pris ; il ne pouvait passe conseiller, mais après son heureux succès, on ne peut disconvenir

[1] C'était l'époque où les armées de Custine occupaient Mayence et les villes voisines des bords du Rhin. Ce chef avait même pénétré à Francfort mais ses troupes furent bientôt obligées par les Prussiens d'évacuer cette place.

[2] Rosset avait épousé une demoiselle Cazenove.

Digitized by Google

que c'est le coup le plus heureux qui pût nous arriver. Il fallait nécessairement un changement de position pour mettre nos amis dans le cas de pouvoir nous être utiles, car aussi longtemps que nous serions demeurés là enfermés, le parti de la sévérité qui nous y tenait ne se serait point relâché de la rigueur dont la raison d'Etat eût été le continuel prétexte.

» Aujourd'hui, la raison d'Etat peut nous devenir plus favorable ; les bons esprits trouveront moins d'obstacles pour se faire écouter. Il ne s'agit plus que d'adopter un plan de conduite qui ferme la bouche à nos ennemis et rende notre cause toujours plus belle et plus intéressante. Pour cela, nous devons nous montrer tranquilles et modérés. Voilà les principes d'après lesquels je suis d'intention de me montrer et d'agir.

» Dites-moi actuellement ce que vous croyez qui va se décider à notre égard. Nos biens seront-ils confisqués ou séquestrés ? Je crois plutôt à l'un qu'à l'autre. Mais de l'une ou de l'autre façon, ça rendra tout assez difficile pour le premier moment. Je m'attends bien que vous rencontrerez quelques difficultés pour être autorisé à m'envoyer de l'argent. C'est sur quoi je compte. Je ferai donc le moins de dépense possible. Malgré cela, il est impossible de se passer de l'argent nécessaire pour vivre. On me dit qu'en Angleterre, en se mettant à la campagne, on peut vivre à aussi bon marché qu'en Suisse ; si cela est, tout me décide à y aller. D'abord la raison de sûreté est une raison majeure, ensuite je pourrai m'y occuper à apprendre l'anglais et voir ensuite le parti que je pourrais en tirer. D'après les renseignements que donne à Rosset son beau-frère, sur l'Amérique, il me semble que je ne pourrais guère prendre un meilleur parti que d'y aller chercher un établissement.

» Il me paraît bien difficile que je puisse jamais revenir

Digitized by Google

prendre mes habitudes à Lausanne après une histoire aussi forte ; j'avoue que je ne sais trop quelle figure je pourrais y faire et que je ne pourrais guère y exister que péniblement. Cependant mon cœur y tient ; il me semble cruel de me voir dans la nécessité de m'éloigner de tous mes amis, de toutes mes connaissances, d'aller, à mon âge, chercher de nouvelles relations dans un pays où tout me sera étranger. Tout cela me paraît triste et difficile ; d'un autre côté, je vois encore bien des écueils. Guidez-moi, mon bon et digne ami, je me trouve dans des circonstances où il faut nécessairement du courage ; il ne s'agit plus que de savoir de quel côté je dois le diriger.

» Je sais fort bien que ce qui peut convenir à l'un ne convient pas à l'autre. Rosset, par exemple, a des raisons, des ressources qui peuvent le décider et qui ne sont point les mêmes pour moi. Cependant, je puis jusqu'à un certain point en tirer parti. S'il s'agit d'aller former un établissement en Amérique, je pourrais profiter des mêmes facilités. On lui propose d'acheter des terres ou de devenir le fermier de ceux qui font la spéculation d'acheter pour faire cultiver. Dans le cas que je puisse y transporter mon bien, il paraît probable que je me trouverais à même d'y former un établissement avantageux pourvu que j'y apporte l'activité nécessaire pour ce genre d'entreprise. J'avoue que je ne suis pas trop assuré d'être propre à ce genre d'industrie ; mais lorsque la nécessité y est, on fait de nécessité vertu. Tout ceci demande à être mûrement réfléchi et je compte beaucoup sur ce que votre amitié pour moi voudra me conseiller. Vous me connaissez ; vous connaissez ma portée ; c'est d'après cela qu'il faut se déterminer.

» En attendant que vous me disiez tout ce que vous pensez là-dessus, je me recommande à vous pour me faciliter les moyens d'avoir l'argent nécessaire et cela

Digitized by Google

selon la tournure des choses. Je ne crois point à la confiscation, mais au séquestre provisoire de mes biens. Dans ce cas, suis-je destitué du droit de disposer de mon bien par testament ? Je ne le crois pas ; pour lors mon testament peut donc vous mettre à couvert de tout. Celui que je vous ai fait parvenir par Mme Rosset pourvoit à tout et je puis vous assurer que vous pouvez vous y fier. Les 25 louis que j'ai tirés à Berne sont à présent toute ma richesse et déjà bien diminuée par les dépenses du voyage. En sorte que de nouveaux subsides me deviennent absolument nécessaires. Pour y pourvoir, j'espère que vous trouverez bien le moyen d'arranger les choses de manière à ce que je puisse avoir crédit chez Messieurs Blondel et Dapples pour la somme limitée de 100 louis avec laquelle je tâcherai d'aller aussi loin que je pourrai...

» ... Nous attendrons ici vos lettres. Vous voudrez bien m'écrire à l'adresse de M. Henri Gonthard à Francfort, sous le nom de M. Molite que j'ai pris pour plus de précaution.

» Je vous écris tout ceci à la hâte. Vous jugerez que je compte toujours autant sur votre indulgence que sur votre continuelle amitié. Mille choses, je vous en conjure, à tous ceux qui vous entourent ; je ne suis pas en peine qu'ils ne partagent avec vous le plaisir de me sentir en liberté, car, je le répète, je ne saurais mettre en doute qu'actuellement vous ne soyez charmé du succès d'une entreprise aussi périlleuse... »

Muller de la Mothe ne resta pas à Francfort pendant un temps aussi long que le faisait prévoir la lettre qu'on vient de lire. Il quitta cette ville dès les premiers jours de novembre et le 12 du même mois, il adressa déjà à son ami les lignes suivantes datées de la Haye.

« Je viens dans ce moment, mon brave et digne ami, de recevoir votre bien bonne lettre du 30 octobre. Dès

Digitized by Google

appris notre départ de Francfort pour nous rendre en Hollande et de là nous embarquer pour l'Angleterre, voyage que les circonstances nous ont fait juger indispensable. Pour mon compte, j'avais pensé à ne pas aller plus outre, et, dans cette idée, j'avais pris des informations pour des arrangements de pension à Offenbach, village près de Francfort, où j'aurais pu vivre à très bon compte. Rien ne pouvait me convenir mieux à tous égards. Mais les Français sont venus dans le moment où, à Francfort, on s'en croyait le plus à l'abri. Ayant fait 50 lieues de détour pour éviter qu'on pût dire que nous avions joint les Français, nous nous serions éloignés sur le champ si, d'un autre côté, mon compagnon de voyage n'avait pas été dans l'incertitude sur le parti que prendrait sa femme. Il était possible qu'elle fût en route pour le rejoindre et vous sentez la force d'une pareille raison.

» Dès que Rosset a su que sa femme ne venait pas, notre parti a été pris sur le champ. A Coblentz, nous avons rencontré l'avant-garde des Prussiens qui, dit-on, viennent pour reprendre Mayence.

» Notre voyage, du reste, s'est fait le plus heureusement possible. A Amsterdam, nous avons appris la défaite de l'armée autrichienne et les succès de Dumouriez dans les Pays-Bas qui font grande sensation en Hollande où l'on n'est guère tranquille : nouvelle raison pour passer en Angleterre. Demain nous irons rejoindre le paquebot qui part le mercredi et le samedi. Reste à savoir si nous pourrons être du premier départ. Nous craignons que les derniers événements ne soient la cause d'une foule de partants comme nous. Rosset, qui me charge de vous dire

[1] Cette lettre n'a pu être retrouvée.

Digitized by Google

mille choses, vous prie de ne pas faire mention à sa femme de l'embarquement...

» ... Relativement au parti que j'aurai à prendre, je pense comme vous. On ne peut rien déterminer avant de savoir le point d'où il faudra partir. En attendant, je ne puis m'empêcher de calculer mon avenir sur toutes ces différentes alternatives et même il faut se prémunir de courage à tout événement.

» Je vous ai laissé apercevoir quels sont les projets que je puis former si on se porte aux dernières extrémités, pour lors, je crois que vous serez forcé de l'approuver. De mon côté, je puis bien vous le dire, je ne prendrai jamais ce parti que par nécessité et tout ce que je désire, c'est le repos et la tranquillité par dessus tout de revoir les bons amis auxquels mon cœur tient par tous les liens de la reconnaissance. Mais j'avoue que cet ardent souhait est continuellement altéré par la pensée de toutes les difficultés à ce qu'il puisse s'accomplir et cela suffit pour mettre bien de l'ombre dans mon existence actuelle. Cependant, je ne renonce pas à l'espérance et je sens que j'en ai besoin pour jouir du bonheur de me revoir en liberté. Vous avez raison de penser qu'il doit me suffire pour le coup d'avoir cette jouissance ; cela est si vrai que toutes les autres me sont devenues indifférentes. Il me sera donc aisé de me restreindre à tout ce qu'exige ma position actuelle. En Angleterre, mon dessein est de me mettre en pension dans le même village où est de Brenles ; on dit que 100 louis suffisent là pour vivre et je vous promets bien que je ne ferai aucune dépense qui puisse aller plus loin. Je tâcherai d'apprendre l'anglais ; j'en ferai ma plus grande occupation. Aussitôt que je serai posé quelque part d'une manière un peu stable, je vous en donnerai des nouvelles. J'espère que ce sera de suite, car notre intention est de rester tout au plus deux jours à Londres et de nous

Digitized by Google

rendre immédiatement à la campagne. Voilà, j'espère, un plan et une conduite que vous approuverez...

» M. »

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

LES ANCIENNES RELATIONS DE LA SUISSE ET DE L'ITALIE

(Suite).

LE PAPE OU LE ST-SIÈGE

Les cantons catholiques presque seuls ont conservé des relations avec la cour de Rome, et elles sont presque réduites à rien de nos jours, sauf le for spirituel et épiscopal.

Si j'en excepte un traité d'alliance peu connu que Sixte IV conclut en 1476, je ne connais que trois traités que les guerres d'Italie engagèrent les papes Jules II, Léon X et Paul IV à conclure avec les Suisses. Le premier traité fut l'alliance offensive et défensive, conclue le 4 mars 1510, et qui devait durer cinq années. Les cantons et leurs coalisés s'y engagèrent à faire marcher 10,000 soldats à la première réquisition du pontife dans le cas où il serait attaqué, et si ce corps n'était pas suffisant, il devait être suivi d'une nouvelle levée de 15,000 hommes. En conséquence de ce traité, les Suisses accordèrent à Jules II une première levée de 8000 hommes qui fut renforcée d'une seconde de 4000; mais les chefs de ces corps se voyant engagés auprès de Varèze sans artillerie, craignant d'être désavoués et punis par leurs souverains, en faisant une guerre ouverte à la France, ils prirent le parti de faire rentrer leurs troupes par la voie de Bellinzone dans leurs cantons respectifs. Le pape ayant voulu prendre à ce sujet vis-à-vis de ceux-ci le ton du reproche menaçant, les cantons se détachèrent alors d'une alliance qui ne pouvait que leur être funeste.

Mais Léon X ayant pris vis-à-vis du Corps helvétique des tournures plus douces et plus adroites, il renouvela avec lui, pour toute la durée de son pontificat, le traité de 1510; et le traité nouveau conclu à Berne le 10 août 1514 portait pour conditions:

1. Que le souverain pontife ne conclurait ni paix ni alliance avec les ennemis du Corps helvétique sans y faire participer les cantons et leurs co-alliés.

2. Qu'il soudoierait, pour la défense du duché de Milan, 8000 Suisses et 800 lances.

Digitized by Google

3. Qu'il paierait aux cantons et à leurs alliés 40000 ducats de pension ou subsides annuels.

4. Qu'il confirmerait tous les titres et prérogatives accordés par Jules II au Corps helvétique.

5. Les cantons de leur côté s'engageaient, ainsi que leurs alliés, à secourir de toutes leurs forces les Etats du St-Siège et ceux de Maximilien Sforza s'ils étaient attaqués, ainsi que la Maison de Médicis, les Républiques de Florence, de Sienne et de Gênes.

Les Etats helvétiques ne furent, si l'on ose s'exprimer ainsi, que trop fidèles à leurs engagements. Ils mirent jusqu'à 28,000 hommes sur pied pour seconder les vues de Léon X. Tout le monde sait avec quel courage ils combattirent pour soutenir sa cause et celle de Maximilien Sforza. Ce courage ne fut point abattu par des batailles sanglantes et funestes ; mais enfin l'alliance perpétuelle du Corps helvétique avec la France termina celle avec le St-Siège. Paul IV en avait fait une dernière avec les cinq cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug, en vertu de laquelle ces Etats lui fournirent en 1557 3000 hommes qui furent battus et réduits, malgré leurs prodiges de valeur, par le connétable Colonna, à un très petit nombre.

On sait au reste que le canton de Lucerne fournit depuis 1548 au pape une garde de deux cents Suisses dont la famille de Pfyffer a assez constamment donné les capitaines, ainsi que les cantons catholiques donnaient une pareille garde au roi de Sardaigne, et nommaient alternativement les sujets suisses qui devaient la composer. Cette garde du pape fut augmentée de 40 hommes sous le pape Jules III. Ce pontife en a une de 120 hommes. Ses légats à Ravenne et à Bologne une chacun de 50 hommes.

De ce que nous venons de dire sur la cour de Rome, il est aisé de conclure que nous n'avons plus guère d'autres relations que celles que donne en Suisse l'exercice de la religion catholique. Sous ce point de vue, et dans la paix générale de l'Europe, où le St-Siège sera compris, la Suisse n'aura à demander que de voir un évêque suffragant de Constance, mais résidant en Suisse et y remplissant les devoirs de l'épiscopat, travailler à y édifier le peuple romain par ses travaux apostoliques, et concourir avec le gouvernement à donner de bons ministres aux autels, et une éducation vraiment chrétienne à la jeunesse catholique.

Attendu la pauvreté des Etats catholiques, on pourra insister auprès du pape Pie VI pour que leurs habitants ne soldent point à l'avenir les grâces pontificales, et ne paient que leurs expéditions écrites aux bureaux de la Chancellerie romaine. Nous avons au

Digitized by Google

reste oublié de dire que le canton de Zug accorda en 1660 une compagnie de gardes suisses de 50 hommes à Clément IX pour son légat à Ferrare.

NAPLES ET SICILE

Ce n'est que depuis que Charles, fils de Philippe V, roi d'Espagne, prit possession du royaume des Deux-Siciles, que la Suisse a eu quelques faibles relations avec cette monarchie. Charles ayant dû en partie ses conquêtes au zèle de deux bataillons du régiment suisse de Besler, et à trois bataillons du régiment également suisse de Niederost, crut ne pouvoir mieux affermir son trône qu'en se donnant des corps suisses capables de le défendre. Ce prince fit en conséquence diverses capitulations avec des officiers suisses distingués, qui agissaient avec l'aveu de leurs cantons, à l'effet d'avoir à son service divers régiments helvétiques. Sa Majesté capitula en 1734 avec Joseph-Antoine Tschudy pour un bataillon de gardes suisses formant un corps de 330 hommes, et pour un régiment suisse composé de 2310 hommes. Le roi des Deux-Siciles capitula le même jour avec l'aveu du canton d'Uri, vis-à-vis de François Jauch de ce canton, pour un corps suisse de même force que le régiment de Tschudy. En 1738, les gardes suisses du roi de Naples furent augmentées de trois compagnies de fusiliers. En 1741, Sa Majesté sicilienne députa le marquis d'Isastaya auprès des cantons catholiques avec le titre de son envoyé extraordinaire. Ce ministre résida à Lucerne et donna ses soins à entretenir la bonne harmonie entre les cantons et le roi Charles. Les régiments suisses se couvrirent de gloire aux batailles de Monte-Artenisio et de la Fajola. Outre les corps suisses déjà nommés, le roi avait à son service un régiment de Wirtz. Tous ces corps se conduisirent avec la plus grande valeur jusqu'à à la fin de la guerre terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle[1]. Les capitulations des divers régiments furent renouvelées par Ferdinand IV avec l'agrément des cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald et de Glaris.

Le privilège du régiment des gardes suisses était d'être le second de toutes les armées napolitaines.

Mais tous ces corps militaires ont été comme à demi licenciés, et ont fini de prendre le titre honorable de régiments suisses, d'après les idées bizarres d'Ulysse Salis de Marschlins que Louis XVI avait prêté au roi Ferdinand IV actuellement régnant, à l'effet de

[1] La guerre de la succession d'Autriche.

Digitized by Google

réformer les armées napolitaines. On ne peut donc guère tirer d'autre parti (dans le traité de paix universelle qui peut avoir lieu incessamment) de nos relations avec le roi de Naples que de l'intéresser, ainsi que son épouse mère de l'empereur, à honorer notre cause de leur intervention, d'après le zèle soutenu que nos compatriotes ont montré pour leur service.

MALTE

L'Helvétie a fondé plusieurs commanderies maltaises. Les protestants en ont sécularisé six ; les catholiques en ont conservé six jusqu'à ces derniers temps, savoir Bubikheim, Hohenrein et Rheiden, St-Jean de Bâle, Leuggeren, Tobel et Fribourg.

Celle de Bubikheim est administrée par des bourgeois de Zurich ; celle de St-Jean de Bâle a la plupart de ses revenus dans l'évêché de Bâle et le Sundgau. Celle de Leuggeren est dans le comté de Baden, celle de Hohenrein et de Rheiden est située au canton de Lucerne, celle de Tobel est dans la Thurgovie, celle de Fribourg est dans cette ville même, et attachée depuis deux siècles aux chevaliers francs Chapelains.

Les Allemands voulurent longtemps exclure les Suisses de l'ordre de St-Jean, comme ne pouvant jamais faire les preuves requises. Mais sur les réclamations des cantons catholiques et du pape, le Grand Maître déclara en 1599 que les Suisses pourraient faire recevoir leurs fils dans le grand Prieuré d'Allemagne, pourvu qu'ils fussent issus en légitime mariage de père et de mère, d'aïeul et d'aïeule, de bisaïeul et de bisaïeule catholiques, qui n'auraient exercé ni commerce, ni arts mécaniques, qui eussent été magistrats aux Conseils des cantons ou officiers militaires avec rang au moins de capitaine.

Mais ce diplôme du Grand Maître, confirmé par Clément VIII, n'ayant pas expliqué assez clairement si les chevaliers suisses pourraient être promus aux dignités de Grand Prieur et de Grand Bailli d'Allemagne, ces places furent refusées en 1611 au chevalier Flekenstein, de Lucerne. On voulut même insérer dans les statuts de l'ordre que jamais plus de trois chevaliers suisses ne pourraient posséder des commanderies en Allemagne. Louis Pfyffer, d'Altishofen, éprouva aussi des protestations de la langue allemande sur ce que le Grand Maître lui avait donné séance dans le Conseil de l'ordre, et sur ce que ce même Grand Maître lui avait conféré le bailliage de Brandenbourg, troisième dignité de la langue allemande. Clément VIII confirma la nomination du bailli Pfyffer. La

Digitized by Google

langue allemande produisit alors un mémoire insolent contre les cantons, qui fut méprisé par le Corps helvétique. En 1774, le Commandeur de Forel réclama ce même bailliage et l'empereur évoqua à lui la contestation. Le Corps helvétique entier, qui toujours a soutenu la cause des chevaliers suisses, écrivit à l'empereur pour lui recommander le Commandeur Forel qui ne pouvait être évincé de son tribunal ordinaire. Celui-ci rendit compte de sa conduite ferme (lors de son retour de Vienne) au Corps helvétique et au Grand Maître, qui lui répondit favorablement mais sans espoir de succès. En 1777, le Commandeur ayant requis le grand bailliage d'Allemagne et le Commandeur de Kink l'ayant aussi demandé, parce que Forel n'avait point voulu se soumettre au Conseil impérial, le Grand Maître refusa d'acquiescer à la requête de Kink, la contestation n'ayant pas été décidée par ses juges naturels.

Si dans la future paix l'ordre de Malte devait récupérer ses possessions en Suisse, la nation helvétique n'y pourrait donner les mains qu'autant que la langue allemande reconnaîtrait que les Suisses sout susceptibles d'être promus aux charges quelconques de cette langue.

ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.

Il se trouve à Paris, aux Archives nationales de France, dans le Fonds de la Secrétairerie d'Etat, papiers du Directoire Exécutif [1], un dossier volumineux, de plus de deux cent cinquante pages in-folio sur les renseignements recueillis dans le Pays de Vaud en l'an III (1795) par l'ambassade française établie à Bâle et principalement par les agents chargés d'épier sur les frontières de l'est de la République française les manœuvres des Anglais et des émigrés.

Ce dossier fait connaître la situation du Pays de Vaud, l'état des esprits trois ans avant le mouvement révolutionnaire qui a émancipé le peuple vaudois du joug de Berne. A ce titre, il mérite d'attirer l'attention des historiens suisses.

[1] Série A F III carton 81.

Digitized by Google

Nous n'avons pas l'intention de résumer dans les pages suivantes les nouvelles adressées au gouvernement français par ses agents secrets. Nous préférons transcrire intégralement les observations les plus caractéristiques, cueillir les anecdotes et les réflexions piquantes propres à dépeindre les mœurs de l'époque à mesure qu'elles se présentent dans ces rapports, depuis le mois de janvier 1795 jusqu'au mois d'octobre de la même année. De cette façon, le lecteur aura sous la main des matériaux de source officielle et authentique, pouvant servir à l'histoire de cette indépendance du canton de Vaud dont il est question de célébrer le centenaire les 23 et 24 janvier 1898, et la *Revue historique vaudoise* aura rempli une fois de plus un des buts qu'elle se propose : fournir aux chercheurs des documents pour leurs travaux.

Morges, 18 janvier 1795.

La liberté de la presse gagne la Suisse; on y imprime depuis deux mois beaucoup de hardiesses sur les affaires de France ; différents *coups d'œil,* des *observations* soi-disant *impartiales*, une tragédie de *Charlotte Corday;* des diatribes attribuées à *Du Roverai,* à *Haller,* à *Mallet du Pan;* on a trouvé moyen, sans se compromettre, de donner l'éveil au Baillif de Lausanne, dans la conviction presque acquise que plusieurs de ces productions étaient sorties des presses de cette ville ; le Baillif a cité deux imprimeurs soupçonnés qui ont soutenu hardiment que ces brochures étaient imprimées en Allemagne et parvenaient en Suisse par la voie de Constance, mais la précaution était toujours bonne à prendre et les éditeurs lausannois se tiendront sur leurs gardes...

Il arrive tous les jours des bandes considérables de soldats suisses faits prisonniers en Hollande par les Français et renvoyés ensuite chez eux sur leur parole. Ils publient hautement la reconnaissance qu'ils doivent aux armées de la République et racontent mille infamies des troupes anglaises et hollandaises.

Le gouvernement de Berne vient d'appliquer au trésor public une partie du bénéfice considérable que fait l'entreprise de la poste aux lettres depuis la révolution ; il a augmenté le bail de MM. Fischer, en leur signifiant de ne rien changer aux taxes déjà fixées dont la rigueur n'excite déjà que trop de plaintes.

Digitized by Google

Morges, le 22 janvier 1795.

.... On assure que M. de Staël, à son passage dans le Pays de Vaud, a témoigné à son épouse beaucoup de mécontentement de ses liaisons soutenues et affichées avec les émigrés et qu'il a dit des choses très mortifiantes à la ci-devant princesse de Broglie ; il a déterminé M. Necker à renoncer à sa solitude de Coppet et à se rapprocher des humains en s'établissant à Beaulieu où cependant il ne reçoit que sa famille.

Lausanne, le 26 janvier 1795.

L'administration bernoise éprouve en ce moment que le mieux est souvent l'ennemi du bien ; à force de précautions contre les manœuvres qui occasionnent le renchérissement du blé et de mandats qui ne rendent pas les intentions du gouvernement toujours intelligibles, il est arrivé que les paysans au lieu d'amener leur grain aux marchés, le gardent dans leurs greniers en attendant que ce commerce de proche en proche, reprenne son cours ordinaire, et de là un manque absolu dans les marchés des villes qui cause de violents murmures parmi le peuple ; d'un autre côté la fureur de la contrebande a insensiblement amené le goût du vol ; des bandits armés parcourent le Pays de Vaud, pénétrant la nuit dans les maisons, attaquant les voyageurs ; la police inactive et timide ne réprime pas ces excès ; elle semble craindre de trouver des coupables parmi les bourgeois à qui ce titre semble assurer l'impunité...

....Le pasteur Bugnon, de Lausanne, grand protecteur des émigrés, munis de l'autorisation du gouvernement, vient de faire dans la grande église un discours très pathétique pour exciter la commisération en faveur de ces proscrits, se contentant néanmoins de les désigner en termes vagues ; à la suite de cette exhortation, il a été de maison en maison faire une collecte qui a peu produit.

On rira longtemps à Lausanne de l'aventure de M. Grand d'Hauteville, bourgeois de cette ville, ci-devant banquier à Amsterdam et le fils puîné de Grand de Paris. Il était parti il y a six semaines pour Hambourg afin de retirer ses fonds et ses meubles précieux que son associé y avait transportés, et de les faire rentrer à Lausanne où il s'est établi. Tous ces effets lui ont été fidèlement remis, mais il n'a pu se charger dans sa voiture que de son portefeuille et de quelque numéraire et a confié le reste à des rouliers qui l'ont suivi à petites journées ; plein de respect pour la coalition et tout ce qui lui appartient, il ne cessait à son retour de porter aux nues l'excellente discipline qui règne dans les troupes autrichiennes ; mais, au milieu de ces éloges ridicules, il reçoit une lettre de son

Digitized by Google

correspondant de Schaffhouse qui lui annonce avec douleur que les soldats autrichiens cantonnés à Stockach, près des frontières de la Suisse, ont pillé sans pudeur le chariot chargé de ses effets et se sont partagés la caisse qui renfermait sa superbe vaisselle d'argent dont on n'a pu recouvrer qu'une très petite partie, quelque diligence qu'on ait faite auprès du commandant et du bourgmestre. De pareilles aventures sont faites pour dégoûter de la coalition et de ses satellites. Plus d'un voyageur pourrait fournir son anecdote dans ce genre.

Lausanne, 2 février 1795.

....La lettre du général Pichegru à l'avoyer régnant de Berne, de Mulinen, au sujet des prisonniers du régiment de May faits à Graves et renvoyés en Suisse a été lue en plein Conseil et a fait un excellent effet. Les aristocrates même n'ont pu refuser de justes éloges à la loyauté et à l'honnêteté de ce brave commandant. Les Suisses de retour de Hollande ne cessent d'exalter son humanité et de chanter des ritournelles grenadières dans lesquelles *Pichegru* rime avec *Tape dru ;* plusieurs ont une assez mauvaise gravure de lui qu'ils montrent avec l'enthousiasme de la reconnaissance. L'opinion des Suisses ne doit plus varier sur le compte des Républicains français...

Lausanne, le 6 février 1795.

Deux émigrés, l'un noble et l'autre prêtre, s'amusant à aller catéchiser les paysans dans le bailliage de Bonmont, quoique dans un sens antirévolutionnaire, ont été dénoncés au baillif qui les a poliment priés de sortir de son district dans les 24 heures; ils ont allégué la rigueur de la saison, mais le magistrat leur a sagement répondu qu'ils ne l'avaient pas trouvée trop dure pour leurs excursions politiques.

On s'est beaucoup amusé du singulier concours de deux défenses arrivées et signifiées le même jour à Nyon, l'une à des émigrés de faire dire la messe chez eux, l'autre à des Genevois de jouer la comédie.

On débite ici, mais vraisemblablement sans fondement, que le général Alvinzi a fait offrir retraite dans le centre de sa division aux régiments suisses servant en Hollande et qu'ils ont rejeté cette proposition. Le pis qui puisse arriver aux Suisses à l'invasion totale de la Hollande, terminée aujourd'hui de la manière la plus glorieuse, n'est point un mal; ils seront renvoyés chez eux; d'ailleurs ces régiments sont réduits à rien. Celui de May a été fait prisonnier en détail en différentes rencontres, ce qui reste de celui de Gou-

Digitized by Google

moëns ne monte pas à 120 hommes en état de faire le service ; celui d'Hirtsel est presque anéanti.

Lausanne, le 9 février 1795.

La députation du Conseil de Bâle et le discours du chancelier Ochs à l'ambassadeur de la République française ont fortement occupé les esprits dans le Pays de Vaud [1] ; on a d'abord regardé cette démarche comme une reconnaissance formelle et explicite de l'état politique de la France et tandis que les grands publicistes du pays se perdaient en vains raisonnements pour prouver que ni le canton de Bâle ni la commission helvétique établie à Bâle ne pouvaient prononcer cette reconnaissance sans l'aveu et le concours de la Diète, le peuple qui n'entend rien à toutes ces distinctions diplomatiques disait hautement que Berne devait suivre l'exemple de Bâle, légaliser le vœu commun de toute la Suisse, et se faire au moins le mérite de gagner de vitesse les autres souverainetés de l'Europe. Ainsi s'exprimait-on dans les villes et même avec une certaine chaleur ; c'est dans ces occasions que le gouvernement ne manque pas de lancer ses redresseurs d'opinion ; on les connaît, ce sont des gens de loi, des pasteurs, des anciens militaires, qui, à point nommé, se trouvent à leur poste, s'ingèrent dans les conversations et remettent les discoureurs dans la mesure prescrite. Ces émissaires ont donc eu soin de représenter que la démarche de la Régence de Bâle était parfaitement à sa place, qu'on ne saurait trop témoigner d'égards à la nation française, au caractère et aux qualités personnelles de son digne ambassadeur, mais que cette démarche ne datait point en politique et n'engageait à rien ; que la République française serait immanquablement et incessamment reconnue par le corps helvétique, qu'il ne manquait à ses rapports avec elle que le mot sacramentel, mais qu'on ne pouvait le prononcer tant qu'on aurait besoin de l'Autriche et de l'Empire pour les approvisionnements de blé, que ces puissances, déjà très difficultueuses, pourraient refuser des secours dont on ne peut se passer dans un pays qui ne fournit guère au-delà de la moitié des subsistances nécessaires à ses habitants et qui bien loin de tirer de la France comme par le passé, la

[1] Barthélemy avait dû cesser, après la journée du 10 août 1792 et la chute de la royauté en France, toutes relations directes avec les cantons, pour un temps ; mais l'émotion causée par la suspension du roi et les événements des Tuileries se calma peu à peu. Les rapports avec les Suisses se rétablirent sous une forme détournée d'abord, dit Kaulek, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé sans que l'ambassadeur eût quitté son poste et cessé d'adresser ses dépêches au Département des affaires étrangères (Voir P. Maillefer : *Les relations diplomatiques entre la Suisse et la France pendant la guerre contre la première coalition.* — *Revue historique vaudoise*, 1896).

Digitized by Google

rend encore participante de ce qu'il reçoit de l'étranger ; que ce n'est enfin qu'à ce besoin impérieux que tient l'émission authentique du vœu général de la Suisse. Ces considérations et surtout celle qui tient à l'estomac et à la bourse, ne manquent pas de faire effet et de tempérer le zèle de ces bonnes gens dans un moment surtout où le blé se vend près de 9 batz la mesure du poids de 24 batz et où, malgré le respect de l'administration pour les propriétés, on agite la question de convertir par une loi les vignes basses en terres labourables. Cet essai de l'autorité, quoique justifié par une intention louable, n'aurait au reste aucun succès, car, indépendamment de l'atteinte portée à la liberté des possesseurs qui exciterait une agitation (?) dangereuse, si ces vignes étaient rendues à un objet de plus urgente nécessité, des familles entières de vignerons seraient réduites à la mendicité, puisqu'il est prouvé que deux arpents de vignes fournissent au travail et par conséquent à l'entretien d'un ménage, tandis que dix arpents de labour nourriraient à peine le même ménage.

Les émissaires de la République française reviennent souvent sur la situation économique et financière du Pays de Vaud. L'agio sur les assignats tient une place considérable dans leur correspondance, et ils signalent en termes véhéments le goût effréné de spéculation qui s'est emparé d'une partie de nos concitoyens. En voici un exemple, pris entre beaucoup :

Lausanne, le 12 février 1795.

....Les Lyonnais, pendant leur séjour en Suisse, ont racheté très cher des effets qui leur avaient appartenus, et que les Lausannois s'étaient procurés à vil prix au milieu des désordres et des dilapidations qui ont suivi la fin du siège [1]. Il n'y a pas longtemps que la seule ville de Lausanne a fait venir vingt mille paires de gants des anciennes fabriques du département de l'Isère ; si les moyens étaient en raison de l'avidité, tout ce que la France renferme encore de bon, d'utile et de précieux serait emmagasiné à Bâle, à Genève, à Lausanne et à Neuchâtel ; et que donnent les Suisses en retour de ces choses de prix : des assignats et toujours des assignats. On revient souvent sur cette âpreté insatiable des commerçants suisses,

[1] Lyon fut pris par les troupes de la Convention le 8 octobre 1793. Préci, le général des Lyonnais, se réfugia en Suisse. Les agents secrets français rapportent qu'il s'arrêta une nuit à Vevey ; le bailli de cette ville ne l'autorisa pas à séjourner dans cet endroit.

Digitized by Google

mais elle devient réellement fatigante; elle afflige, elle inquiète les gouvernements mêmes de la fédération helvétique qui sentent combien cette idolâtrie de l'argent étouffe le patriotisme et corrompt les mœurs publiques. Combien n'est-il pas à désirer que l'administration française enraye sur les facilités qu'elle accorde à ces spéculateurs; qu'elle exige au moins un retour d'objets utiles au lieu de cet éternel papier dont la France est déjà encombrée ; il arrivera de là que les Suisses, gênés par leurs propres besoins et les lois de leur pays, ne pourront pas exporter ces objets utiles, tant mieux pour eux et pour la France. On n'a aucune prévention contre les autres classes des habitants de l'Helvétie et du Pays de Vaud en particulier; les magistrats, les cultivateurs, les anciens militaires, certains commerçants même, ont conservé cette sévérité des principes, ces mœurs pures et franches qui commandent la vénération et l'estime; mais les remueurs d'argent, les faiseurs d'affaires dans certaines contrées de la Suisse donneraient aujourd'hui des leçons aux Genevois, leurs premiers maîtres; c'est dans leur portefeuille qu'il faut aller chercher leur attachement à la révolution française, leur propre patriotisme, leurs affections et leur morale...

Cette dernière remarque est dure, si vraie qu'elle put être. Il s'en trouve d'autres pareilles qui ne sont pas davantage à notre éloge, dans ces rapports secrets de l'année 1795 ; mais il est utile, nous semble-t-il, qu'elles soient signalées et imprimées ici. Elles aident à expliquer les événements qui se sont déroulés plus tard, lors de l'occupation des armées françaises en 1798 et 1799.

Il faut sans doute se mettre en garde et ne pas accepter les yeux fermés les renseignements que fournissent ces bulletins rédigés avec une évidente partialité, mais ils nous font entendre une cloche dont le son n'a point encore frappé nos oreilles, cloche écoutée pourtant avec une attention vigilante par les membres du Directoire portant les noms de Barras, Reubel, Lareveillère-Lépaux [1];

[1] Les deux autres directeurs quittèrent plus tôt le pouvoir : Letourneur fut remplacé en mai 1797 par l'ambassadeur de France en Suisse Barthélémy ; à Barthélémy et Carnot succédèrent, après le coup d'Etat du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797), François de Neufchâteau et Merlin de Douai, ce dernier lié plus particulièrement avec Frédéric-César de la Harpe.

Digitized by Google

ces personnages étaient appelés à jouer un rôle important dans l'histoire de l'indépendance du Canton de Vaud ; ils devinrent au mois de janvier 1798 les arbitres de notre destinée.

(La suite prochainement.)

Emile COUVREU.

SOUVENIRS DE L'INONDATION QUI A EU LIEU A VEVEY

SAMEDI 29 AOUT 1846

(Récit contemporain anonyme et inédit déposé à la bibliothèque de Vevey, revu et publié par A. de Montet).

L'année 1846 peut être comptée dans le canton de Vaud au nombre des plus remarquables sous le rapport de la température et des phénomènes météorologiques. Des chaleurs excessives s'y soutinrent, avec une persistance assez rare dans notre climat, durant les mois de juin, juillet et août. Le thermomètre Réaumur, placé au nord, indiquait de 15 à 20 degrés pendant le jour et ne baissait guère que de 2 à 3 degrés pendant la nuit.

La conséquence naturelle de cette élévation constante de la température fut une fonte rapide des neiges et des glaces qui recouvraient encore les Hautes-Alpes. Des eaux abondantes se précipitèrent de là dans la plaine et surélevèrent longtemps le lit des cours d'eau. Le Rhône déborda et inonda le fond de sa vallée sur une largeur, une profondeur inaccoutumée, pendant une durée presque sans exemple dans les annales du pays. Le niveau du lac Léman atteignit une hauteur si considérable qu'il ne fut que de 4 pouces inférieur à celui de l'an 1817, cité comme le plus élevé dont la tradition et les documents ont conservé le souvenir.

Digitized by Google

Des orages plus ou moins violents éclatèrent avec fréquence sur divers points de la contrée et se manifestèrent plus particulièrement dans le coin de pays qui s'étend entre le mont Pèlerin et la chaîne des Verreaux. Dans cet espace, de sombres nuages, des éclairs et le tonnerre signalaient fort souvent leur formation aux habitants de la rive du lac ; mais ces orages déversèrent la majeure partie de leurs eaux dans le bassin de la Sarine.

Si anormales que fussent ces conditions de température et d'élévation des eaux du lac, elles n'offraient encore aucun inquiétant présage dans la journée du vendredi 28 août 1846. Ce jour-là, le ciel fut presque constamment couvert ; des nuées dont la forme et la couleur n'avaient rien d'alarmant étaient poussées lentement par un vent d'ouest ; le thermomètre marquait 15 degrés le matin à 7 heures et se trouvait encore au même point à 10 heures du soir. Rien, en un mot, dans la nature ne laissait prévoir que déjà le lendemain matin une catastrophe épouvantable viendrait désoler les riverains de la Bergère, de la Veveyse, de l'Ognonnaz, ainsi que des deux bayes de Clarens et de Montreux, en causant de graves dommages aux propriétés voisines de ces cours d'eau.— Ce fut seulement dans ces quatre bassins et dans celui de la Haute-Broye, de Semsales à Bressonnaz, de la Tour-de-Trème à la Sarine, que les pluies torrentielles du 29 août 1846 se précipitèrent d'une manière si inattendue.

En cette journée, dès que l'aube eut paru, une large bande noire, s'étendant depuis le mont de Chardonne jusqu'aux crêtes dentelées des Rochers de Naye, frappa les observateurs. De grands nuages, surchargés d'eau, paraissaient attirés par leur poids vers la terre. Bien que le tonnerre ne grondât pas et qu'aucun éclair ne sillonnât le ciel, ce dernier présentait un aspect menaçant. Les craintes que cet aspect fit naître chez plusieurs ne se

Digitized by Google

montrerent malheureusement que trop tôt et trop bien fondées. Vers les six heures du matin, la pluie commença à tomber à verse sur Vevey et ses environs. Sur toutes les hauteurs qui dominent la ville, jusqu'à environ un quart de lieue du lac, elle augmenta bientôt au point de devenir un déluge, tel qu'on ne se rappelait pas d'en avoir vu de semblable. D'après l'affirmation de témoins oculaires dignes de foi, les nuages se déchargèrent alors en gros filets liquides de la grosseur du petit doigt. Cette chute d'eau vraiment phénoménale dura trois quarts d'heure à peu près et fut encore suivie d'une forte et longue ondée.

Instantanément, le sol se trouva recouvert partout d'une nappe d'eaux courantes. La moindre dépression du sol attirait les ondes des pentes voisines et donnait naissance à un ruisselet ou à un ruisseau. Ces cours d'eau, très nombreux et généralement très rapides, ne tardaient pas à se réunir et à acquérir une force suffisante pour raviner le sol et pour entraîner avec eux les terrains gazonnés, les pierres, les végétaux, ainsi que la plupart des autres obstacles qu'ils rencontraient en route. Ils arrivaient ainsi à former, avant d'affluer dans la Veveyse, des masses roulantes d'eau boueuse redoutables, dont une ou deux eurent assez de violence pour arracher de terre des rochers d'une grande pesanteur et pour les transporter jusqu'au fond du vallon, où coule le torrent. De ces courants, les plus dangereux furent : celui qui prit naissance à Mollie-Soulaz, au bas de la descente de la Banderette, où une maison d'habitation et une grange coururent grand risque d'être renversées par les eaux et où celles-ci creusèrent en différents endroits des fossés très larges et profonds ; celui de Grenivaz, où un confluent de ruisseaux ravina, sur un espace étendu, le terrain au-dessous de l'ancienne route de Châtel. A Champ-de-Ban, les eaux de la Bergère et de Bon débordèrent sur la

Digitized by Google

nouvelle route de Châtel et suivirent son tracé, puis celui de l'ancienne route, jusqu'au lac, allant porter l'alarme au quartier du Pont-St-Antoine. D'autres ravines de moindre importance causèrent des dégâts en plusieurs lieux, par exemple à Fény, commune de Corsier, à la Dénévaz et à Brie, commune de St-Légier. Le ruisseau de Gilamont, d'ordinaire peu considérable, fut grossi par les affluents momentanés qu'il reçut de toute part, jusqu'à devenir un torrent furieux. Il sera question des ravages qu'il causa près de son embouchure dans la Veveyse, à l'occasion de ceux que la Veveyse fit elle-même à Gilamont. Ensuite de l'énorme masse d'eau qui se déversait dans son lit, la Veveyse subit une crue si grande que depuis plus d'un siècle [1] il n'en était survenu de pareille. Le 29 août, à 7 heures du matin, le torrent avait déjà atteint un niveau inaccoutumé. Entre 7 et 8 heures, le pont de l'Arabie, assez fortement construit, en bois de chêne et de mélèze, pour pouvoir supporter une charge de quatre-vingts quintaux, fut violemment séparé des deux rives, où il était fixé à des massifs de maçonnerie, et entraîné tout entier dans le lac, sans qu'il fût autrement endommagé. Les eaux commençaient déjà alors, dans la partie basse du torrent, à déborder sur les deux rives. Un large courant s'établit sur celle de droite, dans le pré de M. Louis Doret, d'où il aboutissait au lac. Sur celle de gauche, un bras d'inondation, qui eut demi-pied de profondeur, partait de la Veveyse contre Vevey, occupant toute la rue du Torrent. De là, il se jetait au lac, partie par la ruelle des Jardins, partie par la ruelle des Bains, de sorte que la promenade de Derrière-l'Aile fut, dans son extrémité occidentale, couverte d'eau et de limon.

La Veveyse continua de grossir jusque vers 11 heures

[1] Il faut remonter à la fameuse inondation de 1726 pour en trouver une analogue.

Digitized by Google

du matin. Elle était alors effrayante. La couleur de ses eaux, d'un jaune brunâtre, indiquait leur mélange avec des terres végétales dans une si forte proportion qu'elles avaient la consistance d'une bouillie. Son bruit était assourdissant, car ses flots indomptés, qui roulaient en énormes lames, charriaient non seulement beaucoup de sable et de gravier, mais aussi une masse de cailloux et jusqu'à des rochers volumineux, lesquels s'entrechoquaient dans son cours, s'arrêtaient et s'entassaient par places en formant de dangereux barrages.

Un de ces rochers, transporté par les flots d'une distance de plus de 500 pieds vaudois, pesait au moins six cents quintaux [1]. Un second bloc, venu de plus loin encore, pesait environ 400 quintaux [2]. Une vingtaine d'autres rocs amenés, comme les précédents, un peu au-dessous du pont de Gilamont, à l'endroit où finit la pente la plus forte de la Veveyse, avaient un poids qui variait entre cent et trois cents quintaux. Une multitude d'arbres déracinés, de branches brisées, de produits végétaux de toute espèce tourbillonnaient aussi au gré de l'eau, disparaissant et reparaissant tour à tour au milieu de ses vagues ; tantôt filant emportés avec une excessive vitesse, tantôt restant sur place plus ou moins longtemps, retenus par un obstacle du fond ou de la rive. Pour le moins autant que les rochers cette masse flottante de bois devait être une cause d'inquiétude. En obstruant dans ses parties étroites le passage des eaux, elle pouvait aggraver de beaucoup les désastres de l'inondation. En frappant de ses coups redoublés les piles des ponts et en s'amassant par intervalles entre ces piles, elle menaçait la

[1] Il avait 14 pieds vaudois de longueur, 7 pieds de largeur et 6 pieds d'épaisseur. (3 1/3 pieds vaudois font un mètre.)

[2] Il mesurait 8 pieds de long, 5 de large, 5 de profond.

Digitized by Google

solidité de ces dernières. Le pont de Gilamont fut le premier qui souffrit de leur choc.

Solidement construit en pierres maçonnées, il y avait environ une vingtaine d'années, avec des bases reposant de chaque côté sur le roc, ce pont ne comprenait qu'une seule voûte dont l'arc avait 35 pieds vaudois d'ouverture, sur 18 pieds d'élévation. Le sommet de cet arc dépassait d'un peu plus de deux pieds la hauteur de la rive droite, située contre Corsier, et qui se trouvait de trois pieds environ plus haute que celle de gauche, située contre St-Légier.

Vers dix heures, la Veveyse déborda sur la gauche du pont, puis, quelque temps après, sur la droite. Grâce à ce débordement, les flots qui traversaient sous l'arc de la voûte n'atteignirent pas son sommet. Il ne s'en manqua cependant que de bien peu, deux pieds au plus. Par intervalles très rapprochés, de grandes lames écumeuses franchissaient le premier parapet, pour retomber en partie sur le pavé du pont, en partie au delà du second parapet. A chaque instant, on s'attendait à voir cette massive construction s'écrouler et produire ainsi un encombrement, qui menaçait d'augmenter les dommages, mais elle résista jusqu'au bout. Par contre, le torrent réussit à faire dans la digue, au-dessous à gauche du pont, une brèche de 19 pieds de large sur 6 pieds de profondeur, et se creusa de là un bras très large dans le pré de M. Jn-Phil.-Aimé Grenier, labourant profondément la terre sur son passage, de manière à arriver jusqu'au roc vif en plusieurs places.

La Veveyse roulait à ce moment avec une rapidité vertigineuse une masse d'eau que l'on peut évaluer à 620 pieds carrés, de coupe verticale, en comprenant celle du ruisseau de Gilamont, qui lui amenait 41 pieds. Ce ruisseau, trois fois au moins plus considérable que dans

Digitized by Google

de pierres l'entrée du canal souterrain, qui s'ouvre au nord du moulin Grenier. Puis, il s'était frayé un passage sur le sol à peu de distance de ce moulin, pour bondir de là, par deux cascades successives, dans la prairie, qui se trouvait au-dessous, où il se rencontra avec l'inondation de la Veveyse.

Bientôt après, les deux murs qui formaient les cascades cédèrent sous la pression du ruisseau enflé. Ce dernier produisit alors une érosion qui finit par atteindre l'angle sud-ouest du moulin et par découvrir ses fondations. Tout le rez-de-chaussée du bâtiment fut envahi par l'eau courante. Les blés y furent avariés et les farines complètement délayées. La maison n'échappa que par miracle à un écroulement partiel. Dans le même temps, le pré de M. Grenier, qui s'étendait en pente au-dessous de la maison de Praz, se déchira vers le haut en trois places, et trois masses de terre très volumineuses [1], poussées par des sources jaillissantes, glissèrent presque simultanément sur un parcours de quatre-vingt-dix pieds.

Pendant toute la matinée du 29 août, la population veveysanne se trouvait dans le plus grand émoi, alarmée qu'elle était d'un côté par les progrès de la Veveyse, qui devenait toujours plus formidable, de l'autre par la crue du ruisseau de l'Ognonnaz, dont l'eau impétueuse et bouillonnante dépassait aussi les berges.

Un grand nombre d'habitants, convoqués au son du tambour, avaient couru de suite aux endroits menacés. C'était en premier lieu le quai de la Veveyse, construit en 1825, au dessous du grand pont. Déjà vers huit heures et demie, ce quai avait été rongé par l'eau à environ 50

[1] Deux d'entre elles avaient au moins 70 pieds de large; la troisième était plus étroite.

Digitized by Google

pieds du pont. Il se trouvait depuis lors menacé d'être emporté sur toute sa longueur, avec son allée de grands peupliers, plantés en 1826. A 9 heures, les arbres les plus au nord, sapés aux racines par l'eau, étaient tombés dans le torrent, qui les avait entraînés au lac.

Grâce à l'activité intelligente et dévouée, déployée par les assistants, ainsi qu'à l'existence de quelques restes de vieilles digues, que rencontra l'action des eaux, on put préserver le reste du quai et les autres arbres : mais trente-neuf peupliers furent perdus, dont six avaient été coupés, puis fixés au moyen de cordages le long du sol exposé à l'érosion, afin de combattre cette dernière. La partie du quai entre le pont et l'angle sud-ouest de la maison Grenier avait presque entièrement disparu.

Entre 10 heures et midi, des soldats en faction sur le grand pont de Vevey avaient reçu consigne de ne permettre à personne de s'arrêter sur la voûte, parce qu'on ne pouvait savoir dans quel état se trouvaient les fondations des piliers. Celles-ci résistèrent vaillamment jusqu'au bout à l'énorme poussée de la Veveyse.

(A suivre). A. DE MONTET.

LES MAUVAIS JOURS DE L'ANNÉE

Le hasard a fait tomber en ma possession un document qui forme une page intéressante des croyances d'autrefois. A ce titre, il offre un intérêt suffisant pour rentrer dans le cadre de la *Revue historique vaudoise.* Je lui conserverai soigneusement son style et son orthographe qui ajoutent encore quelque chose à son charme particulier.

Digitized by Google

Remarques sur les quarante-deux jours que l'on prétend dangereux, que l'on ne doit entreprendre quoi que ce soit si l'on veut réussir dans ses entreprises.

JANVIER : le 1, 2, 6, 11, 17, 18. Si un enfant naît un de ces jours-là, il ne vivra pas, ou s'il vit il sera misérable.

MARS : 1, 12, 13, 15.

AVRIL : 1, 3, 15, 17, 18. Si on se marie un de ces jours-là, on risque de se séparer ou il n'y aura point de paix dans le ménage.

MAI : 8, 10, 17, 30.

JUIN : 1, 7.

JUILLET : 1, 5. Si une personne entreprend un ouvrage, elle devient malade ou elle a du malheur.

AOUT : 1, 3, 18, 20.

SEPTEMBRE : 1, 2, 15, 18, 30.

OCTOBRE : 5, 17.

NOVEMBRE : 1, 7, 11.

DÉCEMBRE : 1, 7, 11.

Il y a surtout cinq jours qui sont les plus dangereux ; ce sont ceux qui suivent : le 13 mars, le 17 avril, le 1er et le 2 septembre.

Il y en a encore trois qui doivent être plus à craindre. — Le premier avril qui est le jour que Judas naquit.

Le premier août qui est le jour que le diable fut chassé du Paradis.

Le premier décembre qui est le jour où Sodome et Gomore ont été détruites.

Un enfant qui naîtra un de ces jours-là, s'il a la vie, il mourra d'une mort tragique ou aura beaucoup de chagrins.

Une personne qui se fera saigner un de ces trois jours, mourra au bout de 7 à 8 jours.

Et maintenant, amis lecteurs, vous voilà dûment renseignés. Si une fois il vous arrive quelque malheur — ce qu'à Dieu ne plaise — vous aurez été avertis !

M. E.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. *l'abbé Holder* a lu dans la dernière séance de la **Société d'histoire du canton de Fribourg,** quelques passages d'une étude consacrée au droit de propriété ecclésiastique dans ce canton. Il en résulte que la liberté de tester en faveur de l'Eglise et de ses institutions est fort ancienne. Ce droit fut maintenu en 1249 par la Handfeste donnée à la ville de Fribourg par les comtes de Kybourg. Un autre article de cette charte prescrivait d'attribuer à des œuvres pies le tiers de la fortune de celui qui mourait sans laisser d'héritiers. Plus tard, les autorités décrétèrent plusieurs ordonnances afin d'empêcher qu'un trop grand nombre de biens ne devinssent la propriété des maisons religieuses et fussent ainsi soustraits aux ventes et aux transactions qui étaient une source de revenus pour l'Etat. En 1420, les donations furent soumises à la sanction du pouvoir civil ; en 1483, les proches parents du défunt eurent le droit de racheter les immeubles donnés aux couvents ; au XVIe siècle, une taxe appelée *soufferte* fut imposée sur les biens de mainmorte. Enfin les biens des couvents furent sécularisés et annexés au domaine de l'Etat sous la République helvétique. Rentrées dans leurs droits sous les régimes de l'Acte de médiation et de la Restauration, les maisons religieuses sont maintenant régies par le Code civil.

M. *Max de Diesbach* a fait circuler dans la même séance deux médailles ayant trait aux relations de la Suisse avec la France. L'une d'elles rappelle le souvenir de la bataille de Dreux, livrée en 1562 dans la première guerre de religion et qui fut une défaite du parti protestant. Un régiment de six mille Suisses servait dans l'armée catholique du connétable de Montmorency. Une des trois compagnies fribourgeoises était aux ordres de Louis d'Affry. Les Suisses contribuèrent puissamment au gain de la bataille. Un grand nombre d'officiers y succombèrent. Les capitaines survivants résolurent de perpétuer le souvenir de cette bataille ; ils instituèrent entre eux un ordre militaire dont l'insigne était une médaille d'or suspendue par une bélière à une chaîne passée en sautoir sur la poitrine.

L'autre médaille présente Anne d'Autriche, régente du royaume, tenant dans ses bras Louis XIV encore enfant. Au revers, on a gravé les armes de France entourées de celles des XIII cantons, des villes et pays alliés. Il est difficile de dire à quel événement cette médaille se rapporte, car il n'y eut point de traité d'alliance entre la France et la Suisse sous la minorité de Louis XIV, ni

Digitized by Google

d'ambassade bien importante ; les relations étaient plutôt tendues, ensuite des troubles de la Fronde qui mettaient le trésor à sec et causaient des retards dans le paiement régulier des troupes suisses.

M. l'*abbé Gremaud*, enfin, a lu une relation écrite par le chanoine Fontaine, de l'arrivée à Fribourg, en 1807, du nonce du pape Mgr Testaferrata.

— Au moment où Zurich se dispose à fonder un musée Zwingli et où l'Allemagne protestante élève à Bretten un monument historique à la mémoire de Mélanchton, un comité s'est constitué à **Genève** pour y créer un **musée de la Réformation**.

Dans l'appel de ce comité au public, nous lisons entre autres les lignes suivantes :

« Ce musée sera un témoignage sensible de notre attachement à la Réformation...

» Ce musée sera un monument à la mémoire des réformateurs. Nous ne songeons pas à glorifier en eux des hommes : ils ne l'auraient pas voulu ; nous désirons les faire connaître et apprendre à les juger impartialement.

» Notre musée, cherchant à donner un tableau fidèle de l'histoire de la Réformation, fera une place, non seulement aux amis, mais aux adversaires des réformateurs.

» Il s'efforcera d'acquérir, — pour les mettre à la disposition du public — les nombreux livres, documents et gravures sur la Réformation. Il provoquera des dépôts et des dons. Sa création sera une occasion pour tous de rechercher les souvenirs de la Réformation et de les confier à une institution qui les rendra utiles en les tirant de l'oubli et en les sauvant de la destruction.

» Le musée-bibliothèque de la Réformation à Genève aura ainsi une valeur scientifique appréciée des historiens ; il présentera à tous les visiteurs une intéressante et instructive leçon de choses ; ils verront comme dans un tableau les hommes de la Réformation et l'œuvre qu'ils ont accomplie. »

L'œuvre du Comité de Genève est intéressante à tous égards. Le Pays de Vaud dans son ensemble ne pourra qu'en profiter. Ne devrions-nous pas, dans notre canton, suivre ce louable exemple, non pas à propos de la Réformation, qui s'est accomplie chez nous d'une manière toute différente, mais plutôt à l'occasion du centenaire prochain de l'indépendance ? Ne serait-il pas intéressant, convenable et opportun de rappeler par ce moyen pratique et visible pour tous, le souvenir de cet événement capital de notre histoire ?

Le canton de Vaud n'a guère de collections accessibles au public relatives au passé du pays. On restaure maintenant le château de

Digitized by Google

Chillon qui sera bientôt, par lui-même et par les nombreux objets de valeur qu'il renfermera, un musée historique du moyen âge. Ne pourrait-on pas grouper aussi pour en faire une collection intéressante et instructive tout ce qui se rapporte à la fondation du canton de Vaud ? C'est là une idée que nous émettons et que nous espérons voir accueillie favorablement.

— Nous devons rappeler encore à nos lecteurs l'existence de la **Société suisse des Traditions populaires** qui s'est donné pour tâche de rechercher et réunir toutes les indications sur les mœurs, usages, croyances, langages, us et coutumes d'autrefois. Elle publie un bulletin : les « Archives suisses des traditions populaires », dont le premier numéro contient deux prières semblables à celles dont nous avons parlé dans notre dernière chronique et qui ont été tirées d'un cahier copié par le père de notre ami Jules Veillon, le guide bien connu des Plans de Frenières. La Suisse romande est représentée dans le Comité de cette Société par M. Ern. Muret, professeur à l'Université de Genève [1].

— Parmi les **républiques** fondées sous l'impulsion de la *révolution française*, la première en date fut celle de **Rauracie**, formée de la plus grande partie des Etats du prince-évêque de Bâle et qui n'eut qu'une existence de quelques mois, en 1792 et 1793. M. Hans Buser vient de consacrer une thèse de doctorat à l'étude de ce sujet assez peu connu généralement. C'est un ouvrage de valeur et très documenté [2].

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Révolution française*, revue d'histoire moderne et contemporaine (Livraison de mars 1897) :

« De ce récit, il ressort bien clairement d'une part que la révolution dans l'évêché de Bâle a été faite par un parti peu nombreux avec l'aide de Gobel, évêque de Paris, ancien coadjuteur *de l'évêque* de Bâle [3], et des soldats français établis dans le pays ; d'autre part que le Conseil exécutif provisoire et le Comité de Salut public ont eu à l'égard de l'évêché et des Suisses, alliés et protecteurs d'une partie de l'évêché, une politique sage, modérée, soucieuse de la légalité et des droits des peuples.

[1] Le second numéro de ce bulletin vient de paraître.

[2] *L'évêché de Bâle et la Révolution française*, 1789-1793, par H. Buser. Bâle, Reinhardt et fils, 1896. (En allemand.)

[3] Gobel, député du clergé de la Haute-Alsace à l'Assemblée nationale, élevé ensuite à l'archevêché de Paris ; il mourut en 1793 après avoir déclaré qu'il ne voyait que tromperie dans la prêtrise et dans le christianisme.

Digitized by Google

» La propagande française aboutit à la proclamation de la république de Rauracie. Gobel se fit envoyer en mission dans l'évêché. Il chercha par tous les moyens possibles à assurer le pouvoir à son neveu [1] et à ses amis. Le Conseil exécutif provisoire blâma sa conduite et le rappela. Il annula les élections qu'il avait faites et, au lieu de chercher comme lui à révolutionner les petites principautés voisines, il rassura les Suisses, très inquiets de voir l'évêché se transformer en centre de propagande révolutionnaire.

» Le Comité de salut public suivit la même politique, pleine de ménagements à l'égard des Suisses.

» A la suite du rappel de Gobel, la république rauraque ne put vivre : deux factions s'y disputèrent le pouvoir et finalement chacune d'elles préféra la réunion du pays à la France à la domination de l'autre. Le ci-devant évêché forma le département du Mont-Terrible. »

Ce département, après avoir suivi les destinées de la France jusqu'en 1815, fut réuni alors au canton de Berne.

Rectification. — M. G. Fornerod, à Avenches, nous adresse à propos du dernier article de M. Eug. Secretan une longue lettre renfermant diverses rectifications.

Le duc de Morny offrit une somme de 30.000 francs de la Louve d'Avenches qui resta pendant quelque temps chez le notaire Engelhard à Morat, puis chez son frère le docteur. M. G. Fornerod dit avoir « réintégré la Louve à Avenches, du vivant de son frère Samuel Fornerod, mort en juin 1881 . « M. le conservateur Martin fit directement, en 1894, les premières ouvertures pour son achat » qui aboutit au résultat indiqué par M. Secretan. Nous ajouterons enfin, pour donner la note pittoresque à ces quelques lignes, que « le transport de la Louve à Morat s'est fait au moyen d'un petit char à bras sans ressorts qui, sans s'effondrer, fut reconnu trop faible. »

[1] Rengger, syndic des Etats et agent du Club suisse de Paris, qui fut le principal agitateur dans le pays d'Ajoie.

Digitized by Google

5me année. No 6. Juin 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

X

Muller et Rosset arrivèrent bientôt en Angleterre. Le moment était venu pour eux de choisir une résidence définitive, un pays où ils se décideraient l'un et l'autre à s'établir, soit pour le reste de leurs jours, soit jusqu'à l'époque où ils obtiendraient l'autorisation de rentrer dans leur patrie.

Rosset ne tarda pas à être rejoint par sa femme et ses six enfants, dont il avait été cruellement séparé depuis si longtemps et il résolut d'aller se fixer avec eux en Amérique. « Il s'embarqua pour se rendre aux Etats-Unis. C'est là qu'il espérait trouver une patrie où la liberté soit un héritage religieusement conservé à tous les citoyens et donne à tous le même droit de l'aimer et de la servir. C'est là aussi qu'il porta le chagrin d'un cœur noble et fier, ulcéré d'avoir été mis au rang des ennemis de son pays, et pourquoi ? parce qu'il pensa que l'amour de la liberté était une vertu que le Suisse devait professer indistinctement et qu'il le pouvait sans crainte. En vain la fortune se présenta à lui et lui offrit des compensations, l'amour de son pays, le vœu qu'il fit de

Digitized by Google

n'y rentrer jamais pour avoir à y ramper encore sous le joug des citoyens de Berne, sont des sentiments qui déchirent son âme. Elle y succombe enfin ; il meurt. Sa famille désolée, n'ayant plus en Amérique qu'un triste et douloureux souvenir, se détermina à revenir en Europe pour reprendre possession de ses propriétés qui, jusqu'à ce moment, avaient été gardées par le séquestre.[1] »

Les circonstances dans lesquelles se trouvait Muller de la Mothe étaient bien différentes et le déterminèrent à ne pas suivre son compagnon d'infortune dans le Nouveau monde. D'autre part, le gouvernement bernois, mécontent d'avoir vu deux prisonniers aussi importants lui échapper, usa de toutes les ruses pour parvenir à les attirer de nouveau dans le pays. Les amis de Muller de la Mothe étant intervenus en sa faveur auprès de quelques personnages influents de la capitale, ceux-ci assurèrent que l'ancien prisonnier d'Aarbourg pouvait sans crainte se rapprocher de sa patrie et que LL. EE. étaient disposées à s'occuper de lui pour améliorer sa position. Muller reçut, en conséquence, à Londres, des lettres le conjurant de ne pas mettre à exécution son projet de passer en Amérique, mais bien plutôt de venir habiter le territoire de la république de Genève ou celui de la principauté de Neuchâtel. Il se décida, après quelques hésitations, à écouter favorablement ces invitations pressantes, et, en conséquence, il prit, très joyeux, la route de Genève, qui le rapprochait du moins de son pays natal.

Ce n'était pas là, cependant, tout ce que désiraient LL. EE. Elles insinuèrent aux amis de Muller de la Mothe que si celui-ci voulait bien rentrer sur terre bernoise et se mettre à la disposition du gouvernement, son sort serait immédiatement modifié et il rentrerait en

[1] Rapport déjà cité de 1798 en faveur de Muller.

Digitized by Google

possession de ses droits. Ces conseils lui furent transmis par plusieurs personnes qui s'intéressaient à lui et qui crurent devoir l'encourager à écouter favorablement les promesses qui étaient faites à son égard. C'est à Genève qu'il reçut ces dernières communications. Il se garda bien d'y répondre favorablement et il déclara aussitôt qu'il connaissait trop le gouvernement bernois pour pouvoir se fier à ses promesses autant qu'il l'aurait fallu pour écouter des insinuations aussi dangereuses.

Mais écoutons plutôt de quelle manière il s'expliqua lui-même sur ce sujet important dans une lettre à son ami Maurice Glayre.

« Genève, 20 mars 1793.

» J'attendais avec toute sorte d'impatience votre lettre et, comme vous pouvez le croire, (à part l'amitié qui l'a dictée) elle m'a bien plus étonné que satisfait. D'abord, je ne veux pas vous cacher que d'après votre précédente, reçue à Londres, et celle de M. Cerjat, qui me donne le même conseil de quitter Londres, l'Angleterre, de renoncer au projet de l'Amérique, enfin de me rapprocher, pour la plus grande convenance de mes affaires, d'après, dis-je, cette invitation, je n'ai pas mis en doute qu'elle ne fût appuyée sur quelque espèce de certitude qu'on me souffrirait sans peine dans le voisinage de la Suisse. Je dirai plus, c'est que je le crois encore, mais que vous avez été vous-mêmes trompés dans les espérances que l'on vous a données ; et en vérité je ne m'en étonne pas, car tout prouve bien que si nous sommes dans le siècle de la raison, nous ne sommes pas dans celui des choses raisonnables. Celle que l'on me propose, si elle en est une, est, je vous le dis franchement, beaucoup trop au-dessus des résolutions dont je puis être capable. Je ne prendrai donc certainement pas celle qu'on me conseille et je ne suis pas dans un âge à faire un tel sacrifice ; je n'aurais pas

Digitized by Google

recouvré ma liberté avec autant de péril pour venir platement me remettre dans les fers. et des fers tels que ceux où je devais finir ma vie. Lorsqu'on nous assurait que la rigueur de notre sentence était commandée par les circonstances, mais que notre prison serait douce, l'a-t-elle été ? pouvait-elle l'être tandis qu'on nous séquestrait comme on a eu soin de le faire.

» Mon cher et bon ami, l'impression de ces choses est bien trop forte chez moi pour que je me laisse encore séduire par des promesses aussi illusoires. Et les personnes qui ont la bonté de s'intéresser à moi ne doivent pas oublier que j'ai une façon de penser d'après laquelle je saurai me tenir en garde de ne pas me compromettre aux yeux de ceux qui honorent une conduite conséquente et ferme. M. de Cerjat, certainement bien fait pour apprécier ce genre de mérite qu'un homme d'honneur ambitionne, n'a pas bien réfléchi lorsqu'il a écrit à Mme S... *que lui, à ma place, le ferait sans balancer.* Néanmoins, je lui suis reconnaissant de ce qu'il a bien voulu s'occuper de moi pendant son séjour à Berne et je comprendrai toujours au nombre de mes devoirs, de ne pas oublier ni méconnaître la nature des obligations que mes malheurs m'ont fait contracter avec toutes les personnes qui se sont montrées y prendre quelque part...

» Je viens maintenant au conseil que vous me donnez, celui de quitter Genève, de me retirer dans un petit village dans le comté de Neuchâtel, afin d'éviter d'une part tout ce qui a quelque rapport avec ce qui est français, et de l'autre d'avoir l'air de vouloir être ici pour braver les Bernois. Voilà bien, si je ne me trompe, la raison du danger que vous voyez à ce que je reste à Genève. Je vais vous répondre.

» Puisque j'ai quitté l'Angleterre où j'avais ma sûreté, puisqu'on me déconseille la France, je demande, où

Digitized by Google

faut-il que je me retire ? A Neuchâtel ou ses environs les plus reculés ? Je m'en garderai bien ; quelle sûreté, quelle protection y trouverais-je ? Je vivrais là dans une inquiétude continuelle, puisque je pourrais être réclamé d'un instant à l'autre. Partout ailleurs, en Allemagne, en Hollande, je serais tout au moins exposé à des insinuations qui me feraient considérer comme un homme dangereux, un Jacobin. Il ne reste donc que Genève, ville qui n'est française qu'à l'extérieur et où le parti contraire est certainement le plus nombreux.

» Là, je suis exposé, il est vrai, à ce que toute ma conduite soit épiée ; eh bien, tant mieux, je ne le crains nullement. Je saurai m'y conduire de façon à mériter l'estime et l'approbation des honnêtes gens dans le parti même le plus favorable aux Bernois. C'est ici que je peux le mieux faire connaître combien j'ai peu mérité les persécutions qu'on dirige sur moi. Et par ce moyen, LL. EE. n'auront aucune prise qui puisse les autoriser à appesantir le fardeau de toutes les sévérités. J'éviterai pour cela tous les cercles politiques, ainsi que les conversations ; je me bornerai à la société de quelques personnes sur lesquelles il n'y aura rien à dire. J'ai fait et puis faire encore quelques bonnes connaissances, avec lesquelles je me tiendrai lorsque ce ne sera pas dans mon particulier. Tel est mon plan, d'après lequel on ne trouvera pas mauvais que je diffère de me rendre au conseil que vous me donnez.

» D'ailleurs, faites encore cette réflexion : il est clair que tout le crédit du monde ne changera rien à l'effet de la rigueur de ma sentence, car, au haut de l'échelle, on m'y laissera jusqu'à ce que tous les autres soient descendus. Et quand cela arriverait, il me suffit de ne m'être pas mis dans le cas d'une exclusion à une amnistie, si elle a lieu.

Digitized by Google

» Enfin, si nécessairement il faut que je quitte Genève, je veux avoir le temps de me choisir un autre lieu où je puisse avoir ma tranquillité ; pour cela, il faut que je prenne mes informations. En attendant, je ne me cacherai point ; je m'annoncerai à Berne à M. Morlot et de manière à ce qu'il n'ait pas lieu de dire que je suis venu par pure bravade. Je lui alléguerai que ma santé a trop souffert de toutes mes infortunes pour n'avoir pas besoin de quelque repos dans un lieu où je puisse respirer un peu de l'air natal et profiter des secours qu'on y trouve.

» Je terminerai ma lettre en vous disant que j'ai pris un arrangement de pension qui est fort bon marché...

» M. »

« Genève, 5 avril 1793.

» La réponse (réponse de Morlot à une lettre de Muller) n'est pas fort catégorique ; mais n'importe, elle peut n'être pas inutile dans le genre de position où je suis. Son conseil positif *de me fourrer en France ou en Savoie* est une autorité dont actuellement je puis me prévaloir au moment où je le voudrai. Il me semble qu'un pareil avis n'est pas indifférent.

» Il est probable que je ne tarderai pas à quitter Genève, qui devient de jour en jour plus orageux par les rixes continuelles qui s'élèvent entre les patriotes et les aristocrates, ce qui est aussi peu divertissant que satisfaisant pour quelqu'un qui voudrait voir établir le bien des choses et qui, au contraire, ne voit qu'un mal engrené dans un autre mal.

» Tout ce que j'ai acquis d'expérience en fait de querelles politiques et ce que je vois passer sous mes yeux est plus que propre à me dégoûter de tout ce qui y a rapport, car c'est au point de m'inspirer un mépris profond de la race humaine, qui, certainement, est indigne

Digitized by Google

d'être gouvernée par les lois simples de la justice et de la raison.

» Pareillement disposé, vous ne serez pas surpris que l'endroit le plus reculé et le plus solitaire devienne pour moi un endroit de choix et de préférence. J'ai trouvé ici M. Struve [1], qui a longtemps séjourné dans la contrée de Chamounix et m'a donné des renseignements pour m'y arranger de manière à y vivre bien à bon compte. Je puis trouver une pension chez le directeur des mines de Servoz ou bien à Chamounix même. Je verrai lequel de ces deux endroits (à une lieue de distance l'un de l'autre) me conviendra le mieux et me déciderai quand je serai là. J'ai différé mon départ pour deux raisons : l'une que je suis en pension et qu'il vaut tout autant finir son mois ; l'autre est que je ne suis pas fâché non plus de laisser un peu établir le printemps. Cependant, je ne crois pas renvoyer plus tard que huit jours...»

Après avoir parlé de ses affaires personnelles, de ses propriétés, de sa maison de Pully, Muller continue de la manière suivante :

« Ce n'est assurément pas qu'il me vienne dans l'idée de retourner jamais habiter Pully, car, je vous l'avoue, je désire tous les jours moins de retourner vivre dans ce pays-là. Un très petit nombre de personnes m'y attachent

[1] Henri Struve, chimiste et minéralogiste, 1751-1826. Son père lui avait permis d'étudier la médecine à Tubingue et à Leyde. Rentré à Lausanne, il quitta bientôt sa profession de médecin pour se vouer à l'étude de la chimie et de la minéralogie. Le gouvernement bernois l'encouragea, l'envoya en Allemagne se perfectionner dans l'exploitation des mines et le nomma à son retour professeur honoraire à l'Académie de Lausanne. Il coopéra ensuite à la direction des mines de Servoz, dont il s'agit dans la lettre de Muller. Professeur de chimie et de minéralogie depuis 1799, il remplaça deux ans plus tard le professeur François dans la chaire de physique et, en 1804, devint inspecteur général des salines. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages et des collections importantes, qui ont contribué à enrichir le Musée cantonal vaudois.

Digitized by Google

encore, mais sur tout le reste je ne me fais pas assez d'illusions pour me flatter de retrouver de l'agrément. Non, tout m'en dégoûte fortement. C'est au point que si on voulait commuer ma peine en exil et laisser à ma disposition mes propriétés, je n'hésiterais pas d'y consentir. Et sans vouloir vous faire un compliment, je regretterais plus Romainmôtier que Lausanne.

» Je félicite votre cœur, dont je connais la bonté et la générosité, de trouver dans le bien que vous faites à vos amis malheureux une diversion aux peines de ce moment désagréable. Vous sentez combien leurs malheurs ont droit de m'intéresser, puisqu'ils sont vos amis et tiennent de si près au malheureux compagnon de l'infortuné Lafayette. Seraient-ils sans espérance et savent-ils du moins de quelle manière ils ont à supporter leur captivité ? J'ai passé bien près d'eux lorsqu'ils étaient encore à Wesel[1] ; nos yeux furent longtemps arrêtés sur cet endroit et notre vœu, à Rosset comme à moi, eût été de pouvoir les unir à notre fuite. Le ciel veuille leur donner assez d'espoir pour maintenir leur courage et leur fournir les mêmes secours. Mais qu'il est cruel pour eux et peut-être encore plus pour leurs proches de se sentir à une telle distance qu'on ne peut ni d'une part ni d'une autre s'adoucir les tourments de l'inquiétude. J'ai trop éprouvé combien le malheur peut être adouci lorsqu'il est senti et partagé par des amis qui savent s'en pénétrer, pour croire vos amis indifférents à l'intérêt que je prends à ce

[1] On sait qu'après les journées du 20 juin et du 10 août, La Fayette chercha à arrêter en France la révolution et fut obligé de se réfugier à l'étranger après l'insuccès de son entreprise. Il fut fait prisonnier et passa quelques années dans les forteresses de Wesel et d'Olmutz, dont il ne sortit qu'après le traité de Campo-Formio. Je ne sais quelles sont les autres personnes auxquelles il est fait allusion dans la lettre de Muller de la Mothe.

Digitized by Google

qui les afflige et moins encore lorsque vous leur direz que je connais aussi le malheur...»

« Genève, 13 avril 1793.

» ... Après vous avoir assez longuement parlé de mes affaires, je passe aux vôtres. Elles sont heureusement assez fortunées pour que la perte dont vous me parlez ne soit pas de nature à les déranger[1]. Mais je sens néanmoins qu'elle est assez considérable pour être une raison de plus d'économie et, comme je vous l'ai exprimé, je m'en afflige pour vous en tant que votre bien-être réel y perdra des jouissances du côté où votre bon cœur savait se les procurer.

» Cependant peut-être devez-vous faire une réflexion qui, à mon avis, doit vous faire envisager les choses sous un point de vue moins fâcheux. C'est qu'il est infiniment heureux que vous ayez quitté la Pologne dans le temps où vous l'avez fait et que, selon le cours des événements qui ont livré le pays à tous les genres de révolutions et de revers, votre fortune aurait pu aisément se trouver exposée aux risques les plus inquiétants. Je ne trouve jamais dans les papiers l'article *Pologne* que je ne reste occupé de vous et que je ne me félicite de vous en sentir dehors. Je n'en sens pas moins ce que vous devez éprouver de triste et de chagrinant dans le spectacle désolant de la Pologne devenue la proie de ses perfides alliés ; enfin, dans cette idée toujours présente du sort du roi d'autant plus malheureux que son existence est aujourd'hui détruite par tous les côtés les plus sensibles.

» Quand je porte mes regards de ce côté-là, puis ailleurs et encore ailleurs, je ne puis me défendre d'une

[1] M. Glayre était toujours sous l'impression douloureuse que lui causaient les événements de Pologne dans lesquels il avait personnellement subi des pertes assez grandes.

Digitized by Google

impression de tristesse, d'un dégoût profond de tout ce qui a trait au genre humain, qui me semble invinciblement dévoué à toutes les abominations qui dérivent de la fausseté, duplicité et injustice mises en pratique dans ce bel ordre de choses qu'on appelle société, gouvernement, etc.

» Vous avez la bonté de me demander le détail de ma vie à Genève. Il ne sera pas long. D'abord, j'ai pris pension chez une certaine veuve Mochand, rue de la Pélisserie. Elle a quelques pensionnaires et donne à manger à quelques messieurs de la ville qui sont tous de bonne société. J'ai trouvé dans la maison un homme aimable avec lequel j'ai formé un peu plus de relations. Je ne paie que trois louis de pension pour logement, dîner et souper. Je paie à part déjeuner, lumière, chauffage et un homme qui vient un moment le matin, pour nettoyer mes souliers. Quant à la société, j'en vois une fois ou deux la semaine. La maison Trembley-Roguin continue de me faire des honnêtetés ; elle est près de chez moi et cela m'est un agrément. Les autres ressources qui sont ici à ma portée et sur lesquelles je compte le plus sont la promenade et la lecture. De cette manière, ma vie s'écoule assez paisiblement pourvu que je n'arrête pas trop longtemps mes réflexions sur les mêmes idées.

» Je ne suis guère tenté de compter comme un agrément celui d'être à portée de toutes les nouvelles ; elles sont si dégoûtantes qu'elles ne font que du mal ; elles donnent la fièvre. Genève, depuis quelques jours, a repris beaucoup de tranquillité ; c'est l'effet des mesures un peu plus actives prises par le comité de sûreté. On parle beaucoup des campements qui vont se faire d'un côté et d'autre, en Savoie et dans le Pays de Vaud. L'aristocratie genevoise est attentive d'une part et la démocratie de l'autre part. En un mot, on s'observe... »

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

Digitized by Google

UNE RELATION DE LA PRISE DE FRIBOURG EN 1802

PAR LES TROUPES DU PARTI FÉDÉRALISTE

La lettre que nous publions plus loin émane d'un M. Stöcklin, qui demeurait à la campagne de la Chassotte, à un quart d'heure de distance de Fribourg ; elle est adressée à sa fille, à Lyon. Cette lettre nous paraît assez intéressante pour mériter l'honneur de la publicité.

Quoique les événements de la fin de l'année 1802, qui causèrent la chute du gouvernement helvétique, soient connus, nous ajouterons cependant que le commandant helvétique Clavel, le défenseur de Fribourg, n'avait pour se défendre dans cette ville mal disposée que quatre à cinq cents hommes d'infanterie, sans munitions d'artillerie. Il se rendit à dix heures du soir au quartier d'Auf der Mauer et conclut une capitulation d'après laquelle la garnison devait évacuer Fribourg le lendemain, avec les honneurs de la guerre, tambours battant, enseignes déployées, mèche allumée, puis déposer ses armes hors de la porte et se rendre prisonnière. Les officiers et soldats d'élite vaudoise retourneraient chez eux sous escorte ; la troupe de ligne serait conduite à Berne, jusqu'à ce que la Diète eût décidé de son sort.

Le nombre de 60,000 hommes donné comme effectif de l'armée assiégeante est évidemment exagéré : la colonne de Watteville comptait environ dix-huit cents Bernois ; Auf der Mauer y conduisit huit cents des siens ; nous ignorons la force de la colonne de Reding, qui, probablement, ne devait pas dépasser le chiffre des deux autres.

A part l'exagération indiquée, la lettre de M. Stöcklin nous initie très fidèlement aux péripéties de la lutte, qui ne fut pas sanglante : un soldat helvétique fut tué à

Digitized by Google

Bourguillon par un boulet, en observant l'ennemi par une meurtrière. Il y en eut encore un autre de blessé, mais en somme la lutte se réduisit à beaucoup de bruit de fusillade pour un mince résultat.

F. REICHLEN.

Fribourg, ce 12 octobre 1802.

. . . . . .

Vous ne serez pas fâchée, je l'espère, de connaître les événements qui feront époque dans les annales de la Suisse. Voici les faits :

Notre gouvernement [1] se conduisant toujours de la manière la moins propre à s'attirer la confiance de ses concitoyens, les petits cantons prirent les armes sous le commandement de M. de Reding, de Schwytz, pour se soustraire aux vexations qu'ils éprouvaient et se faire une constitution à leur gré et basée sur l'ancienne, comme la seule qui leur convienne, ainsi qu'à toute la Suisse. Le gouvernement regarda cette démarche comme rebelle à ses ordres et fit marcher de suite des troupes contre ces cantons, qui, sortant de l'assoupissement dans lequel ils étaient plongés, reprirent leur ancienne valeur et se grossirent chaque instant d'une manière formidable.

Les troupes du gouvernement attaquèrent Zurich et le bombardèrent impitoyablement à boulets rouges, mais inutilement, à cause de la valeur guerrière de nos anciens Suisses des petits cantons. Le siège en fut levé et les troupes du gouvernement se replièrent sur Berne par capitulation. Les hommes des petits cantons les suivirent de près. Après s'être emparés de Lucerne, Soleure et autres lieux, ils vinrent mettre le siège devant Berne, où était le gouvernement, et s'en rendirent maîtres le 19 septembre au soir [2], après l'avoir bombardé toute la journée. Pour lors, le gouvernement décampa et alla se réfugier à Lausanne, en forçant tout le monde à prendre les armes pour le secourir. Mais il ne trouva à Fribourg point de partisans, c'est ce qui fit lever en masse tout le Pays de Vaud, qui vint se retrancher à Fribourg, en voulant faire de notre ville le

[1] Le gouvernement helvétique, issu du coup d'Etat du 17 avril 1802 et qui était composé d'unitaires.

[2] Stöcklin était dans l'erreur; Berne capitula le 18 au soir.

Digitized by Google

théâtre de la guerre. Chacun s'y opposa ; les Vaudois voyant l'esprit des Fribourgeois peu disposé pour leur parti, se rendirent maîtres de la ville, la remplirent de troupes, fermèrent les portes et la déclarèrent en état de siège. Jugez de notre détresse et de notre fureur : nous avions des ennemis dans notre ville et tout le reste de la Suisse contre nous.

Prêts à être incendiés, nous ne savions de quel côté nous tourner, lorsque le dimanche suivant, 26 septembre, j'étais au Collège pour entendre la messe de six heures du matin, j'entends une fusillade, je saute à la fenêtre de la chapelle de St-Ignace et je vis qu'on attaquait la porte de Bourguillon. Je prends mon chapeau et mon livre, sans attendre le reste de la messe, je décampe à toutes jambes à la Chassotte [1], craignant de trouver les portes de la ville fermées, on battait déjà la générale et les boulets et les bombes volaient déjà par-dessus ma tête. Fribourg était attaqué des deux côtés, à la porte de Berne et à celle de Bourguillon et a été bombardé sans discontinuer jusqu'à une heure. Les habitants et la garnison furent sommés d'ouvrir les portes dans vingt minutes, à défaut de quoi l'on monterait à l'assaut. Les Vaudois ne voulurent pas se rendre et les Suisses n'osèrent pas tenir parole, parce qu'ils avaient beaucoup de nos jeunes ci-devant, qui étaient avec eux et qui les prièrent d'épargner Fribourg. Les Allemands pour lors se retirèrent et formèrent le projet d'entourer Fribourg de tous les côtés et forcer par là les troupes du gouvernement à se rendre en les cernant de toute part. Leur armée s'était montée à plus de 60,000 hommes, partagée en trois colonnes : l'une, commandée par M. de Watteville, de Berne, se porta sur Morat ; la seconde, commandée par M. de Reding, venait par les montagnes sur la porte de Bourguillon et Romont, et la troisième, sous les ordres du général Auf der Mauer, par le Vuily. Ces trois armées se portèrent le même jour et à la même heure sur Fribourg, après avoir pris Morat trois fois, lequel a beaucoup souffert. Enfin, mardi 5 octobre, à deux heures après midi, Fribourg a été attaqué sur tous les points ; j'étais à la Chassotte, armé et retranché en cas de retraite des Vaudois, lorsque je vis arriver par Belfaux courriers sur courriers et puis l'avant-garde, qui me demanda des renseignements sur l'ennemi. Sur mon rapport, on dépêcha un courrier au général qui était à Grolley, avec l'avis d'arriver au galop dans un quart d'heure. Il fut à la Chassotte avec toute son armée. Je lui fis

[1] Maison de campagne à quelques minutes de Fribourg, sur la route de Belfaux.

Digitized by Google

envoya une sommation à la ville à se rendre, elle fit quelque difficulté, et pendant que je parlais avec le général sur la hauteur, un boulet passa à côté de nous.

Dès que le parlementaire fut arrivé, les hostilités cessèrent et à minuit la ville a capitulé, et il fut convenu que les Allemands entreraient le lendemain, à six heures du matin, et que la garnison serait prisonnière [1].

Je suis entré en ville toujours à côté du général, à qui la municipalité est venue présenter les clefs de la ville. Le vainqueur y est entré aux cris de tout le peuple, qui pleurait de joie et lui donnait mille bénédictions et applaudissements, l'arbre de liberté a été aussitôt renversé et l'ancienne cocarde blanche et noire arborée sur tous les chapeaux. On a aussitôt déchiré tous les drapeaux de la République et foulé aux pieds toutes ses couleurs.

SOUVENIRS DE L'INONDATION QUI A EU LIEU A VEVEY

SAMEDI 29 AOUT 1846

(Récit contemporain anonyme et inédit déposé à la bibliothèque de Vevey, revu et publié par A. de Montet).

Une pareille masse d'eau et de matières faisant irruption violente dans le lac devait nécessairement produire à l'embouchure du torrent une scène digne de fixer l'attention. On l'avait compris ; aussi une foule de personnes de tout âge et des deux sexes s'étaient rassemblées sur les deux rives.

L'eau de la Veveyse, épaisse, bourbeuse, jaune-grisâtre,

[1] Le commandant de la garnison, Clavel, avait reçu dans la nuit du 4 au 5 octobre la proclamation de Bonaparte ordonnant aux deux partis de mettre bas les armes. Il en envoya un exemplaire aux assiégeants qui n'en tinrent nul compte. Auf der Mauer manqua de loyauté ce jour-là. Il fit affirmer à Clavel sur sa parole d'honneur que les troupes fédéralistes étaient entrées à Lausanne et que le gouvernement unitaire avait quitté cette ville et la Suisse pour se réfugier à Genève. Il savait cependant que cela était faux. Il refusa de laisser vérifier le fait. C'est alors seulement que Clavel capitula à des conditions honorables. Voir Verdeil, Tillier, etc.

Digitized by Google

ne se mélangeait pas avec l'eau du lac pendant un long parcours dans celui-ci. Cette dernière eau restait limpide et présentait à sa rencontre avec la première une démarcation très tranchée. L'eau du torrent formait un tourbillon si fort que l'on a vu des peupliers de 50 pieds de longueur dresser perpendiculairement leurs cimes à 30 pieds au-dessus de l'eau avant de s'enfoncer comme une flèche dans un gouffre de trois cents pieds au moins.

De tout le bois qui vint tournoyer dans ce gouffre, une partie resta sans remonter à la surface, retenue qu'elle était au fond du lac par l'avalanche de sable et de pierres qui l'engloutissait. L'autre partie, revenue en haut, s'y trouvait arrêtée par les vagues, qu'agitait alors un vent d'ouest et surnageait, réunie en une masse continuellement tournante sur un diamètre de trois à quatre cents pieds. Des gens aventureux, sur des bateaux de toutes dimensions, s'occupaient à tirer ce bois vers le rivage. Deux de ces embarcations s'étant trop approchées du tourbillon furent englouties par lui avec trois hommes qui les montaient.

Les corps de ces trois hommes ne purent être retrouvés, mais l'enquête judiciaire, qui fut faite, établit leurs noms comme suit :

1° Jean-Pierre-Etienne Stuby, de Guggisberg, batelier à La Tour, âgé de 48 ans.

2° François-Samuel Mamin, de Blonay, vigneron à La Tour, âgé de 40 ans.

3° Jean-Pierre-Isaac Richon, de La Tour et de Saint-Légier, domicilié à Vevey, âgé de 20 ans.

A la suite de ce triste événement, M. Bachelard, préfet de Vevey, interdit par un ordre, à l'exécution duquel il veilla en personne, toute prise de bois flotté à l'embouchure de la Veveyse.

Digitized by Google

Arrivé à ce point de l'exposé des faits, peut-être maint lecteur éprouvera-t-il le désir de connaître tous les désastres matériels qu'a causés l'inondation de la Veveyse.

C'est pour essayer de satisfaire à ce désir que nous entrons dans des détails à ce sujet.

A partir de la côte des Toveyres, dans la commune de St-Légier, et en suivant la rive gauche du torrent, on constata les dégâts suivants :

La prise d'eau, de même que le canal du moulin de Gilamont, — ce dernier solidement construit en grandes planches de sapin renforcées par des supports de chêne, le tout fixé dans le roc vif au moyen de longues chevilles de fer, et protégé encore de distance en distance par des rochers et de pesants cailloux, — furent complètement dégradés. Le canal, qui existait depuis plus de quarante ans, avait résisté à tous les efforts des crues précédentes. Renversé sur les trois quarts de son étendue, il fallut plus d'un mois pour le remettre en état de service.

Le pont de Gilamont fut entièrement déchaussé du côté du moulin et son pilier oriental tellement rongé en tous sens jusque dans ses fondations que l'on ne pouvait voir sans surprise la lourde voûte de maçonnerie rester encore debout sur cette frêle assise.

Le chemin public de Praz, au-dessous de la campagne de M. Jean Speckel, fut dépavé sur tout son parcours. Le sol y fut creusé assez profondément en plusieurs endroits, entre autres à une place jusqu'au roc sur une longueur de 70 pieds.

Les dommages causés au moulin de Gilamont et dans les prairies avoisinantes ont déjà fait l'objet d'une mention. Ajoutons cependant qu'au midi de ces prés deux fossoriers de vigne furent ravinés jusqu'à six pieds au-dessous du niveau du sol.

La prise d'eau et le canal des moulins de Vevey, au bas

Digitized by Google

de la côte de Rouvenaz, furent gravement endommagés sur une étendue de huit à dix toises[1].

La digue de M. Henri Baup, à la Guinguette, fut arrachée sur une longueur de neuf toises.

Le quai du torrent, dont nous avons raconté la destruction, dut être refait sur un parcours de 338 pieds, à partir du grand pont.

Le mur soutenant le chemin public qui fait suite à ce quai le long de la propriété de M. Pierre-Henri Baup, ainsi que le chemin lui-même, dans la moitié de sa largeur, furent emportés par l'eau sur une étendue de 238 pieds.

Au-dessous du pont de Gilamont et en suivant la rive droite de la Veveyse, sur le territoire communal de Corsier, on vit aussi d'importants dommages. Ainsi à la prise d'eau des moulins de Plan un gros massif de maçonnerie, qui existait depuis plus de vingt ans et dans lequel était logée l'écluse du canal, fut disloqué et arraché partiellement du roc sur lequel il était cimenté. Le canal du moulin, établi entre deux murs parallèles d'environ cinq à six pieds de hauteur, fut détruit sur une longueur de 350 pieds.

Au nord-est de la propriété de l'hoirie Cuénoud-Quinclet, au lieu appelé Coppex, sous Châtelard, une forte digue, bâtie sur grillages profonds et composée dans ses parties les plus exposées de rocs pesant de 40 à 80 quintaux, protégeait en s'avançant en biais dans le torrent toute la partie supérieure de cette propriété. Cette digue fut renversée sur une longueur de trente pieds. Quatre fossoriers de pré et de plantage, ainsi qu'un tiers de fossorier de vigne, furent ainsi livrés sans défense à l'action des eaux et rongés par elles.

[1] Une toise vaudoise avait six pieds.

Digitized by Google

Au haut de la propriété de M. Jean-Phil.-Aimé Grenier, au lieu dit *Plan-dessus*, la Veveyse se jeta avec impétuosité contre une très grosse digue, construite en matériaux énormes. Cette digue ne put soutenir son choc. Du sol qui se trouvait derrière, trois fossoriers de vigne et de bonne prairie s'éboulèrent dans le torrent en moins d'une demi-heure.

A partir de là, la Veveyse ne put plus entamer ses bords jusque devant la propriété de M. Louis Doret-Walter, à l'Arabie. En cet endroit, le mur de soutènement du chemin, ainsi que le chemin lui-même [1], furent emportés sur une longueur de 25 toises. Le terrain de la propriété ne subit que de légers ravages, grâce à la résistance de trois vieilles et fortes digues, que le courant mit à découvert. L'eau, cependant, recouvrit la prairie et y laissa par places des sillons, ainsi que des dépôts pierreux.

Les dommages causés par la Veveyse peuvent être portés, sans exagération, à la somme de quinze mille francs de Suisse [2].

Tant de cailloux, de gravier, de bois et de débris de toute sorte qui entrèrent dans le lac pendant plus de dix heures, auraient dû, semble-t-il, accroître d'une manière sensible le cône d'alluvion de la Veveyse. Il n'en fut pas ainsi par suite de la conformation particulière du terrain sous-lacustre. Ce cône d'alluvion se forme, en effet, sur un versant très rapide qui descend, comme nous l'avons dit, non loin du bord, à une grande profondeur. Dans l'état ordinaire du torrent, et même dans les crues qui ne sont pas trop fortes, les matières se tassent naturellement

[1] Construits en 1817.

[2] 22,500 francs de monnaie actuelle. Vu la plus-value des terrains et le renchérissement des constructions, le dégât causé serait taxé aujourd'hui plus du double.

Digitized by Google

et insensiblement au sommet de ce versant. Ce jour-là, elles arrivèrent en si grande quantité et avec une telle force que non seulement elles dépassèrent de beaucoup le cône, mais aussi exercèrent sur lui une pression qui l'éboula, surtout dans son milieu, et le fit glisser jusqu'au bas de la pente. Une échancrure béante, au centre de l'embouchure, indiquait l'existence et la raison de cet éboulement.

La crue du ruisseau de l'Ognonnaz, situé à la limite orientale de la commune de Vevey fut, on a lieu de le croire, encore plus forte proportionnellement que celle de la Veveyse ; c'est-à-dire que la quantité de ses eaux augmenta dans une mesure plus effrayante, si l'on considère la petitesse de son bassin, l'état habituel de son lit et le niveau de ses crues précédentes.

Le 28 août, à 7 heures du matin, ce ruisseau était déjà considérable ; il continua à grossir jusqu'à 11 heures environ. A ce moment, il était devenu un véritable torrent, qui roulait avec grand fracas une masse d'eau épaissie et troublée par les terres qu'elle charriait. Les dommages furent grands sur les bords de l'Ognonnaz depuis sa source au delà des Chevalleyres.

Nous nous bornerons à citer les ravages qu'il fit dans le voisinage immédiat de Vevey.

Dans le vallon de Rolliet, ses eaux renversèrent un pont de pierre, détruisirent un canal maçonné entre deux murs, se jetèrent par-dessus la rive droite et dévastèrent une étendue de pré d'environ deux fossoriers, appartenant à M. Aloïs Hugonin. Un peu au-dessous, à un contour assez brusque que forme le ruisseau, elles rongèrent très profondément [1] la vigne de M. Pierre Félix et en enlevèrent un fossorier et demi.

[1] Près de 12 pieds.

Digitized by Google

Au sortir du vallon de Rolliet, le ruisseau traversait le pont en maçonnerie d'un chemin public. La voûte de ce pont, qui a 12 pieds de portée sur 6 1/2 pieds de hauteur, fut loin de suffire pour l'écoulement de l'impétueuse masse d'eau. Celle-ci ne tarda pas à remplir le vallon. Elle passa par dessus les parapets du pont et les murs du chemin voisin en une nappe d'eau de 104 pieds de large sur 3/4 de pied de profondeur. Formant cascade de l'autre côté, elle y rejoignait le courant qui avait traversé la voûte.

Les pépinières et les cultures précieuses de la campagne de M. Samuel Plan, jardinier au Clos-d'Aubonne, eurent énormément à souffrir de l'inondation du canal des moulins de l'Ognonnaz. Ce canal, pavé de gros cailloux et entouré de deux murs épais, creva sur une étendue de plus de cent pieds. La maison d'habitation de M. Gabriel Burel, maître voiturier, bâtie depuis peu d'années au-dessous d'un contour assez brusque du ruisseau, fut si sérieusement menacée de destruction par l'eau débordée que l'on dut se hâter d'en sortir tous les meubles. Des secours intelligents et prompts réussirent à la sauver, mais son jardin dut être sacrifié. C'est près de là qu'un jeune homme de 23 ans, Jean-David Zehender, domestique chez M. Sillig, à Bellerive, tomba dans les flots rapides de l'Ognonnaz. Entraîné par eux dans le lac, avant qu'on pût accourir à son aide, il y trouva aussitôt la mort.

Le petit ruisseau de Palud, dont le bassin ne s'étend pas beaucoup au dessus de Clies et qui se jette dans le lac près de la place orientale, à Vevey, avait aussi beaucoup grossi et causé de sensibles dégâts. Dès sa source, il ravina tous les terrains que traversait son cours. Dans la partie du chemin de Merdasson encaissée entre deux murailles, il arracha environ 300 toises de fort pavé et

Digitized by Google

renversa le grand mur de la vigne de M. Edouard Couvreu, sur un espace de 96 pieds. Toute cette partie du chemin fut rendue ainsi impraticable. Comme le pavé résista plus bas, à quelques toises de la maison Gunthert, les dégradations s'arrêtèrent là. Le chemin et les rues de la ville sur lesquels coula le ruisseau n'offrirent d'autres traces de son passage que des dépôts nombreux de cailloux et de terre.

La crue de la Baie de Clarens fut énorme et ses conséquences devinrent désastreuses par la destruction presque entière de grands travaux d'endiguement, effectués en 1834 par M. l'ingénieur Venetz. Plus de trois poses, récemment plantées en vigne, furent emportées par le courant. L'inondation de la rive droite couvrit de pierres, ainsi que de graviers, une vaste bande de terrain et envahit même la route postale. Mais celle-ci n'eut pas grand mal. Son pont de pierre résista, de sorte que déjà le lendemain, lorsque l'eau se fut retirée, on put l'utiliser de nouveau.

Les ponts de Tavel et de Brent, fortes constructions en maçonnerie, furent endommagés à tel point que l'on dût les soumettre à une restauration complète.

ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.

II

Le comité de Salut public était encore à la tête des affaires en France à l'époque où furent rédigés les bulletins que nous publions et c'était donc à lui que ces derniers étaient adressés par l'ambassade de France à Bâle ; mais le Directoire prit en mains le gouvernement à partir du mois d'octobre de cette même année 1795 ; il dût tenir compte des renseignements fournis par les agents

Digitized by Google

secrets ; or, ceux-ci partageaient les idées de l'ambassadeur Barthélemy, partisan de la neutralité suisse qu'il estimait utile et même nécessaire à la République française. Ce ne fut qu'après la déportation de Barthélemy, en fructidor, an V (septembre 1797) que le projet d'une intervention française en Suisse prit corps pour se réaliser cinq mois plus tard, en janvier 1798. Aussi les rédacteurs des rapports d'espionnage de l'année 1795 ne soutiennent-ils en aucune façon les velléités d'émancipation qui se manifestent alors dans le Pays de Vaud. Ils réservent leurs sympathies pour les hommes d'Etat bernois désireux de maintenir la neutralité, les Mulinen, les Frisching, etc. S'ils blâment la République de Berne quand elle paraît accorder de légères faveurs aux émigrés ou à la coalition, ils ne cherchent point à lui nuire. Ils prennent, au contraire, dans ses démêlés avec ses vassaux et sujets, parti pour elle et gourmandent les esprits remuants du Pays de Vaud. « La ville de Vevey, diront-ils, par exemple, ne connaît point assez le prix du calme *et d'un gouvernement sage.* » Ils tiennent en petite estime notre peuple. « *Le Vaudois*, écriront-ils, *ne sait ce qu'il veut, ni où il va, il s'use par son insignifiante chaleur*[1] ». Après de telles déclarations, le Directoire devait prêter peu d'attention à la fermentation sourde qui ne cessait de se manifester chez ce petit peuple d'humeur inconsistante. En revanche, il pouvait être amené à réfléchir aux avantages

[1] Dans son livre *Le Canton de Vaud*, l'historien L. Vulliemin porte sur le caractère vaudois un jugement qu'il est piquant de rapprocher de celui-ci : « On s'enflamme et on se refroidit, on s'irrite et on s'apaise, on » s'élance et on retombe ; on est à la fois lourds et mobiles, prompts à » entreprendre et prompts à se lasser, attachés à la coutume et disposés » à se prêter à des mœurs nouvelles avec une rare flexibilité. Tels sont » nos Vaudois ; doués d'un génie naturel qui les rend propres à tout, ils » sont retenus par une force d'inertie qui ne leur permet le plus souvent » d'atteindre qu'à la médiocrité. Dans leur présomption, ils ne croient » pas que rien leur soit impossible et les difficultés les arrêtent.»

Digitized by Google

que présentait une occupation militaire dans nos contrées pour faire cesser les plaintes fréquentes à lui adressées touchant *la rapacité des marchands suisses* ou *les ruses mercantiles des spéculateurs vaudois.*

Lausanne, le 5 mars 1795.

On paraît se rassurer à Berne sur la fermentation qu'on craignait de voir excitée par la promotion aux places vacantes dans le Conseil souverain [1] ; toutes les têtes sages et froides à qui le canton doit le maintien de la neutralité et du repos public, se réunissent pour concilier les esprits et contenir l'ambition des uns et des autres dans des justes bornes. M. l'avoyer de Mulinen montre dans ces circonstances difficiles beaucoup de prudence et de fermeté...

... On écrit de Vevey que les officiers du bataillon français en garnison à St-Gingot (?) et à Meillerie ont promis aux habitants de cette ville d'y amener incessamment leur musique et de leur donner un bal ; l'intention de ces officiers n'est, sans doute, nullement répréhensible, mais vu ce qui s'est passé et l'agitation actuelle des esprits dans le Pays de Vaud, cette partie de plaisir pourrait avoir de fâcheuses conséquences, et il serait prudent d'y renoncer...

Moudon, le 8 mars 1795.

On ne s'entretient depuis longtemps dans les cercles que du contraste frappant qui règne entre la conduite administrative du canton de Berne et celle du canton de Zurich, au milieu des événements et des opinions qui devraient également influencer l'un et l'autre. Berne s'inquiète et espionne ; nulle liberté dans les discours et les écrits ; Zurich affecte la plus grande sécurité et ne gêne ni les écrivains, ni les discoureurs ; Berne s'apitoye sur le sort des émigrés et accueille les voyageurs anglais, Zurich repousse les uns et éloigne les autres ; Berne caresse et ménage les gens de la campagne, Zurich les assujettit et les brave ; Berne s'isole des petits cantons et semble redouter des rapports trop fréquents avec eux ; Zurich est leur conseil et leur appui ; il ne néglige rien pour s'assurer leur amitié et leur confiance ; Berne s'attache à amasser de l'argent, Zurich le répand et l'employe avec sagesse ; Berne décourage l'industrie, Zurich la met en activité ; Berne, jadis si absolu, adoucit toutes les formes du commandement, prie, conseille, insinue, complimente, remercie ; Zurich ne couvre pas de velours

[1] Voir *Rev. hist. vaud.*, janvier 1895, *Le Pays de Vaud sous le régime bernois,* par Paul Maillefer, pages 16-20.

Digitized by Google

la verge de fer qui pèse sur les vassaux, mais deviendra un jour entre leurs mains l'arme de l'insurrection, si le souverain zurichois n'y prend garde, n'abandonne rien de ses droits et exige impérieusement tout ce qui lui est dû. Il ne faut chercher la cause de ce contraste que dans l'oligarchie de Berne, inconnue et inadmissible dans la constitution de Zurich. Si la promotion prochaine met un terme à l'ambition des familles usurpatrices et rend à la bourgeoisie de Berne l'intégrité de ses droits, le gouvernement de ce canton reprendra son nerf et son énergie et n'en vivra que mieux avec la France et avec ses ressortissants.

Morges, le 19 mars 1795.

Les disputes politiques du Pays de Vaud ont quelquefois des suites sérieuses ; deux citoyens de Morges (MM. Blanchenet et Mandrot), anciens militaires, après s'être disputés avec chaleur dans un repas de club, pour ou contre la coalition, ont fini par s'appeler en duel et se sont battus à outrance ; la coalition a encore été malheureuse, M. Blanchenet, sorti nouvellement du service d'Autriche, a remboursé un coup d'épée à travers les reins, dont on doute qu'il puisse se rétablir. Ces aventures ne sont pas rares dans la petite ville de Morges et M. Mandrot a donné déjà quelques leçons semblables aux aristocrates, émigrés et suisses. Le Code helvétique prononce bien peine de mort contre les duellistes ; mais les baillifs évitent de dénoncer les coupables.

Nyon, le 22 mars 1795.

Malgré l'air de sécurité qu'affectent les baillifs membres de l'Etat, plusieurs personnes qui connaissent aussi bien qu'eux la disposition des esprits à Berne et n'ont pas les mêmes motifs de dissimuler leur inquiétude, ne sont pas sans craintes au sujet de la promotion dont le moment approche ; ceux que les familles dominatrices appellent *petits bourgeois* ne sont rien moins que satisfaits de ce que l'ambition et l'intrigue veulent bien leur céder ; ils demandent la plénitude de leurs droits et s'irritent d'avance contre les intentions qu'ils supposent aux électeurs ; de mauvais génies, éloignés des charges par leur mauvaise conduite ou leur inaptitude, se plaisent à répandre des bruits alarmants. On avait débité que la commission secrète avait arrêté de rapprocher le régiment de Watteville des murs de Berne, ainsi que quelques compagnies de canonniers de la campagne ; sur cet avis plus qu'hasardé, il y a eu de la fermentation et un complot de s'emparer de l'arsenal. Quelques oligarques ont été maltraités de paroles ou dénigrés par des pamphlets. Cependant, les têtes froides et prudentes sont parvenues

Digitized by Google

jusqu'ici à empêcher l'éclat, et on espère que la promotion ne sera qu'orageuse, mais n'amènera aucune désorganisation. Si les influents dans le conseil ont la maladresse de faire approcher la force armée et de gêner la liberté des suffrages, on peut leur prédire que leur règne est fini.

Quant à l'agitation qui se faisait remarquer depuis quelque temps dans le Pays de Vaud, elle diminue, et l'arrestation de quelques perturbateurs, dans les bailliages de Lausanne, de Vevey et de Morges, quelques corrections extra-judiciaires infligées par les paysans aux coureurs de grands chemins, ont dissipé les attroupements et rétabli un peu de calme dans les cercles et les tavernes ; le Vaudois ne sait ce qu'il veut, ni où il va ; il s'use par son insignifiante chaleur et dans l'occasion se montre aussi pusillanime qu'il est naturellement jactant et bavard, — bluettes révolutionnaires.

De Morges, le 16 avril 1795.

Ainsi qu'on l'avait préjugé il y a plusieurs mois, la place importante de trésorier du Pays de Vaud vient d'être donnée par la voie du scrutin à M. de Gingins, à la pluralité de 51 voix sur son compétiteur, M. d'Erlach, qui a de la peine à se consoler de ce nouvel échec. C'est le premier Welche, c'est-à-dire le premier nouveau bourgeois tiré de la vassalité vaudoise qui ait été promu à pareille dignité, la plus éminente après celle d'avoyer et de trésorier du pays allemand, car celle-ci a le pas, et à la mort d'un avoyer donne le droit de le remplacer de plein saut et d'occuper le *trône*, pour se servir de l'expression bernoise, bien extraordinaire sans doute dans un gouvernement républicain. Le trésorier du Pays de Vaud est en fonctions pendant six ans et reçoit de l'Etat un traitement de vingt-quatre mille livres [1]. On reproche à M. de Gingins de la dissimulation et de la morgue, mais il a dû se rendre recommandable aux yeux de la France par son zèle à affermir la neutralité helvétique.

M. de Gingins exerçait encore la charge de trésorier le 10 janvier 1798. Ce jour-là, après la prestation du serment de fidélité au gouvernement bernois imposée à ses sujets du Pays de Vaud, M. de Gingins publia une proclamation signée de son nom, où se lisait le passage suivant :

[1] Voir *Rev. hist. vaud.*, février 1895, *Le Pays de Vaud sous le régime bernois*, par P. Maillefer, page 49.

Digitized by Google

« Les représentants de LL. EE. à Lausanne, pénétrés des sentiments et des acclamations d'amour et d'attachement qu'ont manifestés aujourd'hui pour leur souverain tous les corps rassemblés sur la place d'armes, s'empressent de leur en témoigner leur vive satisfaction [1]. »

Moudon, le 20 avril 1795.

Sur l'itérative réquisition de l'agent politique de la France en Valais, on s'est donné de nouveaux mouvements pour tirer au clair l'article des enrôlements pour le compte de la coalition... 1° il est évident que ni le corps helvétique, ni aucun canton en particulier ne lèvera et n'avouera un régiment au service de l'Autriche ou de l'Angleterre ; 2° que si les embaucheurs de ces deux puissances réussissent à faire quelques hommes en Suisse, ce ne sera qu'avec beaucoup de secret, beaucoup de risques, beaucoup de frais, en petit nombre, et uniquement pour les incorporer dans les régiments allemands ou dans les légions d'émigrés, et alors il n'existe aucun moyen de s'opposer à ces levées insignifiantes, car les régences ne manqueraient pas de répondre aux représentations qu'on pourrait leur faire, que tout Suisse étant libre de son corps et de sa propriété, nulle autorité ne peut lui interdire l'émigration ; ces recrues n'étant point envoyées militairement, et allant à leur destination d'une manière isolée, demandent des passeports comme marchands, domestiques, ouvriers, ou simplement comme voyageurs, et on n'a aucune raison de les leur refuser ; tout ce qu'on peut exiger des gouvernements helvétiques, c'est qu'ils ne sanctionnent ni ne facilitent ces enrôlements ; or il n'existe aucune preuve à cet égard, on en pourrait même fournir du contraire, plusieurs émissaires ayant été honteusement expulsés du territoire bernois, uniquement sur le soupçon d'embauchage. — Le délit prouvé entraînerait peine de mort suivant les lois helvétiques. Cette surveillance sévère et le penchant du peuple pour la révolution française sont de sûrs garants que les enrôleurs n'auront pas grand succès dans l'étendue de ce canton [2]...

[1] Archives nationales de France, à Paris. Série A F III, carton 86.

[2] Si des Suisses s'enrôlaient dans les armées de la Coalition, d'autres d'ailleurs prenaient service en France sous les drapeaux de la République, tels Reynier, Amédée de la Harpe devenus généraux, etc. Signalons à ce sujet, à titre de curiosité, une pièce que nous avons trouvée à

Digitized by Google

Morges, 23 avril 1795.

Le bailli de Lausanne vient de renouveler la défense aux maîtres de cafés de recevoir chez eux les émigrés ; c'est une assez mauvaise politique dans la circonstance actuelle ; ces désœuvrés seraient mieux surveillés dans ces lieux de rassemblement et feraient moins de sottises dans les maisons particulières. Il n'y a pas longtemps que deux jeunes vagabonds chassés plusieurs fois de la ville et toujours reparaissants, se sont vengés de la sévérité du bailli en mettant le feu pendant la nuit aux bottes de paille qui bouchaient les soupiraux des caves du château. Voilà une esquisse de la gentillesse chevaleresque.

Les Vaudois que leurs affaires appellent à Lyon, se plaignent amèrement des émigrés rentrés dans cette ville, « ils nous traver-
» sent, — écrivent-ils, — dans toutes nos entreprises mercantiles,
» ils nous reprochent publiquement l'avidité, la dureté et l'ingra-
» titude que nos compatriotes leur ont montrées pendant leur
» séjour dans le Pays de Vaud, ils nous décrient de toutes les ma-
» nières et quand ils ne savent rien imaginer de mieux, ils nous
» dénoncent comme Jacobins et nous exposent aux plus mauvais
» traitements. »

Nyon, 3 mai 1795.

...Les marchands français qui se répandent dans les foires suisses ne veulent plus conclure aucun marché en assignats ; ils paraissent convaincus qu'il n'en existe que de faux dans le Pays de Vaud, et cette prévention, toute exagérée qu'elle est, ne peut faire qu'un bien, puisqu'elle contribuera à faire rentrer en France une portion du numéraire qui circule en Suisse et empêchera que le faux papier ne s'y réintroduise...

Rolle, le 17 mai 1795.

...La chambre des finances de Berne s'est avisée un peu tard de tirer parti de l'empressement des spéculateurs vaudois à changer

Paris, aux archives historiques du ministère de la guerre. — Correspondance générale. — Armée du Nord. — Dossier du 2 novembre 1795.

Paris, le 11 brumaire, an quatrième de la Rév. fr.

Au citoyen Moreau, général en chef de l'armée du Nord.

La commission a reçu, citoyen, avec votre lettre du 24 vendémiaire dernier, copie en bonne forme des pièces qui constatent que le citoyen Charles Ausset est né à Vevey, Pays de Vaud, en Suisse. En conséquence vous pouvez autoriser le conseil d'administration du corps auquel il est attaché en qualité de simple volontaire, à lui expédier un congé absolu comme étranger, avec un ordre de route jusqu'aux frontières pour se rendre dans ses foyers. — Salut et fraternité.

Le général de brigade, commiss. Exécutif, PILLE

Digitized by Google

leurs assignats contre des livres, des tableaux, meubles et objets de luxe qu'ils font venir de France ; jusqu'à présent ces articles avaient été exempts des droits de péage, mais il vient d'être ordonné de les y soumettre à raison de 21 sols par quintal, sans avoir égard aux représentations des acheteurs que ces objets étaient destinés à leur usage. Ce qui vient de Genève malgré l'ancien privilège de combourgeoisie, doit supporter également cette taxe. Les Suisses tiennent toujours au plan de remeubler la France lorsqu'elle se trouvera dans une situation plus calme.

Enfin sont terminés tous les actes relatifs à la grande promotion de Pâques, promotion vraiment mémorable et heureuse dans les circonstances actuelles en ce qu'elle assure la tranquillité du gouvernement en dépit de la malveillance...

Il ne manque à la satisfaction des Bernois que de voir régner plus de calme dans les esprits de ses vassaux welches ; mais la fermentation sourde ne cesse point, et se manifeste de temps en temps par de légères explosions. D'un côté les propriétaires de fonds qui ne perdent point de vue la suppression des dîmes et cens, souffrent assez impatiemment que le gouvernement ne s'occupe pas du redressement de leurs griefs ; lors de la Commission extraordinaire tenue à Rolle il y a quatre ans, dans un moment où le Pays de Vaud était menacé de grands troubles, le souverain invita les particuliers à présenter leurs observations et leurs requêtes sur tous les objets dont ils désiraient la réforme [1] ; les doléances portèrent principalement sur les droits féodaux, et on s'attendait à quelque changement favorable qui néanmoins n'a pas eu lieu ; il est vrai que le souverain s'était donné une grande latitude à cet égard, en se réservant l'époque où il jugerait convenable de faire droit à ces suppliques ; cette promesse, quoique vague, flatte trop l'intérêt personnel pour ne pas nourrir ses prétentions, mais l'Etat a aussi son intérêt à laisser dormir la question. D'un autre côté, les habitants des villes et des campagnes formant des corps de milices sont fatigués des variations de la Commission militaire sur leur armement et leur équipement ; des officiers bernois retirés du service veulent porter dans ces milices les usages et la tactique des pays étrangers, et proposent souvent des réformes qui induisent les ressortissants à des dépenses extraordinaires et gênantes. Dans ce moment-ci, par exemple, on a cru devoir changer la forme des sabres et des baudriers ; l'Etat en a fait fabriquer une très grande

[1] Voir *le Pays de Vaud de* 1789 *à* 1791, par M. Paul Maillefer. Lausanne. Viret-Genton, 1892.

Digitized by Google

quantité, les baillis en tiennent magasin et les vendent aux citadins et aux campagnards qui connaissent le prix de l'argent et trouveraient à le mieux employer. De là des murmures contre le gouvernement qu'on accuse, mal à propos, de bénéficier sur ces ventes et de spéculer pour son propre compte. Les nouveaux sabres se délivrent au prix de 45 batz ou 6 liv. 15 s. de France, et les baudriers 23 batz ou 3 liv. 9 s. Il est évident que les armuriers les vendraient un tiers en sus. A ces motifs de mécontentement de la part des vassaux et d'inquiétude pour ceux qui les gouvernent se joint l'agitation de la classe inférieure du peuple qui, saisissant de travers la révolution française et voulant s'identifier à elle, malgré la différence des positions et des motifs, se remue pour le plaisir de remuer, et s'exhale dans des provocations et des mutineries insignifiantes.

(A suivre).

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les études historiques dans la Suisse romande viennent de faire une immense perte dans la personne de l'**abbé Gremaud**, recteur de l'Université de Fribourg, décédé le jeudi 20 mai. Né à Riaz, près de Bulle, le 21 janvier 1823, l'abbé Gremaud a fourni une carrière admirablement remplie. Il fut un travailleur infatigable, un savant dans toute la force du terme, un orateur spirituel, un homme modeste, un patriote surtout.

Avec quelle bienveillance et quelle bonhomie il accueillait chez lui les personnes qui allaient le surprendre au milieu de cet amoncellement de volumes, de manuscrits et de documents qui constituaient son trésor ! Avec quelle impatience on attendait ses communications dans les séances de la Société d'histoire de la Suisse romande ! Avec quel plaisir aussi on voyait arriver le moment où, au banquet, le vénérable et très sympathique abbé se levait pour prononcer son discours plein de finesse, d'esprit, d'à-propos et marqué au coin de la tolérance et d'un patriotisme profond.

L'abbé Gremaud a recueilli une quantité énorme de documents. Ses publications les plus importantes sont le *Mémorial de Fribourg*, une notice sur la ville de Bulle, le nécrologe de la Chartreuse de la Lance, celui des cathédrales de Lausanne et de Sion. Les *Documents relatifs à l'histoire du Valais* sont cependant son œuvre capitale. Cette collection de huit volumes représente une somme peu commune de recherches.

Digitized by Google

— Les Genevois ont vu disparaître avec douleur le vénérable **Stand de la Société de l'Arquebuse,** à la Coulouvrenière. Ce sanctuaire du patriotisme genevois n'existe plus aujourd'hui qu'en photographie, dit le très bon et très intéressant journal la *Patrie Suisse.*

Ce périodique publie à cette occasion quelques détails sur l'ancienne Société de l'Arquebuse qui doit, paraît-il, remonter à une haute antiquité puisqu'une ordonnance de 1460 parle déjà des rois de l'Arbalète. C'est à la date du 2 août 1474, que les registres des Conseils mentionnent formellement pour la première fois l'exercice de l'arquebuse. Le premier règlement bien connu est celui du 2 août 1548. On y trouve des articles qui paraîtraient sans doute bien sévères aux Genevois d'aujourd'hui. En voici trois par exemple : « Quiconque jurera le nom de Dieu pour la première fois baisera terre et donnera un quart à la boîte (?) et qui persévèrera au dit jurement, celui dit jour, sera privé du jeu et de l'émolument d'icelui. — Qui diablera comme : Diable t'emporte ! m'emporte ! payera un quart à la boîte. — Qui parlera des choses déshonnêtes, tant au jeu qu'en tables des compagnons, payera un quart à la boîte. »

Il faut voir sans doute dans la sévérité de ce règlement l'influence de la Réforme. Calvin était rentré à Genève depuis plusieurs années et luttait avec opiniâtreté contre le parti des Libertins.

— Nous vivons dans une époque où l'on s'occupe beaucoup dans notre Suisse romande de la **restauration des monuments religieux et civils d'autrefois.** Pendant que les archéologues, les savants, les amateurs et un public de plus en plus nombreux soutiennent ces intéressantes entreprises, les administrations publiques sont au contraire tentées souvent de faire disparaître, sous prétexte de symétrie, d'alignement, etc., tout ce qui rappelle le passé. Combien n'avons-nous pas vu disparaître de ces témoins des siècles précédents, dont la seule existence était une leçon pratique et visible ? Un mouvement commence heureusement à se produire contre cette destruction — qui semble quelquefois systématique – de ce qui donne encore un peu de pittoresque à quelques-unes de nos villes. Des journaux ont entrepris une croisade contre les démolisseurs. Les Genevois signent des pétitions. Un comité fondé sous les auspices de la section des Sciences morales et politiques de l'Institut, de la Société d'histoire et d'archéologie et de la Société des Arts, cherche à intéresser la population à la conservation des anciens monuments de la ville et du canton de Genève et des sites remarquables de la contrée. Son premier but est d'arriver à empêcher la destruction complète de la Tour de l'Ile et de la façade du Palais de Justice.

Digitized by Google

— Le Grand Conseil vaudois a adopté dans sa dernière session un décret relatif à la célébration du **centenaire de l'indépendance.** Il a été décidé, ensuite des propositions du Conseil d'Etat et du rapport de M. le professeur Maillefer, que le 24 janvier 1898 sera un jour férié et qu'un culte solennel d'actions de grâces sera célébré dans toutes les paroisses. Il sera scellé, en présence du Conseil d'Etat, de la Municipalité de Lausanne et du Grand Conseil, dans les murs du chœur de la Cathédrale, une pierre commémorative de la proclamation, dans cette église, le 30 mars 1798, des premières autorités vaudoises constitutionnellement élues. Une pierre commémorative sera scellée en outre dans la façade de la maison de la place de la Palud où, dans la nuit du 23 au 24 janvier 1798, fut arboré le drapeau vert de la *République lémanique.* Une brochure dans laquelle seront relatés brièvement les grands traits de l'histoire de la révolution vaudoise du 24 janvier 1798 sera éditée par le Département de l'Instruction publique et des Cultes et distribuée gratuitement à la jeunesse des écoles. Une médaille sera frappée à cette occasion [1].

— Au XVe siècle, les habitants de **La Sarraz** étaient paroissiens d'Orny, un village du voisinage. En 1360, afin d'éviter aux vieillards l'obligation de se rendre à Orny pour entendre la messe, François de La Sarraz bâtit dans l'enceinte de son château une **chapelle** dédiée à **St-Antoine.** Vers la fin du même siècle, les bourgeois de La Sarraz construisirent une autre chapelle attenante à la précédente et la dédièrent à la Vierge. Après la Réformation, elle fut érigée en église paroissiale et l'ancienne chapelle St-Antoine, désaffectée, devint un arsenal nommé le *Jaquemart.*

En 1835, M. Frédéric de Gingins aménagea cette chapelle de manière à ce qu'elle pût servir de nouveau au culte. C'est à cette occasion qu'on fit, en déplaçant une paroi, la découverte du fameux tombeau de François de La Sarraz, mort vers 1362. Frédéric de Gingins, dont tout le monde connaît les nombreux et importants travaux relatifs à l'histoire de notre pays au moyen âge, en donna une description dans sa *Notice sur un monument sépulcral découvert à La Sarraz,* qui fut publiée dans le *Journal d'utilité publique* en 1840.

Le colonel Aymon de Gingins-La Sarraz dont le souvenir est présent dans toutes les mémoires, fit restaurer à grands frais pendant ses dernières années, l'ancienne chapelle de St-Antoine. M. Chas-

[1] Ce dernier article a été adopté sur la proposition de M Landry, député d'Yverdon.

Digitized by Google

telain, architecte à Neuchâtel, s'est acquitté de ce travail avec beaucoup de succès. Les murs ont été revêtus de hautes boiseries de chêne, la voûte a été peinte avec goût, de beaux vitraux aux armes des La Sarraz, des Gingins et des Joinville laissent entrer dans la chapelle un jour discret. En face de l'entrée est une estrade à gauche de laquelle est venu prendre place le tombeau de François de La Sarraz que protège une grille ciselée avec art.

On sait que M. de Gingins, le dernier descendant mâle de cette antique et importante famille féodale, a légué le château à sa sœur, Mlle Marie de Gingins. Celle-ci, désireuse de laisser à la commune de La Sarraz un souvenir de son frère, vient de lui donner la chapelle de St-Antoine. Elle y a joint un fonds dont le revenu servira à l'entretien du bâtiment qui pourra être utilisé pour les séances du Conseil communal et pour des réunions religieuses, musicales, littéraires, scientifiques, à l'exclusion de toutes autres. Cette donation a été acceptée par la commune de La Sarraz et l'acte en a été passé le 15 avril.

« Les amis de l'histoire et des arts, dit M. B. van Muyden dans la *Gazette de Lausanne,* seront heureux que cette jolie chapelle et le beau monument qu'elle renferme soient ainsi mis à la portée du public. »

— Nulle part en Suisse l'esprit d'association dans le domaine scientifique n'est plus développé que dans le canton de Neuchâtel. Neuchâtel possède une société cantonale d'histoire que les cantons voisins peuvent lui envier, et dont l'organe, le *Musée neuchâtelois,* compte de nombreuses années d'existence. De même la **Société neuchâteloise de géographie** ne compte pas moins de 406 membres effectifs, plus 27 membres honoraires et 46 membres correspondants. Elle publie tous les deux ans un volume de mémoires et de communications diverses. Le IXe volume (1896-1897) vient de paraître. Il contient de substantiels articles, accompagnés de cartes et de gravures; citons entre autres : Les Suisses en dehors de Suisse, par Th. Zobrist; Comment dirige-t-on un navire? par Philippe Loretz; Voyages en Abyssinie, par Victor Buchs; L'art divinatoire chez les Ronga, par Henri A. Junod; Notice sur les Bushmen, par T. Christol; du lac de l'île à la Crosse au fort Carlton, par Emile Petitot; Mœurs, coutumes et superstitions des Ba-Souto, par E. Jacottet; le Xingu paraense, par C.-A. Philippin; d'un atlas à échelle uniforme, proposé par Georges Guyou et Elisée Reclus; répartition des organismes inférieurs à la surface de quelques lacs suisses, par Eugène Pitard; enfin une lettre de Nansen.

Digitized by Google

5me année. No 7. Juillet 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

XI

Muller de la Mothe aurait vécu plus facilement et plus agréablement à Genève s'il avait pu se servir librement du revenu de ses propriétés. Celles-ci avaient été placées sous séquestre à la suite de son évasion et ses ressources étaient par conséquent excessivement restreintes. Sa grande préoccupation consista dès lors à rechercher tous les moyens d'arriver à sortir de la tutelle sous laquelle il se trouvait placé. Dans la lettre dont on a lu une partie, dans le numéro précédent, il s'occupait déjà de cette question importante pour lui et demandait les conseils de son ami.

« Votre intention d'aller à Lausanne le mois prochain pour ce qui regarde mes affaires, me donne une confusion réelle, lui disait-il. Je ne puis songer aux embarras désagréables qu'elles vous procurent sans en être très honteux ; je sens qu'elles vous exposent à des sollicitations fort ennuyeuses et qu'il faut bien toute votre amitié pour continuer à vous charger de toutes ces misères. Le sentiment de ces choses ne pouvant plus ajouter à la reconnaissance que je vous dois, j'avoue que souvent il se

Digitized by Google

tourne en une sorte de malaise et d'inquiétude pénible. Quand finira-t-on une aussi injuste persécution ? Ne serait-il pas temps enfin de terminer un pareil drame ? Je ne vous le cache pas, ma patience touche à son terme, où il faut nécessairement que je voie un dénouement quelconque.

» Je vous ai parlé d'une requête tendant à demander qu'on lève le séquestre et libère mon bien. Si on me refuse, je suis décidé à mettre au jour un mémoire où la vérité sera mise dans tout son éclat et ma cause est trop belle pour manquer d'avocat. Soyez sûr qu'il sera fait de main de maître. Comme les moyens abonderont dans cette pièce, il sera facile de les couvrir de ce ton de modération qui est toujours celui qui persuade le mieux, à raison qu'il plaît plus généralement et prête le moins à la censure.

» Ensuite, arrivera ce qui voudra. A mon âge, je puis redouter la prison, dont je connais toutes les horreurs, mais je saurai m'en mettre à l'abri. Après cela, il n'est plus aucun sort que je redoute et auquel je ne me résigne volontiers, plutôt que de vivre dans cette anxiété continuelle.

» J'espère sous peu de jours vous envoyer le projet de requête en question ; vous m'en direz votre sentiment et la voie qu'il faudra suivre de préférence pour la faire passer. En attendant, n'y aurait-il pas moyen de reculer la reddition de vos comptes en Chambre des orphelins ? Je sais plusieurs exemples de comptes de tutelles qui n'ont été rendus qu'au bout de trois ans.»

Je n'ai pas retrouvé les lettres que Muller de la Mothe adressa sans doute à son ami depuis le 13 avril 1793 jusqu'au mois de novembre de l'année suivante. Il eût été intéressant de connaître complètement les préoccupations de l'ancien prisonnier d'Aarbourg pendant ce long espace

Digitized by Google

de temps. Elles furent en tout cas de diverses natures ; une des principales, puisqu'elle lui fit laisser provisoirement de côté la question du séquestre de ses biens, fut d'un ordre tout à fait intime : il se maria.

Un an environ après cet événement, il revint à son projet de requête et se décida à l'adresser au Conseil souverain. C'est ce qui ressort d'une partie de la lettre suivante :

« Mardi, 11 novembre 1794.

» ... Il n'y a rien de plus naturel et de plus juste même que l'intérêt que je prends à ce qui vous appartient de si près, mais ce que vous comprendrez encore fort bien, c'est qu'il s'y joint de plus le sentiment de ma prochaine paternité et j'avoue que ce sentiment-là pourrait bien y ajouter quelque chose de plus tendre encore. Il me tarde aussi de savoir des nouvelles de madame Glayre et de M. de Crousaz, qui, indubitablement, auront eu, durant le mal de l'enfant, les soucis inséparables de leur tendresse [1]. Offrez-lui de ma part et de celle de ma femme l'assurance du vif intérêt que nous y avons pris, persuadés qu'à leur tour ils ne manqueront pas de s'intéresser, avec la bonté que je leur connais, à ce qui fait aujourd'hui le sujet de toutes nos craintes et de toutes nos espérances.

» ... J'ai reçu ces jours passés une lettre de M. Cazenove d'Arlan qui me donne des nouvelles de Rosset. Il est toujours content de sa position en Amérique, mais n'encourage plus autant à y émigrer. Cazenove croit les espérances de grâce mal fondées. Il croit même qu'on ne m'accordera jamais ma rentrée en Suisse et qu'on m'accordera plutôt tout le reste. Je vous propose ces idées pour qu'elles restent entre nous. Cependant, j'avoue

[1] Le fils de Maurice Glayre, Stanislas, était tombé malade après qu'on l'eut inoculé de la vaccine.

Digitized by Google

qu'elles me donnent beaucoup à penser. Sans doute qu'il tient la chose de bonne source. Vous, mon bon ami, auriez-vous acquis quelque notion sur ce point si important pour mon avenir ? Vous sentez combien je suis intéressé à le savoir. Convenez qu'il serait bien cruel de me voir toujours en butte à la sévérité tandis que plusieurs individus éprouvent le contraire (Crousaz a eu sa grâce), tandis enfin que rien dans ma conduite n'a pu fournir un sujet de plainte aux Bernois. Rosset a écrit, à ce qu'on me dit, des lettres de la plus grande force à M. Morlot ; moi, je n'ai rien écrit du tout, me réservant de le faire dans le moment où vous le jugerez utile. J'ai montré, il est vrai, à M. de Yenner un mémoire qui établit que je ne fus jamais un coupable indigne du retour à la bienveillance de son souverain, mais ce mémoire même m'a valu des compliments sur ma modération. Enfin, dans tout ce qui s'est passé dans ces contrées, j'ose le dire, la modération de mes principes n'a pu que me concilier les plus mécontents. A côté de cela, un fait bien certain c'est que je n'ai entretenu aucune correspondance qui pût me faire une mauvaise note auprès de qui que ce soit. Je vous retrace toutes ces vérités afin que, dans l'occasion, vous puissiez les faire valoir, persuadé, mon bon et bien estimable ami, que vous saurez les saisir toutes les fois qu'elles pourront produire un effet avantageux.

» Nous n'avons aucune nouvelle saillante, il y avait des bruits de paix qui, aujourd'hui, semblent s'atténuer. Nous avons ici des personnes qui prétendent que, malgré les victoires et les succès soutenus des Français, les coalisés n'en sont pas moins à la veille de recueillir les plus grands avantages. La France est dépourvue de tout, tous les efforts sont épuisés. La coalition qui, jusqu'ici, a été déçue dans tous ses calculs, aurait-elle raison aujourd'hui ? Il n'y a qu'un esprit bien impartial qui puisse

Digitized by Google

résoudre cette question avec le jugement nécessaire. Pour moi, je me tais et ne crois rien impossible...»

La levée du séquestre fut dès lors la grande préoccupation de Muller de la Mothe. Son ami Maurice Glayre voulut bien se charger d'en rédiger la demande et lui-même chercha à obtenir la bienveillance et l'appui des personnes qu'il savait être assez bien disposées à son égard. C'est dans ce but qu'il écrivit à Yenner, de Nidau, la lettre suivante, que je citerai encore, puisque je ne possède pas le texte de la requête présentée au Conseil souverain.

« 4 mars 1795.

» Ce que vous m'avez fait espérer de la prochaine promotion m'engage aujourd'hui à vous rappeler nos derniers entretiens.

» En vous communiquant le petit historique de mon procès, dont vous approuvâtes *le ton et la modération*, je vous fis connaître les raisons qui me sont particulières et me rendent beaucoup plus fâcheux le séquestre de mes propriétés. Moins heureusement partagé du côté des ressources que mon ami *Rosset, qui, en Amérique, jouit des faveurs de la fortune*, il résulte que *moi seul souffre ici* de cette mesure qui me met dans l'impossibilité de rien entreprendre pour améliorer ma situation lorsque, étant marié, ayant un enfant, je suis dans le cas d'en sentir le besoin.

» Ce fut d'après cet exposé que nous causâmes ensemble ; vous sentîtes ces raisons, vous pensâtes qu'on pourrait aisément obtenir la levée du dit séquestre et, pour cet effet, vous me fites les offres les plus précieuses. Ces offres n'ont pu que mériter toute ma reconnaissance, mais avant d'en profiter, j'ai trouvé convenable de consulter mon ami qui a bien voulu se charger d'être le curateur de mes biens ; son avis a été de ne rien précipiter et d'attendre

Digitized by Google

la promotion. Voilà, monsieur, ce qui m'a fait différer l'honneur de vous écrire (aujourd'hui je lui demande ses recommandations).

» Ces recommandations peuvent aussi tirer leur efficacité des raisons à alléguer en ma faveur. Je pense qu'il n'est pas indifférent de vous les présenter, et qu'au contraire elles fourniront à vos généreuses intentions les moyens les plus propres contre les préjugés qu'a pu laisser contre moi la sentence du 19 mars 1792. Mais comme elles tiennent au tableau de ma conduite dans toute cette malheureuse affaire, où il est contesté que j'aie été victime des circonstances, cette cause a besoin d'être ici retracée.

» Je commence par l'aveu de ce que j'imagine qui m'a été le plus reproché. Je me suis montré un vif admirateur de la révolution française et, pour tout dire en un mot sur cet article, je l'ai envisagée comme un effet inévitable des abus de l'ancien régime. Mais ces abus n'étant pas à comparer avec ceux qui peuvent s'être glissés dans le gouvernement de Berne, j'ai su faire la différence et si j'eus l'idée de quelques droits, de quelques privilèges à répéter, *ce fut avec des intentions dignes* d'un citoyen qui aime sa patrie et non avec celles de nuire à *l'honneur et avantage du gouvernement.*

» Après cet aveu naïf et vrai, il serait superflu de m'étendre en justification sur les faits qui ont été articulés contre moi. Il suffit d'observer que ces faits, ces mêmes griefs, *dépouillés ou non de l'importance dont on les a chargés,* fournissent la preuve la plus évidente que je n'ai été trouvé coupable d'aucun complot, d'aucune association *criminelle*, d'aucune part quelconque directe ou indirecte aux libelles répandus, enfin d'aucune insulte à l'autorité souveraine. C'est une vérité établie dans ma procédure.

» De quelle manière ensuite me suis-je comporté ? Me

Digitized by Google

suis-je défié de la justice de mon souverain lorsqu'il a ordonné des informations et lorsque je fus averti que l'on faisait planer sur ma tête les soupçons les plus graves ? On sait que loin de céder aux conseils de chercher mon salut dans la fuite, mais poussé par la seule crainte d'être mis au nombre des coupables de libelles et choses de ce genre, je fus au contraire auprès du seigneur baillif engager ma parole d'honneur de ne pas m'absenter de son bailliage pendant les enquêtes de la commission. M. le baillif d'Erlach peut témoigner si je fus scrupuleux dans l'observation de cet engagement volontaire. Je reçus de sa part l'ordre de me rendre à Rolle pour paraître devant la commission et l'on sait que le souverain eut la preuve de mon obéissance.

» Arrêté, conduit à Chillon, transféré à Berne, toujours au secret pendant sept mois de procédure, je subis quatre interrogatoires et malgré la longueur des intervalles, je n'en ai pas moins mérité le témoignage d'*une grande franchise et uniformité dans mes réponses.*

» Si après m'être vu condamné à une captivité de vingt-cinq ans, si après treize mois de cachot et chambre close, le cœur en proie aux chagrins, aux privations de toute espèce, je me suis livré à la résolution de rompre mes fers, *s'il était vrai enfin qu'un tel acte fut condamné par* LA LOI, tout m'assure, j'ose le penser, que ma GRACE est dans le cœur de mes juges. Ils daigneront considérer l'usage que j'ai fait de ma liberté ; ils sauront que dans ce même asile où j'ai vécu paisible au milieu des agitations révolutionnaires, j'ai l'estime des honnêtes gens de l'un et de l'autre parti, du moins de ceux dont je puis être connu. Et ne voyant plus en moi un homme coupable des intentions qu'on m'a supposées, ils se livreront sans peine à une magnanimité plus analogue à leur justice qu'une constante rigueur.

Digitized by Google

» Mais je m'arrête ; j'en ai dit assez pour montrer que mes espérances ne se fondent pas sur la seule opinion que j'ai de ma cause, mais beaucoup plus encore sur celle que je crois devoir aux hautes vertus de mon souverain lorsqu'il sera temps d'implorer sa bonté.

» Je viens, monsieur, de remettre sous vos yeux le tableau fidèle de ma conduite, de mes sentiments et de ce que je me crois permis d'espérer, il me reste à vous demander la grâce *de le faire valoir selon votre prudence* auprès des membres du Conseil souverain, qui peuvent avoir besoin d'être mieux instruits sur la nature de mes torts. Plein de confiance dans la bienveillance que vous avez eu la bonté de me témoigner, je n'hésite point d'en attendre les plus salutaires effets, ainsi que des directions dans les démarches à faire pour assurer le succès de ma demande.

» Après tout cela, je finis par lui dire que vous avez bien voulu vous charger du soin de l'établir et de la présenter vous-même, ce qui, à tous égards, pourra convenir mieux que venant directement de ma part.

» Puis, enfin, je lui parle de Rosset.

» Je ne finirai pourtant pas cette lettre sans vous dire quelques mots de mon ami Rosset qui, sans doute, conserve ses droits à votre amitié. J'en ai reçu une lettre du 1er novembre. Il m'y paraît toujours plus heureux et content. Il m'invite à venir le joindre, *mais le moyen que je le puisse, sans fonds à lui porter?* Il me paraît transporté de la constitution américaine et de respect pour les vertus de Washington. En général, il voit les Etats-Unis s'avancer vers un terme de prospérité très séduisant pour ceux surtout qui ne voient dans les destinées de l'Europe que des calamités à prévoir...»

Voici enfin la réponse que Yenner, de Nidau, lui adressa quelques jours plus tard :

Digitized by Google

« Du 12 mars.

» Le mérite de celle-ci n'est que pour vous annoncer la réception de votre lettre du 4 et du désir que j'ai bien sincèrement de pouvoir contribuer en quelque chose pour satisfaire vos désirs ; mais il faut sonder le terrain avec précaution, il me sera impossible de vous dire quelque chose de positif avant le mois d'avril prochain.

» M. Rosset ne m'a encore point donné de réponse à ma lettre de février un an. Peut-être que ses occupations l'ont empêché.

» Mes respects, etc.»

La requête demandant la levée du séquestre des biens de Muller de la Mothe fut présentée à LL. EE. dans le courant de cette même année 1795. Il put bientôt s'apercevoir qu'il avait trop présumé de la bonté et de la clémence de son gouvernement. Il vit, en effet, sa demande refusée avec hauteur et même avec dureté le 12 novembre de la même année. Il fut en conséquence forcé de s'en remettre à la justice de la Providence, puisque celle des hommes ne voulait pas se manifester en sa faveur.

Les événements le servirent mieux, tout en devenant défavorables à son pays.

A la Convention nationale venait de succéder en France le Directoire. Son ambassadeur en Suisse, Barthélemy, pria le gouvernement bernois de proclamer une amnistie des condamnés de 1792. Cette intervention d'une autorité étrangère que l'on craignait fit plus que les demandes des intéressés. Le 15 juin 1797, LL. EE. adoptèrent un décret qui annulait les sentences de 1792 et ne laissait guère en exil que Frédéric-César de la Harpe. C'est à la faveur de cette décision que Muller de la Mothe eut la joie de pouvoir rentrer dans sa patrie après six ans de prison et d'exil.

Digitized by Google

Il n'eut jamais la joie, malheureusement, d'y revoir son ancien compagnon d'infortune. Rosset mourut, en effet, à cette époque, en Amérique, et sa veuve revint avec ses enfants habiter le pays natal. Elle ne devait pas y retrouver le bonheur, et les autorités nouvelles que la Suisse se donna en 1798 ne songèrent pas toujours à rendre plus facile et plus agréable une existence qui avait déjà été marquée par tant d'infortunes. Le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères de France, qui avait lui aussi connu l'exil en Amérique, où il avait rencontré Rosset, crut devoir même recommander au Directoire helvétique, la femme et les enfants de cet homme de bien [1].

L'intervention du sénateur et ambassadeur Barthélemy n'était que le prélude d'événements beaucoup plus graves. Dans l'automne de la même année, le coup d'Etat du 18 fructidor donna la majorité dans le Directoire français au parti de l'action qui, poussé par Rewbel, voulait le bouleversement de la Suisse et sa réorganisation d'après les principes de 89. Les conséquences en furent l'arrêté du 8 nivôse, la révolution vaudoise, la prise de Berne, la fin de l'ancienne confédération et l'organisation de la République helvétique, dont plusieurs magistrats furent choisis parmi les hommes qui avaient eu à souffrir sous la domination de l'oligarchie.

A une aristocratie intolérante succéda un régime qui le fut souvent aussi. Le château de Chillon, qui avait abrité les prisonniers politiques de LL. EE., abrita bientôt ceux, plus nombreux, du nouveau pouvoir, et au commandant de Joffrey succéda alors — les années se suivent et ne se ressemblent pas — celui même qui avait

[1] Lettres de Zeltner et Yenner, ministres plénipotentiaires suisses en France, à Bégoz, ministre des relations extérieures. *Actes de l'Helvétique*, II, 913.

Digitized by Google

occupé en 1791 un des cachots les plus fétides du vieux manoir, le capitaine Muller de la Mothe.

Il faut dire à la louange de celui-ci qu'ayant appris à connaître personnellement l'horreur de l'existence dans une prison aussi étroite, il montra beaucoup plus d'amabilité à l'égard des Valaisans et surtout des Fribourgeois qui furent placés sous sa surveillance, que de Joffrey n'en avait montré à son égard quelques années auparavant. Il se vit même, à cause de cela, considéré comme suspect par le farouche Gapany, commissaire du Directoire helvétique dans le canton de Fribourg. « Le commandant de Chillon, disait-il dans un rapport à son gouvernement, quoique patriote persécuté, mérite une surveillance, car il permet à l'évêque d'avoir pour ces messieurs tous les égards possibles afin d'alléger leur sort. » Le sous-préfet de Vevey, Perdonnet, était plus juste à l'égard de Muller de la Mothe, quand il écrivait à son sujet : « Il est d'un caractère très compatissant et ayant été lui-même détenu à Chillon en 1791, il sait par expérience ce qui peut manquer à des prisonniers [1] ».

Eug. MOTTAZ.

L'ABBAYE DE ST-MAURICE EN AGAUNE ET SON TRÉSOR

Ed. Auber, Trésor de l'abbaye de St-Maurice en Agaune. — *Blavignac*, Histoire de l'architecture sacrée dans les évêchés de Genève, Lausanne et Sion. — *M. Boccard*, Histoire du Vallais. — *E.-F. de Mulinen*, Helvetia Sacra. — *Paul Allard*, La persécution de Dioclétien.

A vingt et un kilomètres en amont du lac Léman, sur la rive gauche du Rhône, à l'extrémité d'un vaste amphithéâtre de rochers, dominé par la Dent du Midi et la

[1] *Les troubles de 1799 dans le canton de Fribourg*, par M. Max de Diesbach, p. 23.

Digitized by Google

Dent de Morcles, tout près d'un dème, étroitement resserré entre la montagne abrupte d'une part et le fleuve impétueux de l'autre, est située la petite ville de Saint-Maurice.

Au point de vue stratégique, la position de St-Maurice a une grande importance, c'est la clef du Valais, elle commande les passages du St-Bernard et du Simplon. Les légions romaines y avaient établi une station militaire ; les armées barbares l'occupèrent à plusieurs reprises ; ce fut la route que suivit le Premier consul pour se rendre en Italie en 1800. En 1831, la Confédération suisse y fit exécuter quelques travaux de fortification afin de pouvoir s'opposer, le cas échéant, à la marche d'une armée se rendant de France en Italie ou d'Italie en France, et défendre sa neutralité. Ces fortifications devenues illusoires, ensuite des progrès de l'armement, ont été depuis longtemps abandonnées ; tout récemment, des forts ont été construits à Savatan et à Dailly, sur les contreforts de la Dent de Morcles, pour défendre cet important défilé.

Mais ce qui, plus que sa position stratégique, a fait la réputation de St-Maurice, ce qui y attire chaque année de nombreux visiteurs, c'est la maison religieuse à laquelle elle doit son origine, ce sont les souvenirs qui s'y rattachent et le magnifique trésor que la piété des fidèles y a accumulé. La célèbre abbaye de St-Maurice en Agaune est le plus ancien de tous les monastères fondés en Europe, au nord des Alpes. Elle a été tour à tour dotée et dépouillée par les souverains et les seigneurs des pays avoisinants.

Elle compte parmi ses bienfaiteurs les rois mérovingiens, burgondes et carolingiens, les empereurs d'Allemagne, les princes de la maison de Savoie et leurs grands vassaux, dont plusieurs aussi peuvent être rangés au nombre de ses persécuteurs.

Digitized by Google

Son histoire se divise en quatre périodes :

1° La période de *fondation*. Ce fut vers l'an 360 que St-Théodore, premier évêque du Valais, résidant alors à Octodurum (Martigny), jeta les bases du monastère de St-Maurice.

2° La période de *restauration*. Restauration dont Sigismond, roi des Burgondes, fut l'initiateur en 515.

3° Une troisième période, qui commence avec l'an 824. est marquée par la substitution de *chanoines séculiers* aux simples moines.

4° La quatrième période, aussi longue à elle seule que les trois autres réunies, remonte à l'année 1128, où des *chanoines réguliers* remplacèrent les chanoines séculiers.

En rappelant les vicissitudes par lesquelles passa la fondation de St-Théodore et de St-Sigismond, nous donnerons une idée des conditions d'existence des maisons religieuses au moyen âge. Sous les climats les plus divers, en effet, on retrouve les mêmes luttes, les mêmes compétitions entre les souverains temporels et l'Eglise, entre les évêchés et les abbayes ; les mêmes élans de piété suivis bientôt d'un relâchement profond qui appelle des réformes radicales.

Tandis que les Juifs, durant ces temps troublés, amassaient de l'argent qu'ils prêtaient à gros intérêt, les religieux recevaient des fidèles, petits et grands, des biens-fonds et des chefs-d'œuvre artistiques ; dans les moments difficiles, les souverains faisaient main basse sur les richesses des uns et des autres ; « ils prenaient là où il y avait ».

C'est ainsi que, par l'effet des guerres et des spoliations dont il fut victime, le monastère de St-Maurice se vit enlever les biens considérables qu'il possédait jadis, et n'a guère conservé de ses splendeurs passées que son

Digitized by Google

trésor. A propos de ce dernier, rappelons que lors de l'établissement de la République helvétique (1798), le nouveau gouvernement décida de mettre le séquestre sur les possessions de l'abbaye et chargea une commission d'inventorier tous ses biens meubles et immeubles. L'abbé Joseph-Gaspard Exquis aurait été dans l'impossibilité de résister à cette injuste confiscation ; heureusement que déjà au moment de l'invasion française il avait trouvé moyen de mettre en sécurité les reliquaires du trésor, ainsi que les ornements les plus précieux. Il les avait confiés aux montagnards des vallées voisines. Ceux-ci avaient emporté qui une pièce, qui une autre, et lorsqu'en 1814 le Valais recouvra enfin son indépendance et que l'abbaye fut réintégrée dans ses droits, les honnêtes dépositaires de ces richesses artistiques les rapportèrent fidèlement à l'abbé Etienne Pierraz, successeur de J.-G. Exquis.

A son origine, l'abbaye de St-Maurice et la petite ville qui l'avoisine portaient le nom de *Tarnade*, emprunté à la station romaine de *Tarnaia* ou *Tarnada*. Le *castrum Tauretunum* ou *Tarnatum*, établi en vue de défendre le pont du Rhône, fut détruit en l'an 563 par la chute du Tauredunum [1].

[1] Les plus anciens documents relatifs à cette catastrophe sont les chroniques de Marius, évêque d'Avenches, et de Grégoire de Tours. Pendant longtemps on a cru que l'éboulement en question avait eu lieu en amont de St-Maurice, mais il résulte d'observations géologiques et archéologiques, dont MM. Morlot et Troyon ont rendu compte, en 1851, à la Société vaudoise des sciences naturelles, et d'une communication faite plus récemment à la même société par M. Sylvius Chavannes, que ce désastre mémorable a dû se produire en aval de St-Maurice, aux Evouettes, près de Chessel. Suivant cette explication, qui n'infirme en rien les récits de Marius et de Grégoire de Tours, le Tauredunum serait la montagne appelée actuellement Chaumeny ou Grammont, et le château romain dont parlent ces auteurs aurait été situé à plus de 15 kilomètres de St-Maurice.

Digitized by Google

Vers la fin du IVe siècle, la ville et le monastère prennent le nom d'*Agaune*. On a souvent discuté sur l'étymologie de ce nom. Les uns le font dériver du mot celtique *Acaunum* ou *Agaunum*, qui signifie « rocher » et se justifierait par le site pittoresque où fut élevée la basilique dédiée à la mémoire de St-Maurice ; d'autres du mot grec *Agôn*, qui, comme l'on sait, avait passé dans la langue latine ; ce terme signifiait primitivement *jeux publics*, *combat dans l'amphithéâtre*, et plus tard *épreuve* ou *martyre*. Agaune, *agones martyrum*, serait donc un souvenir du supplice subi en ces lieux par la légion thébéenne. Cette dernière explication est très ingénieuse, mais l'étymologie celtique paraît plus plausible, car on remarque dans ces contrées un grand nombre de noms remontant à l'époque celtique, tels que *Penn* = tête, sommet, d'où Alpes Pennines ; *Craig* = rocher blanc, d'où Alpes Graies ; *Solalex*, etc.

A partir du IXe siècle, le monastère et la ville prennent le nom de *St-Maurice*, et pour les distinguer des autres localités qui portent le même nom, on continue à y ajouter celui d'*Agaune*.

PREMIÈRE PÉRIODE

Suivant une tradition, une légion romaine appelée la *Thébéenne*, commandée par un préfet du nom de Mauritius, aurait été décimée, puis entièrement massacrée, dans la plaine qui s'étend au Sud d'Agaune, au lieu où fut élevée plus tard la petite chapelle de Verolliez, en l'an 285, sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, disent les uns, en 302 selon d'autres. Les récits les plus anciens relatifs à ce martyre sont : 1° celui de *St-Eucher*, évêque de Lyon, dans une lettre qu'il écrivait en 435 à son ami évêque *Salvius* ou *Sylvius*, sans indica-

Digitized by Google

tion du siège occupé par ce prélat ; 2° une relation composée vers l'an 524 par un moine anonyme d'Agaune. Le motif de cette sanglante exécution aurait été, selon certains auteurs, le refus de sacrifier aux faux dieux, selon d'autres le refus de marcher contre les Bagaudes, peuplade qui avait été en grande partie convertie au christianisme.

Plusieurs érudits ont révoqué en doute la réalité du martyre des Thébéens et l'ont relégué dans le domaine de la légende. Comment, disent-ils, un événement aussi considérable a-t-il pu se produire sans parvenir à la connaissance des auteurs contemporains (Eusèbe, Lactance, Sulpice Sévère) ? Comment a-t-il pu être procédé matériellement à l'exécution d'une légion tout entière, dont l'effectif, si elle était au complet, devait être de 6600 hommes ? Enfin, ne serait-il pas bien surprenant que Maximien se soit cru autorisé, pour un motif purement religieux, alors que l'Eglise jouissait du plus grand calme, à priver l'empire d'une légion tout entière, remarquable par sa bravoure, à l'exterminer jusqu'au dernier homme ? Dioclétien monta sur le trône en 284, et l'on sait, en effet, que pendant les dix-neuf premières années de son règne les chrétiens purent librement professer leur foi, que plusieurs même obtinrent les faveurs de l'empereur.

Et c'est précisément durant cette période que, suivant la tradition, vient se placer, en 285 ou en 302, le martyre des Thébéens. L'on sait aussi que tandis que la grande persécution, ordonnée en 303 par Dioclétien à l'instigation de Gallien, éclatait en Orient, en Afrique et en Italie avec une grande violence, les chrétiens des Gaules furent épargnés par Constance-Chlore.

A ces objections, M. Allard, un des derniers auteurs qui se soient occupés de ce sujet, répond : que le martyre de St-Maurice et de ses compagnons ne rentrait pas dans

Digitized by Google

le cadre des sujets traités par *Sulpice Sévère* ; que plusieurs des martyrs les plus célèbres et les plus avérés ne sont pas nommés par *Eusèbe*, que son histoire de l'Eglise présente plus d'une lacune, qu'elle est, pour l'époque qui nous occupe, moins une histoire proprement dite qu'une réunion de souvenirs personnels touchant les événements dont il avait été témoin ; que *Lactance* « peint » à grands traits les souverains qui ont attaqué l'Eglise, » marque les événements politiques au milieu desquels » se sont développées les persécutions, ou qui ont amené » les catastrophes dans lesquelles apparaît la main divine, » mais que son but n'est point de célébrer l'héroïsme des » martyrs, et qu'il décrit le caractère général des persé- » cutions plutôt qu'il n'en raconte les touchants épi- » sodes. »

Suivant M. Allard, les Thébéens massacrés en Valais formaient non une légion entière, mais un simple *vevillatio* ou plus probablement une cohorte auxiliaire de quelques centaines d'hommes. Le récit de St-Eucher, en faisant la part d'une certaine amplification, lui paraît digne de foi. L'évêque de Lyon, observe-t-il, vivait moins de cent cinquante ans après l'événement, il l'avait entendu raconter par Isaac, évêque de Genève, qui le tenait de Théodore, évêque d'Octodure. Or Théodore occupait le siège d'Octodure depuis l'an 349, et si l'on suppose qu'il avait quarante ans au moment de son élévation à l'épiscopat, il serait né moins de vingt-cinq ans après la date communément admise pour le martyre des Thébéens. St-Eucher aurait donc reproduit en la dramatisant à la manière de Tite-Live, en faisant parler ses personnages, Maurice, le *primicerius legionis*, Eucipice, le *campidoctor* (c'est-à-dire l'instructeur), Candide, le *senator militum*, et le *vétéran* Victor, une tradition conservée dans la mémoire des hommes et transmise de bouche en bouche pendant

Digitized by Google

un siècle et demi. Sa description des lieux est d'ailleurs exacte. « Quand on lit attentivement la longue lettre de » St-Eucher, dit M. Allard, on se rend assez facilement » compte des points sur lesquels dut porter le récit qui » lui fut fait et des additions qu'il se crut en droit d'y » joindre en composant son ouvrage. »

Le point faible de son mémoire est le passage dans lequel il s'efforce de rattacher le massacre des Thébéens à la persécution générale de Dioclétien. Pour expliquer qu'un événement aussi considérable ait pu se produire en un temps où les chrétiens jouissaient d'une paix relative, il fallait une circonstance exceptionnelle. La guerre contre les Bagaudes, dont St-Eucher ne parle pas, mais que mentionne le moine anonyme d'Agaune, serait, suivant M. Allard, une explication plausible du martyre de St-Maurice et de ses compagnons. L'idée d'astreindre des soldats au début d'une campagne à un serment n'avait rien en soi que de naturel. Le refus de prendre part à une cérémonie conforme aux coutumes romaines pouvait évidemment être considéré comme un acte de rebellion qui devait attirer sur ses auteurs, même en l'absence de toute idée de persécution, et quelque honorables que soient leurs motifs, un châtiment exemplaire. Nous pensons donc comme M. Allard que le supplice du préfet Maurice, de quelques-uns de ses lieutenants et de tout ou partie du petit détachement qu'il commandait n'a rien qui choque la vraisemblance. Réduit à ces proportions, le martyre des Thébéens aurait pu demeurer ignoré des auteurs contemporains, et constituerait encore un titre de gloire pour l'Eglise chrétienne tout entière. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le récit de cette exécution, en se transmettant de génération en génération ait été amplifié par la tradition, et à ce qu'une poignée de braves ait été transformée avec le temps en une légion de plus de 6000

Digitized by Google

hommes. On sait comment, grâce à l'erreur d'un traducteur, le martyre de Ste-Ursule et de sa compagne Undecimmilla (la 11me fille), immolées, dit-on, à Cologne en 384 ou en 453, fut transformé par la légende en une hécatombe de 11,000 (onze mille) vierges !

Quoi qu'il en soit de la valeur historique qu'il convient d'attribuer au récit de St-Eucher, de pieux anachorètes ne tardèrent pas à s'établir près des lieux qui, suivant la tradition, avaient été témoins du supplice des Thébéens.

Vers l'an 349 ou 360, l'évêque d'Octodure *St-Théodore* ou *St-Théodule* prit la direction de ces moines et construisit à Agaune une première basilique où furent réunies les reliques des saints martyrs. Ses successeurs conservèrent le gouvernement de la communauté pendant près d'un siècle et demi, jusque vers l'an 475 ou 478, où l'évêque d'Octodure (Prothai Ier ou Théodore II) autorisa les moines d'Agaune à choisir eux-mêmes un supérieur. Leur premier abbé fut St-Séverin. Cette période de l'histoire des moines d'Agaune est du reste pleine d'obscurité.

DEUXIÈME PÉRIODE

Ce fut en 515 que le couvent proprement dit d'Agaune fut fondé. Le modeste cloître, transformé par Sigismond, roi des Burgondes, devint une abbaye grandiose. Ce monarque est connu dans l'histoire par le zèle qu'il mit à combattre l'hérésie arienne, par les abominables crimes dont il se rendit coupable, par ses pénitences et par la vengeance que tira de lui le roi des Francs Clodomir. L'Eglise, touchée de son repentir et reconnaissante des services qu'il lui rendit, le canonisa.

En 517, un concile se réunit à Epaone (Epinassey) près d'Agaune, à l'occasion de la dédicace de la nouvelle

Digitized by Google

basilique, qui du reste ne fut complètement terminée que quelques années plus tard ; l'archevêque de Vienne en Dauphiné, St-Avitus, plusieurs évêques, prélats et comtes du royaume de Bourgogne y assistaient. Le roi dota généreusement le monastère. Le travail manuel auquel se livraient les anciens moines fut abandonné, et ils furent dès lors assujettis à la règle dite de la *Tarnade*. Une psalmodie perpétuelle fut instituée. Les moines furent divisés en cinq bandes, de cent choristes chacune, qui devaient se relayer alternativement et sans interruption. Pour les constituer, il fallut appeler des religieux d'autres couvents.

Nous ne pouvons dans cette courte notice entrer dans beaucoup de détails sur l'histoire du monastère de St-Maurice, nous nous bornerons donc à indiquer quelques-uns des principaux événements qui firent époque dans son existence.

En 574, les Lombards envahissent la Bourgogne transjurane et pillent l'abbaye. Le roi Gontran les repoussa et par ses libéralités aida le couvent à se relever de ses ruines. Durant le cours de cette deuxième période, les religieux d'Agaune sont sans cesse en lutte avec les évêques du Valais et l'on voit Clotaire II intervenir pour les protéger contre les prétentions épiscopales.

A plusieurs reprises, ce sont les évêques de Sion qui portent le titre d'abbés d'Agaune, et parfois aussi les abbés d'Agaune qui sont élevés à la dignité d'évêques de Sion.

(A suivre). B. VAN MUYDEN.

Digitized by Google

ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.

(Suite et fin).

Lausanne, le 21 mai 1795.

La sagesse du gouvernement de Berne empêche bien que l'esprit remuant du peuple vaudois n'ait des conséquences funestes, mais elle ne réussit pas à détruire le levain fébrile, les accès se reproduisent de temps en temps et tiennent l'action de l'autorité dans une tension continuelle. Dernièrement, les habitants de Vevey ont attaqué pendant la nuit une sentinelle du régiment de Watteville; on va copier littéralement l'arrêté du Conseil de la Ville à ce sujet, on verra avec quels ménagements les magistrats se conduisent en pareille conjoncture et combien le régime bernois jadis si chatouilleux et si sévère, sait se plier aux circonstances.

« Le noble Conseil de cette ville vient d'être informé que des » perturbateurs du repos public et des ennemis de l'ordre et de la » police se sont permis d'assaillir pendant la nuit à coups de pierres » une sentinelle placée sur le grand pont St-Antoine pendant cette » dernière foire, s'exposant par une attaque aussi violente à ce que » la sentinelle usât de son côté des moyens qu'elle avait en mains » pour repousser cette agression.

» Le Conseil a cru que dans cette circonstance il avait deux » devoirs essentiels à remplir. Le premier d'avertir ses concitoyens » de l'impression fâcheuse qui découle nécessairement d'un pareil » désordre dont il ne peut résulter que de tristes conséquences » puisque l'on attribue nécessairement cette malveillance de ténè- » bres au frein que la troupe apporte à la contrebande et à la sortie » en fraude des denrées qui nous sont si nécessaires dans ces temps » de cherté. Le second, c'est d'inviter les bons citoyens, les amis » de l'ordre et de leur patrie à donner au Conseil tous les rensei- » gnements qui pourraient amener la découverte de ces malveil- » lants, promettant la somme de deux cents francs à celui qui » pourra les faire connaître; le Conseil aime à se persuader que » l'on sentira généralement combien il est essentiel et important » de maintenir le calme et la tranquillité, d'éloigner tout ce qui » pourrait causer du trouble et altérer la position heureuse dont » nous jouissons.

» Le Conseil invite donc tous ses chers concitoyens à réfléchir » sur ces circonstances, et il espère qu'il n'aura pas la douleur

Digitized by Google

» d'apprendre désormais qu'il se trouve des gens dans cette ville
» qui se fassent un amusement des désordres et de la violence. »

Avenches, le 24 mai 1795.

De nouveaux traits d'effervescence et de penchant à l'insurrection se sont manifestés dans le Pays de Vaud et notamment dans la petite ville de Vevey, qui semble vouloir se distinguer des autres par des agitations et des exagérations condamnables quand elles n'ont ni motif ni but. Un brasseur a tiré plusieurs coups de fusil sur la chaloupe que le souverain tient sur le lac, afin de contenir les contrebandiers, et a abattu le pavillon ou la plaque des armes de Berne placée au haut du mât. Des soldats du régiment de Watteville étaient dans cette chaloupe ; ils auraient pu rendre coup pour coup à ce provocateur ; ils ont eu la prudence de ne pas le faire et se sont contentés de porter plainte ; le brasseur est convenu du fait et a été envoyé en prison. Les honnêtes citoyens, amis du repos et de l'ordre, attendent impatiemment le jugement que portera le Conseil de Berne sur cet attentat et désirent que de plus grands désordres soient prévenus par une sage sévérité. Le même jour que s'est commis une insulte aussi majeure à l'autorité, on a vu un jeune habitant de la ville vêtu grotesquement courir à cheval dans les rangs des bourgeois armés et en parade pour aller tirer l'oiseau ; il criait de toutes ses forces : *Vive la liberté, l'égalité, l'indépendance ; au d..... l'aristocratie.* La police a dissimulé cette levée de bouclier et n'a point sévi ; la ville de Vevey ne connaît point assez le prix du calme et d'un gouvernement sage ; l'exemple qu'elle donne aux cités voisines pourrait devenir d'une dangereuse conséquence.

Comme le rappelle M. Maillefer dans la *Revue historique vaudoise* de janvier 1894, pages 12 à 15, *Episode inédit de l'histoire veveysanne*, les Veveysans furent les premiers à lever l'étendard de la révolution qui donna l'indépendance au canton de Vaud. Le discours que prononça Perdonnet le 4 janvier 1798, à Vevey, fut répandu à un grand nombre d'exemplaires dans les campagnes vaudoises. Le 10 janvier, la ville de Vevey refusa de prêter serment à LL. EE. Le 17 janvier, le secrétaire de la *Commission de surveillance provisoire magistralement établie à Vevey* signait. avec des citoyens de Lausanne et

Digitized by Google

de Morges, une adresse au citoyen Mengaud, ambassadeur de la République française près les cantons helvétiques, à Aarau, pour le prier de donner aux patriotes vaudois ses conseils, ses directions, son appui [1].

Morges, le 20 juillet 1795.

Pour donner une idée de ce que deviennent les objets précieux que la Révolution a fait sortir de France, on rapportera qu'on a vu chez un homme fort obscur, habitant le village de Chexbres, entre Moudon et Vevey, des diamants pour plus de cent cinquante mille écus, entre autres un solitaire valant au moins deux mille louis. Cet homme a dit qu'une partie de ces objets lui appartenaient et qu'il était chargé du débit des autres, que la plupart avaient été acquis en France il y a dix-huit mois et qu'il se proposait de faire une tournée dans le Nord pour s'en défaire. Cet homme n'avait aucune fortune avant la Révolution et courait les foires, portant son magasin sur ses épaules; il a fait plusieurs voyages en France, chargé de commissions d'émigrés et changeant des assignats contre des meubles et, prenant successivement un vol plus hardi, s'est jeté dans le commerce des pierreries et a l'espoir bien fondé d'y faire une fortune considérable.

Lausanne, le 10 septembre 1795.

La récolte de cette année a été très abondante en Suisse; les magasins de l'Etat et ceux des particuliers sont bien fournis; on remarque cependant que les vols deviennent plus fréquents même avec effraction et sur les grands chemins: on peut en attribuer la cause aux vagabonds et aux déserteurs, mais il est évident que les mœurs helvétiques se corrompent et que le peuple est absolument déchu de son antique loyauté.

Les Vaudois eussent marché plus volontiers vers Dôle qu'ils ne marchèrent sur Genève en 1792; mais le souverain a eu égard aux travaux de la vendange dont l'époque approche; ils se résigneront cependant sur l'inaction où on les laissera, et l'envie de se mesurer avec l'armée de Condé ne l'emporte pas sur le goût du repos et le soin de la fortune.

Moudon, le 9 août 1795.

Que l'approvisionnement des armées se fasse par entreprises ou par régies, il est convenable d'indiquer les précautions à prendre

[1] Archives nationales de France, à Paris. Série A F III, carton 86, dossier 359. Affaires du Pays de Vaud.

Digitized by Google

pour éviter des frais inutiles et déjouer en même temps les ruses mercantiles ; on va donc communiquer de courtes observations relativement au commerce des fromages, puisque le moment approche où les spéculateurs vaudois, ainsi que les commissaires chargés de la fourniture des armées, vont s'en pourvoir ; ce négoce est tellement actif que d'un seul entrepôt de Vevey, à la vérité le plus considérable de tous, il en sort vingt et vingt-trois mille quintaux pour les pays étrangers. Le besoin de cette denrée et l'empressement qu'on met à se la procurer, ont fourni aux fabricants et aux entreposeurs ou commissionnaires l'occasion de malverser. On sait et on a acquis par soi-même la preuve : 1° que les fromages de moindre qualité, tels que ceux qui se fabriquent dans les cantons de Treivaux, de Bertignan, Galtern, Heimberg et le territoire de Fribourg, se vendent aux étrangers trop confiants pour des fromages de Gruyère et de Charmey, d'une qualité infiniment supérieure et dont le prix est, par conséquent, plus considérable ; 2° que les fruitiers ou bergers des montagnes, n'ignorant pas les droits de commission et les profits immenses des intermédiaires de Vevey, ne s'en tiennent plus aux anciennes taxes et ont haussé leurs prix en proportion ; d'où il arrive que les commissionnaires qui ne veulent rien perdre, augmentent aussi leurs droits, et que dans tout cet arrangement c'est l'acheteur dernier qui est toujours dupe ; 3° que les beurres insérés frauduleusement dans les tonneaux de fromages donnent lieu à des dénonciations, à des saisies, à mille difficultés sur les frontières suisses, qui retardent les arrivages ; or, la prudence veut que les délégués de l'administration française ou les commis-voyageurs ne se prêtent à aucune spéculation des entreposeurs de Vevey ; cette complaisance peut bien tourner au profit des particuliers, mais nullement à celui de la chose publique ; 4° que ces entreposeurs n'étant soumis à aucune responsabilité ne prennent pas assez de précautions pour s'assurer de la bonté des fromages travaillés avec négligence depuis quelque temps par les Fribourgeois ; il ne faut donc pas s'en tenir au pain que l'on offre à goûter, il convient de faire défoncer différents tonneaux pour connaître par soi-même la qualité de la marchandise ; 5° qu'il serait possible de se passer de ces secondes et troisièmes mains pour la fourniture des armées en envoyant sur les lieux mêmes de la fabrication et du premier emmagasinement des commissaires probes, actifs, intelligents...

Morges, 27 juillet 1795.

On ne conçoit rien au ton d'exigence et de roideur que prend le ministre Wikam vis-à-vis le gouvernement de Berne. Un jeune

Digitized by Google

émigré, ex-noble, ayant obtenu une sous-lieutenance au régiment de Roll, et voulant passer quelque temps à Lausanne, eut ordre du bailli d'en sortir; ce jeune homme se plaignit à l'agent britannique qui lui ordonna de rester et d'attendre qu'on employât la violence pour le faire déguerpir. Wikam s'est adressé ensuite à M. l'avoyer de Mulinen et lui a déclaré très sèchement, qu'il prenait cet émigré sous sa protection, qu'il était au service du roi d'Angleterre, qu'il en portait la cocarde et qu'il exigeait qu'on ne s'opposât en aucune manière au séjour ou aux voyages qu'il voudrait faire en Suisse, répétant ce qu'il avait déjà dit en pareille occasion, que si les gouvernements helvétiques ne prenaient pas une mesure qui assurât la liberté et la tranquillité des Anglais ou des étrangers attachés au service britannique, le ministère de Londres était déterminé à faire cesser la protection et les égards qu'il a accordés jusqu'à présent aux Suisses domiciliés en Angleterre, et que les procédés seraient de tous points réciproques. Le gouvernement de Berne a cru devoir céder dans cette circonstance et le bailli de Lausanne a reçu ordre de laisser en repos le jeune émigré...

Le gouvernement de Berne a obtempéré partiellement aux désirs de la France par rapport aux émigrés, en retirant la permission de séjourner à tous ceux qui ne se sont retirés sur son territoire que depuis le 1er janvier de cette année. Les anciens n'ont obtenu la prorogation de leur tolérance que jusqu'au 1er octobre prochain. Le nombre en est considérablement diminué depuis un an.

De Rolle, le 5 octobre 1795.

Pendant presque tout le cours de cet été, le département du Mont-Blanc ayant été dégarni de troupes, et les villes riveraines n'ayant eu que des garnisons passagères, on a vu peu d'officiers et de soldats républicains aborder dans le Pays de Vaud soit pour des emplettes, soit pour leur amusement. Les baillis en général n'ont jamais aimé leurs visites qui ne laissaient pas de réveiller parmi leurs ressortissants des idées de révolution, et d'occasionner des rassemblements et des propos inquiétants; il faut convenir que ces militaires ne se sont pas toujours conduits chez leurs ombrageux voisins avec toute la circonspection convenable; qu'il s'est même passé à Morges et à Vevey, où les habitants sont plus affectionnés à la France, des scènes qui ont dû alarmer les autorités bernoises et déplaire à la République française. C'est sans doute d'après l'impression qu'ont laissée ces écarts momentanés, que le baron de Buren, baillif de Lausanne, a traité avec une incivilité déplacée quelques militaires des garnisons d'Evian et de Thonon qui se sont

Digitized by Google

montrés à Lausanne, dans le courant du mois dernier, à trois époques différentes. Il est bon de spécifier ces époques sur lesquelles on s'est procuré des renseignements assez positifs et qui donnent lieu de conclure qu'il y a eu du tort de part et d'autre.

1° Dans les premiers jours de septembre, deux officiers de la garnison de Thonon, accompagnés de deux citoyens de cette ville, revêtus d'uniformes, arrivent à Lausanne par le lac sans aucun objet d'affaires; bientôt ils sont accostés par de jeunes Lausannois, grands partisans de la Révolution française. On lie la partie de souper à l'auberge de la Couronne; la nuit se passe à chanter des hymnes patriotiques, à se livrer à tous les accès d'une gaîté bruyante qui trouble le repos des voyageurs et des voisins; plainte au bailli qui ordonne aux Français de sortir sur le champ de la ville et fait venir les jeunes Lausannois à qui il fait une forte mercuriale et de sérieuses menaces. Il est probable que si ces militaires se fussent contentés de souper paisiblement avec leurs amis et de se retirer à heure convenable, ils se fussent épargnés cette injonction humiliante.

2° Peu de jours après, d'autres individus de la garnison de Thonon viennent en grande hâte à Ouchy, armés de toutes pièces, poursuivant un voleur dont ils avaient suivi la trace et qui les avait précédés de quelques heures. Ces pistolets et ces sabres effarouchent l'officier suisse, commandant le poste d'Ouchy, et, en conséquence d'une ordonnance de l'année dernière, renouvelée d'après d'anciens règlements, il exige des Français le dépôt de leurs armes au corps de garde. Il s'élève alors une altercation assez vive; les Français sont conduits chez le bailli de Lausanne qui, en approuvant la conduite du commandant d'Ouchy, promet de faire les recherches les plus exactes du voleur poursuivi et de le livrer dès qu'il sera saisi, mais déclare en même temps qu'il ne souffrira pas qu'aucun acte de police soit exercé sur son territoire par des étrangers. Il enjoint assez brusquement aux Français de rentrer dans leur barque avec leurs armes et de retourner à Thonon sans aucun délai. Ce moment d'humeur était blâmable, mais la dispute des Français avec le commandant d'Ouchy, leur entêtement à vouloir rechercher et saisir eux-mêmes le voleur savoyard n'étaient point à leur place.

3° Sur la fin du même mois de septembre, deux officiers de la garnison de Thonon, après avoir passé quelques jours à Vevey où leur conduite a été irréprochable, viennent dîner à Lausanne, se proposant de s'embarquer dans la journée pour se rendre à leur poste. Le bailli de Lausanne leur laissa à peine le temps de prendre

Digitized by Google

leur repas, leur envoya l'huissier de sa juridiction avec ordre de monter au château. Les militaires obéissent; le bailli les traite d'une manière hautaine et leste, leur signifie qu'ils aient à partir sans différer, enjoint à l'huissier de s'attacher à leurs pas et de ne pas les quitter qu'il ne les ait vus embarqués. Ici le magistrat bernois est évidemment dans son tort; des pareilles formes sont dures, malhonnêtes et inusitées entre deux nations amies; mais on pourrait encore dans cette occasion reprocher aux Français de ne pas s'être mis en règle; ils n'avaient point de passeports, et le bailli, ancien militaire, les a jugés rigoureusement sur ce défaut de formalité. Le commandant du poste de Thonon était un de ces deux officiers et prétendait que sa présence et l'exhibition de sa commission devaient tenir lieu de passeport; cette prétention n'était point fondée.

Tel est l'objet des plaintes des militaires stationnés dans les villes riveraines; elles sont fondées à beaucoup d'égards, mais en prenant des mesures pour leur procurer un accueil plus civil et plus amical, il ne serait pas superflu de leur recommander de se mettre toujours en règle et d'user de plus de prudence.

Lausanne, le 15 octobre 1795.

La contrebande du riz du Piémont et du Milanais a réussi à merveille en faveur de la France; c'est du moins une légère indemnité des énormes contraventions qui tournent au profit des Suisses. Il est à peu près prouvé qu'il est passé en France depuis le mois de mars douze mille quintaux de riz, tant par Genève que par Neuchâtel. Le ministre de Sardaigne en a renouvelé ses reproches à la régence de Berne et a dénoncé quelques intermédiaires du Pays de Vaud. Il a été expédié en conséquence un mandat itératif aux baillis de faire signer par les négociants leurs demandes, leurs engagements pour la répartition et leur soumission d'en justifier par factures doubles et de sceller les dites déclarations; mais ces précautions tardives n'empêcheront pas d'éluder encore la loi, l'appât du gain fait franchir de plus grands obstacles et, depuis la Révolution, les commerçants suisses ont porté le talent de la contrebande à toute la perfection dont il est susceptible[1].

Ces rapports d'espionnage français dont nous avons extrait les pages qui paraissaient offrir le plus d'intérêt pour l'histoire de notre pays, s'arrêtent avec le mois d'octobre 1795, époque où le pouvoir du comité de Salut

[1] Archives nationales de France, à Paris. Série A F III, carton 81.

Digitized by Google

public prit fin. Serait-ce que le Directoire ne trouva pas les sommes nécessaires pour entretenir des agents secrets dans le Pays de Vaud ? Ou bien existe-t-il des rapports sur les années 1796 et 1797, égarés dans des cartons que nous n'avons su découvrir aux Archives nationales de France ? La première alternative paraît la plus vraisemblable, car nous savons que Jean-Victor Moreau, nommé général en chef de l'armée du Rhin au printemps de 1796, réclamait en vain de l'argent pour faire face aux plus pressants besoins, et notamment au service indispensable d'espionnage dans l'armée ennemie. Quoi qu'il en soit, cette lacune est regrettable. Des documents d'espionnage français sur les deux années qui ont précédé l'émancipation du canton de Vaud auraient été utiles aux historiens désireux de connaître les « dessous » de l'histoire de la révolution des 23 et 24 janvier 1798.

Emile COUVREU.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. F.-H. Tyrrell, lieutenant-général de l'armée anglaise des Indes orientales, actuellement en disponibilité, est un écrivain militaire de mérite. Il profite de ses séjours successifs dans plusieurs Etats du continent européen pour s'y livrer à d'**utiles et savantes études sur l'art et l'histoire militaire.** C'est ainsi qu'établi à Vevey pendant le cours de l'hiver dernier, il a voué son temps à l'histoire des troupes suisses, levées autrefois pour le compte de puissances étrangères, et vient de publier dans une revue anglaise qui sert d'organe à la *Royal United Service Institution*, un intéressant mémoire sur ce sujet. Bref et précis dans sa rédaction, ce mémoire — qui ne renferme que quarante pages d'une impression, il est vrai, très serrée, — résume heureusement, à notre avis, le contenu principal des sources que l'auteur indique en tête du travail. On y trouve même en plusieurs endroits des détails qui prouveraient que ces sources ne sont pas les seules et que d'autres renseignements ont été utilisés. Puisque nous parlons de ces sources, relevons à leur propos une petite erreur. En mentionnant parmi elles l'article de la *Revue historique vaudoise,* paru

Digitized by Google

en avril 1893 sous ce titre : *Le régiment de Roll au service de l'Angleterre*, le général Tyrrell l'attribue à M. A. de Montet. Il est de M. le conseiller d'Etat de Schaller.

Le mémoire de M. Tyrrell débute par une sorte de préface renfermant des considérations générales sur les événements qui ont amené les Ligues suisses à fournir des corps de troupes à diverses puissances étrangères, en vertu de capitulations. Il y est fait mention aussi du nombre considérable de soldats suisses qui ont porté les armes pendant près de trois siècles dans presque toutes les armées de l'Europe. Un fait remarquable que l'on constate, c'est la fidélité avec laquelle les principales familles du pays suivaient au dehors la carrière militaire. Nombre de capitaines suisses du temps d'Henri IV ont eu des descendants haut gradés dans ce siècle-ci. Des chapitres plus ou moins étendus s'occupent de l'histoire de chaque service. Celui de France, le plus ancien et le plus important de tous, en a trois pour sa part, consacrés à l'Ancien régime, à l'Empire, à la Restauration. Le service de Napies en a deux : l'ancienne et la nouvelle capitulation. La Hollande, l'Espagne, la Sardaigne, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, Rome et Venise, ont aussi chacune le sien. Nous ne pouvons songer, dans cette courte récension, à entrer dans beaucoup de détails. Disons simplement qu'en dehors des principales dates historiques qui illustrent la conduite des régiments, tout ce qui a trait à leur création, à leur organisation, à leur corps d'officiers, comme aussi à leur uniforme, à leur armement et à leurs drapeaux, s'y trouve décrit d'une manière complète et exacte, qui montre que l'auteur connaît bien son sujet. Nous n'avons trouvé en parcourant ce mémoire qu'une omission réellement importante : l'absence d'une mention de l'état et des services de troupes suisses à la solde de l'Espagne pendant la guerre de la Péninsule. Une faute, assurément légère, concerne le régiment de Watteville, levé en 1796 par l'Angleterre. Ce régiment avait bien le même colonel que l'ancien régiment de Watteville, licencié du service de France, mais il n'a pas été formé des seuls débris de ce corps. Plusieurs autres régiments licenciés lui ont fourni encore un contingent de soldats.

En résumé, notre impression sur le mémoire du général Tyrrell est que cet opuscule mérite d'être considéré comme un travail sérieux, impartial et bien conçu. Nous lui souhaitons donc du succès, tout en exprimant à l'auteur notre sincère reconnaissance de ce qu'il a rappelé à l'Angleterre l'histoire militaire de corps de troupes dont quelques-uns ont combattu pour elle avec vaillance au Canada, aux Indes, en Italie, en Espagne, en Egypte.

Digitized by Google

— Dans la dernière séance de la **Société d'histoire du canton de Fribourg,** M. Max de Diesbach, secrétaire, a lu une notice consacrée à la mémoire de M. l'abbé Gremaud, président de la société pendant plus de trente ans. L'auteur s'est surtout efforcé de faire ressortir le rôle prépondérant de M. Gremaud au sein de cette société. Admis au nombre des membres actifs en 1858, à une époque où l'association se trouvait dans le marasme et était menacée d'une dissolution, M. Gremaud infusa une nouvelle vie à ce corps malade. Dès la séance suivant sa réception, il faisait à la société des communications importantes ; dès lors il est bien rare de trouver une réunion dans laquelle il n'ait pas pris la parole pour traiter des sujets plus ou moins étendus. Parfois même ses exposés faisaient tous les frais de la séance. A la simple lecture des procès-verbaux on voit son nom revenir à chaque instant ; il fit cent vingt-cinq lectures ou communications importantes, sans compter d'autres entretiens, observations et renseignements plus succincts. Presque tous les sujets intéressant le canton de Fribourg ont été traités par lui. Il a donné des notices sur l'histoire ecclésiastique, le diocèse de Lausanne, les différents couvents, la constitution politique du pays, l'histoire de ses villes, seigneuries et villages ; il mentionnait les découvertes archéologiques, numismatiques et bibliographiques qu'il faisait lui-même ou dont il avait connaissance.

M. Gremaud a aussi collaboré aux « Archives » de la société en publiant, entre autres, une notice très intéressante et fortement documentée sur la ville de Bulle et le *Liber donationum* d'Hauterive, si important pour l'histoire du moyen âge dans les contrées voisines de la Sarine.

La Société d'histoire a tenu une large place dans la vie si bien remplie de l'abbé Gremaud, son souvenir restera en vénération au milieu de ses anciens collègues, comme un exemple à imiter.

On procède ensuite à la nomination du président. M. Max de Diesbach est élu en remplacement de M. Gremaud, puis M. Henri de Schaller est acclamé comme président d'honneur ; enfin M. l'abbé Holder, bibliothécaire, est nommé secrétaire.

La Société décide d'allouer une subvention de mille francs à la fondation Gremaud qui vient d'être constituée par la faculté de philosophie de l'Université. Les intérêts seront affectés à la fondation d'un prix qui sera décerné au meilleur ouvrage intéressant l'histoire suisse.

— Le IVe rapport du Comité de l'**Association pour la restauration du château de Chillon** a été distribué dernièrement. Il renferme des renseignements intéressants sur les travaux de tout genre

Digitized by Google

qui ont été exécutés dans différentes parties de ce monument historique durant l'année 1896. Nous en extrayons quelques lignes concernant les travaux de M. Næf, archéologue, pour l'exploration de la *Salle de justice,* la *Tour des oubliettes,* la *Chambre du Duc,* etc.

C'est la Salle de justice et les deux pièces voisines qui ont été surtout l'objet de relevés spéciaux et détaillés. Actuellement, sans parler des dessins précédemment exécutés par M. Burnat, il existe de ces trois locaux vingt planches terminées au net.

Il existe trois planches de la *Salle du Duc,* entre autres le relevé et restitution de la décoration polychrome du XVe siècle, ainsi que des relevés des motifs de décoration, en noir sur fond blanc, de 1587, grandeur réelle. Dans cette salle, les problèmes relatifs à la décoration sont presque tous résolus.

Le 15 avril, des réparations de coulisses ayant amené la découverte de murs souterrains dans la première cour près de l'entrée du château, on profita de l'occasion pour suivre ces murs. C'est là qu'on a trouvé à un mètre de profondeur une couche épaisse d'incendie et au milieu des cendres et du charbon une monnaie romaine de la fin du IVe siècle. Cette pièce, de Gratien ou de Valentinien II, est importante parce que c'est la première trouvaille positivement romaine qui ait été faite sur le rocher de Chillon. Si l'on rapproche de cela les débris de tuiles romaines que l'on rencontra plus tard ailleurs, il est permis d'en déduire l'existence d'un poste romain qui aura été détruit et brûlé lors des invasions barbares.

L'exploration archéologique de la Salle de justice et des deux pièces voisines a permis de suivre les différentes constructions qui se sont succédé sur cet emplacement depuis le IXe ou Xe siècle jusqu'à nos jours. Elle a fourni des renseignements assez importants sur les modes de construction et de décoration usités pendant cette longue série de siècles. De nombreux échantillons de différentes natures ont été mis de côté et soigneusement notés. Elle a donné en outre des portes et des fenêtres murées, des preuves positives pour restituer entièrement et à coup sûr la décoration polychrome des parvis, des colonnes, etc. ; enfin des documents presque complets pour permettre de passer à la restauration effective. Quelques portes et fenêtres ont été démurées et les encadrements en pierre de taille de plusieurs baies, cachés sous le crépis, ont été remis au jour. Pour répondre au vœu formulé par la Commission technique, on a déblayé les étages inférieurs de la *Tour des oubliettes.* On fit démurer les meurtrières des étages inférieurs, de même que la poterne donnant sur le fossé, et installer des escaliers de bois d'un étage à l'autre de manière à permettre l'accès et l'étude des étages infé-

Digitized by Google

rieurs, admirablement conservés et très intéressants. Les déblais, soigneusement examinés, livrèrent une série d'objets importants, entre autres une cinquantaine de fers de lances et de flèches, un carreau d'arbalète et un beau plat en faïence de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, brisé en miettes, mais qu'il a été possible de reconstituer. En fait de « squelettes blanchis dans les oubliettes », on ne trouva... qu'un chat entièrement momifié.

— Le drame patriotique **Charles-le-Téméraire** a été joué à Grandson les 19, 20, 26 et 27 juin. La seconde représentation a été dérangée par la pluie, les autres ont pleinement réussi.

Les essais de M. Ribaux pour créer un **théâtre national** sont fort intéressants. Longtemps notre théâtre a été le tributaire du théâtre français, comme notre littérature. Il valait la peine d'essayer de ressusciter les grandes scènes de notre histoire suisse, en un langage pas trop provincial. Le succès, jusqu'ici, a couronné les efforts de M. Ribaux, et si quelques critiques ont été adressées aux drames du jeune auteur neuchâtelois, personne n'a contesté l'utilité de ces tentatives.

Le drame de Charles-le-Téméraire comprend neuf tableaux, embrassant la fameuse trilogie : Grandson, Morat, Nancy. L'auteur s'est conformé à la vérité historique. Cela n'était pas absolument indispensable ; cependant, pour un sujet aussi connu et aussi familier à tous les Suisses, de trop grands écarts auraient surpris les auditeurs. — La figure maîtresse est celle du duc, brossée de main de maître, et d'un relief si puissant que les autres en semblent rapetissées. L'auteur a bien rendu le caractère altier du duc, sa noble fierté, ses emportements, sa colère et sa cruauté. Et, en fin de compte, bien que le duc soit l'ennemi des Suisses, l'intérêt de l'action finit par se concentrer sur lui : on s'intéresse à ses malheurs, on déplore la sinistre fatalité qui s'acharne sur le vaincu. Quelques critiques en ont fait un reproche à l'auteur. Nous ne saurions partager leur opinion. Les sympathies du public vont incontestablement aux Suisses, ils acclament leurs chefs, et le mâle langage de ces héros provoque des applaudissements spontanés. Est-ce à dire qu'ils ne doivent pas sympathiser avec le malheureux vaincu, sur lequel un sombre destin semble avoir jeté une malédiction ! Nous ne le pensons pas.

Le drame de M. Ribaux a été supérieurement interprété. Costumes parfaits, décors superbes, artistes improvisés, mais bien stylés, et dont le jeu ne laisse rien à désirer.

Digitized by Google

5me année. No 8. Août 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'ABBAYE DE ST-MAURICE EN AGAUNE ET SON TRÉSOR

(Suite et fin).

TROISIÈME PÉRIODE

Au commencement du IXme siècle. *Arnulph*, fils naturel de *Louis le Débonnaire*, profitant de la faiblesse de son père, s'était emparé violemment du monastère et en percevait les revenus aux dépens de l'abbé *Adalonques*, qui cumulait cette charge avec celle d'évêque de Sion. Il en était résulté les discordes les plus déplorables. L'empereur comprit la nécessité d'y porter remède ; il éloigna son fils, rétablit *Adalonques* à la tête de l'abbaye et substitua aux moines indignes trente *chanoines séculiers*.

Mais cette réforme, qui fut sanctionnée par une bulle du pape *Eugène II*, ne devait pas suffire à protéger les religieux contre leurs propres écarts et contre les usurpations des seigneurs laïques, car les dissensions et les désordres se reproduisent à plus d'une reprise et le couvent dégénéré devient le théâtre de véritables scandales.

Vers la fin du Xme siècle, le nouveau royaume de Bourgogne eut à se défendre contre les invasions des Sarrasins et des Hongrois. Le roi Conrad réussit à les chasser de ses Etats, mais le passage de ces barbares causa un grand préjudice à l'abbaye de St-Maurice, dont les bâtiments

Digitized by Google

furent ruinés. Le fils de Conrad, Rodolphe III, vint en aide au couvent, dont il peut, dit M. Aubert, être considéré comme le sauveur. Il en confia l'administration à son frère, *Burkard I*, archevêque de Lyon, qui, le premier, prit le titre d'*abbé de St-Maurice*. Par les soins de ce prélat éclairé, le couvent répara les pertes qu'il avait éprouvées, ses biens, qui avaient été réunis au domaine royal, lui furent restitués.

Burkard II, évêque d'Aoste, neveu du précédent, lui succéda comme abbé de St-Maurice et comme archevêque de Lyon.

Rodolphe III, n'ayant pas d'enfants, institua comme héritier l'empereur *Conrad le Salique*. Lorsque le dernier roi de la Transjurane vint à mourir, l'abbé Burkard II, craignant de n'être pas maintenu dans les nombreuses charges qu'il occupait, s'allia avec *Eudes, comte de Champagne*, et *Gérold, comte de Genevois*. Les trois alliés furent défaits par les armées de l'empereur que commandaient l'archevêque de Milan et le comte de Maurienne, *Humbert aux Blanches mains* (1034).

Burkard se soumit. Humbert reçut de l'empereur, en récompense de ses services, le Chablais, le Vallais et la terre de St-Maurice. C'est ainsi que la souveraineté, que les rois de Bourgogne avaient exercée pendant près de deux siècles sur St-Maurice, passa aux mains de la Maison de Savoie.

Un fils d'Humbert aux Blanches mains, *Aymon de Savoie*, évêque de Sion, devint prévôt, et à la mort de Burkard, abbé de St-Maurice, d'autres princes de Savoie succédèrent à Aymon. Les chanoines eurent beaucoup à souffrir de cette série d'abbés commendataires qui percevaient les revenus de la maison, ne se faisaient guère de souci des intérêts spirituels du monastère, et donnaient souvent aux religieux l'exemple d'une vie dissolue.

Digitized by Google

« La *commende*, dit M. de Montalembert dans son » ouvrage sur les moines d'Occident, cette lèpre de » l'ordre monastique, avait pour résultats de livrer le titre » d'abbé, avec la plus grande partie des revenus d'un » monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie » régulière, trop souvent même à de simples laïques, » pourvu qu'ils ne fussent pas mariés. Elle porta par- » tout une atteinte profonde et capitale aux institutions » régulières. »

QUATRIÈME PÉRIODE

De nouvelles réformes s'imposaient. Un pieux évêque de Grenoble, St-Hugues, les réclama et les obtint du comte Amédée III de Savoie. C'est ainsi que par une charte de 1128, approuvée par une bulle du pape *Honorius II*, le monastère fut encore réorganisé. Des chanoines réguliers remplacèrent les chanoines séculiers, et il leur fut enjoint de choisir à l'avenir leur supérieur parmi les religieux réguliers.

Amédée étant parti pour la Terre-Sainte, de nouvelles difficultés surgirent, son fils Humbert III y mit ordre, et remit pour la troisième fois l'abbaye en pleine possession de ses domaines. Le prévôt *Hugues* fut élevé à la dignité d'abbé. Dès lors, les abbés se succédèrent régulièrement, sinon toujours sans obstacle, du moins sans interruption.

En 1196, le pape *Célestin*, « voulant faire connaître la » liberté et la dignité de l'abbaye de St-Maurice par un » privilège et un ornement particuliers, et aussi récom- » penser son dévouement au Saint-Siège et les mérites » éclatants de son abbé (Guillaume Ier) » lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, l'usage de la mitre et de l'anneau pour la célébration de la messe dans leur église aux jours de fête.

Digitized by Google

Au point de vue des richesses de ce monde — qui pour le sage, dit-on, ne font pas le bonheur — l'abbaye de St-Maurice a subi de nombreuses fluctuations. Elle a possédé, à un moment donné, une quantité de biens-fonds, de revenus et de droits féodaux en Vallais, dans les pays de Vaud et de Fribourg, dans les évêchés ou archevêchés de Genève, de Lyon, de Vienne, de Grenoble et de Besançon, ainsi que dans la vallée d'Aoste. Mais les invasions des Lombards au VIe siècle, des Sarrasins et des Hongrois au Xe, le passage des Français se rendant en Italie, plusieurs incendies, notamment en 1345, 1551 et 1693 et plus tard la révolution de 1798 la ruinèrent et lui firent perdre son importance.

Ses abbés, depuis 1150 jusqu'à 1798, étaient seigneurs temporels et spirituels de la vallée de Bagnes, de Salvan, Chouex, Verossaz, Chiètre et Vouvry en Vallais. Ils possédèrent aussi jusqu'en 1637 et 1671 Ollon, Gryon et Oron, dans le Pays de Vaud, enfin Auboranges, non loin de Promasens, dans le canton de Fribourg.

En 1728, le roi de Sardaigne *Victor Amédée II* conféra la croix de l'ordre de *St-Maurice et St-Lazare* à l'abbé *Louis Charlety* et à tous ses successeurs à l'avenir. En 1782 le roi de Sardaigne *Victor Amédée III* donna à son tour une preuve de l'intérêt qu'il portait au monastère de St-Maurice en conférant le titre de *comte* à l'abbé *Georges Schiner* et à ses successeurs.

En 1805, la Diète du Vallais agita la question de la suppression de l'abbaye ou de sa réunion avec la maison du St-Bernard. Une heureuse inspiration de l'abbé *Joseph Exquis* conjura le sort qui menaçait son monastère ; après des pourparlers avec le gouvernement et grâce à son appui, il fonda le collège de St-Maurice, qui a dès lors rendu de grands services au Bas-Vallais, dont il est devenu le centre intellectuel.

Digitized by Google

Au XIVe siècle, les chanoines de St-Maurice s'étaient déjà occupés de l'éducation de la jeunesse ; en 1559, un premier collège avait été fondé, mais il n'eut qu'une existence éphémère, le gouvernement du Vallais l'avait supprimé pour en créer lui-même un à Brigue.

Cependant le danger auquel l'antique abbaye échappait en 1805 persistait. On sait comment, en 1810, Napoléon réunit le Vallais à l'empire français, sous le nom de département du Simplon. Un trait de plume, — le décret du 26 décembre 1810, — avait décidé de son sort, dont l'Europe fut informée par une simple insertion dans le *Moniteur*. Peu après cette brutale annexion, un autre décret de Napoléon ordonnait, tout en maintenant l'existence du collège, qui était déjà florissant, la réunion de l'abbaye à la communauté du St-Bernard.

Lorsqu'en 1814 les Français eurent été chassés du Vallais par les Autrichiens, l'abbaye fut rétablie et jouit de quelques années de tranquillité. Mais l'orage révolutionnaire qui ébranla la Suisse en 1830 et durant les années suivantes mit de nouveau en péril l'existence du monastère.

En 1834, dans la nuit du 10 février, une bande de forcenés attaqua la maison abbatiale et s'apprêtait à la piller et à la raser ; l'abbé François II de Rivaz réussit cependant à calmer les perturbateurs. Le digne prélat était souffrant et l'effort qu'il dut faire lui coûta la vie.

En 1840, le saint père, Grégoire XVI, qui portait un intérêt tout particulier aux ordres religieux, voulant mettre l'abbaye de St-Maurice à l'abri des conflits si fréquemment soulevés par l'évêché de Sion, conféra, par un bref du 3 juillet, aux abbés de cette maison, et cela à perpétuité, la dignité d'*évêque de Bethléem*, qui a été portée par Mgr Bagnoud et qui l'est actuellement par son successeur Mgr Paccolat. Le 4 août suivant, par un

Digitized by Google

nouveau bref du souverain pontife, les chanoines du chapitre de St-Maurice ont été assimilés à des chanoines de cathédrale et ont reçu la faculté de revêtir la *cappa magna*. Le nombre des chanoines honoraires fut fixé à douze.

Lors des troubles qui amenèrent en Suisse la guerre du Sonderbund, les religieux de St-Maurice purent craindre que l'existence de leur maison fût de nouveau mise en question.

L'opposition que le clergé vallaisan avait faite à la loi sur l'instruction publique et le maintien des immunités ecclésiastiques avaient exaspéré le parti libéral : le Bas-Vallais se soulevant contre le Haut-Vallais, la guerre civile éclata en 1844; St-Maurice fut un moment au pouvoir des partisans de la *Jeune Suisse*; une troupe en fureur arriva sur la place de l'abbaye en vociférant des menaces de mort contre l'abbé et voulut enfoncer ses portes. Le président de la ville s'interposant courageusement, réussit à empêcher le meurtre et le pillage. L'abbé Mgr Etienne Bagnoud ordonna à ses chanoines de quitter momentanément la maison et y resta seul.

Quelques jours après, les bandes révolutionnaires étaient défaites par les bandes de la *Vieille Suisse*, commandées par Adrien de Courten et Guillaume de Kalbermatten, et le Bas-Vallais occupé militairement par les Hauts-Vallaisans.

Lors de la guerre du Sonderbund, une division de l'armée fédérale, commandée par le colonel Rilliet, fut envoyée en Vallais; à l'approche de ces troupes, l'abbé-évêque ordonna encore une fois à ses chanoines de le laisser seul, et fit mettre en sûreté le Trésor; le couvent fut transformé en caserne, l'état-major s'installa dans les appartements de l'abbé; mais grâce à l'esprit conciliant de Mgr Bagnoud et à la discipline des troupes fédérales,

Digitized by Google

aucun désordre ne fut commis. Les idées modérées l'emportèrent bientôt à Sion et le gouvernement du Vallais fit sa paix avec la Confédération le 29 novembre 1847. L'année suivante, la Suisse se donnait une constitution libérale qui mit fin aux dissensions dont elle souffrait depuis tant d'années.

Dès lors, les religieux de St-Maurice, au nombre d'une trentaine, ont pu vaquer en paix à leurs utiles travaux, Ils desservent les paroisses de St-Sigismond (à St-Maurice), de Plan-Conthey, d'Evionnaz, Verossaz, Fins-Hauts, Chouex, Outre-Rhône, Bagnes, Salvan et Volège, dont ils ont conservé les bénéfices depuis le temps où ils exerçaient sur ces localités des droits seigneuriaux, ainsi que celle d'Aigle. D'autres occupent au couvent les fonctions de prieur claustral, de procureur, d'inspecteur du pensionnat ou de professeurs. Leur collège, toujours florissant, compte une soixantaine d'écoliers, appartenant à toutes les classes de la société.

Nous avons dit qu'à plus d'une reprise, les bâtiments de l'abbaye de St-Maurice avaient été la proie des flammes. Cette circonstance nous explique l'aspect relativement moderne qu'ils présentent aujourd'hui. Ils forment un quadrilatère assez peu régulier, dont l'entrée principale et l'église occupent le côté Est, coupé en deux par une galerie bien éclairée où est installée la bibliothèque. L'église abbatiale actuelle ne date que du commencement du XVIIe siècle. Cette reconstruction, entreprise par l'abbé Georges de Quartéry, avait été rendue nécessaire par suite de l'effondrement de l'édifice, qu'un rocher, détaché de la montagne, détruisit en 1611.

Ses trois nefs sont d'une belle ordonnance, et seraient d'un effet imposant si la décoration en était plus simple. Les colonnes qui soutiennent la grande voûte et les retombées des voûtes latérales sont composées d'assises

Digitized by Google

de marbre noir et blanc ; ces deux couleurs alternent, disposition qui rappelle celle que l'on rencontre fréquemment en Italie ; pour leur exécution, on a employé évidemment les matériaux des basiliques primitives ; elles sont surmontées de chapiteaux toscans. « Les roses d'abaques, en croix de St-Maurice, dit Blavignac, sont une » preuve de la non antiquité de ces chapiteaux : car ce » n'est guère qu'à partir de l'institution de l'ordre de St-» Maurice, fondé par Amédée VIII à Ripaille en 1434, » que cette croix tréflée fut en usage. » La nef principale se termine par un chœur assez vaste, au pied duquel s'élève un maître autel dédié à St-Maurice.

A gauche et à droite du chœur s'ouvrent des portes qui donnent accès aux sacristies où est renfermé le fameux trésor de St-Maurice et les reliques des saints martyrs.

Les stalles du chœur sont d'une exécution soignée, simples, mais d'un bel effet ; elles datent du commencement du XVIIIe siècle.

Le clocher, en style roman, terminé par une pyramide octogone, en maçonnerie de même que les quatre cônes qui la flanquent, est séparé de l'église. C'est la seule partie ancienne de l'édifice ; il remonte, suivant Blavignac, à la fin du Xe siècle. Des travaux y furent exécutés par les ordres du comte Pierre de Savoie. La mention qu'en font les panégyristes du Petit Charlemagne dans leurs chroniques a fait croire qu'il datait seulement du XIIIe siècle.

LE TRÉSOR DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

Pour terminer cette notice et fournir quelques renseignements destinés à orienter les visiteurs qui sont dans le cas de se rendre à St-Maurice, nous allons rapidement passer en revue les principales pièces du trésor, en prenant

Digitized by Google

pour guide M. Edmond Aubert, le savant archéologue français qui en a fait en 1872 une description détaillée et minutieuse accompagnée de planches remarquables. L'inventaire du trésor de St-Maurice a été dressé jadis par l'abbé *Milès* (1550-1572), il portait alors sur trente-trois numéros ; un autre inventaire fut fait au XVIIe siècle par *J. de l'Isle*, abbé de St-Léopold à Nancy, et publié dans les *acta sanctorum* des Bollandistes. De la comparaison entre les anciens inventaires et l'état actuel du trésor, il résulte que depuis deux siècles et plus il n'a disparu que quatre reliquaires, dont trois en bois. M. Aubert suppose qu'ils ont dû être anéantis le 20 août 1800, dans l'incendie qui dévora le village de Vionnaz où une partie des reliquaires de l'abbaye avaient été cachés lors de l'invasion des Français en 1798.

Parmi les chefs-d'œuvre de cette riche collection, il convient de citer en premier lieu la *grande châsse*, ou reliquaire dit de *St-Maurice*, et la châsse des *enfants de St-Sigismond*, toutes deux exécutées au repoussé en argent naturel ou doré, datant du XIIe siècle.

Puis la châsse donnée par l'abbé *Nantelme*, en cuivre argenté et doré, qui paraît remonter au XIIIe siècle. Un objet plus précieux encore, quoique d'un format plus exigu, est une *châsse-coffret*, décorée de verroteries cloisonnées, qui entourent un camée antique d'un travail merveilleux. M. Aubert suppose que ce coffret doit être l'œuvre d'orfèvres francs ou bourguignons de la fin du Ve ou du commencement du VIe siècle ; il porte tous les caractères de l'art mérovingien.

Dans un tout autre genre, mentionnons le *vase en sardonix*, dit vase de *St-Martin*. Il est décoré de figures sculptées à la manière des camées, monté en verroteries cloisonnées enrichies de pierreries. Suivant M. Aubert, ce vase serait sorti de l'atelier de quelque artiste grec

Digitized by Google

vivant sous le règne de Constantin ou de l'un de ses successeurs immédiats. Les personnages sculptés sur ce vase appartiennent à la plus haute antiquité. Quelques archéologues ont cru y discerner les traits d'Ulysse revenant à Ithaque, d'autres y ont vu Achille à Scyros, entouré des filles du roi Lycomède ; c'est l'interprétation à laquelle se rattache M. Aubert ; pour M. Blavignac et d'autres critiques d'art, ce serait Clytemnestre offrant un sacrifice à Diane.

Les bienfaiteurs de l'abbaye semblent s'être ingéniés à la doter des spécimens les plus variés de l'orfèvrerie sacrée et profane. Une aiguière en or, décorée d'émaux cloisonnés, dite *aiguière de Charlemagne*, paraît être de provenance orientale. Suivant une tradition, elle aurait été donnée à ce monarque par le calife Haroun-al-Raschid, mais M. Aubert suppose qu'elle doit plutôt être l'œuvre de quelque artiste byzantin du VIe ou du VIIIe siècle, qui aurait composé cette pièce avec des plaques venues d'Orient.

Indiquons encore, quoiqu'ils offrent moins d'intérêt que les objets précédents :

Le chef de St-Candide, qui représente la tête du saint, vue jusqu'aux épaules et posée sur une base carrée, ornée de bas-reliefs, le tout en argent travaillé au repoussé, doré dans quelques parties (XIe siècle) et le *bras de St-Bernard de Menthon*, en argent repoussé, couvert d'ornements en filigranes, d'émaux et de pierreries. Ce dernier reliquaire est un travail d'une rare perfection, appartenant au milieu du XIIe siècle. On ne peut en dire autant du *bras de St-Maurice* que M. Aubert n'hésite pas à qualifier de chef-d'œuvre de mauvais goût, imputable à la fin du XVe siècle.

Le *reliquaire de la Ste-Epine*, don de St-Louis, et celui de *Ste-Appolonie*, tous deux en forme de monstrance,

Digitized by Google

l'un plat, l'autre cylindrique, portés sur tige, reposant sur un pied circulaire ou hexagonal, se font remarquer par l'élégance de leur forme et de leur dessin. (XIIIe et XVe siècles.)

Les reliques des saints martyrs étaient parfois pour le couvent une matière d'échange. C'est ainsi qu'en 1260 Saint-Louis, qui avait une dévotion particulière pour St-Maurice et ses compagnons, envoya demander à l'abbé Gérold quelques-unes des reliques des Thébéens. « La » requête du roi ayant été favorablement accueillie par » le chapitre, l'abbé, nous dit M. Aubert, voulut apporter » lui-même le présent destiné aux églises de France ; il » partit avec les envoyés royaux et accompagné de » plusieurs chanoines de l'abbaye. Arrivé à Senlis, le » cortège fut reçu en grande pompe aux portes de la » ville ; les reliques, conduites d'abord processionnelle- » ment à la cathédrale, où l'on célébra un service » d'actions de grâces, furent déposées ensuite au château, » dans la chapelle consacrée à St-Denys. Mais comme » cette chapelle ne lui semblait ni assez spacieuse, ni » assez magnifique, St-Louis résolut de fonder une église » sous l'invocation de la Ste-Vierge, de St-Maurice et de » ses compagnons, afin de mieux honorer les reliques » qu'il avait obtenues. Il chargea Robert, évêque de » Senlis, de rédiger la constitution de la communauté qu'il » voulait installer pour desservir l'église des martyrs. »

Comme témoignage de sa reconnaissance, le roi de France donna à Gérold une épine de la sainte couronne, contenue dans la monstrance dont il vient d'être question. Il joignit à son présent une lettre qui est admirablement conservée et à laquelle est attaché encore un débris de sceau.

Charlemagne fut un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye d'Agaune, et comme on prête au riche, on

Digitized by Google

attribue aussi parfois à tel homme de bien des munificences qui ne sont pas de son fait. Le *ciboire, dit de Charlemagne*, qui a été transformé en reliquaire, appartiendrait suivant M. Aubert, au XIIIe siècle. C'est une pièce en argent doré, formée de deux hémisphères aplatis, portés sur un pied circulaire en doucine allongée. Sa décoration, un peu chargée, consiste en médaillons dont les sujets représentent l'annonciation, la visitation, l'ange annonçant aux bergers la naissance de Jésus et l'adoration des mages. Un autre *ciboire*, du même profil à peu près que le précédent, a été, également à tort, attribué à *Charlemagne* et à *St-Sigismond*. Sa confection ne doit pas remonter au delà du XIIe siècle. Par contre, la *croix-reliquaire* dite de *St-Louis*, pourrait bien, d'après son style, être un don de ce pieux monarque, car on y reconnaît tous les caractères de l'art du XIIIe siècle. « C'est dit » M. Aubert, un chef-d'œuvre au double point de vue du » goût dans la composition et de la délicatesse dans » l'exécution. » Une autre *croix-reliquaire*, terminée à chaque extrémité par une fleur de lys, paraît à peu près contemporaine de la croix de St-Louis.

Une petite statue équestre haute de 585 millimètres, en argent, exécutée en partie travaillé au repoussé, en partie fondu ou ciselé, nous représente St-Maurice monté sur son cheval de bataille et armé de toutes pièces à la manière des chevaliers du XVIe siècle, anachronisme fréquent à cette époque. Cette œuvre dénote peu de connaissances anatomiques ; le cheval est raide, ses jambes, son cou, sa tête sont mal dessinés, le cavalier est plus raide encore ; les détails du caparaçon et de l'armure, par contre, sont mieux traités. Cette pièce d'orfèvrerie sort évidemment d'un atelier allemand, elle a été donnée par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, ainsi que l'atteste une lettre conservée aux archives du couvent.

Digitized by Google

Quand nous aurons encore mentionné *une crosse* en *émail Champlevé*, une autre dite de *Félix V* et les *chandeliers de Félix V*, nous aurons énuméré les principales pièces du trésor de St-Maurice. La première de ces crosses doit être sortie des ateliers qui fleurissaient à Limoges au XIIIe siècle, et dont les procédés étaient empruntés aux Arabes.

Pour obtenir ces émaux nuancés sans cloisonnage préalable, on opérait, nous dit M. Aubert, de la manière suivante :

« Après le refroidissement d'un premier émail, qui » avait rempli les parties creusées dans le métal, l'ouvrier, » à l'aide de la roue armée d'une molette, analogue » à celle dont on se sert pour les pierres fines, creusait » un compartiment dans ce premier métal et le » remplissait d'un émail d'une autre couleur. La pièce » était alors remise au feu, et la fusion faisait adhérer le » nouvel émail à l'ancien sans les mélanger. Cette opéra- » tion se renouvelait autant de fois qu'il y avait de » nuances à fixer. »

La crosse de Félix V, en argent naturel ou doré, en partie travaillé au repoussé, en partie fondu et ciselé, est décorée de quelques émaux. Sa base hexagonale est surmontée d'un pinacle tronqué dans lequel sont creusées à un premier étage des niches abritant les figures de St-Pierre, de St-Paul, St-André, St-Jean, St-Jacques et d'un sixième apôtre qu'il est impossible de déterminer, ses attributs ayant disparu. Le style de ce monument a un caractère architectural, surchargé d'ornements, il manque de simplicité ; il porte bien la trace du XVe siècle où il a dû être fabriqué et qui était une période de décadence. C'est néanmoins une pièce remarquable.

Bien qu'appartenant à la même époque, les chandeliers donnés à l'abbaye de St-Maurice par le pape Félix V

Digitized by Google

(Amédée VIII de Savoie) lui sont fort supérieurs, ils sont d'un style plus sobre et d'une exécution plus ample.

L'impression que laisse une visite au trésor de St-Maurice est profonde. On ne peut manquer d'être frappé d'admiration en contemplant ces beaux types de l'art de l'orfèvrerie depuis le VIe jusqu'au XVIIe siècle. Quelques-uns se font remarquer par la naïveté de leur conception, naïveté qui est dans le génie des époques où ils ont été confectionnés, mais l'habileté d'exécution déployée par les auteurs de ces reliquaires est bien digne de fixer l'attention des amateurs de l'art.

Le trésor de St-Maurice renferme des richesses archéologiques dont la Suisse peut être fière, et l'on doit être reconnaissant envers les religieux qui ont mis un soin pieux à le conserver à travers les singulières épreuves par lesquelles a passé leur antique maison. Qu'il nous soit permis en terminant d'exprimer un regret.

Pourquoi, au lieu de disposer ces monuments de l'art sacré dans de solides et spacieuses vitrines où le fidèle, aussi bien que le simple amateur, pourrait les contempler et les admirer à son aise, les entasse-t-on dans des buffets d'où le religieux auquel la garde en est confiée les tire successivement pour les montrer aux visiteurs ? Ceci dit, nous tenons à remercier Mgr Paccolat et Messieurs les chanoines de St-Maurice de l'amabilité avec laquelle ils font les honneurs de leur maison.

B. VAN MUYDEN.

Digitized by Google

MÉMOIRE SOMMAIRE SUR LES RELATIONS DE L'HELVÉTIE AVEC L'ESPAGNE

PRÉSENTÉ

Au Conseil Exécutif par son ministre des relations extérieures, le 6 novembre 1800.

Je ne retracerai pas ce que j'ai déjà détaillé sur nos relations avec l'Espagne, lorsque les empereurs de la Maison d'Autriche en étaient souverains. Il me suffira de rappeler sur cette ancienne époque que Ferdinand le Catholique fit des efforts inutiles en 1515 pour négocier avec succès une alliance avec les cantons, et qu'il ne put obtenir d'eux une levée de troupes suisses qui faisait le premier objet de sa négociation.

Charles V comme duc de Milan, ainsi que je l'ai déjà rapporté dans un autre mémoire[1], renouvela en 1552 les capitulations de Maximilien Sforza avec les Suisses.

En 1556, Philippe II promit d'observer scrupuleusement le traité de Milan. Il comprit les cantons dans le traité de Cateau Cambrésis conclu avec Henri II en 1559. Ce roi d'Espagne signa, comme garant, en 1564, le traité de Lausanne passé entre le duc de Savoie et le canton de Berne. Il voulut renouveler le capitulat de Milan, mais avec des clauses qui eussent rendu l'alliance offensive et défensive entre lui et les cantons. Ce renouvellement n'eut donc pas lieu, mais il fut convenu que le capitulat de 1552 resterait en vigueur jusqu'à ce qu'il fût de nouveau confirmé.

En 1574, Uri, Unterwald et Zoug accordèrent au roi d'Espagne un régiment de 4000 hommes composé de 10 enseignes. Une dispute du colonel de ce régiment avec le fameux Requesens[2] fit licencier ce corps ; ce qui joint au refus des cantons d'entrer dans les vues du roi d'Espagne, refroidit mutuellement les Suisses et ce monarque. Il en résulta des infractions graves au capitulat de 1552, de sorte que Lussy d'Unterwald, député des cantons, fut s'en plaindre avec force à Philippe II, et qu'il eut le courage de le menacer que les Suisses emploieraient la voie des armes si ce prince ne leur rendait justice. Celui-ci étonné de ce trait de vigueur, mais l'ayant ensuite admiré, renouvela en 1587 le capitulat de Milan

[1] Voir livraison de mars, pages 85 et 86.

[2] Don Luis de Zumgay Requesens, grand commandeur de Castille, lieutenant-général de don Juan à la bataille de Lépante, gouverneur des Pays-Pas après le duc d'Albe. Il mourut en 1576.

Digitized by Google

avec Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Fribourg. Le Valais et l'abbé de St-Gall accédèrent à ce traité en 1596.

Philippe III fit renouveler le capitulat en 1604 par le comte Cazati dont la famille fut revêtue dans ses membres de la dignité d'ambassadeurs des rois d'Espagne en Suisse, depuis 1594 jusqu'en 1703. Celui dont nous parlons ici obtint divers régiments suisses des cantons alliés de Sa Majesté Catholique. Jean Gérard Lussy en leva un de 3000 hommes en 1600, et le corps ayant perdu en Flandre un très grand nombre de soldats, il en leva en 1603 un autre de même force qui fut licencié en 1609, époque de la trève qui eut lieu entre l'Espagne et les Provinces Unies.

Beroldingen d'Uri leva, en 1610, 1613, 1614, 1616 et 1620, des régiments composés de 4000 hommes, mais qui, destinés à servir dans le Milanais, étaient licenciés au bout de l'année dans laquelle ils avaient été levés.

Philippe IV avait promis de maintenir le capitulat de Milan, mais on sait à quel point ce traité fut violé par l'envahissement de la Valteline. Toutefois, en l'année 1634, il renouvela ce capitulat avec Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg, Appenzell catholique et l'abbé de St-Gall.

En 1635, Beroldingen d'Uri et Flékenstein de Lucerne levèrent chacun un corps de 3000 hommes au service d'Espagne.

En 1638, tous les cantons catholiques alliés de l'Espagne accordèrent pour ce service une levée pareille de 3000 hommes dont Zweyer du canton d'Uri eut le commandement. Crivelli, du même canton, en leva un semblable en 1642 qui fut licencié à la paix de Munster, en 1648.

En 1664, le commandeur Beroldingen et Closs de Lucerne levèrent chacun un régiment de 3000 hommes au service d'Espagne ; et ce furent les premiers corps helvétiques qui servirent dans l'Espagne même. Charles II promit d'ailleurs d'observer le capitulat. En 1683, Imfeld d'Unterwald fit une levée de 3000 Suisses qui servirent en Catalogne. Ce fut vers cette époque que Charles Beroldingen leva pour l'Espagne un régiment de la même force. En 1686, Buol Grison donna à cette puissance un corps de 2400 hommes, ce qui fut imité, en 1690, par Meyer de Baldegg de Lucerne et par Besler d'Uri ; enfin, en 1693, par Cappol du Pays des trois ligues.

Philippe V notifia en 1701 au Corps helvétique son avènement au trône. Les cantons catholiques ne le reconnurent pour roi d'Espagne qu'en 1702, et il en obtint ensuite différentes levées de soldats suisses.

Digitized by Google

En 1706, le marquis de Beretti-Landi, envoyé d'Espagne en Suisse, fit renouveler le capitulat de Milan entre son souverain et les cantons de Lucerne, Uri, Unterwald et Zoug. Ce renouvellement fut déclaré une alliance perpétuelle, au cas qu'il ne fût pas renouvelé de nouveau. Les autres cantons accédèrent à ce traité en 1714. Il faut observer que ce ne fut qu'en cette même occasion que les cantons protestants reconnurent Philippe V pour roi d'Espagne. Le traité de 1706 est proprement le seul traité qui lie l'Espagne, indépendamment du duché de Milan, avec les cantons suisses; car le duché de Milan ayant été cédé pour toujours à la Maison d'Autriche par le traité d'Utrecht, l'Helvétie ne pactisait plus en 1706 qu'avec la couronne d'Espagne.

Beschart et Puntiner d'Uri levèrent ensemble pour Philippe V un régiment de 3200 hommes. André de Salis en leva un pareil pour ce prince; mais des difficultés, mûes par les inquisiteurs sur la diversité des communions des soldats, furent cause qu'on incorpora une partie de ce régiment dans celui de Niederost. Benjamin Major, de Morges, avait aussi levé en 1709, sans l'aveu de son canton, un régiment au service d'Espagne, mais à cause des mêmes difficultés de l'inquisition, il fut licencié; et une partie fut aussi incorporée au même régiment de Niederost. Celui-ci fut avoué en 1721, par les cantons catholiques et par l'abbé de St-Gall qui, en 1718, avait accédé au traité de 1706. Bessler du canton d'Uri fit en 1725 une capituiation avec l'Espagne pour un corps de 3200 hommes. Pierre d'Arregger de Soleure fit aussi une levée de 1600 hommes, destinés à la défense d'Oran et de Ceuta, et il fut imité par Sury du même canton. Enfin en 1743, Philippe V obtint la levée de trois nouveaux régiments suisses, un de l'abbé prince de St-Gall, l'autre des cantons catholiques réunis; le troisième du canton de Schwytz. Tous ces corps servirent avec distinction en Italie et en Afrique.

Ferdinand VI promit d'exécuter scrupuleusement le traité d'alliance de 1706 et, en l'année 1748, le service des Suisses dans les Etats de ce prince était rempli par 13,600 hommes de notre nation qui formaient les six régiments de Bessler, Schwaller, Buch, Dunant, le vieux Reding et le jeune Reding. M. de Caamano, ministre d'Espagne auprès de la République helvétique, a renouvelé les capitulations militaires de quelques-uns de ces corps et a, sur le modèle de ce renouvellement, levé les deux régiments suisses de Yaun et de Courten. Toute l'Helvétie rend justice à la sagesse et prudence avec laquelle ce ministre s'est conduit parmi nous dans ces circonstances délicates, et a fait agréer à sa cour la suspension du recru-

Digitized by Google

tement en Suisse pour les régiments helvétiques au service d'Espagne.

Si l'on ne considérait que les seuls objets que nous venons d'exposer, on se persuaderait peut-être que nos relations avec l'Espagne ne sont que militaires ; et quoi qu'elles soient à cet égard de quelque importance parce qu'il faudra toujours des services étrangers à l'Helvétie, ne fût-ce qu'en Espagne et en Hollande, il est d'autres relations très importantes entre nous et Sa Majesté catholique, amenées en partie par ce service militaire, et qu'il peut même consolider dans l'avenir.

Quelle que soit la future destinée de la République française et de la Maison d'Autriche, il importe autant à l'Espagne qu'à la cour de Berlin que l'Helvétie forme une barrière vigoureuse à l'ambition de l'une ou de l'autre. Si notre indépendance parfaite n'est pas assurée dans le prochain traité, celle de l'Espagne est fortement menacée, et tout le poids d'un nouveau système de puissance colossale, n'étant pas retenu par la chaîne des Alpes, tombera fortement sur les Pyrénées pour s'asseoir au-delà. Aussi la sagesse de notre pouvoir exécutif a-t-elle intéressé avec quelque succès les réclamations de l'Espagne en notre faveur, et c'est ces réclamations qu'il faut rendre aujourd'hui très actives par le marquis de Murquiz, ambassadeur de la cour de Madrid à Paris, en lui faisant entrevoir qu'aujourd'hui nos soldats des deux religions, réunis sous un seul corps politique, s'empresseront naturellement d'aller servir désormais à l'appui de la couronne d'Espagne, et qu'il faut nous prêter mutuellement une main de force et d'amitié.

On peut regarder comme possible qu'à la paix générale, l'Espagne sentira la nécessité de ne plus dépendre comme par le passé de la seule influence française et peut-être, si elle est sage désormais, elle caressera jusqu'à un certain point, sans offenser jamais la République française, la cour de Londres qui a dû de son côté reconnaître que l'établissement d'une certaine concurrence entre la France, l'Espagne et l'Angleterre peut seul activer son commerce pour l'intérêt général et particulier. Alors pourrons-nous nous servir plus particulièrement de l'Espagne pour des objets commerciaux, et lui offrir en échange de ses marchandises des Indes, et de quelque partie de ses vins, laines et cotons, des toiles de fil de nos cantons de Zurich, de Linth, de la Thurgovie et du Sæntis, nos mousselines et cotons ouvrés, nos inventions et ouvrages mécaniques; enfin nos fromages qui ont la réputation de pouvoir passer les mers sans perdre de leur qualité. Il paraît que nous trouverons dans le successeur de M. de Caamano la sagesse éclairée et les

Digitized by Google

droites intentions qui doivent concourir à resserrer avec l'Espagne nos liaisons commerciales et politiques. Un dernier objet essentiel de négociation à traiter avec l'Espagne, consiste à ce qu'il soit rendu justice au brave Christophe Ruttimann, maréchal de camp et colonel d'un régiment suisse de son nom, qui, chef de corps depuis 1769, a donné constamment les plus grandes preuves d'intelligence, de zèle et de courage, et que les fautes graves du seul dernier commandant espagnol à Mahon font depuis longtemps retenir prisonnier contre la foi et la teneur de nos capitulations et traités avec l'Espagne.

LE CANTON DE VAUD EN 1823

d'après le Journal de voyage d'un jeune Neuchâtelois.

En 1840, la *Revue suisse* publiait sous ce titre : *Comme on vivait jadis dans la patrie de Vaud*, un court mémoire dû à la plume de M. F. de Charrière. C'était un tableau animé et vivant des mœurs de nos ancêtres au moyen âge, époque dont « le fard de la civilisation ne cachait encore ni le bien ni le mal. » Je suis loin de prétendre que le premier quart de notre siècle puisse être mis en parallèle avec les temps reculés dont l'aimable auteur que je viens de nommer a rappelé avec tant de charme les mœurs naïves et originales. Mais, à d'autres égards, nous sommes déjà si éloignés de ce premier quart de siècle ; il s'est accompli dès lors tant de changements parmi nous, — et à tous les points de vue, — que ce passé nous apparaît déjà comme vieilli et obscur.

Si je suis loin de comparer notre siècle au XVe ou au XVIe, je n'ai garde non plus de comparer le Journal de voyage que j'ai entre les mains au savant mémoire de M. de Charrière ; mais il m'a paru qu'il offrirait quelque intérêt et qu'il se ferait lire avec plaisir par ceux qui aiment à saisir les impressions produites sur un esprit

Digitized by Google

plein de fraîcheur et de gaîté, par la vue d'un pays nouveau pour lui. Ce pays est le canton de Vaud et le narrateur est un jeune ministre neuchâtelois, pour l'heure précepteur dans une famille considérée de Boudry. Le chef de maison est à la tête d'une fabrique dont le souvenir est encore très vivant dans la contrée. Il a des intérêts en Italie et il entreprend un voyage à Milan avec ses deux jeunes garçons et leur précepteur.

Ce précepteur — dont je dois taire le nom — a vingt-cinq ans. Il est à Boudry depuis le mois de février, soit depuis deux mois, lorsque le père de ses élèves émet l'idée de ce voyage en Italie. La proposition est accueillie avec enthousiasme et les préparatifs se font « avec la rapidité de l'éclair.» Le jeune précepteur a un ami à Neuchâtel et c'est à lui qu'il écrira désormais de longues lettres sous forme de journal. Il le prévient du reste qu'il ne compte voyager « ni en politique profond qui étudie les constitutions des Etats pour en marquer le fort et le faible ; ni en naturaliste distingué, puisqu'il sait à peine l'a-b-c de la science ; ni en enthousiaste qui donne de la vie à tout ce qu'il voit et sent, — mais qu'il voyage simplement pour voyager, — ouvrant les yeux, admirant en passant, s'étonnant, critiquant, moralisant, etc.» Pour piquer la curiosité de son ami et dérider son front, il se propose aussi d' « aligner, par-ci par-là, quelques petits vers pour servir de bordure à ses tableaux.» Et aussitôt il commence :

En dépit de Minerve,
Mon sort est de rimer ;
La froide prose énerve
Ce qui doit nous charmer.

Divine poésie,
Tu mets dans nos écrits
Ta sublime harmonie,
Ton brillant coloris.

Nous sommes maintenant fixés sur la personnalité et le caractère de l'auteur du Journal de voyage et nous ne lui demanderons que ce qu'il veut nous donner. C'est le

Digitized by Google

18 avril 1823 que les voyageurs quittent Boudry. Il semble que le plus heureux de tous soit le précepteur, voyageur novice, qui se hâte d'exprimer sa joie dans ce quatrain :

Secouer pour un temps la poudre des bureaux,
Egayer son esprit par de riants tableaux,
Pour un scribe indolent, quelle heureuse aventure,
Il ne manquait que toi dans cette conjoncture.

Donnons la parole à notre voyageur, en choisissant ce qu'il y a de plus caractéristique dans ses descriptions.

* * *

A notre départ, le temps était douteux, mais retranchés dans une bonne voiture, nous avons bravé ses menaces et après avoir côtoyé les eaux presque toujours brunies de notre lac et dit un dernier adieu à notre pays, nous avons atteint *Granson* (*sic*), ville qui n'a de remarquable qu'un pavé détestable, et son château, célèbre dans nos annales suisses comme tu sais, et qui rappelle, comme les autres vieux châteaux flanqués de tourelles du canton de Vaud, avec d'antiques souvenirs, des tyrans, des preux chevaliers, de gentilles damoiselles, et où

Quelquefois vous croiriez, au déclin d'un jour sombre,
D'une Héloïse en pleurs entendre gémir l'ombre.

De Granson à *Yverdun*, on longe l'extrémité méridionale du lac, mais le sol marécageux et les nombreux et monotones peupliers répandent sur cette contrée des teintes sombres, surtout pendant un temps pluvieux comme celui que nous avions. Heureusement, nous avons trouvé contre l'ennui de la pluie la ressource du chant. Rien, selon moi, ne chasse mieux toute tristesse que la musique, fût-elle discordante.

Heureux le cœur sensible à l'harmonie !
Elle adoucit les peines de la vie.
La lyre en main, Orphée en sa douleur
Par ses accents soulageait son malheur.

Nous avons laissé Yverdun à notre gauche et traversé rapidement quelques villages, Treycovagnes, Suscévaz, Mathod, etc. On voit dans ce dernier un très beau jardin, pour un jardin de village,

Digitized by Google

et le château du ci-devant seigneur [1]. En général, les villages vaudois ne présentent pas l'arrangement et la propreté des nôtres. Les rues sont sales ; les courtines, orgueil de l'agriculteur, mal rangées. On s'aperçoit que le besoin, qui rend l'homme industrieux et qui trahit, jusque dans les plus petits détails, la main-d'œuvre et le travail, n'a pas encore atteint les campagnes de ce beau et fertile pays. Le paysan, placé au milieu de l'abondance, est moins laborieux, plus insouciant que le nôtre qui a besoin de chercher dans son industrie active les ressources que le sol ne lui fournit pas. Toute la contrée, depuis Yverdun à *Orbe*, n'est pas la partie brillante du canton de Vaud ; de noirs marais à gauche, le Jura, plus noir encore, à droite, n'ont rien de bien attrayant et de poétique pour le voyageur. Cependant,

Orbe, ville antique,
Fixa mon regard ;
Mais à ma critique
Aura quelque part.

La boue à foison
Y croît dans la rue ;
Malheur au piéton
A trop courte vue.

La ville, assez triste d'ailleurs, a un bel aspect d'en bas ; elle s'élève en amphithéâtre. A ses pieds, l'Orbe précipite ses eaux écumantes parmi les arches d'un vieux pont qui semble construit par les Romains et dont l'aspect est assez pittoresque [2]. A quelque distance, il y a, dit-on, une source dont les eaux se divisent et vont, une partie dans la Méditerranée et l'autre dans l'Océan [3]. Tu en croiras ce que tu voudras ; chaque pays a ses merveilles, ses préjugés, ses sorciers, ses vanités et tout ce qu'il croit pouvoir lui donner un relief factice pour masquer la triste réalité. En voici une de réalité, c'est que « nous entendions gémir nos entrailles à jeun », et que nous avons été bien aises d'arriver à *La Sarraz* pour nous restaurer, après avoir suivi les sinuosités d'une route bordée de buis verdoyant et de rocs en saillie. Au sortir de ce lieu, le jour

[1] Mathod faisait autrefois partie de la seigneurie de Champvent, pour une partie, mais plus tard il a eu des seigneurs particuliers, les Weiss, les Thormann, etc. Le château de Mathod est plus moderne que celui de Champvent.

[2] Le vieux pont d'Orbe date du XVe siècle et non de l'époque romaine. Le nouveau pont a été construit en 1826.

[3] Le Nozon, qui, à Pompaples, se divise en deux branches, dont l'une se rend dans la Méditerranée avec la Venoge, l'autre dans le lac d'Yverdon.

Digitized by Google

baissait et la pluie, hôte incommode pendant la nuit, augmentait. Tout à coup,

Poussé par l'orage,
L'élément subtil,
Par trop incivil,
S'ouvrit un passage
Sans crier holà !

Et sans bruit coula
Le long de l'échine
De ton pauvre ami,
Qui fit une mine
Une heure et demi !

J'en pris pourtant mon parti, car nous approchions de *Lausanne,* où nous allions trouver un toit protecteur. D'ailleurs la joie régnait tout autour de moi. On allait revoir et embrasser des parents chéris ! Quel plaisir ! On pleurait, on chantait. Voilà *Beau-Soleil* (et note qu'on ne voyait aucun objet à travers l'obscurité)[1]. Voilà où j'ai passé de si beaux moments, etc., etc. Il faut avouer que les liens de la nature, quoi qu'en dise lord Chesterfield, sont plus réels que ceux de l'amitié, et que les lieux où nous avons passé quelque partie de notre enfance causent toujours une certaine émotion mélancolique pleine de douceur et de charme, dont ne peut se défendre le stoïcien le plus renforcé. Je n'ose pas faire des vers sur ce sujet, lis quelques strophes des chœurs d'Esther et d'Athalie.

Après avoir grimpé, descendu, remonté les rues de Lausanne, nous avons atteint la demeure de M. le ministre F., pasteur de l'Eglise allemande et père de Mme B., et à la suite de mille félicitations et embrassades, que je lorgnais du coin de l'œil, on a passé de la table au lit, où, comme tu peux croire, j'ai amplement dormi, peu accoutumé à voyager et presque toujours retranché derrière un tas de livres, en vrai sauvage et casanier.

* * *

Lausanne ne paraît pas avoir beaucoup plu à notre jeune voyageur. Le lendemain de son arrivée dans cette ville, le temps étant, dit-il, « brumeux, pluvieux, sentant même un peu la neige, » il n'a fait que « tournoyer par-ci par-là. » Puis, il continue en écrivant à son ami : « Comme tu peux presque toucher Lausanne de la main, il serait superflu de t'en parler beaucoup. Sa position est extrêmement mal choisie ; la ville est bâtie sur trois espèces de

[1] Campagne située sur la vieille route d'Echallens et connue encore sous le même nom.

Digitized by Google

collines irrégulières, aussi est-il impossible de faire un pas dans ses rues sans monter ou descendre. C'est un vrai casse-cou. » Et là-dessus quelques vers fort impertinents :

De bon cœur je pestais
Et tout bas me disais :
Maudit soit l'imbécile
Qui jadis s'avisa
De planter une ville
Dans ce vilain lieu-là.

Cela lui rappelle, dit-il, « le mot de ce paysan qui, voyant bâtir la ville, s'écria : « O lôs ânes ! » d'où est venu, dit-on, le nom de Lausanne.» C'est une chose remarquable que toutes les villes du moyen âge soient ainsi placées sur des éminences irrégulières et d'où l'on ne jouit pas même d'une belle vue. Serait-ce à cause de la salubrité du sol et de l'air ? ou pour mieux les préserver contre les attaques imprévues des châtelains brigands du siècle de la féodalité ? Ce qu'il y a de plus probable, surtout à l'égard de Lausanne, c'est que nos bons ancêtres pétris d'ignorance et de superstitions, dans le but de mieux chasser le diable, les sorciers, les influences malignes des étoiles, etc., etc., venaient grouper leurs habitations autour d'un monastère placé comme un observatoire et se serrer près de leurs chers pères en Dieu, « bons moines engraissés des dîmes de Sion.»

Ce qu'on doit de mieux à ces moines, c'est la cathédrale, commencée dans le Xe siècle. Elle est d'architecture gothique ; le portail est chargé de figures en relief; tout autour du chœur, espèce d'estrade exhaussée, sont les tombeaux des anciens évêques de Lausanne et d'autres personnages. Pour achever sur ce sujet, je te dirai que la ville n'est ni belle, ni laide, ni trop bruyante, ni trop morte ; le commerce y marche sans y fleurir. Quoiqu'il y ait une académie, elle est loin d'avoir la même célébrité littéraire et théologique que Genève. Cette assertion n'a pas besoin de preuves. Depuis quelques années cependant, les Vaudois semblent se réveiller et vouloir aussi entrer dans la lice pour cueillir à leur tour quelques lauriers scientifiques. D'ailleurs, quand on a pris pour devise politique *Liberté et patrie,* il est impossible que des talents ne percent pas, que l'esprit ne s'élargisse pas et ne soit pas électrisé. Ce n'est pas sous la patte de l'ours que l'on peut enfanter des idées grandes, larges, généreuses, mesurer le ciel, interroger la nature, surprendre ses secrets, en un mot *penser*. Non ! le talent esclave se flétrit ; il faut qu'il se taise ou s'éclaircisse et le Vaudois libre doit devenir un tout autre homme. Au reste, je ne parle ici

Digitized by Google

que de ceux qui sont nés pour sentir la liberté par la pensée, car, pour le peuple, il est toujours le peuple :

O Liberté, fécond souffle de l'homme !
Mon cœur s'émeut aussitôt qu'on te nomme !

Et il en est de même du Vaudois. Il vient de sortir de tutelle et, encore tout étonné de son nouvel état, il se mire avec complaisance et avec une sorte de fatuité dans sa chère liberté ; il en parle sans cesse ; il la chante en bons, en mauvais vers, n'importe ; il en met le nom sur les murs, sur les portes, sur les poteaux qui bordent les routes, etc., etc.

J. CART. *(A suivre).*

ACTE INÉDIT DES ARCHIVES DE ROSSINIÈRES

DU 8 MARS 1412.

Nous Anthoine Comte et Seigneur de Gruyère voulons qu'il soit fait à savoir à tous par les présentes qu'à la demande des hommes et habitants des villages de Rossinière et de Cuves, nous suppliant humblement (de considérer) que nous avions daigné leur concéder et octroyer, pour la durée de la vie de dame Anthonie de Salins notre mère, d'apposer notre sceau nous-même à tous actes généralement faits ou à faire entre eux, et cela pour le vin qu'on donne habituellement à notre garde-sceau. Nous, accédant à leur demande et, comme il se doit, y inclinant avec bienveillance ; considérant et remarquant que les lods qui proviennent de ces endroits du vivant de la dite dame Anthonie notre mère ne sauraient aucunement nous appartenir. Voulons et concédons par grâce spéciale aux prédits que toutes lettres, contrats et ventes passés ou à passer à l'avenir entre eux, du vivant de notre dite mère, soient scellés de notre sceau pour le vin prédit qu'il est coutume de donner à notre garde-sceau prénommé. En raison de quoi les dits hommes et habitants des dits deux endroits nous ont concédé par grâce spéciale et librement, comme subside et subvention aux charges et dettes que nous avons à supporter envers différents créanciers à cause de nos prédécesseurs, et aussi à cause de notre prochain voyage d'Allemagne, où nous avons résolu de faire sous la guidance de Dieu un séjour de quelque étendue pour y apprendre l'allemand. A savoir 60 florins d'or de subside pour nos dettes et 10 livres lausannoises pour notre voyage. — Par laquelle concession nous ne voulons et

Digitized by Google

n'entendons pas déroger en quoi que ce soit aux libertés et franchises qui leur furent accordées jusqu'ici par nos prédécesseurs, ni créer aucun préjudice ou aucune charge pour eux ou leurs successeurs à l'avenir.

Donné à Rossinière le 8 de mars, l'an du Seigneur 1412, sous notre sceau pendant en témoignage des choses susdites.

Par ordre du dit Seigneur Comte,
Anthoine FROSSAR.

Moi Jean Chalvini châtelain de Gruyère reconnais avoir eu et reçu véritablement des hommes prédits, par la main de Rolet Champion leur châtelain. Savoir 60 florins d'une part et 10 livres lausannoises d'autre part, accordés comme dessus au dit Seigneur de Gruyère pour les raisons susdites.

Donné le 11 janvier, l'an du Seigneur 1413.

Le susdit Jean CHALVINI.

RABAUD St-ETIENNE ET LE GOUVERNEMENT BERNOIS

J'ai retrouvé dans un ancien recueil de pièces diverses l'intéressante lettre citée plus bas. On sait que son auteur, Jean-Paul Rabaud-St-Etienne, fut un des plus marquants parmi les membres de l'Assemblée constituante française. Fils de Paul Rabaud, le pasteur du Désert, il fut, lui aussi, ministre protestant et adopta avec enthousiasme les principes de 1789. Député au Tiers-Etat de Nîmes, il prit une grande part à la discussion de l'acte constitutionnel de 1791. Il mit toujours une ardeur et une persévérance remarquables à obtenir pour ses coreligionnaires la liberté de conscience et de culte et s'occupa aussi activement des lois sur la garde nationale, les assignats, etc. Il fit décréter l'établissement d'une seule chambre législative et adopta le *veto* suspensif en faveur du roi. Député de l'Aube à la Convention, il combattit la mise en jugement de Louis XVI, vota pour l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à la paix et enfin en faveur du sursis. Il se vit plus tard enveloppé dans la proscription du parti girondin, se cacha, fut découvert et mourut sur l'échafaud le 5 décembre 1793.

Digitized by Google

Voici maintenant la pièce en question :

Lettre de M. Rabaud de St-Etienne, président de l'Assemblée nationale constituante, à un membre du Grand Conseil de Berne, M. Jenner de Worlauf, Lieutenant aux Gardes.

Paris, 3 avril 1790.

Votre lettre, monsieur, m'a fait plusieurs plaisirs, elle m'a annoncé que vous vous souvenés de moi, que vous aviez la bonté de vous y intéresser, que vous aimés ma patrie qui m'est cent fois plus chère que moi-même, que vous aimés la liberté et que ses principes régénérateurs ont passé dans votre pays, si respectable d'ailleurs à tant de titres. Il est peut-être le seul où l'on ait joui des avantages de la liberté sans la posséder ; vous méprisez vos sujets sans les opprimer, vous les humiliez jusqu'au point où vous pourriés commencer de les aigrir, votre bonheur a été que vous n'avés pas eu besoin de leur argent et que les hommes ne sont bien sensibles qu'à cette perte ; cependant, les fruits de votre arbre politique n'ont point de saveur parce qu'il manque de fortes racines ; vos peuples sont paisibles, ils ne sont pas heureux, ils manquent d'émulation pour les arts et les sciences parce qu'il est à peu près indifférent d'avoir des talents et des lumières dès que le crédit donne les places. Vous auriés pu garder longtemps ce régime sans notre dangereux voisinage. Votre conseil est sage d'augmenter le nombre des familles qui ont part au gouvernement, mais où s'arrêtera-t-il et quelle raison aura-t-on pour fixer jusqu'à quel point l'aristocratie doit-être délogée ; c'est graine semée qui lèvera et je prie le Ciel que cet Evangile fructifie...

On voit que Rabaud-St-Etienne avait assez bien saisi la situation politique du canton de Berne et sa lettre à Jenner est certainement une des critiques les plus sévères qui aient été écrites à ce sujet.

Eug. MOTTAZ.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Nous avons dit dans notre avant-dernière chronique que beaucoup de Genevois cherchent à conserver la **Tour de l'Ile** à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques. M. J. Mayor, conservateur du Musée Fol, a publié dernièrement à ce sujet une brochure intéressante qui renferme un grand nombre de renseignements sur les événements qui se sont déroulés autour de ce monument depuis sa

Digitized by Google

fondation qui remonte à une respectable antiquité jusqu'à la Réformation et à la mort du patriote Berthelier. Elle se termine par un plaidoyer qui pourrait être médité avec fruit dans d'autres parties de la Suisse romande.

— La **Société suisse des traditions populaires** a eu son assemblée générale le 30 mai, à Zurich. Elle se compose maintenant de 500 membres, après une seule année d'existence. L'assemblée a entendu des communications de M. Ernest Muret, vice-président, sur la « Légende de la reine Berthe », et de M. Hoffmann-Krayer, professeur à Zurich, président, sur les « Procès de sorcellerie au XVe siècle ».

M. Muret a, pour la première fois, étudié dans son ensemble la légende de la royale fileuse. Il a démêlé la multiple provenance des traditions ecclésiastiques et érudites qui ont contribué à sa formation et démontré qu'elle n'est devenue qu'à une époque très récente une légende populaire. Il a finement déterminé la part qui revient à l'imagination du doyen Bridel dans la dernière phase de cette évolution. L'histoire trace un portrait plus sobre et moins poétique de la reine Berthe. N'est-ce pas beaucoup qu'elle ne conteste pas son existence et qu'elle lui laisse même le mérite d'avoir fondé l'abbaye de Payerne ?

Le travail de M. Hoffmann-Krayer, basé sur de nombreux documents empruntés aux archives de Bâle, est une importante contribution à l'histoire de la sorcellerie pendant la fin du moyen âge. Il abonde en détails caractéristiques sur les idées et les mœurs de cette époque.

— La **Société d'histoire du canton de Neuchâtel** a eu sa séance du printemps au château de Valengin le 24 juin. Un grand nombre de sociétaires étaient présents, attirés soit par la beauté de la journée, soit par la curiosité au sujet des réparations déjà faites au château qui, on le sait, est une propriété de la Société d'histoire. L'ancienne résidence féodale a déjà un peu changé d'aspect. Des fenêtres qui avaient été murées ont été dégagées ; c'est ainsi qu'on a remis au jour au sommet de la tour deux fenêtres à cinq lobes du plus charmant effet. A l'intérieur, on a enlevé des cloisons postérieures, approprié, fouillé les souterrains.

Il reste cependant encore beaucoup à faire. La Société d'histoire dont les ressources sont limitées a reçu quelques dons pour contribuer à ce travail.

La Société a décidé de publier à l'occasion du prochain cinquantenaire de la République un recueil contenant les actes de com-

Digitized by Google

bourgeoisie entre Neuchâtel et les Confédérés. MM. Ch. Châtelain et A. Piaget se sont chargés de ce travail.

M. Ch. Châtelain, dans une intéressante dissertation, a fait l'histoire du château depuis ses origines, à la lumière des fouilles récemment entreprises, qui ont permis de rectifier plusieurs points contestés sur la destination des locaux et de suivre les diverses transformations qu'a subies le château.

La réunion d'automne qui prend, dans le canton de Neuchâtel, l'importance d'une grande fête populaire, aura lieu au mois de septembre, au village de Lignières.

— La **Société d'histoire de la Suisse romande** a eu le jeudi 24 juin sa séance du printemps au Signal de Chexbres. Le lieu de la réunion était admirablement choisi, étant donné surtout le temps splendide de cette journée-là.

C'est sous les ombrages de l'hôtel du Signal que M. B. van Muyden a ouvert la séance en prononçant un discours dont la plus grande partie a été consacrée — à juste titre — à rappeler la mémoire de l'abbé Gremaud, qui fit partie de la Société d'histoire de la Suisse romande depuis 1851. Tous ceux qui se trouvaient au Signal de Chexbres le 24 juin se sont aperçus du vide immense causé par la mort de cet homme de bien dont le souvenir restera gravé profondément dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

M. de Molin a lu un très curieux et intéressant mémoire sur la question très controversée de la pipe dans l'antiquité. Depuis longtemps déjà des archéologues affirmaient que les anciens avaient connu l'usage de la pipe. Ils en donnaient pour preuve quelques passages des écrivains latins et la découverte dans les fouilles des anciennes cités romaines d'un certain nombre de ces « délicieux instruments ». Le très savant jurassien Quiquerez fut parmi les plus convaincus, mais comme ses travaux n'aboutirent guère qu'à lui faire donner le surnom ironique de « l'homme aux pipes », on n'osa guère suivre son exemple et M. Caspari, conservateur du musée d'Avenches, ne parlait de cette question qu'avec beaucoup de prudence. M. de Molin n'a pas craint de soutenir la même thèse, et il l'a fait avec tant de preuves à l'appui que chacun a dû se rendre à l'évidence. Au reste l'orateur a fait circuler quelques spécimens de pipes romaines dont l'une avait encore son couvercle et même une pipe lacustre trouvée à Chevroux. Le tabac s'est donc substitué dans les temps modernes aux diverses substances dont les anciens ont fait usage, mais il n'a pas eu le privilège d'étrenner la pipe.

Digitized by Google

C'est encore une question d'archéologie que M. E. Dunand, de Genève, a traitée en interprétant trois inscriptions romaines se trouvant sur des pierres milliaires de la route de Nyon à Genève et relatives surtout aux réparations et à l'entretien de cette voie au IIIe siècle de notre ère. M. Dunand a aussi expliqué deux inscriptions latines trouvées dans la démolition de la maison des Trois-Rois à Genève.

M. Eugène Secretan a présenté quelques indications et réflexions sur le sens historique chez Vinet, d'après ses ouvrages.

M. de Montet a donné lecture de documents intéressants qui sont des rapports d'un officier vaudois, Dufresne, sur la conduite du premier régiment suisse qui prit part à la malheureuse campagne de Russie en 1812 et surtout à la guerre d'Allemagne en 1813.

La note amusante a été fournie par M. Th. Dufour, de Genève, qui a appris à la Société d'histoire, d'après un article du *Figaro*, diverses particularités historiques. Ce journal du boulevard a trouvé en effet, après des recherches nombreuses, que le chant national anglais fut connu des Genevois dès 1602 et que c'est en le chantant qu'ils repoussèrent les troupes du duc de Savoie pendant la fameuse nuit de l'Escalade !

— M. Joly, ancien conseiller d'Etat, a publié, le 9 juin, dans le journal l'*Eveil*, qui paraît à Moudon, un récit de l'entreprise de **Davel**, extrait d'un gros manuscrit du siècle passé. Ce document, écrit par Marc de Treytorrens, bourgeois d'Yverdon et de Moudon, ne donne pas de renseignements bien nouveaux sur cet événement, mais comme tout ce qui concerne ce héros national mérite d'être conservé et que ceux de nos lecteurs qui lisent l'*Eveil* sont peut-être peu nombreux, nous empruntons à ce récit les passages suivants:

« Le mercredi 31 mars 1723, Monsieur Jean-Daniel-Abraham Davel, de Cully, major du département de la Vaux, ayant fait la revue du monde de son département près de Cully, après les avoir fait boire, les conduit à Lausanne, tambour battant et enseignes déployées, il arriva à Lausanne avec 550 hommes, qu'il posta sur la terrasse, près de la grande Eglise de Lausanne, il fit assembler le Conseil et leur déclara le dessein qu'il avait d'engager Messieurs de Lausanne à se joindre à luy et prendre les armes contre LL. EE. Messieurs du Conseil de Lausanne, qui avaient lieu de craindre qu'il n'eût engagé les troupes qu'il avait amenées, firent semblant de goûter son dessein, lui donnèrent de grandes louanges et lui promirent de faire assembler le lendemain leurs troupes sur Montbenon ; dans le temps qu'ils étaient assemblés firent partir Mon-

Digitized by Google

sieur le Conseiller de Severi pour Berne, en donner avis à LL. EE.; il arriva à Berne le jeudi 1er avril, à 11 heures avant midi, pendant que LL. EE. étaient assemblées en Deux-Cents qui, au moment, firent partir le seigneur trésaurier de Watteville et plusieurs autres seigneurs pour Lausanne, et tous les seigneurs baillifs qui étaient pour lors tous à Berne, chacun à son bailliage, il y eut une grande alarme dans tout le Pays. M. Davel s'étant retiré du Conseil de Lausanne, qui restait assemblé, il y fut résolu que l'on garderait à vue Davel jusqu'au lendemain et que l'on logerait les 550 hommes dans les faubourgs de Lausanne.

» On fit venir pendant la nuit à Lausanne autant de monde des environs qu'il fut possible, quand ce monde y fut arrivé le lendemain, on saisit Davel et on le mena au Château de Lausanne par derrière la ville, crainte que quelqu'un de ses gens ne s'en aperçut, on sait qu'il fut très bien enchaîné et bien gardé, les officiers qui étaient venus avec lui furent aussi mis aux arrêts, mais ils ne se sont pas trouvés complices, le dessein de Davel était de s'emparer du château de Lausanne, ensuite de celui de Lucens et aller par delà au pont de la Goumenaz.

» Le seigneur trésaurier et autres seigneurs étant arrivés firent tout ce qu'ils purent pour lui faire indiquer ses complices et avouer sa faute, mais inutilement et protestant toujours qu'il n'avait aucun complice. Ceux qui l'ont vu ne peuvent se lasser d'admirer sa tranquillité, courage et piété qu'il a fait paraître. On ne lui trouva sur lui le jour qu'il arriva à Lausanne que 45 L., il n'avait pas chez lui la valeur de 20 écus, il est sûr qu'il y avait du fanatisme dans son fait. Il fut exécuté le samedi 24 avril 1723, il eut la tête tranchée et sa tête clouée sur le gibet, il a toujours eu la même constance et présence d'esprit, on ne vit jamais personne aller à la mort avec une fermeté égale à la sienne, il fit sur le lieu une très belle harangue qui dura bien une heure, après une prière, il se déshabilla luy-même aussi tranquillement que s'il avait voulu aller coucher, se bandant les yeux et dit au bourreau de prendre garde de ne pas le manquer, tous ceux qui étaient présents pleuraient à chaudes larmes. »

— Une intéressante discussion a eu lieu dans la dernière session du *Grand Conseil vaudois* à l'occasion d'une interpellation de M. William Barbey, député de Valleyres-sous-Rances. Il s'agit du vol fait dans les archives du tribunal de Vevey d'un document relatif au célèbre **procès historique de Louis XVII.** On sait que le dauphin, fils de Louis XVI, est considéré souvent comme étant mort dans la prison du Temple. On sait aussi, d'autre part, que

Digitized by Google

diverses tentatives furent faites pour le délivrer et le remplacer par un autre enfant tout à fait semblable. L'une d'entre elles aurait réussi et le dauphin aurait alors, suivant M. Barbey, été « transporté chez la veuve d'un Suisse qui avait versé son sang pour la défense de Louis XVI. De là, il est allé en Vendée, puis traversa la Suisse, se rendant en Prusse, où il apprit l'état d'horloger. Voulant constituer une famille, il dut se présenter à la police de Berlin pour avoir ses papiers. Un employé nommé Leroy lui enleva du col de son habit ses papiers. Dès lors, le pauvre Nauendorf a vainement cherché à reconstituer son état civil. Il a constitué une famille, mais poursuivi par la raison d'Etat, il a échoué dans la revendication de son nom.»

Voici en substance ce que M. le conseiller d'Etat Virieux a dit à propos de la pièce en question :

« En 1837, Nauendorf était poursuivi à Paris et le juge d'instruction du tribunal de la Seine décerna une commission rogatoire aux autorités vaudoises, aux fins d'entendre le nommé Brémont, qui avait été l'un des secrétaires intimes de Louis XVI, et qui était Fribourgeois d'origine. Cette commission rogatoire fut remise au tribunal de Vevey. Brémont y répondit en partie verbalement, en partie par un long mémoire. Les demandes portaient sur la question de savoir si le dauphin avait pu s'évader de la cour de la prison du Temple et si Nauendorf était bien l'évadé. Le tribunal de Vevey dressa procès-verbal du tout et l'envoya au Conseil d'Etat, qui, à son tour, le fit parvenir à Paris. L'original de la commission rogatoire et le mémoire de Brémont restèrent aux archives de Vevey avec le dossier.

» Il y a quelque temps, ce dossier fut très consulté. Des historiens notamment ont demandé des copies de ces pièces. Lors d'une dernière demande de copie, il y a un an environ, on constata que le dossier avait disparu. Le Conseil d'Etat, qui a appris ce fait par l'interpellation de M. Barbey, a décidé de faire ouvrir une enquête par le juge d'instruction pour rechercher le ou les auteurs de ce vol.»

M. Barbey a demandé que le gouvernement fasse remplacer la pièce soustraite par une copie vidimée de celle qui doit encore se trouver à Paris.

M. Vulliet, député de Lausanne, a, avec beaucoup de raison, profité de cette circonstance pour conjurer ses collègues de veiller dans la mesure de leurs forces à ce que les archives de nos communes vaudoises soient conservées avec autant de soin que possible.

Digitized by Google

5me année. No 9. Septembre 1897.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

DU SENS HISTORIQUE CHEZ ALEXANDRE VINET[1]

Le cinquantenaire de la mort de Vinet (le 4 mai), ainsi que le centenaire de sa naissance (le 17 juin) ont provoqué diverses études de circonstance. Aucune, sauf erreur, n'a touché à la question que suggère notre titre. Ce n'est point un Vinet inédit que nous allons rencontrer, mais un filon jusqu'ici à peu près inexploré. On peut se demander, en effet, si Vinet a possédé le sens historique, tandis que nul n'aurait l'idée de se demander si Vinet a eu le sens philosophique, pédagogique, littéraire, poétique.

S'il eût fallu lire ou même parcourir toute l'œuvre de Vinet pour répondre à la question indiquée ci-dessus, j'aurais reculé devant pareille entreprise. Mais il existe depuis trente-cinq ans un répertoire des pensées de Vinet, unique en son genre, élaboré et publié par M. Astié. Ce sont les deux volumes intitulés *Esprit de Vinet*. Consultons-les ; ils nous fourniront, non pas le plan de cette étude, mais les premiers jalons du chemin à parcourir. Sous la rubrique Histoire (A. *Sa définition*. — B. *Principes historiques*), se trouvent une dizaine de pages auxquelles j'ai emprunté bon nombre de mes citations, mais en les groupant dans un ordre très différent, en vue de mon but spécial.

[1] Travail présenté à la Société d'histoire, réunie à Chexbres huit jours après le centenaire de Vinet, et complété en vue de l'impression.

Digitized by Google

I

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

dans son second volume de *La Suisse sous le pacte de 1815*. Il en résulte que Vinet, après avoir été assez perplexe au début, se laissa entraîner sur une pente glissante, par le fait de ses sympathies pour la ville qui l'avait accueilli si hospitalièrement depuis une quinzaine d'années. De là, ses lettres, sa collaboration à divers journaux, sa mission semi-officielle auprès du Conseil d'Etat vaudois (avril et juillet 1832); de là son désaccord momentané avec son ami Ch. Monnard, alors député en Diète et mieux placé que le professeur de Bâle pour se rendre compte de la nécessité, pour Bâle-Ville, de reconnaître à ses anciens sujets de Bâle-Campagne l'égalité des droits civiques après s'être résignée à leur émancipation politique. L'attitude de Vinet à cette occasion, répétons-le, s'explique par la reconnaissance, mais ne prouve pas grand'-chose ni pour ni contre son sens historique. Lui-même s'exprime là-dessus avec candeur dans une lettre à son ancien élève, le conseiller d'Etat Aug. Jaquet (mars 1832): « Je vous avoue qu'indépendamment de mon peu de lumières politiques, je crains quelquefois d'être un peu trop teint et imbu des idées dans lesquelles on est plongé ici jusqu'au cou : si c'est un désavantage d'être loin des choses, c'en est un fort grand d'être trop près... »

Ceci nous ramène à la question formulée au début de ce travail : comment Vinet comprend-il le sens historique ? Nulle part, que je sache, on ne trouvera une page de lui le définissant entièrement ; mais, en plus d'une page, on recueillera les éléments épars de la réponse qu'il eût faite sans doute si la question lui avait été posée *ex professo*. Essayons de les grouper, en faisant appel à des citations tirées pour la plupart des études de Vinet sur l'Histoire de France de Michelet, publiées d'abord dans le *Semeur* et réunies plus tard dans le tome III de *La littérature française au XIXe siècle*.

Digitized by Google

II

La condition première du sens historique, c'est, n'est-il pas vrai, d'être attiré vers le passé par une curiosité sympathique. L'adjectif ici est aussi nécessaire que son substantif. Et qu'on ne se figure pas que cette curiosité sympathique se retrouve chez tout esprit cultivé. Loin de là. Beaucoup d'hommes instruits, bien doués, n'éprouvent qu'un désir modéré, très modéré, d'apprendre à connaître ce qui a existé avant eux : cette indifférence est fréquente chez l'homme d'action ou chez le philanthrope préoccupé avant tout d'agir sur ses semblables, d'améliorer leur sort, de transformer leur vie : elle est fréquente encore chez l'individualiste à outrance, car il ne tient pas compte de la solidarité qui relie le passé au présent, à l'avenir.

Tel n'est point le cas de Vinet. Il a la préoccupation et le respect du passé, alors même qu'il vise à le transformer. Ainsi, dans une lettre au *Nouvelliste vaudois*, vers 1830, à propos de l'Église nationale et de la loi de 1824 :

> Je ne suis pas plus étranger qu'un autre à ce sentiment qui attache au passé, à ce respect pour les anciennes institutions, profond, puissant pour la vie [illegible] *Je ne repousserais* [illegible]
>
> Œuvres, 1re série, page 220.

Il y a plus : la sympathie pour le passé rend clairvoyant, alors que l'expliquent les lignes suivantes, à propos de l'Histoire de la Réformation de Merle d'Aubigné :

> [illegible] les

détails, et des plus petits, avec tout l'intérêt, toute la filiale curiosité que pourrait exciter une aventure de famille...

(Litt. fr. au XIXe s., III, 388.)

Passons à un second élément du sens historique : rechercher les faits consciencieusement, puis se résigner à en sacrifier une partie afin de mettre les autres en relief.

Sur le premier point — une enquête scrupuleuse des faits — la conscience proverbiale de Vinet nous est une garantie suffisante. Avant de rédiger la moindre page d'histoire, il eût à coup sûr accumulé les faits, et les faits duement contrôlés, mais en ajoutant, comme il le dit quelque part : « Avec tout cela même, la parfaite vérité, en histoire, est un sommet inaccessible. »

Sur le second point — la nécessité de résumer, donc de sacrifier — voici quelques mots significatifs, à propos de Michelet :

L'histoire, sans contredit, doit résumer la masse des faits ; elle n'est dans son essence, comme le fait observer un critique allemand, qu'une abréviation...

Et plus loin, ces images un peu incohérentes mais expressives, et confirmées assurément par les expériences de quiconque a écrit quelques pages d'histoire :

Comme tous les historiens, M. Michelet abrège sans doute ; mais, tandis que chez les autres historiens, l'abréviation enlève à peu près une épaisseur égale de détails sur toutes les parties successives de la narration, les réduisant toutes et n'en omettant aucune, M. Michelet supprime beaucoup de détails et de faits, jette entre deux événements graves un pont léger, sous lequel nous voyons s'enfuir une foule d'événements sans importance ; ou bien il lie et mêle en un faisceau ceux qui ne furent importants que par leur ensemble et par l'idée commune dont ils ressortissent ; et en revanche, il s'arrête avec complaisance sur les détails les plus déliés de ceux qui peignent l'époque, la race, la dynastie, l'homme ou le système...

(Id., III, 304).

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

Ailleurs, Vinet s'explique avec plus de précision et de pondération ; c'est à propos du *Passage du Niémen*, par M. de Ségur :

C'est un avantage pour l'historien que d'avoir vu les événements, mais l'avantage n'est pas égal pour tous ceux qui ont vu. La vue, chez le véritable artiste et chez le véritable historien, est si peu l'affaire des yeux seuls, que tel absent voit mieux que tel qui fut présent. Il y a une vue plus profonde que celle des yeux, que celle même de l'intelligence : il y a des choses qu'on voit avec l'âme ; et cette vue est, à le bien prendre, une vie...

C'est cette vue qui fait les historiens épiques, et c'est pour l'avoir possédée, non pour avoir de sa personne passé le Niémen, que M. de Ségur a reproduit cet événement avec une fidélité si vivante. N'est-il pas aussi vrai que singulier que la première vue assez souvent obstrue la seconde, et que la plupart des historiens ont besoin, pour exercer vivement cette dernière, que quelque espace s'étende et quelque temps s'écoule entre eux et les faits qu'ils retracent ? (*Chrestom.*, III, 200).

Ailleurs encore, à l'occasion de la littérature du premier empire, creusant jusqu'à ses racines la même pensée, Vinet aboutit à la conclusion que voici :

La poésie ne peut en même temps se faire et s'écrire ; les grands événements la retiennent tout entière ; c'est quand l'Empire fut tombé que la poésie qu'il recelait s'exhala comme un parfum d'entre ses ruines fumantes...

Tels sont, en vertu même des citations de Vinet, les principaux éléments qui constituent le sens historique. Nulle part, il faut le répéter, on ne les trouvera groupés par lui de façon à former un tout ; ils sont épars dans un certain nombre d'études sur divers historiens français, surtout dans le *Semeur*, à propos des six premiers volumes de l'*Histoire de France* de Michelet, des *Notices et Mémoires historiques* de Mignet, de l'*Histoire de la Réformation* de Merle d'Aubigné. Au point de vue spécial qui nous occupe, la Chrestomathie (avant la refonte d'Eugène Rambert) est assez pauvre, et le choix des morceaux

Digitized by Google

assez discutable pour le XIXe siècle : on n'y trouvera rien de Mignet, de Barante, de Michelet, presque rien de Guizot, trop peu d'Augustin Thierry, de Thiers. Le XVIIIe siècle, en revanche, est très suffisamment représenté par Voltaire, Montesquieu, Vertot, Rulhière. Il faut ajouter que pour l'époque contemporaine, Vinet a complété heureusement les lacunes de sa Chrestomathie dans ses *Éléments d'un cours de lectures prises dans les auteurs classiques français* (Lausanne 1843).

XI

Les citations précédentes nous ont permis d'entrevoir comment Vinet comprenait le sujet qui nous occupe. Ce n'est pas tout. Usant à son tour de sens historique dans l'analyse des éléments du sens historique, il affirme que ce sens se transforme d'une époque à l'autre.

C'est d'abord la différence fondamentale entre la conception même de l'histoire dans l'antiquité et dans les temps modernes :

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

Les historiens du XVIIe siècle, dit-il, sans lumières politiques, sans intelligence du passé, ne voyant guère dans l'histoire qu'une œuvre d'art et trop préoccupés de l'imitation des historiens de l'antiquité, ont marqué plutôt que rempli une lacune de notre littérature...

Et plus loin, dans le même discours-préface, en tête du tome III de la Chrestomathie :

L'histoire (au XVIIIe siècle) fit un progrès sensible en devenant l'histoire de l'esprit humain ; mais elle jugea toute chose du point de vue borné du XVIIIe siècle...

Vinet est plus explicite à propos des historiens contemporains :

Les changements successifs qui ont eu lieu dans la manière d'écrire l'histoire peuvent passer eux-mêmes pour un des faits les plus importants de l'histoire. L'histoire est l'explication des faits ; or, le côté par où l'on comprend les faits est le côté par où on les domine... Le degré de la civilisation et son caractère se découvrent pour chaque époque, non dans son histoire, mais dans la manière dont elle a écrit l'histoire, et ne fût-ce que dans le choix des objets qu'elle fait entrer dans ses récits... Il est donc intéressant, pour bien connaître les choses contemporaines, de lire dans les historiens contemporains le récit des choses anciennes. La manière dont ils les expliquent révèle la pensée et par conséquent l'état de leur siècle, puisque le véritable état d'un siècle, c'est sa pensée. Lisez M. Guizot sur l'histoire de l'Europe, M. Thierry sur les Normands, M. Michelet sur le moyen âge, vous connaîtrez sans doute la vieille Europe, les Normands du XIIe siècle, le moyen âge tout entier, mais vous connaîtrez mieux encore le XIXe siècle.

On ne s'attendait guère à ce que les variations du sens historique seraient proclamées aussi nettement par un théoricien tel que Vinet. Cela étant, Vinet lui aussi aurait eu sa manière de comprendre l'histoire et de l'écrire, à supposer qu'il eût eu l'occasion et trouvé le loisir de s'y mettre, avec la conscience qu'il apportait en toute chose. Sa manière à lui ressort de ce qu'il dit, à propos de Michelet ou de Merle d'Aubigné, des aptitudes nécessaires

Digitized by Google

fonde sur la part de la liberté humaine et de la Providen
sur les erreurs du fatalisme en histoire. Ici les citatio
surabondent ; je m'en tiens à celles où se révèle le mie
l'équilibre de ses admirables facultés. Voici d'abord u
concession équitable, mais imprévue, faite au fatalism

Les historiens fatalistes qui ont bien le droit, dans un horiz étendu, de ne tenir compte que des causes générales et de rat cher immédiatement les résultats à des lois, ont tort quand transportent leur système dans un espace plus resserré. Rien ne empêche, ou plutôt rien ne les dispense de faire à la libe humaine, à la diversité des caractères, à la Providence spécia une part et une grande part dans la production des événemen Qu'ils en fassent abstraction sur un terrain moins limité, ils peuvent sans mettre en péril le dogme de la liberté divine, tan que dans les annales d'un ou de quelques siècles, leur métho compromet d'un seul coup, avec la liberté de l'homme, la libe même de Dieu. *(Litt. au XIXe s.,* III, 347).

Voyons-le maintenant aborder de front le problème, souvent insoluble, de l'intervention de la Providence :

La Providence tranche les nœuds que nous tardons à dénoue et quand ils sont tranchés, nous cherchons curieusement et no trouvons sans trop de peine comment on eût pu les dénoue c'est-à-dire que, la chose faite, et faite sans nous, malgré no peut-être, nous la ramenons à des principes et la faisons rationne et préméditée, d'accidentelle qu'elle était..

(Esprit de Vinet, II, 147).

Et ailleurs, à propos de la responsabilité humain parfois si difficile à dégager :

Le résultat poursuivi par les uns est, à l'ordinaire, consomm par les autres ; assez souvent par ceux dont il contredit tous l vœux et qui, pour l'éloigner, ont fait tout ce qui était en leur po voir. La Providence a des raisons et de bonnes raisons pour faire les serviteurs d'une cause qu'ils désavouent. De toute manièr elle peut prouver à l'homme que « sa voie ne dépend pas de lui encore que, à voir la chose de près, il soit l'artisan de ses destinée Sa responsabilité lui demeure et sa souveraineté disparaît. *(Ibi*

Digitized by Google

Avant de clore ce défilé de citations, qu'il eût été facile de prolonger, enregistrons encore ce garde-à-vous à l'adresse de ceux qui dénaturent l'intervention providentielle en histoire :

Convenons que, depuis le commencement des sociétés, la Providence a permis bien des choses, et que, s'il faut honorer et maintenir tout ce qu'elle a permis, nos respects s'attacheront nécessairement aux choses les plus opposées. (*Ibid.*, II, 148.)

Ce qui rappelle — ce sera le mot de la fin — cette protestation éloquente échappée quelque part à Vinet : « Il ne faut pas contrefaire la signature de Dieu au bas des actes que sa sainteté désavoue ! »

En dépit des dimensions qu'elle a prise, notre enquête reste forcément incomplète. Il en résulte du moins ceci : Vinet — ce que chacun savait — n'a rédigé aucun travail historique original. En revanche, ses pages sur Michelet, Mignet, Merle d'Aubigné, sont tout autre chose que des réflexions abstraites ou philosophiques ; dans ses comptes rendus des volumes de Michelet on trouvera, non sans surprise, un résumé substantiel, bourré de faits, de l'histoire des XIVe et XVe siècles, entre autres de Louis XI et Charles-le-Téméraire. Indépendamment de ces études, qui tournent parfois à la monographie, Vinet, grand lecteur s'il en fut, a lu beaucoup d'historiens français, ainsi que l'atteste son discours-préface en tête du tome III de la Chrestomathie. Il a lu des historiens étrangers, ceux mêmes qui ne lui étaient guère sympathiques, témoin les lignes suivantes sur Gibbon, déposées dans son agenda :

Continué la lecture de Gibbon jusqu'à la fin du cinquième volume, où je l'abandonne. Ce livre renferme un venin très subtil ; mais je ne puis renvoyer comme non avenu tout ce qui s'y trouve au désavantage des Pères et des premiers chrétiens. Quand donc l'histoire de cette époque s'écrira-t-elle avec candeur ! Combien il

Digitized by Google

est nécessaire à celui qui veut connaître la vérité de remonter jusqu'aux sources !

Non seulement Vinet a lu beaucoup d'ouvrages historiques, mais il a réfléchi — comme le prouvent abondamment nos citations — sur ce qu'est l'histoire, sur ce qu'elle devrait être, sur ce que veulent les historiens, sur ce qu'ils devraient vouloir. Il nous a montré en quoi consiste le sens historique. Resterait à examiner jusqu'à quel point il l'a possédé lui-même, comment il en a fait usage dans sa propre activité théologique, ecclésiastique, littéraire. Ce serait une nouvelle enquête, qui nous mènerait loin, et pour laquelle surtout je ne me sens pas compétent. Je me bornerai à jalonner approximativement le terrain à parcourir, en laissant à d'autres le soin et l'honneur de faire davantage et mieux.

IV

D'abord son influence théologique. Vinet, on l'a remarqué plus d'une fois, n'est point un théologien de la stricte observance. Les études à l'Académie de Lausanne, alors fort incomplètes, ne l'y préparaient guère ; sa tournure d'esprit, pas davantage : les questions relatives à la critique du texte, à l'inspiration ou même à l'authenticité de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, à l'histoire des dogmes, bref tout l'échafaudage des preuves sur lequel on a longtemps fait reposer la vérité chrétienne, le préoccupe médiocrement. Pourquoi ? Non pas par indifférence à l'endroit des faits contenus dans la Bible, mais plutôt parce que le fait chrétien par excellence, la vie et la mort de Jésus Christ, lui tenait lieu de preuve maîtresse. C'était la clef de voûte de son apologétique. Théologie de la conscience, a-t-on dit ; soit, mais qui repose sur un fait accepté comme historique, et non pas seulement sur

Digitized by Google

l'accord de la Révélation avec les soi-disant postulats de la conscience. Ecoutez-le plutôt revendiquer l'antériorité du fait sur la théorie :

Aucune théorie n'est apparue dans le monde avant les faits, mais les faits ont enfanté la théorie ; ainsi nous sont venues, créées une à une par l'occasion et le besoin, toutes les vérités sociales ; ainsi nos enfants sauront mieux que nous ce que nous aurons voulu... *(Esprit de Vinet,* II, 150).

Et ailleurs, dans l'admirable fragment intitulé *Le christianisme éducateur et instituteur,* il va jusqu'à dire :

Ce n'est point dans une suite d'arides sentences que Dieu nous révèle sa volonté et les principes de son gouvernement. C'est essentiellement par des faits. Tout est histoire, ou tout se rattache à l'histoire, dans le livre qu'il nous a donné.

Certes, celui qui s'est exprimé ainsi ne peut avoir construit son apologétique sans tenir compte du sens historique.

Mais les principes ecclésiastiques de Vinet, comment les concilier avec ce qu'on entend d'ordinaire par sens historique ? La théorie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne fait-elle pas abstraction de tout le passé d'un peuple ? Assurément, il y a eu ici plus qu'une transformation graduelle, il y a eu rupture, et, dans notre cher et petit pays, rupture douloureuse avec le passé ; toutefois, dans l'évolution de la pensée de Vinet, cette séparation n'est point, quoi qu'il puisse en dire lui-même, la conséquence de théories *a priori* ; elle est le fruit, arrivant lentement à maturité, de vingt années de luttes en faveur de la liberté religieuse et de l'indépendance de l'Eglise. Il a fallu la loi du 20 mai 1824 pour faire de Vinet le champion infatigable de la liberté religieuse. Il a fallu les déceptions causées par la ré- ou désorganisation de l'Eglise nationale en 1838, et par la loi ecclésiastique du 14 décembre 1839, pour le décider à sortir des rangs du

Digitized by Google

clergé en décembre 1840, puis à renoncer à sa chaire de théologie vers la fin de 1844. Il a fallu enfin une nouvelle série de faits, la révolution de février 1845, la démission des 11 et 12 novembre — démission qu'il eût voulue, on le sait, tout autre que collective — pour l'amener à concourir, lui aussi, à la fondation d'une Eglise indépendante de l'Etat.

Sans doute, avant d'y concourir par ses actes, il l'avait préparée, appelée par une argumentation essentiellement théorique, par son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat*; mais ce travail, terminé en mars 1839, publié en 1842 et provoqué par un concours ouvert à Paris, non en Suisse, ce travail monumental s'est forcément ressenti des expériences traversées par l'auteur et par sa patrie de 1824 à 1838. A tort ou à raison, Vinet a cru fortifier sa démonstration en l'appuyant sur des arguments d'ordre moral plutôt que sur des faits, en rejetant ceux-ci dans les notes (qui forment d'ailleurs le cinquième du volume) :

Je veux, dit-il quelque part (note XIII), que mon principe soit cru pour lui-même et indépendamment de ce qu'on appelle les faits. Quand il n'y aurait point d'Amérique dans le monde, je croirais au dogme de la séparation, et, de fait, je l'ai embrassé de toute la force de ma conviction avant d'avoir jeté les yeux sur la constitution ecclésiastique des Etats-Unis.

Soit ; il n'en est pas moins permis de se demander si, privé des leçons de l'expérience, c'est-à-dire de l'histoire, l'illustre penseur vaudois eût abouti aux mêmes conclusions et par les mêmes arguments, car il vient de nous le déclarer lui-même : « Aucune théorie n'est apparue dans le monde avant les faits, mais les faits ont enfanté la théorie. »

Et dans la critique littéraire, Vinet a-t-il apporté ce sens historique que notre siècle réclame de plus en plus

Digitized by Google

d'un historien de la littérature? Ici, il faut distinguer nettement entre ce qu'il a fait et ce qu'il avait projeté de faire. Nous avons de lui une dizaine de volumes de critique littéraire ; toujours il y brillera au premier rang comme moraliste, comme psychologue, comme homme de goût, mais ce n'est pas là, à proprement parler, une histoire littéraire. La caractéristique intellectuelle et morale de l'écrivain le préoccupe au détriment de l'influence du milieu. C'est que, en dépit des titres imposés par les éditeurs à plus d'un de ces ouvrages posthumes, ce sont là des études détachées, des fragments de cours, des articles de revue, que jamais Vinet n'eût consenti à intituler « Histoire de la littérature. » Cette histoire de la littérature française, il la projetait, il la préparait, et sans doute, s'il eût pu la rédiger, elle eût réalisé les brillantes promesses de son « Discours » en tête du tome III de la Chrestomathie. Après Ste-Beuve et Edm. Scherer, après Eug. Rambert et Phil. Godet, il est superflu de répéter que ce « Discours » est un pur chef-d'œuvre, mais au point de vue spécial que nous envisageons ici, il importe d'ajouter que, là du moins, Vinet accorde une part légitime à l'influence du milieu et de l'époque. Ce ne sont plus seulement des médaillons achevés de forme et proportionnés à la valeur réelle du personnage : c'est, en raccourci, un drame bien lié, faisant passer sous nos yeux l'histoire des idées et de la langue en France, du XVe siècle au début du XIXe. Ce que fût devenue, sous la plume de Vinet, une histoire plus développée de la littérature française, nul ne peut le dire ; mais, à en juger par l'abrégé, on peut affirmer que l'élément historique y eût joué un tout autre rôle que dans les volumes édités après la mort de l'auteur.

Quelle a été enfin l'attitude de Vinet vis-à-vis de notre histoire nationale ? C'est le dernier point que je compte

Digitized by Google

toucher dans cette étude, qui s'est allongée au-delà de mes prévisions. Ici, les renseignements recueillis sont insuffisants. Ils sont même plutôt négatifs. Il faut constater, par exemple, que Vinet, l'ami de Ch. Monnard et de L. Vulliemin, n'a pas fait partie de la *Société d'histoire de la Suisse romande*, ce qui s'explique assez naturellement : la Société d'histoire fut fondée le 6 septembre 1837, une quinzaine de jours avant l'arrivée de Vinet à Lausanne : « Le 22 septembre, jour de mon départ de Bâle, — écrit-il peu d'années après, — j'ai dit adieu pour toujours au loisir et à l'indépendance. Pourquoi quitter ma solitude aux bords du Rhin ?... » A Lausanne, en effet, l'attendaient des fonctions nouvelles, des fonctions absorbantes, et bientôt il fut pris dans l'engrenage des luttes ecclésiastiques. A cette époque, d'ailleurs, les soucis de famille s'aggravaient : le 18 avril 1838, c'était la mort de sa fille unique, plus tard ce furent la surdité croissante de son fils, des entraves de plus en plus douloureuses dans sa propre santé.

Néanmoins, la signature de Vinet ou ses initiales se retrouvent dans les premières années de la *Revue Suisse*, années si riches en renseignements sur notre vie nationale, surtout dans les cantons romands. Là parut un fragment de l'*Essai* de Vinet, son étude sur *Pascal, non l'écrivain mais l'homme*, sa brillante dissertation sur Robinson ; là encore diverses lettres de lui sur les questions ecclésiastiques, quelques comptes rendus sur des ouvrages nationaux, sur le *Winkelried* de Porchat, par exemple. Citons du moins quelques lignes d'une lettre de lui, datée du 9 novembre 1844, insérée dans la *Revue Suisse* et qui parle d'un poème en partie inédit du doyen Bridel : *Berthold de Zæhringen, ou la fondation de Berne* ; ce poème en six chants, entrepris en 1790 à l'occasion du sixième centenaire de Berne, terminé une quarantaine d'années après,

Digitized by Google

venait d'être déposé à notre Bibliothèque cantonale par l'auteur plus qu'octogénaire. Ce n'est certes point un chef-d'œuvre à en juger par l'analyse et les citations qu'en donne L. Vulliemin dans sa biographie du doyen Bridel. N'importe ; Vinet, surchargé de soucis et de besogne, se fit un devoir de le parcourir, d'en rendre compte dans la *Revue Suisse* ; on y lit entre autres :

Le bon et sage vieillard, au moment de saluer la patrie éternelle, n'a pas cessé d'aimer la terre bénie où Dieu lui a donné d'accomplir son pèlerinage ; et c'est moins une œuvre littéraire qu'il dépose aujourd'hui dans la Bibliothèque du canton qu'un monument de son patriotisme, et comme un dernier adieu aux souvenirs qu'il a tant de fois évoqués.

Le doyen Bridel et Vinet se sont connus tard, et ils ne semblaient guère faits pour se comprendre ; il est d'autant plus intéressant de signaler cet hommage rendu par le grand penseur vaudois à celui qui personnifiait alors au milieu de nous notre histoire nationale, et surtout notre histoire popularisée.

Eug. SECRETAN.

NOTE SUR GUILLAUME, PRIEUR D'OUJON [1]

XIIIe SIÈCLE

Dans la liste qu'il donne des prieurs de la chartreuse d'Oujon, Hisely [2] en place un, à l'an 1224, du nom de Guillaume :

« Guillaume. — 1224, Juillet 21. Il devient prieur de Valon. »

La charte 48 [3], à laquelle la date ci-dessus nous renvoie,

[1] Monastère fondé vers 1150 par le seigneur Louis de Mont, sur un petit plateau qui domine le village d'Arzier.

[2] En appendice au cartulaire de cette chartreuse publié par ses soins dans les Mém. et Doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse rom. T. XII.

[3] Du cartulaire ci-dessus comme les autres chartes numérotées que nous aurons l'occasion de citer.

Digitized by Google

est l'instrument de l'accommodement de diverses discussions relatives à des droits de pâture alors ménagé entre les monastères voisins d'Oujon et de Bonmont par les supérieurs de quatre maisons religieuses, deux de l'Ordre de Citeaux et deux de celui des Chartreux, arbitres pour ce désignés.

Au nombre de ces dignitaires figure un certain « frater W. de Alione », qui est pour Hisely le Guillaume [1], prieur d'Oujon, noté ci-dessus.

Et de fait, Alio est une des formes, et non la moins fréquente, par lesquelles le nom d'Oujon est représenté en latin dans les actes [2].

Il apparaît dans quarante-cinq pièces du cartulaire imprimé sur cent vingt-six, et dans celle même qui nous occupe, sur treize fois que ce nom revient, il le fait six fois sous cette espèce, les sept autres relevant de la variante Algio.

Mais le texte même de la charte 48, et nous allons donner l'analyse de la partie de celle-ci qui concerne notre sujet, montre que l'attribution de Hisely ne peut être tenue pour légitime.

« A tous ceux qui verront le présent écrit, nous, frère R. de Hautecombe [3], et frère G. de Thela [4], abbés, frère W. du Reposoir [5] et frère W. « de Alione », prieurs [6],

[1] Guillaume : Willelmus, Willermus ; Guillelmus, Guillermus.

[2] Alio, Allio, Algio, Augio, Aujunum, Ojunum. — Par ordre de fréquence, Augio, Alio, etc. — Hisely : Préf. du cart., p. IX.

[3] Hautecombe, abbaye cistercienne de l'ancien diocèse de Genève. — Savoie, arrond. de Chambéry.

[4] Théla, ou Montheron, abbaye cistercienne de l'ancien diocèse de Lausanne.

[5] Le Reposoir, chartreuse de l'ancien diocèse de Genève. — Haute-Savoie, arrond. de Bonneville.

[6] « Les abbés de Hautecombe et de Théla, soit Montheron, et les prieurs du Reposoir et d'Oujon... »
Sommaire placé par Hisely en tête de l'acte 48.

Digitized by Google

donnons connaissance..... que « pour terminer certaines contestations qui ont mis la division entre leurs Maisons, les supérieurs de Bonmont et d'Oujon, du consentement de leurs communautés, ayant décidé de s'en remettre à nous, se sont, la main sur les Saints-Evangiles, l'abbé de Bonmont d'une part..... et d'autre part le prieur d'Oujon... engagés par serment à se conformer à la sentence arbitrale qui nous a été confiée. »

On voit qu'ici le « W. de Alione » qui fonctionne au nombre des arbitres ne peut être le prieur d'Oujon, puisque celui-ci paraît au cours de ces tractations comme représentant de son monastère devant les dits arbitres.

Il serait de plus peu vraisemblable que la Maison d'Oujon eût eu un des siens dans un tribunal institué pour décider d'un procès où elle était intéressée ; elle se serait trouvée de ce fait à la fois juge et partie dans sa propre cause.

Enfin, nous connaissons le nom du prieur de notre chartreuse pour 1224. Nous possédons en effet deux chartes encore de cette année et qui encadrent en quelque sorte la 48e ; ce sont les chartes 55, du 28 avril, et 16, du 24 août : dans l'une et l'autre, le prieur d'Oujon est indiqué, c'est un certain Jordan.

Il est évident que ce Jordan est aussi le prieur, non nommé, de la pièce 48. Le « W. de Alione » est le supérieur, non de la maison jurassienne, mais d'une autre

Le Régeste Romand, sous le n° 971, désigne de même les quatre arbitres.

Forel : Rég. soit Rap. chronol. des docum. relat. à l'hist. de la Suisse rom. — Dans Mém. et Docum. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. T. XIX.

Le Régeste Genevois traduit W. de Alione par Guillaume, prieur de Valon ; on verra plus loin qu'il commet ici, d'une autre manière, la même erreur de personne.

Lullin et le Fort : Rég. Genev., sous le n° 603.

Digitized by Google

chartreuse du diocese, dont le nom en latin se présente sous des formes identiques ou tres voisines, à celles que nous avons vues pour Oujon, soit la chartreuse d'Aillon [1] dans la vallee des Bauges.

Il nous est parvenu peu de renseignements sur ce monastere, du moins peu d'actes le concernant ont été imprimés [2]. Nous savons cependant [3] qu'à quatre ans de là seulement, en 1220, un Guillaume, probablement le même, en était le prieur.

Ce n'est pas, du reste, qu'il n'y ait eu un Guillaume supérieur de la maison vaudoise. Cela ressort de l'acte 81, de novembre 1239, où ce personnage, alors prieur de la chartreuse de Valon [4] est qualifié d'ancien prieur d'Oujon [5].

Le cartulaire ne renferme aucune autre pièce mentionnant ce Guillaume avec cette dignité, aussi, dans la liste dressée par Hisely, ne figure-t-il qu'à l'année 1224, pour laquelle, nous venons de le voir, il est induement indiqué.

Il faut, en réalité, le reporter quelque dix ans plus tard.

Il parait en effet dans deux actes non relatifs à Oujon même.

[1] La chartreuse d'Aillon, en latin Alio, Allio et quelquefois Haillio, dans l'ancien diocèse de Genève. — Savoie, arrond. de Chambéry.

[2] D'après Hisely, un recueil manuscrit de cent cinquante-cinq chartes relatives à Aillon existerait dans la bibliothèque de la famille Costa de Beauregard. Peut-être y trouverait-on la confirmation de la solution que je tiens pour vraie.

[3] Par un acte du 30 juillet où il figure comme témoin ; voir le n° 580 du Rég. Genev.

[4] La chartreuse de Valon, ancien diocèse de Genève.— Haute-Savoie, arrond de Thonon.

[5] «... in priorem Valonis Guillelmum nomine qui et quoridam prior extiterat Algionis. »

Cartul. d'Oujon.

Digitized by Google

Le premier, approbation par Guerric, seigneur d'Aubonne, d'une transaction entre Gérard, chevalier de Sottens, son vassal, et le monastère de Bonmont, est daté de mars 1234[1]. Or, comme à cette époque, dans le diocèse de Genève, l'année commençait et finissait à Pâques, et cette fête tombant en 1234 le 23 avril, et en 1235 le 8 du même mois, on voit que d'après le nouveau comput, c'est à 1235 qu'il faut réellement l'attribuer.

Le second acte, l'importante pièce connue sous le nom de « Franchises d'Aubonne »[2], porte le même millésime que le précédent, mais le mois qui y est indiqué est celui d'avril. Nous n'avons pas le moyen de décider sûrement dans laquelle des deux années possibles il faut le classer[3]. Ceci cependant militerait en faveur de 1235 : les quatre dignitaires religieux qui en font la notification se retrouvent tous parmi les témoins de l'autre pièce, sauf un, l'abbé de Bonmont, qui justement ne pourrait y figurer à ce titre. En admettant les deux actes de la même année, cette concordance devient facilement explicable : ils ne sont en ce cas séparés que par un petit nombre de jours ; l'un, celui d'avril, a alors le 8 pour limite extrême, l'autre relève évidemment de la fin du mois d'avant ; la confirmation de Guerric n'est en effet, cela d'après la charte même, que l'approbation d'un contrat antérieur et dont la date est indiquée, c'est le jour de l'Annonciation, soit le 25 mars.

[1] Mém. et Doc. de la Soc. d'hist et d'arch. de Genève. T. XV.

Le Reg. Gen. analyse cette pièce sous le n° 673 ; il y traduit « W. de Alione » par Guillaume, prieur d'Oujon.

[2] Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, T. XIII.

Le Reg. Gen. n° 665 y traduit « Willelmus de Alione » par Guillaume, prieur de Valon : dans ce n° comme au 603e, le Régeste attribue, on ne sait pourquoi, à Guillaume une qualification qu'il n'a acquise que postérieurement.

[3] Nos Régestes romands attribuent l'acte de mars à 1235 et conservent à celui d'avril la date de 1234.

Digitized by Google

Il y a donc lieu de rectifier la liste des prieurs d'Oujon dressée par Hisely :

Pour 1224, Jordan doit rester seul prieur, Guillaume, qu'il en faut effacer, doit en revanche être introduit à 1235 (à 1234 peut-être déjà).

Les prieurs les plus rapprochés de ces dernières dates dont nous ayons connaissance sont, pour 1225, Jordan, et, pour 1236, encore un Jordan, peut-être le même.

La liste donnée par Mülinen dans l'*Helvetia Sacra*, ayant pour base celle d'Hisely, porte comme elle Guillaume pour 1224 seulement.

Celle de MM. Martignier et de Crousaz, dans le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, est la seule qui indique notre prieur à 1235, mais elle le maintient à l'année erronée 1224.

L'une et l'autre de ces listes sont donc aussi à corriger à cet égard. Ed. BURNET.

LE CANTON DE VAUD EN 1823

d'après le Journal de voyage d'un jeune Neuchâtelois.

(Suite et fin).

Après ces éloges, passablement mitigés par un grain d'ironie, notre jeune voyageur pense que, chez nous, le soin de la liberté est confié à la garde d'hommes trop peu instruits, et, par conséquent, trop portés à une extrême licence ou trop bien préparés à exercer une vraie tyrannie. Il ne peut s'empêcher pourtant de s'écrier : « Quoi qu'il en soit, la liberté est toujours belle, même avec ses défauts. »

Il ne serait pas sans intérêt de rechercher ce qui a pu motiver le jugement sévère porté par le précepteur neuchâtelois sur la manière dont on comprenait alors la

Digitized by Google

liberté en terre vaudoise. Et ici, nous n'avons pas à chercher longtemps. Notre canton était alors le théâtre des troubles religieux que la trop fameuse loi du 20 mai 1824 devait bientôt rendre encore plus graves. A l'heure même où s'accomplissait à travers nos villes et nos campagnes le voyage des touristes neuchâtelois, on pouvait prévoir ce que serait une loi pareille. Il y a, à ce propos, dans le journal que nous avons sous les yeux, quelques pages d'un intérêt d'autant plus grand qu'elles ont été écrites dans le temps et sur les lieux où se produisaient de tristes scènes d'intolérance. L'auteur, qui paraît être absolument impartial, n'y trahit que l'indignation de l'honnête homme et son témoignage en acquiert une plus grande valeur. Nous laissons, cependant, de côté ces pages pour en revenir au voyage proprement dit.

Le jeune voyageur termine la journée du samedi 19 avril par « une conversation intéressante avec M. R., homme d'un caractère aimable, ami chaud des Grecs et dévoué à leur cause, qu'il sert non seulement de parole, mais en effet, étant à la tête d'un comité chargé de fournir des secours aux Grecs dispersés qui veulent retourner pour servir leur patrie renaissante :

O Grèce ! en souvenirs si riche et si féconde !
Séjour des dieux, des arts et lumière du monde !
Qu'as-tu fait de ta gloire ? où sont tous ces lauriers
Dont tu ceignais jadis le front de tes guerriers ?
Un barbare a souillé l'éclat de tes trophées
Et foulé sous ses pieds tes muses étouffées.
Puisse naitre bientôt le jour où tes enfants,
De ton vainqueur féroce, en tout lieu triomphant,
Te couvriront encor d'une immortelle gloire
Et te replaceront au temple de mémoire !!!

* * *

Digitized by Google

Notre voyageur raconte à son ami l'emploi de son dimanche, à Lausanne.

Au sortir du temple, j'allai sur Montbenon, promenade charmante au sud de Lausanne. On y exerçait la lourde milice, spectacle assez ennuyant et où l'imagination n'a pas beau jeu. Il faisait un vent perçant et même

Une neige glacée,
Par la bise poussée,
Descendant, remontant,
Sautillant, se croisant,
Me caressait la face ;
Politesse, ma foi,
Que je reçus, je crois,
De fort mauvaise grâce.

C'est un mauvais symptôme pour le passage des Alpes. En effet, l'hiver, cette année, continue à occuper tranquillement la place du printemps, ou, pour parler en poète, l'hiver, cette année, a escamoté le printemps dans son froid manteau blanc. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour toi c'est que tu seras privé d'une belle description que j'avais résolu de te tracer des environs de Lausanne et des superbes et célèbres points de vue qu'offre cette partie du canton de Vaud. Le moyen, en effet, de dépeindre dignement ce que je n'ai vu qu'au travers d'une brume épaisse et qui distillait de la neige ? Mais, pour te consoler, ouvre ton Ebel et les poésies de Bridel [1], ils te diront comment, depuis le *Signal,* éminence qui domine Lausanne, ou depuis Montbenon, se présentent les masses imposantes et majestueuses des rochers de Meillerie ; comment l'œil contemple ravi la nappe argentée du beau Léman ; comment « dans ces beaux lieux tout ravit, tout enchante. »

J'allai dîner chez M. M., gendre de M. le ministre. « Je n'ai à vous offrir qu'un bien maigre dîner, » a dit Mme M., et figure-toi ce que c'est qu'un maigre dîner qui s'allonge pendant trois heures et où passe en revue, en irritant l'appétit, une procession non interrompue de mets variés arrosés des meilleurs vins de Lavaux et de la Côte...

Vins si vantés des gourmets connaisseurs ;
Vins savoureux qui raniment les cœurs,
Et font jaillir du cerveau des convives
Les traits brillants et les ripostes vives.

[1] Ebel a écrit un guide du voyageur en Suisse, maintenant oublié. — Le doyen Bridel (1757-1845) avait publié en 1782 un recueil intitulé : *Poésies helvétiennes*, auquel le jeune Neuchâtelois fait sans doute allusion.

Digitized by Google

Le lundi 21 avril, les voyageurs quittaient Lausanne par un fort beau temps. Leur intention première avait été de passer le Simplon pour éviter un trop long détour. Mais on leur avait fait peur des neiges et des avalanches, et par prudence ils se décidèrent à prendre la route du Mont-Cenis.

A quelque distance de Lausanne, nous nous aperçûmes que, dans l'agitation des adieux, nous avions oublié nos passeports, et comme ils ne sont pas moins nécessaires au voyageur qu'une bourse bien garnie, force nous fut de les envoyer chercher. Ce désappointement ne nous empêcha pas de jouir avec délices de la vue qui se présentait à nos yeux. C'est, en effet, de Lausanne à Genève que le canton de Vaud mérite l'épithète de *si beau* que lui donne une chanson nationale[1]. Et je ne m'étonne pas que les Anglais, grands admirateurs et quelquefois enthousiastes exagérés de la nature, viennent en foule et de préférence passer quelque portion de leur vie dans ces lieux dignes d'être décrits par un Virgile ou un Delille. D'un côté, la chaîne des Alpes d'une blancheur éblouissante, au-dessus de laquelle le Mont Blanc s'élève avec orgueil ; de l'autre, le Jura et sa ceinture de noirs sapins qui contraste si agréablement avec les Alpes. Entre ces deux chaînes de montagnes qui servent comme de bordure au tableau, s'étendent les belles eaux du Léman, que l'on côtoie jusqu'à Genève, et un plateau brillant de végétation et de fertilité, légèrement incliné, couvert, près de Lausanne, de campagnes, et plus loin de nombreux villages qui disparaissent à demi dans des touffes d'arbres fruitiers. Le vignoble renommé de La Côte ne dépare pas cette belle perspective, non plus que les jolies villes de Morges, de Rolle et de Nyon, toutes placées sur les bords du lac.

En contemplant ce que je viens de griffonner, nous avancions et nous débridâmes à *Morges,* ville plus belle que Lausanne et qui, dans le temps, a intrigué, comme seconde ville du canton, à se placer la première et à devenir la capitale. « Où l'orgueil va-t-il se nicher ? »[2] Enfin, nous avons gagné du pays, et après avoir admiré

[1] Allusion à la chanson bien connue du doyen Curtat.

[2] C'est bien de Morges qu'est parti le premier signal du soulèvement contre le régime bernois, dans le *Mémoire à consulter* de 1791, dû à la plume de J.-J. Cart, mais nous n'avons trouvé nul indice du projet attribué à la ville de Morges de se substituer à Lausanne comme chef-lieu du canton.

Digitized by Google

Rolle aux jolies maisons basses et à l'unique rue, nous sommes entrés à *Nyon* où, dans l'auberge,

Par un valet maussade
Un goûter fut servi ;
C'était une salade,
Qu'escortait un rôti.

Nyon, dont Jules-César fait mention dans ses Commentaires sous le nom de Noviodunum, est une ville agréable et agréablement située. Il y a la ville basse le long du lac et la ville haute qui la domine. On voit dans celle-ci un grand château, une promenade d'où la vue plonge au loin et quelques bâtiments d'une très belle apparence. Nyon, comme les autres villes un peu considérables du canton de Vaud, a un collège où dégrossissent la jeunesse

De vieux pédants
Au long corps sec,
Et jusqu'aux dents
Farcis de grec.

La nuit qui nous surprit à une lieue de Nyon nous contraria un peu, car nous avions une extrême envie de voir les campagnes du canton de Genève situées à droite et à gauche de notre route. Cependant, à la faveur de la lune qui sortait de temps en temps des nuages, nous pûmes distinguer sur la hauteur le château de *Coppet*, près de la petite ville de ce nom, qui rappelle une femme au delà de laquelle il n'y en a point [1].

Des chants bigarrés en français, en allemand, trompèrent ensuite l'ennui de notre course nocturne et nous atteignimes sans encombre la barrière de Genève, où

Relevant sa moustache et d'un ton d'importance,
Un soldat fanfaron exigea la pitance [2].
Pour prix de ses grands airs, sur ce museau grognant,
Quel plaisir d'imprimer un soufflet bien sonnant.

Nous sommes descendus à l'hôtel de la Balance, sur la place Bel-Air, d'où je t'écris cette épître, suivie peut-être bientôt d'une seconde. En attendant, excuse-moi de t'envoyer une missive aussi

* * *

[1] Nous n'avons pas besoin de nommer Mme de Stael, morte en 1817 et enterrée à Coppet.

[2] Mot sans doute employé pour désigner le droit d'entrée qui se percevait aux portes de Genève après dix heures du soir. Avec la suppression des barrières en 1850, ce droit a été aboli.

Digitized by Google

volumineuse, mais à de grandes aventures il faut bien du papier, comme à un gros corps il faut beaucoup d'étoffe :

« Mitto tibi navem prorâ puppi que carentem. »

J'arrête ici les emprunts que je fais au Journal du jeune Neuchâtelois. Ses lettres subséquentes sont l'écho de ses impressions sur Genève et les Genevois, la Savoie et les Savoyards, etc., etc. Elles ne nous intéressent plus aussi directement que les premières. A l'époque où celles-ci étaient écrites, le canton de Vaud était encore, pour une foule de Neuchâtelois — même instruits — un pays passablement neuf, une terre à peu près inconnue. Ils connaissaient beaucoup mieux Genève. Pour le voyageur au Journal duquel nous avons emprunté quelques pages, tout était nouveau parmi nous, et s'il n'avait pas de grandes aventures à raconter à son ami, tout au moins pouvait-il lui parler des découvertes qu'il faisait. S'il n'avait pas de préjugés favorables à l'égard du canton de Vaud, il n'avait pas non plus de préventions contre lui. Nous pouvons donc conclure de ses descriptions que, à l'époque du voyage, notre pays inspirait les mêmes sentiments aux étrangers qui le traversaient et produisait sur eux les mêmes impressions ou peu s'en faut. Il est certain que les choses ont considérablement changé depuis et que le tableau n'est plus le même. Mais il y a toujours intérêt et profit à jeter un coup d'œil, même très rapide, sur le temps et les mœurs de jadis.

J. CART.

LE PATIFOU

« Le Pattifol ou Battifol signifie un bouffon qui amuse le peuple. Sa racine est Pat ou Bat qui signifie fou ou imitant le fou. De là le verbe battifoller et le substantif bateleur. »

Digitized by Google

Je trouve cette explication du terme de Patifou dans une note manuscrite conservée à la Bibliothèque publique d'Yverdon et intitulée « Réponse aux notes officielles de M. Correvon, docteur en droit, membre du Grand Conseil », etc. L'auteur de cette note ne l'a malheureusement pas signée, mais je le crois un Yverdonnois originaire de Moudon.

La plupart de nos villes suisses avaient autrefois un Patifou officiel ou bouffon. Si les rois et les princes ont abandonné dès le commencement des temps modernes l'habitude d'avoir un fou à leur cour, les villes semblent avoir conservé cette coutume beaucoup plus tard. Plusieurs localités en avaient même deux. C'est ainsi qu'on lit la mention suivante dans les registres des Conseils d'Yverdon à la date 1631 : « La pension de l'ung des pattifoux sera retranchée et l'autre restera entr'eux et s'ils ne s'en veulent contenter, on fera publier à qui moins exercera la dite charge. »

Je ne sais exactement quelle fut la conséquence de cette décision. Ce qui est sûr, c'est que l'autorité communale continua à rétribuer un Patifou et à le vêtir aux couleurs de la ville. On lit en effet, à la date 1638, dans les registres de cette localité, la note suivante : « On fera faire au Pattifol Jean Jordan une casacque aux couleurs de la ville. »

A Lucerne, on désignait le Patifou sous le nom de *frère Fatschin*. « Les jours de Carnaval et d'autres divertissements publics, dit le *Conservateur suisse*, il devait égayer le peuple par ses bons mots, ses saillies, ses quolibets et quelquefois ses balourdises. Celui qui remplissait cette charge était un homme habillé, nourri, payé et par conséquent reconnu par l'Etat; ses joyeuses fonctions lui procuraient une certaine importance et le faisaient jouir d'une grande liberté de parole et même d'action : il était l'intime ami de la jeunesse, le camarade fidèle de tous les

Digitized by Google

gens de plaisir, le compagnon de bouteille de quiconque voulait en vider une avec lui ; il ne se donnait aucun banquet public, aucun repas de noces où ce jovial convive ne parût, et dont il ne fît tout l'agrément par sa gaîté et ses plaisanteries. »

Voici maintenant une ou deux anecdotes relatives aux Patifous du Pays de Vaud, extraites de la note manuscrite dont j'ai parlé au commencement de cet article :

« Dans plusieurs villages de la Côte, l'homme qui, le premier dimanche de May, divertit le peuple par des gambades et des polissonneries s'appelle le Pattifou. Il est payé non par le magistrat, mais par le public ou les curieux ; il est ordinairement travesti ou bizarrement accoutré. J'ai vu dans mon enfance, à Moudon, un homme nommé le *fou de Bulle*, qui de plus était fifre, amuser le public le premier dimanche de may. Il avait un habit mi-partie, aux couleurs de la ville, qu'on lui donnait tous les deux ans. Les jeunes gens de la ville le grisèrent un soir et, ayant dépendu l'enseigne du *Grand Cerf*, l'y suspendirent en sa place. Il y resta jusqu'au matin, où sa femme vint le dépendre, ce qui fit une bonne scène. »

Eug. MOTTAZ.

LES REVENUS D'UN BAILLI AU XVIIIe SIÈCLE

Nous avons reçu de M. B. Golliez, pasteur émérite, à Lutry, la pièce ci-après, qu'il a tirée de ses papiers de famille. Elle provient de son aïeul paternel, décédé en 1792, et qui fut, à Payerne, receveur de LL. EE. de Berne. Elle fait connaître *l'état détaillé des revenus du seigneur gouverneur de Payerne* (il ne portait pas le titre de bailli), ainsi que de son épouse, appelée madame la gouvernante.

Le total de ces revenus s'élève, comme on le verra, au delà de la somme de 40,000 francs de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

Etat des revenus particuliers du Très Noble et Magnifique Seigneur Gouverneur de Payerne, tiré sur un produit effectif de 4 années, et les denrées misées à prix courant et moyen.

		Vin	Froment		Messel		Avoine		Pois		Argent		
		Pots de Berne	Sacs	Bichets	Sacs	Bichets	Sacs	Bichets	Sacs	Bichets	LL	Bz	Cr.
1	Pension fixe, y compris pour les vendanges et poissonniers, et les pois et noix de la recouvre de Grandcour, 13 chars	5800	37	3	32	—	63	5	—	3	250	—	—
2	Vin de remplissage, décale des vieilles et nouvelles graines, bénéfice sur les prêts d'avoine, gratification, la 7e sur la vente des grains	2623	48	—	40	—	74	4	-	—	3473	9	—
3	Le quart des lauds ruraux, et les sceaux L. 2371 ; le 6e des fiefs nobles L. 5, 3 Bz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2376	3	—
4	Le quart de la dîme des tabacs, 177 L. 9 d., le quart des bamps L. 0,6 Bz.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	187	3	—
5	Des 600 L. pour le voyage du Seigneur Gouverneur aux vendanges, outre les graines, on épargne encore environ	—	—	—	—	—	—	-	—	—	250	—	—
6	326 chapons 1/6 et 1/48, à 5 batz 2 cr. ; 448 L. — 6 d., les 4 cochons des abergeataires de Corges, 262 L. 6 batz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	711	- -	—
7	3 muids d'épeautre de la dîme de Neyruz, que l'on vend ordinairement 7 à 9 batz le bichet	—	—	—	—	—	—	—	—	—	150	—	—
8	Le glandage au bois de Boulex, fort casuel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—
9	Le domaine de Boulex, outre les labourages des terres du domaine de Payerne, et le bucheronnage de l'affouage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2000	—	—
10	Les 14 poses de terre du domaine de Payerne	—	27	—	—	—	20	—	5	6	- -		—
		8423	112	—	72	—	158	—	6	—	—	—	—
	Le vin rendu à Payerne, et vendu à la pinte, à 3 batz le pot										6317	3	—
	Le froment, à L. 16,—4 le sac										4549	6	-
	Le messel, à L. 11,—14 »										2106	—	-
	L'avoine, à L. 5, 8—										2193	—	—
	Les pois, pesettes et noix, à L. 11,—14										176	3	—
	Les deux traites, chacune pendant 11 jours, avec la pinte, après le vin ci-dessus vendu										1000	-	—
											25770	3	—
	Déduit les présents du Nouvel-An, environ										1000	- -	-
											24770	3	

Digitized by Google

Revenus de la Dame Gouvernante.

	L.	Bz	Cr.
Les vins des grands dixmes	575	—	—
Les dixmes de chanvre	1010	—	—
Les dîmes d'orges, 13 sacs, 5 bichets, à L. 8,2 b.	274	6	—
Les vins rouges, une année aidant à l'autre, 2650 pots à 7 crutz	1159	4	6
TOTAL . . .	3018	10	6
Revenus du Gouverneur	24770	3	—
Dits de la Gouvernante	3018	10	6
ENSEMBLE . . .	27789	1	6

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Sous le nom de **Société auxiliaire du Musée de Genève,** une nouvelle association a été fondée chez nos voisins. Voici quel en est le but d'après le prospectus que nous avons reçu :

1. Provoquer la réunion dans un musée, des collections artistiques, historiques et archéologiques maintenant dispersées. On peut indiquer comme devant constituer le fonds du futur musée, le musée archéologique, la salle des armures, le musée Fol, le cabinet de numismatique, le musée épigraphique et celui des Arts décoratifs.

2. Le musée une fois construit, la Société aura à se préoccuper de contribuer à l'extension des collections, spécialement en ce qui concerne l'archéologie, l'art ancien et l'art décoratif. Elle devra signaler les lacunes et cherchera à les combler par des achats et des dons ou par des prêts de collections particulières.

Cette nouvelle société a à sa tête MM. Camille Favre, Théophile Dufour, J. Mayor, etc.

— Notre excellent collaborateur, M. *Emile Couvreu*, qui fait depuis un certain temps des recherches historiques dans les Archives nationales de France, a trouvé dans ce dépôt important quelques renseignements nouveaux sur **la conduite du Directoire à l'égard des cantons aristocratiques de l'ancienne Suisse,** en 1797 et 1798. Il en a fait part aux lecteurs de la *Gazette de Lausanne* dans deux articles aussi substantiels qu'intéressants, dont nous aurons l'occasion de reparler lorsque le moment en sera venu. Il nous suffira de dire aujourd'hui que M. Couvreu a réussi à mettre tout à fait en lumière le rôle joué dans les intrigues politiques

Digitized by Google

qui amenèrent l'émancipation du Pays de Vaud, par Frédéric-César de la Harpe d'un côté et par son ami Merlin de Douai, membre du Directoire français. Ce rôle fut essentiel et il n'est pas étonnant que plus tard, lorsque La Harpe fut devenu membre du gouvernement de la République helvétique, il ait toujours attaché une grande importance, au dire de Pierre Ochs, à ses relations amicales avec cet homme politique français. Cela peut nous expliquer aussi, dans une certaine mesure, pourquoi la chute de La Harpe suivit de si près celle de Merlin de Douai. C'est, en effet, le 18 juin 1799, par le coup d'Etat de prairial, que le second fut précipité du pouvoir. Sept mois plus tard, le 7 janvier 1800, La Harpe subissait le même sort en Suisse.

Au nombre des pièces intéressantes retrouvées dans les Archives de France par M. Emile Couvreu figurent les Instructions envoyées le 28 nivôse, an VI (17 janvier 1798), par le Directoire français au général Philippe-Romain Ménard, qui commandait, près des frontières du Pays de Vaud, une division de l'armée d'Italie. Un alinéa surtout de ces Instructions nous explique assez complètement la conduite des généraux français à l'égard du gouvernement bernois. Le voici :

« Si les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg veulent empêcher par force armée les réclamations des habitants du Pays de Vaud et leur recours à la République française comme garante des anciens traités, le général commandant des troupes françaises fera sommer les troupes de Berne et de Fribourg de se retirer sur-le-champ du Pays de Vaud et de laisser aux habitants de ce pays le libre exercice de leurs droits, réclamation et recours, sinon qu'il se verra obligé de repousser la force par la force, de faire cesser la résistance et d'en poursuivre les auteurs par tous les territoires par lesquels ils auront passé. »

— Une **Exposition d'objets anciens,** qui promet d'être très intéressante, aura lieu à Vevey, du 1er au 30 septembre, dans le nouveau bâtiment du Musée Jenisch. Les organisateurs se sont adressés non seulement aux familles du pays, mais encore aux étrangers très nombreux dans la contrée qui pouvaient posséder quelques objets d'art dignes de figurer dans une exposition de cet ordre. Le public a montré un empressement inespéré à se dessaisir momentanément de trésors qui ne sont jamais sortis du domaine privé; parmi ces objets figurent des meubles, des faïences, une série de bijoux et de miniatures du plus haut intérêt, des pièces historiques telles que drapeaux, orfèvrerie de corporation, etc.

Digitized by Google

5me année. N° 10. Octobre 1897.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

LES SALINES VAUDOISES

Au début d'une conférence qu'il donnait dans la salle du Conseil communal de Lausanne, l'homme d'Etat vaudois Louis Ruchonnet faisait malicieusement remarquer que la question des eaux était la plus brûlante de celles qui agitaient alors Lausanne. En commençant cette esquisse historique sur les salines vaudoises, nous serions tentés de dire que de toutes les entreprises industrielles du canton, celle des salines d'Aigle et de Bex est la plus intimément liée au développement historique, scientifique et économique du pays. Inaugurée à l'origine de la domination bernoise, elle a poursuivi son existence à travers les siècles, s'identifiant avec l'organisation politique, subissant les fluctuations économiques et cherchant à suivre la marche du progrès industriel. La place qu'elle occupe dans le développement scientifique est considérable, servie comme elle le fut par la pleïade d'hommes distingués qui présidèrent à ses destinées. Ce sont les deux de Rovéréaz, le père et le fils, ingénieurs remarquables pour leur époque. Le plan d'exploitation des salines, dressé par le père, un instant abandonné lorsque l'auréole de M. de Beust éblouissait le gouvernement bernois, puis repris après l'échec des travaux du baron saxon, fut très élogieusement apprécié par les successeurs de son auteur. C'est le grand Haller, penseur profond, savant

Digitized by Google

éminent, qui, de sa résidence de Roche, explorait la contrée en admirateur de la nature et en homme de science, et faisait connaître au loin les Alpes vaudoises, leur formation géologique et leur flore. C'est Wild, qui observait les variations atmosphériques de la contrée et qui, dans son ouvrage sur les salines, dédié à LL. EE. de Berne, ne craignit pas de s'attaquer au système d'exploitation approuvé par elles. En ce qui touche au personnel, dont le salaire était notoirement insuffisant et qu'on assurait ne pouvoir élever, vu le mauvais rendement des salines, il émet l'idée, fort hardie pour l'époque, qu'une augmentation convenable des traitements exercerait un meilleur effet sur le prix de revient du sel que le serment d'office alors imposé aux ouvriers, serment dont il demandait l'abolition. C'est Struve, ancien professeur de chimie à l'Académie de Lausanne, qui parcourt le Pays de Vaud et en publie une description. C'est de Charpentier, l'auteur ingénieux de l'*Essai sur les glaciers*, le botaniste qui a fait école (famille Thomas). Tous ces hommes ont contribué par leurs travaux à faire connaître, et par là mieux aimer cette patrie sortie si belle des mains du Créateur ; ils méritent toute la reconnaissance du peuple vaudois.

Mais abordons notre sujet. L'importance économique et fiscale du sel de cuisine est reconnue depuis une haute antiquité. Dès les temps les plus éloignés, il est entré dans l'alimentation de l'homme et des animaux. Déjà les Juifs, les Grecs et les Romains avaient reconnu dans le sel la matière d'un impôt fort commode et d'une perception générale. Et pourtant, ce n'est qu'à partir de la période bernoise que les sources salées du Pays de Vaud commencent à être exploitées industriellement, bien qu'il soit probable qu'on les ait connues antérieurement, car les dépôts qu'elles abandonnaient ont dû attirer le bétail pâturant dans leurs environs.

Digitized by Google

La recherche des origines des salines vaudoises nous ayant paru présenter quelque intérêt, nous avons mis à contribution les sources de renseignements suivantes : Description des salines d'Aigle par Albert de Haller (Kurzer Auszug einer Beschreibung der Salzwerke im Amte Aelen, Bern, 1765) ; Essai sur la montagne salifère du gouvernement d'Aigle, par François-Sam. Wild, Genève, 1788 ; Nouvelle théorie des sources salées et du roc salé, appliquée aux salines du canton de Berne, et suivie d'une excursion dans les salines d'Aigle, par Struve, Lausanne, 1788 ; Description du Pays de Vaud, par Struve, Lausanne, sans date ; Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud, par Louis Levade, Lausanne, 1824 ; Histoire de l'Etat libre de Berne, par A. von Tillier (Geschichte des Freistates Bern von s. Ursprunge bis zu s. Untergange im Jahre 1798, Bern, 1838-40) ; Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, par D. Martignier et Aymon de Crousaz, Lausanne, 1867 ; Bex et ses environs, par E. Rambert, Lausanne, 1871 ; Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, année 1876-1877, communications de MM. Rosset et Ch. Grenier ; Dictionnaire d'économie politique de la Suisse, par A. Furrer (Volkswirthschafts-Lexikon der Schweiz, Bern, 1885-1892) ; enfin le Recueil des décisions du gouvernement bernois (Teutsch-Spruch Buch der Statt Bern), déposé aux archives cantonales bernoises.

Nous allons maintenant essayer de rapporter brièvement, dans leur ordre chronologique, les faits les plus importants de l'histoire des salines vaudoises, nous aidant pour cela des divers auteurs cités plus haut.

Il est bon, tout d'abord, de rappeler, d'après *Levade*, que, lors de la première conquête du Pays de Vaud par les Bernois en 1475, à l'occasion des guerres avec Charles-

Digitized by Google

le-Téméraire, duc de Bourgogne, Aigle et Bex furent, sur leur demande, cédés à l'Etat de Berne par le duc de Savoie, tandis que le reste du Pays de Vaud était restitué à ce dernier, lors de la paix qui suivit la bataille de Morat (1476). La conquête définitive du Pays de Vaud n'eut lieu que plus tard, en 1536. Il paraît être résulté de ces circonstances une différence de traitement entre les territoires conquis. Aigle et Bex, en effet, constituèrent le gouvernement d'Aigle (Herrschaft Aehlen), constitué par les quatre mandements d'Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts, et le reste du Pays de Vaud fut divisé en bailliages (Vogteien). A la tête du gouvernement d'Aigle se trouvait un gouverneur (Gubernator), tandis que les bailliages étaient administrés par des baillis (Vögte).

C'est en 1448 qu'apparaît pour la première fois le sel comme source de recettes de l'Etat de Berne.

Tillier nous apprend que le gouvernement de Berne attachait une grande importance à la possession d'une saline, pour les motifs indiqués en tête de cette étude. Il établit la régale du commerce du sel en 1486. Déjà trois ans après, il en affermait l'administration, n'ayant pas trouvé dans l'exploitation directe le bénéfice auquel il s'attendait. A cette époque, la majeure partie du sel consommé sur le territoire de la république provenait de St-Hypolite en Bourgogne. Vraisemblablement les rapports d'affaires entre Berne et St-Hypolite ne furent pas sans influence sur la décision de la seigneurie de St-Hypolite qui, en 1488, se plaça pour dix ans sous le protectorat bernois.

Les relations allaient devenir plus intimes encore. En effet, en mars 1499, un corps-franc bernois se mit en campagne pour conquérir St-Hypolite. Dès qu'il eut connaissance de la chose, le gouvernement bernois délégua un commissaire qui arriva assez tôt pour constater le fait

Digitized by Google

accompli. Cependant, sur les réclamations qui lui furent adressées, Berne restitua, le 20 avril, le territoire conquis mais garda la source salée jusqu'au 10 novembre 1505, date où, en vertu d'un traité, elle fut rendue à la Bourgogne. Ce qui montre bien toute la valeur attachée par le gouvernement de Berne à la certitude d'être largement approvisionné de sel, ce sont les offres faites à cette ville par le duc de Lorraine, qui voulait s'engager à lui fournir le sel nécessaire à ses besoins sous des conditions très avantageuses, moyennant l'engagement de conclure un traité politique. Berne refusa, alléguant l'existence d'un traité antérieurement signé avec Louis XI.

Telle était la situation au moment où l'existence des sources salées vaudoises commença à être signalée. La source salée des *Fondements*, au bord de la Gryonne, au-dessus du village d'Arveyes, était la plus importante des trois qui étaient connues au temps d'*Albert de Haller*. D'après cet auteur, la découverte de cette source devait remonter au XVe siècle. Il cite à l'appui de cette opinion le fait que les archives du château d'Aigle renferment des documents qui laissent supposer qu'on exploitait alors des eaux salées à Arveyes. Un pasteur de Gryon qui visitait les salines se noya dans la Gryonne. *Haller* ajoute qu'on sait peu de chose sur ces temps reculés. Au siècle suivant, la source fut possédée par la famille patricienne Thormann, d'où elle passa, en 1684, aux mains de la république.

On admet généralement que la source de *Panex* est celle des sources salées dont l'exploitation est la plus ancienne. Elle l'a été pendant plus de 150 ans par des entrepreneurs étrangers, et spécialement par les membres de la famille Zobel, d'Augsbourg, qui la tenait à ferme de la république. A la fin du XVIIe siècle, celle-ci en reprit l'exploitation, qui fut confiée à un facteur résidant primitivement à Panex et plus tard à Aigle, sous l'autorité du directeur, qui habitait le château de Roche.

Digitized by Google

Les auteurs qui nous renseignent sur les premières dates historiques des salines vaudoises paraissent s'être inspirés des données rapportées par de Haller et résumées ci-dessus. Quelques variantes ou divergences doivent cependant être notées.

Struve reproduit les indications de Haller, sans ajouter aucun détail nouveau.

Nous apprenons par *Levade* que la source de *Panex* a été découverte en 1554, et que cette source et celle de Bévieux ont été acquises, en 1685, par le gouvernement de Berne pour le prix de 104,000 L. Cette information est également donnée par *Martignier et de Crousaz.*

Les premiers essais d'exploitation par des travaux de mine, nous dit *Rambert*, ont été tentés près du village de Panex, au-dessus d'Ollon, vers 1560. Le même auteur nous apprend que le premier pasteur protestant qu'ait eu Gryon, Antoine Galetier, se noya dans la Gryonne en allant visiter la source salée que les habitants d'Arveyes exploitaient pour leur usage au lieu dit *le Fondement.*

La première source salée fut découverte en 1554, au bord de la Gryonne, lisons-nous dans le travail de M. *Ch. Grenier* sur les salines. Les archives de Gryon, dit-il, parlent d'un pasteur de cette paroisse, nommé Gaultier, qui se noya à cette époque dans la Gryonne, en se rendant au village d'Arveyes, où s'évaporait, dans de simples chaudières en cuivre, l'eau salée provenant de cette source. Après avoir eu plusieurs propriétaires, elle fut achetée par l'Etat de Berne en 1680.

C'est en 1544 (*sic*) à Bex, dit *Furrer*, que la première découverte de sel suisse eut lieu. Il ajoute qu'il n'a pu, même sur place, obtenir de renseignements à l'égard des personnes qui, à l'origine, exploitèrent cette découverte. Une famille d'Augsbourg, du nom de Zobel, exploita

Digitized by Google

l'Etat de Berne s'en rendit acquéreur.

Voici maintenant les informations puisées dans les archives bernoises.

Le répertoire du Manuel du conseil (Register des Rathsmanuals) porte que, le 6 juillet 1534, il a été accordé au Banneret de Graffenried le droit d'exploiter une saline près d'Aigle (Salzwerk hinter Aehlen), sans autre charge que la dîme. Cette mention paraît toutefois très sujette à caution, car le Manuel lui-même (n° 247, pag. 112) parle d'une *mine* (Bergwerk) et non d'une *saline*. Il faudrait ainsi ne voir dans cette indication qu'une erreur de la part de l'auteur du répertoire. Cela s'expliquerait d'ailleurs par le fait que ce dernier est beaucoup plus récent que le Manuel, si bien qu'au moment de l'établissement du répertoire, on pouvait avoir oublié l'existence de travaux miniers à Aigle pour ne se souvenir que des salines dont l'exploitation était alors généralement connue. Au reste, les concessions de mines n'étaient pas rares au commencement du XVIe siècle, le Manuel (n° 265, pag. 148) en mentionne entre autres une accordée le 14 novembre 1538 à Jacob Hügli, pour exploiter pendant trois ans une mine sur le territoire d'Aigle.

Un autre fait nous confirme dans l'opinion que la concession de 1534 se rapportait bien à une mine et non à une saline. Le voici. Sur la demande présentée par Hans-Rodolphe de Graffenried, Banneret et membre du conseil, au nom de son père, Nicolas de Graffenried, ancien Banneret, ce dernier obtint du gouvernement, par décision du 30 janvier 1554, pour dix ans, le droit de faire des recherches dans la paroisse d'Ollon, en vue d'y découvrir des sources salées et de les exploiter. A cet effet, il lui fut accordé d'établir là où il lui plairait, les constructions et installations nécessaires, ainsi que de se

Digitized by Google

procurer les bois d'œuvre et de chauffage dont il aurait besoin, le tout sans charges fiscales, mais sous la condition expresse que, à l'expiration des dix ans, toutes les dites constructions et installations pussent, moyennant équitable compensation, être reprises par l'Etat, à moins que celui-ci ne préférât renouveler la concession contre paiement des droits usuels.

Ces premiers travaux ne paraissent pas avoir été couronnés de succès, car quatre ans plus tard (septembre 1558), Jacob Krabater, de Bischofflac (?), bourgeois de Sæckingen, sollicitait un secours financier de l'Etat de Berne, qui le lui accorda, pour permettre la continuation de l'exploitation des sources salées concédées et poursuivre les recherches destinées à en découvrir de nouvelles.

Peu d'années plus tard, les sources salées sont affermées à Gaspard Seeler, de Wurzbourg, alors domicilié à Augsbourg, pour lui, ses parents et leurs héritiers. La concession date du 6 juin 1566 et devait durer trente ans. Deux ans plus tard déjà, le 12 avril 1568, Christophe Stammler, beau-fils de Gaspard Seeler, prie le gouvernement de lui accorder un adoucissement des conditions du bail. Une nouvelle « amodiation » ayant été concédée pour quinze ans, le 8 juin 1576, en faveur de Martin Zobel, bourgeois et négociant d'Augsbourg, de ses associés et de ses parents, nous voyons que la première concession en faveur de Seeler, probablement un parent de Zobel, n'est pas arrivée à son terme et que l'entreprise continuait à lutter contre des difficultés. Un privilège accordé aux fermiers des salines, en date du 25 août 1577, apporte quelque lumière à cet égard. En vertu du dit privilège, il est interdit à qui que ce soit de contrefaire, sur le territoire du gouvernement d'Aigle, les constructions ou installations anciennes ou récentes, inventées par

Digitized by Google

les fermiers des sources ; car, est-il dit, il ne serait pas équitable que ceux-ci fussent privés du bénéfice de leur travail, en présence des grandes dépenses et de la peine qu'il leur a coûté. Ce privilège pouvait être retiré dès que les intérêts de l'Etat l'exigeraient. Sur les instances des fermiers, toujours dans une situation précaire, un nouveau privilège fut accordé le 9 février 1579. Il menaçait de punition quiconque contreferait les constructions, installations et canalisations en bois utilisées par les requérants pour l'exploitation des sources salées concédées, ou quiconque entraverait cette exploitation. Des contestations paraissent avoir fréquemment surgi entre les fermiers des salines et les gens d'Aigle ; il en était alors de même un peu partout où existaient des exploitations industrielles, parce que les forêts étaient fortement mises à contribution et les chemins abîmés par de lourds charrois. Les fréquents remplacements des canalisations de bois destinées aux sources salées étaient une nouvelle cause de mécontentement pour la population du gouvernement d'Aigle. Les registres du conseil mentionnent en particulier un conflit soulevé par les gens d'Aigle à la suite de la prolongation de la canalisation jusqu'à Roche, où les installations pour le traitement des sources salées devaient être transférées. Une décision du conseil intervint le 11 février 1580, à ce sujet. Un renouvellement de la concession fut accordé le 8 novembre 1583, pour dix ans.

La famille de Graffenried, la première dont le nom soit lié aux salines d'Aigle, paraît avoir conservé des intérêts dans cette entreprise. Nous voyons, en effet, que l'ancien avoyer Abraham de Graffenried, assisté de Christophe Beler, agissant au nom de Martin Zobel et consorts, obtint, le 7 août 1591, pour le terme de vingt ans, l'affermage de la source salée d'Arveyes, aux mêmes conditions que celle de Roche.

Digitized by Google

Le prix du sel était, paraît-il, fixé par les conventions liant les fermiers à l'Etat de Berne. Selon décision du 7 juillet 1606, ce prix est augmenté de 2 gros par mesure de sel (Mass).

On aura remarqué que les concessions accordées n'arrivaient jamais à leur terme normal. Déjà le 16 février 1607, une prolongation de bail, pour trente nouvelles années, est accordée par le gouvernement bernois en faveur des fermiers Zobel et consorts. Bien avant l'expiration du délai prévu, c'est-à-dire le 19 juillet 1620, Adolphe et Martin Zobel, fils du précédent fermier, obtiennent encore une concession.

Le 19 février 1607, le gouvernement avait eu à s'occuper des salines. C'était cette fois pour approuver un jugement condamnant Israel Polandt, facteur de la saline supérieure (Panex, sans doute), qui s'était rendu coupable de tromperie envers les fermiers des salines.

De 1620 à 1678, nous ne rencontrons aucune mention des salines dans le registre du conseil.

Avec l'année 1678, le registre reprend son rôle de cicérone et nous renseigne abondamment sur les faits et gestes des personnes intéressées aux salines. C'est d'abord, le 9 janvier 1678, Adolphe Zobel, conseiller intime d'Augsbourg, qui obtient le renouvellement, pour une durée de trente années, du bail des salines d'Aigle. Ensuite de l'assentiment donné par le gouvernement bernois sous date du 12 décembre 1684, cette concession, qui s'étendait aux salines de Roche, Panex et Arveyes, est transmise à Jaques Franconis, membre du conseil de Genève. De son côté, ce dernier se proposait de céder ses droits à Gallatin, de Genève, avec lequel il s'était engagé par contrat, sous réserve de l'approbation du gouvernement. Dès que cette nouvelle fut connue, Antoine Lombach, gouverneur (Gubernator) des quatre

Digitized by Google

mandements d'Aigle, et Béat-Louis Thormann, bailli de Romainmôtier, s'adressèrent au gouvernement pour faire valoir leurs droits de préemption sur l'exploitation des salines, droits qu'ils avaient acquis de la famille Zobel. Les réclamants s'attendent à ce que personne ne leur disputera l'exercice de leurs droits, mais, éventuellement, formulent une demande d'indemnité datée du 31 décembre 1684.

Avant qu'une décision quelconque fût intervenue, le requérant Franconis fit savoir au gouvernement qu'il était prêt à lui céder ses droits de préférence à toute autre personne. En présence de cette offre, Leurs Excellences nommèrent une commission de membres du Grand et du Petit-Conseil, chargée d'examiner l'affaire sous tous les points de vue et avant tout de rechercher si l'Etat était compétent pour placer l'exploitation des salines sous sa haute autorité, et, dans le cas affirmatif, si cela était convenable, utile et prudent. Une prompte solution de cette question, qui présentait une grande importance économique, paraît avoir été désirée par le gouvernement, car déjà le 17 janvier 1685, il invitait les deux conseils à liquider sans tarder cette affaire, et, dans ce but, proposait d'envoyer des experts sur place pour dresser un inventaire du matériel de l'entreprise. La commission arriva à la conviction que l'exploitation des salines par l'Etat était un droit souverain indiscutable ; sur quoi le conseil vota l'acquisition de l'entreprise à l'unanimité. La commission eut ensuite à s'entendre avec Franconis au sujet de l'indemnité à lui allouer.

Nous venons de voir jusqu'à quel point les archives bernoises confirment ou contredisent les informations données par les auteurs précédemment cités. D'après plusieurs d'entre eux, le gouvernement bernois paya 104,000 L. en 1685, pour le prix d'achat des salines.

Digitized by Google

Ici se termine la première période des salines, celle de l'exploitation privée, période pendant laquelle l'entreprise fut généralement laborieuse et peu productive, semble-t-il. Dès le début du nouveau régime, celui de l'exploitation par l'Etat, des difficultés variées surgirent également ; nous allons en rencontrer quelques exemples sur notre chemin.

(*A suivre.*) Jules GFELLER.

JEAN-RODOLPHE PERRONET

INGÉNIEUR

Dimanche 4 juillet 1897, le ministre des travaux publics de la République française a présidé à l'inauguration de la statue élevée à Neuilly à la mémoire de Jean-Rodolphe Perronet, originaire du Pays de Vaud. Fils d'un bourgeois de Vevey, officier au service de France, il naquit à Suresnes, en 1708. Neveu de Jean-Pierre de Crousaz, il manifesta comme lui un talent précoce pour les mathématiques. Après avoir fait des études d'architecture à Paris, il entra dans le corps des ponts et chaussées, où il fut inspecteur, ingénieur en chef de la généralité d'Alençon. En 1747, le ministre Trudaine lui confia la direction de l'école des ponts et chaussées et lui conféra le titre de « premier ingénieur de France ».

Bientôt les grands travaux dont Perronet fut chargé vinrent mettre le sceau à sa réputation. Treize ponts exécutés d'après ses plans et huit dont il n'a fourni que les projets sont une preuve de l'étendue de ses connaissances et de la fécondité de son génie. Tous paraissent remarquables par des beautés qui leur sont propres ; quelques-uns passent pour des chefs-d'œuvre. Tels sont ceux de Neuilly, de Nemours, de Pont-Ste-Maxence et celui de Louis XVI à Paris. La cour de Russie lui

Digitized by Google

demanda, en 1778, un plan de pont sur la Neva, pour Saint-Pétersbourg ; le projet qu'il envoya est magnifique. Chéri de ses élèves et de ses collègues, il reçut, la même année, un gage de leur amitié auquel il fut extrêmement sensible ; le corps des ingénieurs fit exécuter son buste en marbre avec l'inscription : *Patri carissimo familia.* Son grand âge et le souvenir de ses services le préservèrent du premier éclat des tempêtes révolutionnaires ; il mourut à Paris, le 27 février 1794, universellement regretté. [1]

Au moment où l'on élève une statue à notre compatriote, il nous paraît intéressant de publier ici quelques lignes extraites du journal d'un contemporain, le conseiller François de Diesbach, de Fribourg. Ce dernier fit de nombreux voyages en France et en Allemagne, dans le cours desquels il avait soin de visiter les Suisses qui se distinguaient, les uns dans le métier des armes, les autres dans le domaine des arts et des sciences. Voici ce qu'il dit de notre savant ingénieur :

8 avril 1780, à Paris. — M. Perronet me reçut avec beaucoup de distinction. Il me détailla d'abord l'instruction que l'on donne aux élèves des ponts et chaussées. On y reçoit un chacun, pourvu qu'il soit de mœurs et de famille honnêtes ; on en exige l'étude du latin et les principes du dessin et des mathématiques. Ce sont les plus habiles élèves qui instruisent les autres, le tout gratuitement. On y distribue des prix sur des sujets donnés pour le concours. Quand les élèves ont suffisamment de connaissances, on les emploie aux travaux dans les provinces.

M. Perronet me dit qu'il était originaire de Château-d'Œx, dans le Pays-d'Enhaut du canton de Berne, que son nom est Besson dit Peyronnet (*sic*) ou Peyronnet dit

[1] D'après la Biographie universelle de Michaud T. XXXIII, p. 425.

Digitized by Google

Besson. Il m'a parlé de deux bons sujets, ses élèves, nommés Marmillod, aussi du Pays de Vaud, dont l'aîné a été ingénieur des ponts et chaussées du roi de Danemark et est à présent employé en Dauphiné, et le cadet est en Bourgogne, au canal qui doit faire communiquer la Méditerranée avec l'Océan, prenant depuis Lyon, par Dijon et Paris. Il m'en a fait voir le plan. Il me dit encore que ce Marmillod, le cadet, serait celui qui conviendrait à MM. de Berne qui lui ont demandé un ingénieur pour remplacer Mirany.

Je vis la galerie des plans et dessins, au milieu de laquelle ses élèves lui ont dressé son buste en marbre blanc avec inscription : *Patri carissimo familia* 1778. Cela s'est fait à son insu, le jour qu'ils l'ont traité chez lui avec son propre cuisinier, qu'ils lui ont demandé en prêt, comme pour eux-mêmes.

Il me fit voir les plans exécutés par ses élèves sur différents sujets donnés, et plusieurs machines, surtout les ponts, tant en peinture à gouache qu'en relief, entre autres celui de Neuilly, dont il me fit cadeau de la médaille de bronze. Il me fit aussi voir son projet de pont vis-à-vis du Palais-Bourbon, et tous ses principaux ouvrages peints en miniature sur une boîte, par un de ses élèves.

Il est grand'croix de Saint-Michel, avec le cordon noir.

1er décembre 1780. M. Perronet nous montra chez lui les cartes du royaume levées topographiquement, avec une précision admirable. Personne n'en a le double que le roi. Les endroits des environs des routes sont marqués exactement avec leurs distances indiquées en toises. Les forêts et les villes ont toutes leurs routes et rues bien distinctes, le tout en couleur. Il y a douze volumes, chacun d'eux contient environ quarante cartes.

Digitized by Google

5 janvier 1781. Nous vîmes chez M. Perronet les ouvrages des élèves qui avaient remporté des prix sur des sujets donnés à l'école ; ils sont reliés ensemble. Un des plus beaux projets est, sans contredit, celui d'un palais royal pour Saint-Germain, fait par M. Céart, en 1772 ; il est à présent ingénieur à Versoix.

Nous vîmes, à la galerie, le modèle du pont de Schaffhouse exécuté en bois.

18 avril 1789. Allé, avec M. Antoine, chez M. Perronet, rue de Clichy. Il nous dit que l'année prochaine le pont Louis XVI sera achevé pour les piétons et, dans deux ans, pour les voitures.[1] Il est fâché que MM. de la Ville aient voulu avoir des piliers massifs, à cause de la solidité, disaient-ils, mais, dans le fond, par ignorance, car ceux du pont Sainte-Maxence, dont je fis compliment à M. Perronet, sont aussi solides et cependant vides, ce qui fait un charmant coup d'œil quand on regarde le pont de bas en haut. Il a dit à M. Antoine qu'il a trouvé un bon fond de tuf pour la fondation du pont Louis XVI, ce qui contribue infiniment à sa solidité et à épargner les frais. L'année passée, on a pu commencer à travailler le 19 avril ; celle-ci, on ne commencera que le 1er mai.

M. Perronet nous dit qu'il laissait sa bibliothèque et tous ses plans à l'école des ingénieurs des ponts et chaussées, pour l'instruction des élèves.

Max de Diesbach.

[1] C'est le pont qui relie la place de la Concorde au Palais-Bourbon (actuellement Chambre des députés).

Digitized by Google

LA SEIGNEURIE DE LA MOTHE [1]

Le château féodal de la Mothe, dont les traces ont presque complètement disparu, était situé sur une petite colline à peu près circulaire (d'où lui vient son nom), que l'on trouve au pied des pentes abruptes du Jura, dans l'étroit vallon parcouru par l'Arnon.

Cette petite rivière, nommée autrefois *les Arnons* ou *l'Isernon*, descend des hauteurs de Ste-Croix, en formant les intéressantes gorges de Covatannaz, se joint à Vuitebœuf à la Baumine et longe ensuite le pied du Chasseron, pour aller enfin se jeter dans le lac de Neuchâtel [2], à la Poissine, entre Grandson et Onnens. De Vuitebœuf jusqu'à son embouchure, l'Arnon coule dans une petite vallée qui renferme un grand nombre de sites agréables et intéressants. C'est dans ce vallon que se trouve le petit village de la Mothe qui, par le décret du Grand Conseil du 21 novembre 1849, a été détaché de la commune générale de la Mothe, Orges, Longeville et Vugelles, pour former avec cette dernière localité, située à quelques minutes en aval, une commune distincte.

Le monticule sur lequel se trouvait autrefois le château de la Mothe est aujourd'hui à peu près au centre du village. Il est dominé par un petit plateau cultivé, entouré de trois côtés par un ravin et de l'autre par un immense fossé, occupé maintenant par des jardins bien abrités.

[1] Les renseignements historiques qui se trouvent dans les pages suivantes sont essentiellement tirés des deux manuscrits suivants : 1° Notice sur le château, terre et seigneurie de la Mothe, au district d'Yverdon, essai par M. Correvon de Martines. 2° Notice sur le château, terre et seigneurie de la Mothe, au bailliage d'Yverdon ; extraits du verbal de visite de la rénovation de cette seigneurie faite en 1773 par le commissaire Crud, etc. Je dois aussi quelques renseignements complémentaires à l'inépuisable obligeance de M. A. de Montet.

[2] Les manuscrits, les imprimés et les cartes le désignaient autrefois sous le nom de lac d'Yverdon ou Yverdun.

Digitized by Google

Du côté du levant coule l'Arnon, au delà duquel se trouve une colline couverte d'une forêt de sapins qui ferme l'horizon. Au nord, le regard s'étend sur la partie inférieure de la vallée toute verdoyante et au milieu de laquelle apparaît le village de Vugelles. Au couchant se trouve un défilé assez étroit, de l'autre côté duquel sont les pentes du Chasseron, très abruptes à cet endroit et coupées par-ci par-là de rochers. Ce défilé est traversé par la route qui, de Grandson, conduit par Fiez, Novalles et Vugelles à Vuitebœuf. Ce chemin a dû exister depuis fort longtemps ; on le considère comme étant l'ancienne voie romaine qui longeait tout le pied du Jura et qui, dans la partie septentrionale du district de Grandson, est encore connue sous le nom de *vi d'Etraz* [1]. Au midi, enfin, se trouve le fossé dont j'ai déjà fait mention.

Si l'emplacement de l'ancien château peut être découvert très facilement, il est presque impossible aujourd'hui de retrouver des vestiges bien apparents de la demeure féodale elle-même. Un modeste pan de mur apparaît seul au bord de la route, sur la pente septentrionale du mamelon. Le château fut détruit, de même que celui de Montagny, à l'époque de la bataille de Grandson. Il appartenait alors à Pierre de Vergy, baron d'Autrey et Champlitte en Bourgogne, qui avait évidemment pris parti pour Charles-le-Téméraire. En 1599, il existait

[1] Ce défilé est en outre traversé par un ruisseau dont l'importance varie beaucoup suivant les saisons et dont la source se trouve à quelques pas de la colline sur laquelle existait le château Après des pluies persistantes et surtout à l'époque de la fonte des neiges sur le Jura, l'eau jaillit au pied de la montagne par un grand nombre de fissures et forme dans la forêt, près des maisons, une multitude de cascatelles. Une autre source beaucoup plus considérable apparaît aussi un peu plus haut, au-dessus d'un rocher et forme pendant un certain nombre de jours une cascade de vingt-cinq à trente mètres de hauteur. Cette curiosité naturelle attire beaucoup de visiteurs, mais pour quelques-uns qui peuvent jouir du spectacle, combien qui arrivent lorsqu'il n'existe déjà plus !

Digitized by Google

encore une tour qui n'était plus habitable, ainsi qu'on peut le voir dans les registres du commissaire Chanéaz. Au commencement du XIXe siècle, on voyait encore des vestiges des quatre tours [1].

La seigneurie de la Mothe était considérable. En 1331, époque où elle appartenait à Noble et Puissant Hugonin de Vufflens, elle renfermait, d'après un plan de rénovation dont le nom de l'auteur a disparu, les possessions suivantes : Vugelles, où il y avait 27 reconnaissants, Longeville [2], avec 10 reconnaissants, Orges, avec 23, Mathod avec 36, Sergey avec 3, dont un taillable, Ballaigues 34, Lignerolles 4. La seigneurie de la Mothe avait en outre des droits sur une partie des villages de Baulmes, Fiez, Rances, Valleyres, La Russille, etc.

La seigneurie de la Mothe fit partie intégrante de celle de Champvent jusqu'au commencement du XIVe siècle. Elle en fut séparée pour la première fois en faveur du fils aîné de Pierre de Champvent, Hugues, chanoine de Lausanne et doyen de Vevey, qui mourut le 31 janvier 1324. Il légua cette terre au fils et à la fille de son frère Humbert, seigneur de Champvent, *Jean* et *Marguerite*. Cette dernière apporta sa part en dot à son mari, Richard de Duyn, seigneur de Vufflens. Son fils Hugonin de Duyn fit la rénovation de la seigneurie en 1331. Il eut pour successeur sa fille Marguerite de Vufflens. L'autre partie de la terre de la Mothe que Jean, seigneur de Champvent, avait reçue

[1] L'Arnon a favorisé dans cette retraite profonde diverses industries. « Il existe au village de la Mothe, dit le manuscrit de Martines qui date du commencement de ce siècle, une fabrique de papier, et dans celui de Vugelles des usines de fer et une très grande et très belle fabrique d'huile de vitriol et de vinaigre de bois fondée il y a peu d'années par les frères Masset.»

[2] « Le mas de Longeville, anciennement village et commune ayant four banal en 1440, appartient aujourd'hui (1773) à Vertueux et prudent Jean-Daniel Bourgeois, justicier d'Yverdon. » Second manuscrit cité. Longeville est maintenant un grand domaine entre Orges et Vugelles.

Digitized by Google

en héritage, fut donnée par lui à sa femme Catherine de Neuchâtel qui, n'ayant pas d'enfant, la légua à son père le comte Rodolphe. Marguerite de Vufflens, citée plus haut, femme intrigante et ambitieuse, était cependant l'héritière légale de son grand-oncle Jean de Vufflens. Lorsqu'elle eut perdu son premier mari, Aymon de La Sarraz, et qu'elle épousa le comte Louis de Neuchâtel, elle lui réclama la part de la seigneurie de la Mothe qu'il tenait de son père Rodolphe. Elle parvint à se la faire adjuger par ce faible vieillard avec cette humiliante déclaration qu'il l'avait possédée sans droit ni justice. Après avoir montré dans le comté de Neuchâtel beaucoup de tyrannie et de dureté, Marguerite de Vufflens épousa en troisièmes noces Jacques de Vergier ou de Vergy, qui appartenait à une des principales familles féodales de la Bourgogne [1].

La maison de Vergy posséda la terre de la Mothe pendant environ deux siècles. Pierre, successeur de Jacques de Vergy, fut un des principaux seigneurs du Pays de Vaud, puisqu'il possédait, outre la seigneurie de la Mothe, celle très considérable de Champvent. Ses descendants y acquirent encore par héritage le château et la terre de Montricher vers 1440. L'un d'entre eux, Guillaume de Vergy, épousa Noble et Puissante Marie (?) de Bourgogne, qui donna le jour à François de Vergy, chevalier de la Toison d'or. Ce dernier eut deux fils : Claude de Vergy, chevalier, comte de Champlitte, baron et seigneur d'Autrey, Flaigy, La Rochelle, et Clériadus

[1] L'infortunée Gabrielle de Vergy appartenait à cette maison. On sait que son amant, Raoul de Coucy, s'étant rendu en Terre-Sainte à cause de cette passion, fut blessé à mort. Il demanda que son cœur fût envoyé à Gabrielle, mais le mari de celle-ci lui fit manger le cœur de son amant, puis lui dévoila cette horreur. Gabrielle déclara alors qu'aucun autre aliment n'entrerait dans son corps, et elle se laissa mourir de faim.

Digitized by Google

de Vergy, baron de Vaudrey, etc. La portion de la seigneurie de la Mothe qui revenait à ce dernier fut vendue à Jérôme Masset, bourgeois et châtelain d'Yverdon, co-seigneur de St-Martin du Chêne et de Mézery, et cela par acte passé au château de Gray en Bourgogne, le 11 mai 1597 et signé de Ribeaupierre et Chanéaz, notaires. L'autre partie de la seigneurie fut achetée aux enchères publiques, en 1607, par Noble Imbert de Diesbach, de Berne, bailli de Vevey. Dès lors, la terre de la Mothe passa dans la possession de diverses familles et fut toujours divisée en deux parties. Celle qui avait été acquise par Imbert de Diesbach appartint successivement à des personnes de plusieurs maisons, et principalement à Noble et Généreux Jérôme Thormann, bourgeois de Berne, capitaine-lieutenant en Hollande, seigneur de Mathod. Celui-ci la céda enfin par échange du 28 septembre 1751 à Noble et Généreux Jean-François Muller, assesseur baillival de Lausanne et cela *en pur et franc à Lod.* Cette famille Muller, ou Molitor, fut représentée à la fin de la période bernoise par Georges-Albert, membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne et dont la *Revue historique* a rappelé longuement l'existence mouvementée [1]. La famille Masset conserva aussi sa part jusqu'à l'abolition définitive du régime féodal.

« Une particularité fort remarquable, dit le manuscrit dont j'ai extrait la plupart des renseignements qui précèdent, c'est que cette seigneurie, semblable à celle connue sous le nom de royaume d'Yvetot, en Normandie, était allodiale, ou fief du soleil, n'ayant jamais relevé ni de la maison de Savoie ni de Berne. Ce dernier gouvernement exigea cependant du seigneur, tous les six ans, le serment de fidélité, quoique sa terre ne relevât que du soleil, selon l'expression des feudistes. »

Eug. MOTTAZ.

[1] Voir livraisons de janvier à juillet 1897.

Digitized by Google

DOM JEAN-JOSEPH HERMANN DE LA PART-DIEU

Vous avez certainement lu l'histoire de ce moine dormeur de la Part-Dieu, petit chef-d'œuvre échappé à la plume de Louis Veuillot. Eh bien ! ce moine n'était pas seulement un dormeur comme vous et moi, c'était encore un savant, un mécanicien, un inventeur, qui a fait une foule de découvertes dont d'autres ont profité. On a conservé ses plans de machines nouvelles dont l'industrie se sert aujourd'hui, ainsi que sa curieuse horloge astronomique. C'est dire que le célèbre moine de la Part-Dieu a existé et que le charmant récit de Louis Veuillot n'est pas un produit de son imagination, une invention, une fiction, mais une réalité. Quelques vestiges des œuvres de notre mécanicien, dispersés dans la chartreuse de la Valsainte ou au musée de Fribourg, sont des témoins de son génie.

Jean-Joseph Hermann, tel est le nom de notre mécanicien, ne se bornait pas à dessiner le plan de ses admirables inventions, à en fabriquer les pièces, à les mettre en mouvement, à leur communiquer la vie, en un mot ; il était encore poëte, astronome, musicien, dessinateur, graveur, et que savons-nous encore.

Il n'a pas écrit moins de vingt mille vers qui peuvent être critiqués par un délicat ; mais dans le nombre, il s'en trouve d'une originalité, d'une verve qui n'est pas banale.

En somme, le mécanicien valait mieux que le poëte. Nous laissons le poëte pour nous occuper du mécanicien.

Notre moine était originaire de Dirlaret, commune allemande du canton de Fribourg, mais il naquit à Ruyères-St-Laurent, le 13 septembre 1753. Ruyères-St-Laurent est un hameau perdu au milieu des bois et des pâturages, sur une pente du mont Gibloux. Le jeune Hermann aidait son

Digitized by Google

père dans son métier de charpentier ; il abandonna cette rude occupation en 1777 pour entrer au collège de Fribourg.

Il était porteur d'une épaisse barbe lorsqu'il dut se familiariser avec les rudiments du latin.

Dans son autobiographie, qui absorbe la plus grande partie de ses vers, ou plutôt de sa prose rimée comme il écrit, les réminiscences de sa jeunesse lui reviennent :

Dès l'aurore à la nuit, il fallait sans relâche
Promener le rabot, hacher avec la hache,
Pâtissant au grand air, rôtissant au soleil,
N'osant pas se coucher lorsque j'avais sommeil,
Gelé par les grands froids, battu par la tempête,
Exposé quelquefois à se casser la tête.
Le plus fâcheux pour moi c'est que, suant beaucoup,
Je n'avais pas d'argent : mon père empochait tout.
L'on eût plutôt atteint une biche à la course
Que d'arracher un sol à sa tenace bourse.

Après avoir passé quatre à cinq ans au collège, et absous sa rhétorique, il se sentit entraîné pour la vocation religieuse. Il se rendit à la chartreuse de St-Hugon en Savoie. Il y passa une douzaine d'années. C'est ici qu'il fit une horloge en carton à sept cadrans, dont parle Veuillot. Mais la Révolution battait son plein, la chartreuse de St-Hugon fut supprimée et ses habitants dispersés.

Le moine Jean-Joseph Hermann dut s'enfuir, et il trouva un refuge dans la chartreuse de la Part-Dieu, qu'il dut encore abandonner en juillet 1800, devant les flammes qui consumèrent sa retraite. Celle-ci fut relevée et la chartreuse de la Part-Dieu reçut ses anciens hôtes, parmi lesquels Dom Hermann, en novembre 1805. Il fut nommé en 1817 procureur de la maison et termina sa carrière mortelle le 9 janvier 1821.

Dans le nombre des lecteurs de la *Revue historique*, il

Digitized by Google

en est certainement qui, dans leur excursion au Moléson, ont fait la connaissance de l'ancienne chartreuse de la Part-Dieu ; car, c'est par ici que l'escalade du massif fribourgeois est le moins pénible et offre un nombre infini de variantes sous les bois, au bord des torrents, à travers d'opulents pâturages.

La chartreuse de la Part-Dieu a été fondée en 1307 par une comtesse de Gruyère, Guillermette de Grandson, veuve de Pierre III, qui voulut faire à Dieu une part de ses biens. Pour asseoir sa fondation, la comtesse de Gruyère choisit une profonde solitude, sur l'une des pentes qui forment le groupe du Moléson. Le torrent de la Trême, grossi de mille petits torrents, gronde tout près, au fond de la gorge.

Ce lieu ne fut connu primitivement que par des chasseurs, et il a fallu longtemps à ses premiers habitants pour conquérir sur la nature sauvage la terre qui devait les nourrir. Le 10 mai 1847, le monastère de la Part-Dieu avait cessé d'exister et l'homme bien plus que le temps a détruit en partie ce qui subsistait.

Pour revenir à notre chartreux, nous savons qu'il était affligé d'un invincible penchant au sommeil, ce qui le contrariait étrangement ; il ne pouvait se réveiller à onze heures pour aller chanter matines. Mais son génie ne sommeillait pas ; ce sera une occasion de nous faire comprendre jusqu'où perçait le mécanicien. Il rumine dans sa pensée des plans somnicides et bientôt il exécute un étrange réveille-matin qui n'a été goûté que de lui seul. Il nous livre son secret :

Je dors comme un enfant et suis dur au réveil ;
J'ai la plus grande peine à rompre mon sommeil.
Pour réveiller mon monde à chaque heure requise,
A de nouveaux engins il faut que j'avise.
Je fais d'abord tomber un maillot sur mon lit,
Qui, mû par mon réveil, fait un terrible bruit.

Digitized by Google

Au bout d'un certain temps, ce grand coup de tonnerre
Ne me réveillant plus, ne fait plus mon affaire ;
Je fixe à mon maillot un rameau de coudrier,
Pour le faire servir en guise de levier ;
J'attache une ficelle à ce genre de manche,
Qui, le maillot tombant, me découvre la hanche.
Le froid, en saisissant mes membres découverts,
M'éveillait. Ruse bonne au milieu des hivers,
Mais au fort de l'été la fraîcheur on envie.
Je prends donc la ficelle, à la main je la lie ;
M'arrachant de mon lit par le poids du maillot,
Elle m'éveille en sursaut, sans même dire un mot.
Cinq à six mois l'engin remplit bien son office,
Mais plus tard sans effet est aussi son service.
Il faut que mon réveil soit plus ingénieux :
Le besoin que j'en ai me rend industrieux.
Je ne m'épargne pas, et, sans miséricorde,
Il faut que je m'éveille. Allongeons cette corde
Pour me la mettre au cou, sans souci du danger,
Aimant mieux le péril qu'au devoir déroger.
Mais pour ne pas passer dans la vie éternelle,
Je ne fais pas couler le nœud de ma ficelle.
Le maillot, en tombant, me lève par le cou,
Sans m'étrangler pourtant, tirant comme un licou,
Il me fait bien pâtir au chignon (?), à la nuque,
Soulevant sans pitié ma tête sans perruque.
L'on s'accoutume à tout. Deux fois l'on m'a trouvé
Pendu, dormant encore, à moitié soulevé.

A ce premier réveille-matin, le plus brutal, qui meurtrissait le pauvre religieux de manière qu'il se rendait quelquefois à l'église en boitant, en traînant la jambe qui avait reçu le choc « du poids du maillot », il en fabriqua d'autres, tous plus ingénieux les uns que les autres.

Mon deuxième réveil est un merle à bec jaune,
Qui siffle un air charmant, voltigeant sur un trône.
Il meut l'aile et le bec, tout en se contournant,
D'un air si naturel qu'on le croirait vivant.
Le troisième réveil, un automate habile,
A la suite du merle apparaît à la file ;

Digitized by Google

Il sait battre la caisse en vrai maître tambour,
Connaît bien l'ordonnance et bat tour à tour.
Le quatrième contient de même sa merveille :
C'est un serpent bien fait qui me pend sur l'oreille,
Sifflant pour m'éveiller. Bien qu'il ne pique pas,
De mon lit il me fait pourtant sauter à bas.
Ce cinquième est un ais, qui pèse d'importance ;
Un remède excellent contre la nonchalance.
Il me noircit la jambe, ainsi que je l'ai dit,
Lorsque bien lestement je ne sors de mon lit.
Le sixième, enlevant du lit la couverture,
Traite aussi le dormeur d'une façon bien dure.
Je sens le froid saisir mon découvert côté.
Il faut bien que je sorte, étant si tourmenté.
Le meilleur du réveil est la planche tombante,
Qui me meurtrit les os. Celui-là m'épouvante.
Quand j'entends le réveil qui part un peu plus tôt,
Pour éviter le coup je m'élance d'un saut
Hors de mon lit, et suis, lorsque la planche tombe,
Quitte de m'écrier : Frère ! gare à la bombe !
Ces inventions-là sont au génie ingrates.
De plus, j'ai joint un coq à mon réveil-matin [1].
Quoique fait de carton, il n'est pas sans instinct.

Nous devons nous borner et laisser le mécanicien au milieu de ses nombreuses inventions toutes plus surprenantes et merveilleuses.

Nous parlerons encore de l'astronome, car Dom Hermann ne se borna point à fabriquer seulement des engins contre le sommeil, ajoute Veuillot, il exécuta plusieurs travaux pour le couvent, entre autres une sorte d'horloge-almanach-bréviaire en carton, qui, dans son genre, est encore une merveille. Heures, minutes, secondes, jours, semaines, mois, années, comètes, planètes, phases de la lune, jours fériés, jours d'abstinence pour les chartreux, jours des saints, je ne sais ce que le cadran ne montre pas.

[1] Ainsi six réveils à la fois ! Il y avait bien de quoi réveiller les sept dormeurs de la légende.

Digitized by Google

nisme de cette horloge-almanach, il en dessine même toutes les parties. La description qu'il en fait est longue et nous devons nous limiter.

Avec l'âge, les infirmités vinrent assaillir Dom Hermann au milieu de ses travaux. S'il guérit d'une fièvre en usant des branches de genièvre comme il nous le dit, celles-ci furent inefficaces contre le rhumatisme aigu qui le retint longtemps captif dans sa cellule, mais ici encore le mécanicien lutte contre la douleur.

L'on croyait que mon mal n'aurait jamais de fin ;
En ma place l'on met un autre sacristain.
N'ayant pas de jardin, le loisir qu'on me donne
Permet qu'à tous mes goûts librement je m'adonne.
Etant passionné pour l'art industrieux,
Je m'ingénie encore à trouver du curieux.
Je construis un coursier, que je mets sur le faîte
De mon appartement, pour marquer la tempête ;
Girouette qui sert à m'indiquer le vent.
Puis j'applique un volet à cette girouette,
Qui tourne quand le vent pousse chaque palette ;
Le tout vient aboutir à mon appartement,
Où je suis, sans sortir, du vent le mouvement,
Observant dans ma chambre, avec grande justesse,
La nature du vent, son degré de vitesse.
Je puis dire le soir, et très exactement,
Combien d'heures, ce jour, avait couru le vent.
J'avais fait deux cadrans, placés contre une armoire,
Où se peignait le tout, sans gêner ma mémoire.

Un jour le Père prieur du monastère vint lui rendre visite et lui fit comprendre qu'il serait préférable pour la communauté de posséder une scie à vent, puisque le ruisseau manque, que des objets astronomiques :

« Tes ouvrages, dit-il, me dérangent la bile,
» Fais une scie à vent, ce serait plus utile. »
« Comptez-y, dom prieur, je l'avais dans l'esprit. »
J'en fais d'abord le plan, l'exécute en petit.

Digitized by Google

Utile elle sera : nous manquons d'eau courante
Et celle de l'étang serait insuffisante.
L'ouvrage était curieux ; la scie allait, venait ;
C'était plaisir à voir comme elle cheminait.
Sans l'aide du scieur, elle sait mettre en taille ;
Le mécanisme est tel que seule elle travaille.
Et quand tout son travail vient d'être expédié,
Ou, mieux, quand le billon est tout à fait scié,
Sur le toit, un soldat, paradant à son faîte,
Appelle le scieur par des signes de tête.
Celui-ci le voyant depuis son chambrillon,
Peut venir aussitôt mettre un nouveau billon [1].

Notre moine devait remonter l'horloge de l'église et pour cela gravir plusieurs escaliers rapides alors que ses jambes s'opposaient à tout mouvement brusque. Mais le génie allait encore triompher de la difficulté.

J'étudiais le cours de chaque vent,
Désirant être utile à notre cher couvent.
Devant toujours monter l'horloge de l'église,
Je trouve une méthode fort à ma guise.
Pour ne pas me traîner jusqu'au galetas,
Au vent j'aurais recours pour épargner mes pas,
Il saura se prêter et mon office faire,
Sans le moindre refus et même sans salaire.
Cet ouvrage est utile, en même temps curieux,
De le voir manœuvrer déjà je suis joyeux.

Sa joie fut de courte durée, car notre religieux compta sans son hôte. L'installation de cette machine dans le clocher devant occasionner un grand dérangement, les supérieurs s'y refusèrent.

Enfin, il était encore dans sa pensée de construire la plus merveilleuse de ses inventions, qui surpasserait tout ce qui a été créé à ce jour. C'est une horloge et sphère artificielle astronomique. Dans les vers qui nous en donnent la description, il nous révèle encore une fois son

[1] Le lecteur comprendra que cette scie ne fut exécutée qu'en miniature. Nous avons eu l'occasion d'admirer son plan.

Digitized by Google

vaste génie, ses grandes conceptions. Mais les événements en décidèrent autrement et la mort vint l'arrêter dans son projet.

On possède les plans de ce projet.

Notre savant était très versé dans la gnomonique. Il a laissé parmi ses manuscrits plusieurs diagrammes et plans de cadrans solaires.

Le souvenir du Père Hermann nous est revenu en lisant son manuscrit.

Il repose dans le pauvre cimetière des chartreux de la Part-Dieu, où, il y a quelques années, on remarquait une douzaine de sépultures reconnaissables à une élévation du sol. Ce champ de repos était défendu par une ceinture de murs qui menaçaient ruine ; aujourd'hui, le temps et l'homme ont tout nivelé ; tout est rentré dans le néant. Seules, quelques fougères agitent leur éventail et les ciguës y penchent leur parasol.

Quoique le célèbre mécanicien chartreux, bien plus ingénieux que le célèbre mécanicien Jacques de Vaucanson, dont le nom est resté populaire à cause des automates qu'il construisit, a toujours été un humble, il n'a jamais rien demandé au monde, et il nous a paru intéressant de rappeler son souvenir.

Fribourg, juin 1897.

F. Reichlen.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

— Sur l'initiative du gouvernement des Rhodes-Extérieures, la **Société générale d'histoire suisse**, a eu sa 52e réunion annuelle le 6 et le 7 septembre dernier à Trogen, patrie de Jean-Gaspard Zellweger, son fondateur.

La première séance a eu lieu dans la pittoresque auberge de la *Krone*. Après quelques paroles de bienvenue de M. le professeur

Digitized by Google

G. Meyer de Knonau, président, M. Dierauer, de St-Gall, a rendu compte de la publication de M. H. Wartmann, le *Cartulaire de l'abbaye de St-Gall.* Le quatrième volume de cette œuvre monumentale va être terminé et M. Dierauer en fait ressortir l'importance. M. Ed. Favre de Genève a donné quelques détails sur les relations qui ont existé entre Hans-Jacob Leu de Zurich et Jean-Antoine Gautier et en particulier sur les travaux de celui-ci pour l'édition faite par Leu du traité de Simler sur la *République des Suisses.*

La séance principale avait lieu le lendemain à l'hôtel de ville. Dans son discours d'ouverture, M. Meyer de Knonau a indiqué les services rendus aux études historiques par Jean-Gaspard Zellweger, et parlé des conséquences de la scission du canton d'Appenzell il y a juste trois siècles, 17 septembre 1597. Ce même événement a fait l'objet d'une brochure qui a été distribuée aux assistants et dont l'auteur, M. le Dr Karl Ritter, a organisé la réunion de cette année.

M. le pasteur Engster, de Hundwyl, a lu un important mémoire sur l'entrée d'Appenzell dans la Confédération suisse.

M. le professeur Tobler de Berne a fait un exposé très nouveau du rôle joué en Suisse par le ministre français Reinhard (1800-1801) tel qu'il semble ressortir des documents publiés dans le dernier volume des *Actes de l'Helvétique* et d'archives de famille.

Ajoutons, pour terminer, que M. le professeur Pierre Vaucher de Genève, a été remplacé dans le comité par M. Ed. Favre.

— La *Revue de la Suisse catholique* publie une série de lettres très intéressantes relatives à une tentative de fondation d'une **Université catholique** à **Fribourg** au milieu du siècle passé. On savait depuis un certain temps déjà que cette idée avait été mise en avant par des personnes de l'époque et M. Berthier, professeur à l'Université, avait déjà publié sur ce sujet, en 1891 un travail sur les *Projets, anciens de hautes études à Fribourg*. Aujourd'hui, il peut aller plus loin et il donne au public sur ce sujet des lettres restées inédites jusqu'à maintenant et qu'on attribue à l'avoyer d'Alt, qui fut le chef du gouvernement fribourgeois de 1739 à 1770.

Ce vénérable magistrat, qui est aussi l'auteur d'une *Histoire des Helvétiens* en dix volumes, disait dans un journal qui est resté en partie inédit, sour le titre de *Hors-d'œuvre* : « Je souhaiterais que les membres qui ont l'honneur de composer le Deux-Cents se souviennent que la suprême puissance est remise entre leurs mains, et qu'ils en connaissent le prix et la grandeur ; qu'ils eussent en un mot la science complète du pouvoir... J'ai déjà dit que ce défaut

Digitized by Google

dérive d'une ignorance crasse... En général, nous manquons d'érudition, de savoir et de langage. »

Partant sans doute de là, il estimait qu'une école de hautes études était nécessaire à la Suisse catholique. « Je ne crains pas de dire, écrivait-il dans sa première lettre, qu'une université catholique en Suisse est le seul et unique moyen capable de faire fleurir parmi nous les sciences, les beaux-arts, et en un mot tout ce qui est du ressort de la belle littérature. Je crois au reste cette opinion si claire et si palpable que quand même elle ne serait pas assez démontrée par le peu que je viens d'en dire, le seul instinct naturel suffit pour en faire sentir toute l'évidence. »

Il s'agissait ensuite de trouver un « local » pour cette institution ; et c'est là que le brave avoyer laisse voir qu'il est Fribourgeois. « Or, pour cet effet, je n'ai garde sans doute de vouloir la reléguer ni dans l'Appenzell, ni dans les vallées voisines du haut St-Gothard; et quand même il se trouverait en Suisse un autre endroit aussi propre que l'est votre ville...je ne voudrais pas ici en faire parade.»

Il a fallu longtemps, on le voit, pour que les espérances de l'avoyer d'Alt arrivent à être une réalité.

— M. Berthold van Muyden a raconté dans nos précédentes livraisons l'histoire de l'importante **Abbaye de St-Maurice.** L'histoire archéologique des bâtiments qui constituent ce monastère est aussi depuis assez longtemps l'objet de recherches patientes qui ont abouti déjà à des résultats très satisfaisants. Grâce à l'appui de l'Etat du Valais, des fouilles assez considérables ont pu être faites et se continuent encore dans ce moment sous l'infatigable direction de M. le chanoine Bourban, qui s'est fait une spécialité des recherches archéologiques. On sait que les bâtiments proprement dits de l'Abbaye appartiennent à une époque assez moderne. Il n'en est pas de même d'une partie de l'église du monastère et surtout de son clocher. C'est principalement dans les parties inférieures de cette construction que des découvertes intéressantes ont été faites ces dernières années. Elles ont amené au jour divers détails d'architecture et quelques dalles fort anciennes couvertes d'inscriptions qui sont quelquefois des monuments importants pour l'histoire de la célèbre abbaye et de la contrée tout entière. Nous ne citerons pour le moment que la magnifique dalle funéraire de Vulchaire, abbé de St-Maurice et évêque de Sion, l'un des plus grands personnages ecclésiastiques du XIIIe siècle. Lorsque les fouilles de St-Maurice seront arrivées à leur terme, nous y reviendrons pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur leurs résultats.

Digitized by Google

— Ceux de nos lecteurs qui ont visité avec quelque attention la ville de *Moudon* ont probablement remarqué en montant la rue du Château — qu'on appelait toujours autrefois « la Corde », — une maison d'assez modeste apparence, nommée communément la « **Maison des Etats** ». Dans la pierre du porche se distinguent encore assez bien en relief ces signes et dessins emblématiques que l'on retrouve dans les armes de la maison de Savoie. C'est de cette maison qu'il a été question dans le rapport présenté au Grand Conseil le 7 septembre par M. Roulet, député de Missy, sur la gestion du Conseil d'Etat.

« La bonne ville de Moudon, a-t-il dit, a des trésors à offrir aux amateurs de notre histoire nationale. C'est l'ancienne tour de Broye... C'est une maison trop modeste qui eut l'honneur de donner l'hospitalité aux Etats de Vaud, le Grand Conseil de l'époque de Savoie, qui réunissaient les députés des communes et ceux de la noblesse et arrêtaient les résolutions fixant les usages inviolables du Pays de Vaud, assemblée qui n'accordait les subsides sollicités par le prince de Savoie qu'en réservant expressément les droits du pays.

» Cette maison fut témoin des premières luttes de nos ancêtres pour une indépendance qu'ils eussent conquise tout comme les autres membres de la famille helvétique, si la trop puissante Ville de Berne n'eût pas compromis pour un temps les nobles aspirations.

» Le souvenir des Etats de Vaud est l'un des meilleurs de notre histoire. L'an prochain, le canton de Vaud célèbrera le centenaire de son indépendance. Ne conviendrait-il pas à cette occasion d'en rappeler les origines en acquérant la « Maison des Etats » à Moudon, ou tout au moins en l'ornant d'une inscription commémorative ? »

M. Viquerat, conseiller d'Etat, s'est empressé de répondre qu'il examinerait cette question digne d'intérêt.

— On a découvert, encastrés dans la voûte du **temple de Syens,** près de Moudon, cinq pots en argile de forme très ancienne et non dépourvue d'élégance, dits *pots de résonnance.* Selon M. Næf, ces pots deviennent très rares. Jusqu'ici, on ne connaissait dans notre canton que ceux du temple de Grandson. Un de ces [illegible] dégagé avec peine de la maçonnerie, a été déposé à la cure. Les quatre autres demeureront dans leur étroite prison de pierre et seront ainsi rendus à leur destination primitive. A une époque inconnue, des maçons, ignorant l'utilité des ouvertures de ces « pots de réson-

Digitized by Google

nance », les avaient en effet consciencieusement fermées avec des fragments de briques.

Différents motifs intéressants d'architecture ont aussi été retrouvés dans le chœur qui doit dater, paraît-il, du XIIIe ou du XIVe siècle. Cette partie de l'édifice va donc reprendre dans quelque temps un peu de son aspect primitif qu'elle avait perdu à la suite de réparations inintelligentes.

— Lorsque, dans notre dernière livraison, nous avons inséré la petite communication de M. **Benjamin Golliez** relative aux revenus du gouverneur de Payerne sous le régime bernois, nous ne pensions pas que nous étions à la veille de perdre ce collaborateur qui s'intéressait si vivement à notre publication. Il est mort à l'âge de 78 ans. Il était pasteur à Cudrefin lors de la démission en 1845. Il se joignit aux démissionnaires et s'expatria en France. Il exerça le ministère à Patay, près d'Orléans, pendant deux ou trois ans. Il rentra ensuite dans notre pays et se fit réintégrer dans l'Eglise nationale qu'il servit dès lors sans interruption à Donneloye, à Combremont et à Assens jusqu'en 1886, époque où il prit sa retraite et alla se fixer à Lutry. Pendant ses dernières années, Benjamin Golliez consacra une grande partie de son temps à des recherches historiques qui avaient fini par le captiver et dont il aimait à nous faire connaître le résultat.

— La séance d'automne de la **Société d'histoire de la Suisse romande** a eu lieu à Vevey le 23 septembre. Nous en reparlerons dans notre prochaine livraison. Nous voulons cependant signaler dès aujourd'hui l'importante communication de M. Emile Dunand, de Genève. Il s'agit du texte original de la requête présentée au Directoire français le 9 décembre 1797 par un certain nombre de patriotes vaudois et fribourgeois, à l'effet d'obtenir l'appui de la France en faveur des sujets de Fribourg et de Berne. Ce fut là le point de départ de l'intervention française et de la révolution vaudoise et helvétique. M. Dunand a bien voulu nous communiquer cette pièce importante qui paraîtra dans notre prochaine livraison avec les noms des signataires.

Digitized by Google

5me année. No 11. Novembre 1897.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE TEXTE AUTHENTIQUE DE LA PÉTITION DE F.-C. DE LA HARPE AU DIRECTOIRE

(*9 décembre 1797*).

INTRODUCTION

A l'approche du centenaire de l'Indépendance vaudoise, fixé au 24 janvier 1898, nous croyons utile de publier intégralement le texte de la pétition remise au Directoire français par F.-C. de la Harpe, le 9 décembre 1797, et que nous avons trouvée au cours de recherches faites aux archives du ministère des affaires étrangères, à Paris.

Dans son ouvrage sur les *Constitutions fédérales de la Confédération suisse*, M. le professeur Hilty s'exprimait comme suit au sujet de cette pétition : « La demande » même d'intervention, adressée par vingt et un Suisses » au Directoire français, le 19 frimaire, an VI (9 décembre » 1797), c'est-à-dire le premier acte de la Révolution » (helvétique), est connue sans doute dans son sens géné- » ral par d'autres documents, mais n'a jamais encore été » publiée, et l'on ne peut en trouver aucun exemplaire » ni copie en Suisse [1]. » On connaissait en effet une pièce

[1] Hilty, loc. cit., p. 332 ; il y a 20 signataires et non 21.

Digitized by Google

dite : *Modèle de la pétition*, envoyée par de la Harpe au peintre Louis-Auguste Brun, à Versoix, et postérieure à la date du 19 frimaire : ce « Modèle » reproduisait les arguments invoqués dans la pétition même et devait, dans la pensée de la Harpe, servir aux patriotes vaudois pour la rédaction de pétitions semblables [1]. C'est en se basant sur ce texte que M. P. Vaucher écrivit, en 1888, dans l'*Indicateur d'histoire suisse* [2] un article sur *Quelques affirmations de F.-C. de la Harpe*, relativement aux droits du gouvernement français vis-à-vis du pays de Vaud. Cette dernière étude nous dispense de faire l'examen des arguments invoqués dans la pétition, déjà connus en substance, et de leur valeur, déjà contestée. Il nous suffira d'attirer l'attention du lecteur, dans cette courte introduction, sur deux points nouveaux : 1° les motifs qui poussèrent F.-C. de la Harpe à remettre sa pétition à la date du 19 frimaire ; 2° les noms et qualités des vingt signataires, ainsi que leur nationalité et leurs antécédents.

La date du 19 frimaire, an VI (9 décembre 1797), inscrite en tête de la pièce par un secrétaire, probablement, est celle de la remise de la pétition au Directoire ; mais le texte peut en avoir été rédigé auparavant. En effet, au bas de la pièce, on voit, de la main de la Harpe, cette simple mention : « Paris, le ... an VI », ce qui fait supposer que de la Harpe voulut attendre, après avoir rédigé le texte, de l'avoir revêtu du plus grand nombre possible de signatures pour le dater, ce qu'il oublia de faire.

Le *plan de la pétition* était déjà formé dans le mémoire qu'il avait remis au Directoire le 11 septembre 1797, soit

[1] *C. Fontaine-Borgel :* L.-A. Brun, dans le Bulletin de l'*Institut nat. genevois*, t XXIV, p 110-114.

[2] *Indicateur d'hist. suisse*, t. V, p. 300.

Digitized by Google

trois mois auparavant[1]. En effet, dans le paragraphe de ce mémoire qui traite de la « Marche à suivre relativement au pays de Vaud », de la Harpe disait : « L'adresse » ou pétition énumèrera les griefs et les tentatives légales » faites pour obtenir leur redressement. Les trahisons » commises contre la France par les patriciens s'y trou- » veront dénoncées avec force, en même temps qu'on » remerciera le gouvernement français de n'avoir pas » rendu le peuple responsable des crimes de ses magis- » trats. Elle se terminera enfin par ces deux demandes : » convocation des députés des communes pour former » l'assemblée des Etats ; garantie de la liberté des élec- » tions et des délibérations dans l'assemblée. »

Comme on le verra, de la Harpe parle, comme de l'un des motifs qui le poussèrent à ne plus ajourner la remise de la pétition, de « l'arrivée à Paris de commissaires bernois » ; or ces commissaires, Ant. Tillier et F. Mutach, étaient arrivés à Paris le 28 octobre 1797 et en repartirent le 22 novembre[2]. Il semble donc que ce soit pendant la durée de leur séjour à Paris que la pétition fut rédigée. Le congrès de Rastatt, dont la « tenue » est aussi au nombre des motifs invoqués au début de la pétition, s'était ouvert à la fin de novembre ; Bonaparte s'y était rendu le 26 novembre et revint à Paris le 5 décembre. Le fragment suivant de la lettre écrite par de la Harpe à Brun, le 18 frimaire (8 décembre) : « En attendant, les Suisses de bonne volonté *ont déjà pris les devants ici et nous présentons ce soir ou demain* une pétition, etc. »...[3] prouve enfin que la pièce était prête dès ce jour-là. De

[1] Mémoire trouvé aux Archives nationales de Paris par M. Ch. Borgeaud et publié, par M. P. Vaucher, dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, t. VI, p. 347-354.

[2] Actes de l'Helvétique, I, Introduction, p. 59-64.

[3] *Fontaine-Borgel*, dans le Bulletin de l'*Institut genevois*, XXIV, p. 107.

Digitized by Google

ces diverses remarques, on peut conclure que le texte de la pétition fut rédigé *avant le* 19 *frimaire*, date de sa remise au Directoire. Cette opinion semble corroborée par le fait que l'encre des diverses signatures est différente, ce qui fait supposer que la pièce circula de l'un chez l'autre, et cela dut prendre un certain temps (voy. notre planche). Enfin le fait que de la Harpe a rédigé lui-même la pétition est établi par cette considération que l'écriture du texte est la même que celle de sa signature, ainsi que par cette assertion de Talleyrand : « Le citoyen Laharpe qui a rédigé la pétition...[1] ».

Quant aux signatures qui terminent la pétition, nous faisons observer que leur nombre exact est de vingt ; c'est donc par erreur que de la Harpe écrivait à Brun : « Telle est à peu de chose près la pétition que je viens de présenter au nom des Suisses proscrits et que *vingt-un* d'entr'eux ont signée » ; et à tort aussi que Talleyrand disait dans ses préavis au Directoire : « Dix-neuf citoyens du Pays de Vaud. » Sur ces vingt signataires, il n'y en a que *trois* qui se disent originaires de localités du canton de Vaud actuel ; ce sont : *de la Harpe*, de Rolle ; *Buchelur*, de Nyon, et *Comte*, de Payerne. Quinze des autres sont originaires du canton actuel de Fribourg, et enfin deux ne mentionnent pas leur lieu d'origine. Comment donc se fait-il que de la Harpe les désigne ainsi : « Les soussignés, citoyens du pays de Vaud » ? C'est vraisemblablement qu'il entend par pays de Vaud le pays tel qu'il était *avant la conquête* de Berne et de Fribourg, plus la Gruyère. Cette hypothèse est corroborée par la notice de l'avocat Rey qui écrit : « Natif de Vallon au pays de Vaux fribourgeois », etc.; évidemment il faut

[1] Voy. notre article sur Talleyrand et l'intervention française en Suisse dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1895, n° 4, p. 257-267.

Digitized by Google

entendre par *pays de Vaud fribourgeois* cette partie de l'ancien pays soumise à Fribourg.

Les renseignements que nous avons ajoutés en note sur les divers signataires sont puisés en majeure partie dans l'*Histoire du canton de Fribourg* par le docteur *Berchtold*, t. III, chapitre IX ; dans le mémoire de M. *Alfred Stern*, sur le *Club des patriotes suisses, à Paris*, 1790-1792, dans la *Revue historique*, t. XXXIX, p. 282 et suiv.; et dans la brochure de *Karl Morell, Die Schweizerregimenter in Frankreich*, 1789-1792. Episoden, St-Gall, 1858.

On remarquera que plusieurs Fribourgeois domiciliés à Paris avaient été proscrits en 1781, lors de la conjuration de Chenaux ; que huit au moins des signataires sont connus pour avoir été membres du Club helvétique, à Paris, et que leur condition sociale diffère beaucoup ; à côté de J.-N.-A. Castella, ancien banneret de la Gruyère, on trouve Niquille, qui était suisse de porte, et d'anciens soldats des régiments suisses ; plusieurs avaient trouvé des emplois à Paris, soit dans l'administration, comme *Rey*, bibliothécaire du Conseil des Cinq-Cents ; *Cornu* et *Buchelur*, employés tous deux au ministère de la guerre ; soit dans l'armée, comme *Clément*, *Bochud* et *Chapron*.

Tels sont ceux que de la Harpe, écrivant à Brun, appelle « Suisses de bonne volonté » ; établi à Paris depuis une année environ, il avait fait, comme l'on sait, des démarches auprès du Directoire pour obtenir le rappel des Vaudois exilés et avait obtenu de Berne une amnistie dont lui-même était exclu. Il était entré ainsi en contact avec les exilés et il n'est point étonnant que ce soient ceux qui avaient participé aux séances du Club helvétique dissous en 1792, qui se montrèrent les plus empressés à apposer leur signature au bas de la pétition. On trouvera quelques détails plus circonstanciés sur ceux des signataires connus dans les notes que nous joignons au texte.

Digitized by Google

Nous avons respecté, dans le texte, l'orthographe et la ponctuation originales. Le style de la Harpe se reconnaît de suite par ses périodes véhémentes, ses tournures de phrases et la fréquence des passages soulignés, que nous reproduisons en italique. Nous recommandons la comparaison du texte qui suit avec celui du « Modèle de la pétition »[1] ; on se rendra compte par là des arguments qui pouvaient être communs aux Vaudois exilés et aux autres, et de ceux qu'invoquaient spécialement les proscrits.

TEXTE DE LA PÉTITION

Archives des Affaires étrangères, correspondance diplomatique, fonds suisse, t. 464, (1797, 3 derniers mois), n° 149.

19 frimaire, an VI.

Pétition des citoyens du Pays de Vaud tendante à obtenir les bons offices et la générosité du gouvernement français en faveur de leur patrie.

(de la main de la Harpe).

A envoyer à la 1re division politique pour faire un rapport.

(de la main de Talleyrand).

Renvoyé au ministre des relations extérieures pour être fait un très prompt rapport au Directoire.

Paris, le 19 frimaire, an 6.

(Signé) P. BARRAS.

Reçu 26 frimaire.

Citoyens Directeurs,

Les soussignés, citoyens du pays de Vaud, auraient attendu l'époque de la pacification générale sur le continent, pour réclamer les bons offices du Directoire exécutif, et mettre sous ses yeux les griefs de leur patrie, si des motifs pressans ne les forçaient pas à rompre le silence dans ce moment critique. Ces motifs sont : 1° l'arrivée à Paris de commissaires bernois chargés d'y négocier au détriment du peuple. 2° Les démarches officielles du cabinet autrichien, qui, par de nouvelles lettres de recréance adressées aux

[1] Reproduit dans les Actes de l'Helvétique, I, p. 73-75.

Digitized by Google

cantons, les exhorte fortement à conserver leurs lois et leurs constitutions et semble offrir sa protection aux gouvernans. 3° La tenue du congrès de Rastadt qui doit fixer les destinées de l'Europe, et dans lequel les patriciens prétendent faire sanctionner leurs usurpations, par l'entremise de leurs députés, et par celle des puissances intéressées à s'emparer de l'influence, dont la France jouissait en Suisse, et dont elle a plus besoin que jamais, pour consolider sa constitution et s'assurer que la neutralité sera fidèlement gardée [1].

La terreur inspirée par les procédés révolutionnaires de l'inquisition d'Etat, empêchant leurs frères établis en Suisse, de seconder leurs efforts, et d'émettre solennellement leurs vœux pour une réforme complète des abus, ceux-là seuls qui se sont réfugiés en France peuvent élever la voix en faveur de leur patrie, jusqu'à ce que le gouvernement français aît fait connaître, qu'il est décidé à remplir ses engagements dans les circonstances.

Pour intéresser l'humanité et la justice du Directoire exécutif, il suffirait sans doute, de faire contraster les persécutions auxquelles l'amour de la liberté, a exposé les soussignés avec les trames ourdies contr'elles par leurs prétendus Seigneurs, les patriciens de Berne et de Fribourg, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 18 fructidor ; si la république française n'était pas éminemment intéressée, à prévenir les récidives, en exerçant une surveillance que lui accordent d'anciens traités, et mettant fin à un ordre de choses entièrement incompatible avec l'intérêt de sa propre sûreté.

Les soussignés croient superflu, de prouver ici la malveillance de la *caste patricienne* ou *règnante* à l'égard de la république française. Ils se borneront à observer, qu'il résulte des faits consignés dans plusieurs mémoires, et en particulier dans celui qui parut en messidor dernier sous ce titre : *De la neutralité des gouvernans de la Suisse depuis 1789* [2], que les patriciens bernois et fribourgeois doivent à la république française, une réparation complète, pour avoir fourni des auxiliaires à ses ennemis, pour l'avoir trahie dans sa détresse, pour avoir participé à ces affreux complots qui devaient entraîner la destruction de la liberté, la chute de la république, la dévastation et le démembrement de son territoire, et la ruine de ses amis.

[1] Cette partie ne fut pas reproduite dans le « Modèle de la pétition ».

[2] Sur les écrits antérieurs de la Harpe et notamment sur les trois ou quatre brochures qu'il fit paraître en 1797, voy. la biographie du chancelier Mousson, par A. de Gonzenbach, dans le *Berner Taschenbuch auf das Jahr* 1864.

Digitized by Google

La justice du Directoire exécutif saura distinguer de ces conspirateurs le peuple honnête mais crédule, qui, instrument passif de leurs désirs de vengeance, s'est montré l'ami sincère de la république française, toutes les fois qu'il a pu céder aux élans de son cœur. Si les bannières de Fribourg et de Berne n'ont pas figuré ostensiblement parmi celles des coalisés ; c'est aux dispositions seules de la *caste sujette* qu'on doit l'attribuer. Il n'était pas en son pouvoir de prévenir la trahison, qui ouvrit aux Piémontais la porte de la Savoye en 1793 pour porter un coup mortel à la république ; et ce ne fut pas elle non plus qui engagea les patriciens de Berne à traiter avec le roi sarde, *pour lui fournir la cavalerie qui devait assurer le succès* ; mais le refus des cavaliers d'agir contre leurs bons amis les français, ce refus qui influa tant sur le mauvais succès de l'expédition, fut au moins, l'expression spontanée des vrais sentiments des hommes de la *caste sujette* [1], et la justice du Directoire exécutif lui en a déjà tenu compte, en ne rendant pas le pays de Vaud responsable des fautes de ses maîtres.

Les maximes de gouvernement professées par ces derniers, sont d'ailleurs tellement opposées à celles du gouvernement français, qu'il ne peut trop se prémunir contr'elles. La caste patricienne consistant à Berne et à Fribourg en un très petit nombre de familles qui ont usurpé tous les droits et toutes les attributions de la *caste sujette* ou du peuple, ne peut être portée d'une vraye affection, que pour les gouvernemens protecteurs des castes privilégiées, et abhorre plus qu'aucune classe d'hommes, cette constitution redoutable qui a proclamé la *déclaration des droits*. La caste sujette, au contraire, serait dévouée par reconnaissance et par intérêt, à quiconque la retirerait de l'avilissement, en lui restituant ses droits, et la république française pourrait compter désormais sur la sincère amitié et l'inaltérable alliance du peuple vaudois, tandis que la haine de ses patriciens durera autant que la constitution qui les effraye.

D'autres considérations tirées de la topographie du pays de Vaud, viennent à l'appui des précédentes. Son territoire couvre les avenues de trois départements [2], et les communications directes de leurs habitans, tant entr'eux qu'avec l'Italie, que la Politique soupçonneuse des patriciens a entravées jusqu'ici de tout son pou-

[1] Sur l'affaire de Piémont, voy. les papiers de Barthélemy, t. II, p. 143, 153, 213; sur l'engagement entre Français et Piémontais près de Cluse (Savoie), voy. ibidem, t. III, p. 85-87.

[2] L'Ain, le Jura et le Doubs, cf. le Mémoire du 11 septembre, loc. cit.

Digitized by Google

NOTES

Les deux listes de signatures reproduites ici en phototypie se trouvent, en original, écrites sur le recto et le verso du feuillet n° 234 du tome 464 de la correspondance diplomatique, f. suisse, aux archives des Affaires étrangères.

Les signatures de J.-N.-A. Castella et de F.-C. Laharpe qui figurent au bas du feuillet précédent ont été rapportées au haut du même feuillet pour ne faire qu'un tout. On aperçoit à gauche de la première reproduction un fragment du texte de la pétition, écrit par Laharpe.

La fin de la notice qui suit la signature de Charle-Ambroise Thorin n'a pu être reproduite ; les signatures sont au complet et c'est là l'essentiel.

Annexe à la *Revue historique vaudoise*, novembre 1897.

Digitized by Google

Jean Nicolas Ancré Castella natif de Fribourg, ancien Avocat à Fribourg, Brevetté de la Ville de Paris du Fribourg, proscrit en 1781. rentré à Paris depuis 1790. Actuellement domicilié à Grenelle Faubourg N° 1187.

Frédéric César Laharpe natif de Rolle, ci devant Colonel en Russie, proscrit par Arrêt de Berne, propriétaire domicilié à Paris, rue traversière honoré. n° 850.

Jean Joseph Magnille natif de Pharmey [illegible] à Paris depuis 38 ans, marié à Fribourg dans un [illegible] qu'il y a fait [illegible] en 1790 [illegible] comme [illegible] dans la même Cause [illegible] de Juin 1793.

Jean Cartellier natif de [illegible]

Jean Joseph Bonna [illegible]

Pierre Antoine Bidoux natif de Wallenried au Canton de Fribourg a Paris depuis 1769. Propriétaire en France, employé à la Pharmacie Centrale des hospices de Paris, résidant rue Notre dame, Prisonier de Son Pays pour avoir soutenu les intérêts de la République française, et pour avoir assisté au Club Helvétique à Paris, ayant fait des représentations respectueuses au Sénat de Fribourg, pour pouvoir rentrer dans la Patrie, n'ayant obtenu aucune Réponse.

Benjamin Samuel Jeton ci devant sol dit de chasseur, condamné a Nancy par les autorités jugeant du conseil de guerre de Sedière et Castellat ayant été forcés de quitter la patrie, pour avoir mis fort son opinion pour la chose publique française, de manière pareils Rue neuve [illegible] Damon

[illegible] natif de Wallen au pays de Vaud fribourgeois, ci-devant [illegible] de Fribourg, [illegible] à Fribourg, [illegible]

~~Clément natif de Romont Canton de Fribourg~~ ~~précédemment officier au premier Bataillon de la Bourgogne~~

~~Jean Jacques Favre, Secrétaire de la Bourgeoisie de Fribourg~~ ~~pendant les [illegible] de la Révolution, [illegible] en 1781 et 82. Dépositaire français, [illegible] en [illegible] de la guerre. — Logé~~

~~Rue neuve St Eustache 1.° 52.~~

~~[illegible] à la tête des Bourgeois [illegible] Rue St Honoré~~

~~[illegible] n° 44.~~

[illegible]

en 1791 par Mr. Mr. de Bonne, réfugié en France où il a agi le droit de Cit. français — Le Capitaine au Département et de la Marine et dans les armées de la guerre à Paris — Citoyen de la République — Fait à Montpellier N°18.

~~Nouillier Natif de Semsales, Baillage de Romont, Comité de Grandvillard~~ Depuis 1764 - volontaire en activité au 2ème bataillon parisien, vie Sentier du Roi de Fribourg de 1791 - Mis-Matelot a pris et demandé au Roi du français Naturalisation, pour avoir demandé et obtenu à Mille. en liberté des galériens fribourgois détenus aux galères de Brest depuis 1781 - pour avoir réclamé le Maintien des Droits du peuple, formée chez Moi les Droits des patriotes Suisses à paris rue du regard N°73 — Nouillier

~~Mr. Joseph Pouty natif de Bagnes y faisant les fonctions de Notaire public et Bailli, jouissant mes y employer un plan dans aucune autorité constituée, attendu, et il est reconnu pour les Bonnes, dans manière conformes à leur entier mais contraires aux droits et obstacles constitutionnels du peuple. Et Domicilié en France, rue Cloy du port champs à Paris N°41.~~

~~Chemin du Bailliage de Farvagny~~
~~Savoy du Bailliage de Farvagny~~

Auteurs de Vaulruz Canton de Fribourg
Chapon Natif de Chatel St Denis Baillage de Romont Nom Clef de la Vaudée actuellement au Depot à Vorbillot.

Demoiselle de Bodan Baillage de Grangeon emprisonné 2 ans à Fribourg, pour avoir écrit une lettre patriotique à un de ses amis.

Charles Ambroise Chovin Fribourgeois de 17 ans et demi, natif de la Paroisse après Pierre de Fribourg en Ut. George on Ste Cire fut arraché des bras de son Père Chirurgien. Michel fils du Médecin Michel de Bulle Agé de 18 ans et demi du département qui a failli apprendre la Patrie, et dont les infants moururent, expirant, sans cent 3 mois d'une une chambre pétrifiée Mère Sœur et mère forcée pour la mauvaise traitement de Fribourg en 1745 Fermer à projets de Commerce auxquels plusieurs Membres du Senat ont pris part Notamment

Digitized by Google

voir, ne peuvent s'effectuer que par son territoire, et d'accord avec une administration, reconnaissante des services éminents que le gouvernement français lui aura rendus [1].

Quelle que soit au reste l'importance que le Directoire exécutif attache aux considérations ci-dessus, dont le Mémoire indiqué plus haut, renferme les développemens, les soussignés sont convaincus qu'il remplira les engagements auxquels la France est tenue par les traités.

Ces engagements résultent : 1° de ce que la république française est investie par le traité du 26 floréal an 4e, de tous les droits appartenants au roi sarde, comme duc de Savoye [2] ; 2° de ce qu'en 1565 la France se rendit garante de la cession du pays de Vaud et des privilèges de ses habitans. Les faits qui suivent justifieront cette assertion.

Le 10 décembre 1530, Charles III, duc de Savoye, engagea par le traité de St-Julien [3], ses droits sur le pays de Vaud, aux républiques de Berne et de Fribourg, qui en prirent possession en 1536, tant en vertu de ce traité que par le consentement de ses habitants. Charles III fut assez loyal pour stipuler que Mrs de Berne et de Fribourg *posséderaient le pays, tel qu'il le possédait lui-même*, et ces Mrs n'ignoraient pas qu'il était régi par des Etats, puisqu'ils négociaient chaque année avec cette assemblée et lui envoyaient des députés. Cependant à peine le pays de Vaud eut-il passé sous la domination bernoise et fribourgeoise, que les mêmes patriciens qui venaient de jurer le maintien de ses privilèges, détruisirent l'antique union qui avait fait la force de ses habitans, partagèrent son territoire qui fut morcellé en petits bailliages indépendants les uns des autres, et renversèrent de fond en comble sa

[1] Cet exposé très habile, qui n'est pas reproduit dans le « Modèle », ne manquait pas d'à-propos, Bonaparte ayant inutilement réclamé de la Diète le passage par le Valais, en juillet 1797.

[2] Sur le traité du 26 floréal, an IV (15 mai 1796), voy. Vaucher dans l'Indicateur d'hist. suisse V, 301.

[3] Relevons la même erreur que dans les autres écrits de la Harpe : la date du traité de St-Julien est le 19 octobre 1530 et non le 10 décembre ; nous verrons plus loin quelles étaient les sources de notre auteur. Le duc Charles III, qui s'engage, par le traité de St-Julien, à ne plus inquiéter Genève, donne, pour garantie de sa promesse, aux villes de Berne et de Fribourg, l'hypothèque du pays de Vaud « avec tous les droits qu'il y possède et tous ceux que lui et les siens pourraient y acquérir ultérieurement, sans exception ni réserve. » Voy. la critique de Vaucher, dans l'Indicateur, loc. cit.

Digitized by Google

constitution, en opposant des obstacles insurmontâbles à la convocation des Etats, seuls protecteurs légitimes du peuple. (Voyez les preuves dans l'*Essai sur la constitution du pays de Vaud*, Partie Ire, pages 65 et suivantes, 75 et suivantes).

Jusques là la maison de Savoie avait conservé l'espoir de rentrer en possession du pays de Vaud. Le duc Emmanuel-Philibert y renonça enfin le 30e octobre 1564, par le *traité de Lausanne*[1], et par un heureux hazard il réserva les privilèges des habitans, dont le principal était de former, comme en 1530, un peuple unique, sous la protection de ses Etats provinciaux. Les deux républiques ayant admis cette réserve, qui était de droit, il s'ensuit que les citoyens du pays de Vaud auraient pu en appeler, en tout temps, au duc de Savoye, s'ils n'avaient pas craint d'attirer sur les leurs, des persécutions pareilles à celles que *Dortans, Bouvier, Isbrand Daux*, et d'autres notables éprouvèrent en 1588, pour s'être adressés à la cour de Turin[2].

Cette intervention légale que les citoyens du pays de Vaud ne pouvaient espérer de la part d'un gouvernement royal, les soussignés la sollicitent aujourd'hui avec confiance, auprès d'un gouvernement ami naturel et protecteur de la liberté et de plus successeur des ducs de Savoye.

Pour assurer leur possession, M. Mrs de Berne et de Fribourg conjurèrent la France *de garantir le traité de Lausanne*, ce qui leur fut accordé le 26 avril 1565, par un nouveau traité, rappelé dans le traité d'alliance du 10 novembre 1582, réservé le 28e May 1777 par le 1er article du traité de Soleure, et confirmé depuis par la convention du 20 Août 1792. Les droits acquis à la République française par les traités de 1530, 1564 et 1565, n'épouvantent tant M. Mrs de Fribourg et de Berne, que parce qu'il n'existe plus en France de monarque absolu, pour les aider à tenir leurs ilotes sous le joug[3].

[1] Voy. ce traité dans les Recès fédéraux, t. IV, 2, p. 1501 et not. l'art. VIII.

[2] Sur la conjuration de 1588, voy. *Verdeil*, Histoire du canton de Vaud, t. II, p. 156 et suiv. *Isbrand Daux* était seigneur de Prilly et de Crassier, bourgmaître de Lausanne.

[3] Toute cette argumentation est faible et appelle les réserves les plus expresses. Sans revenir sur le fond de la question, nous rappelons brièvement les critiques de M. Vaucher. L'héritier des ducs de Savoie était le roi de Sardaigne, dépossédé, par droit de conquête, par la République française. Le prétendu acte « de garantie » du traité de

Digitized by Google

Citoyens Directeurs : c'est l'exécution de ces traités que les soussignés réclâment en ce jour, en vous présentant au nom de leurs concitoyens, l'hommage de leur reconnaissance pour les témoignages de bienveillance que vous leur avez accordé, dans les conjonctures les plus critiques. Ils viennent aussi vous conjurer de pardonner aux gouvernans pour l'amour des gouvernés, qui vous furent si constamment dévoués ; il leur suffit que désormais les moyens d'opprimer leur soient ôtés.

Le mémoire joint à cette pétition [1] énumère quelques-uns des griefs principaux du peuple vaudois. Veuillez, Cit. Directeurs, les faire examiner ; et s'ils vous paraissent fondés, déclarez solennellement au peuple infortuné au nom duquel nous parlons, que vous êtes décidés à user de votre droit de *garans,* pour lui assurer une constitution représentative qui lui procure la liberté dont jouissaient ses pères, et que leurs descendans ne peuvent plus recouvrer que par la généreuse assistance de la nation qui s'en rendit *garante.*

A ce titre respectable, exigez, Citoyens Directeurs, que les Elus de toutes les communes vaudoises, tant bernoises que fribourgeoises, réunis sous le nom d'Etats du pays de Vaud, se rassemblent soit à Lausanne, soit à Moudon. Veuillez assurer la liberté de leurs choix et celle de leurs délibérations, par la nomination d'un commissaire doué d'un caractère. tout à la fois conciliant et ferme,

Lausanne n'était autre que l'acte *de ratification* de ce traité par le roi de France, Charles IX, du 26 avril 1565.

Voy. Recès féd IV, 2, p. 1508, et la ratification du roi d'Espagne le 22 août 1565, ibid. p. 1509.

Le 29 décembre 1582 (et non le 10 novembre), le roi de France Henri III avait signé une déclaration par laquelle le pays de Vaud était compris dans l'alliance perpétuelle franco-suisse, et stipulé le maintien du traité de Soleure (1579) pour la protection de *Genève* (la déclaration de Henri III est dans les Recès féd., IV, 2, p. 1584, et le traité de Soleure ibid., p 1557). L'alliance du 28 mai 1777 réservait la paix perpétuelle de 1516 et les alliances de la Couronne avec la Confédération et les cantons ; une lettre annexe, adressée, le 7 juin 1777, aux cantons protestants, stipulait le maintien des traités de Lausanne et de Soleure. (Recès féd. VII, 2, p. 1327, 1343). A la date du 20 août 1792 se place le décret de l'Assemblée nationale qui licenciait les régiments suisses au service de France et ne confirmait aucun acte antérieur.

[1] Ce mémoire était sans doute la brochure intitulée : *Enumération des principaux griefs du peuple vaudois à la charge des oligarchies de Berne et de Fribourg.* Paris, 1797. Voyez la biographie de Mousson par *Aug. de Gonzenbach,* dans le *Berner Taschenbuch,* 1864, page 87.

Digitized by Google

qui puisse les aider à réformer les abus et à prévenir leur retour, par l'établissement d'une constitution basée sur la liberté, l'égalité, la garantie des propriétés et de l'indépendance.

Mais cette entreprise ne réussirait qu'à demi, Citoyens Directeurs, s'il n'était pas pris à l'instant des mesures énergiques pour neutraliser les efforts de ceux, qui tenteront d'entraver cette régénération, ou qui, plus avides de vengeances que de réformes, fouleraient aux pieds l'ordre et les loix pour s'attaquer aux propriétés et aux personnes. Déclarez solennellement, les traités et l'humanité vous en donnent le droit, que nul brouillon n'échappera à la punition ; et que tous demeureront convaincus, que si la république française assure l'indépendance du pays de Vaud et protège, *en sa qualité de garante*, les travaux de ses Etats, ce n'est point pour encourager les violences, ou l'insubordination.

Persuadés que le Directoire exécutif peut épargner à leur patrie, les convulsions qui accompagnent presque toujours les réformes dirigées contre les castes privilégiées, ainsi qu'il l'a fait si heureusement en faveur de la république cisalpine, de la Valteline et de Chiavenna, les soussignés le conjurent d'employer tous ses moyens à le prévenir ; et puisse cette régénération nécessaire assurer désormais, la tranquillité et le bonheur des habitants du pays de Vaud, et ajouter encore à la gloire de la république, en prouvant que son gouvernement, fidèle observateur des traitéz, réunit au même degré l'amour de l'humanité et le respect pour la justice.

Agréez, Citoyens Directeurs, nos vœux pour la prospérité de la république. Salut et respect. Paris le ....., an VI.

(Suivent les vingt signatures accompagnées de notices ; nous maintenons l'orthographe souvent fantaisiste, parce qu'elle permet de juger du degré de culture de chaque signataire. C'est nous qui aumérotons).

1. *Jean Nicolas André Castella* natif de Gruyère, ancien avocat à Fribourg, Banneret de la Ville et Païs de Gruyère, proscrit en 1781, résid^t^ à Paris depuis 1790. Rentier, domicilié rue Grenelle Germain n° 1181 [1].

[1] Jean-Nicolas-André, fils de noble Jean-Henri Castella et d'Etiennette Murith, naquit à Gruyère le 2 décembre 1739. Après avoir fait d'assez bonnes études, — il était docteur en droit civil et canonique (*utriusque juris*) — il rentra dans sa ville natale, où il exerçait en 1781 les fonctions de curial, d'avocat, d'assesseur de la justice, ayant eu précédemment quelques démêlés avec l'administration locale. (*Thorin*, Notice hist. sur Gruyère, Fribourg 1881).

Proscrit par le gouvernement fribourgeois en 1781, il s'enfuit et

Digitized by Google

2. *Frédéric César Laharpe* natif de Rolle, cidevant colonel en Russie, proscrit par Mrs de Berne, propriétaire domicilié à Paris, rue traversière-honoré. N° 850.

3. *Jean Joseph Niquille* natif de Charmey canton de Fribourg en Suisse à Paris depuis 38 ans, incarcéré à fribourg dans un voyage qu'il y fit pour ses affaires en 1790 parce qu'il portoit la cocarde tricolore, comme français, et proscrit pour la même cause. rue de Seine n° 137[1]. 7

4. *Jean Castellaz* Natif de Nerivue [Gruyère].

5. *Jean Joseph Bastard* de la Tour de Trême[2], Rue jacob n° 1226.

6. *Pierre Antoine Pidoux* natif de Wuadens au Canton de fribourg a Paris depuis 1759. Propriétaire en France. Employé a la Pharmacie Centrale des hospice de Paris rue neuve notre dame, Proscrirt de son Pais pour avoir soutenus les interrest de la Republique française, et pour avoir assisté au Clube helvetique a Paris, ayant fait des representations respectueuse au Senat a fribourg, pour pouvoir rentrer dans sa Patrie, n'ayant obtenu aucune Reponse.

7. *Benjamin Samuel Jaton* sidevant soldat de Chatauvieux, condamnée a Nancy par les entrôpôfages du conciel de gerre de vixiere et castelaz ayan été forçes de quite sa pattrye, pour avoir

séjourna jusqu'en 1789 dans les Etats sardes ; il avait été condamné à être tiré à quatre chevaux. Deux Fribourgeois compromis dans la conjuration de Chenaux, *Sudan* et *Huguenot*, condamnés aux galères, avaient été transportés à Brest. Faisant droit à la pétition qu'ils lui adressèrent, l'Assemblée nationale décréta, le 21 mai 1790, qu'à l'avenir il ne serait plus reçu dans les galères de France aucune personne condamnée par un tribunal étranger, et qu'on demanderait au roi la mise en liberté de Sudan et de Huguenot. Castella profita de cette circonstance pour faire une démonstration publique. L'arrivée triomphale à Paris des galériens fribourgeois et leur réception à l'Assemblée nationale marqua le début de la « Société des patriotes suisses » ou « Club helvétique ».— Castella fut compris dans la demande d'extradition faite par Fribourg. du 11 oct. 1790. (Voy. *Stern*, loc. cit.)

En 1799, Castella, revenu de Paris, exerçait les fonctions de sous-préfet de Gruyère.

[1] *J.-J. Niquille* était suisse de porte. Il avait signé, en 1790, avec Castella, un mémoire adressé au Comité diplomatique pour réfuter les griefs alors dirigés contre le Club helvétique et était à ce moment président du Club. (*Stern*, loc. cit.)

[2] *La Tour de Trême* en Gruyère est le lieu d'origine du major Chenaux.

Digitized by Google

manit feste son ôpinion pour la république française, demeurens paris Rue neuve notre damme [1].

8. *Fbi* : *Rey* natif de vallon au pays de vaux fribourgeois, ex-député de la Bourgeoisie de fribourg, nommé bibliothècaîre du Conseil des 500 [2].

9. *Clément* natif de Romont Canton de fribourg présentement officier au premier Bataillon de la 20e 1/2 Brigade.

10. *Jean Jacques Cornu*, Ex Secretaire de la Bourgeoisie de fribourg, proscrit par suite de la Revolution manquée de 1781 et 82, devenu citoïen françois, Employé au Ministère de la guerre. — Logé Rue neuve St Eustache n° 52.

11. *Bochud* Lt. à la suite des Compagnies Vétérans 16e ancien officier suisse. Rue honoré n° 41.

12. *F. E. Buchelur* Ex-membre du Grand Conseil de la Ville de Nyon, home de loi, proscrit en 1791 par MM. de Berne, réfugié en France où il a acquis le droit de Citoyen français. — Ex-emploié au Département dr. de la Drôme et dans les Bureaux de la guerre à Paris — Créancier de la Republique — Ruë Monpansier n° 18.

13. *Roullier* natif de Sommentier, Bailliage de Romont. Domicilliez en france depuis 1764 — volontaire en activité au 2me battalion parisien, une sentence du Senat de fribourg en 1791 — mit ma tête à prix et demanda au Roi des français ma tradation, pour avoir demander et obtenue la mise en liberté des galleriens

[1] Le régiment de Châteauvieux comptait 1000 hommes, Genevois, Vaudois et Suisses orientaux ; il subit l'influence du Club helvétique qui y faisait circuler des adresses. Une émeute se produisit à Nancy dans laquelle Desille fut tué et la ville de Nancy mise en émoi. Le lendemain, un conseil de guerre tenu par les officiers des régiments *Vigier* (écrit ici Vixière) et *Castella* ; 143 soldats du régiment de Châteauvieux furent jugés ; 23 pendus ; 41 envoyés aux galères ; les autres emprisonnés. Après la promulgation de la Constitution, une amnistie générale fut demandée et l'Assemblée nationale décréta la mise en liberté des soldats de Châteauvieux condamnés aux galères (1er janvier 1792) ; le 9 avril, les 41 galériens furent reçus à Paris et une fête fut célébrée en leur honneur au Champ de Mars, le 15 avril. (V. Morell, loc. cit.)

[2] L'avocat *Rey* fut membre du Club helvétique, de même que son fils. et compris dans la demande d'extradition faite par Fribourg, le 11 oct, 1790 (Stern, loc. cit.) Sur l'expression *Pays de Vaud fribourgeois*, voyez notre Introduction. Valion est dans la Broye Un décret des consuls du 28 prairial au VIII nomma « le citoyen Rey, jurisconsulte, ex-bibliothécaire du Corps législatif » deuxième juge au tribunal criminel du Doubs ; son successeur, M. Rougnon, fut nommé le 4 avril 1806, époque de sa mort. (Extr. des Reg. des actes du tribunal criminel de Besançon.)

Digitized by Google

fribourgeois détenus aux galère de Breste Depuis 1781 — pour avoir réclamé le maintient des Droits du peuples, formé chez moi la Sociétés des patriotes suisses — a paris rue du regard n° 73 [1].

(Signé) ROULLIER.

14. *Louis Joseph Comte* natif de Payerne y faisant les fonctions de notaire public et n'ayant jamais voulu y remplir une place dans aucune autorité constituée. attendu qu'elles ont été organisées par les Bernois d'une manière conforme à leurs intérêts, mais contraire aux libertés et chartes constitutionnelles du pays : Et Domicilié en france, rue Croix des petits champs à Paris n° 44.

15. *Magnin* du baliage de farvagnier [2]. [Gruyère]

16. *Savoy* du Baliage de farvagnier.

17. *Dufour* de Vaulruz Canton de fribourg.

18. *Chapron* natifs de Chatel St-Denis Baillage du même nom blessé a la Vandée actuellement au Depot a Versailles [3].

19. *Desroche* de Lesoc Balliage de Gruyere emprisonné 2 année à Fribourg, pour avoir écrit une Lettre patriotique à un de ces amis [4].

20. *Charle Ambroise Thorin* fils agé de 17 ans et domie sorti de sa patrie après l'Affaire de fribourg en 81. Epoque ou son Père fut arraché des bras de son épouse Thérèse Michel, fille du Médecin Michel de Bulle agée de 18 ans, au moment de l'enfantement [,] qui a failli perdre la vie, et dont l'enfant est mort. fut enfermé pendant 3 mois dans une chambre plattrée à neuf [5]. Ses père et mère forcé par les mauvais traitement de s'expatrier furent s'établir

[1] Roullier était marchand de vins et demeurait en 1790 au n° 25, où il recevait le club une fois par semaine.

Les galériens en question sont Sudan et Huguenot

[2] Morell (loc. cit.) mentionne, parmi les soldats de Châteauvieux, un nommé *Magnin* qui faisait circuler des pétitions dans le régiment pour les faire signer par les soldats.

[3] Stern parle d'un *Chaperon*, membre du Club helvétique, compris dans la demande d'extradition du 11 oct. 1790 ; il avait été des Cent-Suisses et fut quelque temps président du Club. (Stern, loc. cit.)

[4] *Desroche* était arrivé à Paris venant de Fribourg, le 17 sept. 1790 et avait fait part au club des progrès des idées nouvelles en pays fribourgeois. (Stern, loc. cit.)

[5] Sur *Charles Thorin père*, voy. *Berchtold*, loc. cit. III, p. 301. Le Dr Charles Thorin fut exilé pour s'être chargé de porter une lettre de Castella. Refugié à Vevey, il fut arrêté par le bailli bernois Lentulus à Corsier, fouillé et tenu au secret le plus rigoureux, comme prévenu d'avoir répandu un écrit séditieux. Dans son premier rapport, le bailli

Digitized by Google

à Nantes, d'où son Père parti et fut à Fribourg en 1785 former des projets de commerce auquel plusieurs membres du Sénat ont pris part, notemment le sénateur Remy qui s'est fait nantir de revers appartenant à Me Thorin à l'insue de la justice, de ses parents et d'elle-même, de la somme d'environ 14,000 liv. LL. EE. ont constaté par une déclaration que le bien d'une femme ne peut être saisi sous quelque prétexte que ce soit pour les dettes de son mari, sans l'aveu et l'authorisation de la justice [;] au mépris des loix il joui de son excroquerie depuis 1786. Jusqu'à ce moment et ont refusé tout secours depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui.

APPENDICE

La pétition ainsi rédigée fut renvoyée par Barras au ministre des Relations extérieures, le 19 frimaire an VI « pour être fait un très prompt rapport au Directoire ».

Deux *préavis* furent rédigés sur la question [2]. Dans l'un de ces préavis, Talleyrand faisait remarquer au Directoire que les pétitionnaires n'avaient « aucun pouvoir de délégués ni d'avoués de leurs concitoyens ». C'est sans doute

avait exprimé l'estime et la confiance que lui avaient inspirées la personne et le langage de Thorin, qui comptait aller s'établir en France. Le gouvernement de Fribourg voulut son éloignement immédiat après 12 jours de détention. Son frère Ambroise Thorin avait été relâché. Le fils de Charles porte donc les prénoms de son père et de son oncle.

1 Une brochure de 1787 et que nous a communiquée M. *Max de Diesbach*, auquel nous devons divers renseignements sur les signataires fribourgeois, et intitulée : *Projet sur un commerce susceptible d'un accroissement considérable, déjà avantageusement établi à Nantes en Bretagne*, nous renseigne sur le genre de commerce que le sieur Thorin, père de Charles-Ambroise, avait ouvert dans cette ville : c'était un commerce de fromages de Gruyère, de « gobeleterie, verre à vitres et en table », et de matières nécessaires à la fabrication des verres. Thorin avait fondé une société par actions, dont les statuts prévoyaient la dissolution en 1793. C'est un Thorin qui fut fournisseur de Napoléon pendant son expédition d'Egypte, où il lui rendit beaucoup de services. Mais ce dernier n'avait pas de fils. On peut consulter sur les membres de la famille Thorin la *Noticep ist. sur Villars-sous-Mont*, par Thorin, Fribourg, 1876.

2 Voyez notre mémoire sur *Talleyrand et l'intervention française en Suisse*, dans l'Indicateur d'histoire suisse, 1895, n° 3, p. 257-267.

Digitized by Google

ce dont de la Harpe se rendait compte quand il écrivait à Brun, à la date du 18 frimaire: « Il ne s'agit que de nous seconder et de nous envoyer des pouvoirs ».— En examinant les arguments tirés des traités, le ministre fit observer au Directoire : 1° que le traité de St-Julien ne se trouvait pas aux archives des Affaires étrangères et qu'on ne pouvait vérifier l'exactitude de cette prétendue stipulation du duc de Savoie « que MM. de Berne et de Fribourg posséderaient le pays tel qu'il le possédait lui-même. »

2° Que le traité de Lausanne, dont les Directeurs avaient le texte « sous les yeux » réservait effectivement à son art. VIII les us, droits et coutumes du pays de Vaud et ceux des particuliers.

3° Que les pétitionnaires se fondaient, il est vrai, sur ce traité en assurant qu'il avait été *garanti* par la France le 26 avril 1565, par un nouveau traité *rappelé* dans le traité d'alliance du 10 novembre 1582, *réservé* par celui du 28 mars 1777 ; — mais Talleyrand ajoutait que les deux traités de 1565 et de 1582 ne s'étaient pas trouvés aux archives et que ceux dont la date se rapprochait le plus ne faisaient aucune mention du traité de Lausanne.

Talleyrand concluait ainsi le préavis du 20 frimaire : « Le citoyen Laharpe qui a rédigé la pétition et qui a » été consulté sur les citations qu'elle renferme, a promis » des éclaircissements. Aussitôt qu'ils seront fournis, le » ministre pourra mettre le Directoire à même de pro- » noncer sur la nature du droit qu'il peut mettre en avant » dans cette circonstance. Car toute la question consiste » à bien établir le sens des stipulations du traité de Lau- » sanne et à constater la garantie qu'on dit accordée par » la France. »

Pour répondre au désir du ministre, de la Harpe rédigea les notes suivantes qui montrent quelles étaient les sources auxquelles il avait puisé pour rédiger son exposé

Digitized by Google

des motifs dans la pétition. (Cette pièce se trouve au n° 165 du même volume 464 de la Correspondance diplomatique, fonds suisse.)

NOTES (DE LA MAIN DE LA HARPE)

Le traité de St-Julien et le prononcé de Payerne se trouvent dans l'histoire de la Réformation de la Suisse par Ruchat [1], dans l'histoire des Suisses du baron d'Alt [2], et dans les historiens bernois Lauffer [3] et Stettler [4]. Les préliminaires du traité de Lausanne sont signés à Nyon en 1564, par l'entremise des 11 cantons neutres, et le traité même de Lausanne est rédigé par le secrétaire bâlois Henri Falkner.

Ce traité renferme entr'autres clauses : 1° la réserve des droits et privilèges, tant des villes et communes que des simples citoyens. 2° La stipulation expresse du maintien des Péages sur l'ancien pied. 3° La défense au cessionnaire de vendre ou échanger quelque portion du territoire cédé. 4° L'obligation pour MM. de Berne de payer les dettes hypothéquées sur le pays de Vaud [5]. Philippe II ratifie le 22 août 1565 à Ségovie, l'engagement de garantie pour 12 années [6]. Le roi de France ratifie le 26 avril 1565 le même engagement, à Bordeaux ; mais les ratifications ne sont échangées qu'en 1567 [7].

Le 10 novembre 1582, Berne accède à l'alliance conclue par 11 cantons avec la France, en y faisant admettre le pays de Vaud [8]. L'ambassadeur Fleuri donne 4000 liv. à leurs hôpitaux et leur promet une pension de 10,000 liv., gage de corruption.

L'alliance perpétuelle est renouvelée le 31 janvier 1602 aux mêmes conditions qu'en 1582. Berne qui y avait accédé obtient de Henri IV, une assurance datée du 11 octobre 1602, une assurance *que tous les pays et habitans sous la domination de*

[1] *Ruchat*, t. II, p. 310, éd. 1835-1838 : la date du 19 octobre est donnée.

[2] *D' Alt*, le baron. Histoire des Helvétiens. Fribourg 1749-53. 10 vol. in-8.

[3] *Lauffer*, Jacob. Geschichte der Schweizer, etc., Zurich, 1736-38. 18 vol in-8.

[4] *Stettler*, Michæl. Schweizer Chronic, Berne, 1627 in-folio.

[5] Cf. les articles V, VIII et IX du traité de Lausanne.

[6] Recès féd. 4, 2, p 1059.

[7] Ibid., 4, 2, p. 1058.

[8] Ibid., 4, 2, p. 1584. La date donnée par de la Harpe est erronée.

Digitized by Google

la république de Berne, sans en excepter ceux qui avaient appartenu ci-devant à la maison de Savoye, seraient compris et entendus dans la paix perpétuelle, de même que dans le présent traité, tant pour les immunités que pour le secours et l'assistance réciproque [1].

Ces « éclaircissements » fournis par de la Harpe ne semblent pas avoir satisfait Talleyrand et n'avoir pas suffi à établir à ses yeux la *garantie* qu'on disait accordée à la France. Son premier mouvement avait été de rejeter la pétition, comme le prouve ce fragment de l'un de ses préavis : « Ils (les signataires) proposent implicitement » de faire la guerre à la Suisse pour affranchir le Pays de » Vaud. Mais les principes du gouvernement français » sont de ne point s'immiscer dans les gouvernements » étrangers. Il est de notre justice de récompenser la » neutralité que la Suisse a gardée, en restant neutre » dans les mouvements qui peuvent naître dans son » sein ; et du reste l'exemple de la Valteline [2] est la leçon » des Vaudois. Je ne pense pas que la pétition doive » être accueillie [3]. »

On voit par là la manière dont Talleyrand jugeait la question au point de vue *diplomatique*. Pendant 19 jours, du 19 frimaire au 7 nivôse, le Directoire attendit en vain le « prompt rapport » qu'il lui avait demàndé. Puis parut l'arrêté du 7 nivôse par lequel il lui disait : « Vous n'avez » pas encore fait ce rapport, et cependant il importe que » le Directoire exécutif statue le plutôt possible sur la » pétition dont il s'agit. » Que Talleyrand se soit décidé, au dernier moment, à présenter par écrit le rapport désiré, ou qu'il se soit borné à présenter un rapport *oral*, ou seulement à rédiger la minute de l'Arrêté que le Directoire

[1] Recès féd. 5. 1, e, p. 1891, la « Réversale » de Henri IV ; la citation n'est pas textuelle.

[2] La Valteline avait été réunie à la Cisalpine le 10 oct. 1797.

[3] Voy. notre article sur Talleyrand, loc. cit.

Digitized by Google

voulait prendre, toujours est-il que le ministre obéit à une injonction du Directoire et dut se plier devant l'opinion de la majorité de ce corps.

Le texte définitif de l'arrêté du 8 nivôse an VI fut enfin rédigé par Merlin et l'on peut conclure de là que ce fut surtout lui qui, en fait, décida de l'acceptation de la pétition, jusqu'alors différée sous l'influence de Talleyrand[1].

Si Talleyrand, se plaçant au point de vue du *droit public*, et des *relations diplomatiques*, se prononçait contre l'acceptation de la pétition, il apprécia plus tard la conduite du Directoire au point de vue *constitutionnel* et ses conclusions nous prouvent qu'il considéra l'intervention ostensible et armée, décidée « spontanément et sans consultation préalable de la législature » comme une violation de la Constitution et une atteinte aux intérêts de l'Etat.

Voici, en effet, comment il s'exprimait dans un mémoire adressé à Lacuée[2], à Paris, le 14 messidor an VII (2 juillet 1799), et traitant de la Constitution française. (Vol. de *Mémoires* aux Archives des Affaires étrangères f. Suisse.)

FRAGMENT DU MÉMOIRE DE TALLEYRAND

« Je regarde comme un point démontré que l'acte constitutionnel n'a pas suffisamment défini les attributions du Directoire Exécutif dans ce qui concerne les rapports

[1] Voyez les conclusions de notre article sur Talleyrand et l'intervention française en Suisse, et celles de M. *Emile Couvreu*, dans la *Gazette de Lausanne* des 16 et 18 août 1897. Il existe *deux minutes* de l'arrêté du 8 nivôse : *la première de Talleyrand*, avec ratures et ajoutures, *et la seconde de Merlin*, définitive et correcte. Celle de la main de Talleyrand aux Archives nationales de Paris, carton A F III 490, dossier 2933, n° 1. — Celle de la main de Merlin aux mêmes Archives, carton A F III 485, dossier 2895.

[2] Lacuée, Gérard-Jean, comte de Cessac, était entré peu auparavant au Conseil des Cinq-Cents.

Digitized by Google

extérieurs de la République, de sorte que cette partie capitale de l'organisation politique, demeurant livrée aux interprétations du gouvernement qui, par sa nature, tend toujours à l'extension de sa prérogative, on l'a vu plus d'une fois, ou dépassant la limite qui lui était indiquée, ou méconnaissant l'esprit de la Constitution, abuser de son initiative jusqu'à ne laisser aucune action à la législation dans les affaires politiques [1].

A cet égard, les principaux exemples se tirent des événements d'Italie et de Suisse.

(Suit une dissertation sur le rôle du gouvernement français en Cisalpine.)

... Si on porte sa pensée et ses yeux sur l'Helvétie, combien la situation actuelle donne lieu à de plus graves considérations !

Des réfugiés du pays de Vaud se plaignaient de la tyrannie du gouvernement particulier de Berne. Ils réclamaient l'intervention de la France, comme ayant succédé aux ducs de Savoie, et garante d'anciens traités par lesquels leurs droits étaient réservés.

Autant que cette intervention ne devait point sortir des bons offices, le Directoire avait sans doute le droit de l'exercer. De même il dut exprimer un vif mécontentement des persécutions secrètes ou publiques que l'oligarchie de Fribourg et de Berne osa faire éprouver à ceux de leurs nationaux qui avaient témoigné de l'attachement pour la République et qui avaient applaudi à ses succès. Il était naturel encore que le Directoire exécutif favorisât de ses vœux, de ses conseils et d'une assistance indirecte, les efforts des amis de la liberté, qui auraient tenté de détruire, en Suisse, l'aristocratie du XVe siècle,

[1] Voy. *F.-A. Hélie*, les Constitutions de la France, p. 462-463, le titre XII de la Constitution de l'an III : Relations extérieures.

Digitized by Google

pour y substituer les avantages d'un gouvernement libre et unique.

Mais que le Directoire ait spontanément et sans aucune consultation préalable de la législature, formé le projet de changer à tout prix la constitution de l'Helvétie ; qu'en conséquence il aît pris fait et cause de la manière la plus impérieuse dans les querelles intérieures de ce pays ; qu'il aît publié des arrêtés par lesquels il rendait *les gouvernements helvétiques responsables* de leur conduite envers leurs subordonnés ; qu'il aît autorisé ses agents à dicter des ordres, qu'il aît fait marcher des troupes ; enfin, qu'il ait conduit les choses au point qu'il était impossible que la guerre n'éclatât pas entre la France et la Suisse, et cela au moment où la négociation était ouverte à Rastadt pour la pacification absolue du continent ; et cela sans prévenir seulement la législature ; sans provoquer sa décision sur des mutations aussi importantes ; je répète que par une telle conduite, le Directoire avait méconnu et l'intérêt de l'Etat et l'Esprit et le Texte de la Constitution. »

Nous espérons que cette étude, qui nous a permis de fixer : les motifs qui poussèrent de la Harpe à présenter sa pétition ; le nombre exact des signataires et leurs qualités ; enfin l'accueil fait à la pétition par Talleyrand, d'une part, et par la majorité du Directoire, de l'autre, sera une contribution utile à l'histoire impartiale de l'affranchissement du pays de Vaud et de la Révolution helvétique.

Emile DUNANT, Dr phil.

Digitized by Google

OCTOBRE 1797

Je commence avec ce numéro de la *Revue historique* la chronique du mois correspondant du siècle passé. Je la continuerai pendant tout le cours du centenaire de la révolution vaudoise jusqu'au centième anniversaire de l'organisation définitive du Canton de Vaud en Etat souverain.

Cette chronique, toujours brève, indiquera de la manière la plus succincte tous les événements qui ont eu quelque importance. Je ne me bornerai pas aux faits intéressant le Canton de Vaud, mais je mentionnerai aussi ceux qui concernent les cantons voisins et l'ensemble de la Suisse.

Ce travail, tout modeste qu'il paraisse au premier abord, n'en est pas moins considérable en réalité puisqu'il oblige à consulter tous les ouvrages qui parlent de cette époque. Je dois indiquer d'abord les journaux du temps : le *Peuple vaudois* qui devint successivement le *Bulletin officiel* et *Bulletin helvétique*, et le *Nouvelliste vaudois et étranger*.

Les contemporains des événements ont laissé un assez grand nombre d'ouvrages utiles à consulter ; c'est le cas de Seigneux, de Rovéréa, de J.-J. Cart, de Henri Monod, de la Harpe, etc. D'autres, plus tard, ont donné une histoire de la révolution vaudoise et helvétique ; c'est le cas de Verdeil et de Juste Olivier. Parmi les ouvrages plus récents, je dois citer la volumineuse collection des *Actes de l'Helvétique* que publie le Conseil fédéral, renfermant les sources officielles, et le *Journal du Professeur Pichard*, manuscrit du commencement de ce siècle, que j'ai publié en 1891 [1]. Je me servirai aussi d'un grand

[1] Mignot, éditeur.

Digitized by Google

nombre de documents inédits qui pourront surtout éclairer la période peu connue de 1800, 1801 et 1802. Enfin, pour les derniers mois de l'année 1797, la tâche est facilitée par les recherches et les travaux de MM. Emile Dunant et Emile Couvreu, sur le rôle du Directoire à l'égard de la Suisse à ce moment-là. Je recevrai en outre avec la plus vive reconnaissance tous les documents, les renseignements qui pourraient être utiles pour faire mieux connaître cette époque et servir à écrire une histoire définitive de la fondation du Canton de Vaud.

Eug. MOTTAZ.

19 juin 1797 [1]. Bonaparte demande à la République du Valais que ses troupes puissent traverser ce pays pour aller d'Italie en France. Cette demande est renvoyée à la Diète de Frauenfeld à cause de l'alliance qui réunit le Valais au Corps helvétique.

Juin-juillet. La demande de Bonaparte au Valais cause une vive émotion. La plupart des magistrats helvétiques la considèrent comme le signe précurseur du développement d'un système semblable à celui qui a changé complètement la situation de l'Italie, où la République cisalpine vient d'être fondée par la France. La Diète se prépare à refuser la demande de Bonaparte.

13 juillet. Le Directoire annonce à Bonaparte qu'il renonce à demander le passage des troupes par le Valais. Il veut éviter tout froissement avec la République helvétique vu le grand service que ce pays a rendu à la France en conservant sa neutralité. Il ne veut pas provoquer les cantons « qui sont les plus anciens amis de la France, et le gouvernement veut éviter le malheur et le scandale du combat de deux peuples libres. »

4 septembre. Coup d'Etat du 18 fructidor à Paris. Les deux membres les plus modérés du Directoire, Barthélemy, ex-ambassadeur de France en Suisse, et Carnot en sont exclus par leurs trois collègues La Réveillère-Lepeaux, Barras et Rewbel. Ils sont remplacés par François de Neufchâteau et Merlin de Douai. Rewbel, ennemi du gouvernement de Berne, est chargé des affaires diplomatiques.

11 septembre. Fr.-C. la Harpe adresse au Directoire un mémoire écrit de sa main et daté de Passy, intitulé : *Réflexions sur la con-*

[1] J'indique avec cette chronique les quelques faits qui, dans les mois précédents, appartiennent déjà à l'histoire de la révolution vaudoise et helvétique.

Digitized by Google

duite à tenir à l'égard des patriciens de la Suisse depuis le 18 fructidor an V. Il signale les avantages que peut trouver la France à procurer l'indépendance au Pays de Vaud. Il indique en vertu de quels traités elle peut intervenir en faveur de ses concitoyens. Il recommande de résiter à la tentation de s'emparer du Pays de Vaud. Il conseille de faire avancer des troupes du côté de Gex, de Pontarlier, de l'Erguel et du Chablais pour encourager les Vaudois.

15 septembre. Le Directoire français exige du gouvernement bernois le renvoi de Wickam, représentant diplomatique de l'Angleterre en Suisse. Il pense que cet agent est chargé d'exciter et de favoriser les complots contre la sûreté de la République française. Cette demande est présentée par Mengaud, parent de Rewbel, que le Directoire vient d'envoyer en Suisse pour le représenter.

10 octobre. Bonaparte incorpore définitivement à la République Cisalpine la Valteline, Chiavenna et Bormio, qui dépendaient des Grisons. « Un peuple, a-t-il dit dans sa proclamation, ne peut être sujet d'un autre peuple. »

11 octobre. Le gouvernement de Berne annonce au Directoire qu'il ne peut pas décider seul sur le renvoi de Wickam qui intéresse « le droit des gens et la neutralité du Corps helvétique. » — Deux députés, Tillier et Mutach, sont envoyés à Paris.

17 octobre. Ensuite des opérations militaires qui ont eu lieu en Italie et des victoires de Bonaparte, l'Autriche se décide à signer le traité de paix de Campo-Formio. L'article VI de la convention secrète qui l'accompagne stipule que l'empereur cède à la République française la souveraineté du Frickthal, qu'elle pourra réunir à la Suisse par un accord avec cet Etat.

20 octobre. Un anonyme envoie de Vevey à un homme influent de France des réflexions sur les changements politiques qui lui paraissent désirables en Suisse. Il voudrait : 1. La formation d'une république vaudoise comprenant toute l'Helvétie romande. 2. La formation d'une seconde république comprenant le nord-ouest. 3. La réunion de tous les autres cantons et pays sujets pour en constituer une troisième. 4. Une assemblée constituante. 5. L'abolition des redevances fédérales. 6. Qu'on n'écoutât pas Fr.-C. la Harpe. 7. Une garde nationale. 8. Le séquestre des biens du gouvernement actuel. Il se nommera si on exécute son plan.

21 octobre. Wickam, pressé par l'avoyer Steiger, ayant demandé et obtenu son rappel, annonce aux XIII Cantons qu'il quitte le territoire helvétique.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Chacun connaît l'agréable site du « **Champ du Moulin** », au milieu des gorges de l'Areuse. Sur la maison la plus occidentale de ce hameau, on a placé, il y a quelques années, une plaque de marbre portant cette inscription : *J.-J. Rousseau a habité cette maison en septembre 1764.*

Le propriétaire de cet immeuble, M. Louis Perrier, architecte, a cru pouvoir en agir ainsi sur la foi des dires très précis de personnes âgées et des indications relevées par Fritz Berthoud dans son importante étude sur *J.-J. Rousseau au Val de Travers.* Dans ce travail, on peut lire que le Champ du Moulin était « un des *coins* de prédilection » du philosophe.

Rousseau avait donc passé souvent à cet endroit. Mais y avait-il habité ? C'est ce que personne ne savait d'une manière certaine jusqu'à présent et c'est aussi la question que M. Aug. Dubois a résolue affirmativement dans deux articles qui ont paru dernièrement dans le *Musée Neuchâtelois.*

L'auteur s'est servi pour cela du journal manuscrit du comte Charles de Zinzendorf, neveu du fondateur de la secte des Moraves. Ce volumineux ouvrage, qui se trouve maintenant aux archives impériales et royales d'Autriche, fut écrit presque au jour le jour par son auteur.

En 1764, celui-ci, pendant un voyage qu'il accomplissait dans l'Europe occidentale, passa plusieurs jours dans la principauté de Neuchâtel et voulut voir J.-J. Rousseau, alors déjà fort connu à cause de ses ouvrages et de ses démêlés avec Voltaire et les Genevois, et qui habitait à cette époque dans le Val de Travers. Il le trouva à l'auberge de Brot-Dessous — sur la route de Rochefort à Travers — et l'accompagna jusqu'à cette petite maison située au fond du vallon des gorges de l'Areuse où l'illustre fils « de l'horloger de Genève » faisait à ce moment-là un séjour qui fut de peu de durée.

« Nous arrivâmes à un mauvais chemin qui nous conduisit dans le vallon, dit le comte de Zinzendorf. M. Rousseau me montra de loin sa maison, dans le vallon arrosé par la Reuse, située dans un endroit appelé le Champ du Moulin, bordé de belles montagnes couvertes de beaux bois. Au coin vers l'ouest, le Creux du Vent, un singulier rocher excavé, dont il sort un vent qui jette le chapeau en haut. Il ne fut pas content de mon insensibilité stoïque ; je devais être en extase à l'aspect de cette contrée... Il me conduisit

Digitized by Google

dans sa chambre ; je vis celle de sa gouvernante. Il me parla de la *Nouvelle Héloïse* dont il me dit que c'était son histoire, du prince Louis (de Wurtemberg) et de plusieurs autres qui font élever des enfants à sa façon, de Voltaire, dont il se plaint amèrement... Nous retournâmes par un chemin bien sauvage où il nous fallut gravir une roche comme des chèvres...»

M. Dubois est arrivé à la conclusion que J.-J. Rousseau s'installa au Champ du Moulin vers le 4 septembre et qu'il le quitta vers le 11 du même mois.

Rousseau profita de ces journées agréables pour faire beaucoup d'excursions botaniques avec son ami Gagnebin, et M. Dubois croit pouvoir affirmer que le philosophe est allé souvent herboriser au Creux du Van et qu'il a même gravi cette montagne jusqu'au sommet.

— C'est à Vevey que la **Société d'histoire de la Suisse romande** a eu sa séance d'automne, le 23 septembre. Malgré le temps couvert, une soixantaine de membres de la société se sont rencontrés à l'Hôtel-de-Ville, à 9 $^1/_2$ heures.

M. de Budé a ouvert la série des travaux. Il a consacré des pages très intéressantes aux passages de Bonaparte à Genève en 1797, avant le congrès de Rastatt, et en 1800, avant Marengo, et au séjour de l'ex-roi Joseph Napoléon à Prangins. En 1797, Bonaparte été précédé de quelques jours par Murat qui devait prendre diverses mesures pour faciliter le voyage. Les conseils de Genève invitèrent les citoyens, par une proclamation, à montrer le plus grand respect et à manifester la plus grande joie. Les milices avaient l'ordre de se réunir au premier signal dans leurs quartiers pour rendre les honneurs. D'autre part, des habitants de la ville alors déjà française de Carouge signèrent une pétition pour demander que l'on réunît à la France la ville de Genève que quelques-uns regardaient comme un repaire de contrebandiers. Bonaparte affirma au contraire que Genève devait rester indépendante précisément à cause de son importance commerciale et il donna l'assurance que jamais un soldat français n'entrerait dans cette ville. On sait que malgré cette promesse, Genève ne vit pas son indépendance respectée et que, dès le 15 avril de l'année suivante, elle fut au contraire occupée par des troupes françaises et réunie ainsi de force à la France.

Bonaparte traversa de nouveau Genève au printemps 1800. De grands préparatifs furent faits pour le bien recevoir, mais il entra dans la ville entre trois et quatre heures du matin, et trompa ainsi l'attente de ses admirateurs. Il chercha pendant son séjour à faire

Digitized by Google

voir tous les avantages que Genève retirait de son annexion à la France. Il s'informa de tout et de tous et assista à plusieurs soirées et réceptions.

M. de Budé a rappelé le souvenir de l'entretien que Bonaparte eut près de Lausanne avec quelques jeunes gens. C'est à Lausanne — où il logea chez Haller — qu'il prit toutes les dispositions nécessaires pour passer le St-Bernard.

Les autorités valaisannes, ne voulant pas que les Français gardassent une mauvaise impression du pays, firent enfermer les goîtreux pendant le passage de Bonaparte et de son armée. Ces malheureux éveillèrent cependant l'attention du public et, sans doute, des étrangers, car du fond des réduits dans lesquels ils se trouvaient, ils firent entendre les cris les plus affreux, demandant qu'on vînt les délivrer. Pour inspirer la pitié d'une manière plus certaine, ils proféraient, dit M. de Budé, ces paroles compromettantes : « Nous sommes la jeunesse du pays ! »

Joseph Napoléon s'engoua à un moment donné du château d'Allaman, dont il proposa l'échange à son propriétaire, M. de Sellon, contre le domaine de Morfontaine en France, dont le revenu était évalué à 200,000 francs. Cet échange n'eut pas lieu et l'ex-roi s'établit au château de Prangins, sous le nom de comte de Survilliers. Il y resta jusqu'au jour où le Petit Conseil du Canton de Vaud délégua deux de ses membres pour l'arrêter et mettre fin à de prétendues intrigues dont se plaignait le gouvernement de la Restauration. Joseph Napoléon prévint les magistrats vaudois et se retira en lieu sûr.

M. Maurice Wirz, auteur du catalogue de l'exposition d'objets anciens du Musée Jenisch, indique en quelques mots l'organisation de celle-ci. Il donne ensuite un excellent exposé de l'art décoratif suisse. Il passe en revue la décoration dans le mobilier, la sculpture, les dessins, la marqueterie, la peinture. Les planches qu'il avait préparées et les objets qu'il a montrés ont illustré son exposé de la manière la plus agréable. M. Wirz a terminé par un éloquent appel à ses auditeurs en faveur de la conservation des objets anciens. Il a, à cette occasion, rappelé l'époque où l'on vendait par caisses à raison de 200 francs le mètre cube des vitraux suisses qui ornent aujourd'hui le musée de Cluny, le Louvre et les châteaux et musées d'Allemagne.

M. de Molin nous a fait part des résultats de ses laborieuses recherches sur l'activité de la fabrique de porcelaines de Nyon, ses vicissitudes et les hommes qui l'ont dirigée. M. de Molin a pu se persuader qu'elle existait déjà vers 1780 et que sa fondation ne

Digitized by Google

peut être attribuée, comme le veut la tradition, à des ouvriers chassés de Sèvres par la Révolution. Cette entreprise paraît au contraire être le fait d'un Français, Daubrée ou Maubrée, qui s'assura la collaboration du céramiste Müller. Plus tard vint le porcelainier Dortu qui donna un bel essor à l'entreprise. C'est en 1787 que la fabrique fut transportée au chemin du Port où elle est encore. La porcelaine artistique cessa d'être fabriquée en 1813. Le directeur Dortu se retira et les créanciers reçurent comme dividende d'énormes stocks de porcelaines que l'on retrouve dans les coffres de quelques familles de Nyon.

M. William Robert a entrepris la tâche de recueillir les matériaux et renseignements relatifs aux origines très obscures de la Confrérie des vignerons, jadis appelée Abbaye de St-Urbain. Il a passé en revue dans sa communication les documents les plus anciens qui datent de 1648, ses vieux drapeaux avec ses légendes « Suisses, soyons unis » et « *Ora et labora* », ses coupes aux formes caractéristiques, ses attributs, etc. M. Robert indique enfin les différentes fêtes. Il rappelle aussi l'époque où le sexe fort fournissait seul les figurants et où Cérès était représentée par un garçon boucher.

Cette longue séance a été clôturée par la communication de M. Dunant, qui se trouve dans le présent numéro.

Les membres de la société se sont rendus ensuite au musée Jenisch, où ils ont visité les intéressantes collections d'objets anciens qui y ont été réunies pendant quelques semaines.

— **L'Exposition d'objets anciens** qui a eu lieu à Vevey, du 1er septembre au 9 octobre, présentait, de l'avis de tous les visiteurs, un très grand intérêt.

Le Musée Jenisch, où elle avait été organisée, se prête admirablement à une exposition de ce genre, et le talent des membres du comité a pu s'y donner libre carrière. Et c'est une impression de gracieuse installation qui frappe dès l'abord : tout est bien présenté, il n'y a rien qui choque l'œil ni dans les formes, ni dans les couleurs; une lumière douce tamise à travers les vitraux et se répand dans les vitrines.

Dans le grand vestibule du Musée, à l'entrée, sont déposés quelques meubles, tables, bahuts, et des mannequins à uniformes du musée de Chillon; dans l'escalier, encore des meubles, et l'on arrive au premier étage, où se trouve la salle du *Vieux-Vevey*, qui abrite la partie principale de l'Exposition.

Les objets prêtés sont très nombreux et comprennent des échantillons de meubles, argenterie, bijouterie, faïence, armes, ferronnerie, vitraux, étains, broderies, dentelles et éventails.

Digitized by Google

Il nous serait difficile de faire une liste des pièces spécialement intéressantes ; chacune a sa raison d'être dans l'exposition, sinon par sa valeur propre, du moins comme élément comparatif, et après un examen attentif de la salle on peut avoir une idée exacte de telle ou telle manifestation de l'art ancien. C'est du reste ce dernier avantage que les organisateurs ont cherché à obtenir, et nous pouvons les assurer qu'ils y ont parfaitement réussi. Le catalogue a été dressé d'après le même système et mériterait ici un compte-rendu détaillé. Dû en majeure partie à la plume de M. Maurice Wirz, architecte, il contient en appendice des notes très claires et très intéressantes sur les styles, sur les faïences suisses, les vitraux, et spécialement un article sur les chaises des montagnes suisses, que l'auteur a bien voulu développer à la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Somme toute, l'Exposition du Musée Jenisch a été utile à bien des points de vue, dont un des principaux consiste à avoir attiré l'attention de bien des gens sur les objets précieux qu'ils possédaient sans en connaître la valeur.

Le comité de l'Exposition était composé de MM. de Palézieux-Du Pan, Maurice Wirz, architecte, Adolphe Burnat, architecte, et Edmond de la Harpe.

— On connaît les vers placés à l'endroit où **Davel fut décapité :**

Passant, qui que tu sois ! Voici l'illustre place
Où le brave Davel, d'une héroïque audace,
Pour avoir chatouillé notre Ours un peu trop fort
Par un coup de sa patte a terminé son sort.

Un de nos abonnés, M. Edouard Burnet, nous fait la remarque suivante :

Ni Juste Olivier, ni que je sache aucun des biographes de Davel ne me paraît avoir remarqué que ces quatre vers sont tirés presque mot pour mot de Molière et que leur *auteur*, resté inconnu, ne peut guère revendiquer que le mérite de l'à-propos.

Moron : « Je suis votre valet. J'aime mieux que l'on dise :

C'est ici qu'en fuyant sans se faire prier
Moron sauva ses jours des fureurs d'un sanglier,
Que si l'on y disait : Voilà l'illustre place
Où le brave Moron d'une héroïque audace,
Affrontant d'un sanglier l'impétueux effort,
Par un coup de ses dents vit terminer son sort. »

(*La Princesse d'Elide*, acte I, scène II.)

Digitized by Google

— On connaît l'inscription relevée sur **l'ancienne cloche de Boulens :**

Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et liberationem patriæ
Ihesus Nazared. Ustor. R. J.

On en a donné la traduction suivante :

« Dans une intention sainte et spontanée, pour rendre hommage à Dieu, et pour le remercier de la libération de la patrie, Jésus de Nazareth. »

Et voici l'explication qui en a été donnée :

« En octobre 1475, l'armée suisse envahit le Pays de Vaud et l'occupa jusqu'à la paix de Fribourg, 12 août 1476. Boulens, comme toutes les localités avoisinant Moudon, était tombé aux mains des Suisses. Les mots *et patriæ liberationem* prouveraient que la cloche a été fondue peu de temps après que le duc de Savoie avait été remis en possession de ses Etats au nord du lac. »

Or voici, dit le *Nouvelliste*, qu'on vient de relever sur la grosse cloche de St-François, qui porte la date de 1508, la même inscription, à laquelle ne s'applique plus l'explication donnée plus haut. Il serait, en effet, étrange que 33 ans après l'invasion du Pays de Vaud par les Suisses on ait fondu une cloche pour en rappeler la fin.

D'autre part, M. Berthoud, professeur à Aubonne, nous écrit ce qui suit :

« L'article publié par la *Revue* dans son numéro de jeudi dernier, sous le titre « Nos cloches et souvenirs d'autrefois » m'a remis en mémoire l'inscription de la vénérable doyenne de notre beffroi dont le bronze a aujourd'hui disparu dans le creuset du fondeur. Elle était à peu près identique à celle de la cloche de Boulens :

Mentem sanctam spontaneam honorem
Deo et patrie deliberationem Amen.

Nulle date ni marque de fondeur. D'où provenait cette cloche, je l'ignore. Le samedi 21 aoust 1596, le conseil d'Aubonne fait accord avec Me Jean Girod de Genève pour faire et accoustrer la grosse cloche au prix de 25 florins en lui fournissant le fer et le bois et luy aydant à la baisser et lever. Voilà tous les renseignements que je trouve au registre du Conseil.

Aussi avais-je tout bonnement traduit en suppléant. DA NOBIS ou PRECAMVR (omission assez fréquente, vu l'espace restreint dont disposait le « martinatier »). Donne-nous un esprit naturellement droit en honneur à Dieu et comme sage conseil pour la patrie, Amen.

Digitized by Google

En examinant de plus près les lettres de l'inscription dont je vous envoie ci-inclus l'empreinte, je suis tenté de leur assigner une date antérieure à celle de 1596 et à me ranger à l'opinion de l'érudit correspondant de la *Revue*. Me Jean Girod aura probablement procédé comme notre excellent harmonisateur de cloches Thybaud et échangé simplement une ancienne cloche pour la monter au beffroi d'Aubonne. »

On le voit, M. Berthoud donne de l'inscription une traduction différente de celle que nous avons citée plus haut. La présence sur trois cloches différentes d'une inscription identique, que l'on retrouvera probablement ailleurs, donne à croire qu'il n'y a pas à attacher une signification mystérieuse à cette devise. Elle devait être une formule consacrée à ce genre de travail, ou peut-être la devise habituelle d'un même fondeur.

— Nous avons parlé, dans notre livraison de janvier de l'année courante, de **Jean-Louis Wagnière,** de Rueyres, qui fut pendant un assez grand nombre d'années le secrétaire de Voltaire. On avait vainement cherché jusqu'à maintenant la date de sa mort. M. Vidard, de Divonne, qui a fait de nombreuses recherches sur le rétablissement du catholicisme dans le Pays de Gex, a réussi enfin à mettre la main sur l'acte de décès de cet homme de lettres vaudois. Le voici, tel qu'il a été retrouvé à Ferney :

« Commune de Ferney-Voltaire.

» Le dix-septième jour de Germinal, an dix de la République française (7 avril 1802).

» Acte de décès de Jean-Louis Wagnière, marié à Rose-Françoise-Suzanne Corboz, son épouse, vivante ; décédé le dit jour, à cinq heures du soir, âgé de soixante-trois ans, né à Rueyres, département de l'Helvétie, demeurant à Ferney, fils de feu Jean-Marc Wagnière et de Jeanne-Jaqueline Ménétrey, de Pollieu-le-Grand, en Helvétie, aussi décédée.

» Sur la déclaration à moi faite par le citoyen Jean-Louis Mestral, demeurant à Ferney, profession d'horloger, qui a dit être beau-fils du défunt ; et par le citoyen François Montignot, demeurant à Ferney, profession de greffier du juge de paix, qui a dit être ami du défunt, etc.»

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LA CÉRÉMONIE DU 10 JANVIER 1798.

La pétition adressée au Directoire par les Suisses à Paris provoqua l'arrêté du 8 nivôse an VI par lequel le gouvernement français prenait sous sa protection les révolutionnaires de Vaud et de Fribourg. Une fois cet arrêté connu, soit à partir du 2 janvier 1798, les révolutionnaires commencèrent leur agitation. Une pétition fut adressée à LL. EE. pour demander la convocation des Etats du Pays de Vaud et d'une assemblée des représentants des villes et communes. De jour en jour, la révolution augmentait. C'est alors que le gouvernement bernois imagina la *Cérémonie du dix janvier.*

Dans un rapport présenté au conseil des Deux-Cents sur la triste situation du Pays de Vaud, le Conseil secret proposait d'appeler tout le peuple du Pays de Vaud à se prononcer « sur la situation actuelle de la patrie et sur sa conduite dans ces circonstances. » Il y a deux manières de consulter le pays, expliquait le Conseil secret. L'une est de questionner séparément les communes ; l'autre, de convoquer l'armée par bataillons et de lui demander son avis. La première manière de consulter le peuple était trop longue et soumise à trop de délais ; la seconde parut la seule rationnelle et on décida de convoquer la milice du pays Romand. On résolut de faire prêter serment aux troupes

Digitized by Google

vaudoises. Les baillis reçurent des ordres dans ce sens. « Quand la troupe sera rassemblée, vous lui lirez la proclamation imprimée ci-jointe, vous l'accompagnerez d'un discours dans le même sens, puis vous passerez au serment. Si quelqu'un refuse le serment, vous le ferez sortir des rangs sans autre. »

Ainsi Berne organisait un véritable et bien étrange plébiscite. La consultation demandée au pays sur « ce qu'il pensait des affaires présentes » se réduit à la prestation d'un serment. On ne doit présenter ni requête ni réclamation, mais simplement déclarer si l'on est rebelle ou non. C'était ambigu, car il est bien des gens qui demandaient des réformes et qui pourtant ne se déclaraient pas rebelles. Or la prestation du serment était, dans l'esprit des Bernois, une acceptation tacite, une approbation du gouvernement et de tous ses actes !

La date de cette cérémonie fut fixée au 10 janvier.

Cependant cette mesure devait tourner à la confusion du gouvernement bernois. Les Français, d'abord, prirent ombrage de ces rassemblements. Ensuite les bons citoyens, attachés à Berne, trouvaient que c'était une marque de défiance non méritée envers de fidèles sujets. Plusieurs craignirent un renouvellement des scènes de 1791. Beaucoup aussi supposaient qu'on les armait contre la France. Enfin, les mécontents firent des efforts surhumains pour empêcher que le serment ne fût prêté. Les clubs entrèrent en ligne et montrèrent toutes les ressources dont ils pouvaient disposer. Sans parler de leur presse, qui déployait une activité incessante, ils avaient organisé un très actif service d'estafettes reliant Lausanne avec les villes du Lac, et celles-ci avec Yverdon et Moudon. Ils avaient pour cela retenu les meilleurs chevaux, ce qui suppose des fonds, toute une organisation, des chefs entendus, une ligne de conduite bien arrêtée. Depuis

Digitized by Google

plusieurs jours les courriers fonctionnaient à merveille, portant les nouvelles des uns aux autres. C'est grâce à ce système qu'un peu d'unité s'établit dans les démarches, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant.

Les villes accueillirent fort mal la demande de prestation du serment. A Lausanne, les pétitionnaires assemblés la veille demandèrent au conseil d'obtenir des hauts députés[1] qu'on ne prêtât pas serment, pour qu'on renvoyât la chose à des temps meilleurs. La commission fit la démarche indiquée, rapporta la réponse des *Hauts Seigneurs*. Il était impossible, disaient ceux-ci, de renvoyer, vu que le serment se prêtait ce jour dans toute la Suisse. Le serment consistait en ces mots : « Je jure d'être fidèle à Dieu, à la patrie et à LL. EE.,notre souverain.» Enfin personne ne devait être inquiété pour opinions politiques.Les pétitionnaires tinrent encore dans la soirée du 9 une tumultueuse assemblée, déclarant ne pas vouloir prêter serment.

Ailleurs, mêmes inquiétudes. A Cossonay, vers les six heures du soir, à la fin de la séance du conseil, quelques citoyens se présentent pour faire une communication. Ils font part de leurs inquiétudes au sujet de la prestation du serment, déclarant qu'ils voulaient rester fidèles à LL. EE., mais qu'ignorant la nature du serment, ils demandent que le Conseil secret veuille bien, séance tenante, dresser une formule de ce qu'ils croient qu'on peut prêter. Grand embarras du conseil. Il envoie au député de Berne, qui déclare que la formule du serment serait celle contenue dans le Coutumier du Pays de Vaud. Les bruits les plus contradictoires circulent. Les uns disent que Morges refusera le serment.

[1] Haute Commission envoyée par Berne pour pacifier le pays. Elle y séjournait depuis la fin de décembre sans rien faire d'utile pour la défense du gouvernement.

Digitized by Google

Les autres, qu'elle le prêtera. On décide finalement de faire ce que fera Morges, et des courriers sont expédiés pour s'informer. [1]

Morges avait envoyé à Lausanne pour demander la formule du serment. Les délégués la rapportent et dans la séance du soir du conseil, on décide de prêter le serment.

A Nyon, la convocation parvint le mardi 9 janvier au conseil, signée par le bailli de Nyon. Elle invitait le conseil à se rendre le lendemain matin sur la place d'armes de Nyon « pour entendre ce que les seigneurs délégués de l'Etat auront à dire. »

Yverdon était une ville calme. — Les habitants de la vallée de la Broye n'étaient pas véritablement opposés au serment, seulement ils ne voulaient pas qu'on employât leurs soldats contre leurs frères du Pays de Vaud ou contre les Français.

Lorsque, le 8 janvier, les délégués de Berne parurent à Vevey, le conseil leur envoya une députation prise dans son sein, à la tête de laquelle était le banneret Mellet, et qui s'adjoignit un membre du conseil des Vingt et un bourgeois signataire. Ils déclarèrent catégoriquement aux seigneurs « que le serment ne serait point prêté et qu'on n'en prêterait pas d'autre que dans le sens de celui imprimé et déposé sur le bureau et dont on leur a remis un exemplaire ». Les députés représentaient aux Hauts Seigneurs les dangers des rassemblements du 10 et les engageaint à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour les éviter. Les *Seigneurs* répondirent qu'ils attendaient des ordres du trésorier.

On était donc perplexe un peu partout, et les conseils des

[1] Tous ces détails sont empruntés aux manuaux des différentes villes dont il est question.

Digitized by Google

villes restèrent assemblés toute la nuit ainsi que les clubs. « Je n'aurais jamais pu, écrit Thorman, bailli de Morges, me faire une idée de l'activité des clubs, du nombre de leurs émissaires et de leurs agents, de la rapidité de leurs mesures, de leur correspondance. Les rues en tous endroits étaient couvertes de courriers à cheval. » Plus de vingt courriers à cheval, dit encore Thorman, circulaient entre Genève, Nyon, Lausanne, Vevey, Moudon et Yverdon. Les agents des clubs se multipliaient. Ils colportaient des bruits faux ou en partie dépourvus de fonde ment, des prétendus arrêtés du Directoire contenant des menaces contre ceux qui prêteraient le serment, une déclaration disant que l'on était libre de prêter le serment ou de le refuser. A *Lausanne*, on distribuait un petit bulletin imprimé ainsi conçu : « Les citoyens et habitants de Lausanne sont prévenus qu'il a été déclaré par les députés de LL. EE. qu'on était libre de se rendre ou de ne pas se rendre sur Montbenon le 10 janvier 1798 et de prêter ou de ne pas prêter le serment qui aura lieu le même jour. » D'autres courriers arrivaient portant les soi-disant décisions des conseils de telle ou telle ville, le plus souvent ces avis étaient faux, souvent aussi contradictoires. Il en résulta une grande confusion. Les Vaudois finirent par ne plus savoir ce qu'on exigeait d'eux au juste ; et le serment du lendemain fut laissé un peu au hasard.

Le 10 janvier au matin, la même confusion règnait. Les opposants ne se donnaient point encore pour battus. On cherchait à influencer les décisions des conseils des villes et à circonvenir les commis d'exercice. Les rues qui conduisaient aux places de rassemblement étaient couvertes d'agents qui engageaient les détachements à ne pas prêter serment. On exploitait la façon un peu rapide et mystérieuse dont le serment avait été exigé pour dire que le gouvernement voulait entraîner le pays dans une guerre

Digitized by Google

avec la France. Quelques agents usaient de menaces, de prières, d'exhortations. On disait que si l'on prêtait le serment, tout espoir de voir les pétitions aboutir serait anéanti.

Dans ce désarroi, la prestation du serment dépendit un peu de la personnalité des délégués de LL. EE. Yverdon fut sage. A *Vevey* il fut refusé net. Il en fut de même à Cully. A Moudon, les conseils de ville, qui avaient pris leur mot d'ordre à Nyon, refusèrent. A Payerne, le *noble député* ayant proposé la formule de serment tirée du Coutumier, « où se trouvent des termes presque inintelligibles aujourd'hui », les chefs d'état-major consultèrent leurs officiers ; ceux-ci déclarèrent « qu'ils ne rempliraient pas cette formalité dans les termes proposés ». On informa le député ; celui-ci proposa alors aux officiers de lui présenter un « rédigé de serment conforme à leur façon de penser » ; les officiers firent alors leurs propositions et prêtèrent le serment suivant qui diffère sensiblement du serment demandé :

« Sincèrement attachés à la Suisse notre chère patrie, nous promettons et jurons d'être fidèles et loyaux Ressortissants de LL. EE. de la Ville et République de Berne, notre Auguste Souverain : que si quelque ennemi que ce fût entrait avec des vues hostiles sur notre territoire, nous jurons de défendre notre Patrie, nos propriétés, nos libertés, nos familles : de déployer pour cette défense le même courage qui assura la liberté de nos glorieux ancêtres. Nous jurons de nous ensevelir sous les cendres de notre Patrie plutôt que de la laisser asservir. Nous jurons et nous promettons par le nom du Dieu vivant, d'observer et d'accomplir fidèlement le contenu du serment qui vient de nous être lu sans dol ni fraude ni variation quelconque ainsi que nous désirons que Dieu nous soit en aide à la fin de nos jours. »

Digitized by Google

Et le député, de son côté, devait faire une promesse analogue :

« Au réciproque, Nos Seigneurs députés feront promesse et prêteront serment de notre part et en notre nom, de maintenir et conserver nos aimés sujets en leurs bons us et anciennes coutumes, franchises et libertés. »

A Lausanne, la troupe et les corps constitués se réunirent sur Montbenon, mais les signataires de la pétition se dispensèrent d'y paraître. La troupe se forma en carré. Le secrétaire baillival donna lecture de la proclamation adressée par la Diète helvétique, proclamation qui rappelait la bienheureuse paix dont la Suisse avait joui jusqu'ici « *grâce à l'union et à la concorde* des différents Etats confédérés » ; et annonçait la cérémonie de la prestation du serment. « Les Etats helvétiques sont assurés que chacun de leurs bons bourgeois, ressortissants et habitants sera empressé, aussitôt que la voix de la patrie l'appellera, de sacrifier sa personne, son sang et son bien pour le soutien de notre union helvétique, pour le maintien de notre sainte religion, pour la protection de la sûreté publique, des personnes et des propriétés. »

Venait ensuite la lecture du mandement de LL. EE. Il était conçu en ces termes :

« L'activité que les malveillants mettent à leurs démarches et les moyens insidieux dont ils se servent pour vous faire désirer un nouvel ordre de choses et pour semer chez vous des doutes sur notre fermeté à vous garantir des malheurs inséparables de toute révolution, nous ont déterminé à vous assembler pour prononcer votre vœu général, et pour prêter avec nous le serment solennel qui nous lie tous ensemble. » On remarquera cette petite incidente : *pour prononcer le vœu général.* En réalité, il ne fut pas question de *vœu général.*

Digitized by Google

Le trésorier de Gingins prit alors la parole et fit ou plutôt récita un discours qui avait été déjà imprimé et distribué la veille :

« Nobles conseils, vassaux et justice, vénérable clergé, honorables communes, braves officiers et soldats et vous tous qui êtes ici rassemblés, vous voyez devant vous les députés nombreux de vos souverains et de vos pères, pour recevoir le serment de votre fidélité, dont vous leur avez donné des preuves non interrompues depuis des siècles. Ils savent que ce que promet devant Dieu un peuple loyal et plein d'honneur lui est sacré.

» Ils vous promettent de la part de ce même souverain le fidèle maintien de vos droits, privilèges, bons us et coutumes : d'étendre, sans délai, votre félicité et de faire pour votre bonheur ce qui peut satisfaire tout homme libre qui ne demande que la prospérité de sa patrie.

» Il ne séparera jamais sa cause de la vôtre, il combattra pour vous comme vous combattez pour lui, contre tous ceux qui voudraient troubler la tranquillité et le lien qui unit le gouvernement aux gouvernés. »

On prêta le serment, mais quand le moment fut venu, remarque Pichard, « plusieurs soldats, ceux de Lausanne surtout, ont paru hésiter, comme s'ils avaient attendu que quelqu'un fît des représentations. » Ils en avaient le droit, puisqu'ils étaient là *pour prononcer le vœu général*. Personne ne prenant la parole, ils finirent par prêter serment. « Quelques voix isolées crièrent : Vivent LL. EE. » Le trésorier prononça aussi le serment, que les assistants répétèrent par acclamation. Il exprima ensuite toute sa satisfaction. Elle le fut encore par un écrit distribué à Lausanne dans le courant de la journée : « Les représentants de LL. EE. à Lausanne, pénétrés des sentiments et des acclamations d'amour et d'attachement qu'ont manifestés aujourd'hui

Digitized by Google

pour leurs souverains tous les corps rassemblés sur la place d'armes, s'empressent de leur en témoigner leur vive satisfaction.

» Ils sont convaincus que ces sentiments ne varieront jamais et que le souvenir des liens qu'ils ont resserrés de nouveau avec le gouvernement et le gouvernement avec eux, restera profondément gravé dans leur cœur. Ils en rendront incessamment compte à LL. EE., qui ne tarderont pas à leur donner des marques de Leur bienveillance et exhortent un chacun à la paix et à la tranquillité... »

Les pétitionnaires tenaient conseil à l'Hôtel de Ville ; ils n'étaient qu'à moitié contents ; la journée se passa cependant dans une tranquillité relative. Les cafés sont pleins de buveurs, dit Pichard. Quelques-uns, sortant un peu ivres du cabaret, crient : « Vive la République de Berne ».

Morges avait, nous l'avons vu, décidé d'abord de prêter le serment. Pendant la nuit, on reçut la nouvelle de Nyon qu'on y refuserait le serment ; ce refus était « fondé sur ce que, en promettant le serment, la patrie ne peut y trouver aucun avantage. » Les conseils de Morges décident, « vu les circonstances qui pourraient résulter de prêter aujourd'hui le serment », de prier le bailli de surseoir. Pendant ce temps, un faux écrit du Directoire, contenant des menaces pour ceux qui prêteraient le serment[1], produisit un effet tout contraire à celui qu'en attendaient ceux qui le distribuaient ; les conseils de Morges en furent blessés. La douceur et la modération du bailli, homme aux idées libérales et fort estimé, firent le reste. Le serment fut prêté par une bonne partie des conseils et des soldats, dans la forme suivante :

« Vous allez jurer, dit le Bailli, fidélité à Dieu, à votre patrie et à LL. EE. votre souverain... » — « Je le jure, » fut-il répondu. Les délégués, de leur côté,

Digitized by Google

firent ce serment : « Vous tous ici présents recevez le serment que nous jurons par le Dieu vivant, au nom de LL. EE., de maintenir vos droits, bons us et coutumes, conformément à la déclaration qui vient de vous être faite. »

Nous pouvons cependant conclure qu'il y eut des défections assez nombreuses, d'après un avis du bailli aux conseils, envoyé le lendemain, et portant que ceux qui n'avaient pas prêté le serment pouvaient encore le faire.

A Cossonay, on attendait les nouvelles de Morges : quand on eut la formule de Morges, on décida de prêter serment dans les mêmes termes, et les députés ayant accepté le serment fut prêté. L'autorité et la considération personnelle de l'officier supérieur contribuèrent beaucoup à ce résultat.

Plus on s'approche de La Côte et de la frontière française, plus le serment devient difficile. A Aubonne, on connaissait peu les envoyés de LL. EE. et on refusa le serment.

Les conseils de Nyon avaient été convoqués d'une façon vague. Ils décidèrent de se rendre le 10 janvier, à 7 1/2 heures, *en costume*, à la maison de ville, pour se transporter ensuite sur la place d'armes. Mais, pendant la nuit, les opinions changent. Et au lendemain on prend une décision différente. A 7 1/2 heures, les conseils de Nyon, « instruits indirectement que leur convocation sur la place d'armes a pour objet la prestation d'un serment, ont délibéré d'exprimer au seigneur député leur surprise de ce que sans aucun avertissement préalable, ils sont appelés à solenniser un acte aussi sacré, d'une manière non moins extraordinaire que nouvelle... Ils ont trouvé que le serment qu'on attend d'eux serait sans utilité pour la

Digitized by Google

patrie, tandis qu'il ne serait pas sans danger pour les habitants, surtout dans les circonstances présentes..., en conséquence, lesdits conseils ont arrêté de prier les seigneurs députés de recevoir leur refus, motivé sur ce que « le bien de la patrie ne peut y trouver aucun avantage. » Cette décision fut prise à l'unanimité.

A 8 1/2 heures, les conseils furent appelés au château, sur la demande du bailli. Ils lui lurent la déclaration ci-dessus. Le bailli et les députés les exhortèrent encore, les engageant à prêter le serment ; et devant leur refus persistant, ils leur dirent que leur refus de prêter serment ne les dispensait pas de paraître sur la place d'armes. On pensait qu'une fois là ils se laisseraient encore émouvoir. Les conseils obéirent et suivirent les délégués devant le bailli. « Après avoir attendu passé une heure inutilement sans qu'aucune cérémonie se fit, les conseils se sont retirés à la maison de ville par un sentiment de prudence et de sagesse ; bientôt on vint leur dire que le bataillon carré était formé et qu'on les attendait. Ils se rendent sur la place d'armes et y arrivent au moment où finit la lecture de la proclamation de LL. EE. Le député lit un discours. Mais lorsqu'il s'agit de la prestation du serment, « immédiatement avant la lecture du formulaire, M. le banneret, s'approchant du seigneur député, a eu l'honneur de lui dire que les N. C. avaient eu celui de lui présenter les motifs de leur refus. Immédiatement après, le député lui a répondu : Messieurs, vous pouvez vous retirer. » Ils se rendirent, en effet, à la maison de ville.

On reçut à Berne avec une vive appréhension les nouvelles de cette journée. En somme, le résultat fut déplorable, car malgré l'entraînement, le soldat s'était véritablement révolté, et si l'on avait eu tant de peine à obtenir un simple serment, on en aurait encore bien davantage à mener les troupes au feu. Le Conseil secret

Digitized by Google

écrivait le lendemain à son commissaire pour lui exprimer le plaisir qu'on avait que le serment ait été prêté à Lausanne. Mais en somme le pays échappait à l'autorité de son souverain. « Avant de prendre une décision sur cette affaire, il faut que vous nous donniez votre avis, écrit le gouvernement au commissaire. Nous n'avons encore pris aucune mesure militaire et n'en prendrons aucune avant d'avoir eu votre opinion. » Aucune mesure *efficace* ne fut prise en réalité, et le succès de la Révolution n'était plus qu'une affaire de jours.

Paul MAILLEFER.

JEAN-JAQUES CART

La ville de Morges se prépare à élever un monument à la mémoire de trois de ses citoyens qui, il y a cent ans, se sont particulièrement signalés par leur patriotisme et qui ont largement contribué à soustraire le Pays de Vaud à la domination des Bernois, ou à affermir son indépendance comme canton souverain. Le moins connu de ces hommes, celui dont le nom est resté le moins populaire, est précisément celui dont nous voulons entretenir nos lecteurs. Si J.-J. Cart n'a pas laissé des souvenirs aussi vivants que les La Harpe, les Pidou, les Monod, les Muret et d'autres encore, cela a tenu sans doute à des causes spéciales qu'il serait superflu de rechercher, mais aussi au fait que son rôle, sans être moins utile, a été plus effacé et a duré moins longtemps. Il est en effet le premier de ces patriotes de 1798 que la mort ait enlevé, et son rôle a été d'une nature plus littéraire que politique. J.-J. Cart a été un de ceux qui ont préparé les voies à l'émancipation du Pays de Vaud, et il l'a été surtout par ses écrits. C'est ce que les pages suivantes mettront en lumière.

Digitized by Google

I

Morges a pris une très grande part dans le mouvement qui a amené l'émancipation du Pays de Vaud. C'est même de cette ville qu'est parti le signal de l'affranchissement.

Voici à quelle occasion. En 1782, l'Etat de Berne, qui avait entrepris de faire réparer les grandes routes qui conduisaient à Berne, exigea de chaque commune du bailliage de Morges un cadastre de ses terres. L'année suivante, il assujettit, de sa propre autorité, ces communes à un impôt dont le taux était variable. Leurs Excellences ne fixaient ni le nombre de fois qu'elles lèveraient cet impôt, ni pendant combien d'années elles l'exigeraient. Il y avait quelque péril à faire opposition. Morges le savait. Aussi, au premier moment, montra-t-elle quelque hésitation. C'est au moins là ce qu'on peut inférer de ces paroles de J.-J. Cart : « Morges seule semblait résister ; elle prudentifiait (*sic*), présentait des demi-moyens, elle montrait enfin qu'elle voudrait oser, mais qu'elle n'osait pas.» Et J.-J. Cart ajoute : « J'osai. Je rompis la glace, » s'attribuant ainsi à lui-même l'honneur d'avoir donné l'impulsion décisive [1]. Comment le fit-il, c'est ce que nous verrons dans la suite.

Quoi qu'il en soit de la part que J.-J. Cart prit ou s'attribua dans cette circonstance, il est certain que la ville de Morges, s'appuyant sur la Constitution du pays, rappela qu'un impôt « ne pouvait être levé que du consentement des imposés ». Huit années s'écoulèrent durant lesquelles Morges ne cessa de réclamer contre l'impôt et Berne de renouveler ses ordres. Ce ne fut que le 24 avril 1790 que le Sénat de Berne répondit aux légitimes réclamations des conseils de Morges, mais ces derniers,

[1] Lettres à Fréd.-César La Harpe, p. 5-6.

Digitized by Google

tenant compte des circonstances du moment, préférèrent garder le silence. Mais cette question n'intéressait pas la seule ville de Morges qui se présenta ainsi comme l'organe du mécontentement général.

II

C'est J.-J. Cart lui-même qui, dans ses divers écrits, nous a fourni les détails les plus précis et les plus circonstanciés sur sa personne et sur son rôle politique.

Dans une de ses *Lettres à Bernard de Muralt*, trésorier du Pays de Vaud, il nous apprend qu'il était originaire de la Vallée de Joux. « J'ai souvent fait des courses pédestres sur la cime du Mont-Jura, et dans cette vallée intéressante et agreste où la religion appela mes pères : ces lieux sauvages, l'air qu'on y respire, le silence qui y règne, cette magie du sentiment qui nous entraîne, avec un attendrissement respectueux, sur la terre qu'habitèrent nos ancêtres, m'ont souvent attiré à l'Abbaye du lac de Joux [1]. » J.-J. Cart descendait donc d'une famille de réfugiés français et c'est de la Vallée que sont descendus sur les bords du Léman, à Morges entre autres, plusieurs branches de la famille originaire.

J.-J. Cart, né à Morges le 30 novembre 1748, avait seize ans lorsqu'il fut envoyé à Genève pour suivre, à l'académie de cette ville, quelques cours de droit. Deux ans après, il était en Angleterre où il passa également deux années avant de se rendre en Amérique, à Boston et à New-York, où il eut à faire l'éducation du fils du général Hood, célèbre amiral anglais qui jouissait en Angleterre d'une grande popularité. C'était en 1769. J.-J. Cart conserva toujours un souvenir reconnaissant de ce premier séjour en Amérique et de la manière dont il avait été reçu et

[1] Lettres à B. de Muralt, p. 297.

Digitized by Google

entouré à Boston, en particulier. Cet heureux temps dura quatre années.

En 1773, J.-J. Cart est en Suisse, à Morges, où il exerce la profession d'avocat. Il s'y montrait habile, trop habile même, disait-on, caustique et ne ménageant pas ses termes. Il était alors très bien en cour auprès des Bernois et l'avocat attitré de plusieurs des plus grandes familles. Qui aurait dit, à cette époque, qu'il deviendrait le fougueux adversaire d'un régime qui lui assurait, comme il l'a écrit plus tard, les moyens de « parvenir à une bonne fortune ». Cependant, il faut croire que tout ne lui apparaissait pas toujours sous de riantes couleurs, car, dans le même temps, il affirme qu'il ne se réveillait pas une seule fois durant la nuit, sans s'écrier intérieurement : « Grand Dieu ! qu'un honnête homme doive être sujet de ces ..... de Bernois ! [1] » Il est vrai qu'il prétend avoir toujours fait une profonde distinction entre les individus et le gouvernement de Leurs Excellences, et avoir toujours été déterminé par l'amour le plus pur pour son pays. Au reste, sa conduite postérieure a montré qu'il était indépendant, et même très indépendant, En 1791, à propos de l'affaire du ministre Martin, à laquelle son nom avait été mêlé, il écrivait à un conseiller de Morges : « Tenant par dessus tout aux privilèges de mon pays, ne respirant que pour les lui voir conserver, si ce sentiment est incompatible avec le service du prince, je reconnais moi-même que je ne dois pas y être employé. » Et, dans une seconde lettre : « Je vous écris ce que je dis à qui veut m'entendre : Que l'on me mène aux Carrières si je ne dois pas sentir ce que je sens et si je suis coupable si je l'exprime. »

[1] Lettres à Fréd.-César Laharpe. 1799, p. 5.

Digitized by Google

III

Comment et dans quelles circonstances s'accomplit la rupture entre J.-J. Cart et les Bernois? Nous en avons déjà dit un mot plus haut : c'est à l'occasion des plaintes de la ville de Morges relatives à la contribution imposée aux communes pour l'entretien des routes du bailliage. J.-J. Cart établit alors, dans une *Consultation*, le droit public, presque oublié, du Pays de Vaud; la part qu'il avait à l'exercice de la souveraineté : les promesses ou les pactes de 1536. Il rapprocha toutes ces choses du fameux *si non, Non !* des Castillans et il démontra qu'il y avait aussi, entre les Bernois et le Pays de Vaud, un *si non, Non !* [1]

Ceci se passait en 1790. La lecture de cette consultation causa une grande émotion dans le pays. De toutes parts, on s'adressait au courageux avocat et on lui demandait des cahiers de *Doléances*, des *Redressements*. C'est à cette époque que la ville de Morges lui fit don de sa bourgeoisie. Il possédait déjà celle de Sévery. D'autres villes voulaient lui accorder le même privilège : il s'y refusa. L'heure de l'exil allait sonner pour lui.

On sait que le jour anniversaire de la prise de la Bastille, une fête, dite de la Fédération, avait été célébrée à Paris le 14 juillet 1790. Dans les pays voisins, on fêta également cet anniversaire. A Rolle, les sociétés de l'Arc s'étaient réunies dans un banquet. L'année suivante, les mêmes scènes se reproduisirent et sur une plus grande échelle. On comprend l'irritation de Leurs Excellences Les patriotes vaudois ne furent accusés de rien moins que de *haute trahison*. J.-J. Cart, appelé à comparaitre devant une haute commission, présidée par le sénateur

[1] Lettres à Fréd.-César Laharpe, p. 5-6.

Digitized by Google

Fischer, comme accusé d'avoir pris une part active aux journées des 14 et 15 juillet, fut assez heureux pour prévenir par la fuite une arrestation certaine. Mais, le 31 mai 1792, il était décrété de prise de corps.

C'est à Lyon que J.-J. Cart chercha tout d'abord un refuge. Il s'y rencontra avec des hommes du parti de la Gironde et se lia avec eux assez intimément pour qu'ils l'engageassent à solliciter l'appui du comité du Salut public en faveur des patriotes vaudois. J.-J. Cart s'y refusa. C'est alors qu'il écrivit ses fameuses *Lettres à Bernard de Muralt* sur le droit public du Pays de Vaud, réquisitoire violent, passionné, contre le gouvernement de Berne, destiné à prouver que le Pays de Vaud n'avait pas été *conquis* par Berne ; qu'il y avait eu entre eux *contrat consenti;* que Berne s'était mise purement et simplement en lieu et place du duc de Savoie, *baron de Vaud,* et qu'elle ne possédait que les droits dont jouissait le baron lui-même. L'auteur des *Lettres à B. de Muralt* invoquait, à l'appui de son dire, les chartes et les traités ; il faisait ressortir avec vigueur le contraste frappant qui existait entre l'administration despotique de Leurs Excellences et le gouvernement facile du duc de Savoie.

Cédant, après beaucoup d'hésitations, aux prières de ses amis girondins, J.-J. Cart se rendit, en mars 1793, à Paris. Monge, ministre de la marine, lui donna une mission de confiance en Amérique, mission dont il s'acquitta fort bien ; mais, bientôt après, il subissait le contre-coup du sort des Girondins et il était mis de côté. Ne se souciant point de revenir en Europe, il s'établit comme fermier en Amérique. Cependant, les travaux de sa ferme ne l'absorbaient pas au point de l'empêcher de suivre avec intérêt les événements dont l'Europe était le théâtre et de forger des plans de régénération politique pour sa patrie. Au commencement de décembre 1797, il adressait

Digitized by Google

au Directoire de la République française un long mémoire dans lequel il réclamait la réunion de l'Helvétie en une seule république indépendante, mais étroitement alliée à la nation française. Il n'est pas besoin de dire que cette idée ne devait aboutir à aucun résultat pratique.

IV

C'est dans le courant de 1798 que J.-J. Cart rentra en Suisse. Pendant son absence, et tout spécialement pendant les derniers mois qui précédèrent son retour, des événements de la plus haute gravité s'étaient accomplis en Suisse. A cette époque, les communications entre l'Europe et le Nouveau-Monde étaient difficiles et ce n'est guère que trois mois après leur accomplissement que J.-J. Cart apprit les efforts et les succès des patriotes vaudois, ce qu'il appelle lui-même la « régénération de la Suisse », c'est-à-dire le départ des baillis bernois du Pays de Vaud, l'affranchissement de ce pays, la révolution helvétique. Il en éprouva une telle joie qu'il se hâta de passer la mer. Six ans auparavant, il avait quitté sa patrie en fugitif. Il avait conservé ses idées, ses impressions d'autrefois, quand, en réalité, tout changeait, et, dans son isolement, il ne lui était guère possible de se rendre un compte exact des nécessités du présent. Il ne se pouvait qu'il n'éprouvât quelque déception. Ecoutons-le raconter lui-même ce qu'il ressentit à son arrivée à Bordeaux.

« Je dévore, dans les papiers publics, tout ce qui concerne la Suisse ; après mille recherches, je trouve enfin le projet de constitution, qui, en restaurant l'ancienne Helvétie, réunira ses enfants, assurera leur liberté et les conduira au bonheur par l'exercice des vertus républicaines. Patrie ! patrie ! je te reverrai donc ! le vœu

Digitized by Google

de mon adolescence et celui de tous les jours de ma vie sera enfin accompli ! L'Helvétie est rendue à elle-même ; une peuplade devient un peuple, et nous pourrons désormais, sans rougir, évoquer les mânes de nos aïeux. Et vous, feuilles régénératrices, évangile saint, constitution... Je l'ouvris ; ah ! je l'ouvris ! Rives occidentales, pourquoi, dans l'amertume de mon cœur, eus-je à pleurer sur le moment où, pour la seconde fois, je vous avais quittées ? Pourquoi ces feuilles tant désirées, tant recherchées, durent-elles tomber dans ma main ? [1] »

Qu'était donc cette constitution qui troublait si fort l'âme du patriote et lui faisait presque regretter d'avoir quitté sa ferme d'Amérique ? C'était précisément celle qui faisait de la Suisse une république une et indivisible et du Pays de Vaud un canton indépendant sous le nom de *Canton du Léman*. Mais n'était-ce pas là le système qu'il avait préconisé lui-même dans son Mémoire de 1797 au Directoire français ?

J.-J. Cart n'avait pas l'habitude de cacher ses impressions ni de s'exprimer à mots couverts. Une fois en Suisse, à Berne, à Aarau, à Lausanne, il se plaint qu'on ait fait non une révolution, mais un renversement, et il se livre à une critique très vive et passablement amère de l'état des choses six mois après la Révolution helvétique. Il n'avait pas absolument tort de parler de mécontentement général, surtout dans les campagnes [2]. De leur côté, les patriotes vaudois accusent Cart de faiblesse, voire même d'aristocratie, et, pour les rassurer, le mordant critique s'écrie : « Mon parti est pris ; je me suis dévoué et je me dévoue encore ! » A partir de ce moment, nul, plus que lui, ne s'efforça de tirer le meilleur parti possible

[1] De la constitution helvétique, p. 35-36.

[2] Lettres à Fréd.-César Laharpe, p. 11-12.

Digitized by Google

d'un régime qu'il aurait voulu mieux approprié aux besoins de sa patrie. Chose curieuse ! il devint même avec le temps très partisan du système *unitaire*, donnant ainsi la main à Fréd.-César La Harpe, à Maurice Glayre, aux patriotes vaudois membres du Directoire ou du Sénat helvétique. J.-J. Cart lui-même fit partie de ce dernier corps. C'est surtout dans son écrit intitulé : *De la Suisse, avant la Révolution et pendant la Révolution* (1802), qu'il accentue son unitarisme. « Effacez donc du dictionnaire de l'Helvétie le mot *canton*, effacez-le pour toujours ; enterrez-le si bas, et si bas qu'aucune de ses mortifères exhalaisons ne puisse nous atteindre... Inventez la dénomination la plus saugrenue. N'importe ! Mais que le mot *canton* soit exécré parmi nous ! » L'aversion de J.-J. Cart pour le fédéralisme et l'ancien ordre de choses se montre toujours et partout dans ses écrits. Les changements continuels de constitutions lui en fournissent de nombreuses occasions. Tout ce qui porte l'empreinte de la réaction lui est non seulement suspect, mais odieux. Une expérience prolongée devait, dans la suite, le faire revenir un peu de son enthousiasme pour l'un des systèmes comme de son aversion pour l'autre.

V

Nul n'ignore combien la Suisse eut à souffrir durant la courte existence de la République helvétique. La guerre civile vint mêler ses horreurs à celles de la guerre étrangère. Toutefois, en comparaison des autres cantons, celui du Léman fut particulièrement épargné. Il pouvait compter sur la faveur du Premier consul, Bonaparte, qui aimait les Vaudois et qui ne craignait pas qu'on le sût à Berne. Mais, ne faisant point ici l'histoire de cette époque, et ne nous en occupant que dans la mesure où J.-J. Cart a participé lui-même d'une manière active aux événements

Digitized by Google

comme magistrat et comme publiciste, nous ne saurions entrer dans des détails. Il est évident que la Révolution avait ses ennemis qui lui faisaient une guerre sourde ou déclarée, mais il faut reconnaître encore que ses partisans étaient très divisés entre eux et parfois fort hostiles les uns aux autres. L'*unité* et l'*indivisibilité* de la République était une formule vaine en présence des compétitions opposées des *unitaires* et des *fédéralistes*. Et encore, parmi ces derniers, y avait-il souvent plus d'égoïsme cantonal que de respect pour les droits des autres cantons.

Le 7 janvier 1800, trois des directeurs helvétiques, — parmi lesquels La Harpe qu'on accusait de vouloir renverser la représentation nationale, — avaient été renvoyés après une violente discussion au sein du Corps législatif. Le 7 août de la même année, un plan ourdi par les réactionnaires se réalisait et le Conseil exécutif, œuvre lui-même de la réaction, nommait un nouveau conseil législatif tout à sa dévotion. On voulait ramener l'ancien ordre de choses. L'année 1801 se terminait au bruit du coup d'Etat des 27 et 28 octobre qui avait élevé à la première magistrature de la Suisse Aloïs Reding, de Schwytz. Pour J.-J. Cart et les unitaires, c'était le commencement de la fin, la ruine à bref délai de la République helvétique, « Le génie opaque et à l'aile plombéé de l'ancienne Suisse inspire encore ses maîtres : Conspirez, messieurs, conspirez ; mais ne conspirez pas aussi bêtement ! ou plutôt, oui, et je vous défie de conspirer autrement. Vous êtes *vous* et vous ne pourrez être que *vous*. »[1]

Au commencement de 1802, Aloïs Reding était allé à Paris. Il y avait vu le Premier consul et il avait essayé de plaider auprès de lui la cause du retour du Pays de Vaud sous la domination bernoise. Bonaparte l'avait interrompu par cette phrase décisive : «Ceci est mon sang, et le soleil

[1] De la Suisse, etc., p. 94.

Digitized by Google

retournera du couchant au levant, plutôt que Vaud sous la domination de Berne ! » Reding, peu satisfait, se l'était tenu pour dit et était rentré en Suisse. En revanche, J.-J. Cart s'était écrié, dans un élan d'enthousiasme : « Bonaparte, je ne t'appellerai ni grand, ni grand homme ; ces titres, déjà portés par d'autres, sont au-dessous de l'idée que j'ai de toi et des sentiments que tu m'inspires... Des larmes de reconnaissance coulent sous ma plume, mon cœur est plein... » [1]

La constitution unitaire du 19 mai 1802 amena la prompte chute d'Aloïs Reding, mais ne rétablit pas la paix entre les partis et, aux yeux mêmes de J.-J. Cart, l'avenir le plus prochain paraissait bien sombre : « Nous ne pouvons pas le taire, le sort de la Suisse est incertain, mais si son nom est en déshonneur, s'il doit être effacé du tableau des nations, ce sera l'œuvre de ses anciens maîtres et de leurs perfides adhérents. Je les dénonce au tribunal de l'Europe et à celui de la postérité. »

C'est sur ces entrefaites qu'avait éclaté une insurrection d'un caractère étrange et qui, en agitant le canton de Vaud, allait contribuer à la chute de la République helvétique. Nous voulons parler de l'insurrection des *Bourla-papay* qui avait éclaté le 30 avril, et qui avait été provoquée par le retrait de la loi abolissant les cens et les dîmes. On sait comment cette levée de boucliers fut réprimée et comment elle prit fin. Dans le courant de juin, grâce aux troupes cantonnées dans les villages insurgés, l'insurrection des paysans était complètement étouffée.

L'année 1802 ne devait pas se terminer sans une nouvelle prise d'armes, mais tout autrement sérieuse que celle des paysans vaudois. Les petits cantons, qui s'étaient toujours montrés hostiles aux institutions de la Répu-

[1] De la Suisse, p. 103.

Digitized by Google

blique helvétique, se soulevèrent dans l'intention manifeste de rétablir l'ancienne Confédération. Dans le courant de l'année, la guerre civile éclatait et les membres du gouvernement helvétique, ne se sentant plus en sûreté à Berne, se réfugiaient à Lausanne. Les *Confédérés*, refoulant devant eux les troupes helvétiques, menaçaient déjà cette ville, lorsqu'un événement imprévu vint changer la face des choses. Le général Rapp, aide de camp du Premier consul, apportait à Lausanne une proclamation datée de Saint-Cloud, le 8 vendémiaire (30 septembre) annonçant que Bonaparte s'offrait comme médiateur entre les partis qui divisaient la Suisse. « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre ; si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage... Je serai le médiateur de vos différends... Il est temps enfin que vous songiez que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre République, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement... » En offrant sa médiation, Bonaparte répondait aux désirs du gouvernement helvétique qui rentra à Berne le 18 octobre. La guerre civile était terminée.

VI

Comment la médiation du Premier consul deviendrait-elle effective et efficace ? Bonaparte avait décidé de réunir à Paris, en *Consulta* ou Consulte helvétique, des députés du Sénat et des cantons. Le canton de Vaud nomma comme ses représentants Henri Monod, Jules Muret et Louis Secrétan. A côté d'eux siégeait Auguste Pidou, envoyé par le Sénat, et à ces quatre députés s'en étaient joints trois autres parmi lesquels J.-J. Cart.

Le 10 septembre 1802, les 63 députés arrivés à Paris étaient convoqués au ministère des Relations extérieures.

Digitized by Google

Il fut convenu que les membres de chaque canton feraient un projet de constitution pour leur canton. Le dimanche suivant, cinq représentants des divers partis furent présentés à Bonaparte, à St-Cloud. D'après le témoignage de J.-J. Cart, il parla pendant près de deux heures et « confondit nos messieurs par les principes, par les détails et de toutes manières. Il parla de la Suisse comme s'il y avait toujours vécu [1]. » C'est dans cette audience que Bonaparte dit aux commissaires suisses : « Je comprends comment vous pouvez être heureux par le fédéralisme ; je ne conçois pas, je n'ai jamais conçu que vous puissiez l'être par l'unité... Je ne serais cependant pas étonné si quelqu'un de vous tenait encore pour l'unité ; je sais que les montagnards sont têtus : je suis montagnard moi-même... Quant au Pays de Vaud, jamais la France ne permettra qu'il soit assujetti, dût-il lui en coûter cinquante mille hommes ; le sang vaudois est notre sang. »

A l'occasion des débats de la Consulta, J.-J. Cart présenta aux commissaires du Premier consul un mémoire sur la Confédération helvétique, dans lequel il exprimait cette conviction, bien étrange sous sa plume : « Le projet de la réunion des divers cantons de la Suisse en un seul faisceau et sous un même gouvernement fut la suite d'une bévue : il devait séduire et séduisit les meilleurs citoyens. » Ce jugement, dejà sévère, le devient bien davantage dans les lignes suivantes : « Le gouvernement unitaire, comme qu'on l'organise, sera trop coûteux et trop faible au dedans ; tout annonce qu'il deviendra très dangereux au dehors. » Et, après avoir jeté un coup d'œil sommaire sur les années qui viennent de s'écouler, Cart déclare que « cet état de choses ne pouvait pas durer » et il frappe un dernier coup : « il est cruel que

[1] Lettre de J.-J. Cart à M. J. à Morges.

Digitized by Google

des unitaires obstinés travaillent à le consolider, à le faire renaître. » Si J.-J. Cart se range encore du côté des unitaires, il n'est décidément pas un *obstiné*. On peut même se demander s'il est encore unitaire ? « L'on ne met point en doute, dit-il, la probité et le patriotisme de la majorité des unitaires, mais leur système est si effrayant qu'il importe de faire connaître leurs vues. » C'est à quoi l'auteur du mémoire s'applique en signalant comme dangereuses des mesures qui, depuis, ont été adoptées pour le plus grand bien de la Suisse. Mais, en 1802, ces mesures auraient été prématurées.

Chose curieuse ! J.-J. Cart estime qu'on doit « se rapprocher de l'ancienne Confédération.» Il nous apprend que les « sept personnes qui composaient la délégation du Pays de Vaud étaient unitaires. La lettre du Premier consul aux députés helvétiques, le rapport de la conférence avec cinq d'entre eux et les derniers événements en Suisse semblaient les avoir réunis au système de fédéralisme et même dans un fédéralisme complet.» Quelques-uns cependant semblent ébranlés, d'autres intimidés ; mais le Premier consul a donné sa parole et cette parole est *sacrée*. Ce qui reste à faire, c'est « essentiellement à se préserver soit des attributions trop étendues que les unitaires veulent donner à la Confédération, soit surtout de la permanence dans un corps quelconque agissant en son nom.» C'est dans ce sens que J.-J. Cart présentait à ses collègues du canton de Vaud un projet de constitution fédérative, projet qu'il communiquait aussi aux commissaires du Premier consul.

Il paraît que ses collègues — ou les commissaires français, ou tous également — dirent à Cart des « choses obligeantes sur son Mémoire et son projet ; » on en adopta même toutes les clauses, mais en y ajoutant une vingtaine d'autres ; entre autres six cantons directeurs

Digitized by Google

Ces clauses nouvelles ne font pas l'affaire du vieux mécontent. « Tout cela est fort déplaisant, dit-il, en tout cas nous nous y opposerons de toutes nos forces.[1] » Mais comment lutter avec Bonaparte ? « Ces cantons directeurs sont bien choquants, et pourtant ce diable d'homme nous convainc presque ! »

Les députés à la Consulta se mirent à l'œuvre pour préparer les constitutions de leurs divers cantons. J.-J. Cart, en particulier, fut appelé à travailler à la circonscription des soixante cercles du canton de Vaud. Le 29 janvier 1803, dix commissaires suisses se rendaient à une dernière conférence aux Tuileries, avec le Premier consul. Cette conférence dura sept heures. Henri Monod était à la tête des membres patriotes. Bonaparte eut pour le parti aristocratique des mots sanglants. « C'est ce parti, dit-il, qui a perdu la Suisse. » Il prononça un mot en faveur de La Harpe et il fit le plus grand éloge de la conduite de Monod, dont il avait trouvé les proclamations très bonnes et très à leur place.

De ces conférences et de ces discussions sortit, au bout de deux mois, l'*Acte de médiation* (19 février 1803). Une première partie renfermait les diverses constitutions cantonales ; une seconde, intitulée *Acte fédéral*, proclamait l'existence d'une Confédération de 19 cantons, parmi lesquels Vaud était venu prendre sa place légitime. Dans ce dernier canton, l'Acte de médiation fit beaucoup d'amis au Premier consul, tant le besoin d'ordre et de repos y était devenu impérieux. Chez J.-J. Cart le patriote l'avait emporté sur l'unitaire.

VII

Le 10 mars 1803, le Gouvernement helvétique était remplacé dans tous les cantons par les commissions d'or-

[1] Lettre à M. J., à Morges.

Digitized by Google

ganisation nommées à Paris, et partout on déploya la plus grande activité pour mettre à exécution le nouveau régime. A Lausanne, le jeudi 26 mai, à 9 heures du matin, eut lieu, dans la *grande église*, la cérémonie de l'installation et de l'assermentation des deux Conseils. Le doyen Secretan, premier pasteur de Lausanne, avait été invité à faire lui-même le service religieux. La première séance du premier Grand Conseil issu du régime de l'Acte de médiation avait eu lieu le 14 avril précédent. Un grand nombre de patriotes éprouvés et capables en faisaient partie et parmi eux J.-J. Cart. Son rôle y fut volontiers un rôle d'opposition, ce qui n'est pas de nature à nous étonner beaucoup. Le vieux patriote redoutait tout ce qui pouvait favoriser des empiètements de la part du pouvoir exécutif. A ses fonctions de Grand Conseiller s'ajoutèrent, dès le début, celles de membre, puis de président du Tribunal cantonal.

J.-J. Cart est mort à Lausanne le 19 septembre 1813. Il nous apprend lui-même qu'il avait eu une fille demeurée après lui en Amérique. C'est tout au moins ce qu'il faut conclure de cette apostrophe passablement emphatique : « Ma fille, ma chère Jenny, dans la vallée de Jefferson, à cent cinquante lieues des côtes américaines, dans les forêts, âgée de vingt ans, séparée de ton père et de ta mère, tu verses des larmes que tous les jours je répands ! Des tyrans m'ont séparé de ma fille chérie. Mais tu es mère, tu seras mère d'hommes libres, je me console.[1] » Il serait difficile de deviner à quoi J.-J. Cart fait ici allusion, tant son langage est énigmatique. Mais, si nous sommes bien informé, cette fille chérie serait entrée par son mariage dans une famille très honorable des Etats-

[1] De la Suisse, etc., p. 21.

Digitized by Google

Unis et serait devenue la femme du président Van Büren [1].

VIII

Si J.-J. Cart n'a pas été une de ces personnalités qui marquent au premier rang dans les commotions politiques de leur pays, il n'en a pas moins été une personnalité influente. Il a joué un rôle positif dans la période qui a précédé la révolution helvétique, et durant l'existence si courte et si agitée de la République helvétique, ce rôle n'a pas été nul. Chez lui, le patriote et l'écrivain ne faisaient qu'un. Ce qui lui avait mis la plume à la main, c'était son amour pour sa patrie, pour son Pays de Vaud. Il en connaissait l'histoire à fond et il ne songeait qu'à en revendiquer énergiquement les droits et la liberté. C'est par là qu'il a exercé une action sensible et positive sur ses contemporains. Sa plume se transformait constamment en une arme de combat, en une épée avec laquelle il frappait à droite et à gauche, partout où il voyait ou croyait voir un ennemi de sa patrie.

L'affranchissement de leur pays était l'objectif premier des patriotes vaudois d'il y a cent ans. Mais ce but une fois atteint, ils se demandaient de quelles institutions politiques leur patrie — suisse et non uniquement vaudoise — serait dotée. Or, parmi les [illegible] eux-mêmes, l'accord n'était pas complet sur ce point. Il y avait entre

[1] [illegible] Cart. Nous les [illegible] de M. [illegible] Cart [illegible] le père de J.-J. Cart [illegible] de l'Abbaye et [illegible] Marie-Françoise [illegible] Marie-Françoise Marret [illegible] sa femme Suzanne-Françoise [illegible] en 1819. J.-J. Cart a eu quatre enfants à Morges [illegible] Jacques-François [illegible] Jeanne-Marguerite [illegible].

eux des nuances qui, selon les circonstances, pouvaient les diviser. J.-J. Cart, La Harpe, Maurice Glayre, Muret, Monod, etc., étaient certainement unitaires, mais entre eux l'entente n'était pas absolue sur toutes choses. Nous ne saurions en être surpris. J.-J. Cart, en particulier, nous paraît avoir trop méconnu la réalité et la puissance des obstacles qui s'opposaient à l'unification complète de la Suisse. Il y avait chez lui trop de passion pour qu'il n'en fût pas un peu aveuglé. Les événements subséquents ont dû l'éclairer et les paroles si nettes et si justes du Premier consul faire sur lui quelque impression. Dès lors, croyons-nous, il n'a plus écrit et nous ignorons à quelles conclusions politiques il se sera arrêté. Nous aimons à croire que, renonçant à des théories trop absolues, il se sera réjoui de voir son cher canton de Vaud entrer dans la voie de prospérité que les événements de 1814 — dont il ne fut pas le témoin — ne réussirent pas à arrêter.

J. CART.

UNE LETTRE DE DRUEY

Au Comité de la Vallée du Lac de Joux chargé d'exprimer à la Députation vaudoise à la Diète de 1847 le sentiment des patriotes de cette contrée.

Citoyens !

Deux jours avant mon départ de Berne, où j'ai été retenu par des travaux particuliers pour la Commission de révision du Pacte, j'ai reçu la lettre dans laquelle vous exprimez d'une manière si honorable pour nous la sympathie des patriotes de la Vallée du Lac de Joux envers la Députation de Vaud à la Diète de 1847, lettre accompagnée de la belle montre que le Comité a décidé de m'offrir comme témoignage durable d'approbation.

Citoyens ! Je suis profondément ému de votre procédé, infiniment reconnaissant des termes de votre lettre, mais confus de votre don, surtout de l'inscription par trop bienveillante que vous avez fait graver sur la montre. Certainement, la Députation à la diète a le sentiment d'avoir répondu au vœu public, à l'attente des patriotes ; elle est fière de l'approbation de ses concitoyens, de la vôtre en particulier, mais elle ne peut se dissimuler qu'elle n'a fait que remplir son devoir et que si d'autres citoyens eussent été

Digitized by Google

investis de la confiance publique dans les circonstances difficiles que nous avons traversées, ils auraient tout aussi bien rempli leur mission que nous. L'appui du Peuple Vaudois et de son gouvernement, la sympathie des patriotes, le courage admirable et le dévouement de nos milices ont été pour nous un grand encouragement et un inébranlable soutien dans les momens critiques où vos députés se sont quelquefois trouvés. La conscience d'avoir particulièrement contribué aux délibérations énergiques de la Diète serait pour eux une pleine satisfaction, lors même que le succès n'aurait pas couronné les mesures ordonnées pour affranchir le pays des ennemis coalisés contre la liberté et l'indépendance de la Suisse; car nos combats ont été les avant-coureurs du grand mouvement d'émancipation des Peuples de l'Europe.

Très-chers Concitoyens! Moi qui ai toujours refusé toute espèce de présent direct ou indirect dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, j'accepte sans la moindre hésitation, j'accepte avec la plus vive reconn issance la montre que les patriotes de la Vallée du Lac de Joux daignent m'offrir par votre organe. C'est que je sens, vous savez et tout le monde comprendra que ce n'est pas l'or ou une valeur matérielle que j'accepte, mais l'expression des sympathies d'un grand nombre de citoyens de votre industrieuse et patriotique Vallée. Fût-elle montée en laiton ou en bois, votre montre aurait pour moi la même valeur, une valeur d'affection. Il s'agit ici d'un acte public que tout le monde peut avouer et non d'un moyen d'influence. Je me sens donc parfaitement à l'aise sous ce rapport, je sens qu'un refus dicté par un scrupule mal appliqué serait non-seulement une sorte de pédanterie mais une indélicatesse dont vous auriez droit de vous offenser.

J'accepte donc la montre des patriotes de La Vallée aussi bien que votre lettre comme un témoignage d'estime de mes concitoyens. Je me ferai un plaisir et un honneur de porter et d'exhiber ce produit de l'industrie Vaudoise: votre chronomètre servira à me rappeler la marche progressive du temps et l'affection qui me lie aux patriotes de vos montagnes.

Vous excuserez le retard que j'ai mis à vous répondre, en considérant que, soit à Berne, soit à Lausanne, mon temps a été entièrement absorbé par le service public. Je profite du premier Dimanche libre pour vous écrire.

Veuillez, citoyens membres du Comité, exprimer ma vive reconnaissance aux Patriotes de La Vallée, et l'agréer pour vous-mêmes avec l'assurance de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

Signé: H. Druey, Conseiller d'Etat,
1er Député de Vaud à la Diète de 1847.

Digitized by Google

NOVEMBRE 1797.

? novembre. Le journal l'*Ami des lois* annonce que la France envoie en Suisse des voyageurs pour étudier ce pays au point de vue politique et constitutionnel.

7 novembre. On annonce de Nyon au Conseil secret de Berne que les Français travaillent « d'après les sollicitations des mauvais sujets du pays », à faire un quatorzième canton du Pays de Vaud.

18 novembre. Le représentant français Bacher écrit au Directoire que l'annexion de la Valteline à la Cisalpine et surtout les paroles de Bonaparte dans sa proclamation ont frappé les magistrats suisses et surtout les peuples sujets comme un coup de foudre. « Ces paroles, dit-il, ont été un trait de lumière pour les habitants des contrées helvétiques qui sont soumis à une sujétion absolue et quelques magistrats se montrent disposés maintenant à aller au-devant des vœux du Directoire.»

22 novembre. Bonaparte venant d'Italie et se rendant au congrès de Rastatt, fait un court séjour à Genève. Il se montre très favorable à l'indépendance de cette ville. Il part pour Lausanne à cinq heures du soir. A Nyon, il dit à une personne qu'il visite qu'il est très satisfait de Genève et que si cette ville ne possédait pas la liberté, il faudrait la lui rendre.

23 novembre. Bonaparte traverse le Pays de Vaud. Il est acclamé avec le plus grand enthousiasme et à Lausanne en particulier, par une foule de 9 à 10,000 personnes. Des jeunes filles habillées aux trois couleurs lui offrent des couronnes et déclament une poésie de circonstance. Des arcs de triomphe ont été élevés avec l'inscription : *Un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple.* De Watteville écrit à Berne le 17 déjà que « tous les jacobins (de Vevey) sont sur pied. A la nouvelle, arrivée sur le soir, que Bonaparte coucherait à Lausanne, tous ces écervelés couraient même de nuit, à cheval (et dans des) charrettes, pour voir leur héros.» Celui-ci refuse de recevoir les honneurs des gouvernements oligarchiques et évite de passer à Berne.

? novembre. Le Directoire fait demander à Bâle par Mengaud l'envoi d'un négociateur pour préparer la cession du Frickthal aux cantons. Pierre Ochs, connu par ses sympathies pour la France, va à Paris. On apprend bientôt qu'il est admis dans l'intimité de Reubel et de Bonaparte et qu'on le charge d'élaborer un projet d'organisation de la Suisse, calqué sur celle de la France.

24 novembre. Les députés de Berne n'ont pas pu obtenir une audience du Directoire. Celui-ci leur a ordonné de quitter Paris et la France. Ils repartent pour Berne aujourd'hui.

24 novembre. F.-C. de la Harpe annonce à son ami Brun, de Versoix, que la France ne songe pas à s'annexer le Pays de Vaud, que les Vaudois doivent présenter au Directoire des pétitions pour

Digitized by Google

recouvrer leurs libertés. Il espère que Vaud sera une république indépendante.

25 novembre. Le chargé d'affaires de France à Bâle, Bacher, demande au corps helvétique : 1° que les émigrés et prêtres français soient expulsés du territoire suisse ; 2° que les condamnés du 18 fructidor soient arrêtés et livrés pour être conduits en France. Les Français naturalisés depuis le 14 juillet 1789 doivent être aussi exclus du territoire.

26 novembre. La Harpe va présenter dans quelques jours au Directoire, avec quelques autres personnes, une demande d'intervention en faveur des Vaudois et cela en vertu des anciens traités entre Berne et la Savoie, dont la France est garante, d'après lui.

N.-B. — Dans la chronique d'octobre 1797, page 345, une erreur typographique m'a fait dire, à la date 20 octobre « redevances *fédérales* » au lieu de « redevances *féodales.* » E. M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Alfred Millioud publie dans la *Revue* le document suivant :

Houldrich Gedeon Guillard, lieutenant gouvernal des Quatre Mandements d'Aigle.

En execution des ordres émanés de la part de LL. EE. du Conseil de guerre, le 17e mars dernier, qui entre autres articles témoignent le vray deplaisir qu'ils ont, de ce que plusieurs personnes par relachement à des precedent arrets, et contre la bien sceance osent paroître en diverses occasions, sans être armés de leurs epées ; pour l'absence de notre magnifique et tres honnoré seigneur gouverneur, nous enjoignons donc tous les hommes du ressort de ce gouvernement, depuis ceux qui ont communiés jusques au plus agés, d'avoir leurs épées ou sabre au coté, dans les assemblées publiques des dimanches, jours de jeunes, et particulièrement aux communions, sous peine d'etre denoncés et de subir le chatiment qui leur sera imposé ; sur quoy tous les officiaux sont ordonnés de surveiller pour faire raport les transgresseurs. Donné pour être publié en lieu de droit ce 5e avril 1732.

— Voulez-vous passer une heure charmante en aimable compagnie ? Lisez la brochure de M. L. Monnet : **Au bon vieux temps des diligences.** Cette brochure contient deux conférences faites à Lausanne par l'aimable rédacteur du *Conteur vaudois,* en faveur de la restauration de la tour de l'Ale. C'était une bonne œuvre de la part de M. Monnet. Ce fut un régal littéraire pour ses auditeurs. Ceux qui ont été privés du plaisir de l'entendre peuvent aujourd'hui savourer ces causeries pittoresques, pleines d'aperçus originaux et de jolies anecdotes. La vignette de la couverture est de M. R. Lugeon. C'est dire qu'elle cadre fort bien avec l'ouvrage.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03981 9852

Digitized by Google

Digitized by Google